This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 27.88.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

56e Année

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1907

TOME LIV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

Une Visite à l'Exposition des Amis des Arts. — **Auguste Dupouy**.. 5

La chapelle du château de la Sorinière, en Saint-Pierre de Chemillé. — **Ch. Urseau** 13

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) *(Suite)*. — **Xavier de Pétigny** 25

Jean Bodin de Montguichet. — **Paul Cornu** 109

Chez les étudiants. Une œuvre angevine. — **Gustave Jourdin**..... 113

La Chine novatrice et guerrière, par le capitaine d'Olonne. — **Léon Philouze** 123

Résumé des observations météorologiques faite à la Baumette, près Angers (janvier-février). — **A. Cheux** 137

Chronique 141

Réception du cardinal Mathieu à l'Académie française. — Le Musée de Beaufort. — Conférences de l'Université catholique. — Conférence de M. René Bazin sur une croisière au Spitzberg. — Conférence de M. Bonnet, à l'Université populaire, sur l'Entente cordiale. — Conférence de M. Costa de Beauregard, à la salle du Quinconce. — Septième, huitième et neuvième Concerts populaires; deuxième Concert extraordinaire. — Résultats du concours artistique des Amis des Arts. — Dans les ateliers angevins de Paris : MM. Saulo, Grégoire, Dupré et Durand. — Une thèse de l'Ecole des Chartes sur Henry Arnauld. — M. René Bazin aprécié par l'*Intransigeant*. — Visite du Ministre de la guerre à Angers. — La VIIe Foire aux Vins d'Anjou. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, palmes académiques, Mérite agricole. — *Nécrologie :* M. le duc de Plaisance, M. G. de Chemellier. — X***.

A travers les Livres et les Revues : Mlle Mathilde Alanic, *Les Espérances*. — Comte Marc des Courtis, *De Port-Arthur à Tsou-Chima*. — A. Meynier, *La Révellière-Lépeaux*. — Joseph Joûbert, *L'Ordre du Croissant et ses chevaliers italiens ; Un bibliophile français, le marquis de Villoutreys* — Revues diverses. — **Ch. U.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

Fr 27.88

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
Dec 1, 1920

Digitized by Google

Une Visite à l'Exposition des Amis des Arts (1907)

Ne cédons plus à l'aigre joie de médire. Elle est trop vaine. J'ai pu, l'an passé, reprocher aux organisateurs de l'Exposition certaines erreurs, quelques défaillances même dans l'attribution des cimaises et des dessous d'escalier. Vais-je réitérer mes reproches? Combien il serait plus opportun et plus juste de louer l'effort d'une vaillante Société qui contribue à maintenir Angers dans ses traditions d'art et de goût, à en faire un foyer et un centre ! Que si, maintenant, dans ce local qui sert de musée, se trouve, de ci de là, accrochée en bonne place, quelque hideur bleue ou rose ; que si les plus sombres coins du premier étage recèlent peut-être des richesses, sachons n'en pas trop vouloir à ce malheureux jury dont la tâche doit être bien difficile ! Il est si simple de fermer les yeux devant les triomphes du *toc* et de les bien ouvrir à la recherche des trésors cachés !

Hélas ! cachés ou non, j'en aurai, cette fois, laissé passer beaucoup. Il ne s'agit ici que d'une très rapide visite. Aussi bien, la confection d'un guide est-elle une besogne hors de ma compétence.

Petite halte au vestibule. Il y a là des œuvres fraîches et gaies, deux précises et vigoureuses gravures de Cauvy, un artiste qui paraît avoir médité avec fruit sur l'œuvre d'Holbein ; en face, une nerveuse aquarelle de Gobô, un *Coin de jardin* qui témoigne d'une virtuosité singulière, et des *Hortensias* de Ruel, peints dans une note bien joliment décorative.

Digitized by Google

Deux marches à descendre, et c'est la grande salle, toute rutilante de l'or des cadres et de la fougue des coloris, avec, par places, des tristesses, des grisailles, des brumes. Au passage, je note : le *Port de Dieppe*, de Timmermans, qui ne nous apprend rien de neuf sur la manière de cet excellent observateur, mais qui nous confirme ce que nous en savions; le *Soko*, de Dagnac-Rivière, une toile presque toute peinte au couteau, par une main irritée, mais adroite ; cela vibre comme un coin de Sahara, dans une chaude gamme orange ; de Le Gout-Gérard, ce spécialiste des marines bretonnes, un *Avant-port d'Audierne*, au crépuscule : des verts et des roses fondus dans du gris, des nuages qui se fanent à l'horizon, au premier plan des reflets de voiles qui s'atténuent dans une eau déjà mangée d'ombre ; de Charles Landelle, une *Jeune fille arabe* qui ne manque pas de joliesse, certes, mais un peu froide : est-ce qu'il circule du sang sous cette peau ambrée? Je songe aux Bédouines de Dinet : quelle autre allure ! M. Landelle est un vétéran : il a décroché sa première médaille en 1842, et n'a rien oublié, Dieu merci ! Mais il est certaines choses qui, depuis lors, se sont apprises.

Voici un Camille Louvet, comme toujours très agréable et très habile, avec ce frottis particulier qui sent un peu trop invariablement le pastel, mais qui contribue à adoucir et à poétiser ses toiles. M. Louvet, naturalisé angevin, est de ceux qui honorent cette ville. Voici, de Dumont, une *Monnaie du Pape* que l'État a eu l'heureuse idée de nous expédier : serait-ce une ironie? Par ces temps de Séparation, on peut le croire. En tout cas, la toile est bien peinte, avec aisance et vigueur, sans autre recherche que celle de l'exactitude. Voici, d'Abel Truchet, un spirituel *Intérieur d'atelier;* de Letz, très en progrès comme technique, les *Bords de la Moder*, une petite toile sincère, aérée, lumineuse et loyalement brossée, où revit la bonhomie alsacienne et quelque chose du *gemüt* cher aux hommes du Rhin ; de Vollon, une grande et belle toile qui est une précise et large

Digitized by Google

étude d'intérieur breton et qui serait tout entière à louer, si le petit bonhomme qui en occupe le centre n'était décidément trop joli, trop rose, trop blond, trop pareil à ce titre digne d'une romance : *Le doux foyer d'Arvor.*

Passons sur l'envoi de Mlle Achille Fould ; je sais qu'il ne manque pas d'âmes sensibles pour se pâmer sur ces coloris suaves, ni de bourgeois pour en orner leur salon. L'auteur, du reste, a ses diplômes et ses médailles. Louée soit-elle — par d'autres ! Je ne m'extasierai pas davantage sur la *Songeuse* de Zier, qui songe si peu, mais qui est du moins une solide et bonne académie. Mais cette tête de jeune fille, éclairée de reflets verts et roses, aux cheveux un peu massifs et ligneux, qui donc l'a peinte? Tattegrain, renseigne le catalogue. Tattegrain, confirme la signature. Quoi? le Tattegrain des scènes moyenâgeuses et des mers du Nord? le maître chargé d'honneurs dont les toiles provoquent, à chaque salon annuel, des rassemblements de curieux? Lui-même, à n'en pas douter. Et le fait est qu'à y voir de près, de très près, on découvre là du dessin, de la lumière, de la couleur délicate et hardie. C'est égal, je préfère le *Paysage* du même, si ample dans son exiguité, et si fin. Aussi bien ne m'étais-je pas habitué à considérer Tattegrain comme un portraitiste.

Toujours dans la même salle, je signale de très lumineux *Bords du Loir*, par Ruel ; une *Fleur du soir*, de Matignon : ladite fleur n'est autre qu'une suggestive apparition de femme, dont l'agrément, à vrai dire, ne manque pas d'artifice. Le *Portrait de Mme N. L. R.*, par Mme Laura Le Roux, la fille du célèbre auteur de l'*Eruption du Vésuve*, est une vigoureuse et vivante page, obtenue avec une grande sobriété de couleurs : du noir, du blanc, quelques touches roses. J'aime moins les *Vendanges* de Marchetti, quoiqu'elles témoignent d'une dextérité étonnante, d'abord parce qu'elles me paraissent d'une note aussi convenue pour le moins que les toiles analogues du lointain Léopold Robert

Digitized by Google

(qu'est-ce que ces costumes d'opérette dont s'affublent les vendangeurs?) ; ensuite parce qu'il n'y a pas là de lumière vraie, de couleur vue, que tous ces bonshommes sont blafards et crayeux comme des pierrots éclairés par les boules électriques de la rampe. C'est un Naples de Moulin-Rouge qu'on nous montre là ; sous cette réserve, je suis tout prêt à admirer.

Au-dessus de la porte, trois grandes toiles, qui gagnent à être vues du premier étage. C'est d'abord le *Renouvellement des vœux*, d'Alberto Pinto : quelques jeunes filles de Quimper en vêtements blancs, autour desquelles se disputent les ombres d'une nef et les clartés cireuses des grande cierges ; en somme, une toile fort honorable, dans un sentiment et un effet peu nouveaux, et qui trahit encore un peu l'écolier. A côté, un grand tableau de Belle, les *Déshérités* ; encore du clair-obscur, un premier plan de tristesse et de pénombre, un fond de fête multicolore et grouillante. Faut-il beaucoup louer l'auteur de l'expression à la Coppée dont il anime son groupe? Il ne manque à cette littérature peinte que quatre vers bien humanitaires au bas du cadre : il serait invraisemblable qu'il n'y en eût pas déjà de rimés. Quant aux *Cancalaises* d'Axillette, elles ont au moins pour elles de ne sacrifier à aucune convention, à aucune coquetterie, à aucune élégance prévue. Elles ne sont pas roses, elles ne sourient pas, elles ne font pas de mines au spectateur. Personne n'a la tentative de leur dire : A ce soir ! Ce sont de vraies filles de la côte, toutes à leur besogne, emportées dans un même mouvement de marche (que la photographie peut-être a précisé avec une rigueur un peu sèche) à travers la plage uniforme que l'embrun et le brouillard estompent. Une pareille œuvre peut manquer de gaîté ; c'est gris, embué, presque vide. Mais ce vide est peuplé d'air ; et j'aime cette buée et cette grisaille, cette grande monotonie farouche où l'on entendrait, pour peu qu'on s'attardât, s'élever la chanson sacrée des Sirènes.

Digitized by Google

Au haut de l'escalier de droite, je note une étude de Jean Sala : *Sous la tente au bord de la mer*. On aime à trouver dans cette petite toile quelques-unes des qualités chères aux maîtres actuels de l'école espagnole, les Sorolla y Bastida, les Zuloaga : la lumière, l'air, la fraîcheur, la vie. Et, pendant que j'y suis, je dirai la même chose de Vasquez et de son envoi si joyeusement ensoleillé : la *Récolte des figues de Barbarie*. Ah ! certes, plus me plaisent ces gars et ces commères de Grenade que les figurants de Marchetti. En étudiant chez nos peintres de France, chez Dagnan-Bouveret ou chez Bonnat, ces Espagnols n'ont pas omis de tremper leurs pinceaux dans les rayons du ciel natal. Leur peinture fait du bien à voir : elle réchauffe.

Encore un Espagnol, mais une étude d'intérieur, cette fois : la *Duchesse de Châteauroux*, de Parèdes. Le royal amant incline des lèvres vermillonnées sur les menus doigts de la favorite. Grandes dames et princes du sang, velours et soies, cordons de Saint-Louis et talons rouges, hautes glaces et parquets cirés, reflets qui traînent, chatoiements, moires, œillades, sourires : il était difficile de montrer plus d'esprit en un sujet qui en demande beaucoup. Ah ! voici une fâcheuse *Rade de Douarnenez*, de Péters-Desteract : quel dommage de gâter un pareil site ! Et pourtant l'on devine que le charme en a été senti. Ailleurs, c'est une prétendue *Bretonne au fuseau*, de Mme Palade-Bonnal. Passons. Nous arrêterons-nous au *Portrait de la vicomtesse de Danne*, par Belle, déjà nommé? Pas longtemps : cette peinture à l'instar de feu Bouguereau passera encore longtemps pour une douce personne agréable, bien élevée et décente : je la trouve quelquefois féroce.

Pourquoi a-t-on placé si haut — comme l'an dernier, je crois — l'envoi de Mlle Stettler, ce *Paysage* dont la robustesse ne laisse pas de faire honneur au maître qui a formé cette élève, Lucien Simon? Ce n'est pas d'un impressionnisme tellement outrancier ! Un peu dans l'ombre, ces *Fées de*

Digitized by Google

l'étang, signées Clairin. Clairin est un maître habitué à plus d'égards et ce morceau de nature et de fantaisie mériterait d'être mieux vu. Peut-être cette *Tête de bébé*, de Gourse, est-elle un petit chef-d'œuvre : mais il y faudrait voir, pour en juger. J'ai déjà signalé ces inconvénients d'un local d'ailleurs commode et convenablement disposé : je n'insiste pas.

Une consciencieuse *Etude de vieillard*, de Barian, m'a retenu deux minutes. La *Femme aux oranges*, de Mme Gazarine-Stourdza, n'est pas une personne sans intérêt, avec ses airs de nihiliste russe. Mais je me méfie : ces oranges ne seraient-elles pas des bombes? Chantron, dans le *Premier miroir*, nous présente une fille d'Ève très accorte en sa fraîche, robuste et svelte nudité. Le torse est musclé et fin ; les jambes, allongées, sont peut-être trop parallèles à la ligne du cadre. Mme Élodie Lavillette a fait mieux, je crois, que cette *Etude de mer à Quiberon*, qui n'est nullement indigne, après tout, de son talent probe et délicat. J'ai retrouvé avec joie les qualités de Nozal, sa touche large et souple, sa science des espaces, sa vision à la fois simple et nuancée, dans sa *Dune d'Authée à Berck*. C'est là sans conteste une des meilleures œuvres de notre salon. Quant au *Portrait de Mme F.*, est-il des meilleurs morceaux de Tessier ? sans quelques glacis qui sentent moins la réalité que l'adresse du praticien, ces chairs seraient un peu ternes, ce me semble. Quant à la robe, on l'eût aimée moins lourde, moins huileuse et plus frisonnante. Il ne suffit pas, pour se montrer coloriste, de peindre en épaisseur et d'adopter certaine crudité de tons. Cela n'est même pas du tout nécessaire. Il y a des grisailles très colorées, des vigueurs sans empâtements. Si j'osais, j'engagerais M. Tessier, dont je sais et approuve la notoriété angevine, à contraindre sa grande facilité. Il faut une application intense pour pénétrer la vie profonde et le caractère d'un visage; soit dit en passant, et sans faire injure à une toile qui demeure, après tout, plus qu'honorable et n'est nullement indigne de son modèle.

Digitized by Google

Quelques agréables pastels au premier étage : ceux de Louvet sont, comme d'habitude, très séduisants. Je soupçonnerais un peu de monotonie. Ruedolf donne une *Juliette* qui est une heureuse étude de nu, d'une calme et pénétrante sensualité. Excellentes, les *Barques* de Le Gout-Gérard : le moelleux du pastel convient d'ailleurs à merveille à ces effets de clair-obscur, de pénombre colorée et de demi-teintes.

Parmi les aquarelles, je veux au moins citer celles de Lutscher, fins paysages où les rouilles de l'automne chantent sous des ciels mouillés ; celles de Leboucher, autre artiste du terroir ; des fleurs de Mlle Galezovska ; d'autres fleurs de Mme Faux-Froidure ; des *Vues de Vic-sur-Cère*, par Brisgand ; des *Souvenirs de voyage*, par Le Sénéchal de Kerdréoret ; ce dernier envoi m'a particulièrement intéressé. N'oublions pas la *Place Pigalle*, une prestigieuse gouache de Laloue, et passons aux dessins, pour saluer à la hâte, trop hâtivement, les sûrs et élégants portraits de Corabœuf, et cette exquise *Etude de vieille* où Mme Renée Davids affirme plus que jamais sa maîtrise. Avec une sobriété de moyens vraiment rare aujourd'hui, quelques coups de crayon à peine rehaussés de sanguine, l'auteur atteint à une intensité d'expression que la couleur et la brosse sont souvent impuissantes à obtenir. Un peintre de talent et de goût me disait autrefois de ces dessins sans tapage qu'on ne dessinait plus ainsi depuis cent cinquante ans. Et le fait est qu'on retrouve là quelque chose des crayons de Watteau.

A la sculpture, j'ai remarqué un estimable *Portrait du docteur Motais*, par l'Hoest : un peu académisé, ce me semble. De bons médaillons de Morice ; de Manneville, une *Bacchante surprise* dont le geste est naturel, quoique joli, mais dont la grâce un peu mince n'évoque peut-être pas suffisamment les ivresses dionysiaques du vieux temps. Steinlen connaît les chats comme personne, et nous en a expédié en bronze, cette fois : riche commentaire aux rimes

Digitized by Google

de Baudelaire, ou à celles, moins connues, de Taine sur les mêmes matous.

Me voici dehors. Grand Dieu ! que de choses oubliées ! Comment ! voici des Injalbert que je n'ai pas reconnus au passage ! Et, dans le clan des peintres, des Maxence, des Mercié, des Souza-Pinto, des André des Gachons qui m'ont regardé venir sans me dire : halte ! Et les autres ! Tant d'autres ! Des maîtres et des écoliers, des parvenus et des débutants, des impressionnistes, des académiques, des grisâtres, des coloristes, tous sans doute méritant le salut de l'amateur qui passe, pour leur science ou pour leur effort. Et on ne les a même pas vus ! Un peu de tristesse naît de cette constatation. Il y a dix ans, à l'âge des grands enthousiasmes, elle se serait dissipée bien vite, dans le ferme propos de revenir. Cette fois encore, je me dis : Je reviendrai. Est-ce bien sûr?

Auguste DUPOUY.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DU CHATEAU DE LA SORINIÈRE

En Saint-Pierre de Chemillé

Le château de la Sorinière est situé sur le territoire de la commune de Chemillé, à 2.500 mètres à l'ouest du « bourg Saint-Pierre ».

La terre de la Sorinière — *terra de la Sorinère*, dont le nom figure, pour la première fois, en 1246, au cartulaire de Chemillé [1], appartenait, en 1360, à Jean Pierres, « vallet » [2]. En 1410, Jamet Pierres, demeurant au « lieu et houstel de la Sorinière », agrandit le domaine [3]. Son arrière-petite-fille, Marie Pierres, l'apporte en mariage, vers 1496, à François de Brie, seigneur de Saint-Léger-des-Bois [4], dont la descendance possède la Sorinière pendant tout le XVIe siècle.

[1] Arch. de Maine-et-Loire, série H. (C. Port, *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. III, p. 535).

[2] En 1360, le jour de la Sainte-Catherine (22 novembre), deux paroissiens de Gonnord vendent à Jean Pierres, « vallet », tous les droits qu'ils ont sur un moulin, appelé « le moulin de Seneschal, en la rivière d'Irome », pour dix florins d'or (Arch. de la Sorinière). — A moins d'indication contraire, tous les documents cités dans cette notice font partie des archives du château de la Sorinière.

[3] Le 14 janvier 1410, Geoffroy de Cuer, paroissien de Saint-Lambert-du-Lattay, vend à Jamet Pierre les « terres du Chaffaut, les Noës de la Varanne » et d'autres terres « sises à la Croix-Cosson, à la Planche de la Sorinière », etc.

[4] 27 février 1496, déclaration à « noble homme Françoys de Brie, escuyer, seigneur de la Sorinière », époux de Marie Pierres, par Guillaume Cerland pour une portion de moulin.

Digitized by Google

En 1598, au plus tard, Michel d'Escoublant, écuyer, fils de Louis d'Escoublant, sieur de la Touche, en Beaupréau, prend le titre de sieur de la Sorinière [1]. Il avait épousé Renée de Brie, qui mourut en 1611 [2].

En 1668, par le mariage de Marie d'Escoublant, fille d'Esprit d'Escoublant et de Madeleine de Launay avec François du Verdier, écuyer [3], la Sorinière passa entre les mains de la famille qui l'habite encore aujourd'hui [4].

Le château a beaucoup souffert, à l'époque de la Révolution. Actuellement, il se compose d'un rectangle, flanqué, sur la façade nord, de deux tours rondes du xve siècle, dont l'une s'appuie sur un massif voûté, dernier reste d'une construction plus ancienne. Des fossés d'eau vive l'entourent et, jadis, le protégeaient. Un pont-levis, établi entre deux tourillons à créneaux, fait communiquer la cour intérieure avec une autre cour beaucoup plus vaste, renfermée par les bâtiments de la ferme et par la chapelle [5].

[1] Mai 1598, transaction par Michel d'Escoublant, écuyer, seigneur de la Sorinière et Renée de Brie, son épouse, héritière de la Sorinière, fille du défunt René de Brie, de son vivant seigneur de la Sorinière, et de Marie de Vaugirault, avec les chanoines de Saint-Léonard de Chemillé, au sujet d'une rente de deux septiers de blé, revendiquée par le chapitre.

[2] On célébra son « annuel » dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à Saint-Pierre de Chemillé, du 13 juillet 1611 au 13 juillet 1612.

[3] Arch. de Maine-et-Loire, E 4122.

[4] J'adresse à M. le comte O'Kelly et à Mme la comtesse, née du Verdier de la Sorinière, des remerciements très sincères pour l'extrême bienveillance avec laquelle ils m'ont permis de compulser les archives de leur château et de photographier les peintures de leur chapelle.

[5] La chapelle du château de la Sorinière ne doit pas être confondue avec la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, dite aussi chapelle de la Sorinière, accolée à l'aile droite du transept de l'église de Saint-Pierre de Chemillé. Cette dernière avait été élevée, en 1501, par François de Brie et Marie Pierres, seigneur et dame de la Sorinière, pour servir à la sépulture des membres de leur famille. Il est regret-

Digitized by Google

La chapelle de la Sorinière mesure 7m70 de longueur sur 5m30 de largeur. Elle se compose de deux travées

table qu'elle ait été démolie, quand, en 1902, on a restauré l'église Saint-Pierre ; car, sans parler du mérite de cette modeste construction, c'était un des rares édifices du commencement du XVIe siècle, dont on connût « l'état civil » complet.

On possède, en effet, le texte de deux marchés, conclus entre le seigneur de la Sorinière et Etienne Pellepré ou Pelletier, maître maçon, pour la construction des murs et de l'autel de cette chapelle. « Aujourduy Ve jour de novembre mil Vc et ung a esté faict marché entre monsr de Sainct-Ligier et de la Sorinière et Estienne Pellepré, maistre maczon, pour faire la massonnerie cy dessus dite pour le pris et somme de cinquante livres tournois, deux charge de seille et une pippe de vin bon et franc. Presans à ce, monsr le prieur de Chemillé et monsr le prieur du cloistre et monsr d'Espiré, fils dudit sieur de la Sorynière. Ainsi signé : P. Dupont, E. Pelletier, M. de Brye ; l'an et jor que dessus. »

Le lendemain, 6 novembre 1501, ils traitent ensemble pour la fourniture de « la pierre de tuffeau, d'une table d'aultel de Ragesse ou de Sainct-Aignan et deux ou trois pierres de Ragesse pour faire les pilliers de dessoubz l'autel. » Le marché s'élève à la somme de trente livres tournois. Pellepré rendra la pierre jusqu'au Gué des Moriers, près de Chalonnes, d'où le seigneur la fera transporter à Chemillé.

Le premier de ces marchés est précédé d'une sorte de devis qui commence à tomber en poussière, mais où il est encore possible de lire : « ...En iceluy pignon [de la chapelle] fault ung vitral de la grandeur et haulteur d'iceluy qui est au pygnon du prieuré et y aura deux meyneaux en iceluy vitral et sur les meyneaulx formayement le plus ligier que faire se porra... Et sera lad. chapelle voultée à belles croisées d'ogyves... Item faudra faire une arche pour veoir et passer de lad. chapelle en lad. église à la devise de mond. sieur et aussi faire ung chauffepié en lad. chapelle encontre le gros pillier... » Ces documents, encore inédits, suffiraient à prouver qu'il y eut en Anjou, au commencement du XVIe siècle, des constructeurs qui restaient toujours fidèles aux traditions de l'art français.

Deux statues de saint Cosme et de saint Damien, conservées au musée archéologique d'Angers, ornaient jadis l'autel de cette chapelle. Le peuple de Chemillé et des environs les avait baptisées du nom de saint Aignan (*saint Teignant*) et de saint Ignace (*saint Tignasse*) et, jusqu'à ces derniers temps, il les invoquait contre les maladies du cuir chevelu.

Digitized by Google

voûtées d'ogives à profil prismatique. Elle est éclairée par deux petites fenêtres à trèfle et par une large baie en plein-cintre, qui s'ouvre au-dessus de l'autel [1]. Les clefs de voûte sont ornées d'un écusson fruste ; un autre écusson, fixé au sommet de l'arc-doubleau, porte les armes de la famille d'Escoublant : « deux escoubles ou aigles essorantes d'argent, mises en fasce côte à côte, membrées et becquées de sable ».

A l'extérieur, l'édifice n'offre rien de remarquable. A l'intérieur, il est orné de peintures à la détrempe, qui peuvent figurer à bon droit parmi les œuvres les plus artistiques que le XVIe siècle ait léguées à l'Anjou. Protégées contre le vandalisme, à l'époque des guerres de Vendée, par des fagots qui remplissaient la chapelle, ces peintures n'ont été endommagées, d'ailleurs très légèrement, que vers 1830, par un décorateur aussi hardi que maladroit. Elles forment trois grands panneaux, représentant la Nativité de Notre-Seigneur, l'Adoration des Mages et saint Christophe. Personne ne les a encore signalées .

La *Nativité de Jésus-Christ* mesure 3m45 de largeur sur 2m25 de hauteur.

La scène se passe dans un paysage. Marie, la tête légèrement penchée sur l'épaule droite, se présente à genoux, presque de face, sous une double arcade que soutiennent des piliers carrés revêtus de marbre, devant une crèche en ruine, dont la toiture défoncée laisse entrevoir un coin de ciel gris et froid. Sa robe est échancrée au cou. Un large manteau de couleur bleue l'enveloppe presque tout entière. Sur sa nuque flotte un voile de gaze transparente. Elle adore, les mains jointes, son divin fils, exposé tout nu sur le dallage, que recouvre un linge blanc. Deux anges, dont l'un

[1] Avant la restauration de la chapelle, en 1830, cette fenêtre devait avoir une autre forme.

Digitized by Google

porte une chape d'or, sont représentés de chaque côté de l'enfant, qu'ils prient avec ferveur.

Au premier plan, à droite et à gauche, le seigneur et la dame de la Sorinière sont agenouillés sur un prie-Dieu recouvert d'une étoffe bleue à leurs armes. Ils ont l'un et l'autre les mains jointes, au-dessus de leur livre de prières. Jean de Brie, reconnaissable à son blason brodé sur le tapis du prie-Dieu, a les bras et les jambes armés de toutes pièces et porte sur sa cotte un surcot « fascé d'argent et de sable de huit raies, au lion de gueules brochant sur le tout ». Son gantelet et son casque sont déposés à terre. Il était assisté de saint Jean-Baptiste, son patron, que le décorateur de 1830 a maladroitement transformé en sainte Madeleine. Françoise de Mathefelon, son épouse, est coiffée d'un chaperon à queue. Sur sa robe est posé un surcot à jupe traînante, armorié de l'écusson à ses armes. Un chapelet blanc, à gros grains, est suspendu à sa ceinture. Saint François d'Assise l'accompagne et la présente.

Au second plan, saint Joseph, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau rouge, la tête recouverte d'un chaperon, entre, à droite, avec sa lanterne allumée et son bâton. A gauche, un berger accourt pour adorer l'Enfant-Jésus, avec sa houlette à la main et sa gibecière au côté. Un de ses camarades contemple le spectacle par une des ouvertures de la misérable cabane. Deux autres bergers le suivent ; on les voit, traversant sur un pont la petite rivière qui anime le paysage et causant entre eux de la grande nouvelle.

Le paysage qui fait le fond du tableau n'a pas la gaîté, la douceur, la grâce un peu molle des paysages de l'école de la Loire. On y sent une touche plus vigoureuse, plus dure même, mais encore très habile et très sincère.

On y trouve, comme dans les peintures du XVIe siècle, des détails charmants. Cette scène, en particulier, qui se passe, à gauche, dans la prairie, n'est-elle pas d'une simplicité

Digitized by Google

exquise? Deux anges, que l'on aperçoit, dans les nuages, approchant d'un réchaud leurs petites mains engourdies, ont annoncé aux bergers la naissance du roi des juifs. Un groupe de pâtres, réunis autour d'un brasier, a entendu l'appel d'en-haut. Deux d'entre eux sont déjà debout, tout prêts à partir pour la crèche. Le troisième souffle à pleins poumons dans sa cornemuse : il reste assis, pour répéter, sans doute, la mélodie, qui tout à l'heure égaiera le nouveau-né. Le quatrième tient une écuelle de la main droite ; de la main gauche il porte une cuiller à sa bouche. C'est un homme pratique : avant d'entreprendre le voyage, il termine son repas.

L'*Adoration des Mages* forme un tableau de 2m18 de hauteur sur 4m85 de largeur. Il est bordé, à la partie inférieure, d'une sorte de litre, sur laquelle on a peint, à partir du XVIIe siècle, les blasons de toutes les familles qui se sont alliées à la famille du Verdier de la Sorinière. La scène traitée par l'artiste est pleine de vie et de mouvement ; mais, sans parler de quelques maladresses et de quelques fautes de dessin, on y sent un peu la recherche.

La Vierge et saint Joseph portent le même costume que dans le panneau de « la Nativité ». L'architecture des colonnes qui les encadrent ressemble à celle de la crèche.

Marie est assise, tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux. A sa droite, saint Joseph, la main appuyée sur un bâton, se penche pour contempler le spectacle extraordinaire qui se déroule au premier plan. Un vieillard au front chauve, aux cheveux blancs ; un roi, sans doute, car il a déposé à terre son chapel recouvert d'une couronne d'or, s'agenouille aux pieds de la jeune mère. Il est enveloppé d'un manteau jaune, garni de riches fourrures. De la main gauche il porte une coupe d'orfèvrerie, qu'il découvre de la main droite et vers laquelle l'enfant tend les bras en souriant. Un valet le suit, tenant en laisse un lévrier blanc. Debout près du vieillard, un autre roi, dont le visage est encadré d'une

Digitized by Google

chevelure et d'une barbe opulentes, jette un regard plutôt sévère sur les cavaliers de son escorte. Il est coiffé d'un turban, chaussé de bottes à crevés, vêtu d'un manteau en velours grenat décoré d'arabesques et muni de manches bouffantes. Un large cimeterre pend à sa ceinture. Sa main gauche tient un sceptre fleuronné. Les présents qu'il apporte sont renfermés dans une coupe de cristal sertie d'or. Derrière lui, ses serviteurs et les officiers de son palais se pressent en foule, montés sur des chevaux ou sur des dromadaires.

Le roi nègre attend à gauche, coiffé d'un chapeau à bords rabattus et contournés sur lequel repose une délicate couronne, vêtu d'un ample manteau en brocart, qui laisse à découvert la jambe droite chaussée d'une énorme botte à crevés. Un vase d'or, qu'il soutient de la main gauche, renferme l'offrande destinée au nouveau roi des juifs. En tête de son escorte, on remarque un négrillon au costume bizarre, tenant par la bride un animal plus étrange encore, dromadaire ou chameau richement caparaçonné, dont le peintre a caché la tête, pour cette raison que, ne la connaissant pas exactement, il était incapable de la dessiner. La supposition n'est pas téméraire, quand on voit quelles formes amusantes il a attribuées à l'éléphant [1] qui figure au dernier rang, à gauche, avec une malle de voyage et un cavalier sur le dos [2].

Le dernier panneau mesure 3m50 de largeur sur 3m10 de hauteur. Il représente saint Christophe, sous les traits d'un géant, à l'abondante chevelure, à la barbe grisonnante et frisée, marchant dans les eaux d'une rivière jusqu'à la

[1] La ménagerie du roi René, au château d'Angers, comptait plusieurs dromadaires ou chameaux ; elle ne possédait pas un seul éléphant. (Cf. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 18.)

[2] Les écussons qu'on voit à gauche et à droite, sur ce panneau, ont remplacé ceux de Jean de Brie et de Françoise de Mathefelon.

Digitized by Google

hauteur des mollets. Le colosse est vêtu d'une culotte courte, serrée au-dessous du genou, d'une tunique de brocart d'or à revers bleus et d'un manteau rouge à larges plis, que soulève la brise. Il s'avance de gauche à droite, en s'appuyant des deux mains sur un tronc d'arbre, qui lui sert de bâton. Sa tête est tournée vers le Sauveur, gracieux enfant aux cheveux bouclés, assis à califourchon sur l'épaule du vigoureux passeur, que ce fardeau mystérieux déconcerte et accable.

L'Enfant-Jésus porte une robe bleue et un manteau cendré, qui flotte au vent. De la main droite, il soutient le globe du monde, surmonté d'une croix, à laquelle pend une banderole blanche. De la main gauche, il semble indiquer le rivage, sur lequel on aperçoit un ermite, le genou en terre, qui présente sa lanterne allumée, comme pour éclairer le passage. Malheureusement, cette partie du panneau a été repeinte : l'ermite, la chapelle et le bouquet d'arbres qui l'entourent sont l'œuvre du restaurateur de 1830.

Au second plan, sous un ciel chargé de nuages, se profile la silhouette d'une barque, qui vogue, toutes voiles dehors, vers la haute mer ; puis, plus près, la muraille d'une ville, qui s'avance dans le fleuve et forme un port bien fermé, où les bateaux, à l'abri de la tempête, attendent tranquillement l'heure du départ.

Cette scène, que les artistes du moyen âge ont interprétée tant de fois, a été traitée ici avec une grâce naïve et charmante, qui rappelle les meilleures compositions du XVIe siècle.

La légende raconte que saint Christophe aurait été martyrisé en Lycie, au IIIe siècle. A la Sorinière, son martyre continue. Ses bourreaux sont les jeunes filles du voisinage, qui, pour trouver un mari dans l'année, n'hésitent pas à fixer de longues épingles dans le mollet du charitable colosse. La dévotion est telle, qu'il faut, de temps en temps,

Digitized by Google

panser les plaies béantes et recouvrir la jambe du patient d'une nouvelle couche de peinture.

Les fresques de la chapelle de la Sorinière sont un peu antérieures au milieu du XVIe siècle. Telle est, en effet, l'époque à laquelle nous reporte le costume des personnages, qui sont habillés comme on l'était en France, sous le règne de François Ier. Telle est aussi celle qu'indiquent les écussons armoriés de Jean de Brie et de Françoise de Mathefelon. Jean de Brie s'était marié avec Françoise de Mathefelon en 1517 [1]. Les deux époux vivaient encore en 1535 [2] ; mais Françoise mourut avant 1540, car, à cette date, Jean de Brie s'allia en secondes noces avec Catherine Pantin [3]. C'est donc entre 1517 et 1540, que le seigneur et la dame de la Sorinière firent exécuter pour l'oratoire de leur château les peintures qui en sont le principal et, avec la statue de Notre-Dame de Pitié qui décore l'autel, à peu près le seul ornement.

A quel artiste peut-on attribuer ces œuvres, qui, malgré quelques imperfections, trahissent un goût très délicat et une main très habile? A défaut d'un nom précis, que l'on chercherait en vain dans les archives de la Sorinière, on peut affirmer, du moins, que le peintre n'a pas été formé à l'école des bords de la Loire. La Vierge ne rappelle en rien la jeune fille blonde, grassouillette et fraîche des miniatures de Fouquet ; elle a quelque chose de plus grave et de plus froid. L'enfant ne ressemble ni au *bambino* à grosse tête de Florence, ni au poupon leste, souple et vivace des

[1] Le contrat de mariage porte la date du 1er décembre 1517.

[2] Transaction entre les seigneurs de Sorinière et de Brie-Serrant, au sujet de la dot de dame Françoise de Mathefelon, épouse de Jean de Brie, seigneur de la Sorinière et des Tailles.

[3] 8 août 1540, contrat de mariage de « noble et puissant Jehan de Brye, seigneur de la Sorinière », avec « damoiselle Catherine Pantin, fille de feu Jehan Pantin et de Renée de la Roche ».

Digitized by Google

Heures de Chantilly ; il se rapproche plutôt du nouveau-né maigre et anguleux des Flandres. Ce n'est plus ici, pourtant, l'assistance immobile et muette des tableaux flamands du xve siècle : la scène — celle de l'*Adoration des Mages*, en particulier, — est vivante et réelle ; mais on sent que l'artiste a des préférences bien marquées pour les traditions de l'école du Nord. Ne serait-il pas même l'élève d'un Coppin Delft, par exemple, d'un des « peintres du roi de Sicile », d'un de ces flamands que le Roi René avait attachés à sa personne et fixés en Anjou? Je ne voudrais pas l'affirmer ; mais je suis tenté de le croire[1].

J'ai parlé, tout à l'heure, de la statue de Notre-Dame de Pitié, qui décore l'autel de la Sorinière. C'est un groupe en pierre d'un très grand mérite, qui offre une particularité iconographique assez remarquable.

Au xvie siècle, la Vierge de Pitié est presque toujours représentée seule avec son fils. Quelquefois pourtant saint Jean et sainte Marie-Madeleine l'assistent et partagent sa douleur. Quelquefois aussi l'artiste a figuré tous les personnages qui furent présents à l'ensevelissement du Christ : derrière la Vierge, qui porte son fils sur ses genoux, on voit Nicodème, Joseph d'Arimathie, saint Jean, la Madeleine, les saintes femmes[2]. A la Sorinière, Marie n'est accompagnée que de saint Jean.

La Vierge, revêtue du costume traditionnel, manteau sombre et guimpe blanche, est assise, joignant les mains et levant un peu les yeux vers le ciel. Le corps inanimé de Jésus est étendu sur les genoux de sa mère ; les jambes sont rigides, le bras droit pend inerte et affleure la terre. Saint

[1] Ces curieuses peintures ont été reproduites dans le compte rendu de la *réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1906, p. 250-255.

[2] E. Male, *L'Art français à la fin du moyen âge; l'apparition du pathétique* (*Revue des deux Mondes*, 1er octobre 1905, p. 672-673).

Digitized by Google

Jean fléchit le genou pour recevoir la tête, couronnée d'épines du Sauveur, qu'il soutient de la main droite, pendant que sa main gauche, passée derrière l'épaule de Marie, sert d'appui à cette mère désolée. La figure de la Vierge est admirable. Celle de l'apôtre n'est pas moins parfaite ; il semble même difficile d'exprimer en traits plus saisissants l'angoisse de la douleur tempérée par la foi.

Les armes de François de Brie et de Marie Pierres, son épouse, sont sculptées sur le socle de ce groupe émouvant. La Vierge de Pitié de la Sorinière est donc antérieure de quelques années aux peintures murales de la chapelle.

Ch. URSEAU,

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

BATAILLON DE VOLONTAIRES

(3e bataillon de Maine-et-Loire)

1792-1796

(*Suite*)

CHAPITRE VI

Esprit militaire. — Discipline

L'esprit militaire est l'apanage des armées permanentes et le propre des officiers préparés, dès leur jeunesse, à la carrière des armes. Il s'entretient par tradition, s'acquiert par éducation et ne s'improvise pas. Pour ces raisons, il devait manquer aux bataillons de volontaires.

Sur trente officiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire, vingt-cinq sont des jeunes gens sans expérience de la vie et la veille encore avocats, étudiants, avoués, membres des fédérations, orateurs ou assidus des clubs, tous combattants par la parole et la plume, et nullement militaires. Ils apporteront naturellement leurs habitudes dans leur nouvelle carrière et, n'ayant rien de l'esprit militaire, ils ne pourront l'enseigner à des hommes aussi ignorants qu'eux.

Nous voyons dès lors, dans les diverses garnisons où ils séjournent, officiers, gradés et volontaires, toute hiérarchie supprimée, fréquenter en commun les Comités publiques, les clubs, les sociétés populaires. Ils les dirigent et ils en créent. Tout événement politique est commenté dans une adresse rendue publique. Les difficultés du commandement se résolvent en Assemblées plénières et sont soumises aux représentants du peuple, à leurs agents et sous-agents, plutôt qu'aux généraux. Les réclamations sont collectives. Tout est au rebours des traditions militaires. On le voit dès la formation du bataillon.

Digitized by Google

Au commencement de novembre 1792, un premier conflit s'élève entre le colonel Guinut et sa troupe [1]. La municipalité d'Angers trouvant que les volontaires s'acquittaient mal de la garde d'un poste, la leur avait retirée pour la confier à la garde nationale. Les volontaires voient dans cette mesure une atteinte à leur honneur. Ils réclament aux administrateurs du département et accusent leur colonel.

Les consignes envoyées au commandant Guinut, disent-ils, ont été lues par lui, à la vérité, à la troupe assemblée, mais de telle manière que les officiers mêmes ne les ont pas entendues... Le commandant devait, comme vous le lui aviez enjoint, donner aux postes la consigne nécessaire, et cette consigne n'a pas été donnée. Sans doute, c'est un oubli de la part du citoyen Guinut. Administrateurs, voilà les faits. Jugez qui doit être puni. Le bataillon est-il coupable?

L'adresse, rédigée et signée par six capitaines, six lieutenants et un sergent-major [2], est remise au Conseil du département, qui décide, en séance publique, que, « le commandant étant coupable, le bataillon reprendra son service ».

Après cet affront à son autorité, pour une si petite affaire, Guinut n'osa pas se compromettre dans une affaire plus grave et passa la main à Duboys.

Les administrateurs de Maine-et-Loire avaient pris, au mois d'octobre 1792, deux arrêtés conformes à la loi, autorisant les volontaires à changer de corps, soit pour entrer dans les régiments de cavalerie, soit pour aller aux frontières. On formait alors, dans la région, un régiment de dragons dont le dépôt était à Angers. Beaucoup de volontaires manifestèrent l'intention d'y être admis. A toute exigence de service, ils menaçaient leurs officiers de quitter le bataillon pour se faire cavaliers. Il y eut entre les officiers une véritable inimitié.

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, liasse 597.

[2] Tharreau, Montassier, Verger, Berthelot, Lavigne, Couscher, Lebreton, Dutertre, Reignier, Paulé, Chantelou, Montaubin, Lainé.

Digitized by Google

Les patrouilles du bataillon viennent jusqu'aux portes du dépôt de cavalerie et semblent narguer leurs frères d'armes, en manifestant l'intention de s'emparer des ci-devant volontaires devenus cavaliers.

Des citoyens cavaliers ont osé insulter une patrouille en marche, en présence de leurs officiers, qui ne les ont pas fait rentrer dans l'ordre.

Duboys, au lieu de commander, « réunit tous ses frères d'armes pour prendre leur avis ». L'Assemblée, méconnaissant la loi et les arrêtés administratifs, décida que tout volontaire qui s'engagerait dans un autre corps serait mis en état d'arrestation. Cette violation de leurs droits exaspéra les volontaires, à tel point que deux d'entre eux menacèrent Duboys de lui « brûler la cervelle ». Les administrateurs protestèrent. Duboys les accusa de trahir la République en voulant désorganiser un bataillon de patriotes. Il écrivit au ministre de la guerre :

La conduite du Directoire du département excite l'indignation de tous les bons citoyens d'Angers. Il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour n'y pas voir les derniers actes d'hommes ennemis de la Révolution et qui, touchant à leur fin, bien assurés que la confiance publique ne les environne plus, veulent que le dernier usage qu'ils feront de leurs fonctions soit en faveur du parti qu'ils ont toujours servi.

Tous les officiers du bataillon sont venus me trouver ce matin (29 octobre 1792) pour m'offrir leur démission. J'ai cru devoir leur faire sentir qu'ils devaient rester à leur poste, quelles que fussent les fautes de l'administration, et qu'en abandonnant leurs fonctions ils serviraient les projets des malveillants qui sont dans le département.

Les officiers joignirent à cette lettre une réclamation collective inspirée du même esprit.

Hâtez-vous, disaient-ils, de casser des arrêtés pris par des administrateurs dont le patriotisme est plus que douteux et qui voient avec peine la formation d'un corps qui donne à la Patrie de nouveaux défenseurs... Si l'autorité supérieure ne nous soutenait pas, notre premier devoir serait d'abandonner des fonctions où nous ne pourrions plus servir la chose publique.

Digitized by Google

Il fallut la modération du commandant de la cavalerie et l'obligation de se soumettre aux lois pour terminer un différend où la discipline et le prestige des officiers furent atteints par la faute de Duboys.

Au mois de mars 1793, le bataillon fait partie d'une colonne détachée de Vannes sur le bourg de Rochefort, tombé au pouvoir des « brigands ». Duboys espérait commander en chef l'expédition ; au dernier moment, cette mission fut confiée à Félix, lieutenant-colonel du 109e régiment d'infanterie. Il n'y avait là rien d'extraordinaire, Félix étant plus ancien de grade que Duboys, et l'ordre ayant été donné par le général commandant l'arrondissement de Vannes. Duboys, contraint d'obéir, le fait en murmurant, soulève des difficultés au cours de l'expédition, excite contre Félix les officiers et la troupe, et accuse son collègue de trahison et d'incapacité. C'est en termes violents qu'il porte la dispute « au tribunal de l'opinion publique » sous forme d'une lettre à ses concitoyens.

Ce n'est pas pour vous que j'écris, hommes pervers, qui, craignant d'être dénoncés à l'opinion publique, cherchez à jeter de la défaveur sur celui que vous redoutez. Je vous méprise trop pour m'abaisser jusqu'à vous. J'écris pour mes concitoyens trompés, pour ceux qui ignorent la vérité et à qui il est important de la faire connaître. Je la dirai toute, et avec la franchise que mes amis me connaissent...

Je vais, tout à la fois, retracer le tableau de ma conduite dans les troubles qui ont affligé le département du Morbihan, et faire connaître celle du lieutenant-colonel Félix, chargé de diriger l'attaque de Rochefort. Ce n'est pas dans les cercles, dans les comités particuliers que je dirai ce que je pense de lui. Je le dénonce au département du Morbihan, au ministre de la Guerre et à la Convention nationale. Le calomniateur prend des voies détournées, mais le Républicain, celui qui aime sincèrement son pays, parle ouvertement. Il voit que le moyen le plus sûr de dévoiler les traitres est de les placer sous les yeux du peuple.

Duboys fait ensuite un parallèle entre son attitude et celle de Félix dans la journée du 14 mars 1793, quand les

Digitized by Google

« brigands » se présentèrent aux portes de Vannes. Il accuse Félix d'avoir été leur complice.

Il me serait difficile, dit-il, de peindre, d'un côté l'impatience de la troupe, qui brûlait de se mesurer avec l'ennemi, et de l'autre l'insouciance et l'apathie de celui qui devait diriger ses mouvements. Ceux-là seuls qui en ont été les témoins peuvent s'en former une juste idée. Voulait-on protéger l'entrée des insurgents, et était-on d'intelligence avec eux? Je l'ignore. Mais ce que je sais parfaitement c'est que, si mes représentations n'avaient pas eu d'effet, les Brigands eussent pénétré dans la ville sans difficulté, seraient venus attaquer sur la place la troupe qui eût infailliblement succombé, et que Vannes serait maintenant en leur pouvoir.

Quelques jours se passèrent. Le général Dupetit-Bois arriva. Un conseil de guerre se tint, le 19 mars, pour aviser aux mesures à prendre. Alors, les rebelles s'étaient emparés de la Roche-Bernard ; alors le district de Rochefort était menacé ; il était instant de voler à son secours. Je proposai, comme mesure urgente, de faire partir sur-le-champ un détachement de cinq cents hommes et deux pièces de canon. Rappelle-toi, Félix, que toi seul t'opposas à ma proposition en t'appuyant sur des motifs qui décelaient aux yeux les moins clairvoyants ta malveillance. Et, dès le lendemain, les Brigands se portent sur cette ville, s'en mettent en possession, égorgent les patriotes, livrent leurs propriétés au pillage.

Voilà, Félix, ce que tu as fait... Réfléchis sur tous les malheurs que tu as causés... Ne t'attends pas à me voir te reprocher les objections ridicules avec lesquelles tu repoussas, dans le premier conseil et dans ceux qui suivirent, toutes les propositions qui y furent faites. Que les patriotes qui y assistaient s'interrogent et qu'ils disent quelle impression ta conduite fit sur leurs esprits, et quelle opinion ils conçurent de tes principes et des sentiments qui t'animaient.

Quand, malgré tes efforts, il eut été arrêté dans le conseil de guerre qu'un détachement partirait pour Malétroit, pourquoi refusas-tu d'abord le commandement? pourquoi engageas-tu des administrateurs à demander ton séjour à Vannes? et pourquoi ensuite revins-tu sur tes pas, et réclamas-tu le commandement quand tu vis que le général m'avait désigné pour diriger l'expédition? Tu étais le plus ancien de services ; il ne pouvait

Digitized by Google

t'être refusé. Tu l'obtins. Mais sois de bonne foi, si tu peux l'être, et conviens que, si tu m'avais connu moins patriote et disposé à épargner les rebelles, en un mot, animé de ton esprit, tu te serais bien donné de garde d'élever une pareille chicane.

Félix ! Félix ! s'il est vrai que tu n'étais pas d'intelligence avec eux, ta conduite me paraît bien difficile à expliquer..

Cette violente diatribe contre un de ses supérieurs, à l'occasion d'un service en présence de l'ennemi, quand l'obéissance est plus que jamais de rigueur, nous donne un aperçu de l'esprit militaire de Duboys. En voici d'autres traits.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire fut laissé en garnison à Rochefort. Au bout de six semaines, Duboys jugea qu'il était temps de rentrer à Vannes ou à Port-Louis. Il écrivit aux administrateurs du Morbihan et au général du Petit-Bois pour exiger son rappel. Le général lui répondit :

Je pense qu'il appartient à moi seul de régler les mouvements militaires. Je ne conçois donc pas comment vous avez pu m'indiquer le jour pour vous envoyer un ordre de départ. Si je ne connaissais parfaitement votre zèle, j'analyserais davantage le style de votre lettre.

On sert partout également la Patrie. Très convaincu de la soumission que nous devons tous à la Loi, je ne me permettrais jamais de commenter les ordres et les réquisitions de ceux qui ont le droit de m'en donner, et vous me verrez toujours aussi ferme à la soutenir qu'empressé à la suivre.

La leçon ne suffit pas à Duboys qui, se trouvant cinq mois plus tard en détachement à Blain, sollicita, dans les mêmes conditions, son retour à Vannes, et s'attira de la part du général Vimeux les mêmes reproches qu'il avait reçus du général du Petit-Bois.

Les exemples donnés par le chef sont suivis par ses subordonnés.

Le capitaine Lavigne entame avec Duboys d'interminables discussions sur une affaire de service. Son ancienneté

Digitized by Google

de grade lui ayant donné autorité sur quatre compagnies détachées à Port-Louis, il est incapable d'exercer ce commandement, et ses camarades Moreau et Gauchais écrivent à Duboys :

Le nommé Lavigne, capitaine dans notre bataillon, s'est permis de nous envoyer par un sergent l'ordre verbal de garder les arrêts pour ne nous être pas trouvés à la parade d'aujourd'hui (24 février 1793). Ce procédé a d'autant plus lieu de nous surprendre que nous ne sommes point subordonnés à de pareils ordres. Sans parler des raisons qui justifient notre absence, Lavigne s'est écarté et a commis une violation aux règles militaires ; nous en demandons satisfaction. En conséquence, nous réclamons que le Conseil de discipline soit assemblé en la forme et dans les délais ordinaires pour être statué ce qu'il appartiendra.

Nous te faisons passer copie d'une dénonciation contre Lavigne. Nous n'aurions sûrement pas été obligés d'en venir là si tu avais été avec nous.

Blandin, qui était de garde à son poste, a été aussi mis aux arrêts pour ne s'être pas trouvé à la parade, comme s'il avait pu être en deux endroits.

Il est un terme à tout, et nous y touchons heureusement.

Le 26 avril 1793, le lieutenant Jubin écrit aux administrateurs du Morbihan pour leur dénoncer la conduite de l'adjudant-général Beysser.

L'adjudant-général Beysser, dit-il, a été autorisé par la Convention nationale à former une légion de cavalerie de douze cents hommes... Ses agents semblent ne faire aucun choix parmi les hommes qui se présentent, comme si la force et la taille n'étaient pas à considérer quand il s'agit de former un corps de cavalerie. C'est abuser de la confiance de Beysser, ou tromper, de concert avec lui, les Représentants du peuple, qui n'ont pu, ni voulu ordonner une levée d'hommes incapables d'être maîtres de leurs chevaux dans un combat, ni de s'y servir de leurs armes.

Si je pouvais suspecter le civisme de cet adjudant-général, je vous dirais, citoyens, que chez lui l'intérêt privé paraît l'emporter sur l'intérêt public. Je vous ferais remarquer que, recevant cinq cents livres pour le recrutement de chaque homme, et pou-

Digitized by Google

vant bénéficier, il lui importe peu que sa légion soit bien composée, pourvu qu'elle se trouve au complet avant le 1er juin, terme fatal prescrit par un nouveau décret.

J'ai fait mon devoir en vous instruisant de ces faits. Le vôtre est d'aviser aux moyens d'empêcher ces sortes d'enrôlements...

Au mois de mai 1793, les lieutenants Hudoux et Amiot, ayant à diriger une petite expédition contre des paysans rebelles, se laissent surprendre dans une auberge où ils étaient entrés avec leur détachement. Les sous-officiers et les volontaires les dénoncent. Ils sont jugés et acquittés par tout le corps des officiers qui s'érige en tribunal pour entendre les témoins, et décider en dernier ressort.

A plusieurs reprises, les volontaires font des réclamations collectives.

Le 16 août 1793, les 4e et 7e compagnies remettent au général Gillibert, lors d'une inspection, une pétition contre l'insuffisance de la solde.

Le 16 juillet 1794, les capitaines, ne voulant pas être commandés par l'adjudant-major dans les exercices et manœuvres, refusent en bloc de s'y rendre, sous prétexte de leur ancienneté de grade.

Nous citerons enfin un document curieux par le jour qu'il jette sur les rapports des volontaires avec leurs officiers. C'est une réclamation écrite à Duboys, le 20 septembre 1794, par le volontaire Jean Haumont, au nom de vingt de ses camarades, tous de la 7e compagnie, et conçue en ces termes :

Citoyen commandant,

Je prends la liberté de vous écrire au nom de mes camarades pour savoir si nous sommes hors du devoir de garnir nos chapeaux d'un ruban tricolore. Nous vous avertissons que nous sommes vrais sans-culottes, et que nous ne croyons pas être hors de la loi de nous décorer des marques républicaines.

Nous voyons bien qu'un troupeau qui marche sans pasteur craint toujours la dent meurtrière du loup. Aussi, depuis que

Digitized by Google

nous sommes hors d'avec vous, nous nous apercevons que le bon ordre ne règne pas dans toutes les règles.

Les officiers du détachement, ayant vu que nous faisions briller notre patriotisme en mettant à nos chapeaux des rubans tricolores, ont fait donner l'ordre, dans toutes les compagnies,de mettre bas lesdits rubans. Nous avons commencé par obéir, car nous savons que c'est le premier des devoirs d'un bon républicain. Nous sommes faits pour obéir, et nous serions bien contents que l'on nous montrât l'exemple, si ceux qui nous prêchent l'obéissance commençaient par obéir.

Si nous sommes hors des devoirs de porter des rubans à la nation, nous croyons qu'ils en sont bien éloignés en portant à leurs habits des rabats rouges bordés de blanc, car cette défense a été faite par le général Chabot.

Ainsi, citoyen, nous vous prions de nous répondre de suite et de nous marquer si nous devons en rester là, ou reprendre nos rubans. Nous vous prions, citoyen commandant, de faire droit à cette demande. Nous nous adressons à vous comme à notre père. Nous vous prions de nous répondre comme à vos enfants. Nous sommes bien fâchés de ne pouvoir vous exprimer de bouche ce que nos cœurs dictent sur ce papier, mais nous savons que dans une lettre se développent les sentiments du cœur...

Vous obligerez infiniment celui qui est avec une amitié la plus républicaine

J. Haumont.

Ces extraits suffiront à donner une idée des procédés de commandement et de l'esprit particulier des volontaires. Et cependant, si peu militaires que fussent les officiers, ils soumettaient leurs hommes à une rigoureuse discipline.

Ces termes ne sont contradictoires qu'en apparence.

Sans baser une appréciation générale sur l'étude d'un cas particulier, nous croyons qu'on a exagéré l'indiscipline des bataillons de volontaires. Pendant quatre ans, au plus fort de la guerre civile, le 3e bataillon de Maine-et-Loire parcourut, en tous sens, la Bretagne et la Vendée. Tout était occasion de pillages, d'incendies et de meurtres dans ce malheureux pays ; la conduite des volontaires en ressort davantage.

A Carhaix, en décembre 1792, un sergent et quatre volon-

Digitized by Google

taires enfoncent une cloison pour voler des fruits, et deux autres, à Saint-Pol-de-Léon, dérobent un portefeuille contenant trente livres. Ils sont arrêtés, traduits en police correctionnelle et punis de prison.

Le 13 mars 1793, les volontaires enlèvent de vive force aux « brigands » le bourg de Rochefort. C'est l'occasion de quelques violences envers les habitants qui s'en plaignent. Ordre est donné de faire battre la générale comme pour un départ. La troupe s'assemble, les sacs sont visités, dans chaque compagnie, par un officier et un sous-officier, et les soldats trouvés en possession d'objets volés sont arrêtés et conduits sous escorte à Vannes, pour y être jugés.

Quelque temps après, le 12 mai, des volontaires du bataillon sont poursuivis pour un nouveau pillage, dans le même bourg. On dresse état et procès-verbal des effets disparus, dont la valeur est estimée à 93 livres. Les volontaires restituent ou remboursent ces objets, sans préjudice de prison. Deux d'entre eux, qui se servaient d'un chaudron et d'une marmite volés, sont condamnés à garder la prison pendant deux mois, et à être nourris trois jours de chaque semaine au pain et à l'eau. Le Conseil estimait encore avoir usé d'indulgence, et n'avait pas prononcé une peine plus forte, en raison de circonstances atténuantes, « considérant, disait-il, que le chef qui commandait l'expé-« dition de Rochefort a semblé, par sa négligence, tolérer « le pillage ; que le chaudron et la marmite dont il s'agit « ont été trouvés dans le château, les premiers jours de l'en-« trée de la troupe dans cette ville ; que les volontaires en « sont restés paisibles possesseurs depuis ce temps ; qu'ils « ne peuvent être considérés comme voleurs, et qu'on ne « peut appliquer contre eux toute la sévérité des peines « que la loi prononce ».

Un autre volontaire écrivait humblement à Duboys pour lui exprimer son repentir et lui demander grâce. Il est « au « cachot depuis dix jours, au pain et à l'eau, pour quelques

Digitized by Google

« paroles injurieuses qu'une malheureuse boisson lui a fait « dire à son capitaine ».

Le capitaine Couscher se plaint, au mois de janvier 1793, « que plusieurs volontaires cherchent à travailler les com- « pagnies pour les engager à désobéir aux ordres. Il est inté- « ressant, dit-il, d'arrêter le mal dès sa source. On y par- « viendra en faisant connaître les peines encourues par ceux « qui cabalent et font cabaler pour désobéir aux lois ».

A la fin d'avril 1793, on amène, à la prison de Vannes, trois volontaires condamnés pour indiscipline par une Cour martiale, et détenus depuis plus de trois mois. Le lieutenant Jubin écrit à Duboys :

Ne serait-il pas possible de les faire mettre aujourd'hui en liberté, en renvoyant celui de la 3e compagnie comme un mauvais sujet? Les deux autres sont bien repentants... Le Conseil de discipline pourrait les faire venir devant lui et leur déclarer que leur affaire n'est que suspendue et qu'elle pourrait être reprise s'ils se montraient indignes de leur liberté par leur conduite ultérieure... Ces malheureux prisonniers ont véritablement besoin de respirer en plein air. Leur première faute me semble assez punie.

Duboys, qui était en détachement, n'ayant pas répondu, le Conseil libère les trois détenus et en rend compte. Le commandant écrit aussitôt :

Je suis fâché de ce que les officiers ont pris sur eux de faire mettre en liberté les trois volontaires détenus. Cet acte arbitraire m'a étonné au-delà de toute expression. L'humanité et la justice devaient se taire quand la Loi, quand l'intérêt du bataillon, quand celui de la République demandaient ces grands exemples. La discipline se relâche tous les jours, et parmi nous et dans les armées, et vous mettez en liberté des hommes qui ont porté l'esprit de révolte au plus haut degré ! Quel frein, désormais, arrêtera donc les méchants si, dès que j'abandonne le drapeau, les officiers se permettent de faire fléchir la Loi?... En vérité, ce procédé me semble incroyable. Comment feronsnous donc respecter la Loi par nos subordonnés, si nous nous en faisons nous-mêmes un jeu?...

Digitized by Google

Je compte, à ce sujet, écrire vertement au commissaire des guerres, qui n'a pas fait son devoir et qui est coupable de la négligence la plus répréhensible. Et, dussent les officiers qui ont prononcé l'élargissement m'accuser de dureté, je veux que la Loi s'exécute, et, puisqu'il est nécessaire de placer des exemples sous les yeux des volontaires, je suis satisfait que les trois accusés les donnent, parce qu'ils sont de mauvais sujets.

Si jamais l'esprit de haine et d'indiscipline se glisse dans le bataillon, je n'aurai pas, du moins, à me reprocher un excès d'indulgence...

Le lieutenant Paulé, qui s'est compromis en faisant du bruit dans un café avec ses hommes, qui étaient ivres, est relevé temporairement de son commandement, et puni d'arrêts.

Le sous-lieutenant Etiambre écrit à un de ses amis que, le 9 août 1793, étant détaché au village d'Ambon (Morbihan), il reçut l'ordre de se transporter dans un hameau, éloigné de trois lieues, pour arrêter un suspect.

Nous partîmes à deux heures du matin, raconte-t-il, et l'on nous donna pour guides deux particuliers, dont l'un était le maire d'Ambon. Cet homme, de mauvaise foi, comme le sont en général tous les habitants de ce pays, nous annonça, à une lieue de l'endroit, qu'il ne savait pas la route et, d'ailleurs, qu'il ne voulait pas se faire des ennemis. Je le menaçai; mais, comme il avait résolu de ne pas nous conduire, il s'arrêta dans le milieu du chemin, et mon cheval lui heurta le derrière de la jambe.

Pour ce fait, qui ne tend qu'à bien servir la Patrie, on m'a menacé de me destituer, et de quinze ans de fers... Par ordre du général, qui ne m'a nullement entendu, je suis aux arrêts pour huit jours. Tu dois sentir comme moi que nous sommes actuellement entre le fer de l'assassin et l'échafaud, et que le commandant Duboys nous serait d'un grand secours...

Des ordres rigoureux sont donnés, à Nantes, aux mois de juillet et d'août 1793 [1].

[1] Ces ordres émanent de Le Borgne, commandant d'arrondissement à Nantes et sont datés des 19, 21, 24, 31 juillet, 6, 9 et 12 août 1793.

Ce Le Borgne était un officier énergique, mais peu instruit. En

Digitized by Google

Un officier fera chaque jour la visite des prisons et hôpitaux... Les capitaines passeront, au moins tous les trois jours, l'inspection des cartouches de leurs hommes et puniront sévèrement ceux qui les auraient gâtées ou perdues par leur faute... Il est défendu à tout soldat et sous-officier de sortir des barrières sans une permission du commandant d'armes, et signée par l'état-major... Il leur est défendu de courir les rues, de s'établir publiquement dans des maisons de débauche où ils affectent le scandale, ainsi que dans les cabarets, après la retraite battue. Les patrouilles arrêteront les soldats qui auraient, dans les rues, un maintien indécent... Elles arrêteront tout militaire trouvé dans les rues après dix heures du soir, et le conduiront au corps de garde le plus voisin pour être transféré, le matin, au château, où ils resteront en prison pendant huit jours. Les commandants des bataillons casernés feront eux-mêmes l'appel une demi-heure après la retraite, et en rendront compte au commandant de la place... On lira exactement aux troupes, dans chaque corps, le code pénal, et on leur fera surtout observer la peine portée contre ceux qui se permettent de sortir hors des barrières...

On a remarqué que les soldats, et surtout les jeunes volontaires, se livraient à la fréquentation des filles publiques. On doit sans doute s'étonner que des hommes, qui ont abandonné leurs familles et leurs propriétés pour voler au secours de la Patrie, s'exposent à manquer l'objet d'un sacrifice aussi généreux en se livrant à des femmes prostituées qui ne peuvent que perdre leur santé et corrompre leurs principes... Des militaires se sont permis d'aller chez les officiers publics pour y réclamer impérieusement contre l'arrestation ordonnée des filles de mauvaise vie. Dans leur aveuglement, ils se sont permis d'insulter et de menacer les premiers magistrats du peuple. Il est défendu à tout militaire de se présenter chez les officiers publics pour une cause aussi humiliante pour lui, aussi contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs... Il est ordonné aux commandants des corps de faire surveiller, par les officiers et sous-officiers, la conduite des soldats de leur compagnie, et d'exiger la plus grande exactitude aux appels...

Pour l'exécution de ces mesures disciplinaires, le général Canclaux, en attendant l'établissement des tribunaux

envoyant le mot pour la journée du 31 juillet, il écrivait : « Mot d'ordre, Jambard et Dunkerque : mot de ralliement, Vive le comerce. »

Digitized by Google

militaires décrétés par la loi du 12 mars 1793, avait établi, à Nantes, une Commission militaire de cinq membres, qui jugeait sans appel.

Le service d'ordre, dans la place de Nantes, était si important que le bataillon de Maine-et-Loire fournissait, quand il prenait la garde, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, trois sergents, neuf caporaux, deux tambours et quatre-vingt-treize fusiliers, répartis en quatre postes. Le troupier n'avait qu'un jour de franc d'une garde à l'autre.

A la même date, à Vannes, il fallait chaque jour, pour le service de la place, un lieutenant, quatre sergents, six caporaux, un tambour, cinquante-deux fusiliers, plus un capitaine de visite de jour, un lieutenant de ronde la nuit, depuis dix heures du soir jusqu'à minuit, et un sergent de planton à l'hôpital.

Le capitaine Berthelot écrit, le 16 juillet 1793 :

Les détachements que nous avons sur la côte sont très mécontents, et je crains bien qu'ils ne refusent le service s'ils ne sont pas promptement relevés. Beaucoup tombent malades de fatigue et, par là, surchargent de service leurs camarades, ce qui augmente leur mécontentement...

Le sergent-major Leclère, de la compagnie des grenadiers, est accusé, au mois de février 1793, d'avoir soustrait des lettres aux grenadiers, d'avoir des dettes, de s'être approprié 120 livres sur le prêt, d'avoir vendu une veste à un volontaire, et d'avoir conservé 100 livres qu'il devait remettre au quartier-maître, en paiement d'effets distribués à la compagnie. A l'instruction de son procès, Leclère avoue ses dettes, nie les vols dont on l'accuse, et propose de se libérer en abandonnant douze sols par jour sur sa paye, et vingt-cinq livres par mois, qu'il pourrait gagner en travaillant, comme scribe, au bureau du quartier-maître. Le Conseil use d'indulgence envers ce jeune homme abandonné par sa famille, et dont le repentir paraît réel. L'arrangement est accepté.

Digitized by Google

Mais, le 10 octobre suivant, Verger écrit à Duboys :

Mon sergent-major Leclère est un gueux, un coquin, un fripon qui m'a tout bouleversé.. Il n'a volé modestement que dix-huit sols par homme sur le dernier prêt, où il y avait un rappel pour le pain. Aujourd'hui, je le dénonce, tant en mon nom qu'au nom de mes camarades qui le chassent, et n'en veulent plus.

Leclère est alors destitué, puis arrêté et conduit, avec un autre sergent, son complice, devant un conseil de guerre qui le condamne à deux ans de fers. Au mois de juillet 1796, le général Caffin ayant intercédé en faveur de Leclère, et demandé sa réintégration au bataillon, le Conseil d'administration s'y refuse absolument, et répond :

La bravoure de Leclère, attestée par ses compagnons d'armes, est indiscutable ; il n'en est pas de même pour sa conduite. Il a des talents, mais il ne peut être replacé dans les rangs de ceux qui doivent être sans reproches.

Le 2 juin 1793, un détachement de trente-cinq fusiliers du bataillon, commandés par le lieutenant Rideau, s'embarquait à Port-Louis, sur la frégate l'*Insurgente*, pour former « la garnison de ce vaisseau ». L'*Insurgente*, commandée par le citoyen capitaine Thévenard, passait pour une des meilleures marcheuses de l'escadre. On l'employait au service de découverte. Rideau aimait ce métier dangereux.

Nous nous trouvons à l'instant, écrivait-il un jour à ses camarades, entre deux bâtiments, une frégate de 40 et un vaisseau de 74, qui nous chassent. N'étant pas de force, nous nous amusons avec eux, et nous les attendons de moment en moment, mais ils ne marchent pas et ils s'en iront, voyant qu'ils sont bernés par des sans-culottes de la République.

Les fusiliers trouvaient moins de charmes à leur nouveau service. Rideau écrivait, le 6 août 1793, au Conseil d'administration du bataillon :

Digitized by Google

Citoyens,

C'est avec bien de la peine et le plus grand chagrin possible que j'ai pris la résolution de vous marquer mon embarras, mes craintes et mon désespoir, étant à la tête de plusieurs vauriens, pour ne pas dire tous, et craignant de m'y déshonorer, de m'y perdre pour jamais.

L'insubordination règne plus que jamais dans mon détachement. Je ne peux plus y tenir. J'ai employé tous les moyens possibles pour établir une discipline, mais c'est toujours en vain. Je vous ai marqué, ces jours derniers, que je ne perdais pas courage, mais il ne m'en reste plus la moindre étincelle ; j'ai tout perdu.

Je vous prie, mes chers camarades, de solliciter pour mon retour à la fin de la croisière qui ne tardera pas, Dieu merci... Il faut que l'on me suppose de bien peu de valeur pour me donner de pareils soldats et hommes de troupe à commander. Ils ne sont bons en majeure partie à rien...

A cet appel désespéré, le bataillon entier répond, le 9 août, par une adresse où l'on découvre, sous l'emphase déclamatoire de l'époque, la ferme résolution de sévir.

Les officiers, sous-officiers et volontaires du 3e bataillon de Mayenne-et-Loire, réunis en Conseil d'administration, à Vannes, au citoyen Jacques Rideau, commandant le détachement des volontaires dudit bataillon, embarqués sur la frégate l'*Insurgente*.

Citoyen, c'est avec la plus grande douleur que nous avons appris, par votre dernière lettre, l'insubordination qui règne dans votre détachement. Comment la plus grande partie de ceux qui s'étaient volontairement offerts pour défendre la Liberté sur les vaisseaux de la République ont-ils pu se rendre indignes de défendre une si belle cause? Qui donc a pu entraîner à la désobéissance ceux que vous regardiez comme les compagnons de votre gloire? Nous ne pouvons concevoir la cause de cette indiscipline honteuse, réprouvée par la Loi, et qu'il est de votre devoir de réprimer par tous les moyens possibles.

Nous vous envoyons, à cet effet, le code pénal militaire décrété par la Convention nationale en temps de guerre. Aussitôt sa réception, vous en ferez la lecture à la tête de votre détachement rassemblé.

Digitized by Google

Aucun volontaire ne pourra désormais prétexter cause d'ignorance à la Loi. Il y apprendra ses devoirs. Il verra quelle est la peine prononcée contre tout militaire qui résiste aux ordres de son supérieur.

Nous espérons que cette lecture, renouvelée de temps à autre, rappellera vos compagnons d'armes à l'obéissance qui leur est prescrite.

Mais si, contre notre attente, quelques-uns d'entre eux pouvaient encore se rendre coupables d'une désobéissance combinée, désignez-les hautement. Et si, après en avoir reçu l'ordre de votre part ou du commandant du vaisseau, ils ne rentraient pas aussitôt dans le devoir, que les auteurs de l'insubordination soient jugés et qu'ils meurent. La Loi le veut ; l'intérêt de la Patrie le commande plus impérieusement encore sur les vaisseaux que dans les armées de terre. Nous ne regretterons jamais ceux qui, par leur lâcheté ou leur insubordination, voudraient servir les ennemis de la France et déshonorer le bataillon qui les a reçus dans son sein.

Vos frères d'armes, membres du Conseil d'administration.

Ces menaces suffirent pour arrêter l'insubordination.

Aussitôt la réception du paquet, écrit Rideau, j'ai fait rassembler mon détachement en armes, et lui ai donné la lecture de la lettre du Conseil et du Code pénal, et j'ai vu avec plaisir les figures changer de couleur. J'en attends le plus grand effet et, depuis, j'ai un grand changement dans la plupart.

Tant bien que mal, Rideau arriva au terme de sa croisière, et débarqua son détachement, le 6 novembre, à Brest [1]. Il lui manquait quatre hommes qu'on avait évacués à l'hôpital de Brest, et qui en avaient profité pour déserter.

[1] Pendant cette croisière de cinq mois, l'*Insurgente* aurait fait neuf prises, presque toutes en navires chargés de grains et de draps, et une frégate anglaise de 40 canons.

Le 25 mai 1794, le citoyen Petin, sous-chef de bureau des armements à Brest, envoyait au Conseil d'administration du bataillon 2.352 livres en assignats revenant au détachement, pour parts de prises et supplément de solde à la mer.

Digitized by Google

Ils n'ont point reçu de congé de ma part, ni du Commissaire des guerres, écrit Rideau. Les lâches ! ils ont quitté leur poste et ils s'en vont sans armes, et ils osent porter le nom de volontaires du 3e bataillon de Mayenne-et-Loire !

Avec les trente autres, Rideau rejoignit, par étapes, le bataillon à Vannes. Du jour du débarquement, il semble que la discipline fut rétablie. Dans tous ses gîtes, le détachement reçoit un correct certificat de bien-vivre, et le capitaine Moreau écrivait, le 22 novembre :

Autant ils étaient insubordonnés à bord de la frégate, autant ils sont souples avec moi. Je leur ai fait une bonne mercuriale, et suis dans la résolution de ne leur passer la moindre faute.

Cet épisode est le plus grave exemple d'indiscipline qui se soit manifesté au bataillon.

Le 27 août 1794, le capitaine Couscher rend compte à Duboys qu'il envoie dans la prison d'Antrain deux hommes qui se sont enivrés.

C'est un exemple, ajoute-t-il, que je suis forcé de faire pour accoutumer les autres à être sur leurs gardes et à être en état de se battre au premier coup de tambour... Je te prie de ne pas les ménager...

Le capitaine Gauchais écrit, au mois de septembre 1794, à Duboys :

Les hommes de mon détachement sont presque tous nu-pieds. Il faut qu'ils aient le courage des Républicains pour résister... Le pain que nous avons reçu est criblé. Il n'est pas cuit et d'une très mauvaise qualité, à rendre les hommes malades. Ils crient après nous, comme si nous en étions la cause, mais nous devons y veiller...

Le bataillon était alors à Dol, et atteint d'une épidémie de « flux de sang » ou dysenterie. Tandis que le médecin-major Rataud, installé dans une maison de campagne aux environs de Saint-Servan, refusait de venir les soigner, les

Digitized by Google

officiers se dévouèrent à leurs hommes. Duboys écrivit de tous côtés pour obtenir du vinaigre qu'on buvait avec l'eau, seul remède alors connu pour traiter la maladie. Plusieurs officiers, et Duboys lui-même, furent atteints; aucun ne quitta son poste. Les officiers de ronde visitaient les malades à l'hôpital, recevaient leurs plaintes sur la mauvaise qualité de la viande et du bouillon, sur la malpropreté du linge qu'on leur donnait pour changer. Ils insistaient et obtenaient satisfaction.

Le 10 septembre 1794, Duboys réclamait au commissaire ordonnateur en chef et au commissaire chargé de la police supérieure et de l'administration générale des hôpitaux militaires de l'armée des côtes de Brest contre les « abus qui existent dans le régime de l'hospice civil de Dol ». Le commissaire général lui répond, le 20 septembre :

J'envoie ta lettre au citoyen Chefdehoux, commissaire des guerres à Port-Solidor[1], et je le charge de se rendre sur-le-champ à Dol pour prendre connaissance de l'état des malades, de la manière dont ils sont traités et nourris, et pour remédier, autant qu'il dépendra de lui, aux abus dont tu te plains avec juste raison. Il ne dépendra pas de moi si le sort des braves défenseurs de la République n'est pas amélioré dans cet hospice. J'écris à ce sujet aux administrateurs du district et à la municipalité. Je les préviens de m'envoyer l'état de leurs besoins, et j'y pourvoirai.

Une surveillance sévère était exercée dans le cantonnement de Dol. D'après l'ordre de Duboys, il est défendu à tout volontaire de sortir de son logement après huit heures du soir. A huit heures et quart, le chef de poste de la maison commune enverra deux patrouilles de sous-officiers parcourir la ville et visiter les cabarets. Les volontaires qu'ils rencontreront seront arrêtés, et leurs noms remis au commandant. Il y avait six corps de garde dans cette petite

[1] Saint-Servan.

Digitized by Google

localité, et pour le seul bataillon. Les hommes étaient de garde tous les deux jours.

Le 10 octobre 1794, un Conseil de discipline se réunit à Antrain, et envoie devant le « tribunal criminel militaire », pour y être jugés, deux volontaires de la 5e compagnie, coupables de voies de fait envers des habitants.

On porte assez d'attention aux rapports des habitants pour ouvrir une enquête contre des volontaires de la 3e compagnie, restés en arrière d'une colonne, et qui s'amusent à tirer des coups de fusils en l'air pour jeter l'alarme dans les villages. L'un surtout « a tiré deux coups de fusil dans le bourg de Saint-Brice, et a fait fuir les « pauvres habitants dudit bourg, nus et en chemises ». Ils ont couché dehors. Le maire a porté plainte.

Il est étonnant, conclut le capitaine Lavigne, que des Républicains se portent à de pareils excès. Je suis bien sûr que les officiers de cette compagnie ne s'en sont pas aperçus dans le moment.

Au mois de novembre 1794, Duboys demande au général de division de faire destituer ou casser plusieurs caporaux t fourriers du bataillon.

Le 26 septembre 1794, parvient au bataillon un ordre, en date du 10 septembre, émanant de la « Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre », pour être notifié à toutes les troupes.

Je suis informé, disait cet ordre, que l'intempérance d'un assez grand nombre de militaires, et la cupidité des cantiniers de l'armée occasionnent des maladies graves. Pour y porter un prompt remède, il suffit de rappeler aux défenseurs de la République que la tempérance est une vertu civique, et qu'en la pratiquant ils conservent non seulement leur santé, mais qu'ils multiplient les forces de l'armée.

En communiquant cette circulaire au bataillon, Duboys y ajoutait le commentaire suivant :

Digitized by Google

L'ordre ci-dessus sera copié sur les livres d'ordres des compagnies, et lecture en sera donnée aux troupes rassemblées. On en fera sentir toute l'importance, et l'on s'attachera à bien faire observer les suites dangereuses de l'intempérance dans tous les genres, et pour celui qui s'y livre, et pour la République qui voit diminuer le nombre de ses défenseurs.

De grands efforts furent faits à ce moment pour discipliner l'armée des côtes de Brest. Chaque semaine, presque chaque jour, arrivaient des instructions ou des ordres des généraux et des représentants du peuple.

Des situations précises des corps, avec leurs noms et détachements, doivent être établies par décades et envoyées à l'état-major. On lit, à l'ordre de l'armée, des noms d'officiers punis d'arrêts pour avoir envoyé des situations inexactes. On s'élève contre « la négligence que mettent « certains chefs de corps à faire entretenir et réparer les « armes de leur bataillon, ce qui prouve une insouciance « criminelle ». « Le général en chef vient de se convaincre « par lui-même que le service des escortes se fait si peu mili- « tairement que les troupes qui les composent précèdent « ou s'arrièrent de demi-lieue de l'objet confié à leur garde. « Il prévient encore une fois, pour la dernière, que la pro- « chaine négligence connue dans ce service sera sévèrement « punie ».

Le 12 octobre 1794, Boursault, représentant du peuple à l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg, s'élève contre « le nombre scandaleux de citoyennes qui suivent l'armée, « au mépris de la loi qui les en éloigne ». Il ordonne que, dans les trois jours de la publication de son ordre, toutes les citoyennes à la suite de l'armée, sous quelque titre que ce soit, seront tenues de s'en éloigner sous peine d'être arrêtées comme suspectes, et traitées comme telles. Tous les généraux, officiers, volontaires, employés qui chercheront à les soustraire à l'exécution du présent arrêté, seront punis comme réfractaires à la loi. Il ne sera conservé que les blan-

Digitized by Google

chisseuses et vivandières, portant ostensiblement la plaque de leur profession. Le général Chabot écrit à Duboys :

Tu voudras bien rendre compte des mesures que tu as dû prendre pour donner à cet arrêté son entière exécution. La moindre négligence de ta part à cet égard compromettrait infiniment ta responsabilité, et me forcerait à te dénoncer au représentant Boursault. . .

Le 15 octobre, il est rappelé aux chefs de corps de surveiller la propreté dans les casernes et les camps, d'assister aux appels, de tenir la main avec rigueur à ce que la troupe couche dans les casernes ou sous les tentes. Un officier assistera « au pansement et à l'abreuvoir des chevaux ». On veillera à ce que les cavaliers ne surmènent pas leurs montures, et « ne courent pas avec leurs chevaux dans les rues ».

« On se plaint amèrement, dit un ordre du général « Chabot [1], qu'il se commet dans les campagnes des dégâts « et des déprédations qui ne devraient pas avoir lieu si les « chefs exerçaient leur surveillance et faisaient observer « la discipline militaire. Il est bien essentiel de prévenir « de pareils désordres... Les généraux donneront aussi « des ordres aux commandants de corps et de détache- « ments d'apporter la surveillance la plus active pour « qu'aucun des effets et équipages propres au service des « armées ne soient pillés, ni endommagés, à peine d'en « être responsables... »

Déjà, le représentant du peuple Boursault avait déclaré, dans un ordre du 12 octobre 1794, que « tous les chefs de « corps, de détachements, cantonnements et camps seront « personnellement responsables de tous pillages, vols, « vexations exercés par la troupe qu'ils commandent et « que tout militaire qui ne s'y opposerait pas, ou ne dénon- « cerait pas les auteurs de cette violation des propriétés,

[1] 23 octobre 1794.

Digitized by Google

« sera regardé comme complice, et livré sur-le-champ à la « Commission militaire pour y être jugé dans les vingt- « quatre heures ».

Dans le même temps, la comptabilité du bataillon fut entièrement vérifiée.

Le registre des délibérations du Conseil d'administration nous apprend combien de séances furent employées à réviser les comptes de tous les chefs de détachements. C'était une grosse besogne, en raison de leur grand nombre et de l'état des comptes tenus par des officiers comme Lavigne, Paulé, Etiambre, qui savaient à peine écrire. Il y eut ensuite une revue passée par l'agent secondaire Besgné et le commissaire des guerres Chefdehoux. Le lieutenant quartier-maître trésorier écrit, le 17 septembre 1794, à un ami :

J'ai bien de l'embarras. Depuis un mois que je suis à Dol, occupé tout entier de mes travaux, je fais peu d'attention au petit nombre de beautés qui résident dans cette ville... Vois en moi un homme sage, ayant sous le menton une barbe longue d'un pouce, et plus occupé des besoins de ses huit cents enfants que des charmes de leurs mères. Ce n'est pas une petite chose d'avoir tant de monde à nourrir, vêtir et chauffer tous les jours. Il m'en a coûté déjà plus de 600.000 livres pour la nourriture et l'entretien de ma grande famille.

La revue des commissaires eut lieu le 2 octobre. Les officiers, sous-officiers et volontaires n'ont présenté aucune réclamation. La comptabilité est en règle.

Nos comptes sont rendus, écrit le lendemain le quartier-maître trésorier. En deux ans, le bataillon a reçu 764.000 livres. Encore avions-nous économisé les deniers de la République, et c'est avec peine que nous avons été obligés de verser dans les coffres de la Nation ce qui restait dans le nôtre.

A plusieurs reprises, dans sa correspondance, on trouve ce souci du quartier-maître de gérer les affaires du bataillon comme les siennes. Lorsqu'il rendit ses comptes définitifs,

Digitized by Google

le 25 mars 1797, devant le Conseil d'administration de la 68e demi-brigade d'infanterie et le commissaire des guerres Latrobe, il se trouva parfaitement en règle. « Vérification faite des pièces à l'appui, le susdit quartier-maître doit à la République deux sols en numéraire, et il est redû par elle 1.530 livres, six sols, un denier en mandats pour différentes soldes faites et non rappelées. »

Ces exigences de service n'étaient pas spéciales à l'armée des côtes de Brest. Nous en trouvons de semblables à l'armée de l'Ouest, puis à l'armée des côtes de l'Océan où le 3e bataillon de Maine-et-Loire est successivement incorporé.

Il part de Dol, le 24 novembre 1794, pour traverser toute la Bretagne et entrer en Vendée. En cinq jours, il parcourt, sans laisser de traînards, les quarante-deux lieues qui séparent Dol de Nantes. Il prend part ensuite aux campagnes contre Stofflet et Charette. Partout s'offrait aux yeux le spectacle de villages dévastés, de fermes incendiées, d'habitants fugitifs, craignant au même degré les « brigands » et les « républicains ». C'est le théâtre de tout ce que la guerre traîne de plus affreux à sa suite. Les volontaires de Maine-et-Loire n'ont pas contribué à ces horreurs.

Nous les trouvons, dans la soirée du 11 janvier 1795, préparant leur bivouac, sans murmurer, aux portes de Machecoul dont l'entrée leur est interdite par crainte de désordres

Il avait fait tout le jour, raconte un officier, un froid extraordinaire ; un vent glacial soufflait avec violence ; la plaine était dégarnie de bois et, si le bataillon eût passé la nuit à découvert, plusieurs soldats auraient infailliblement péri. Cette pensée engagea les généraux à nous permettre l'entrée de la ville. Les soldats et les chefs se trouvèrent heureux d'obtenir une église pleine de paille, qui leur servit de lit et les garantit un peu du froid.

Le lieutenant Jubin écrit, le 8 avril 1795, que les mesures les plus sévères sont prises contre les soldats qui se livrent

Digitized by Google

au pillage. On en a fusillé un, le 7 avril, pour s'être rendu coupable de ce délit.

Le 16 septembre suivant, il écrit :

Le bataillon s'est conduit de manière à n'exciter aucune plainte. Il a soutenu la réputation qu'il avait acquise et je puis dire avoir vu, avec étonnement, les volontaires exténués de fatigue, tombant sous le poids de la chaleur, passer auprès des vergers ou sous les arbres fruitiers sans en arracher les pommes. Si tous les défenseurs de la Patrie se conduisaient de même, si, au lieu d'arracher par la force aux habitants des campagnes, ils leur demandaient, comme nos soldats, ce qui leur est nécessaire et en payaient le prix, ils auraient bientôt pacifié la Vendée.

Les habitants des pays que nous traversons sont si peu habitués à cela qu'ils ont été surpris de voir nos volontaires leur payer le laitage et les rafraîchissements qu'ils prenaient en route, et plusieurs ont voulu leur en faire la générosité, malgré les offres réitérées d'un paiement.

Puisse notre arrivée dans ces contrées superbes, et fertiles en blés et en vins rassurer les habitants patriotes, et rappeler au sein de la République tous ceux qui n'ont cessé de porter les armes contre elle.

Au mois de mai 1796, Duboys fait rembourser, par les troupes qui occupent Saint-Jean-de-Monts, cent livres en numéraire volées aux habitants.

Le 21 mai 1796, le citoyen Gros, commandant le 4e bataillon de la Dordogne, à Saint-Jean-de-Monts, rend compte à Gauchais, commandant provisoire dans l'arrondissement de Challans :

Les patrouilles se font avec exactitude ; les appels ont lieu strictement. Aucune plainte n'est parvenue. Il paraît même que les habitants se portent volontiers à bien des douceurs pour la troupe.

Le bataillon tint garnison dans Challans depuis le mois d'octobre 1795 jusqu'en août 1796, avec mission de protéger les habitants soumis et de désarmer les campagnes. Son commandant et les chefs de détachements avaient le

Digitized by Google

pouvoir de réquisitionner, de délivrer et vérifier les passeports, de saisir le bétail et les récoltes, et même de frapper les habitants et les communes d'impositions en argent et en nature. De ces droits aux abus il n'est qu'un pas. Jamais le bataillon ne l'a franchi et, s'il en eut jamais quelques velléités, il était sévèrement rappelé à l'ordre.

Le 10 juin 1796, le général Monet écrit à Gauchais :

Vous me dites qu'il a été arrêté dans les prés quelques chevaux, et conduits au dépôt. Ces chevaux se trouvent aujourd'hui réclamés par leurs propriétaires ; rien de plus juste que de les leur rendre, et vous défendrez aux troupes sous vos ordres de ne plus se permettre de pareils enlèvements. Cette marche a trop de rapports avec le pillage. On doit prendre les hommes et les chevaux armés contre la République, mais non point, sous ce prétexte, prendre ceux qui se trouvent dans les pacages et dans les écuries.

L'officier ou sous-officier qui a commis cet excès mériterait d'être dénoncé au Conseil militaire comme pillard, et puni comme tel...

Le 26 juin, les 6e et 8e compagnies se trouvant à Beauvoir, deux volontaires de la 6e sont accusés d'avoir volé des fruits dans un jardin. Toute la 6e compagnie est consignée, enfermée avec armes et bagages dans l'église et gardée par la 8e. « Il sera fait quatre appels, à huit heures, « midi, quatre heures et à la retraite. Le présent ordre sera « lu à la tête de la garnison. »

Enfin, nous avons déjà donné le tableau des exécutions disciplinaires au bataillon pendant les quatre années de son existence, et montré qu'il y eut sept volontaires congédiés pour inconduite, à la demande de leurs camarades ; douze gradés destitués et rayés des contrôles ; onze gradés ou soldats condamnés aux fers ou à la détention ; un volontaire fusillé.

Il existait donc une sévère discipline dans les armées républicaines de l'Ouest. Sans doute, l'application des

Digitized by Google

ordres pouvait être, suivant les corps, plus ou moins rigoureuse et efficace, et bien des excès furent commis. Les principes de la discipline et de l'éducation morale du soldat n'en existaient pas moins ; de grands efforts furent tentés pour les maintenir. Il n'est pas juste de signaler les fautes sans montrer en même temps les tentatives de répression.

Il faut parler de la désertion avec la même réserve.

Lorsque les volontaires de 1791 partirent aux armées, ils s'étaient engagés avec l'intention de ne faire qu'une campagne, et leur manière de voir avait été sanctionnée par le décret du 28 décembre 1791, portant règlement définitif et constitutif des bataillons de volontaires. On y spécifiait, en effet : « Tous les citoyens admis dans les bataillons de gardes nationales seront libres de se retirer après la fin de chaque campagne, en prévenant deux mois d'avance le capitaine de leur compagnie, afin qu'il soit pourvu à leur remplacement... La campagne sera censée terminée le 1er décembre de chaque année [1]. »

Ce décret était en pleine vigueur lors des appels de 1792, et les racoleurs ne devaient pas oublier d'en faire ressortir les avantages. Aussi, quand arriva le mois d'octobre 1792, presque tous les volontaires, usant de leur droit, annoncèrent leur départ pour le 1er décembre suivant. La Convention essaya d'abord la persuasion pour enrayer ce mouvement, qui diminuait d'un tiers l'effectif de l'armée. Elle fit appel au patriotisme des volontaires. « Quand Porsenna était aux portes de Rome, disait-elle, Brutus abandonna-t-il son poste? [2] » Elle usa ensuite d'autorité et envoya à tous les généraux en chef, par l'intermédiaire du ministre de la guerre, une circulaire [3] défendant de délivrer des congés absolus ou limités aux volontaires, à moins de demandes urgentes de leurs municipalités.

[1] Section II, article premier du décret du 28 décembre 1791.
[2] Circulaire du 19 octobre 1792.
[3] 7 novembre 1792.

Digitized by Google

Par persuasion ou par force, et certainement aussi sous l'impulsion de sentiments généreux, beaucoup de volontaires sont restés. D'autres n'admirent pas qu'on eût dénoncé leur contrat d'engagement. En le signant, ils avaient prévu n'abandonner qu'un an leurs intérêts et leurs affaires. Ils estimaient en avoir assez fait, et que le tour des autres était venu. Ils partirent. N'est-il pas excessif de les traiter en vulgaires déserteurs?

Ainsi s'expliquent les rapports accablants des mois de novembre et décembre 1792.

Jusque-là, on avait parlé d'indiscipline et de pillages, mais on s'était rarement plaint des désertions. Tout à coup, on signale les volontaires retournant en foule à Paris et encombrant toutes les routes. On nous montre des bataillons de 600 hommes réduits à 120, et des compagnies réduites à neuf hommes. Une compagnie même ne compte plus, un beau matin, qu'un sous-lieutenant et un sergent. Il n'y a pas de jour où il ne déserte cent et cent cinquante volontaires à l'armée de Moselle, sans excepter les officiers. Puis, au mois de janvier 1793, les rapports constatent que la désertion diminue.

Citons encore l'exemple du 1er bataillon de Maine-et-Loire.

A l'époque critique d'octobre 1792, il était à l'armée du Nord, et sous les ordres du lieutenant-colonel Lemoine, successeur de Beaurepaire. Ce « Lemoine n'était pas enga-
« geant... Il gâtait tout par ses formes de l'ancienne infan-
« terie et une sévérité militaire qui ne convenait pas à des
« volontaires. On était en quartier d'hiver, les cantonne-
« ments étaient disséminés dans des bourgades humides ;
« on ne se battait pas, on ne s'amusait guère. Pour des garçons
« de 18 à 25 ans, une telle vie était insupportable [1]... »
ls profitent en masse du droit que la loi leur confère.

[1] F. Grille, III, 94.

Digitized by Google

Lemoine écrit, le 25 octobre, aux administrateurs du département de Maine-et-Loire, que quatre officiers, trente-cinq sous-officiers et cinq cent dix huit hommes, au total cinq cent cinquante-sept volontaires sur huit cents présents, demandent leur démission, mais que la moitié resteront si la Patrie ne cesse pas d'être en danger [1].

En vain les administrateurs répondent, le 5 novembre, que, si les volontaires du 1er bataillon ne se rendent pas tous à l'invitation de la Convention nationale en restant au drapeau, « il n'est pas un seul de leurs concitoyens qui ne « leur témoignera tout le mépris que mériterait une con- « duite aussi déshonorante » [2]. En vain Lemoine use de rigueur. Tout fut inutile.

Lemoine écrit, le 14 décembre 1792, aux administrateurs de Maine-et-Loire :

Des sous-officiers et des volontaires démissionnaires me demandent journellement leurs congés ou des certificats de bonne conduite pour autoriser leur retour dans leurs foyers. Jusque-là, je m'y suis refusé, espérant ainsi les retenir au bataillon, mais c'est en vain. Ils quittent sans congés et entraînent avec eux ceux qui avaient à cœur d'acquitter leur dette et de ne quitter qu'honorablement leur drapeau... Quelques officiers démissionnaires ne tarderont pas, sans doute, à suivre cette démarche extraordinaire. Jugez de l'effet qu'elle produira sur les volontaires encore attachés au bataillon. J'en gémis, et, si l'on ne prend pas un parti à cet égard, bientôt nous n'aurons plus que les troupes de ligne à opposer à l'ennemi, car dans tous les bataillons de volontaires la désertion est la même [3]...

Deux cent quatre-vingt-cinq volontaires quittèrent, dans ces conditions, le 1er bataillon de Maine-et-Loire, entre le 2 septembre 1792 et le 1er février 1793. Lemoine les qualifie tous de déserteurs, dans la liste nominative qu'il adresse,

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, liasse 586.

[2] *Idem.*

[3] *Idem.*

Digitized by Google

le 6 février, au Directoire d'Angers [1]. Le terme est exact au sens strict du mot, puisqu'ils partaient sans congés réguliers, mais il ne répond pas à l'idée généralement admise de désertion.

Combien se trouvent dans le même cas, et qu'on a flétris trop vite du nom de déserteurs, parmi les volontaires de 1792 !

D'autres désertions s'expliquent par le recrutement même des volontaires. Des malheureux raccolés au cabaret, engagés par surprise, pouvaient quitter leur bataillon, comme ils y étaient entrés, sous l'appât de grossières tentations.

On comprend alors que sur les mille volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire, cent soixante-seize aient déserté en quatre ans. Dans cette liste sont comptés le capitaine Couscher, les lieutenants Beauvais-Lejeune et Blandin, un sergent-major, trois sergents, douze caporaux. Toute indication manque sur la date et le motif des désertions, sauf quelques rubriques qu'on trouve de temps à autre : « déserté et passé aux rebelles de la Vendée », « déserté avec un billet d'hôpital ». Ce dernier cas est le plus fréquent.

Et l'on ne voit nulle part mention de déserteurs ramenés au corps par la police ou les gendarmes [2]. Ils vivaient tranquillement chez eux. Leurs résidences étaient connues. Les autorités se rejetaient, de l'une à l'autre, le soin de les faire rejoindre. Il y a là une reconnaissance implicite des engagements violés.

Au mois de mars 1793, le commissaire des guerres, à

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, liasse 585.

[2] Le Code pénal du 12 mai 1793, section I, titre I, art. 3 et 4, répute déserteur dans l'intérieur de la République tout militaire qui aura quitté son corps sans congé en bonne forme, ou tout autre employé dans les armées, à leur suite, qui les abandonneraient sans une permission en forme de ses supérieurs.

La pénalité est de 5 ans de fers, et de 10 ans si le déserteur était de service.

Digitized by Google

Lorient, refuse de poursuivre les déserteurs. Ce soin incombe, dit-il, aux procureurs généraux-syndics des départements.

En février 1794, Duboys écrit aux autorités militaires à Angers, Saumur, Nantes, Cholet, Dinan, Rennes, la Roche-Bernard, pour les prier « de faire la recherche des volon-« taires du bataillon qui pourraient se trouver dans l'étendue « de leur commandement ». On n'en renvoie aucun, et il n'y a que Savary, chef de l'état-major à l'armée de l'Ouest, à Angers, qui répond :

J'ai pris des renseignements sur les volontaires que tu réclames. On m'a dit qu'il y en avait quelques-uns chez leurs parents. Je tâcherai de les découvrir, et je les ferai partir sur-le-champ.

Le 23 janvier 1796, un officier du bataillon, en permission, écrivait :

Il est étonnant de voir Angers, Saumur, Baugé, Beaufort et Brissac regorger de déserteurs que les besoins de la Patrie appellent sous les drapeaux. Les commissaires du Directoire exécutif sont en retard de ce côté et, il est bon de les rappeler à leur devoir.

Le 19 septembre 1796, le quartier-maître trésorier dresse un état nominatif des volontaires absents du bataillon. Il en trouve huit en congés de moissons, et vingt-quatre, dont un capitaine, un lieutenant, trois sous-lieutenants, trois sous-officiers et quatre caporaux « absents sans permission, « ou par permission expirée, et restés dans leurs familles « pour arranger leurs affaires ». Puis, il ajoute :

Indépendamment des militaires dénommés au présent état, il en est encore près de trois cents répandus dans l'intérieur des départements de Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine et Mayenne, qui ont été signalés déserteurs aux différentes autorités chargées par la loi de les faire rejoindre, et qui les laissent néanmoins tranquilles dans leurs foyers.

On voit que notre bataillon a payé un large tribut au fléau de la désertion. Discipliné par ailleurs, il a péché sous

Digitized by Google

ce rapport et nous n'avons pas l'intention de justifier des coupables. Il nous a seulement paru nécessaire, avant de les condamner, de ramener la question sur son véritable terrain. Nous y avons trouvé des circonstances atténuantes et l'explication de leur conduite.

A tout prendre, la discipline fut observée autant qu'elle pouvait l'être à une époque si tourmentée, dans un corps improvisé, recruté en hâte, sans direction et sans chefs. Et, quand nous aurons montré que les passions politiques ont déchiré le bataillon pendant deux ans, on reconnaîtra que le fond en devait être excellent, puisqu'il a résisté aux plus actifs dissolvants, et fait preuve, malgré tout, de vertus militaires.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Passions politiques

Le prosélytisme politique fut, au moins pendant deux ans, la grande occupation des officiers, et même des volontaires. Il n'en pouvait être autrement avec les personnages dont nous avons esquissé les portraits au début de cette étude.

Dans cette voie, le 1er bataillon de Maine-et-Loire avait donné l'exemple.

Il était à Verdun, au mois de juin 1792, détachant sa compagnie de grenadiers vers Sedan, à l'armée de Lafayette.

Dès que la compagnie arrivait à un camp, elle y était aussitôt le centre des jeux, de l'escrime et des causeries. Près de la tente était le fourneau où bouillait la marmite et grillait la viande. De l'autre côté on formait, en terre aisément façonnée à la pelle, durcie au soleil et cuite au feu, une tribune où, tous les soirs, à l'arrivée du courrier, on lisait les gazettes. Les soldats de ligne n'avaient point de journaux, mais ils venaient écouter les volontaires et souvent, aux pieds de l'orateur, il y avait deux ou trois cents hommes [1].

Lorsque Lafayette, méditant un coup d'état, sonde les dispositions de son armée, ce sont les volontaires, et en particulier les grenadiers de Maine-et-Loire qui font échouer ses plans.

Le 15 août 1792, l'armée est requise par la municipalité de Sedan de s'assembler et de prêter serment à la Constitution, à la Loi et au Roi.

[1] F. Grille, II, p. 200.

Digitized by Google

La compagnie de Maine-et-Loire passait pour jacobiste, par conséquent pour factieuse, et cette réputation lui attira quantité de spectateurs curieux de savoir de quelle façon elle allait se comporter... Tous s'écrient : « Vive la Nation ! Vive l'Assemblée législative actuelle ! Périssent les tyrans, les factieux, les intrigants et les aristocrates !... » Cet élan tout romain électrise les autres bataillons et l'on n'entend plus, sur toute la ligne, que le cri de : « Vive la Nation !... [1] ».

Le lendemain, les grenadiers de Maine-et-Loire, avec plusieurs autres bataillons qui s'étaient signalés par leur oppositions aux menées du général, recevaient l'ordre de quitter le camp de Sedan. Nos grenadiers viennent à Verdun où ils retrouvent leurs camarades. Ils se plaignent de trouver dans cette ville « une population qui n'est nullement « patriote, un peuple dévot, fier de ses églises, une garde « nationale où l'on compte bien des hommes qui sont pour « le Roi, sans constitution et sans cocarde. Les volontaires « de Maine-et-Loire sont là, comme la légion thébaine, « prêts à se faire martyrs, mais martyrs de la liberté, non « de la foi [2]...

Ces nouvelles de leurs aînés, qui étaient aux frontières, enflammaient le cœur et l'imagination des volontaires demeurés à Angers. On les lisait, on les commentait en public.

Le dimanche 21 octobre 1792, à la grande fête civique donnée à Angers « pour honorer la mémoire du vertueux « citoyen Beaurepaire, commandant du 1er bataillon de « Maine-et-Loire, les volontaires du 3e bataillon formaient

[1] Lettre de Védie, au nom de la compagnie des grenadiers, à Pilastre maire d'Angers, 16 août 1792. — Affiches d'Angers, ou *Journal de Maine-et-Loire*, 28 août 1792, n° 104.

[2] Beaurepaire aux administrateurs du département, 25 juin 1792. — Geslin, volontaire, à son père, 8 août 1792. — *Archives de Maine-et-Loire*, liasse 585 *bis*. — F. Grille, II, pp. 58, 154.

Digitized by Google

« avec la gendarmerie, les invalides et deux cents cavaliers « de compagnies franches, un bataillon carré autour de « l'autel de la Patrie. Ils jurèrent d'imiter l'exemple de « leurs devanciers [1] ».

Duboys saisissait toutes les occasions d'exciter le patriotisme de ses jeunes camarades en leur tenant des harangues dont voici un modèle :

Soldats,

Les citoyens de Beaufort vous donnent en ce moment un témoignage éclatant de leur estime : ils vous offrent le Bonnet de la Liberté. Si ce témoignage est flatteur, il vous impose aussi de grandes obligations, celles de garder avec soin ce dépôt précieux et de le prendre pour guide jusqu'à la mort. Il est l'emblème de la victoire des peuples et de la défaite des tyrans. Il vous faut obtenir l'un et assurer l'autre.

Citoyens, songez que, si vous avez pris les armes, ce n'est pas pour conquérir, ce n'est pas pour satisfaire l'ambition d'un despote ; c'est pour défendre la terre qui vous a vu naître de l'invasion des brigands d'outre-Rhin ; c'est pour fixer sur des bases solides votre bonheur, celui des races à venir et la prospérité de tous les peuples.

Soldats, telle est en vous ma confiance que je suis intimement convaincu que la République française n'aura pas de plus zélés défenseurs que vous, et que le 3e bataillon de Maine-et-Loire sera rangé au nombre de ceux qui ont le mieux servi leur pays. Confiance dans vos chefs, exactitude dans le service, sévérité dans la discipline, citoyens, voilà vos devoirs, et la victoire en sera le prix.

Volontaires, des étrangers veulent vous donner des lois ; des ci-devant seigneurs veulent enchaîner le peuple. Le souffrirez-vous? Plutôt mourir mille fois et expirer jusqu'au dernier !

L'exaltation était très vive au bataillon lorsqu'il quitta Angers, le 14 novembre 1792. Sa destination primitive était Brest et son itinéraire lui faisait traverser une région où les idées révolutionnaires n'avaient pas progressé.

[1] *Affiches d'Angers*, 23 octobre 1792, n° 128.

Digitized by Google

Arrivés à Carhaix, petite ville de la ci-devant Bretagne, où le bataillon avait ordre de s'arrêter, nous apprenons, raconte un volontaire, que les habitants n'en sont point patriotes et que l'Arbre de la Liberté n'a pu y prendre racine. Le chef du bataillon craint avec raison de voir les bons principes de ses soldats s'altérer par leur communication forcée avec des hommes qui en professent de bien différents. Il se rend à la Société populaire, annonce le désir de faire replanter l'Arbre de la Liberté et de célébrer à cette occasion une fête civique.

Au jour indiqué, les volontaires se rangent en file et se rendent sur la place. Duboys est né avec le talent de la parole. Il s'en sert pour haranguer la troupe et le peuple rassemblés. Il leur prêche la haine des prêtres et des rois, en essayant de convaincre en même temps les paysans fanatisés que la République et ses lois populaires n'étaient point opposées à la religion qu'ils avaient professée et à laquelle ils paraissaient si fort attachés.

Ce langage inspire la confiance. Bientôt, les Bretons et les soldats de Mayenne-et-Loire s'approchent, se mêlent, se confondent et dansent ensemble la *Carmagnole* autour de l'Arbre de la Liberté, qui venait d'être replanté, au bruit du canon.

Nous n'avons pas le discours de Duboys aux habitants de Carhaix, mais nous avons retrouvé celui qu'il prononçait, quelque temps après, au club de la petite ville du Faouët.

Citoyens,

Il m'est impossible de vous peindre la douce et vive émotion qu'éprouvent les volontaires du bataillon de Maine-et-Loire en pénétrant dans cette enceinte. La Liberté est désormais leur aliment sacré et tout ici nous en retrace les emblèmes.

Citoyens, que des Sociétés patriotiques se soient élevées au sein des villes, que les lumières les aient enfantées, en cela rien d'étonnant. Là, les clubs sont les suites nécessaires d'une Révolution fondée sur la raison, et le propre des hommes élevés est d'aimer à se rapprocher. Mais qu'au fond de la Bretagne, au sein du plus furieux fanatisme, un temple ait été élevé à la Liberté, c'est un de ces prodiges qu'elle seule peut enfanter

Les Sociétés formées au milieu des villes prouvent que la

Digitized by Google

Révolution a la Raison et la Philosophie pour bases. Les clubs, au fond des campagnes, démontrent que la Nature en a jeté les bases.

Vous qui, les premiers, avez eu le courage de heurter de front des préjugés invétérés depuis quatorze siècles et de faire entendre ici la voix imposante de la Vérité... Vous qui avez éclairé des yeux simples et détruit l'empire des fanatiques et des fripons... Vous qui, des sauvages Bretons, avez fait des hommes dignes de la Liberté et, les premiers, avez fait retentir ces voûtes du serment sacré de vivre libres ou de mourir... Grâces vous soient rendues. Vous avez bien mérité de la Patrie.

Poursuivez votre carrière, vous qui nous gagnez des confrères. Continuez de surveiller les méchants, de déjouer leurs manœuvres et de dénoncer les traîtres. Continuez de porter la lumière dans les plis de ceux qui n'ont besoin que de connaître la Liberté pour la chérir. Vous serez assez payés de vos travaux par le bien que vous aurez fait, et la Patrie distinguera également parmi ses enfants ceux qui, dans l'enceinte de leurs foyers, consacrent leur vie à lui gagner des cœurs et ceux qui, ceints de la giberne sacrée, abandonnent leurs plus douces habitudes pour s'exposer aux hasards des combats et combattre ses ennemis.

Ah ! c'est surtout maintenant que nous avons besoin de l'union entière de toutes ces forces physiques et morales pour repousser les phalanges nombreuses que la tyrannie dresse contre la Liberté. Ce n'était pas assez de voir s'unir contre nous toutes les puissances du Nord. Heureusement qu'ils étaient bien faibles contre nous.

Peuple français, tu t'es levé et, soudain, tes ennemis ont été terrassés et ont fui lâchement devant tes bataillons. Ah ! nous n'avons pas encore déployé nos immenses ressources ! Elles nous restent tout entières contre nos ennemis !

C'est vous, farouches insulaires, vous qui vous disiez les rois des mers et, dans votre délire furieux, osiez vous dire libres ; c'est toi, stathouder de Hollande; c'est vous et les esclaves que vous traînez à votre suite, qui éprouvez d'une manière terrible ce que peut un grand peuple, ce que peut un Français devenu libre. Votre erreur est grossière si vous pensez que les hommes contre qui vous avez jadis combattu sont les mêmes aujourd'hui. Les hommes de 1793 ne ressemblent plus à ceux-là.

Il existe entre les uns et les autres des distances incommensu-

Digitized by Google

rables et qui ne peuvent être égalées que par celles qui se trouvent entre la tyrannie et la liberté, l'erreur et les lumières, le crime et la vertu.

Citoyens de Faouët, n'en doutez pas.

Au commencement de décembre 1792, le bataillon arrive à Saint-Pol-de-Léon, où il reste deux mois.

Les citoyens y étaient divisés d'opinions. « Beaucoup, et « surtout des femmes, sans être ennemis de la Révolution, « s'apitoient sur le sort de Capet, dont on faisait alors le « procès. » Le district patriote de Morlaix est en lutte avec les municipalités de Saint-Pol, de Roscoff, de Plougoulm, dont « l'incivisme » est notoire. Les administrateurs de Morlaix profitent « de la présence, dans la région, d'un « bataillon de patriotes pour purger le territoire de Léon « d'un grand nombre de prêtres insermentés qui y perpé- « tuent le fanatisme, troublent les consciences des faibles, « et y maintiennent une fermentation continuelle ». On trouve aux archives du bataillon les récits de ces expédi-, tions.

Dans le même temps, raconte un volontaire, et avant que le procès de Louis fût commencé, l'un de nous, profitant de la fête célébrée pour la plantation de l'Arbre de la Liberté, disait hautement que le peuple n'était pas véritablement libre et ne le serait jamais tant que Louis existerait, et que l'on devait s'empresser de lui faire son procès et de voter sa mort.

Cette manière de prononcer nos sentiments avait ranimé le courage des vrais républicains et terrassé tous les aristocrates. Il nous fallut cependant combattre l'opinion des citoyens, nous brouiller même avec plusieurs d'entre eux, avant de les convaincre que Capet avait bien mérité la peine prononcée contre lui, et que sa tête ne pouvait jamais payer tous les crimes qu'il avait commis contre le peuple.

Le 9 février 1793, le bataillon quitte Saint-Pol-de-Léon, et va tenir garnison à Lorient, puis à Vannes. C'est alors que nos volontaires sont mêlés à des manifestations politiques

Digitized by Google

qui eurent pour eux les plus graves conséquences. Pour en bien comprendre l'origine et les suites, il est indispensable d'élargir un peu le cadre de cette étude.

D'étape en étape, depuis 1789, la Révolution avait marché si vite que les promoteurs du mouvement furent stupéfaits, en 1793, de se voir débordés. Après avoir dépossédé les autres, ils entendaient organiser leur victoire et ils se reposaient de ce soin sur l'Assemblée nationale. Leurs députés aux Assemblées constituante et législative, puis à la Convention, étaient à leurs yeux des gens intangibles, revêtus de pouvoirs illimités pour assurer aux récents parvenus les conquêtes déjà faites, et en préparer de nouvelles.

Ainsi raisonnait la bourgeoisie qui avait fait la Révolution et en avait profité. Grands furent son étonnement et son indignation quand elle vit la commune de Paris s'immiscer peu à peu dans les délibérations de l'Assemblée nationale, s'allier aux députés de l'extrême-gauche, peser sur les votes, et soutenir les réclamations d'une classe inférieure, qui voulait jouir à son tour. De tous les points du territoire une clameur s'éleva contre ces intrus. Chaque jour, des adresses de protestations sont lues à la barre de la Convention. Des centaines de gardes nationaux accourent à Paris pour défendre leurs députés. Les départements se concertent pour résister aux prétentions de la capitale et, s'il le faut, transporter le siège de l'Assemblée dans une autre ville où elle pourra délibérer en paix. Ainsi les premiers arrivés garderaient, sans partage, les dépouilles de l'ancien régime.

Ces protestations ont donné naissance au mouvement fédéral qui agita les départements, principalement dans l'Ouest, vers la fin de l'année 1792. Les Girondins furent les brillants orateurs de ce parti.

« Depuis la fin de 1792 jusqu'au 31 mai 1793, à la Con-
« vention, et plus longtemps dans les départements, les

Digitized by Google

« Girondins personnifièrent la résistance de la bourgeoisie « révolutionnaire aux prétentions d'une populace qui vou- « lait, à son tour, piller pour posséder et tuer pour régner... « A la Convention, le fédéraliste votera la mort du roi ; « membre d'une société populaire ou d'une administration « de province, il affectera de féliciter ceux qui l'auront « votée, tout en le déplorant peut-être intérieurement. Ce « même fédéraliste a trouvé ou trouvera expédient au salut « public que l'on guillotine les prêtres, les royalistes et les « émigrés, mais l'attitude de la populace lui semblera « menacer l'état quand sa vie, celle des siens, de même que « ses propriétés mobilières et immobilières seront exposées « aux mêmes dangers que celles des aristocrates [1]. »

Par le milieu social dont ils sortaient, par le rôle qu'ils avaient joué depuis le début de la Révolution, par leurs intérêts présents, par leurs aspirations, Duboys et ses camarades du 3e bataillon devaient être fédéralistes. Ainsi préparés, entraînés par les exemples qu'ils eurent sous les yeux, ils ont participé au fédéralisme. Leurs aventures sont un épisode de l'histoire compliquée, pleine de contradictions et d'imprévus, si féconde en enseignements, et si peu connue de cette époque.

Lorsqu'ils arrivèrent à Lorient, au mois de février 1793, les volontaires trouvèrent une ville où « le patriotisme somnolait » [2]. La bonne bourgeoisie et le clergé de cette ville avaient fondé, au mois de septembre 1790, une « Société des Amis de la Constitution », affiliée à celle de Paris, et qui avait donné le branle aux idées révolutionnaires dans le département. Mais quelques exaltés, dont l'audace crois-

[1] Le fédéralisme dans le département de la Loire-Inférieure, par Alfred Lallié. (*Revue de la Révolution*, 1889.)

[2] Clubs et Clubistes du Morbihan, par Ph. Muller. (*Revue de la Révolution*, année 1885.) — Nous avons fait de larges emprunts à cette étude et à celle de M. A. Lallié, citée plus haut.

Digitized by Google

sait avec les progrès de la Révolution, étant entrés au club, ses fondateurs l'avaient déserté, et le club avait perdu toute influence. Les royalistes, les émigrés et tous les ennemis de la Révolution, profitant de ces divisions, avaient relevé la tête.

Il cir ulait alors à Lorient, écrit un officier du 3e bataillon, beaucoup d'écrits aristocratiques, pour ne pas dire contre-révolutionnaires, tels que différents journaux qu'on lisait publiquement dans les cafés. Le 10 mars 1793, Duboys, à la tête de plusieurs de ses camarades, s'en saisit, les déchire et les jette au feu devant tous ceux qui étaient présents.

Le lendemain de cette « autodafé civique », le bataillon partit pour Vannes.

Les habitants étaient encore moins patriotes qu'à Lorient. Le club, fondé tardivement, au mois de février 1791, « à l'instar de celui des Jacobins de Paris et de celui de la ville de Lorient », ne s'était guère occupé, pendant l'année 1791, que d'assurer l'exercice du culte par l'évêque et les prêtres constitutionnels. Les premières séances furent fréquentées par les notables de la ville et les dames de la meilleure bourgeoisie. Les sans-culottes n'y étaient point admis. Bientôt, les séances languirent. Il n'y en eut pas depuis le mois de juin jusqu'au mois de décembre 1792. En 1793 elles furent réduites d'abord à deux par semaine, puis aux jours d'arrivée des courriers de Paris.

Cette tiédeur n'empêchait pas la bourgeoisie de Vannes de se croire patriote et d'idées avancées, parce qu'elle avait voté, à son club, la déportation des prêtres non conformistes, la confiscation des biens des émigrés, la destruction des châteaux-forts et des clochers des paroisses, l'établissement d'un impôt spécial sur les aristocrates, l'emprisonnement des personnes suspectes et, en particulier, des religieuses. Elle avait même applaudi la mort de « Capet », fait marteler les armoiries sur les portes de la ville et les monuments, et proscrit toutes les livrées et écussons. Ces motions étaient

Digitized by Google

arriérées de deux ans. Vannes, qui se croyait dans le mouvement, passait à Paris pour « inféodé à l'aristocratie et au fanatisme », et ce n'était pas sans moquerie que « le citoyen Monge, ministre de la Marine, en accusant réception d'une adresse du département du Morbihan aux marins, faisait « observer que, dans la vignette de la proclamation, il y « avait des fleurs de lys ».

Tel est l'état d'esprit de cette ville où le bataillon arrive le 13 mars 1793, et où il va séjourner soit en entier, soit par détachements successifs, pendant dix mois.

Si l'on excepte quelques officiers du bataillon, plus exaltés que leurs camarades, tel Berthelot-Grandmaison, qui jugeait Vannes « un foyer d'aristocratie sacerdotale et nobiliaire », les théories des administrateurs du Morbihan, des bourgeois et du club de Vannes sont celles même que professaient Duboys et ses amis. Ils étaient faits pour se comprendre. A dire vrai, tous étaient fédéralistes au sens donné plus haut, et ils le firent bien voir.

A cette date, le parti fédéraliste était créé. Les Comités de Caen et de Rennes centralisaient le mouvement dans l'Ouest et correspondaient avec Bordeaux, Nîmes et plusieurs autres grandes villes. Les départements votaient la levée de gardes nationaux pour constituer un corps fédéral qui irait à Paris délivrer l'Assemblée [1]. L'idée de réunir à Bourges un corps législatif provisoire était lancée. Le passage des fédérés du Finistère et de la Loire-Inférieure, qui « volaient à Paris au secours de l'Assemblée », excitait l'enthousiasme. On sait que ces deux corps furent le noyau de la petite troupe avec laquelle Beurnonville réprima, le 10 mars, l'émeute organisée contre la Convention par la Commune de Paris. Ce succès encouragea les fédéralistes.

Leurs représentants à la Convention obtinrent à ce mo-

[1] Adresse du Conseil du département de la Loire-Inférieure aux 83 départements, 12 janvier 1793.

Digitized by Google

ment la création d'une Commission de douze membres pour examiner les actes de la Commune de Paris, et assurer la liberté des délibérations. Dès qu'une motion déplaisait aux députés montagnards, ils faisaient appel à la Commune. Les sections envahissaient la salle, occupaient les bancs et les tribunes, et toute discussion devenait impossible. La Commission des douze, composée de députés modérés, était décidée à faire cesser cette anarchie. Elle prit ses fonctions avec une réelle vigueur. Une lutte à mort s'engagea entre la Montagne et la Commune de Paris d'une part, et le parti modéré d'autre part.

Il est certain que la masse du pays restait étrangère à ce débat d'où sortit le règne de la Terreur. Mais les administrations, les clubs, les politiciens en suivaient anxieusement toutes les phases, et les innombrables adresses qui circulaient dans le pays en témoignent. Quant aux fédéralistes, leur sort dépendait du succès ou de l'échec de la Commission des douze.

Le 12 avril 1793, le député Guadet lit à la Convention une lettre de Marat, qui signalait l'existence d'un foyer de contre-révolution au sein même de l'Assemblée. Le lendemain, les mêmes dénonciations sont renouvelées. Trente-cinq sections [1] envahissent la salle et réclament tumultueusement l'expulsion de vingt-deux députés, dont les douze composant la Commission. L'Assemblée trouva encore une majorité pour résister à cette émeute et décréter Marat d'accusation, mais elle dut admettre les sections aux honneurs de la séance et assister, impuissante, à l'apothéose de Marat par la Commune et le Tribunal révolutionnaire.

Ces événements causèrent un émoi légitime dans beaucoup de départements, parmi lesquels le Morbihan. Le serment du Jeu de Peaume, la proclamation de la République, la déchéance de Louis XVI et sa condamnation avaient

[1] Paris était divisé en 48 sections.

Digitized by Google

semblé des faits légaux; mais ceux qui avaient applaudi ces coups d'état estimaient qu'on violerait la légalité en allant plus loin. Le club de Vannes rédigea, dans sa séance du 27 avril, une adresse à la Commune de Paris pour lui retracer le crime dont elle se rendait coupable en prenant sous sa protection Marat, décrété d'accusation par l'Assemblée.

Le gros du bataillon de Maine-et-Loire, avec Duboys, était alors en détachement à Rochefort-en-Terre; mais plusieurs officiers restés à Vannes assistaient à la séance du club, approuvèrent l'adresse et en firent part à leurs camarades. Nul doute aussi qu'ils connurent et applaudirent la vigoureuse protestation que le Conseil général de la Commune de Nantes et les Sociétés populaires de cette ville envoyèrent, le 4 mai, à la Convention, protestation qui fut répandue dans toute la France, et à laquelle adhérèrent les Communes de Bordeaux et de Nîmes. Enfin, on ne peut douter que nos volontaires partageaient l'opinion de leurs amis d'Anjou, avec lesquels ils étaient en fréquentes relations.

Or, les administrations du département et du district d'Angers, sans prendre une part active au mouvement fédéral, y avaient adhéré.

Dans les séances des 19 et 22 janvier 1793, le Conseil général du département de Maine-et-Loire avait voté la levée d'une garde nationale soldée, qui se rendrait à Paris pour la défense de l'Assemblée [1].

Quand elles connurent l'émeute du 17 mai, à Paris, suite naturelle des tentatives anarchistes des 13 et 14 avril précédents, les neuf sections de la ville d'Angers, légalement assemblées, avaient rédigé une longue et énergique adresse à la Convention nationale. Après avoir flétri les massacres de septembre 1792, les conspirations du 10 mars et du 17 mai, elles déploraient le temps perdu à de stériles débats tandis

[1] *Archives de Maine-et-Loire*, L. 12 et 77.

Digitized by Google

que la Constitution est à peine ébauchée, les finances dilapidées, la marine anéantie, la défense des frontières négligée.

Citoyens, concluaient-elles, il est temps de savoir si une turbulente minorité doit asservir la majorité, si des tribunes séditieuses continueront d'insulter les mandataires du peuple ; il est temps de savoir si une ambitieuse municipalité continuera de rivaliser avec la Convention, si l'or de la République sera continuellement prodigué à une commune qui n'a pas le courage de veiller au dépôt qui lui est confié ; il est temps de reconnaître si cet axiome fondamental de notre gouvernement, la République une et indivisible, ne renferme qu'un vain mot, ou si tous les départements auront une égale influence dans la balance politique...

Si, courbés sous le joug d'une audacieuse et criminelle faction, la force et le pouvoir vous manquent, il n'est plus qu'un moyen de sauver la chose publique. Ce moyen est terrible, mais le peuple l'emploiera... Il ira lui-même en masse dicter sa volonté ; lui-même, il ira vous soustraire à la tyrannie des centumvirs pour vous porter en des lieux où la représentation nationale sera enfin respectée [1].

Tel est l'état d'esprit des régions où les volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire ont leurs représentants légaux, leurs amis, leurs camarades, et tel était le leur quand éclata la Révolution du 2 juin.

La Commission des douze avait proposé l'arrestation d'Hébert, membre de la Commune de Paris, qui avait écrit dans son journal, *le Père Duchêne*, qu'il fallait assassiner

[1] Cette adresse est datée du 30 mai 1793. Deux délégués furent nommés pour la porter à la Convention nationale. Lorsqu'ils se présentèrent à la barre de l'Assemblée, le 8 juin, le parti révolutionnaire avait triomphé, et la lecture de l'adresse fut interrompue par de violents murmures et des protestations. Le récit officiel de cette séance est saisissant dans sa simplicité. (Réimpression de l'ancien Moniteur, tome XVI, n° 159). Cette adresse fut la base de l'accusation de fédéralisme portée contre les administrateurs du Maine-et-Loire, et de la sanglante répression qui suivit.

Digitized by Google

trois cents députés. A cet acte de vigueur, la Commune répond, le 27 mai, par l'invasion des sections dans la salle des séances. La multitude armée arrache aux députés un vote qui supprimait la Commission des douze. Le lendemain, l'Assemblée, délibérant sans contrainte, rétablit la Commission et décide l'arrestation d'Hébert. La Commune organise alors une grande insurrection. Depuis le 31 mai jusqu'au 2 juin, elle fait assiéger l'Assemblée par les milices des sections aux ordres d'Henriot. Les émeutiers font voter d'abord la suppression définitive de la Commission des douze, puis un décret d'accusation contre vingt-deux députés modérés.

Dès que les volontaires du 3e bataillon apprirent ces événements, ils décidèrent d'envoyer à la Convention nationale l'adresse suivante :

Les officiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire à la Convention nationale.

Citoyens,

Nous avons frémi de rage et d'indignation au récit des luttes scandaleuses dont le Temple des Lois est devenu le théâtre. Nos armes se sont agitées dans nos mains, prêtes à exterminer les nouveaux despotes qui dictent des lois aux Législateurs des Français... Quel est donc ce talisman redoutable qui fait taire le vœu prononcé de tous les Départements devant les suggestions criminelles d'une faction désorganisatrice? et comment les fiers Mandataires d'un Peuple libre sont-ils tout à coup transformés en machine politique,qui semble n'avoir retenu la faculté de se mouvoir que pour devenir le jouet des intrigants et des anarchistes?

O honte des Représentants du Peuple ! ô honte du Peuple lui-même !

Quoi ! des hommes appelés à préparer dans le calme les destinées d'une République naissante, à jeter les bases de son gouvernement, souffrent dans le lieu de leur séance des vociférateurs so dés qui insultent à la majesté du Souverain ! Ils se laissent enlever, à la pointe des baïonnettes, des décrets que tout le

Digitized by Google

sang-froid de la raison doit préparer ! Après avoir fait tomber la tête du tyran, ils laissent de *nouveaux Capets* usurper l'autorité... Quand ils ont proclamé l'unité de la République, ils deviennent le servile instrument d'une commune pétrie d'ambition, alimentée d'intrigues, qui dicte ses volontés comme lois suprêmes et pompe largement le fruit des sueurs de vingt-cinq millions d'hommes !... Ils crient hautement, ils écrivent partout qu'ils sont libres, et, chaque jour, on les voit rendre et rapporter tour à tour leurs décrets au gré de celui qui parle le plus haut, ou qui se montre le plus fort !

Citoyens, que doit penser le Peuple qui vous a investis de ses pouvoirs?... De quelle impression profonde n'a-t-il pas été frappé quand, après avoir vu la Convention, devenue enfin digne d'elle-même, créer une Commission chargée de suivre le fil des complots formés contre la Représentation nationale, il apprend qu'à la voix des coupables eux-mêmes, soutenus par les stipendiés de Pitt, cette mesure de salut public est paralysée et la Commission dissoute ; qu'ensuite elle est rétablie, puis cassée pour la seconde fois, et les membres qui la composaient mis en arrestation par un décret rendu au milieu des piques, au bruit des huées les plus indécentes.

La Convention nous a amenés jusque-là, que ce serait un crime de lui taire la vérité ; la voici : Le Peuple dit : « Si la Commission « des douze menaçait la liberté publique, pourquoi nos Repré- « sentants n'ont-ils, en prononçant sa dissolution, cédé qu'à la « violence? Pour qu'ils fassent le bien, est-il donc besoin de les « y contraindre?... Si, au contraire, elle pouvait être utile et « donner le fil d'un complot liberticide, pourquoi la Convention « l'a-t-elle supprimée? Nos Représentants auraient-ils donc été « entrainés par la terreur? N'auraient-ils pas eu le courage de « résister? La peur de la mort l'aurait-elle donc emporté sur le « devoir? Serait-il donc vrai que les Députés du Peuple seraient « ou des Mandataires infidèles, ou des Hommes faibles et pusil- « lanimes? »

Voilà, Citoyens, où vous a conduits votre coupable indulgence pour les anarchistes qui vous obsèdent... Ah ! il en est temps encore, montrez-vous grands de toute la grandeur du Peuple et forts de toute sa force. Il vous a envoyés pour lui donner une Constitution; avancez à grands pas dans la carrière que vous

Digitized by Google

avez à parcourir ; écrasez de toute la puissance du Souverain, une minorité despotique qui, depuis trop longtemps, retarde le règne de l'Ordre et des Lois. Eh ! s'il faut recourir aux moyens extrêmes... dites un mot... Les Français sont armés et ils vous entendront. *Leur marche égalera la rapidité de l'éclair, et celle qui voulut être Rome moderne disparaîtra bientôt.*

Pour nous, Soldats qui, dans les champs de Mars, répandons notre sang sous les drapeaux de la Liberté ; nous, enfants d'un Département maintenant le théâtre de la guerre civile que vos divisions ont jusqu'à ce moment alimentée, nous ne serons pas les derniers à vous entourer de notre confiance et de notre courage. Après avoir battu dans le Morbihan les amis des Prêtres et des Rois, nous irons, s'il le faut, écraser les Anarchistes à Paris. Notre sang est à la Patrie; mais nous voulons qu'il coule pour la Liberté, pour une Constitution Républicaine, et non pour servir les projets ambitieux des Centumvirs ou d'un Dictateur, ni pour protéger les proscriptions du moderne Sylla... *Amour de la Liberté, Respect pour la Représentation nationale,* vous serez toujours notre cri de ralliement.

J.-J. Duboys, commandant ; R. Tharreau, adjudant-major ; Jubin, quartier-maître-trésorier ; P. Verger, S. Berthelot, A. Bellanger, L. Couscher, N. Guignon, L. la Vigne, J. Gauchais, H.-P. Montassier, S.-F. Moreau, J.-B. Cordier, capitaines ; J. Paulé, J. Hudoux, L. Mercier, Ild. Regnier, J.-J. le Breton, Guy Allaire, A. Beauvais, J. Blandin, J. Chantelou, F. Paimparé, lieutenants ; H.-A. Montaubin, P. Amiot, L.-J. Le Comte, A. Dutertre, J. Tramblier, P. Etiambre, J.-P. Lainé, Et. Roger, R. Le Seyeux, sous-lieutenants.

Des centaines d'adresses, identiques quant au fond et à la forme, partirent à ce moment de tous les points de la France. Elles sont l'explosion d'un état d'esprit général que la Terreur comprima ensuite pendant un an. Mais, au lendemain du 2 juin, nul ne prévoyait les conséquences du nouveau coup d'état, et on osait encore parler et écrire.

Digitized by Google

Personne d'ailleurs n'était fixé sur le sens exact des événements, à tel point que les Représentants du peuple Merlin, Gillet et Cavaignac, en mission dans l'Ouest, et tous trois « montagnards », disaient à tout venant « qu'ils ne comprenaient plus rien aux événements depuis leur départ de Paris.. et que le parti à prendre eût été de rassembler dans un autre lieu que Paris les membres de la Convention dispersés dans les départements, ainsi que les suppléants, pour former, au moins provisoirement, une nouvelle représentation nationale...[1] »

Ils avaient écrit, le 3 juin, au Comité de salut public pour lui dépeindre la situation à Vannes, à Lorient, dans tout le Morbihan et le Finistère, où l'on ne voit, disaient-ils, « que « des patriotes consternés et presque découragés à la lecture « des journaux et de plusieurs lettres de députés. Les « esprits inquiets et abattus semblaient attendre de nous « des éclaircissements et des consolations ; nous avons fait « nos efforts pour les rassurer et leur inspirer de la confiance; « mais n'ayant reçu nous-mêmes aucune lettre, ni aucun « renseignement sur les derniers événements, nous n'avons « pu répondre aux faits alarmants consignés dans les jour- « naux... Nous sommes persuadés que les faits qui y « donnent lieu sont exagérés, mais il importe de nous mettre « à même de les contredire. Nous avons été jusqu'ici dans « un dénûment absolu de nouvelles... Veuillez nous ins- « truire sur les derniers événements[2]. »

Si l'on songe que les politiqueurs de provinces s'orientaient sur les Représentants du peuple, on conçoit à quelles erreurs ils s'exposaient, et si l'on réfléchit à la complication des faits, aux lenteurs de transmission qui en altéraient le sens,

[1] Adresse en date du 21 juillet 1973 des administrateurs du Morbihan à la Convention nationale.

[2] Lettre des représentants Merlin et Gillet, au Comité de Salut public, 3 juin 1793.

Digitized by Google

on comprendra que l'arène politique était un dédale où les plus habiles ne se retrouvaient pas. C'est ainsi que, le jour même où ils signaient leur protestation contre la révolution du 2 juin, les officiers du bataillon, sur la proposition de Duboys, avaient bu publiquement à la santé du premier organisateur de l'émeute, Marat, qui avait embrassé Henriot le soir du 31 mai, en le proclamant le sauveur de la Patrie.

En des temps si troublés, tout homme avisé se tenait à l'écart et se laissait oublier. Mais nos volontaires étaient jeunes, ardents, irréfléchis. Tout leur avait réussi jusqu'alors, même de jouer des passions populaires. Ils allaient en comprendre les dangers.

Pendant un temps, les choses allèrent au mieux. Les Représentants Merlin et Gillet, sur qui tout le monde, dans le Morbihan, avait les yeux fixés, écrivaient, le 8 juin, aux administrateurs du Finistère et du Morbihan « qu'ils déploraient, comme eux, les désordres des derniers jours de mai. »

Le 12 juin, ils écrivaient au Comité de salut public : « L'arrestation de trente-deux députés, parmi lesquels il « s'en trouve quatre de la ci-devant Bretagne, a mis le « comble au mécontentement qui est général aujourd'hui. « On regarde ce décret comme l'effet de la violence, et nous « sommes instruits qu'on ne le reconnaît pas comme un « acte législatif ; qu'on discute même la question de savoir « si on reconnaîtra aucun décret, jusqu'à ce que la liberté « ait été rendue aux députés. Une assemblée est en ce mo- « ment formée à Rennes pour délibérer sur ces événements, « et pour aviser aux moyens de sauver la Patrie. Une force « s'organise dans chaque département pour se rendre à « Paris, à l'effet de protéger la liberté des suffrages dans le « sein de la Convention nationale et veiller à la sûreté des « représentants... Tous les esprits paraissent fortement « prononcés en faveur de la Liberté et de l'Égalité... Les « départements vont déclarer qu'ils ne reconnaissent plus

Digitized by Google

« l'autorité des représentants envoyés près des armées, « voulant qu'ils retournent à leurs postes... Si l'assemblée « séante à Rennes exprime cette opinion, notre mission « devient impossible à remplir... »

Le 14 juin, ils prirent l'arrêté suivant : « Considérant que « nous serions les mandataires les plus infidèles et les plus « criminels si nous laissions ignorer à la Convention natio- « nale les maux dont la France est menacée par l'effet « désastreux qu'ont produits, dans les départements de la « Bretagne, les journées des 1er et 2 juin ; qu'il faut enfin « qu'elle sache toute la vérité...

« Arrêtons que Sévestre, l'un de nous, se rendra de suite « auprès de la Convention nationale ; qu'il lui dira, en notre « nom et pour le salut de la République, que le méconten- « tement est général dans les départements de l'Ouest ; que « ce mécontentement a été provoqué par les excès aux- « quels on s'est porté contre la Convention nationale, dans « les journées des 31 mai, 1er et 2 juin ; par la faiblesse « qu'elle a montrée en accédant aux vœux d'hommes armés « qui, entourant le lieu de ses séances, lui ont dicté des lois ; « que l'indignation publique s'est accrue, lors surtout qu'on « a vu Marat désignant parmi ses victimes celles qu'il « croyait dignes de sa clémence, et la Convention nationale « déférant à ses propositions ;... que la confiance du peuple « dans la Convention est étrangement affaiblie ; qu'on révoque « en doute si les décrets qu'elle rend depuis le 1er juin sont « obligatoires ; qu'on refuse dans quelques départements « de les publier ; que les représentants qu'elle a envoyés « éprouvent en plusieurs endroits le dégoût d'une injuste « méfiance ; que dans le département du Finistère leur « liberté a été hautement menacée et leur autorité presque « méconnue ; que la Commune de Paris excite aussi de « vives alarmes ; qu'on croit voir dans ses arrêtés, dans sa « marche, le projet insensé de s'élever en commune domi- « natrice; que pour lui en ravir l'espoir, si elle l'a conçu, on

Digitized by Google

« s'arme de toutes parts ; que la rénovation de la Conven-
« tion est résolue si elle ne décrète bientôt une constitution
« républicaine, et si elle demeure plus longtemps dans l'état
« d'oppression où l'on croit qu'elle est encore... »

On apprenait en même temps que l'Administration départementale du Calvados avait suspendu l'envoi, à Paris, des deniers publics et des subsistances, et fait arrêter, à Caen, les deux représentants montagnards Romme et Prieur (de la Côte d'Or), en tournée dans la région. Le général Félix Wimpffen, qui commandait à Caen, et les généraux Tilly et Grouchy, ses adjoints, avaient une attitude énigmatique. On disait déjà que Wimpffen commanderait l'armée fédérale dont les bataillons se réunissaient à Évreux et à Caen.

Les administrateurs d'Ille-et-Vilaine et les sections de la ville de Rennes invitaient tous les départements voisins à « se lever pour faire rentrer les anarchistes dans le néant ».

Les administrateurs de la Mayenne envoyaient à Caen un bataillon de volontaires fournis par les districts de Laval et de Mayenne.

L'administration du Finistère prenait, le 12 juin, un arrêté pour inviter nominativement les dix-huit départements de l'Ouest à envoyer des commissaires à Laval pour y constituer un corps de fédérés.

A Nantes, les dix-huit sections de la ville, réunies le 12 juin, avaient voté l'envoi d'une force départementale à Paris et la réunion, à Bourges, d'une représentation nationale. « Paris, écrivaient-elles, n'est qu'un point dans le
« centre de la République une et indivisible, et cette ville
« doit apprendre que les autres sections de l'Empire ne
« souffriront pas qu'il s'élève une nouvelle Rome, comme
« au temps des Césars... »

Les volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire étaient donc à l'unisson de leurs voisins quand ils rédigeaient leur adresse. Proposer aux députés de « marcher avec la rapidité
« de l'éclair sur la Rome moderne pour y écraser l'anarchie,

Digitized by Google

« affranchir la Convention d'une minorité despotique et « arrêter les proscriptions du moderne Sylla », c'était, dans le style du temps, souscrire en tous points au programme de l'Assemblée fédérale de Rennes et du Comité de Caen. Et le capitaine Verger, qui était à Rennes, se croyait dans la note juste lorsqu'il écrivait, le 24 juin, à ses amis :

Notre adresse a fait ici le plus grand plaisir. Les membres de la Commission départementale partent pour Caen après-demain. Il est arrivé à Rennes des députés du Finistère qui sortent de Paris. Ils rapportent que beaucoup de Parisiens attendent des forces des départements pour écraser le parti de Marat.

L'illusion ne fut pas de longue durée.

On apprit bientôt que la Convention nationale, dans la séance du 13 juin, avait ordonné l'arrestation des administrateurs du Calvados et déclaré que la Commune et le peuple de Paris avaient sauvé, dans la journée du 2 juin, l'unité et l'indivisibilité de la République. On connut ensuite la séance du 26 juin où furent décrétés traîtres à la Patrie tous les administrateurs, magistrats du peuple et détenteurs de l'autorité qui, après avoir fait des arrêtés relatifs à la coalition départementale, ne les auraient pas rétractés dans les trois jours de la publication du décret [1].

La Montagne et la Commune de Paris étaient décidément les nouveaux maîtres de la France, et le règne de la Terreur commençait.

Jusqu'alors, il aurait fallu une perspicacité peu commune pour se mêler, sans engager l'avenir, aux intrigues dont nous avons fait le récit sommaire. Un peu d'attention suffisait maintenant pour s'orienter; mais pour se dégager, après s'être fourvoyé, il fallait beaucoup de finesse et d'entregent. Duboys s'était mis, lui et ses amis, dans une situation qui

[1] Réimpression de l'ancien Moniteur, XVI, 641, 642, 757.

Digitized by Google

a coûté la vie, sous la Terreur, à des centaines de personnes. Il eut l'habileté de s'en tirer.

Le 6 juin, le bataillon entier, sauf quelques détachements, se trouvait réuni à Vannes où il resta jusqu'au 2 juillet. Les passages et séjours dans cette ville des Représentants du peuple et des généraux, des relations suivies avec les administrateurs du département et du district, la fréquentation du club permirent à Duboys de discerner la voie politique qu'il fallait suivre. Le 2 juillet, il reçut l'ordre de partir avec 400 hommes de son bataillon pour Nantes, où il arriva le 5. C'est là qu'il eut le flair de prendre un bon parti [1].

Nantes s'était engagé à fond dans le fédéralisme, et surtout depuis la Révolution du 2 juin. Nous avons déjà vu l'énergique protestation que les dix-huit sections de cette ville avaient adressée, le 12 juin, à la Convention nationale. Six commissaires de la Loire-Inférieure parcouraient l'Ille-et-Vilaine, l'Orne, la Manche et le Calvados pour organiser la résistance fédérale. Le 21 juin, le Comité fédéral de Nantes avait tenu une grande séance pour entendre et applaudir deux commissaires venus du Calvados, et deux de la Gironde. Le 26 juin, nouvelle réunion pour entendre les rapports des six commissaires revenus de leur mission. Le général Beysser, commandant la place de Nantes, assistait à cette séance.

Trois jours après, la ville était attaquée par l'armée vendéenne. Toutes discussions cessèrent. Les généraux Canclaux et Beysser, la garnison, la garde nationale, les administrations, la municipalité firent une héroïque résistance et repoussèrent les rebelles, événement qui modifia la tour-

[1] Dans sa *Notice biographique sur M. J.-J. Dubois*, A. de Césena raconte que Duboys était à Nantes le 12 juin, qu'il joua un rôle dans le « complot Beysser », qu'il assistait, le 29 juin, au siège de Nantes par les Vendéens, et qu'il faillit même y être tué.

Ces données sont en contradiction absolue avec les documents inédits dont nous disposons. Nous croyons notre récit scrupuleusement exact.

Digitized by Google

nure de la guerre. Peut-on prévoir ce qui serait advenu si Nantes avait ouvert ses portes aux Vendéens, et la conduite des Nantais n'est-elle pas une preuve concluante qu'il n'existait aucun rapport entre l'insurrection vendéenne et le fédéralisme [1] ?

Le danger, à peine écarté, la trêve politique cessa, et Nantes reprit la campagne fédéraliste.

Le 5 juillet, se tient une réunion décisive où assistent « les « corps administratifs de la ville, les administrations des « districts de Clisson, Ancenis, Machecoul, les délégués de « Paimbœuf et Châteaubriant et le général Beysser, com- « mandant temporaire de la place ». On y rédige une déclaration où l'on répète que l'Assemblée nationale n'est pas libre, qu'il sera envoyé une force départementale à Paris, que les députés suppléants se réuniront à Bourges, et enfin « qu'il serait pris toutes les mesures nécessaires pour s'op- « poser à l'entrée dans la ville de tout commissaire envoyé « par la Convention nationale ».

Duboys arriva ce jour-là, 5 juillet, à Nantes, et dîna le soir même chez Beysser, qui sortait de la séance.

Le jour de notre arrivée, écrivait-il, je dînai chez Beysser avec tous les officiers généraux... Beysser est adoré ici. Les habitants le regardent comme leur sauveur...

[1] Dans l'interrogatoire officiel de Maurice-Louis Gigost d'Elbée, ancien lieutenant de cavalerie des chevau-légers, et depuis général en chef des armées catholiques et royales on lit :

A lui demandé :

. . . . . .

15° S'il n'agissait pas de concert avec les rebelles du Calvados et si Wimpffen ou Puisaye n'avaient jamais concerté avec eux des projets de contre-révolution ?

Répondu : J'ignore entièrement quels étaient leurs projets et leurs forces. Je n'ai jamais agi de concert avec eux.

16° S'il n'avait point eu d'intelligences dans quelques-unes de nos places, particulièrement à Nantes ?

Répondu : Non. Je sais seulement qu'il y devait être fait un emprunt de 300.000 francs.

Digitized by Google

Duboys avait déjà rencontré à Lorient et à Vannes ce général dont tout le monde parlait dans la région, et qui tenait Nantes à sa discrétion. La rumeur courait qu'il allait marcher sur Paris avec la garnison de Nantes. Il ne se gênait pas de dire qu'il ferait transporter à vingt lieues des frontières quiconque aurait une opinion contraire à l'arrêté du 5 juillet [1].

Quelques jours après, Beysser réunit chez lui les généraux et chefs de corps de la garnison, s'ouvrit à eux de ses projets et leur demanda de signer l'arrêté du 5 juillet. Duboys, reniant l'adresse du 4 juin, dont il était le promoteur, s'éleva avec force contre les intrigues de Beysser, refusa de signer, invita même le général à se rétracter et lui fit sentir toute l'étendue de sa faute. Cette heureuse inspiration lui évita une arrestation certaine et peut-être l'échafaud. Sa souple intelligence l'a sauvé, et sauvé en même temps ses camarades.

Les représentants du peuple Gillet et Merlin se trouvaient à Ancenis, à l'armée du général Cauclaux, quand parut l'arrêté du 5 juillet. Le Comité fédéral de Nantes décida, le 8 juillet, que cet arrêté leur serait notifié par voie d'huissier. Il écrivait en même temps à Cauclaux « combien on eût désiré qu'il fût présent à la séance ». Mais personne n'osa porter la notification aux Représentants du peuple, et Canclaux répondit, le 11 juillet, « qu'il n'avait point à sous-« crire de délibérations puisque la force armée ne pouvait « être délibérante et qu'il ne pouvait se lier à des mesures « qui pourraient être contraires au vœu de la Convention « nationale, et qui éléveraient contre son pouvoir un pou-« voir particulier. »

Or, Duboys s'était attaché à la fortune de Canclaux. Ce général avait vu les volontaires à Morlaix, à Saint-Pol-de-

[1] Lettre du 11 juillet 1793 des représentants Gillet et Merlin à la Convention nationale. Réimpression de l'ancien Moniteur, XVII, 152.

Digitized by Google

Léon, à Lorient et à Vannes. Il les avait appréciés. Il avait écrit à Duboys une lettre très élogieuse, et Duboys avait soigneusement entretenu cette précieuse relation. La compagnie des grenadiers du bataillon était alors détachée à l'armée de Canclaux. Le capitaine Verger, toujours en éveil pour approcher les généraux et les Représentants du peuple, se renseignait avec d'autant plus de soin qu'il était lui-même compromis pour avoir signé l'adresse. Ces circonstances aidèrent la perspicacité de Duboys. Il s'en rapporta à la prudence de Canclaux et fit volte-face au bon moment.

Ceux qui avaient été moins habiles comprirent bientôt leur erreur. La Convention nationale ayant ressaisi le pouvoir, l'autorité de ses délégués en province ne fut plus discutable. Un arrêté des représentants Gillet et Merlin, en date du 13 juillet, déclara Beysser coupable de révolte et de haute trahison, le destitua et avec lui ses adjoints Boisguyon et Kerverso. Un grand mouvement populaire éclata à Nantes dans la journée du 14 juillet. Tous les arrêtés fédéralistes, notamment celui du 15 juillet, furent rétractés. Beysser s'enfuit dans la nuit du 14 au 15 juillet[1] et quelques jours après commencèrent à Nantes les mesures de répression qui se terminèrent par la sanglante dictature de Carrier.

Toutes les villes coupables virent arriver des proconsuls chargés de la répression : Francastel en Anjou ; Esnue-Lavallée en Mayenne ; Philippeaux, puis Carrier, à Nantes ; Prieur (de la Marne) en Morbihan ; Marc-Antoine Julien à Lorient. La Terreur courba toutes les têtes jusqu'au 9 thermidor.

[1] Beysser s'enfuit à Lorient, fit une courte apparition dans l'Eure à l'armée fédérale et fut cité à la barre de la Convention où il comparut le 2 août. Réintégré dans son commandement le 18 août, il fut destitué une seconde fois, cité au Tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté le 13 avril 1794.

Digitized by Google

Duboys quitta Nantes, le 22 août, avec son détachement et revint dans le Morbihan où il resta jusqu'à la fin de l'année 1793. Tantôt à Vannes, tantôt dans les cantons voisins, il prit part aux opérations militaires dont cette région fut le théâtre, et que nous racontons plus loin. Là, comme à Nantes, les esprits avaient évolué et chacun s'excusait d'avoir été fédéraliste.

Les administrateurs du Morbihan avaient publié, le 16 juillet, une « adresse aux Français pour désabuser ceux « qui auraient conçu quelque soupçon sur la sincérité de « leur attachement à l'unité et l'indivisibilité de la Répu- « blique française. Notre conduite, disaient-ils, a toujours « été correcte, guidée par les missionnaires de la Conven- « tion, appuyée sur ses décrets... Toute idée de fédéra- « lisme est loin de nous ». Cette adresse, imprimée à un grand nombre d'exemplaires et répandue à profusion, fut lue au club de Vannes, le 21 juillet, et applaudie sans réserves. Le mot d'ordre des anciens fédéralistes fut d'affecter une grande joie de la « régénération du 31 mai », et de se poser en « sans-culottes ».

C'est à ce titre que le capitaine Berthelot-Grandmaison prend la direction de la Société populaire régénérée de Concarneau, où l'on marchait de front avec les frères de Paris. C'est dans cet ordres d'idées que le capitaine Moreau écrit, le 22 novembre 1793 :

Il était temps qu'on usât de sévérité. La République touchait à sa perte, il fallait de grandes mesures. Les Représentants en ont osé dans le Morbihan, comme dans le Finistère, où tout est régénéré. On ne voit plus en fonctions que des sans-culottes. Unissons nos efforts pour faire triompher la cause de la Liberté, qu'ils ne trahiront jamais...

Le représentant Prieur (de la Marne), chargé de régénérer le Morbihan, était arrivé à Vannes le 22 octobre. Après avoir ordonné l'arrestation des administrateurs du départe-

Digitized by Google

ment [1], il avait fermé le club et l'avait remplacé par une « Société populaire montagnarde ». Le 29 octobre 1793, la nouvelle Société envoyait une adresse aux officiers municipaux des communes voisines pour les inviter à fraterniser dans une séance générale, et à y « entendre la lecture des « lois bienfaisantes qui ont régénéré un grand peuple, à y « écouter les discours que chacun s'empresse d'y débiter « pour l'instruction de nos frères et leur faire connaître « l'erreur où plusieurs ont été en agissant avec des prin- « cipes opposés à ceux que doivent avoir des républi- « cains ».

Un des principaux orateurs de la nouvelle Société populaire montagnarde fut un officier du bataillon, qui écrivait à Prieur, au mois de novembre :

Représentant du peuple,

Vous avez paru content des mesures de sûreté générale que j'avais proposées à la Société populaire de Vannes, et vous avez promis de les appuyer. Je vais vous les rappeler.

C'est une vérité constante, et dont il est important de convaincre le peuple, que les prêtres, les nobles et les rois ont causé tous ses malheurs. La preuve en est écrite en caractères de sang dans toutes les annales ; elle fera le principal sujet de l'histoire de nos jours... Voilà ce qu'il est important de persuader au peuple, trop longtemps égaré. Voilà ce qu'il faudrait lui dire dans une proclamation qui lui rappellerait en même temps les bienfaits de la Révolution, faite tout entière pour le bonheur du

[1] Ces administrateurs rédigèrent, le 4 décembre suivant, cette protestation :

Les anciens administrateurs du Morbihan, détenus par ordre de Prieur de la Marne pour cause de fédéralisme, aux représentants du peuple.

Nous n'avons jamais épousé le parti des brissotins, des girondins et de leurs complices. Nous étions montagnards avant que ce terme eût pour nous une signification précise; pourrions-nous ne pas l'être aujourd'hui qu'il est démontré que la Montagne n'est que la Convention elle-même ; aujourd'hui qu'il est démontré que la Montagne a sauvé la chose publique ?

Digitized by Google

peuple, et qui l'a délivré des fers dont les rois, les nobles et les prêtres, ses ennemis éternels, l'avaient chargé.

Il faudrait lui annoncer aussi que le jour de la clémence est passé et qu'il doit se joindre à ses vrais amis pour découvrir et faire punir tous ceux qui avaient conjuré sa perte. Il y va de ses intérêts les plus chers.

Que, dans la proclamation, il soit accordé un délai de quatre jours, à dater de celui de la publication, pendant lequel les prêtres insermentés auront la faculté de se présenter eux-mêmes aux municipalités en leur demandant à se conformer à la Loi qui ordonne leur déportation. Après le délai passé, que tout prêtre insermenté soit traité comme les émigrés qui sont rentrés, et puni de mort.

Que les municipalités dans l'arrondissement desquelles le prêtre sera découvert soient condamnées à deux mille livres d'amende, qui seraient partagées entre le dénonciateur et ceux qui concourraient à son arrestation.Cette amende serait payable, moitié par les officiers municipaux qui, magistrats du peuple, ont dû veiller à sa sûreté, et moitié par les habitants de la commune.

Que les biens de ceux qui sont convaincus d'avoir eu connaissance de la retraite du prêtre, ou qui l'auraient retiré, soient confisqués au profit de la République, et leurs personnes déportées ou renfermées jusqu'à la paix, comme complices d'un ennemi de la Patrie.

Que les religieuses, de quelque ordre qu'elles soient, qui ne sont pas sorties volontairement de leurs couvents, soient renfermées jusqu'à la paix, comme personnes suspectes, dans une maison qui serait désignée...

Il faudrait encore faire abattre toutes les enseignes religieuses qui se trouvent sur les routes, dans les places et généralement dans tous les lieux publics, la Loi ne reconnaissant pas de culte dominant ou privilégié... S'il était permis à tous les sectaires d'établir sur les places publiques, sur les routes, dans les rues, les enseignes de leurs sectes particulières, il s'ensuivrait du désordre et de la confusion dans la société.

Au lieu de ces croix, signes trop certains de l'aveuglement des hommes, et de ces petites chapelles isolées que l'on rencontre sur les routes, et qui sont encore des points de ralliement pour les fanatiques, je voudrais que l'on vît s'élever, à des distances mesurées, des pyramides surmontées du bonnet de la Liberté, emblème de notre régénération politique et civile... Sur le pied

Digitized by Google

de la colonne seraient gravés les principaux articles de la morale universelle commune aux hommes de tous les temps et de tous les pays, afin que le voyageur fatigué pût, en se reposant sur la base de la pyramide, étudier ses droits et ses devoirs...

Ainsi, les officiers du bataillon professaient maintenant les théories des groupes avancés de l'Assemblée nationale, et passaient à l'extrême-gauche, après avoir soutenu la droite fédéraliste. Mais les événements les devançaient toujours.

Depuis la Révolution du 31 mai 1793, l'extrême-gauche de l'Assemblée, dirigée par Hébert, Vincent, Ronsin et Chaumette, soutenue par la Commune de Paris, et appuyée par la publicité du *Père Duchêne*, s'occupait d'anéantir en France toute espèce de religion. Les Comités révolutionnaires établis dans les communes reçurent des instructions touchant la poursuite des prêtres, le pillage et la mutilation des églises, la destruction de tout ce qui rappelait la religion et les anciennes traditions. Affidés comme ils l'étaient aux clubs et aux Sociétés populaires de leurs petites garnisons, nos volontaires devinrent, et peut-être sans le savoir, les exécuteurs des projets hébertistes.

C'est sous cette influence qu'étaient faites les conférences à la Société populaire montagnarde de Vannes, et que le capitaine Verger écrivait, le 28 août 1793 :

...Nous avons livré aux flammes plusieurs maisons, repaires du fanatisme le plus cruel. Là, nous trouvâmes des ornements d'église et des vases sacrés. J'éprouvai à cette vue un transport de rage qui m'a rendu antropophage. Jamais je n'ai rien senti de semblable...

Cette influence n'est-elle pas sensible dans une lettre du capitaine Moreau, qui écrivait, le 22 novembre 1793, à un de ses amis :

...Combats le fanatisme et fais tomber ces hideuses figures et ces simagrées qui l'entretiennent. J'applaudis à la chute de

Digitized by Google

saint Vincent. Il faut que la statue de la Liberté remplace partout ces figures qui déshonorent le genre humain. La Raison et la Philosophie triompheront...

N'apparaît-elle pas plus évidente encore dans un rapport que le capitaine Couscher adresse, le 14 décembre 1793, à Duboys pour lui rendre compte d'une perquisition opérée dans les villages de Baden et de Grandchamp.

Les ornements d'église, dit-il, finiront sûrement par aller faire un tour à Vannes. Je trouve les mesures du Commissaire bonnes en ce qu'elles font déterrer beaucoup de choses qui étaient cachées. Les municipalités, croyant pouvoir les garder sans craintes, les montrent et, moyennant un bon état signé des municipaux, on est sûr de faire comparaître toutes ces arlequinades quand on voudra, ou bien les municipaux les paieront avec leur argent et leur tête.

Or, par un retour ordinaire dans les révolutions, ce sont les agents hébertistes qui vont dénoncer comme suspect le 3e bataillon de Maine-et-Loire.

Au mois de janvier 1794, le bataillon est envoyé à Belle-Isle-en-Mer, où il continue son œuvre de propagande. Les habitants étaient assez patriotes. Ils appelaient leur île « l'île de l'Unité » ; leur petite ville du Palais était devenue « la Montagne de l'Unité », et l'un des officiers du bataillon pouvait écrire :

...Ici, comme ailleurs, le règne des charlatans est passé et, avec une malle pleine d'argent ou d'assignats, on ne pourrait pas acheter une messe. Dieu est aujourd'hui plus tranquille qu'il ne l'a été. Tout le monde se contente d'adresser directement à l'Eternel sa courte et fervente prière...

Il y avait, au Palais, une Société populaire, mais qui languissait sans éclat. Les volontaires s'y inscrivent dès leur arrivée. « En parlant dans la Société populaire, disent-ils, « nous avons attiré le peuple aux instructions civiques. « Duboys est le premier prédicateur. » Il fut chargé d'élaborer

Digitized by Google

un règlement où l'on retrouve toutes les banalités et les lieux communs du moment. En le présentant aux sociétaires, il fit un long discours où il définissait le but des Sociétés populaires.

...Ce n'est pas pour vous, hommes de la société, disait-il ; ce n'est pas pour vous, républicains instruits et incorruptibles, que les Sociétés populaires sont établies. C'est pour la masse du peuple ; c'est pour les citoyens qui veulent la Liberté sans connaître le chemin qui y conduit ; pour ceux qui soupirent après le bonheur, mais qui ne peuvent en suivre la route, parce qu'elle n'est pas frayée ; c'est pour eux, dis-je, que vous vous êtes réunis...

Eh bien ! le moyen le plus sûr d'attirer le peuple à vos séances est de donner à tous la liberté d'énoncer leurs opinions sur les différentes questions. La Société doit être ouverte à tous, même aux enfants. Alcibiade, à quinze ans, haranguait le peuple sur les places publiques.

Songeons bien qu'il existera, entre les enfants de la République et les enfants du règne de Capet, une différence égale à celle qui se trouve entre le jour de la Liberté et la nuit du despotisme. Nous n'avions point de patrie, et nos fils en auront une. Nourris dans les préjugés, nous n'avons pu passer de l'excès de l'opprobre et de l'ignorance à la dignité des hommes libres et à l'éclat de la lumière. En ouvrant les yeux à la lumière, nos fils verront la Patrie et, jusqu'au tombeau, ne verront plus qu'elle... La haine des rois s'identifiera avec leur existence. Mon fils sera patriote par inclination, par passion, par nécessité. Hommes, vous n'êtes en révolution que de grands enfants, mais vos enfants seront des hommes...

Votre Société sera donc un lieu d'institution publique. En être membre sera un objet d'émulation pour les jeunes gens. Elle sera le champ où viendront se féconder les germes précieux de toutes les vertus qui fondent et soutiennent les Républiques. L'enfant destiné par ses talents et ses heureuses dispositions à servir utilement son pays se verra placé de bonne heure sous les regards de ses concitoyens. Il sera sensible à leur estime. Il éprouvera le noble sentiment qui enfante les prodiges et transforme en héros les hommes ordinaires.

Que ne doit-on pas attendre d'une Société populaire où se trouveront réunies la candide sagacité de l'enfance, l'énergie

Digitized by Google

vigoureuse du jeune homme, la prudente maturité de l'homme fait et l'expérience lumineuse du vieillard...

Alors, vous verrez l'artisan venir se délasser, au milieu de vous, de ses travaux et vous donner ses réflexions. Le cordonnier, tout en faisant ses souliers, le marin, en tenant le gouvernail, s'occuperont de la politique et se rendront, le soir, dans le lieu de vos séances, pour vous faire part de leurs observations.

Le jour, dit Rousseau, où le citoyen dira des affaires publiques : Que m'importe? sera celui de la perte de la République. Intéressez donc le peuple à vos travaux, et faites qu'il prenne plus d'intérêt aux événements publics qu'à ses affaires particulières...

Tant d'efforts dépensés pour la cause de la Révolution n'ont pas empêché Duboys et ses camarades d'être dénoncés comme suspects, et la base de la dénonciation fut l'adresse fédéraliste du 4 juin.

Deux officiers « sans-culottes » du bataillon, par esprit de vengeance contre Duboys, exhumèrent, au mois de janvier 1794, ce document vieux déjà de sept mois, qui n'avait jamais eu grande publicité, et qui était oublié. Ils le remirent aux agents hébertistes et la dénonciation fit son chemin. Dès le milieu de janvier, des amis de Duboys intercédaient en sa faveur dans les clubs régénérés de Vannes et de Lorient. Le lieutenant Lecomte lui écrivait, le 28 février 1794 :

Voici les nouvelles qui se débitent dans tous les cafés de Vannes : Notre bataillon passe pour fédéraliste et l'on tient ici pour certain que nous allons sous peu nous rendre à Angers pour déposer notre drapeau. La sacrée adresse est sur les tables des cafés. On dit de plus que le bataillon ne fait que ce qu'il veut ; qu'il avait reçu des ordres de se rendre à Brest, mais que tu n'as pas voulu ; que tu as reçu des ordres de te rendre à Belle-Isle et que tu as refusé, et que tu ne t'y es rendu qu'à force d'ordres ; que, depuis, tu as reçu ordre d'en partir et que tu as encore refusé. J'ai entendu des généraux, dans un café, dire que, dans le bataillon, il n'y avait de mauvais que les officiers. Ainsi voilà ce que la tête nous vaut. Tâche de réparer le passé...

Digitized by Google

D'après un mémoire justificatif envoyé par le lieutenant Jubin au représentant Talot, voici la marche suivie par l'accusation, et les procédés qu'employèrent les agents terroristes.

Quelques hommes venus de Lorient..., comme envoyés de la Société populaire, et sous le prétexte de fraterniser avec celle de Belle-Isle, de ceux-là qui font les patriotes enragés depuis la Révolution du 31 mai 1793, et qui auparavant n'avaient rien fait pour la Patrie, sont venus jeter le trouble dans la Société en accusant les officiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire, et plus particulièrement Duboys, d'avoir fait ou souscrit une adresse fédéraliste.

Une Commission de treize membres fut nommée pour l'examiner. Elle fut unanimement d'avis que la Société passât purement et simplement à l'ordre du jour, sans entrer dans l'examen d'une adresse qui avait été suffisamment connue de la Convention nationale, des Représentants du peuple, des Commissaires du pouvoir exécutif ou du Comité de Salut public et des administrations régénérées du Morbihan qui, tous, avaient conservé leur confiance au bataillon.

La Société populaire de Belle-Isle couvrit d'applaudissements le rapport fait par sa Commission. Nous pensions que tout était fini.

Mais la Société avait arrêté, à peu près dans le même temps, qu'elle procéderait incessamment à son épuration et que, parmi les différentes questions qui seraient faites à ses membres, on leur demanderait s'ils avaient signé quelques écrits contre-révolutionnaires ou fédéralistes. Duboys avait proposé lui-même cet article et présenté en partie la série des questions à faire à ceux qui passeraient à l'épuration.

Nos ennemis profitèrent de cet article pour soutenir que nous ne pouvions être reçus tant que la Société n'émettrait point son opinion sur notre adresse. On voulait qu'elle décidât, avant notre épuration, si l'adresse était bonne ou suspecte et fédéraliste. Sur 59 votants qui étaient al rs dans la Société, 49 prononcèrent à haute voix, et sur appel nominal, qu'ils croyaient, dans leur âme et conscience, que l'adresse était bonne.

Ceux qui avaient provoqué cette déclaration, trompés dans leur attente, et fâchés de n'avoir pas réussi à nous faire rejeter comme des fédéralistes, cherchèrent à jeter l'épouvante dans les

Digitized by Google

esprits. Ils prétendirent qu'avant de se décider on aurait dû consulter la Société montagnarde de Lorient. Ils assurèrent qu'ils allaient lui faire part de ce qui venait de se passer. Cette menace fit peur à deux ou trois personnes, que l'on avait sans doute travaillées, ou qui, pusillanimes et craignant de s'être compromises en émettant leur nom pour l'affirmative, vinrent le lendemain se rétracter. Mais, lorsqu'il fut question de savoir si l'arrêté de la veille serait maintenu, l'affirmative fut encore décidée à une très grande majorité.

Ceux qui avaient juré notre perte revinrent encore à la charge dans la séance suivante et, profitant d'un moment où il y avait bien moins de monde qu'à l'ordinaire, non seulement ils sont parvenus à faire rapporter le premier arrêté qui était en notre faveur, mais encore ils ont obtenu que toutes les discussions seraient rayées sur les procès-verbaux adoptés précédemment, et que l'adresse serait envoyée au Comité de Salut public, avec invitation de prononcer sur elle...

Il existait encore contre le bataillon un autre chef d'accusation.

Avant leur départ d'Angers, les officiers avaient connu un de leurs compatriotes nommé Alexandre Tessier, dit Tessier-Ducloseau.

Elu député suppléant à la Convention nationale, aux élections de septembre 1792, et membre du Conseil général du département de Maine-et-Loire, Tessier-Ducloseau avait été chargé de diverses missions à Nantes et à Rennes. Il s'était ouvertement déclaré pour le fédéralisme. Quand il vit la tournure des événements, il trouva prudent de renoncer à la politique, et il envoya, le 13 juillet 1793, sa démission d'administrateur du département. Puis il s'engagea, le 10 août suivant, comme simple canonnier au 3e bataillon de Maine-et-Loire [1]. Cet exemple n'était pas rare à l'époque et,

[1] Le contrôle nominatif du 3e bataillon de Mayenne-et-Loire porte : N° 963. — Jos.-François-Alexandre Tessier, fils de René et de Claudine Brejeon, né en 1754 aux Rosiers, district de Saumur, département de Mayenne-et-Loire. Taille de 5 pieds, canonnier, entré au bataillon le 10 août 1793, congédié le 25 octobre 1793.

Digitized by Google

comme l'a dit Camille Rousset : Si le patriotisme a fait marcher des hommes aux frontières, peut-on compter ceux que la Terreur y a fait courir?

Sommé de se rendre à la Convention nationale pour y remplir son mandat de député suppléant [1], il avait envoyé sa démission le 23 août, « convaincu, disait-il, que c'est « plutôt par la force des armes que par celle de la raison « qu'on doit combattre les despotes et leurs vils satellites ».

Retiré des affaires publiques et devenu obscur canonnier dans une garnison éloignée, Tessier-Ducloseau se croyait oublié, mais il n'en était rien.

Le 5 octobre, paraissait l'arrêté suivant [2] :

Arrêté des Représentants du peuple. Armée des Côtes de la Rochelle.

Les Représentants du peuple près l'armée des Côtes de la Rochelle, réunis à Saumur,

Considérant que le citoyen Tessier du Clozeau, membre de l'administration du département de Maine-et-Loire, est l'un de ceux qui ont le plus contribué à égarer l'opinion publique dans le département, et qui est connu pour l'un des principaux agents du fédéralisme;

Que, lors de l'évacuation de la ville d'Angers, il fut l'un des commissaires envoyés par l'administration du département de Maine-et-Loire pour se transporter auprès des fédéralistes de Caen et de Rennes ;

Que, depuis ce temps, il s'est rendu dans le 3e bataillon de Maine-et-Loire pour y servir en qualité de volontaire, et qu'appelé pour remplacer à la Convention nationale l'un des députés du département de Maine-et-Loire qui ont protesté contre les décrets du 31 mai, il a non seulement refusé de se rendre à son poste, mais encore a manifesté les mêmes principes ;

[1] Les députés de Maine-et-Loire Pilastre de la Brardière, Leclerc et la Revellière-Lépeaux, protestataires contre la Révolution du 31 mai, avaient donné leur démission les 12 et 13 août 1793. On avait appelé les suppléants.

[2] Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Angers, commencé le 31 juillet 1793 et fini le 3 nivôse an III (23 décembre 1794), p. 36.

Digitized by Google

Considérant enfin qu'il serait dangereux de laisser dans un bataillon connu par son patriotisme un homme qui ne peut avoir que des intentions perfides en y entrant ;

Arrêtent :

Art. 1er. — Le citoyen Tessier, ci-devant membre de l'administration du département de Maine-et-Loire, sera mis en état d'arrestation comme suspect et, comme tel, détenu jusqu'à la paix.

Art. 2. — Le Comité révolutionnaire d'Angers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Comité révolutionnaire d'Angers décida, dans sa séance du 7 octobre, d'envoyer à Vannes un maréchal-des-logis de la gendarmerie d'Angers et un gendarme pour arrêter Tessier-Ducloseau, l'amener au Comité, et aussi « prendre des renseignements sur le compte des officiers du « 3e bataillon de Maine-et-Loire, en station au lieu de « Vannes, dresser procès-verbal des faits qu'ils pourront « recueillir sur l'incivisme de quelques-uns de ces officiers « et le déposer au Comité ».

Tessier-Ducloseau fut arrêté, traduit au Tribunal révolutionnaire et condamné à mort. L'enquête sur les officiers rappela leur participation au mouvement fédéral, et l'accueil qu'ils avaient fait à leur malheureux camarade, reproche aussi grave que d'avoir signé l'adresse du 4 juin. Tous ces griefs furent portés au Comité de Salut public, et c'était probablement avec une fausse assurance que le lieutenant Jubin, avocat de ses camarades, écrivait au représentant Talot, au moment même où Tessier-Ducloseau montait sur l'échafaud [1] :

...Maintenant que nous sommes traduits devant un tribunal sévère, mais juste, composé de Représentants qui ne veulent que le bien de la Patrie, nous leur devons, nous nous devons à nous-mêmes de faire connaître la vérité. Nous avons en mains des

[1] L'adresse de Jubin est du 4 avril 1794; Tessier-Ducloseau fut exécuté le 15.

Digitized by Google

pièces justificatives que nous pourrions communiquer, si cela devenait nécessaire...

Etre dénoncé au Comité de Salut public au moment où la Terreur était à son comble laissait prévoir une arrestation imminente. Les prisons étaient pleines de suspects, et la guillotine faisait des victimes qui n'étaient pas plus coupables que Duboys et ses camarades. En regardant autour d'eux, ils voyaient traqués et poursuivis tous ceux qui avaient donné, comme eux, dans le mouvement fédéral.

Les vingt-six administrateurs du Finistère étaient condamnés à mort. A Lorient, les prisons regorgeaient et Marc-Antoine Julien s'informait du mécanisme des bateaux à soupapes. A Vannes, les administrateurs destitués étaient en état d'arrestation. Les rigueurs exercées à Caen, à Rennes, et surtout à Nantes, faisaient l'objet de tous les commentaires.

Angers payait aussi sa dette. Le député Viger avait été guillotiné avec les Girondins [1]. Les députés Leclerc, le Meignan, Pilastre de la Brardière et la Revellière-Lépeaux, décrétés d'accusation ou suspects pour avoir protesté contre la Révolution du 31 mai [2], s'étaient cachés. Les administrateurs du département et du district étaient destitués « pour avoir calomnié les plus ardents défenseurs de la « liberté et de l'égalité dans la Convention nationale, cherché « à armer les départements contre Paris, et donné des « preuves multiples de leur dévouement au fédéralisme et à « la royauté ». Emprisonnés à Angers, puis à Amboise et ramenés à Angers, sept d'entre eux furent traduits au Tribunal révolutionnaire de Paris. La guillotine installée en permanence sur la place du Ralliement, à Angers, les

[1] Le 31 octobre 1793.

[2] Voir la « Déclaration publique, en date du 4 juin 1793, des citoyens Revellière-Lépeaux, Pilastre, Leclerc et le Meignan, députés de Maine-et-Loire, relativement aux événements du 31 mai. »

Digitized by Google

fusillades et les noyades au « Champ-des-Martyrs » et aux Ponts-de-Cé faisaient des victimes par centaines, et indifféremment parmi les « Brigands », les prêtres, les aristocrates et les bourgeois fédéralistes [1].

[1] On n'a pas assez remarqué la proportion fournie aux exécutions de la Terreur par la bourgeoisie fédéraliste.

Le crime reproché aux autorités civiles du Maine-et-Loire fut l'adresse fédéraliste du 30 mai 1793.

Par arrêté du 6 octobre 1793 des représentants Choudieu, Richard et Bourbotte, les citoyens Dieusie, président du Conseil général de Maine-et-Loire, Brichet, Bardet, Charlery, Lavigne, Mamert-Coullion, Coulonnier, membres du Directoire du département, Boullet, procureur-syndic et Barbot secrétaire-général sont destitués.

Les citoyens Rogeron, Cherbonneau, Vallée, Boulay, membres du Directoire du district d'Angers, et Henry Delaunay, secrétaire, sont destitués.

Le citoyen Larevellière, président du Tribunal criminel du département est destitué.

Par arrêté du 25 octobre, les citoyens Fauconnier et Couraudin, juges au tribunal d'Angers, et Brevet, commissaire national, sont destitués.

Par arrêté du 22 février 1794 des représentants Hentz et Francastel, « tous les prévenus de fédéralisme détenus dans la citadelle d'Angers « seront sur-le-champ transférés à Paris pour y être jugés par le Tri- « bunal révolutionnaire comme prévenus d'attentats contre l'unité « et l'indivisibilité de la République et du projet de destruction de la « Convention nationale. »

En exécution de cet arrêté, le Comité révolutionnaire d'Angers décide, dans la séance du 27 février 1794, que « Couraudin ; Brevet, « dit Beaujour ; Tessier, dit du Closeau ; Maillocheau ; Despugeols ; « Lareveillière et Dieusie, tous prévenus de fédéralisme, coupables « d'avoir été les auteurs ou les complices d'une trame fédéraliste et « contre-révolutionnaire tendant à dissoudre la Convention et « Représentation nationales, à rompre l'unité et l'indivisibilité de la « République, et attentatoire à la sûreté et à la souveraineté du peuple « français, seront transférés dans le plus bref délai au tribunal révo- « lutionnaire établi à Paris. »

Emprisonnés d'abord à Amboise, les prévenus furent ramenés à Angers après quatre mois de détention. Traduits devant la Commission militaire séant à Angers, ils furent renvoyés au Tribunal révolutionnaire de Paris et jugés le 15 avril 1794.

Dieusie, Brevet de Beaujour, Couraudin de la Noue, Tessier du Closeau et J.-B. Larevellière furent condamnés à mort et exécutés le

Digitized by Google

Toutes les nouvelles que nos volontaires recevaient de leurs parents et amis étaient tragiques, et certes leur propre situation était critique.

On vit alors se dessiner le caractère des gens.

Le capitaine Verger s'empressa de désavouer et d'abandonner des camarades compromis. Berthelot-Grandmaison monta une cabale contre Duboys. La désunion fut complète au bataillon. De rares amis restèrent fidèles à leur chef, dont la cause parut un moment si mauvaise qu'on lui conseilla de s'embarquer avec les officiers les plus menacés, et de se réfugier à Jersey.

Le jeune commandant fit preuve de caractère et dédaigna de fuir. Il avait l'âme et le tempérament du tribun ; il accepta la lutte. Peut-être n'eût-il pas triomphé sans l'aide des circonstances? Victime de la Révolution du 31 mai 1793, il fut sauvé par celle du 13 mars 1794.

Hébert et son parti en étaient arrivés à des excès qui les avaient compromis et Robespierre, par ses intrigues, réussit à les faire accuser de contre-révolution. Arrêtés dans la nuit

même jour. Maillocheau et Despugeols furent acquittés. Mamert-Coullion, Bardet et Brichet furent emprisonnés jusqu'au 9 Thermidor qui les délivra. L'imprimeur Pavie, qui avait imprimé les proclamations des administrateurs, fut aussi mandé au Tribunal révolutionnaire. Il s'enfuit, se cacha et fut déclaré émigré ; ses biens furent confisqués.

On peut reconstituer l'histoire du fédéralisme en Maine-et-Loire à l'aide des documents suivants : Archives du département de Maine-et-Loire, arrêtés des Représentants du peuple (L. 114 et 115) et procès-verbaux des séances du Directoire du département. — Archives du Tribunal et greffe de la justice de paix. — *Affiches d'Angers* ou *Journal de Maine-et-Loire*. — *Les fédéralistes de Maine-et-Loire en 1793* par Victor Lareveillère. — *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par C. Port. — *Essai sur la Terreur en Anjou*, par Camille Bourcier. — *Les Représentants de Maine-et-Loire*, par G. Bodinier. — *Les membres du Comité révolutionnaire d'Angers, la Commission militaire Félix, Procès des terroristes angevins, le Tribunal criminel de Maine-et-Loire pendant la Révolution, etc...* par F. Uzureau (l'*Anjou historique*, passim).

Digitized by Google

du 13 mars, les principaux Hébertistes montèrent, le 24, à l'échafaud. Robespierre, avec sa vague philosophie sur le règne de la vertu, l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, avait toujours méprisé l'athéisme du *Père Duchêne*, le culte de la déesse Raison et la grossièreté des Hébertistes. Une réaction marqua cette nouvelle phase de la Révolution et les effets en furent sensibles dans toute la France. Duboys en profita avec la plus grande habileté.

Dès que la Révolution du 13 mars fut connue, il convoqua la Société populaire de Belle-Isle, et fit voter une adresse virulente qui fut envoyée à la Convention nationale.

Belle-Isle-en-mer, 3 germinal, l'an II de la République une et indivisible (23 mars 1794).

La liberté ou la mort.

La Société populaire et régénérée de Belle-Isle-en-Mer à la Convention nationale.

Quel bruit se répand dans notre île ! Encore une fois, la Liberté est en péril et le crime aiguise ses poignards pour l'assassiner.

Est-il donc vrai qu'une nouvelle conjuration se forme pour asservir le peuple et lui donner un maître ! Quels sont-ils, les scélérats ou les insensés qui ont pu concevoir le complot aussi hardi qu'atroce de dissoudre la Convention nationale et de proclamer un Roi ?

Quoi ! le sang de Brissot et de ses complices fume encore sur l'échafaud, et d'autres conjurés s'agitent.

O ! comble de l'audace et du crime !

Hommes de la Montagne, courageux Représentants, le peuple est là. Il veille sur vos destinées comme sur les siennes. Il vous entoure de sa force et de son amour.

On veut porter le peuple à l'insurrection contre vous !

Mais les traîtres qui vous menacent ont-ils pu croire que le peuple voulût s'assassiner lui-même, et ne savent-ils pas que ses Représentants et lui ne font qu'un ?

Sans doute, l'insurrection ne lui coûte rien alors qu'il s'agit de

Digitized by Google

défendre sa Liberté. Journées du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai, vous l'attesterez à la postérité !

Là, la Vertu fut en insurrection contre le Crime, et la Liberté contre la Tyrannie. Ici, le Crime dirigerait l'insurrection contre la Vertu, et la Liberté s'armerait contre elle-même.

Traitres, vous voulez une insurrection ! Oui, pour briser l'échafaud où vous allez monter ; pour renverser la statue de la Liberté et relever celle du tyran ; pour égorger les patriotes et fouler leurs cadavres pour arriver au trône.

L'insurrection ! oui, pour que le peuple déchire de ses propres mains la charte sacrée de ses droits et forge l s chaînes dont vous voulez le charger.

L'insurrection ! pour ouvrir les portes des prisons et remettre les armes entre les mains du crime ;

Pour corrompre l'opinion publique dans nos armées et transformer les défenseurs de la Liberté en satellites d'un tyran ;

Pour dissoudre la Convention nationale, rompre tous les liens du corps politique, briser tous les ressorts du gouvernement révolutionnaire, anéantir la République et donner un chef aux Français. Un chef ! Et sur qui régnerait-il? Sur les restes impurs de la Vendée ; sur les échappés de Toulon ; sur des cendres et des cadavres. Un citoyen français pourrait-il survivre à la perte de la Liberté?!!

Représentants du peuple, donnez encore un exemple à l'univers. Que les coupables soient soudain frappés. Qu'un châtiment terrible porte la terreur dans l'âme de tous les conspirateurs prés nts et à venir. Qu'il fasse reculer jusqu'aux abîmes de l'impossible tout attentat contre la Liberté. Et, quand le peuple vous demandera : Quels sont les conjurés? puissiez-vous répondre, comme le consul romain après la mort des complices de Catilina : « Ils ont vécu. »

Nous voulons la République une et indivisible ;

Nous voulons la Liberté et l'Égalité ;

Nous jurons haine implacable aux tyrans, sous quelque forme qu'ils se présenteront, sous le bonnet rouge comme sous le diadème. L'homme et l'habit ne sont rien pour nous. La Liberté est tout.

Nous voulons que la Convention nationale soit respectée comme le peuple qu'elle représente.

Vive la Liberté ! Vive la Conv ntion nationale ! Périssent tous les traitres !

Digitized by Google

Sans aucun doute, Duboys ne prenait pas au sérieux l'hypocrite accusation que Robespierre avait portée contre Hébert et son parti de vouloir anéantir la République et rendre un roi aux Français. L'adresse du 23 mars 1794 visait à faire oublier celle du 4 juin précédent. En félicitant Robespierre d'avoir déjoué une contre-révolution et fait triompher la vertu, Duboys flattait le nouveau chef de l'opinion et se défendait lui-même.

Il écrit ensuite de tous côtés aux représentants du peuple, aux commissaires du Comité de Salut public, aux généraux. Il se représente comme une victime.

...Des patriotes d'un jour se sont efforcés d'écarter les vieux amis de la Liberté ; ceux qu'on a vus, dès le mois de janvier 1789, lors des troubles de Rennes, lancer le char de la Révolution, ceux que Robespierre appelle les vétérans de la Révolution.

Tel s'est tenu caché dans les grandes crises révolutionnaires, qui se coiffe maintenant du bonnet rouge, crie plus fort que les autres et vient attaquer de front les plus chauds patriotes. C'était le plan qui, depuis quelques mois, se poursuivait constamment dans la République. Heureusement, il est connu, et tous les vrais amis de la Liberté se réunissent pour démasquer les traîtres et les intrigants.

De faux patriotes sèment la division parmi les bons républicains, afin d'altérer la confiance du soldat et de pouvoir ainsi désorganiser l'armée.

Tel est le véritable but de ces dénonciations faites, et trop écoutées, depuis deux mois, dans presque toutes les Sociétés populaires, car tous les moyens tendant à opérer la contre-révolution sont mis en œuvre par nos ennemis. La nouvelle conjuration qui vient d'être déjouée, et dont les coupables auteurs sont livrés à la vengeance du peuple, est à l'appui de ce que j'ai avancé...

Il montre que ses accusateurs à la Société populaire de Belle-Isle sont « quelques intrigants dont l'un disait, après « la lecture du dernier rapport de Robespierre sur notre

Digitized by Google

« politique intérieure, que Robespierre et le Comité de « Salut public étaient des modérés ».

...Ainsi parlaient les nouveaux conspirateurs dont on vient de découvrir les odieuses trames.

Instruments subalternes de la dernière conjuration, nos persécuteurs n'ont pas vu qu'ils servaient les projets des nouveaux Catilinas.

Saint-Just avait donc bien raison lorsqu'il disait à la Convention nationale que la conjuration qui vient d'éclater à Paris avait des ramifications dans les armées et dans les Sociétés populaires.

Je ne cesserai de le dire, l'ambition est l'ennemi sans cesse renaissant des Républiques. Tel n'est que procureur de la commune qui affecte l'empire [1], tandis que le capitaine veut être chef de bataillon et le sergent officier. Voilà le vrai motif de tant d'intrigues...

Il explique ensuite que, si la fameuse adresse fédéraliste du 4 juin 1793 renferme quelques erreurs de faits, elles sont excusables par les temps et le lieu où elle fut rédigée.

Les événements du 31 mai 1793, dit-il, étaient dénaturés par les calomnies que le vertueux Roland et sa clique avaient semées, à dessein d'égarer le peuple des départements, sur le compte des citoyens de Paris.

Quand la première nouvelle en fut répandue dans le petit canton de Rochefort, elle ne put arriver qu'après avoir encore été altérée. Eloignés de la Convention, à plus de cent lieues de Paris, au milieu des landes et des bois, dans un pays où, depuis six mois, nous étions entourés de tout ce que le fanatisme et l'aristocratie ont de plus dégoûtant, nous ne pouvions encore juger lequel des deux partis, Girondins ou Montagnards, avait la véritable intention de servir la Patrie en faisant cesser l'anarchie.

Les officiers qui étaient à Rochefort arrêtèrent alors entre eux de faire une adresse à la Convention nationale pour l'engager à

[1] Allusion à Chaumette, procureur de la Commune de Paris et à Hébert, son substitut, tous deux victimes de la Révolution du 13 mars 1794.

Digitized by Google

terminer toute discussion personnelle pour ne s'occuper que du principal objet de leur mission, celui de donner à la France une Constitution républicaine qui contînt les royalistes et les ambitieux, fît cesser l'anarchie et assurât le bonheur du peuple.

Ils avaient pu croire que l'Assemblée nationale n'était pas libre, à la juger par sa propre déclaration et par les décrets qu'elle avait tour à tour rendus et rapportés. Sans entrer dans l'examen de ces décrets, ils citaient pour exemple celui du 31 mai, qui cassait définitivement la Commission des douze, après que cette Commission avait été créée, dissoute, puis recréée par trois décrets successivement rendus dans peu de temps. C'est cette citation qu'on a voulu depuis empoisonner en disant que nous avions blâmé les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, tandis que nous n'avons jamais entendu parler que de la contrainte que la Convention nationale nous semblait éprouver dans ses délibérations...

Les signataires de l'adresse déclaraient encore que leur sang était à la Patrie, qu'ils étaient prêts à le verser pour elle, mais non pas pour servir tel ou tel parti qu'ils ne connaissaient point.

Ils écrivaient à la Convention qu'ils ne voulaient point de maîtres, ni dictateurs, ni rois. Ils terminaient leur adresse par ces mots : Amour de la Liberté, respect pour la Représentation nationale, vous serez toujours notre cri de ralliement !

Tels étaient alors, tels ont toujours été nos sentiments.

Réponds-moi, dirais-je à mon dénonciateur. Qu'auraient fait Duboys et les officiers du 3e bataillon de Mayenne-et-Loire s'ils avaient eu les intentions que tu leur supposes gratuitement, s'ils avaient été du nombre des conspirateurs connus sous le nom de fédéralistes, qui voulaient déchirer le sein de leur Patrie en formant une assemblée rivale de la Convention nationale, en arrêtant les deniers publics qui appartiennent à la France entière? Réponds-moi, homme perfide ou égaré. Au lieu de s'adresser à la Convention nationale, qu'ils ont toujours considérée comme le centre unique de toute autorité légitime, ne les aurait-on pas vus s'adresser à l'Assemblée centrale à Rennes, ou bien au Comité établi à Caen, pour marcher à Paris, conjointement avec les fédérés?...

Après avoir pesé dans sa sagesse toutes ces observations, le Comité de Salut public fera le rapprochement des dénonciations qui lui ont été faites et de notre conduite, qui serait excusable quand nous aurions commis quelques erreurs de faits, dès l'ins-

Digitized by Google

tant que nos principes ont toujours été ceux du plus ardent amour pour la Liberté et pour le respect dû à la Convention nationale...

Dans ce plaidoyer subtil où Duboys et Jubin déployaient leurs talents d'avocats, il n'y avait que des arguments équivoques. Ils s'étaient manifestement trompés sur la portée de la Révolution du 31 mai ; ils avaient imprudemment écrit et parlé quand ils auraient dû se taire. C'étaient des faits que toute leur rhétorique ne pouvait effacer. On trouva des circonstances atténuantes à leur faute, et on leur appliqua le jugement porté par Prieur (de la Marne) sur tous les fédéralistes du Morbihan.

Dans son rapport officiel sur sa mission régénératrice en Morbihan, Prieur déclarait que le peuple ne s'est point offert à lui.

...Chacun, disait-il, s'excuse de sa conduite contre-révolutionnaire en se posant en victime d'une erreur... Tous ont été de bonne foi, les intentions ont été pures, l'égarement seul a présidé à leurs démarches, et cependant, s'il n'eût tenu qu'à ces hommes, la République était dissoute, la France était la proie des tyrans.

Ici, n'a point été renversée la Bastille ; ici, n'a point été fait le siège du palais d'un tyran ; ici, des victimes n'ont point été immolées à la Liberté, et cette forte secousse nécessaire pour arracher les âmes de leur assiette, pour relever de son abattement la classe longtemps pressurée, pour asseoir le régime nouveau n'a point eu lieu. La République est à créer, la Révolution est à faire...

Ce message du dictateur du Morbihan, tout menaçant qu'il fût, était l'absolution temporaire des coupables.

Duboys, encouragé, passa de la défense à l'attaque.

Apprenant que le général sans-culotte Rossignol est disgrâcié et relevé du commandement en chef de l'armée des côtes de Brest [1], il dénonce l'adjudant-général Vatan,

[1] 6 mai 1794.

Digitized by Google

un de ses persécuteurs, comme « un homme immoral et une créature de Rossignol ». Cet officier et plusieurs autres généraux ne lui pardonnent pas d'avoir battu sans eux les brigands du Morbihan. Il déclare que le jour où les deux officiers qui l'ont dénoncé l'emporteraient serait celui du triomphe des modérés et des royalistes sur les vrais républicains et les bons montagnards.

Il écrit, ou fait écrire aux Représentants du peuple Prieur (de la Marne), Trehouart, Gillet, Merlin, Dubois de Crancé, Talot ; à Marc-Antoine Julien, commissaire du Comité du Salut public ; aux généraux Canclaux et Moulin. Il produit des certificats de civisme délivrés par les Comités régénérés d'Angers, de Nantes, de Vannes, de Lorient. Il fit si bien qu'il gagna sa cause.

Cependant, l'accusation lancée contre lui suivait son cours, et il fut mis en arrestation le 20 mai, arrestation de pure forme, qui dura quelques jours et lui valut une rentrée triomphale à la Société populaire du Palais.

Un mois après, le 27 juin 1794, le bataillon quitta Belle-Isle-en-Mer. Duboys avait instamment réclamé ce changement.

...Arrache-nous à tant de bassesses et d'intrigues, écrivait-il à Prieur. Tire-nous d'un pays où, la garnison étant oisive, le soldat rêve le matin à la dénonciation qu'il pourra faire le soir. Fais-nous marcher au-devant de l'ennemi. Envoie-nous aux armées du Nord ou du Midi. C'est là, c'est au feu que nous saurons répondre à nos calomniateurs...

Le bataillon fut affecté à l'armée de l'Ouest, et envoyé à Saint-Malo.

Dans la longue route de Lorient à Saint-Malo, qui lui faisait de nouveau traverser toute la Bretagne, il ne manifesta pas l'ardent prosélytisme dont il avait marqué ses étapes en 1792. Plus de discours aux Sociétés populaires et peu d'empressement à se rendre à leurs invitations ; plus de plantations d'arbres de la Liberté ; plus de perquisitions

Digitized by Google

contre les prêtres réfractaires ; plus d'adresses à la Convention nationale. On vivait encore dans une atmosphère inquiétante. La dictature de Robespierre, moins grossière que celles d'Hébert et de Danton, était plus perfide et aussi sanguinaire. Nos volontaires, instruits par leur propre expérience, se tenaient sur leurs gardes.

D'ailleurs, l'affaire de l'adresse n'était pas terminée.

Le lieutenant Beauvais-Lejeune, détaché à l'état-major de l'armée des côtes de Brest, prévenait ses camarades que l'adjudant-général Vatan avait envoyé au Comité de Salut public et au représentant du peuple Laignelot un nouveau mémoire sur la conduite politique de Duboys et des officiers du bataillon. « Qui peut savoir, ajoutait-il, si nous ne serons « point obligés de nous justifier encore? »

Et, en effet, le général Moulin, commandant en chef l'armée des côtes de Brest, envoyait, le 18 août 1794, à Duboys, qui était alors à Dol, un ordre ainsi conçu :

D'après les dénonciations qui m'ont été remises et que j'ai fait passer au Représentant du peuple près cette armée, j'ai cru convenable, pour mesure de sûreté,de donner ordre au commandant de la gendarmerie de te consigner dans la ville de Dol et de placer un gendarme près de toi. Tu remettras le commandement du bataillon au commandant en second ou à un capitaine...

Pour un homme comme Duboys, qui n'avait pas eu peur des grands orages de la Terreur, cette arrestation n'était qu'un incident. Il savait que depuis le coup d'état du 9 thermidor (27 juillet 1794) on pouvait respirer. Il se soumit pour la forme et, sans s'inquiéter des représentations affolées du capitaine Lavigne, à qui revenait le commandement et qui se voyait déjà compromis, il resta tranquille à son poste. Quelques jours après, arriva son ordre de libération et, cette fois, l'affaire de l'adresse fut définitivement close.

Elle nous a permis de suivre l'écho des révolutions de Paris dans la province la plus lointaine et la plus arriérée de

Digitized by Google

la France. Les nuances subtiles du grand drame de la Convention nationale y sont toutes reproduites.

Promoteurs du mouvement révolutionnaire, compromis dans le fédéralisme, poursuivis comme réactionnaires au plus fort de la Terreur, inquiétés encore sous la courte dictature de Robespierre, aucune ne manque aux officiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire des vicissitudes qui ont troublé l'existence des professionnels de la Révolution.

Après la chute de Robespierre, ils retrouvèrent leur Révolution telle qu'ils l'avaient commencée et vécue, depuis les Etats-généraux de 1789 jusqu'au 31 mai 1793. Les quatorze mois de Terreur, dont ils furent les inconscients préparateurs, avaient douloureusement bouleversé tous leurs rêves. Personne plus que ces républicains de la première heure n'applaudit davantage la journée du 9 thermidor.

On a peint dans toutes les histoires les proscrits sortant de leurs cachettes ; les fédéralistes échappés à la mort reprenant leurs sièges à la Convention nationale ; la fermeture du club des Jacobins ; les cendres de Marat expulsées du Panthéon ; Carrier montant à l'échafaud ; Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère déportés ; le Tribunal révolutionnaire et le Comité de Salut public suspendus ; les salons ouverts et la « jeunesse dorée », descendue dans la rue, pourchassant les terroristes, les buveurs de sang et la canaille révolutionnaire.

Nous retrouvons ces impressions dans la correspondance de nos volontaires.

Un officier écrit à ses amis de Vannes :

...Parlons des bienfaits de la Révolution du 9 Thermidor et convenons que ce n'est guère que depuis ce moment que le peuple français peut se dire véritablement libre. La justice mise à l'ordre du jour, les bons citoyens rendus à la liberté, tous les intrigants culbutés et redoutant la vengeance nationale prête à les atteindre, tel est le prix de ce qui s'est passé...

Digitized by Google

Les envoyés de la Convention nationale ont brisé les fers de plusieurs de vos concitoyens. Que j'aurais aimé à me trouver alors à Vannes pour prendre part à l'allégresse publique et donner le baiser fraternel aux hommes libres !

Le 13 octobre 1794, le lieutenant Jubin écrivait au président de la Société populaire de Belle-Isle :

... Un temps plus calme va succéder aux tempêtes et, maintenant, le soleil ne luira plus que pour éclairer le triomphe des bons et la juste punition des coupables. Ils sont tombés ces dominateurs insolents qui ont souillé trop longtemps la terre de la Liberté. La chute des puissants entraînera nécessairement celle de ceux qui leur servirent d'appui. Alors, ton pays, délivré de tous ses oppresseurs, offrira le tableau d'une peuplade heureuse et bien digne de l'être... Toute cette foule de corbeaux, animaux carnassiers, sera bientôt étouffée sous les serres de l'aigle vigoureux, image de la Justice, qui plane majestueusement sur le sol de la République entière.

Grâces immortelles soient rendues aux hommes courageux qui ont osé délivrer ma Patrie du joug de fer qui pesait sur elle ! Que la Vertu, au lieu de rester isolée sur les terres, soit mise en action ! Que les patriotes de 89 et ceux qui n'ont cessé de l'être restent toujours unis et conservent leur confiance aux habiles pilotes qui gouvernent le vaisseau de l'Etat. Amour de la Liberté, respect pour la Représentation nationale, soyez toujours notre cri de ralliement.

Ainsi s'exprimaient, il y a dix-huit mois, une douzaine de jeunes patriotes contre lesquels s'est ensuite formée la ligue infernale dont les chefs viennent d'être mis en arrestation. La hache qu'ils avaient aiguisée pour nous faire tomber sous leurs coups va frapper les pervers. Il est temps que la justice l'emporte... Après avoir eu beaucoup à souffrir, réjouissons-nous ensemble du nouvel ordre de choses qui assure la félicité publique.

Que j'aimerais à me trouver avec deux ou trois de tes concitoyens assis à ta table et raisonner un peu sur les événements qui se sont succédé si rapidement depuis la Révolution. Ton épouse serait aussi de la partie. Toujours elle s'est élevée avec courage contre les actes d'injustice et d'oppression. Elle mérite d'être associée au sort de ceux qui les ont combattus.

Après avoir un peu jasé, nous boirions un coup de fine liqueur

Digitized by Google

à la santé des amis de la Liberté et au maintien de la République. Pour doubler cette harmonie des toasts, nous appellerions les citoyennes D. et B. On arrangerait pour le lendemain une partie de campagne. C'est dans ton habitation que nous célébrerions une petite fête consacrée au Réveil des Justes et à la gloire permanente des armées de la République.

Pour varier les plaisirs, tu prendrais ta flûte ou ton luth harmonieux, afin d'accompagner la tendre et constante Pélagie M. Paimparé chanterait avec elle. Duboys, ensuite, jouerait un passage de Jeannot. La timide et séduisante Augustine proposerait une valse qui serait acceptée. La danse s'engagerait. L'élégant Saint-Jean, l'amoureux Lainé figureraient avec grâce. Dans les entr'actes, on jouerait collin-maillard.

Ainsi se passerait la journée dans les plaisirs d'une aimable folie. Des Ostrogoths ne seraient point admis à les partager. Et la porte, fermée à tous ces grands discoureurs qui n'invoquent la Liberté que pour en priver les autres, serait, au contraire, ouverte à ceux dont les sentiments honnêtes sont connus, ou qui portent sur leur physionomie l'expression d'une sociabilité délicate et sans détours...

On est heureux quand on pense à ses anciens amis. C'est une jouissance que ni le sort ni les tyrans ne pourront me ravir...

Et cet ami lui répond un mois après :

...J'ai bien sincèrement partagé l'allégresse qu'a répandue dans toute la France la chute trop tardive du moderne Sylla. Mon intérêt personnel a joué sans doute un grand rôle dans les sensations que m'a fait éprouver cette étonnante époque de notre Révolution. Mais je puis vous assurer qu'il s'est tellement confondu avec les vôtres que j'ai peine à les distinguer...

Les nouvelles d'Angers étaient à l'unisson. Une jeune fille écrivait, le 5 janvier 1795, à son frère :

La Société populaire d'ici a fait une adresse à la Convention nationale, dans laquelle elle dénonce la Commission militaire, l'ancien Comité révolutionnaire et Francastel pour avoir souffert de pareils monstres, tandis qu'il connaissait leurs forfaits. Tous leurs crimes sont dévoilés d'une manière bien claire. L'on a trouvé des écrits de leurs mains où l'on voit leurs machinations

Digitized by Google

sanguinaires. Et puis plusieurs témoins, sous les yeux desquels ces scènes d'horreur se sont passées, en attestent l'authenticité. On espère que ces messieurs-là danseront, ce qui ne fera pas de peine. Il ne faut pas, dit-on, se réjouir du malheur des autres, il faut plutôt désirer qu'ils se convertissent. Oui, s'ils en étaient capables. Mais leur cœur est trop endurci dans le crime pour qu'ils deviennent meilleurs. Donc, il vaut mieux en purger la terre [1]...

Un an après, on chantait encore les bienfaits du 9 thermidor. Un fonctionnaire d'Angers écrit, le 26 novembre 1795 à Jubin :

...Assurément, mon ami, le sort des Angevins est bien différent, cette année, de ce qu'il était il y a un an. Aucun spectacle effrayant ne frappe leur vue ; les réclamations justes sont écoutées ; les citoyens injustement incarcérés (ici, il y en avait bien huit mille) sont élargis ; la mère de famille est rendue à ses enfants, à son époux ; les enfants retournent auprès des auteurs de leurs jours et leur donnent les soins que demande leur vieillesse. Mais, mon ami, il y a ici tant de citoyens qui ont à pleurer la mort d'un des leurs qu'une année de calme et de tranquillité ne suffit pas pour leur faire oublier leurs pertes...

[1] Après la réaction thermidorienne, les terroristes d'Angers furent soumis à une enquête par le second Comité révolutionnaire de cette ville. Aucun ne fut sérieusement inquiété. Après la dissolution du second Comité (20 mars 1795), les poursuites furent confiées à la justice ordinaire. Le juge de paix Myionnet lança, le 6 avril 1795, un mandat d'arrêt contre dix terroristes, membres du premier Comité révolutionnaire ou de la Commission militaire. D'autres mandats, les 19 avril, 14 et 24 mai 1795, portèrent à treize le nombre des prévenus. Le mandat du 24 mai est précédé d'un rapport qui résume l'histoire des terroristes angevins.

Des embarras de procédure occasionnés par le décret du 23 juin 1795 entravèrent l'instruction

Le décret d'amnistie du 26 octobre suivant les libéra. La même jeune fille écrivait à ce propos, le 7 décembre 1795, à son frère : « ... Les terroristes de Nantes et d'ici, qui étaient détenus dans nos prisons, sont sortis d'hier en vertu de la loi du 4 brumaire (26 octobre) qui leur donne la liberté. Peut-on absoudre des êtres si méchants ! Ils ont, en vérité, plus de bonheur que d'honnêtes gens... »

Digitized by Google

Lettres et réponses sont unanimes. On se félicite mutuellement d'avoir échappé au danger, on se sent revivre, on forme des projets pour l'avenir.

A cette Révolution du 9 thermidor s'arrête aussi l'histoire politique du 3e bataillon de Maine-et-Loire. On peut juger d'après cet exposé que Duboys et ses camarades, pendant près de deux ans, dépouillant tout esprit militaire avaient oublié qu'ils étaient officiers et que la politique leur était interdite. Nous avons cru intéressant de mettre en relief ce caractère spécial par lequel les bataillons de volontaires tranchent si nettement des traditions militaires. Il fallut les dures épreuves de l'expérience pour les leur rappeler. La leçon avait coûté au bataillon deux années sur les quatre de sa courte existence.

Xavier DE PÉTIGNY

(*A suivre.*)

Digitized by Google

JEAN BODIN DE MONTGUICHET[1]

Une confusion, qui apparaît pour la première fois dans une note de Le Laboureur (édition des *Mémoires de Michel de Castelnau*, t. II, p. 356) et qui a été reproduite par tous les biographes de Jean Bodin, le célèbre publiciste du XVIe siècle, attribue à celui-ci, dans les réformations forestières de son temps, une part qui, en réalité, appartient à son homonyme, Jean Bodin de Montguichet.

La confusion était d'autant plus difficile à éviter que ces deux personnages sont angevins, qu'ils ont vécu à la même époque (morts, le premier en 1596, le second en 1594), qu'ils ont rempli d'importantes fonctions auprès du duc d'Alençon et joué un rôle également remarquable dans la réformation des forêts de Normandie.

La biographie du publiciste est mal connue. Célestin Port, dans son *Dictionnaire*, en a résumé excellemment les points acquis.

Quant à la biographie de Montguichet, en voici les principaux traits. Il était issu, par Guillaume, son père, de Jean Bodin de la Bodinière, en Anjou. C'est de sa mère, probablement, qu'il reçut la terre de Montguichet (près de Gagny, Seine-et-Oise). Il dut naître lui-même en Anjou, car Gréard et Saint-Yon l'appellent Bodin « l'Angevin ». Il était avocat du Roi et devint conseiller en l'Échiquier d'Alençon où il fut reçu, le 22 février 1560, comme troisième conseiller aux

[1] Cette notice est le résumé d'un chapitre de la thèse soutenue à l'Ecole des Chartes par l'auteur, en 1906, sur *Les Forêts du Nivernais*.

Digitized by Google

Eaux et Forêts (Bibl. Nat., ms. fr. 26.863). En 1563, il procéda à la réformation de la forêt de Guise (Arch. Nat., Z^{1c}876). Le 21 mai 1569, il était nommé maître des Requêtes de la Reine.

Son rôle dans la réformation célèbre des forêts de Normandie — où Jean Bodin, le publiciste, avait pris déjà une part qui est attestée par deux passages de la *République* (éd. de 1850, p. 381 et 1031) — ne commence que le 22 juin 1576, date à laquelle une commission du Roi, portant attribution du jugement des procès d'eaux et forêts de Normandie à certains conseillers du Parlement, leur adjoint Montguichet comme commissaire (Saint-Yon, *Edits et Ordonnances*, p. 3). Bodin le publiciste — ou « Bodin de Saint-Amand » — avait été révoqué sans doute des fonctions identiques qu'il y remplissait depuis 1571 environ. Le départ des rôles est difficile à faire entre les deux homonymes, faute de documents. En tous cas, lorsque les États de Normandie protestent en 1579, 1583 et 1586 contre « un nommé Bodin, grand perturbateur et infracteur des lois du pays et de la charte normande », le publiciste est à Laon, où il se marie, achète une charge de procureur, publie la *Démonomanie*, ou bien il est en Flandre avec le duc d'Anjou. Au contraire, Montguichet est désigné très explicitement sous le nom de sa terre dans les divers arrêts qu'il rend en 1578 (Saint-Yon, p. 369) et dans le règlement qu'il édicte le 22 octobre 1584 (Chauffour, *Instructions sur les Eaux et Forêts*, pp. 475-502).

Bodin de Montguichet accomplit encore la réformation des forêts du duché de Nivernais (règlement du 25 mai 1584) et celle du duché d'Alençon (20 avril 1583). Il fut, à l'occasion de celle-ci, nommé conseiller en l'Échiquier d'Alençon. Il était déjà conseiller à la Table de Marbre du Palais, à Paris, dont les registres (Arch. Nat., Z^{1e} 600) portent sa signature, très différente de celle de Bodin de Saint-Amand, le publiciste, qui est apposée sur un bail des Archives départemen-

Digitized by Google

tales de l'Aisne (E 490). Le 1er août 1587 enfin, il fut pourvu de l'office de lieutenant général près la Table de Marbre. Il était mort lorsque, le 30 avril 1594, Saint-Yon le remplaça dans cette charge (Saint-Yon, p. 27, et Bibl. Nat., ms. fr. 26.863).

Ces quelques indications bibliographiques suffisent à dissiper la confusion, citée plus haut, de l'abbé Le Laboureur, confusion qui, après avoir passé dans Ménage, Nicéron et Bayle, a persisté dans les ouvrages plus récents de MM. Baudrillart (*Jean Bodin et son temps*), Robillard de Beaurepaire (édition des *États de Normandie*) et Prévost (*Histoire de la Forêt de Roumare*), attribuant à Bodin le publiciste toute l'activité que, plus que lui, déploya son homonyme dans la réformation des forêts de Normandie et lui accordant à tort le titre de grand-maître des Eaux et Forêts du duc d'Alençon et même celui de lieutenant général près la Table de Marbre.

Paul. Cornu.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEZ LES ÉTUDIANTS

UNE ŒUVRE ANGEVINE[1]

MESDAMES,

MESSIEURS,

Avant de vous entretenir de l'œuvre si intéressante des fourneaux économiques scolaires, permettez-moi, au nom de l'Association des Étudiants, de vous remercier d'avoir répondu en si grand nombre à notre invitation.

Merci, Messieurs les Membres d'honneur, qui voulez bien donner à notre groupement l'appui moral de votre nom et de votre autorité.

Merci, Messieurs les Membres honoraires, qui faites si bon accueil à nos sollicitations... pécuniaires.

Peut-être avez-vous cru que l'Association des Étudiants, à la naissance de laquelle vous avez si largement contribué, était une enfant sourde et muette, puisqu'elle ne répondait pas aux encouragements qu'on lui faisait de toute part de se produire autrement que par un écusson et par un étendard multicolore et que sa jeune voix ne vous avait point encore balbutié ses premiers mercis?

[1] Causerie faite à l'Hôtel de Ville d'Angers, le 21 décembre 1906, à la première soirée donnée par l'Association des Étudiants d'Angers.

Digitized by Google

C'est qu'une première année est *forcément* une année d'organisation matérielle ; et, avant de s'occuper de l'intelligence d'un nouveau-né, on a besoin de lui assurer une robuste constitution.

Choix d'un logement, organisation du local, pas et démarches auprès des contributions directes et indirectes, règlement intérieur à élaborer et à faire accepter par des tempéraments jeunes et fougueux, discussion d'un budget... malingre malgré la générosité des bourses auxquelles nous avons fait appel, recherche de distractions aussi morales qu'inoffensives, nécessitant cependant de longues audiences administratives pour obtenir l'autorisation d'en user, colloques intermittents, discussions contradictoires et... argentines avec un propriétaire soucieux à juste titre de ses intérêts, beaucoup d'autres petits ennuis d'une mise en ménage étaient amplement suffisants pour occuper nos loisirs.

Et voilà, Messieurs, pourquoi votre fille était muette !

Nous ne voulons pas vivre, en effet, d'une vie uniquement matérielle ; nous voulons aussi vivre d'une vie intellectuelle et artistique. Aussi nous sommes-nous proposé de vous convier de temps en temps à entendre une conférence intime et sans prétention et, pour que vous ne quittiez pas cette salle sur des pensées trop sévères ou trop... dormitives, nos artistes, et nous en avons, vous feront montre de leurs talents.

Nous voulons faire en même temps, si possible, œuvre de bien. L'égoïsme n'est pas de notre âge.

Permettez-moi donc, aujourd'hui, de vous entretenir d'une œuvre digne d'intérêt entre toutes, puisque son but est de rendre aux enfants que le sort a fait naître pauvres la vie plus facile et plus douce, œuvre qu'on ne connaîtra jamais assez : j'ai nommé l'œuvre des Fourneaux des Écoles communales d'Angers. Cette œuvre, vieille déjà de trente-quatre ans, a été fondée au lendemain de nos dé-

Digitized by Google

astres, en 1871. A cette époque, l'administration municipale entreprit la création de nouvelles écoles primaires. L'instruction allait être assurée bientôt à tous les enfants dans les groupes scolaires qui s'édifiaient dans chaque quartier de la ville.

C'était parfait. Mais la classe du matin se termine à 11 heures et, par la rigueur de l'hiver, les enfants s'en allaient chez eux prendre leur repas du milieu du jour. Ils perdaient ainsi la surveillance du maître et stationnaient trop facilement sur la voie publique, exposés à tous les dangers de la rue ; puis la plupart appartenaient à des familles indigentes. Le père travaille au dehors ; son salaire est souvent bien minime ; sa famille est nombreuse et, pour élever toute la nichée, la mère doit mettre la main à la pâte et travailler aussi, soit à l'usine, soit chez elle, quand elle le peut. Et l'enfant arrive, tout transi, de l'école, avec ses petites mains toutes grosses d'engelures, grelottant sous ses habits trop minces, le ventre creux. Un morceau de pain, plus ou moins humecté de beurre ou de graisse, trop souvent tout sec, devra le rassasier, le réchauffer et le faire sourire. Les parents sont pressés, le travail les appelle, ils s'en vont et les gosses retournent à l'école, tout doucement, après de nombreuses stations dans la rue, passées soit à renifler l'étalage d'un charcutier, soit en extase devant les marchandes de gâteaux et de marrons, soit trop souvent aux vitrines des marchands de journaux. Si le temps est pluvieux, ils arrivent à l'école mouillés, les pieds humides et froids, crottés et sales, avec la faim, mal préparés à écouter les leçons de leurs maîtres, car le proverbe est toujours vrai : « Ventre affamé n'a pas d'oreille. »

Émus de cette misère et désireux de la soulager, des hommes de bien eurent l'idée de fournir aux enfants, l'hiver, à l'école même, le repas de midi.

Si je ne puis nommer tous les cœurs généreux qui fondèrent cette bonne œuvre, qu'on me permette au moins de

Digitized by Google

citer le nom de son promoteur, de celui qui, pendant plus de trente ans, fut son président actif et infatigable, de celui qui passa sa vie à faire le bien : M. Renault-Lihoreau.

Aidé de collaborateurs actifs, charitables et dévoués, il eut vite fait, pour tenter cette expérience morale et philantropique, de grouper tous ceux qui s'attachent véritablement aux enfants du peuple et croient qu'il ne suffit pas de leur prodiguer des protestations de sympathie, mais qu'il faut surtout prouver par des actes l'intérêt que nous leur portons.

Parmi ceux-ci, je ne retiendrai qu'un nom : celui de M. Avrilleau, dont la gestion financière prévoyante et sûre permit à la Société de vivre, de prospérer, tout en assurant l'avenir.

C'est ainsi que s'est formée l'œuvre des Fourneaux des écoles, sans autre lien entre les fondateurs et les adhérents qu'une pensée charitable et une bonne volonté active et persistante. Ils ont d'abord constitué et fait fonctionner de leurs deniers une société de fait, transformée seulement plus tard en société civile.

De 1871 à 1875, avec une centaine de souscripteurs, on distribua, au moyen de deux fourneaux principaux, desservant cinq écoles, de 20.000 à 26.000 repas par an.

L'expérience de ces quatre années avait pleinement réussi à tous points de vue : *matériellement*, l'organisation des fourneaux et leur fonctionnement avaient donné les résultats désirés, comme abondance, qualité et économie de l'alimentation ; *moralement*, cette création avait produit les meilleurs effets dans la population pauvre de la ville ; les enfants, mieux nourris, moins exposés aux maladies de la mauvaise saison, comme aux inconvénients de l'abandon et des contacts au dehors, étaient plus aptes à recevoir les leçons de leurs maîtres : on préparait ainsi une génération plus forte et meilleure.

Le bien accompli était manifeste : de 1875 à 1882, deux

Digitized by Google

cent cinquante adhérents nouveaux considèrent comme un devoir et tiennent à honneur de contribuer à l'étendre sur d'autres écoles.

Dans cette période, on installe deux fourneaux et douze écoles se partagent annuellement de 50.000 à 60.000 repas.

A la clôture de l'année 1882-1883, le fonds de prévoyance de la Société s'élevait à la somme de 16.887 francs.

Cette réserve, ménagée prudemment pour parer à des besoins imprévus, n'appartenait légalement à personne, puisque le groupe de souscripteurs qui l'avait alimentée n'avait aucune existence de droit ; rigoureusement, nul n'avait qualité pour posséder, placer ou employer la chose de tous. L'Association n'avait pas de statuts conférant des pouvoirs indiscutables et les délibérations de ses assemblées générales ne pouvaient *obliger* les absents; on vivait à l'année, sous un règlement de bonne foi ; on agissait au mieux de l'œuvre, avec un bureau dévoué, mais sans la féconde cohésion que donne un lien de droit, sans la pleine liberté d'action due à la légitimité des pouvoirs, sans la continuité de l'effort, encouragée par la certitude du lendemain. Enfin, l'œuvre des Fourneaux, déjà sûre des sympathies et de la confiauce des âmes charitables, ne pouvait-elle pas se trouver bénéficiaire de leurs générosités par donations ou testaments?

Le moment était venu de se fortifier par un pacte social et de se créer une personnalité civile.

L'acte de société, sous forme authentique, fut donc signé le 17 mai 1883.

L'œuvre en reçut une impulsion nouvelle : de 1883 à 1889, sept fourneaux principaux se trouvèrent établis, au profit de vingt écoles, qui sont arrivées à recevoir ensemble annuellement près de 100.000 repas.

Depuis, deux autres fourneaux principaux ont été créés, desservant les 24 écoles communales, et, dans l'année 1905-1906, 146,729 repas ont été distribués.

Digitized by Google

Lorsque, voilà quatre ans, la mort impitoyable vint frapper M. Renault-Lihoreau, il léguait son œuvre à des cœurs délicats qui avaient compris toute sa pensée. Mme Bonnin-Renault, sa fille, l'a recueillie pieusement et sur elle a réglé toute sa vie.

La Société fut alors unanime à demander à M. Deschamps, ancien adjoint au maire d'Angers, ancien administrateur des Hospices, administrateur de l'Orphelinat municipal, dont elle connaissait l'inépuisable dévouement, de vouloir bien assumer la lourde charge de la présidence. Il l'accepta comme un devoir... Nous regrettons vivement qu'une indisposition passagère retienne aujourd'hui à la chambre M. Deschamps. Nous espérons que, malgré son âge, le vénérable président de l'Œuvre aura vite fait de vaincre la maladie et qu'il pourra pendant de longues années encore diriger activement l'admirable Société dont il fut un des promoteurs.

Sous la conduite d'un aimable pilote, qui consacre le meilleur de son temps à l'œuvre dont il est une des « chevilles ouvrières », j'ai nommé le modèle des économes sans traitement, M. Chateau, je suis allé voir fonctionner les principaux fourneaux économiques.

La première visite eut lieu un vendredi. C'était un peu avant 11 heures. Nous frappons à une porte. A peine ouverte, un courant d'air tout chargé de fumée, sentant bon la soupe aux choux, vint nous fouetter le visage. Je l'avoue à ma honte, mes narines se sont dilatées et l'eau m'est littéralement venue à la bouche. C'est qu'elle sentait vraiment bon, cette soupe aux choux ! Deux accortes cuisinières étaient là, penchées sur deux grandes chaudières. La première chaudière était remplie d'un bouillon de choux qui ronronnait avec force. Une bouillie de riz, bien épaisse, achevait de cuire dans la seconde chaudière.

Tout le long du mur, sur une tablette, étaient disposées plus de 200 petites gamelles en fer battu, rondes, mignonnes,

Digitized by Google

presque élégantes. Chacune contenait du pain taillé et une petite cuillère. Sur une tablette située au-dessus de la précédente étaient rangées le même nombre de petites assiettes de fer.

L'heure du déjeuner approche. On remplit vite les gamelles. La soupe trempe dans chacune d'elles et, pour qu'elle ne se refroidisse pas trop vite, la petite assiette vient la couvrir et s'emplir à son tour de riz.

Gracieusement, la maîtresse cuisinière m'offre de goûter au menu. Je me brûlai bien un peu la langue ; mais, tout de même, quelle bonne soupe aux choux ! Le riz valait la soupe. Je félicitais la cuisinière, qui m'écoutait, rouge de joie, en essuyant ses pouces à ses hanches et ne savait que dire : « Ah ! Monsieur, ah ! Monsieur ! » Mon aimable compagnon donnait quelques signes d'impatience. Il me prit à part... et me dit : « Il ne faut jamais leur faire tant de compliments que cela, elles croiraient ne pouvoir faire mieux ; elles le peuvent. » Et, aussitôt : « Vous savez, Rosalie, votre riz est bon, oui, il est très bon, mais pas tout à fait assez sucré : je vous donne un kilo de sucre pour 2 kil. 500 de riz ; vous comprenez ! »

Oh ! ces économes, rien ne leur échappe ! pas même un tout petit panier qui se cachait dans le fond d'un placard, derrière une pile de boîtes en fer-blanc ! C'est que les paniers peuvent parfois servir à emporter... le bien des pauvres et... il n'en faut pas ! « La défiance est la première qualité d'un économe modèle », me dit mon cicérone !

Je reviens à mon déjeuner. Tout à coup, un chant guerrier se fait entendre, martelé par le bruit régulier des sabots frappant le sol. C'est la fin de la classe. Les garçons viennent chercher leur menu. A droite, une lucarne donnant sur le réfectoire attenant à la cuisine s'ouvre. Deux grands, avec des airs sérieux, sont là et vont faire la distribution. Le défilé commence. Le chant cesse et chacun vient, au pas, à tout petits pas bien cadencés, prendre l'assiette de riz et

Digitized by Google

la petite gamelle. L'un, trop pressé, plus affamé ou plus gourmand, trempe rapidement dans le riz un doigt et le suce. Un quart d'heure de piquet si tu recommences, dit le maître qui l'a vu. Dans mon temps, hélas ! on n'aurait point appliqué la loi de sursis !

La distribution faite, tous les gosses de s'asseoir à leurs tables, par ordre. Et le repas commence. Pas une parole. Ce n'est qu'un bruit assourdissant fait du choc des cuillères sur le fer des gamelles et du lapement de la soupe. En un clin d'œil, malgré les appels désespérés de l'instituteur, qui crie : « Pas si vite, pas si vite ! » tout est avalé, et les premiers finis regardent d'un œil attendri et envieux l'assiette du voisin, qui n'est pas encore complètement vide. J'en remarquais surtout deux : les deux frères, me dit-on, deux enfants bruns, avec des yeux noirs brillants, des joues un peu creuses, mais roses tout de même, misérablement vêtus d'un pantalon aux jambes inégales, multicolores, soutenu par une mauvaise ficelle, et d'une espèce de veste marine, bleue jadis, trouée un peu partout, raccommodée quelque part avec de la laine d'autre couleur. Ils avalèrent leur soupe avec une telle précipitation que je ne pus m'empêcher de le faire remarquer à l'instituteur. « Ah ! Monsieur, les pauvres enfants ! leur père braconne : il est en prison ; la mère est absente souvent et, le matin, avant de venir, on leur donne quelquefois un morceau de pain sec, parfois rien du tout... et d'autres, beaucoup d'autres sont dans ce cas-là !...

De l'autre côté de la cuisine, c'est le réfectoire des petites filles. Là, on mange avec un peu moins de bruit peut-être, mais on jacasse, on chuchotte, il y a même des : « Ma chère !... » Déjà... à cet âge !...

Le même jour, nous allâmes à un fourneau voisin. Le menu se composait de soupe aux pommes de terre et de vulgaires... fayauts ! J'y goûtai ! Oh ! combien différents des fayauts qui ont fait, le vendredi, le désespoir de ma

Digitized by Google

jeunesse ! des fayauts farineux, goûtés, bien assaisonnés, cuits avec du beurre. Je me retins pour n'en point avaler une gamelle.

Derechef, je complimentai l'accueillant cordon-bleu, cependant que M. l'Économe, la prenant à part, lui disait de se bien soigner à son tour et de garder ce qu'il lui fallait pour bien déjeuner. Elle aurait, paraît-il, l'habitude de donner aux plus affamés ce qui devrait lui rester à elle !

Un autre jour, un autre quartier eut notre visite. C'était au groupe scolaire Condorcet. Là, c'est presque l'installation modèle : vaste cuisine avec décharge, réfectoire immense, bien éclairé, bien chauffé, avec lavabos renversables ; des murs ornés de gravures instructives et gaies. Nous tombions le jour du bouillon gras : un bouillon comme je souhaite à tous les malades d'en avoir; un ragoût, fait avec le bouilli, venait agréablement compléter le menu.

Il y a ainsi neuf fourneaux centraux. De ces fourneaux partent de petites voitures à bras qui vont conduire le déjeuner aux écoles desservies. D'autres voitures vont aussi porter du bouillon dans les asiles tant communaux que privés.

Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Et les fourneaux fonctionnent du 1er novembre au 1er avril, c'est-à-dire pendant toute la mauvaise saison.

Les instituteurs et les institutrices, connaissant mieux que les administrateurs les ressources des familles, dressent un tableau des enfants qui prennent leur repas à l'école. La moitié des enfants paient 0,10 centimes leur repas ; les autres, les plus pauvres, ne paient rien.

Les enfants ont donc gratuitement ou à prix très réduits une nourriture agréable et saine, substantielle et propre ; ils ne courent pas dans la rue par les temps froids ou pluvieux. N'est-ce pas un excellent résultat ?

Mais ce n'est pas tout. Dans l'article premier des statuts de la Société, on lit que cette Société a pour but de faire aux

Digitized by Google

enfants pauvres des écoles communales des distributions gratuites ou à prix réduits d'aliments et des distributions gratuites de vêtements.

En effet, la Société, créée au début dans le but unique de donner le repas de midi aux enfants pauvres, voyant son budget florissant, décida de distribuer des vêtements. Elle commença cette distribution dans l'hiver de 1878-1879. Elle y consacra jusqu'en 1882-1883 de 2.000 à 3.200 francs par an. En 1883, la municipalité et le bureau de bienfaisance vinrent en aide à la Société en donnant chacun 1.000 francs pour les vêtements. La ville et le bureau de bienfaisance augmentèrent peu à peu leur subvention et, en ce moment, la ville donne à la Société des fourneaux économiques 6.500 fr. pour les vêtements des écoles municipales et 1.500 francs pour les vêtements des écoles maternelles tant communales que privées. C'est ainsi que, certaines années, il fut distribué jusqu'à plus de 16.000 francs de vêtements : chemises, pantalons, jupons, blouses, sarraux, paires de sabots, chaussettes, flanelles. L'année dernière, la dépense ne fut que de 10.813 francs, dont 8.000 furent donnés par la ville et 2.813 par la Société.

Et, ainsi, les pauvres enfants peuvent être, sinon élégants, du moins chaudement vêtus. Au lieu de pantalons de coton, à soupape, les garçons ont de chaudes culottes de laine ou de velours ; au lieu d'avoir leurs pieds nus, mouillés, dans des souliers troués, ils ont des chaussettes chaudes et des sabots étanches ; et alors, ils peuvent victorieusement lutter contre les rhumes, les bronchites, les fluxions de poitrine qui les guettent à chaque tournant de rue.

Avant l'hiver de 1880, par les soins du bureau de bienfaisance, les bambins de *toutes* les salles d'asile recevaient chaque jour gratuitement du bouillon à midi. Le bureau de bienfaisance s'adressait pour cela à des épiciers, bouchers ou autres commerçants. On livrait aux enfants du bouillon de qualité extrêmement variable, au prix de 0 fr. 25 le litre.

Digitized by Google

Pour avoir un bouillon toujours digne de ce nom, le bureau de bienfaisance fit appel à la Société des Fourneaux des écoles. Les administrateurs n'hésitèrent pas et, grâce à eux, les enfants de tous les asiles eurent à midi un bouillon excellent, dont le prix était remboursé par le bureau de bienfaisance.

Mais ce n'était point une affaire commerciale que prétendait faire la Société. Aussi, dès qu'elle le put, diminua-t-elle le prix du bouillon et, aujourd'hui, depuis 1882-1883, le bureau de bienfaisance paie 0 fr. 20 le litre à la Société, qui en plus, prend à sa charge les frais de distribution et de transport. De 25 à 30.000 litres de bouillon sont distribués chaque année.

Au moment du déjeuner, toujours avec mon bienveillant cicérone, je suis allé dans quelques-uns de ces asiles.

Dans une grande salle carrée, aux larges fenêtres, autour de tables toutes basses, sont assis une centaine de bambins des deux sexes de 6 à 8 ans. Devant eux : de petites gamelles remplies de soupe faite avec le bouillon donné par la Société et des provisions de toute sorte apportées le matin. Chacun a sa petite timbale pour boire. Ce qu'ils sont drôles ! Malgré les rappels à l'ordre énergiques de la maîtresse dévouée, les uns, tenant leurs cuillères comme un bâton, la plongent et la replongent, souvent sans succès, dans leur potage ; les autres, trouvant sans doute que ce procédé n'est point assez rapide, empoignent leur gamelle par les deux oreilles, y fourrent la tête et essaient ainsi d'avaler leur soupe. Mais le bouillon récalcitrant prend un tout autre chemin que celui de leur bouche et voilà un visage rose barbouillé et gras, un sarrau taché et un bébé tout triste. La maîtresse arrive, gronde et redonne du potage. Chacun mange ensuite ce qu'il a apporté. Parfois, la pitance est bien maigre !

Pourquoi faut-il que la surveillante n'ait pas cent bras et cent yeux en ces moments-là ! Elle est en train de faire asseoir convenablement un gros garçon joufflu qui s'obstine

Digitized by Google

à tenir son pied dans sa main, quand des larmes partent d'un autre côté : une petite fille vient de faire tomber sur le parquet sa tartine de confitures et c'est malheureusement le bon côté qui embrasse la poussière. Un peu plus loin, un petit bonhomme blond frappe sur un minuscule tambour posé sur la table ; à côté est un autre bambin plus petit encore qui a devant lui une assiette de raisiné : celui-ci ne trouve rien de mieux, pour s'amuser, que de tremper un doigt dans ses confitures et d'en enduire consciencieusement le tambour de son voisin, qui, mélancolique, les yeux au ciel, continue à battre de la caisse. Et la maîtresse va de l'un à l'autre, sans trêve et sans repos. Le repas est fini. Allons les grands, levez-vous, et montrez à Monsieur comme vous savez bien vous laver. Et les grands, à cet ordre de leur maîtresse, se lèvent de table et vont bien sérieux, en rang, se placer autour du lavabo; au signal donné, chacun de se plonger les mains dans les cuvettes remplies d'eau claire et froide et de frotter, de frotter. Les mains propres, chacun renverse sa cuvette, la redresse ; l'eau vient de nouveau la remplir et l'on passe à la toilette du visage. Et les bambins sont contents : ils rient et, avec eux, la maîtresse, mon charmant compagnon et votre serviteur

Je m'écarte un peu de mon sujet : Pardon !

Voilà ce que font les Fourneaux des écoles. Quelles sont donc leurs ressources? Comme toute société, la Société des Fourneaux économiques a des membres qui versent chaque année la somme de 20 francs. Voilà quinze ans, ils furent près de 300. Depuis, leur nombre a diminué de près de moitié : sans doute parce que de toutes parts se multiplient les œuvres charitables et que beaucoup de budgets ne peuvent indéfiniment se grever ; puis on se désintéresse vite, trop vite, des œuvres qui ont de l'âge et qui sont prospères.

La Société inscrit donc d'abord en recette les cotisations de ses sociétaires. Le total s'éleva jusqu'à 6.000 francs certaines années. Maintenant, il n'est plus que de 3.000 francs.

Digitized by Google

Puis, comme toute société bien administrée et bien soutenue, l'avenir a été préparé. On a économisé ce que l'on a pu, sans nuire au but de l'œuvre et de bons placements de fonds viennent augmenter les recettes de 2.500 à 2.600 francs par an. Depuis une vingtaine d'années, la ville donne une subvention qui, en ce moment, s'élève à 7.000 francs. Et la moitié des enfants paient 0 fr. 10 leur repas. L'année dernière, on a donné 74.214 repas à 0 fr. 10 contre 74.520 gratuits, ce qui fait 7. 421 francs.

Avec la subvention de la Ville pour les vêtements et le remboursement par le bureau de bienfaisance du bouillon fourni aux asiles, la Société a inscrit en recettes, l'année dernière, plus de 33.000 francs et les dépenses n'ont guère dépassé 30.000 francs. Tous les ans, le budget se balance par un excédent de recettes, ce qui démontre la façon remarquable dont est administrée la Société.

Les fourneaux économiques des écoles communales d'Angers sont les premiers établis en France ! Un grand nombre de villes ont imité Angers. Mais dans aucune on ne trouve l'existence d'une société privée. C'est peut-être à cela qu'il faut attribuer le résultat sensiblement inférieur, malgré les dépenses considérables que s'imposent leurs municipalités : ainsi, Dijon a grevé son budget, l'année dernière, de 55.000 francs.

Toutes ces villes ont envié le résultat de la Société « porte-graine », ainsi qu'aimait à l'appeler son premier président ; toutes se sont efforcé d'en copierles statuts et, si le résultat n'a pas toujours répondu à toutes leurs espérances c'est que, peut-être, elles n'ont point des administrateurs et un économe de la compétence et du dévouement de ceux que l'œuvre d'Angers a le bonheur de posséder.

D'autres gens de bien ont fait pour les ouvriers ce que Renault-Lihoreau et ses dévoués collaborateurs ont fait pour les écoles communales et, dans cette ville même, vous connaissez tous ces Fourneaux économiques qui, pour

Digitized by Google

0,10 centimes, donnent à tous ceux qui se présentent une nourriture saine, abondante et chaude. On ne saurait trop louer et trop encourager de telles œuvres et les gens qui en prennent l'initiative ont droit, à quelque parti qu'ils appartiennent, à notre respectueuse admiration.

Avant tout, dans une œuvre, c'est le but qu'il faut voir ; et, si le but est de soulager quelques misères, de donner un peu de bonheur à ceux qui n'en ont point, une telle œuvre est bonne ; on doit la soutenir et l'aider.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'œuvre des Fourneaux économiques des écoles d'Angers est de ces œuvres dont l'excellence du but n'échappe à personne. Que ceux qui le peuvent lui apportent donc leur concours pécuniaire et moral. Tout à l'heure, deux couples de charmants enfants, qui sauront vous dire, mieux que je n'ai su le faire peut-être, combien ils sont heureux de trouver chaque jour d'hiver « soupe chaude et bon fricot », vont passer parmi vous. Donnez-leur, donnez-leur sans compter. Une soupe aux choux et des haricots composent sans doute un menu... suffisant. Mais il y manque un peu de dessert, n'est-il pas vrai? Faites-donc que, grâce à votre générosité, s'alignent sur les tables, auprès des gamelles, quelques pots de confitures; et les gentilles frimousses qu'elles auront barbouillées vous devront quelques-uns de leurs sourires

Gustave JOURDIN,

Président de l'Association des Étudiants d'Angers.

Digitized by Google

La Chine novatrice et guerrière

Par le capitaine d'OLONNE [1]

Au cours d'une mission à lui confiée par le Ministre de l'Instruction publique, le capitaine d'Olonne a recueilli les éléments de ce livre dont la première partie fut très remarquée lors de sa publication, en 1905, dans la *Revue de Paris*.

Une phrase de l'introduction la résume :

« La Chine, a-t-on dit, a les pieds dans le présent et la tête dans le passé. Pour connaître où elle va, demandons au passé le secret de sa marche. »

D'une antiquité sans date, immobile, immuable, nous apparaît la Chine, agrégat de races diverses cimenté par la force.

Le premier document que nous ayons sur son histoire est la *Chronique de la principauté de Lou*, par Confucius (722 avant J.-C.). Le peuple des « cent familles » venu sans doute de Chaldée, plus de 2.000 ans avant Jésus-Christ, l'habitait. Sa population était de 12 millions d'âmes environ. Au nord et à l'ouest vivaient des nomades dans les steppes de la Mandchourie, du Turkestan et du Tibet. En Extrême-Orient comme en Occident, les peuples sédentaires étaient harcelés par les barbares. L'histoire de la Chine sera celle de la conquête des peuples du Sud par le régime féodal des cent familles et la lutte contre les nomades du Nord et de

[1] Colin édit., en vente chez MM. Germain et Grassin, Angers.

Digitized by Google

l'Ouest jusqu'à l'unification du monde jaune. Le roi de Tsin, après d'effroyables batailles, soumit les rois de Ou, de Yé, de Tsi et Tch'ou et se proclame « Chen Hoang Ti », le premier empereur, titre que porteront désormais tous les souverains de Chine. Pour se défendre contre l'invasion des Huns, le premier empereur bâtit la *grande muraille*, longue de 3.500 kilomètres, existant encore aujourd'hui. Le capitaine d'Olonne démontre que cette grande muraille, thème inépuisable de railleries, était une conception stratégique remarquable. Elle arrêtait les cavaliers nomades et protégeait les récoltes. Elle constituait en même temps une route sûre, large de quatre mètres au sommet, garantie par des parapets contre les flèches. Si l'ennemi l'escaladait, des tours, avec herses, édifiées de cent mètres en cent mètres, empêchaient l'agresseur de se répandre sur l'enceinte

La grande muraille était un mode de protection des plus efficaces, qui permettait en même temps d'amener par des chemins couverts les troupes aux endroits menacés.

Hoang-Ti abattit la féodalité et divisa l'empire en préfectures. Contre son fils dégénéré la révolte éclata et, en 202 avant Jésus-Christ, Liéou Pang conquit le pouvoir. Il fonda la dynastie des *Han* qui, sous l'empereur Ou (de 140 à 87 avant Jésus-Christ) annexa les territoires au nord du Yang-Tse, le Tonkin, le Yunnan, le Setchouen, la Corée, et refoula les Huns envahisseurs.

En l'an 5 après Jésus-Christ, la dynastie des Han fut renversée par le régent Wang-Man, culbuté à son tour par un prince de la famille des Han, qui fonda la seconde dynastie des Han, sous laquelle furent conquis les trente-six royaumes du Turkestan jusqu'aux frontières de l'empire romain.

Puis le royaume se divise en trois empires (220-280) livrés à la guerre civile, à l'anarchie et à l'infiltration des nomades. En 545, apparaissent les Turcs et on voit se fonder la dynastie des T'ang (617-907). L'empereur Yang-Ti

Digitized by Google

reprend le Tonkin, l'Annam, le Turkestan et la Corée avec une armée de 350.000 hommes. Ses troupes s'avancent jusqu'à la Perse. En 667, une armée chinoise se rend maîtresse du Japon et du Tibet. La dynastie des T'ang disparaît à son tour et, après cinq dynasties successives, dont trois turques, s'établit la dynastie chinoise des Soung, en 960. Les barbares Kitaï entrent de Mandchourie en Chine, prennent le Petchili et construisent Pékin. Ils sont eux-mêmes battus par les Mandchous alliés aux Soung (1111). Les Soung, avec l'appui d'une nouvelle tribu nomade, les Mongols, triomphent des Mandchous. Gengiskan fonde son prodigieux et immense empire. Son lieutenant Souboutaï usant d'armes à feu, continue ses exploits et les Mongols détrônent l'héritier des Soung (1279). L'empereur mongol Koubilaï, de sa capitale de Pékin, règne du Don à la mer jaune et établit des communications pour la première fois entre la Chine et les nations d'Occident. On vit même des jonques chinoises armées en guerre aborder Madagascar et peut-être même les côtes de l'Amérique.

Mais, en 1366, un bonze défroqué fomente un mouvement national et, en 1380, chasse les Mongols étrangers. Il crée la dynastie des Ming, qui s'empare de la Mongolie et de l'Indo-Chine et jette, pendant un siècle, un vif éclat. En 1641, profitant d'une révolte, les Mandchous reviennent et installent un empereur de leur race à Pékin. Les Mandchous n'étaient qu'une poignée, un million d'hommes. Pour dominer le gigantesque empire, ils organisèrent le système de gouvernement encore en vigueur en Chine aujourd'hui, laissant les places aux Chinois, mais adjoignant à chaque haut fonctionnaire un Mandchou. Les conquérants s'ingénièrent à déviriliser la Chine, en la transformant en peuple de lettrés, sous la garde des Mandchous soldats. Le règne du second empereur mandchou, K'ang-si (1662-1723), peut se comparer à celui de Louis XIV.

Au XIXe siècle la dynastie mandchoue a maille à partir

Digitized by Google

avec les Européens (guerres de 1840, 1857, 1860, guerre civile des Taïping, guerre du Tonkin), auxquelles succèdent la guerre avec le Japon, le soulèvement Boxeur de 1900 et l'expédition internationale de Pékin. On peut se demander aujourd'hui combien la Chine, qui n'est pas un pays, mais un monde de races diverses et hostiles, formera d'États demain.

Après ce savant historique, le capitaine d'Olonne s'efforce de détruire le préjugé qui fait de la Chine un état figé dans une immobilité perpétuelle et morbide. Elle fut toujours, au contraire, en plein travail d'évolution. Il y montre l'intensité constante de la vie religieuse, les cultes multiples qui se la partagent. (La Chine comprend 43 évêchés et neuf cent mille catholiques.)

Au point de vue administratif et social, l'empire est d'abord une féodalité avec des luttes intestines effroyables qui se prolongent jusqu'à ce que le chef de l'un des États ait triomphé des autres et constitué, par les armes, une sorte d'unité nationale. L'empereur luttait contre la féodalité à l'aide du mandarinat. Les armées étaient d'abord formées par la levée en masse des habitants. Les stratagèmes, toujours en honneur chez les Chinois, datent de loin. M. d'Olonne cite les exemples d'un roi de Tch'ou lançant contre l'ennemi des éléphants portant des étoupes enflammées à la queue, d'un général de Ts'i lâchant sur l'adversaire mille bœufs revêtus de housses rouges avec des faux attachées à leur corne. Un autre général, assiégé par une armée trop nombreuse, ordonne d'ouvrir les portes de la ville, dissimule ses soldats et s'installe à l'entrée de la place, dans un fauteuil, en jouant de la cithare. L'ennemi flaire quelque piège et s'éloigne.

Le génie inventeur des Chinois n'est pas contestable. Dès 1232 ils se servent de poudre et de fougasses. Ils ont inventé peut-être la boussole et en tous cas le papier. Dès 177 après Jésus-Christ ils impriment. L'astronomie leur est familière

Digitized by Google

et leurs sphères célestes où les astres se déplaçaient sont célèbres. Au xe siècle Kia-Tan dresse des cartes marines et en 1313 on édite une carte de l'Empire et une géographie en 90 volumes.

Parmi les inventions, il faut citer encore la brouette — avant Pascal, — les clepsydres. Les travers et ridicules des Chinois sont fortement exagérés. Le capitaine d'Olonne nous apprend que la déformation des pieds des Chinois, la mode des petits pieds ne s'est jamais étendue aux femmes des campagnes, ni aux femmes de la race conquérante Mandchoue. Récemment encore, l'impératrice l'a interdite par un édit.

II

Après avoir étudié la Chine d'autrefois, le capitaine d'Olonne étudie la Chine d'aujourd'hui, les apparences et les réalités. La Chine, à vrai dire, au milieu de tant de changements et de secousses profondes, demeure profondément imprégnée de l'esprit de conservation dont le culte des ancêtres, si fervent chez elle, est un des indices. Elle est le pays des rites. Mais n'avons-nous pas aussi les nôtres et nous inquiétons-nous de la signification des usages souvent étranges auxquels nous restons soumis ?

Les rites ne sont qu'une des formes de la discipline dont aucun peuple ne saurait se passer. Mais, l'esprit conservateur n'exclut pas l'esprit d'évolution; la preuve en est que la Chine ne put jamais arriver à l'équilibre parfait que suppose l'immobilité. Les décrets impériaux ne sont point exécutés quand ils contrarient le sentiment populaire. La tendance conservatrice n'aboutit qu'à modérer l'évolution : « Vous désirez trop de choses, dit le conseiller Kinan à l'empereur Ou qui étudiait sans cesse quelque réforme. Les sages n'ont pas de désirs. Ils suivent le cours des choses. »

Digitized by Google

Le Chinois, à première vue, semble un peuple essentiellement antimilitariste, malgré les fastes guerriers de son histoire. Le patriotisme lui est, dirait-on, inconnu. Son armée n'était plus qu'une milice inconsistante ; est-il surprenant qu'elle soit devenue un objet de risée et de mépris ? Les traditions belliqueuses depuis un siècle étaient perdues. Une longue paix avait détruit l'armée : « Avec l'organe, la fonction disparaît. » Et cependant les Européens constatèrent à la bataille de Palikao la bravoure de la cavalerie mandchoue, chargeant sous la mitraille qui fauchait ses files, et elle combattit les japonais, en 1894, avec le même héroïsme à la bataille de Pinhsiang. Au siège des forts de Takou, en 1860, l'infanterie chinoise opposa une résistance désespérée et ses soldats se coupèrent la gorge, plutôt que de se rendre. Au Tonkin et au siège de Tient'sin, en 1900, les troupes chinoises ne montrèrent pas moins de courage. Et combien ne vit-on pas de Célestes sacrifiant leur vie lors des multiples révoltes des Taipings et des Boxeurs? Si les masses sont pacifiques, il existe, en Chine, des éléments turbulents et belliqueux suffisants pour organiser, en les disciplinant, la plus formidable armée du monde.

Ils joignent au nombre des qualités militaires incontestables. Ils ont le mépris absolu de la mort, la sobriété, l'agilité, l'endurance, le sang-froid et, par là même, la précision du tir dont nos troupes eurent tant à souffrir pendant la guerre du Tonkin.

S'ils ignorent encore, il est vrai, les principes de la guerre, moderne, de la guerre scientifique, ils sont capables de se les assimiler et de les apprendre, à l'exemple des Japonais, aussi arriérés qu'eux à cet égard il y a quelques années.

La transformation moderne de la Chine est déjà commencée. Depuis six ans elle a fait de rapides progrès.

L'armée chinoise existe aujourd'hui avec un organe central, le Conseil supérieur de la guerre résidant à Pékin. Les dix-huit provinces de l'Empire forment un nombre égal de

Digitized by Google

circonscriptions militaires comprenant chacune un corps d'armée à deux divisions avec quatre régiments d'infanterie, un régiment d'artillerie, un régiment de cavalerie et les services auxiliaires. L'armée active compte 430.000 hommes et on annonce que son organisation complétée portera les effectifs militaires à dix millions de soldats. On a été surpris de la rapidité avec laquelle les régiments chinois de Hong-Kong et de Weï-Haï-Weï ont été instruits à l'européenne. Il y a maintenant des chemins de fer et 53.000 kilomètres de lignes télégraphiques pour faciliter la mobilisation.

La durée du service militaire est de dix années, trois dans l'armée active, trois ans dans la première réserve, quatre ans dans la seconde,

Les casernes sont confortables et pourvues de salles d'école. L'uniforme est seyant et pratique. L'armement redoutable, fusil Mauser, canons Krupp de campagne, grosse artillerie pour les forts. Un arsenal existe déjà à Hankeou, deux autres vont être créés, les cinq autres arsenaux existants serviront d'ateliers de réparations.

A ces soldats il faut des officiers : « Des écoles dirigées, au début, par des officiers allemands, autrichiens, japonais, avec lesquels collaborent déjà des officiers chinois formés les premiers et perfectionnés par un stage dans l'armée japonaise ont été créés dans toutes les provinces. » En 1905, il existait trente-cinq de ces écoles comptant ensemble 6.300 élèves; une école supérieure de guerre fonctionne avec des instructeurs japonais. Les sous-officiers ont des écoles spéciales. Les anciens sous-officiers doivent suivre des cours particuliers dans les écoles ou les camps et, s'ils sont reconnus incapables ils sont rayés des cadres. Le mouvement vers le perfectionnement militaire est tel que les écoles sont remplies des fils de mandarins, si méprisants autrefois pour le métier des armes.

Les troupes chinoises dressées à la moderne ont superbe apparence, aussi bien en ordre serré qu'en ordre dispersé.

Digitized by Google

Elles savent utiliser le terrain. Aux manœuvres d'automne de 1905 et de 1906, les attachés militaires étrangers n'ont pas caché leur surprise et leur admiration devant les résultats obtenus et la souplesse de manœuvre des nouvelles formations.

Le peuple est fier de sa jeune armée. Les Européens voient avec étonnement dans les rues, « les petits Chinois se fabriquant d'un morceau de bois un sabre ou un fusil, jouer aux soldats comme de petits Français, en chantant nos sonneries de clairons nationales ».

En même temps le céleste Empire réorganise son enseignement et ses finances.

A toutes ces réformes le Chinois imprime le cachet national, car il reste toujours convaincu de sa supériorité sur l'Européen. Les deux missions récemment envoyées de Pékin en Europe n'ont pas été enthousiasmées par nos institutions.

Le patriotisme chinois réveillé serait plutôt exclusif et farouche. Voici le refrain de marche de la Société de gymnastique de Hang-Tcheou : « O vous, stupides barbares à face blanche, ne comptez pas que les maux de la raçe jaune durent encore quelques années ! » C'est le défi jeté à l'Européen envahisseur.

Le capitaine d'Olonne tire la conclusion de son livre : un gouvernement qui prétend à la suprématie du monde, un peuple laborieux, « des réformes méthodiques où tout est « combiné pour utiliser les sciences occidentales qui font « l'homme maître de la nature, sans rien négliger de la « science orientale qui fait l'homme maître de lui-même, « tels sont les principaux traits sous lesquels nous apparaît « aujourd'hui *le péril jaune* ». A ce péril seront exposées d'abord les nations qui s'emparèrent des territoires soumis au Céleste-Empire : la France, l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne.

Pour ne pas s'exagérer la gravité et surtout l'imminence du danger, il faut se dire que les réformes sont encore

Digitized by Google

embryonnaires et inefficaces, que les voies ferrées de la Chine sont loin d'être construites, son industrie loin d'être prospère, que son armée, malgré ses progrès, est encore peu nombreuse, l'unité de l'Empire loin d'être réalisée.

Mais le cri de : « A mort les étrangers ! » trouve partout des échos : « L'empire de Chine touche-t-il à sa ruine ? La « civilisation chinoise est-elle sur son déclin ? L'intense « vitalité que nous avons reconnue va-t-elle leur donner un « regain de force dont l'univers entier sentira les effets ou « précipiter leur chute pour appeler à l'existence, ainsi que « jadis, de nouveaux États. Bien imprudent qui oserait « prophétiser en ces matières !... La Chine est pareille au « reste du monde. Qu'on agisse donc envers elle ainsi qu'on « fait ailleurs, qu'on l'étudie avant de la juger. »

Le livre de M. d'Olonne, plein d'aperçus originaux et de rapprochements historiques saisissants, apporte une précieuse contribution à cette étude de la Chine du XXe siècle et du péril jaune. Et l'on ne saurait trop féliciter la Société de Géographie de Paris d'avoir confié au capitaine d'Olonne l'organisation d'une nouvelle mission française qui, partie de Marseille à la fin de l'année dernière, se rendra au Tonkin et de là gagnera Pékin, à travers le Kansou, le Chen-si et le Chan-si.

Léon PHILOUZE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Janvier 1907

Moyenne barométrique : 768^{mm},91 ; minimum le 2, à 9 h. du matin, 749^{mm},53 ; maximum le 12, à 10 h. du matin, 779^{mm},06 ; écart extrême, 29^{mm},53.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 1°,23 ; des minima (sans abri), 0°,78 ; des minima (sur le sol gazonné), 0°,61 ; des maxima (sous l'abri), 6°,02 ; des maxima (sans abri), 6°,73 ; des maxima (boule noire, sans abri), 8°,74 ; des maxima (sur le sol gazonné), 7°,11 ; d'une eau de source, 5°,69 ; du mois, 3°,98.

Minimum absolu (sous l'abri), le 24, — 10°,2 ; minimum absolu (sans abri), le 24, — 11°,4 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 24, — 11°,3 ; maximum absolu (sous l'abri), le 1er, 11°,2 ; maximum absolu (sans abri), le 6, 11°,6 ; maximum absolu (boule noire sans abri), le 6, 14°,7 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 29, 11°,7.

Humidité relative moyenne du mois, 83 ; minimum, 49, le 31, à 4 h. du soir ; maximum, 100, les 7, 8, 19, 21, 22, 28, à 7 h. et 10 h. du matin, 1 h. 4 h. et 7 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 7,12 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 17, 18 ; la plus forte, 10,0 les 1, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 19, 21, 22, 28. Nombre de jours de soleil, 17 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 76 h. 70^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,24.

Pluie totale du mois, 12^{mm},3, en 6 jours appréciable au pluviomètre et 7 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte 4^{mm},8, le 2. Evaporation, 36^{mm},30 en 24 jours.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N ; 7 jours du N-E ; 5 jours de l'E-N-E ; 1 jour de l'E-S-E ; 3 jours

Digitized by Google

du S-W ; 2 jours de l'W-S-W ; 3 jours de l'W ; 2 jours de l'W-N-W ; 3 jours du N-W ; 4 jours du N-N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 5m,6. Vitesse maximum du vent le 2, à 6 h. 37m du matin, 22m,0, par seconde (vent du S-W).

Gelées les 12, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 ; gelées blanches les 12, 17, 18, 20, 21, 26, 27 ; brouillards les 7, 19, 21, 22 (toute la journée), 28 ; neige, les 23 (quelques flocons), 24, 30, 31 (quelques flocons).

Coup de vent, le 30, à 3 h. 7m du matin, avec pluie et neige, la vitesse du vent qui était de 6m, 7 à 3 h. a monté à 18m, 3, à 3 h. 7m du matin.

Février 1907

Moyenne barométrique : 761mm,35 ; minimum le 12, à 9 h. du soir, 739mm,70 ; maximum le 28, à 10 h. du matin, 771mm,37 ; écart extrême, 31mm,67.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 0°,21 ; des minima (sans abri), — 0°,31 ; des minima (sur le sol gazonné), — 0°,51 ; des maxima (sous l'abri), 6°,09 ; des maxima (sans abri), 7°,13 ; des maxima (boule noire, sans abri), 9°,17 ; des maxima (sur le sol gazonné), 8°,26 ; d'une eau de source, 4°,70 ; du mois, 3°,56.

Minimum absolu (sous l'abri), le 3, — 5°,5 ; minimum absolu (sans abri), le 3, — 5°,6 ; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 4, — 6°,6 ; maximum absolu (sous l'abri), le 12, 12°,1 ; maximum absolu (sans abri), le 28, 14°,4 ; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 28, 19°,6 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 28, 15°,6.

Humidité relative moyenne du mois, 80 ; minimum, 50, le 16, à 4 h. du soir ; maximum, 100, les 10, 11, 16, à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,10 ; moyenne diurne la plus faible, 2,6, le 24 ; la plus forte, 10,0, les 10, 18, 25. Nombre de jours de soleil, 17 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 64 h. 85 environ ; fraction d'insolation, 0,22.

Pluie totale du mois, 51mm,5, en 13 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 14mm,0, le 23. Evaporation, 36mm,50 en 20 jours.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 1 jour du N N-E; 8 jours du N-E; 2 jours de l'E N-E; 2 jours de l'E; 1 jour du S; 3 jours du S-W; 3 jours de l'W S-W; 5 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $6^m,2$. Vitesse maximum du vent le 20, à 1 h. 30 du matin, $22^m,2$, par seconde (vent de l'W S-W).

Gelées les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. 15, 24, 25; gelées blanches les 2, 3, 4, 7, 8, 9, 15, 17. 24, 27; rosée les 17, 27; brouillard le 10; neige les 1. 5. 21; grésil, le 10; grêle les 20, 21; halos solaires les 8, 12.

Passages d'oies sauvages du S au N le 25 au matin.

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le cardinal Mathieu, ancien évêque d'Angers, a été reçu solennellement à l'Académie française le 18 janvier dernier. Il a prononcé dans cette circonstance un magnifique discours qui a obtenu le plus vif et le plus légitime succès. Ce discours a été reproduit par plusieurs journaux de notre province.

Le comte d'Haussonville était chargé de répondre au récipiendaire. Dans sa réponse, le directeur de l'Académie a rappelé en ces termes le passage du cardinal Mathieu à l'évêché d'Angers :

« ...Rompant avec de chères habitudes, vous avez sollicité la cure de la petite ville industrielle de Pont-à-Mousson. Dans ces fonctions, nouvelles pour un érudit comme vous, vous avez déployé une activité, un zèle, une charité, au sens le plus élevé du mot, qui vous ont attiré rapidement d'abord le respect, puis l'attachement de vos paroissiens. Vous viviez de leur vie simple ; vous partagiez leurs sentiments patriotiques. Aussi une juste popularité avait-elle récompensé vos efforts. Vous ne deviez cependant pas demeurer longtemps parmi eux. Le ministre des Cultes, auquel votre nom avait été prononcé par un de nos confrères, vous fit appeler à Paris et, lorsque vous avez franchi pour la première fois le seuil du ministère, ce fut pour apprendre votre nomination à l'évêché d'Angers, laissé vacant depuis plus d'une année par la mort de Mgr Freppel.

« Le prélat auquel vous succédiez n'était point facile à remplacer et vous pouviez craindre qu'un certain nombre de ses anciens diocésains, devenus les vôtres, ne vous traitassent un peu en suspect. Du premier jour vous avez su désarmer ces suspicions par le langage que vous avez tenu. « Chercher, leur disiez-vous, dans les âmes, même les plus indifférentes et les plus hostiles à Dieu en apparence, le point par où elles lui restent accessibles ; éviter les querelles de parti et les vaines récriminations ; respec-

Digitized by Google

ter les institutions établies, suivant la tradition constante de l'Église, et observer la ligne de conduite que la sagesse, l'expérience des luttes stériles et les conseils du Souverain Pontife recommandent aux catholiques, voilà le devoir tel que nous le comprenons et tel que nous nous efforcerons de l'accomplir avec votre concours à tous. » Il était impossible de mieux dire, et plût à Dieu que les conseils de Léon XIII, expressions dont vous vous êtes servi avec raison, eussent toujours été compris et traduits avec autant de tact, de dignité et de charité.

« Qui aurait pu croire, Monseigneur, qu'après avoir tenu un langage aussi correct, vous seriez bientôt l'occasion d'un orage parlementaire où sombrerait la fortune d'un nouveau ministre qui, celui-là, était votre ami. Quel fut donc votre crime? Le voici. Vous aviez pensé que le respect des institutions récentes de la France n'avait rien qui ne se pût concilier avec celui de ses grandeurs anciennes et qu'une femme et une mère de la maison royale conservait, même sous la République, ses droits aux hommages d'un évêque. Lorsque vos fonctions vous appelèrent à donner le sacrement de confirmation au jeune fils d'un prince que j'ai beaucoup aimé et servi de mon mieux, vous vous êtes tourné vers l'auguste veuve qui avait été la compagne de son exil et la consolatrice de ses derniers jours, et vous n'avez pas craint de dire « qu'elle eût mérité de porter la couronne de France, s'il suffisait pour cela de la triple auréole de la bonté, de la grâce et de la piété ». Il n'en fallut pas davantage pour déchaîner la tempête, c'est-à-dire une interpellation au Palais-Bourbon.

« Le ministère des Cultes était alors occupé par notre regretté confrère Rambaud, dont la fidélité à ses opinions et à ses amitiés était un des grands mérites. Il vous défendit avec son courage ordinaire, mais il n'obtint qu'une de ces faibles majorités qui sont, pour un ministre, les avant-courrières de la chute. A partir de ce jour, l'ancien chef de cabinet de Jules Ferry devint suspect à ses collègues et, comme il s'obstina cependant à demeurer courageux, indépendant, libéral, la méfiance gagna ses électeurs. Ils le rendirent à l'Institut, paisible demeure où aiment à se retrouver les hommes publics qui ont éprouvé les coups du sort, les caprices du suffrage populaire, ou l'inconstance des majorités parlementaires.

« La tempête que vous aviez soulevée se dissipa cependant et ne vous empêcha point de quitter le siège épiscopal d'Angers pour occuper le siège archiépiscopal de Toulouse. Il fallut un

Digitized by Google

ordre formel du Saint-Père pour vous déterminer à ce changement qui vous causait quelque appréhension. A Angers, déjà, vous vous sentiez aimé. Le seriez-vous également, vous, homme du Nord, à Toulouse? Ces craintes étaient vaines et vous n'avez pas tardé à conquérir la faveur des Languedociens, comme vous aviez conquis celle des Angevins. »

***

Nous reproduisons avec plaisir l'intéressant article accompagné de très jolies gravures, que le *Monde illustré* a consacré récemment au musée de la ville de Beaufort, fondé et organisé par notre sympathique compatriote M. Joseph Denais :

« Jusqu'à ce jour, nous avons passé en revue la plupart des musées des grandes villes de France, et nous avons dit leurs commencements qui différencient peu, car la plupart d'entre eux remontent à l'époque révolutionnaire, et la plupart aussi se sont primitivement formés d'une agglomération d'objets provenant des églises, des châteaux, et qui ont constitué leur principal fonds artistique.

« Aujourd'hui, nous avons à nous occuper d'un musée de création toute récente, dont l'importance est faite pour surprendre, si l'on songe que le magnifique édifice et toutes les collections qu'il renferme ont pour cadre un simple chef-lieu de canton qui ne compte pas plus de cinq mille habitants.

« L'histoire des origines du Musée de Beaufort offre excessivement d'intérêt et, pour beaucoup de nos lecteurs qui n'en soupçonnent point l'existence, il y aura plaisir à être renseigné sur cette artistique fondation, due à l'initiative et à la générosité d'un de nos plus sympathiques confrères de la Presse parisienne : M. Joseph Denais, natif de Beaufort-en-Vallée, et à qui en revient tout l'honneur.

« Il y a environ douze ans, au cours d'une visite qu'il faisait à M. Denais pour lui témoigner sa gratitude et celle de ses concitoyens, le maire de Beaufort s'émerveillait de voir réunis sur la région des souvenirs si nombreux qu'ils remplissaient toute une vieille maison, où M. Denais séjournait chaque année durant quelques mois et où il avait entassé tout ce qu'il avait pu réunir sur son pays natal, depuis l'époque préhistorique jusqu'à l'époque contemporaine, au cours de trente années de recherches et d'investigations, remontant aux jours où il n'était encore qu'un collégien.

Digitized by Google

« — Je donnerais bien volontiers tout cela à mes concitoyens, déclara M. Denais ; mais l'accepteraient-ils ?

« — Comment... vous donneriez... ?

« —Tout de suite, et je donnerais, et j'étiquetterais, et je cataloguerais, au même prix, et ce que je n'ai jamais pris la peine de faire, je le ferais pour un Musée public et gratuit. Je m'établirais quémandeur, quêteur, pour augmenter, continuer et enrichir le Musée de Beaufort...

« Il advint que l'offre si libéralement faite fut acceptée par le Conseil municipal avec reconnaissance, et, provisoirement, le premier étage de l'Hôtel-de-Ville fut désigné pour recevoir la collection du généreux donateur qui y installa tous les objets qu'il avait réunis, tandis que la ville se préoccupait d'une installation plus convenable et plus digne de tous ces petits trésors.

« Grâce à la collaboration de la municipalité et du Conseil de la Caisse d'Epargne, dont les membres avaient compris la bonne fortune qui favorisait leur pays, une heureuse combinaison permit au maire, M. le Dr Geslin, d'ouvrir le Musée dans un édifice inspiré par l'architecture florentine, avec son fronton de bronze doré, œuvre de G. Saulo, et agrémenté d'ornementation en terre cuite, céramique, fer forgé, et de médaillons dus à M. René Grégoire, un premier grand prix de Rome, originaire des environs.

« Le Musée eut, dès l'abord, un très vif succès. On y vint, on y revint, on s'y plut, on y apprit, et l'on y travaille. Les Beaufortais prirent goût à cet enseignement par les yeux destiné à amener les plus heureux résultats. Ils se montrèrent fiers de *leur* Musée, en quoi ils eurent raison, car l'œuvre menée à bonne fin par M. Joseph Denais dépasse toutes les espérances que l'on avait pu concevoir.

« L'une des sections du Musée les plus intéressantes et qui mérite d'être signalée — car toutes les villes devraient avoir à cœur d'en constituer une semblable et, jusqu'ici, elle n'existe nulle part ailleurs qu'à Beaufort — c'est ce que l'on pourrait nommer l'*Histoire graphique* de cette petite cité.

« Avec un effort persévérant et vraiment méritoire, en dépit de difficultés qui paraissaient insurmontables, M. Denais a su réunir une quantité de peintures, aquarelles, dessins, gravures (nous en avons compté plus de cent), tous et toutes accompagnés d'inscriptions fort exactes, rappelant les monuments actuels aussi bien que ceux qui ont disparu ; montrant les traits des

Digitized by Google

seigneurs et comtes du XIe siècle à 1790 ; ceux des prieurs-curés, des sénéchaux, gouverneurs, maires, personnages distingués originaires de la paroisse ; ceux des saints canonisés, des femmes célèbres qui ont habité ou séjourné dans la contrée

« Pour donner une idée des obstacles rencontrés par l'érudit collectionneur, nous rappellerons ce fait.

« Ayant vu, naguère, le portrait du célèbre prédicateur Jacques Giroust, à Vals, dans la Haute-Loire, il dut en poursuivre la recherche en Espagne et finit par retrouver en Hollande l'objet convoité.

« Le portrait d'un autre Beaufortais, l'helléniste Jean Tarin, recteur de l'Université de Paris, professeur des rois Louis XIII et Louis XIV, fut découvert par lui à Bellay-du-Bugey ; le fac-simile des « Chansons de Jean Chardavoine » (1576) a dû être pris sur l'exemplaire unique de la bibliothèque du roi des Belges.

« Si bon nombre de ces numéros ont surtout une valeur documentaire, beaucoup d'autres ont une réelle valeur artistique.

« L'enseignement que M. Denais rêvait d'offrir à ses concitoyens sous une forme attrayante et jolie — c'est la note générale du Musée — n'aurait pas été complet, à son avis, si l'archéologie n'avait point été continuée et, en quelque sorte, rectifiée par une série d'œuvres artistiques que, malgré toute sa bonne volonté et les sacrifices qu'il dut s'imposer, ses propres ressources, trop limitées par ses charges, eussent été insuffisantes à créer.

« Mais, avec un zèle infatigable, mettant à profit ses relations personnelles, il sollicita pour son pays natal des dons que de généreux Mécènes, et, en premier lieu, le baron Alphonse de Rothschild, et de nombreux artistes, se firent un plaisir d'accorder en comprenant le but élevé d'une telle œuvre de décentralisation.

« C'est ainsi qu'à ses collections historiques, archéologiques, ethnographiques et scientifiques, dont il a fait si gracieusement l'abandon et auxquelles il a pu joindre divers objets recueillis par un ancien maire et d'autres dons individuels, M. Denais a su grouper déjà une fort jolie collection de peintures et de sculptures de valeur, dues à des membres de l'Académie des Beaux-Arts : David d'Angers, J. Lenepveu, l'ancien directeur de la Villa Médicis, dont on trouve à Beaufort de nombreux dessins dignes de Ingres, et les esquisses des plafonds de l'Opéra et de l'ancienne salle de la rue Le Pelletier, données par le président

Digitized by Google

Lefebvre de Viefville, par le peintre ou par son neveu, à M. Denais, et que l'on n'est pas peu surpris de retrouver si loin du boulevard.

« Pour citer les noms au hasard, voici des œuvres de Tancrède Abraham; Arc Valette, Mme Berthault, Lemée, Beaumont, Bonnemère de Chavigny, A. du Bord de Chanciergues, A. Cassagne, Ch. Corbineau, R. Demanche, A. Dubois de la Rue, Daniel Duchemin, Franck-Lamy, Galland, Hip, Guy, Mlle Jacquier de Loubers, comtesse de la Frégeolière, Mme de La Motterouge, Ch. Lebrun, C. Leroux-Cesbron, Massac, Mercier, P. Méry, J. de Nittis, Roberdeau, Raph, Castro, F. Valentin et Aug. Arnaud, Bogino, Max Bourgeois, C. Claudel, Desbordes, Francheschi, Lazzarotti, Mme Lefèvre-Deumier, Gaston Leroux, Loiseau-Rousseau, Louis Noël, Martrès, Amédée Ménard, Moreau Vauthier, Millet de Marcilly, Lucien Palles, Rousseau, G. Saulo, René Grégoire, Taluet, M. et Mme Vallegren, etc., etc.

« Tout a été calculé par l'organisateur du Musée de Beaufort, pour faire de ces salles un ensemble des plus agréables par l'heureux aménagement du mobilier, la présentation des objets mis dans toute leur valeur, l'harmonie des lumières bien distribuées et le jeu des couleurs.

« De jolies vitrines en pitchpin vieil or contiennent des bibelots, céramiques et verreries remontant à la plus haute antiquité, et aussi les plus récentes productions de Sèvres ; armes, ustensiles, outils, bijoux, parures, objets du culte, tissus, monnaies antiques ou modernes, françaises ou étrangères, sceaux du XIIe au XIVe siècle, timbres fiscaux depuis Louis XIV, autographes, documents locaux, pièces militaires depuis le règne de Louis XIV, collections d'affiches de la plus grande rareté, de Louis XIII à Louis-Philippe.

Dans la section d'histoire naturelle on admire une remarquable collection d'oiseaux, coquilles, fossiles, minéraux, etc.

« Il n'est pas jusqu'aux débris de constructions rustiques provenant de fouilles et aux nombreuses pierres de la préhistoire qui ne soient présentés de la façon la plus attrayante en même temps que la plus instructive pour les visiteurs.

« Pour mener à bonne fin une œuvre semblable, il fallait, non seulement un trop rare désintéressement, mais aussi un amour extrême pour son pays natal, doublé d'une érudition fort étendue d'une éducation artistique peu commune, d'un sens « critique impeccable », selon l'expression d'un bon appréciateur, le

Digitized by Google

savant conservateur du musée Saint-Jean d'Angers, M. Auguste Michel, et, enfin, une haute conception du devoir social, sans compter un enthousiasme fervent pour le beau et pour le bien.

« Il fallait une continuité d'efforts, un courage bien digne d'être donné en exemple, si l'on songe que le créateur du Musée de Beaufort a publié la valeur de toute une bibliothèque, dirigé de grands journaux quotidiens, sans compter une coopération de chaque jour, et des plus actives, depuis vingt-deux ans, à l'Association des Journalistes Parisiens où la confiance et l'estime de ses collègues de tous les partis l'ont élu en qualité de secrétaire général.

« Jamais ses occupations absorbantes et multiples ne l'ont détourné de la tâche qui lui était chère et ne lui ont fait oublier le projet, si longuement caressé, de l'installation définitive de *son cher* Musée.

« Il faudrait un établissement du même genre dans tous les centres de quelque importance et nous serions heureux si cette brève notice inspirait des imitateurs désireux de suivre le bel exemple qu'a donné notre confrère.

« Une des ambitions du Musée naissant est de grouper spécialement *dans ses* galeries artistiques tous les peintres et sculpteurs angevins contemporains.

« Nul doute que tous ne répondent à l'appel du zélé conservateur qui a obtenu déjà, de la plupart d'entre eux des envois fort intéressants.

« Il convient de mentionner deux œuvres très importantes, obtenues tout récemment par M. Joseph Denais : Un *Sous bois*, qui est l'une des plus belles toiles du maître paysagiste Cassagne, dont, par parenthèse, le nom a été donné tout dernièrement par la ville de Melun à l'une de ses grandes voies, en reconnaissance des libéralités du peintre, qui a fait don de plusieurs de ses œuvres les plus remarquables au Musée de cette ville, et *L'Epave*, de Jules Dauban, une grande toile qu'a peinte à Saint-Valéry-en-Caux l'éminent artiste angevin dont le nom ne saurait être séparé de celui de son illustre ami Lenepveu.

« On le voit, M. Denais a enfin réalisé le rêve qu'il caressait depuis bien des années de doter sa ville natale d'un Musée « tel qu'il ferait envie à de bien plus grandes villes.

« Ses concitoyens ont tenu à lui témoigner leur vive reconnaissance et, de la délibération du Conseil municipal de Beau-

Digitized by Google

fort, à la date du 12 novembre 1906, nous extrayons ces quelques lignes :

« Le Conseil municipal, ayant inauguré le Musée, a été fort « satisfait de tout ce qu'il a vu. Le Musée s'est enrichi d'un « certain nombre d'objets nouveaux ; de plus, tout y est dis- « posé avec un art et un goût qui font honneur à celui qui a « bien voulu s'en occuper en témoignant qu'il n'a ménagé ni « son temps ni sa peine.

« Aussi, le Conseil est-il heureux de saisir l'occasion de cette « réunion pour exprimer à M. Joseph Denais la reconnaissance « de tous les habitants de Beaufort et, à l'unanimité, lui a « voté des remerciements. »

« Et ce *satisfecit* si bien mérité a été ratifié par tous les visiteurs de ces séduisantes galeries, qui ne tarissent pas en éloges, eux non plus, sur l'intérêt de tout ce qui s'y trouve groupé.

« — Vos compatriotes, disions-nous à M. Joseph Denais, ne pourraient-ils pas vous manifester d'une manière spéciale leur gratitude ?

« — Assurément ! D'abord, en enrichissant le Musée naissant. Et puis, en y séjournant le plus souvent et le plus longtemps possible, et en prenant l'habitude de se considérer là comme chez eux, ce qui est la vérité.

« Auguste Boisard. »

A cet article, il faut ajouter la note suivante publiée par *l'Angevin de Paris :*

« Mme Lebouc-Garnier, qui avait donné à la commune de Fontaine-Guérin, en 1893, une statue de Jean Guérin de Fontaine vainqueur des Anglais au Vieil-Baugé (en 1421) et à Neuvilalais, a été tellement enchantée d'une visite au musée de Beaufort, qu'elle vient de lui offrir une répétition de cette œuvre du statuaire Charron.

« Une statue semblable a été donnée par Mme Lebouc au musée qui vient de naître à Baugé, dans une salle du vieux château du Roi René.

« Nous apprenons d'autre part que de divers points de France des maires ont écrit à la municipalité de Beaufort pour se renseigner sur la possibilité de créer un musée chez eux après la lecture des articles consacrés à l'œuvre de M. Joseph Denais par le *Monde Illustré* et l'*Angevin de Paris.* »

Digitized by Google

Les conférences hebdomadaires de l'Université catholique ont recommencé le lundi 17 décembre. M. le chanoine Crosnier prit pour sujet : *Jeanne d'Arc, vray miracle de Dieu, et l'un de ses historiens, Michelet.* Il montra comment cet écrivain, avec la poésie de son style et sa prétention à la saine critique, en impose même à l'érudition d'un bénédictin, qui trouve « que la Jeanne d'Arc de Michelet est très vivante et ressemblante à l'original ». La vérité est que Michelet découronne Jeanne par prévention contre le miracle. Il l'amoindrit par les mêmes procédés dont usa Renan pour réduire Jésus aux proportions d'un bienfaisant halluciné. Cependant l'espèce de romanesque affection de Michelet pour son héroïne n'a pas été sans servir la gloire de Jeanne sur laquelle il a ramené l'attention des Français trop enclins à l'oublier.

Vendredi 21 décembre, *le manifeste du catholicisme progressiste Il Santo*, l'ouvrage fameux de M. Fogazzaro, est largement exposé et critiqué par M. l'abbé Maurice de la Taille. Le conférencier dénonce ce roman comme une falsification du dogme en général et spécialement du miracle, de la foi, de la destinée humaine ; un renversement de la constitution ecclésiastique par l'autonomie de l'action collective des laïques; un travestissement de la sainteté ramenée à un quiétisme presque absolu permettant au chrétien de bannir toute crainte et de se désintéresser en même temps de son salut.

M. l'abbé Leroy n'est pas homme à se laisser déconcerter par les fantaisies de l'électricité. Le 11 janvier, il comptait sur elle pour « illustrer » sa conférence : la capricieuse, ce jour-là, cacha sa lumière. Mais on la réduisit à l'obéissance un mois plus tard et elle éclaira *l'Europe centrale et quelques champs de bataille Napoléoniens : Austerlitz, Iéna, Wagram, Leipzig*, à travers lesquels le conférencier guida ses auditeurs en parfait cicérone.

Le vendredi 18 janvier, on passait aux *choses d'Espagne*, et, sous la conduite de M. Paul Henry, on voyageait *à travers la politique et les institutions.* Les partis se dessinaient nettement : à l'extrême droite, les carlistes et les intégristes ; les 30 républicains à l'extrême gauche ; entre deux, les conservateurs et les libéraux. M. Henry a eu la bonne fortune d'être présenté au chef actuel des conservateurs, M. Maura, dont il trace un joli portrait. En Espagne, comme en France, les débats sont vifs sur

Digitized by Google

les questions sociales. Elles préoccupent fort le clergé espagnol et font même l'objet d'un cours au séminaire de Madrid. Il s'en faut que les tendances des syndicats ouvriers ou de la grande presse soient rassurantes et les théories comme les actes des perturbateurs de France ne trouvent que trop d'écho au-delà des Pyrénées : « Quand la France s'enrhume, l'Espagne éternue. »

Un artiste angevin, M. Bourriché : le sculpteur, l'homme, le chrétien. Ce titre de la conférence de M. le chanoine Crosnier cachait un vrai trésor. Mais qui donc s'avise qu'il possède la fortune tout près de soi ? Dans quelques années, on dira d'Angers : « La patrie de Bourriché ». En attendant, on ignore cette gloire angevine. Ce n'est pas la faute de M. Crosnier, qui a si joliment dessiné le croquis de M. Bourriché : « cheveux incultes, barbe broussailleuse, pantalon démesurément large, taillé en pattes d'éléphant, paletot genre blouse raide, qu'on aurait dite en zinc ; enfin toute cette « mode » portée par un homme marchant à grande ouverture de compas avec un mouvement de balancier : bref, tout l'air d'un paysan mal endimanché. » C'est que paysan, Bourriché l'était par la naissance, le demeura par la vie et aussi par la simplicité de mœurs et la solidité de sa foi. Il lui fallut faire bien des métiers avant de devenir artiste. M. Crosnier montre comment il existe un rapport nécessaire et intime entre l'artisan et l'artiste : point de bon artisan qui ne soit artiste à sa manière et point d'artiste qui ne soit un peu artisan : l'artiste pur est un rêveur incapable de réaliser son rêve. Henri Bourriché, successivement élève de l'abbé Choyer et de M. Barrême, apprit du premier l'ornement et aborda la statuaire sous la conduite du second, dont il fut le successeur. Bourriché, de parti pris, fut uniquement artiste religieux. Il ne voulut jamais aborder d'autre genre. Son œuvre est vraiment merveilleuse ; on en peut juger dans la magnifique galerie de son successeur, M. Rouillard, rue de Bel-Air. Les statues de Bourriché reflètent le calme, le supra sensible ou l'extra sensible des saints arrivés à la gloire. Il y a dans son œuvre juste assez de réel pour qu'elle ne flotte pas dans l'imaginaire et le pur idéal ; il y en a assez peu pour que le sensible n'absorbe pas l'âme du contemplateur qui reste libre pour l'émotion du sentiment religieux.

Il a été fait écho, jusque dans les journaux hongrois, à la conférence donnée au Palais académique, le 8 février, par M. Joseph Joûbert. *François Rakoczy II* reste le héros national dont la

Digitized by Google

fierté hongroise aime à voir rayonner la gloire au loin. De tout temps les Rakoczy ont servi leur pays, mais entre tous se détache celui que le conférencier présente à son auditoire.

Tout jeune, il a perdu son père ; encore enfant, il est arraché à sa mère. L'empereur d'Autriche le prend sous sa tutelle, se flattant sans doute d'apprivoiser cette race d'ennemis. Vaines précautions : le jeune prince déplaît bientôt par son indépendance, se retire dans ses terres, devient le point d'appui des mécontents, est dénoncé pour une première affaire et jeté en prison. Il s'échappe en Pologne. Ses compatriotes, ne pouvant plus supporter un joug tous les jours aggravé, viennent le prier de se mettre à leur tête. Il organise la révolte ; c'est la guerre des *Courroux* où, avec des troupes indisciplinées et mal armées, à force d'adresse, de courage et de prudence, il tient tête pendant plusieurs années aux armées de l'empereur. C'est l'apogée de sa gloire. On lui offre le trône de Pologne : il refuse, aimant mieux être le dernier à Presbourg que le premier à Varsovie.

Alors commencent les revers et les malheurs. La diète d'Onod perd la cause par ses exagérations et ses violences. Puis la trahison désorganise le parti. Rakoczy battu passe en Pologne et de là en France. A Versailles, il est reçu fort bien d'abord et richement pensionné par Louis XIV ; la mode s'en mêle : tout est à la hongroise. Ensuite la cour, habituée aux futilités, trouve étrange qu'un homme si simple et qui n'a pas d'esprit ait tant fait de bruit dans le monde.

Louis XIV meurt ; le Régent, pour plaire à l'Autriche, traite Rakoczy avec froideur et réduit sa pension ; le prince se console dans les pratiques de la plus austère religion chez les Camaldules de Grosbois. C'est là que viennent le trouver les émissaires du Grand Turc, qui, en guerre avec l'Autriche, voulait obtenir une diversion en Hongrie. Rakoczy accepte. Autre déboire : lorsqu'il arrive à Constantinople la paix est déjà faite, et le Sultan ne voit plus dans son auxiliaire qu'un hôte embarrassant. Il l'envoie à Rodosto mourir dans une captivité somptueuse.

La postérité répare les injustices du sort. En 1889, la Hongrie réclame et obtient les restes de son illustre défenseur; ils sont reçus avec toute la splendeur des fêtes civiles et religieuses : c'est une apothéose.

Le conférencier nous montre encore dans Rakoczy le protecteur des arts : son temps apparaît comme l'époque dorée de la Hongrie. Il donnait le ton dans les choses du goût. C'est alors

Digitized by Google

que le vêtement, l'ameublement, le harnais ont pris leur véritable couleur nationale, comme la musique elle-même, dans la *marche Rakoczienne*, chant de guerre des Courroux, harmonisé plus tard par Berlioz.

Si donc, au premier regard, il semble que l'œuvre du héros ait échoué, en examinant mieux, on voit qu'il a laissé une trace profonde et qu'un peuple même battu et mis sous les pieds, quand il ne désespère pas de sa cause, finit toujours par obtenir justice. Le conférencier n'a pas oublié de tirer de son sujet les enseignements qu'il comporte pour le peuple catholique de France luttant, lui aussi, contre l'oppression pour la plus nécessaire des libertés. Il a fort à propos comparé les Courroux et les Vendéens.

Salzbourg et le pays de Mozart, vus à Angers par « monstrance », de M. le comte du Plessis de Grenedan, fournirent agréable passe-temps, le soir du 22 février. L'âme harmonieuse du grand musicien semble planer encore parmi les carillons chanteurs qui redisent les airs de *Don Juan* ou des *Noces de Figaro*. On montre à Salzbourg le pavillon où fut composé *la Flûte enchantée ;* la maison natale de Mozart est aujourd'hui un musée.

De la ville, le conférencier conduit ses auditeurs dociles dans la région d'alentour qui forme comme le point de croisement de toutes les races et qui sera, d'après les légendes locales, le terrain de rencontre des soldats du Christ avec ceux de l'Antechrist.

Très agréablement, le conférencier mêle l'anecdote à la géographie et à l'histoire. Voici les bassins de la ville archiépiscopale que l'esprit « lustig » du pays trouve ingénieusement disposés, parce qu'ils donnent au visiteur la surprise d'une douche peu désirée. Voilà le beau trait de fermeté et de vaillance d'un archevêque de Salzbourg, Thiémo qui, saisi par les gens de l'empereur Henry IV, est amené devant Frisach et attaché à une machine de siège, puis sommé de donner aux défenseurs de la place l'ordre de cesser la résistance : « Frisach n'est pas à moi mais à l'Eglise », répond-il, « et je n'ai pas le droit de livrer le bien de l'Eglise. » Pour conclure, un aperçu de l'état religieux de l'Allemagne, qui n'est pas sans donner des inquiétudes sur l'avenir de ce pays mais qui a, par contre, le grand avantage de donner bon espoir sur l'avenir de la France catholique.

***

Digitized by Google

Un auditoire d'élite emplissait, le 15 janvier, la salle du Quinconce pour entendre la conférence de M. René Bazin sur la croisière qu'il a faite, l'été dernier, au Spitzberg.

L'éminent académicien déclare d'abord qu'il ne vient pas faire une conférence mais retracer les péripéties d'une croisière en montrant des images avec la lanterne magique. Les photographies, qui sortent de la maison Richard à Paris, sont excellentes et représentent très fidèlement les moindres objets.

Mais M. René Bazin tient à rappeler en premier lieu le but de cette réunion : c'est l'œuvre de la Bonne Presse dont le président, M. le duc de Caylus, a si bien fait ressortir l'importance, lors du Congrès catholique d'Angers. Autrefois, dit-il, l'aumône matérielle était suffisante ; aujourd'hui il est nécessaire de faire l'aumône aux intelligences qui en ont un grand besoin, car tout est mis en action pour les obscurcir. On livre à la religion, à la famille, à la patrie une lutte acharnée. L'œuvre de la Bonne Presse est donc particulièrement nécessaire et l'on doit comprendre dans les bons journaux tous ceux qui défendent les principes si vivement attaqués par nos adversaires.

A Angers, l'œuvre de la Bonne Presse a donné jusqu'ici les résultats suivants : 470 journaux quotidiens et 170 hebdomadaires, soit 3.000 environ servis gratuitement chaque semaine. C'est peu ; il faut davantage pour contrebalancer les pernicieux effets des quinze mille numéros que la presse antisociale débite tous les jours en notre ville.

Pour montrer ce que peut l'effort persévérant, M. René Bazin cite ce trait admirable d'un écolier de Maine-et-Loire. Après l'enlèvement du Christ de l'école, les enfants revinrent le lendemain tous avec un crucifix sur leur poitrine. L'instituteur leur enjoignit de faire disparaître l'emblème religieux en leur permettant de le porter dissimulé sous leurs habits. Tous s'y résignèrent sauf un seul. Le maître le renvoya chez lui avec une punition de 50 lignes. L'enfant revint avec les 50 lignes écrites mais aussi avec le Christ toujours apparent sur la poitrine. Le maître le renvoya de nouveau avec une pénitence double. L'enfant rapporta les 100 lignes toujours avec son crucifix à la même place. L'instituteur continua d'augmenter le pensum de 50 lignes jusqu'à 500. Le petit écolier persévéra dans son énergique attitude et, de guerre lasse, le maître cessa de sévir. L'enfant put ainsi conserver son Dieu sur sa poitrine. Il avait bien mérité cet honneur.

Digitized by Google

Voilà ce que peut la persévérance ! Aussi le conférencier engage-t-il l'auditoire à se montrer généreux pour l'œuvre de la Bonne Presse. C'est dit-il, l'âme malheureuse et charmante de ce pays qui vous le demande !

M. René Bazin commence ensuite le récit de son voyage au Spitzberg. Il est parti de Dunkerque le 8 juillet sur l'*Ile-de-France*, qui emportait environ 180 passagers ou touristes vers les contrées polaires dont le conférencier nous montre une carte détaillée.

Le bateau, remontant vers le Nord, est arrivé sur les côtes de Norwège aux fiords profonds de 100 à 1.000 mètres. A Bergen M. René Bazin s'enquiert du prix des fourrures. Un renard blanc vaut 150 francs ; un renard bleu 350 francs et un renard argenté 1.500 francs. Notez que le renard bleu est gris et que le renard argenté est noir. A Tromsoë il a le bonheur de trouver un curé français, un Alsacien qui, accompagné de sa sœur, a quitté son pays depuis 25 ans pour évangéliser la Norwège.

Plus au nord, l'expédition arrive en Laponie. Le conférencier nous met sous les yeux des photographies donnant la pâle lumière du soleil de minuit éclairant un ciel un peu flou, les portraits des indigènes, etc. Les femmes sont des beautés relatives. Les hommes se livrent à la pêche et à la chasse. M. René Bazin ne manifeste pas un vif enthousiasme pour cette population qui, en fait de civilisation, semble avoir surtout emprunté aux Européens l'ivrognerie et les autres vices.

La Norwège dépassée, l'*Ile-de-France* profite d'un courant du Geulf-Strim qui longe les côtes du Groënland à l'est et permet d'aborder le Spitzberg à l'ouest, car, de l'autre côté, la glace s'oppose à toute navigation. Le navire y parvient en évitant, au milieu du brouillard, les nombreux icebergs et les bateaux dont les sirènes sifflent de tous côtés.

Successivement, l'éminent académicien nous décrit une chasse à la baleine ; il nous montre le cairn élevé à la mémoire de l'explorateur André sur ses os blanchis ; l'expédition américaine qui se propose d'atteindre le pôle nord en traîneau ou en ballon dirigeable.

Les Yankees, toujours pratiques, ont fait construire pour passer l'hiver une maison aussi confortable que possible d'où ils repartiront au commencement de l'été prochain. La perspective d'une mort à peu près certaine ne les effraye pas ; ils sont décidés à tout tenter pour réussir.

Digitized by Google

M. René Bazin fournit des renseignements sur la faune et la flore de cette contrés à la rude nature. On y chasse en grand la baleine, les phoques, les rennes, les ours blancs, l'eider et une espèce de goëland. Mais l'été, les ours blancs se rapprochent plus près du pôle encore, à la suite des phoques dont ils font leur nourriture.

Quant à la flore, elle diminue de taille, de variété et de beauté à mesure que l'on remonte vers le nord. Les bouleaux, hauts de deux ou trois mètres, en Norwège, confondent au Spitzberg leur taille avec la mousse roussie. C'est à peu près, avec quelques petites fleurs rouges, toute la végétation du pays.

Mais avec leurs montagnes noirâtres de glace, leurs icebergs bleus dans des eaux empourprées et leurs aurores boréales, ces contrées polaires présentent des spectacles étranges et des horizons féeriques, inconnus dans nos régions tempérées.

Le conférencier termine en nous racontant les émouvantes péripéties d'un accident qui a failli entraîner le naufrage de l'*Ile-de-France*.

Le navire vint heurter et s'arrêter sur un rocher sous-marin et, malgré tous les efforts tentés pendant plusieurs heures, il fut impossible de le dégager. Les passagers étaient destinés à périr misérablement de faim et de froid sans l'arrivée opportune d'un baleinier allemand. Après avoir essayé, mais vainement, de retirer le bateau français de sa dangereuse position, le capitaine allemand vint chercher le secours d'un navire hollandais qui se trouvait, pour vingt-quatre heures, à une distance de 50 milles. Grâce à la puissance de ses moyens, le hollandais put après deux tentatives infructueuses remettre l'*Ile-de-France* à flots.

Les passagers, qui avaient passé la nuit dans une île voisine, purent réembarquer et revenir dans la patrie raconter leurs aventures multiples et variées.

M. René Bazin achève son récit sur ce sauvetage et l'heureux retour de la croisière dont il a su nous dépeindre les diverses péripéties avec son merveilleux talent descriptif. Aussi a-t-il été longuement applaudi.

***

Le 23 janvier, à l'Université populaire, M. Bonnet, professeur au lycée David-d'Angers, a fait une très intéressante conférence sur le sujet suivant : « Pourquoi les Anglais et les Français ont tout intérêt à se mieux connaître. »

Digitized by Google

M. Bonnet a tout d'abord constaté que, si les deux peuples voisins sont en communications assez suivies par des paquebots nombreux, les postes, le télégraphe, il leur manque pourtant une communion d'idées nécessaire à la bonne entente et à la complète amitié.

Le caractère des deux peuples, est, dit le conférencier, très divergent sur beaucoup de points.

Les Français n'osent pas quitter leur pays et leurs habitudes. Ils prétendent que Londres ne vaut pas Paris, que son climat est détestable, etc.

Au contraire, sur 1.200 passagers que transportent chaque jour les paquebots venant d'Angleterre, il y a mille ou onze cents Anglais.

Le caractère du Français ne se prête pas non plus au rapprochechement. Il est méfiant, sans affabilité.

L'orateur cite une réflexion faite par un des membres de l'Association l' « Entente cordiale », venu l'an dernier pour visiter l'Anjou, et qui regrettait de n'avoir pu passer quelques soirées familiales. Lorsque l'Anglais vient nous voir, il repart sans nous connaître. Quant à nous, nous prétendons le connaître sans lui avoir jamais rendu visite.

Le théâtre aussi a ridiculisé l'homme dans chaque pays. Le Français en Angleterre y est représenté comme un personnage ridicule, toujours mal habillé, amateur du duel, une sorte de polichinelle. En France, nous connaissons tous le type grotesque de la gouvernante anglaise. Ce sont des personnages de convention. Et tout cela est très fâcheux.

Pourtant, l'empreinte de la vie anglaise se grave chaque jour de plus en plus sur notre vie. Les costumes, les coutumes, les jeux, les sports anglais s'implantent rapidement en France, Notre langue s'imprègne de plus en plus d'anglicisme.

Des mots français, ou que beaucoup croient tels — cheviotte, square, redingote, raquette — nous viennent directement d'Angleterre. Nous les avons pris parce qu'ils sont concis, expressifs et surtout... déjà créés.

Enfin l'anglais est parlé dans tous les pays de la terre par près de 100 mililons d'hommes et cela démontre la nécessité de le savoir.

Parlant du commerce, M. Bonnet rappelle notre répulsion pour les voyages et dit que si notre commerce est inférieur à

Digitized by Google

celui de l'Angleterre c'est que ses commerçants se donnent la peine d'aller trouver la clientèle — ce que nous ne faisons pas.

Le conférencier aborde ensuite légèrement la question du tunnel dont on a tant parlé et qui relierait les deux pays.

On prétend que les Anglais ont objecté qu'après le percement de ce tunnel ils ne seraient plus isolés et pourraient craindre une invasion française.

C'est encore ne pas connaître le peuple français que de répandre de tels racontars, car aucune personne en France ne caresse le projet d'une invasion en Angleterre.

M. Bonnet a ensuite fait une étude très vigoureuse, très pittoresque et documentée des sports, des mœurs anglaises et a fait ressortir par des exemples l'opposition des deux races.

Puis il a rappelé que le roi Édouard fut le premier artisan du rapprochement anglo-français et qu'il eut pour le seconder MM. Loubet et Cambon, des écrivains et des artistes anglais et en France... tous les professeurs d'anglais qui sont appelés à connaître plus profondément le peuple dont ils enseignent la langue.

Le conférencier a conclu en disant que faire connaître en France les coutumes et le cœur du peuple anglais était encore une façon de vouloir la grandeur et la prospérité de notre pays.

Cette conférence, très documentée et semée de nombreuses et spirituelles anecdotes, a été vivement applaudie.

***

Le 20 février, a eu lieu, dans la salle du Quinconce, une très intéressante conférence donnée au profit de la Société de Notre-Dame-des-Champs et du patronage Saint-Vincent-de-Paul, sous la présidence de M. René Bazin, par son collègue de l'Académie française M. le marquis Costa de Beauregard.

Le conférencier a été présenté par M. René Bazin. Dans une de ces fines allocutions dont il a le secret, notre éminent compatriote a raconté que ses relations avec son collègue remontent à une époque assez lointaine. C'était en 1889, lors de son voyage en Italie, et il n'oubliera jamais l'accueil bienveillant que M. le marquis Costa de Beauregard avait su lui ménager près de l'intendant et habile agronome qui dirigeait son beau domaine du Piémont, lui permettant ainsi de prendre contact avec l'une des plus saines populations de la Péninsule.

Digitized by Google

M. le marquis Costa de Beauregard, conclut ensuite l'orateur, est de ceux qu'on n'a pas besoin de présenter longuement ; ses œuvres, si connues, telles que son beau livre : *Un Homme d'autrefois*, sont la meilleure de toutes les présentations.

M. Costa de Beauregard remercia alors M. René Bazin en analysant de la façon la plus délicate ce qui caractérise le beau talent de *La Terre qui meurt* et des *Oberlé*.

Entrant ensuite dans son sujet, le conférencier a eu des aperçus lumineux pour peindre les périls que courent les trésors accumulés par notre tradition nationale, trésors d'hier, amassés avec tant de soin, aujourd'hui dissipés ou tout au moins compromis.

Avec Maurice Barrès, il évoque « Nos Seigneurs les Morts ! » et pleure ces vieux foyers de jadis, maintenant désertés pour ces banales habitations qui sont au « monstrueux tout le monde », c'est-à-dire à personne.

Puis défilent sous nos yeux les silhouettes prudhommesques de nos Rabagas et de nos Homais modernes.

Enfin il dénonce le grand fléau de l'absentéisme social ; nul ne se sent assez de force pour lutter ; on préfère s'abandonner au courant, laissant à la force le soin de rétablir l'ordre, le jour où il sera troublé, sans songer que la force n'est pas seulement aveugle, mais qu'elle est encore imprévoyante et qu'elle seule ne saurait remédier au mal, ce mal qui est la souffrance aiguë, physique et morale, de certaines couches populaires.

Dans une magnifique péroraison, M. le marquis Costa de Beauregard nous dit qu'il ne désespère pas de la France, parce qu'il est convaincu que, comme tant de fois déjà, dans son passé, elle saura se relever par le cœur et rentrer ainsi dans la voie de ses glorieuses traditions,

L'éminent orateur ayant fini sa conférence, M. René Bazin se fit l'interprète de nos éloges et de nos remerciements, puis chacun se retira emportant le souvenir du charme captivant sous lequel nous avait tenus sa magique parole durant cette inoubliable soirée.

***

Septième concert (20 janvier).

Scheherazade (Rimsky-Korsakow). — Concerto en *ré majeur* pour piano (de Castillon). — *Prélude à l'après-midi d'un faune* (Debussy). — *Zozahayda* (Swendsen). — Morceaux pour piano seul : Toccata en *ut mineur* (Bach) ; *Bourrée fantasque* (Chabrier). — Ouverture du *Corsaire* (Berlioz).

Digitized by Google

Le poème symphonique de Rimsky-Korsakow est revenu à notre programme après quelques mois seulement et nous nous sommes réjoui personnellement de pouvoir entendre une œuvre dont nous avions manqué la première exécution.

La symphonie est agréable et facile, mais l'intérêt qu'elle offre et l'impression qu'elle laisse ne sont pas tels qu'il vaille de la donner deux fois dans la même saison. Le récit du violon solo qui coud les diverses parties n'est pas toujours très heureux. Si vraiment ce solo personnifie la sultane elle-même, on s'étonne qu'elle ait pu si longtemps captiver l'attention d'un maître difficile avec de tels moyens.

Les tableaux ne nous ont pas toujours paru d'une originalité très marquée ; ils sont évidemment moins persans que le titre qui les annonce ; ils suffisent à peindre les impressions aimables, gracieuses , amusantes, qui sont de tous les pays ; ils n'ont peut-être pas toute la fantaisie du modèle, mais l'une des parties, au moins, en a gardé la longueur somnolente et sans doute symbolique.

En somme, tant qu'à rééditer déjà le programme du 28 octobre, le *Faust* de Lekeu nous eût sans doute été plus profitable.

Le *Prélude à l'après-midi d'un faune* n'est jamais désagréable à entendre et c'est avec intention que nous employons à son égard cette formule négative qui nous paraît convenir à cette musique volontairement dépourvue de toute forme positive. Le faune de M. Debussy n'est pas possédé d'un immense amour des choses ; si ce que la musique nous dit de lui est la peinture de son âme, il est bien peu ardent à embrasser les formes diverses des beautés de nature. Ni la splendeur des midis éclatants, ni la joie des courses vagabondes, ni les jeux de vie riante et féconde où se complaisent, dit-on, les faunes, rien de tout cela ne le tente ; c'est un faune solitaire et contemplatif ; il nous apparaît couché sur le dos dans la fougère, une fleur aux dents, attentif seulement aux nuages qui passent en attendant l'heure où les choses et les faunes s'endorment dans la paix attendrie des soirs. C'est une rêverie très vague, si vague qu'on ne saurait dire par quelles voies elle chemine.

Ces modulations, sans rythme ni tonalité, sont à la musique ce qu'est à la poésie cette versification sonore mais dépourvue de sens qui a fait fureur il y a quelque vingt ans et dont la mode est déjà passée. Bruit agréable, précieux aux esprits très délicats, assoiffés de rêve et que blessent les contingences. Mais, si la

Digitized by Google

musique n'est pas enchaînée aux exigences du sens précis et de la raison, il n'en est pas moins vrai qu'elle ne dépouille pas sans danger les formes qui lui sont propres et qui la distinguent de ce qui est, sans plus, une suite aimable de sonorités harmonieuses.

Après ce nuage coloré, la *Zorahayda* de Swendsen nous a a donné la joie d'une œuvre solide, composée, organique et vivante, œuvre d'ailleurs délicieuse, pleine de charme et de fantaisie et qui inspire à la plume la plus autorisée de *Angers-Artiste*, cette déclaration qu'il nous plaît singulièrement de nous approprier : « Il en est qui préfèrent en art, en musique surtout, le sentiment à la cérébralité. Je serais tenté de croire qu'ils ont raison. »

Mlle Blanche Selva apportait à ce concert l'appui d'un talent consacré par d'admirables auditions à l'Ecole de la rue Saint-Jacques. Nous avons eu le bonheur de l'y entendre dans diverses œuvres de César Franck. Mlle Blanche Selva a pour la musique la passion sereine, la respectueuse dévotion des maîtres primitifs pour la peinture ; elle ne cherche ni l'effet ni le succès personnel qu'elle peut en tirer ; elle se donne tout entière, sans retour, à l'œuvre qu'elle interprète avec une touchante conscience servie par un grand talent.

Elle nous a donné le Concerto de Castillon qui n'a pas plu généralement. Un concerto pour piano est toujours une chose redoutable ; celui-là nous a paru moins ennuyeux qu'on ne l'a dit ; il paye seulement aujourd'hui pour tout le bruit qu'on a fait autour de sa naissance, il y a vingt ans, et, pour ne plus paraître révolutionnaire, il est trop vite prévenu de banalité. Nous n'avons pas souffert à entendre ces développements en manière de sonate pour piano et orchestre — si l'on peut dire — mais c'est dans la Grande Toccata en *ut* mineur de Bach que se sont affirmés, avec un incomparable éclat, la pureté et la consciencieuse sincérité du talent de Mlle Blanche Selva. La *Bourrée fantasque* de Chabrier n'a rien ajouté à l'impression que nous avait laissée cette interprétation de Bach, dans le sens de hautaine droiture et d'inaltérable honnêteté qui est bien dans le caractère du maître.

L'ouverture du *Corsaire* n'est pas du meilleur Berlioz. La vulgarité tapageuse que les contemporains de Berlioz lui ont tant reprochée s'y révèle trop. Le recul est aujourd'hui suffisant pour que l'on choisisse à coup sûr dans cette œuvre où il y a tant et de si belles choses.

Digitized by Google

Huitième concert (3 février).

Ouverture d'*Iphigénie en Aulide* (Gluck). — Symphonie en *ut mineur* (Beethoven). — Air d'*Elie* (Mendelsohn). — Prélude de *Gwendoline* (Chabrier). — *Les Eolides* (C. Franck). — Air de la *Lyre et de la Harpe* (Saint-Saëns). — L'*Angelus* (Bourgault-Ducoudray). — *Karnorinskaia* (Glincka.)

M. Mondaud. du Théâtre d'Angers, a été chargé de la partie vocale du huitième concert. Il l'a remplie tout aussi bien qu'un autre et sans doute au goût du public qui lui a fait un chaud accueil. Si donc le souci de la recette oblige à faire une place aux chanteurs dans le programme, il n'est pas indispensable, à ne traiter que ce côté de la question, d'aller les chercher jusque dans les chaires du Conservatoire.

M. Mondaud, a bien dit l'air d'*Elie* avec une netteté d'accent et une rondeur de voix qui ont fait plaisir à entendre. L'air de la Lyre et de la Harpe demande un éclat que nous n'avons pas trouvé dans l'interprétation d'aujourd'hui. Quant à la mélodie de M. Bourgault-Ducoudray, elle a soulevé, dans la salle, un enthousiasme qui a été jusqu'au *bis*. Nous devons le constater sans penser que ce soit une indication suffisante pour remettre tout de suite au programme cette petite chose qui paraît échappée des Chansons de Botrel.

L'ouverture d'*Iphigénie* est d'un autre style, grand et froid comme une salle de palais. L'orchestre n'a pas réussi à vivifier cette musique pompeuse qui n'ajoute rien à la gloire de Gluck.

La symphonie en *ut* a été notre régal du jour, ce régal dont on nous laisse rarement chômer à travers les inégalités fatales des programmes. Ici, il faut « admirer comme une bête » et la critique n'a de prise que sur l'interprétation.

M. Brahy apporte à ses exécutions son caractère et son tempérament, une fougue qui n'est pas toujours sans rudesse, une nervosité qui l'emporte parfois à des exagérations. Il nous a donné de superbes démonstrations et des sensations d'art inestimables. Mais il lui arrive de ne pas assouplir autant qu'on le désirerait sa verve et sa baguette, de découper un peu trop fortement les aspects divers de la symphonie et d'arrêter ainsi l'intime fusion, la sève circulante qui fait d'une œuvre un tout organique et vivant. Il semble parfois qu'il prenne à cœur de faire entrer de force l'idée dans nos cerveaux rebelles et qu'il y insiste. Malheureusement pour nous l'œuvre en souffre. Il nous semble avoir entendu, et sous de bons maîtres, des interpréta-

Digitized by Google

tions de la Symphonie en *ut* plus enveloppantes, plus suivies, où les développements coulaient avec plus de douceur et de limpidité vers les conclusions, où l'esprit suivait mieux son rêve, sans trop de heurts ni d'accents. Ces heurts et ces accents, Beethoven a bien su les mettre là où son génie les a voulus, parfois rageurs et terribles. Il ne convient peut-être pas de les généraliser.

Nous entendions, pour la première fois, le Prélude de *Gwendoline* et nous aurions besoin d'y revenir pour nous y intéresser. La musique de Chabrier est toujours chargée, toujours éclatante et quelque peu miroitante : il faudrait l'entendre... avec des lunettes noires, si nous osons risquer la métaphore.

L'inspiration des Eolides est tout à fait différente. Bruissante et fluide, cette musique répond avec une justesse rare au poème qui l'a inspirée ; des brises courent dans l'orchestre ; elles promènent les petits nuages blancs et laiteux qui ne font point d'ombre à nos soleils printaniers ; elles ne disent que douces choses avec une grâce légère qui n'est pas habituelle à la manière forte de César Franck. C'est une évocation charmante et sans mièvrerie de sentiments dont la musique et la poésie ont fait un usage immodéré.

Karnorinskaia.—Pour ne pas être injuste, nous attendrons d'en savoir un peu plus long sur cette « fantaisie russe » dont l'originalité nous paraît être, à première vue, surtout dans l'exotisme du nom qui la pare.

Neuvième concert (17 février).

Symphonie pathétique (Tschaïkowsky). — Air de *Joseph* (Méhul). — *Lied* pour violoncelle et orchestre (V. d'Indy). — *Roméo et Juliette*, fragments (Berlioz). — Air de *Werther* (Massenet). — Ouverture des *Maîtres chanteurs* (Wagner).

A notre tour nous avons dû entendre la Symphonie pathétique. Elle a passé cet hiver dans le programme des grands concerts à Paris sans soulever d'enthousiasme. Mais l'Allemagne et les pays allemands continuent d'acclamer cette œuvre ; M. Brahy se devait de la diriger et nous de l'écouter.

Nous l'avons écoutée avec une parfaite tranquillité d'âme ; elle a passé sur notre public sans l'émouvoir et, une fois de plus peut-être, on accusera l'indifférence angevine. Entre ceux qui crient au chef-d'œuvre et ceux qui parlent de déplorable banalité, la vérité est que la symphonie pathétique, honnête, d'une

Digitized by Google

inspiration facile, sans grande recherche, ne vaut ni cet honneur, ni cette indignité.

En entendant la jolie phrase italienne de la première partie, plaisante à l'oreille et sans surprise à coup sûr, nous nous demandions pourquoi alors on ne donne plus une symphonie de Mendelssohn.

Nous ne sommes pas très sûr que le public ne s'y plairait pas et nous ne sommes pas assez grand clerc pour lui expliquer qu'il aurait tort de s'intéresser à « la Réformation » par exemple et qu'il doit admirer la Pathétique.

La deuxième partie est aimable et gracieuse; mais, abstraction faite du rythme à cinq temps qui balance agréablement la phrase, elle n'offre pas encore une originalité bien frappante.

La troisième partie est bonne jusqu'à la moitié, alerte, intéressante, très vivante, bien développée, mais elle se termine dans le bruit. Le thème qui plaisait dans la discrétion du début perd son charme en grandissant pour finir en manière de parade foraine. Il y a là un manque de goût avec la recherche de l'effet qui fait oublier les bons moments de tout à l'heure.

Et puis l'œuvre s'allonge, s'éternise, et nous abordons la quatrième partie avec déjà une impression de fatigue. Et, quand l'auditeur en est là, il vaudrait mieux ne pas aller plus avant.

Cette symphonie, nouvelle pour nous, ne nous a guère donné de sensation neuve. L'enthousiasme qu'elle provoque, sur les bords du Rhin et au-delà, est une énigme dont nous aurions aimé qu'on nous donnât la clef en même temps qu'on nous soumettait l'objet du différend. Comment ces esprits, très avertis en matière musicale, très entraînés aux spéculations abstraites et aux sonorités compliquées se plaisent-ils autant aux mélodies faciles de la Pathétique? Il y a là un point à éclaircir pour ceux qui ne veulent ni croire ni dire que nos voisins ont tout simplement plaisir à se détendre en présence d'une œuvre qui s'adresse plus « à leur sentiment qu'à leur cérébralité ».

M. Lacoste, chargé de la partie vocale du concert, est le ténor de notre théâtre, comme M. Mondaud que nous avons entendn il y a quinze jours en est le baryton. Comme M. Mondaud, il a gagné la faveur du public qui lui a fait fête.

M. Lacoste a chanté convenablement l'air de Joseph et avec l'Invocation à la nature de Werther il a soulevé un enthousiasme tel qu'on ne savait plus si on devait l'attribuer au chanteur ou

Digitized by Google

bien à l'auteur qui n'est guère en grâce sur nos programmes. On a bissé l'Invocation à la Nature de Massenet.

Voilà donc qu'on nous donne des solistes et des chanteurs pour plaire au public et pour l'attirer et que, pour suivre logiquement cette voie, on devrait, après l'indication d'aujourd'hui, reprendre les œuvres avec lesquelles nos concerts se sont fondés, il y a vingt-cinq ans, et qu'on a bannies en vertu de la loi du progrès et de la meilleure éducation artistique. Question angoissante que nous laissons à résoudre aux Commissions compétentes.

Il y avait aussi comme une ironie, d'autant plus piquante qu'elle était involontaire, dans le spectacle de M. Brahy bissant à son dernier concert un air de Massenet.

Nous ne quitterons pas notre excellent chef sur ce qui dut être pour lui comme un cauchemar. Il nous plaît mieux de le remercier de l'heureuse exécution qu'il nous a donnée des fragments de Roméo et de l'ouverture des Maîtres-Chanteurs. M. Brahy nous a beaucoup appris, sur Berlioz, sur Wagner et sur Listz qui sont de ses meilleurs amis parce qu'ils répondent mieux à son tempérament. Ces noms s'associeront dans notre souvenir au nom du chef que nous perdons et nous ne pourrons plus entendre la fête chez Capulet, ni le Faust, ni les Maîtres Chanteurs sans revoir la silhouette fine, énergique et vibrante de M. Brahy, avec l'espoir que cette compagnie n'est pas pour lui déplaire.

M. Becker, notre violoncelle solo nous a présenté un lied de d'Indy qui lui avait valu grand succès, dit-on, aux séances de musique de chambre. Il ne nous a paru que l'impression fût la même au cirque, malgré tout le talent de M. Becker. Nous n'avons pas tous très bien compris l'idée de M. d'Indy. Le lied est aussi compliqué qu'un théorème et aussi beau sans doute, mais d'une beauté qui s'adresse à une culture où nous ne sommes pas tous arrivés. Il contient une série d'harmoniques qui nous a surpris. Nous ne pensions pas que M. d'Indy fît appel à de si pauvres moyens d'art que de tirer d'un violoncelle des sons de mauvaise flûte, pour l'amour de la virtuosité. En diverses pages indignées, Ruskin s'élève contre les simulations en matière d'art et contre le mode de décoration « coupable et bas » imitant par la peinture la diversité des bois et des marbres. Les harmoniques sont une simulation de même nature ; il est aussi inutile à l'art de changer artificiellement

Digitized by Google

le timbre d'un instrument que de modifier par la peinture l'apparence des matériaux naturels.

Deuxième concert extraordinaire (3 mars),

Symphonie en *fa* (Beethoven). — Air d'*Œdipe à Colonne* (Sacchini). — *Sérénade de Méphistophélès* (Berlioz). — *Concerto* en *sol mineur* (Max Bruch). — La *Procession nocturne* (Henri Rabaud). — *Les Adieux de Wotan* (Wagner). — *La Clochette* (Paganini). — *Espâna* (Chabrier).

Un programme superbe qui réunit sous la baguette de M. Henri Rabaud M. de la Cruz Frölich, un ami de la veille, et M. Énesco, le jeune triomphateur de notre sixième concert. Avec des vedettes semblables, la salle aurait dû être pleine à craquer ; elle était honnête seulement et force nous est de reprocher sa lumière au soleil propice aux promenades, pour ne pas infirmer la fameuse loi de l'influence des vedettes sur le chiffre des recettes.

Et ceux qui ne sont pas venus, c'est tant pis pour eux car la journée a été bonne.

L'exécution de la symphonie a été très belle, très pure, très noble, très nuancée, tour à tour caressante et vigoureuse. L'orchestre paraissait en confiance avec M. Henri Rabaud. Toute la première partie, d'une pensée si douce, si émouvante, et l'Andante Scherzando, cette merveille, nous ont laissé la joie reconnaissante qui naît de la possession du beau.

M. Henri Rabaud doit être un doux.

Les deux pièces qu'il nous offrait sont toutes les deux empreintes d'un charme paisible.

La Procession nocturne est une œuvre fort bien faite; le cortège vient, se déroule et s'en va à travers d'habiles sonorités et sur un rythme suffisamment évocateur. L'oreille est charmée et l'esprit satisfait s'abandonne à la douceur des thèmes. Mais tout cela ne fait guère penser au *Faust* de Goëthe, même par la douleur de la fin, une douleur trop correcte et trop pondérée pour les larmes brûlantes dont le poème nous entretient.

Nous en aurions fait volontiers un tableau champêtre, une procession des Rogations à travers les sentiers qui s'essayent à fleurir, sous un ciel à grimaces, riant d'un bout, soucieux de l'autre, comme sont toutes choses de ce monde. D'autres auront imaginé d'autres formes de rêve et une fois de plus le poème aura servi seulement à remplir une notice analytique, sans

Digitized by Google

détourner l'auteur de son penchant naturel qui est ici de grâce de mesure et de charme.

Ces qualités délicates se sont déployées très à l'aise dans l'*Eglogue*, une belle page émue de cette émotion sereine et consolante que donne le spectacle des choses qui ne finissent pas.

M. Frölich a dû mettre comme une coquetterie à nous offrir son beau talent sous des faces diverses.

L'air d'*Œdipe* a la gravité, l'ampleur et la sonorité tragiques, où la voix se pose et module lentement les notes émouvantes.

La *Sérénade de Méphistophélès* est un bijou français, léger, spirituel, brillant, serti d'art, où la forme vaut mieux encore que la matière.

Les adieux de Wotan, c'est le drame wagnérien dans sa manière la plus sombre et la plus terrible, une lutte avec l'orchestre déchaîné, lutte grandiose qu'on ne peut affronter qu'avec une voix d'airain.

M. Frölich dans ces trois rôles a été égal à lui-même, c'est-à-dire le puissant chanteur, le musicien sûr et intelligent dont nous avions gardé le souvenir. Il a dû bisser la Sérénade et c'était justice si le public a voulu le remercier ainsi d'avoir choisi pour nous la dire une œuvre de chez nous et de nous la dire si bien.

Le succès de M. Enesco a été très grand. Il a retrouvé au milieu de nous la sympathie vibrante du sixième concert et il nous en a payé généreusement. Son exécution du Concerto de Max-Bruch est des meilleures que nous ayions entendues, variée, mouvementée, émouvante ; le jeu est délicat, la technique très sûre, la sonorité agréable et prenante, malgré une quatrième corde un peu sombrée. Et tout cela est habillé de jeunesse et de charme, de bonne grâce et de belle humeur, de fantaisie aussi, juste assez pour rappeler que M. Enesco est d'une école de libre inspiration.

Nous avouons ne pas prendre grand plaisir à entendre *La Clochette*. C'est impressionnant comme un double saut périlleux bien fait ; il est peut-être utile que des virtuoses se livrent à ces exercices, mais nous ne voyons pas trop ce que nous gagnons à les entendre.

En *bis*, M. Enesco a joué une courte pièce pour violon seul de Bach dont l'expression moins tapageuse est plus intéressante que celle de la Clochette.

Digitized by Google

Ce concert, un des plus beaux de la saison, s'est terminé par *Espana*, de Chabrier. M. Enesco a pu croire que c'est une tradition constante à Angers. M. Henri Rabaud nous en a donné une interprétation autre que M. Brahy, plus légère, plus détaillée, plus espagnole peut-être. Et c'est ainsi que toute chose porte en soi, quelque bien, même les séparations les plus redoutées

***

Le jury du concours artistique annuel de la Société des Amis des Arts s'est réuni le jeudi 14 février 1907, à 4 heures du soir, dans les salles de l'hôtel de Chemellier, pour porter son jugement sur le concours artistique de 1906-1907.

Le programme du concours comportait :

« Une carte illustrée qui serait remise à chaque conseiller « municipal, au moment de son entrée en fonction, pour lui « servir durant le temps de son mandat. »

Les projets déposés à la Société portaient les mentions suivantes :

1° « Pour nos édiles » ; 2° « Dans tout effort il faut envisager le but » ; 3° « Trèfle à quatre feuilles » ; 4° « L'art bat l'Etre » ; 5° « Quatre timbres-poste » 6° « Minerve » ; 7° « Utile Dulci » ; 8° Illisible.

Le jury, après avoir entendu les explications de M. Grassin, maître-imprimeur, au point de vue des facilités ou difficultés de reproduction des projets, décide que le prix de 150 francs, dont 100 francs offerts par le président de la Société des Amis des Arts, et 50 francs offerts par M. Cointreau père, sera partagé comme suit :

1° « Trèfle à quatre feuilles », 70 francs ; 2° « Quatre timbres-poste », 40 francs ; 3° « Pour nos édiles », 20 francs ; 4° « Minerve », 20 francs.

Il est ajouté une mention au projet portant l'exergue : « Dans tout effort il faut envisager le but. »

Les enveloppes des concurrents primés, contenant leurs noms, sont ouvertes :

1° Celle avec la mention « Trèfle à quatre feuilles » renferme le nom de M. Tranchant Charles, rue Bressigny, 38, à Angers ;

2° Celle avec la mention « Quatre timbres-poste » renferme le nom de M. Dupré Louis, rue du Pré-aux-Clercs, 8, Paris ;

Digitized by Google

3° Celle avec la mention « Pour nos édiles » renferme le nom de M. Gendron Louis, à Cornillé (Maine-et-Loire) ;

4° Celle avec la mention « Minerve » renferme le nom de M. Goupil Gaston, rue de Verneuil, 20, Paris.

La dernière portant « Dans tout effort il faut envisager le but », jointe au projet, n'ayant obtenu qu'une mention, ne sera ouverte que si l'auteur en exprime le désir.

***

Dans les ateliers angevins de Paris :

M. Georges Saulo vient d'achever un grand bas-relief qui sera certainement très remarqué au salon prochain et où il dut vaincre de grandes difficultés de raccourcis : *les Vendanges*.

M. René Grégoire vient de terminer et d'envoyer un remarquable fronton de 20 mètres pour le Casino de Monte-Carlo.

En outre M. Grégoire vient d'être chargé par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, d'exécuter pour l'Etat, et à destination du musée du Luxembourg, un bas-relief symbolisant la Pitié. Ledit bas-relief représente dans un écrin de verdure une jeune fille qui réchauffe dans ses mains un oiselet tombé du nid.

On vient enfin de lui donner au choix la commande de la médaille commémorative de l'Exposition de Marseille et il exécute en ce moment une médaille pour la Société de Géographie de Saint-Nazaire.

Nous apprenons que notre jeune compatriote, M. Dupré, vient d'obtenir une deuxième médaille en composition décorative, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

A cette médaille est jointe une somme de 300 francs.

Ce succès, vu la difficulté de ce concours à deux degrés, mérite d'être signalé.

A ce même concours, dans la section d'architecture, M. Maurice Durand a obtenu une première mention ; il avait obtenu un quatrième accessit, en décembre dernier, au concours de la reconnaissance des architectes américains.

MM. Dupré et Maurice Durand sont anciens élèves de l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers.

***

Digitized by Google

M. Cochin, élève de l'École des Chartes, vient de conquérir brillamment le diplôme d'archiviste paléographe. Sa thèse sur l'évêque *Henry Arnauld* a été particulièrement remarquée. Nous faisons des vœux pour que cette importante étude ne tarde pas à être publiée en volume.

***

L'Intransigeant a publié récemment sur M. René Bazin la note suivante :

« René Bazin, la douceur angevine. Sur le boulevard, on néglige un peu la « littérature blanche », la littérature honnête de l'ancien professeur de droit d'Angers. Mais des foules entières ont été émues par la touchante histoire de *Donatienne*, la petite bonne bretonne, par la force et la vérité de la *Terre qui meurt*, par le patriotisme sincère des *Oberlé*. Et, avec son fauteuil à l'Académie française, cela suffit à René Bazin, qui est plus qu'on ne le pense un écrivain populaire. »

***

Le dimanche 3 février, M. le général Picquart, ministre de la guerre, est venu inaugurer, à Angers, les nouveaux locaux de la Société de préparation militaire, installés rue Plantagenet.

Le matin, les réceptions officielles ont eu lieu à la Préfecture.

L'après-midi, après avoir visité les casernes de l'infanterie, le ministre s'est rendu aux locaux, qu'il devait inaugurer, dans les bâtiments de l'ancienne école Chevrollier. Il a été reçu par M. Picard, maire de Soucelles, président de la Société de préparation militaire.

De là le ministre a visité les salles du Foyer du soldat et l'hôpital militaire.

A 5 heures, une conférence a eu lieu au cirque : M. Chéron et M. le Dr Barrot ont prononcé, devant le général Picquart, deux discours, qui ont été vivement applaudis, sur le but et les moyens d'action de la Société de préparation militaire.

A 6 heures, un banquet par souscriptions réunit, dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, environ 600 convives.

***

Samedi 5 janvier, à une heure de l'après-midi, a eu lieu l'ouverture de la VIIe Foire aux Vins d'Anjou, organisée sur la place de Lorraine, sous une tente spécialement installée à cet effet.

Digitized by Google

En déclarant la Foire ouverte, M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société industrielle et agricole, dit qu'il a hâte de céder la parole à M. Massignon, président de l'Union des viticulteurs. Il tient cependant à constater les excellentes relations qui existent entre l'Union des viticulteurs et la Société industrielle et agricole, la première de ces deux Sociétés se rattachant d'ailleurs à la section de viticulture de la seconde.

Après quelques mots sur le sucrage des vins, sur la lutte contre la cochyllis et sur la répression de la fraude, M. Bordeaux-Montrieux fait l'éloge de la Station œnologique d'Angers et de son dévoué directeur, M. Moreau. Il dit ensuite que la Foire actuelle aura son prolongement dans le Concours général qui se tiendra à Paris, et qu'au Concours régional qui se tiendra à Angers, en juillet prochain, on pourra admirer le Concours d'aviculture qui obtint tant de succès à la Foire de l'année dernière.

M. Bordeaux-Montrieux rappelle le souvenir de M. le comte de Blois, ce serviteur infatigable des intérêts angevins, auquel il rend un hommage ému. Il termine en remerciant le Conseil général, la ville d'Angers, la Chambre de Commerce, M. le Maire d'Angers, M. le Préfet de Maine-et-Loire, les sénateurs, les députés et les autres notabilités présentes, ainsi que la Presse, et en faisant des souhaits pour le développement de l'Union des viticulteurs angevins.

Prenant ensuite la parole, M. Massignon, président de l'Union des viticulteurs angevins, a prononcé un discours qui a été très applaudi.

Disons encore que les vins de cette année étaient excellents, certains même vraiment supérieurs, et que, pendant quatre jours, une foule compacte de connaisseurs se sont pressés sous la tente de la place de Lorraine, dégustant avec des marques évidentes de satisfaction les échantillons venus des différents points de l'Anjou.

***

Viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Dumesnil, capitaine au 1er d'artillerie, officier d'ordonnance du général commandant l'artillerie du 9e corps ;

M. Proust, capitaine au 71e régiment territorial d'infanterie, adjoint au maire d'Angers ;

M. Bichon, ancien député.

Digitized by Google

Ont été nommés, soit à l'occasion du nouvel an, soit à l'occasion de la visite du Ministre de la Guerre :

Officiers de l'Instruction publique :

M. Bizot, général de division, commandant la 18e division d'infanterie à Angers ;

M. Grimoux, délégué cantonal, à Beaufort-en-Vallée ;

M. Romagny, chef de bataillon, commandant le bureau de recrutement d'Angers;

M. Siffert, suppléant du juge de paix de Longué et délégué cantonal ;

M. de Villiers, juge de paix à Châteauneuf-en-Thynurais (Eure-et-Loir).

Officiers d'Académie :

M. Bailly, archiviste de la mairie, à Angers ;

M. Bel, sous-intendant militaire à Angers ;

M. Belteau, chef de bureau de l'état civil, à la mairie d'Angers;

M. Beque, chef d'escadron de gendarmerie, à Angers ;

M. Clerc, médecin-major au 135e régiment d'infanterie ;

M. Cretin, agent-voyer principal, à Durtal ;

M. Duvaux, chef de bataillon au 135e régiment d'infanterie ,

M. Esclauze, vétérinaire en premier au 25e régiment de dragons ;

M. Guillot, commis des ponts et chaussées, à Angers ;

M. Hamon, délégué cantonal, à Chambellay ;

M. Huart, procureur de la République, à Baugé ;

Mme Jagot, présidente de l'œuvre des colonies de vacances, à Angers ;

M. Janvier, vice-président de la section de Cholet de la Dotation de la Jeunesse de France ,

M. Lamoure, percepteur à Champtoceaux ;

M. Landais, maire de Chacé ;

M. Legludic, juge d'instruction à Saumur ;

M. Lemerle, capitaine au 6e régiment du génie ;

M. Massé, employé à la sous-préfecture de Cholet ;

M. Maurin, capitaine d'artillerie, sous-directeur des études, à l'école de cavalerie de Saumur ;

M. Mira, publiciste, à Angers ;

M. Monnier, commissaire de police à Saumur ;

M. Nicolas, délégué cantonal, à Saint-Mathurin ;

Digitized by Google

M. Penette, capitaine de gendarmerie, à Angers ;
M. Petit, maire de Vernoil, délégué cantonal ;
M. Philippe, ingénieur, à Angers ;
M. Picard, maire de Soucelles ;
M. Pottier, greffier chef du tribunal d'Angers ;
M. Tessier, artiste-peintre à Angers.

MM. Cochet, directeur technique de la Société de préparation militaire; Réthoré, directeur du tir de la Société de préparation militaire ; Minier, secrétaire fondateur du Comité départemental de préparation des jeunes gens au service militaire, à Angers ;

Officier du Mérite agricole :

M. Pecheteau, agriculteur à Longué ;

Chevaliers du même ordre :

M. Cassin, viticulteur à Baugé ;
M. Dardier, chef de bataillon d'infanterie, chef d'état-major de la 18e division d'infanterie ;
M. David, médecin à Brissac ;
M. Davy, cultivateur à Beaufort ;
M. Duperray, capitaine au 6e régiment du génie ;
M. Dupont, propriétaire à Soucelles ;
M. Ferron, fermier au Bourg-d'Iré ;
M. Freslon, agriculteur à Genneteil ;
M. Gautier, vétérinaire à Doué-la-Fontaine ;
M. Gentilhomme, cultivateur à Bléré ;
M. Godineau, agriculteur à Montreuil-sur-Loire ;
M. Gourdon, industriel à Chemillé ;
M. Imbach, marchand de graines à La Bohalle ;
M. Jouffray, agriculteur à Feneu.
M. Montrieul, colombophile à Angers ;
M. Perilhoux, chef de cabinet du préfet de Maine-et-Loire ;
M. Peltier, publiciste, à Angers ;
M. Pineau, adjudant au 6e régiment du génie
M. Reveau, cultivateur à Distré ;
M. de Russon, agriculteur à Brion ;
M. Tremblier, pharmacien à Brissac ;

***

M. Louis de Maillé, duc de Plaisance, député de la première circonscription de Cholet et conseiller général du canton de Chemillé, est décédé, à Paris, le 6 février.

Digitized by Google

Quand la mort du comte de Maillé mit en deuil tout notre département, qui l'entourait de tant de respect et d'affection, on ne se doutait pas que son fils aîné allait, dans la force de l'âge, le suivre de si près dans la tombe?

M. Louis de Maillé fut élu député, le 27 décembre 1903, par 10.474 voix, en remplacement de M. Jules Baron, obligé de donner sa démission pour raisons de santé. M. de Maillé fut réélu aux élections dernières, le 6 mai 1906, par 11.768 suffrages.

A la Chambre, où son père avait laissé d'inoubliables souvenirs, il conquit immédiatement, par son travail, la maturité de son esprit, la loyauté de son caractère et sa courtoisie, les sympathies et l'estime de ses collègues, sans distinction de parti.

Au Conseil général, sa connaissance des affaires départementales, son assiduité aux travaux des Commissions étaient unanimement appréciées.

Il était maire de La Jumellière et conseiller général du canton de Chemillé, dont il avait été conseiller d'arrondissement.

Président du Comice agricole de ce canton et agriculteur distingué, il traitait avec une particulière compétence, reconnue et appréciée de tous, les questions se rattachant à l'agriculture.

Il était le vice-président très actif du Syndicat agricole d'Anjou, où sa mort va laisser un grand vide. Il était aussi président de l'École supérieure d'Agriculture d'Anjou, qui lui doit pour une si large part son rapide développement et sa prospérité.

Il apportait le même concours intelligent et empressé aux œuvres ouvrières de la ville de Cholet, chef-lieu de sa circonscription électorale.

Toujours sur la brèche, à l'exemple de son prédécesseur, M. Jules Baron, M. le duc de Plaisance usa ses forces à cette vie de labeur opiniâtre et ininterrompu.

Homme de devoir avant tout, il ne se laissa pas arrêter par les premières atteintes de la maladie ; il continua à se donner tout entier à ses concitoyens.

Sa bonté, ses qualités de cœur, le bien qu'il prodiguait discrètement autour de lui le faisaient aimer de tous ceux qui l'approchaient.

M. Louis de Maillé, petit-fils par sa mère, Mlle Jeanne Lebrun, du dernier duc de Plaisance, avait relevé le titre de son grand-père maternel.

Digitized by Google

Le titre de duc de Plaisance a été donné le 24 avril 1808 à Charles-François Le Brun, qui avait été, avant la Révolution, inspecteur des domaines du Roi, tandis que son frère aîné, Lebrun de Rochemont, était directeur des domaines du duc de Penthièvre.

Député aux États-Généraux, à la Constituante et au Conseil des Cinq-Cents, troisième consul en 1799, il fut, sous l'Empire, prince-architrésorier. La Restauration le fit pair de France.

Marié en 1886 à Mlle Hélène de La Rochefoucauld, des ducs d'Estissac, le duc de Plaisance laisse deux filles et un fils, Armand de Maillé, âgé de 15 ans.

Le défunt, frère de la duchesse de La Force, du comte François de Maillé, de la comtesse Pierre de Grammont et de la comtesse Ferri de Ludre, était le cousin du duc de Maillé, de la vicomtesse de Nadaillac, de la comtesse Jacques de Ganay, de la comtesse François de Gontaut-Biron, du comte Foulques de Maillé et de la baronne de Fleury ; le beau-frère du duc d'Estissac, de la comtesse de Kergolay et des comtesses Werner et Hermann de Mérode.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Georges de Chemellier, décédé le 22 février, des suites d'une opération qu'il venait de subir à Paris.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a consacré à l'honorable défunt les lignes suivantes que nous ne saurions mieux faire que de reproduire :

« Élevé au sein d'une famille chez laquelle le culte de l'art était de tradition, fils d'un père artiste de race et dont le talent de peintre s'affirmait jusque sur le seuil de la tombe, au déclin de la plus noble et souriante vieillesse, M. Georges de Chemellier s'adonna particulièrement à la sculpture.

« Doué de facultés exceptionnelles, d'une imagination vive et d'une rare facilité de travail et d'assimilation, il ne tarda pas à se faire un nom dans le monde des arts et s'acquit rapidement une réputation justifiée par les œuvres d'un indéniable charme, dont quelques-unes obtinrent un éclatant succès. Il suffit de rappeler la faveur avec laquelle la critique, aussi bien que le public, accueillit son *Clown*, devenu populaire, et son *Baigneur*, qui actuellement orne notre Jardin du Mail. Esprit large, ouvert,

Digitized by Google

épris de toutes les manifestations du beau sous ses formes diverses, musicien d'instinct et de tempérament, nature heureuse et bienveillante que ne purent effleurer les ombres du pessimisme contemporain, M. Georges de Chemellier sut, par la part qu'il ne cessa de faire à l'art et au travail, honorer le nom qu'il portait.

« Il ne laisse chez nous que des amis et d'unanimes regrets. Nous prions les membres de sa famille de vouloir bien agréer l'expression de notre douloureuse sympathie. — L. R. »

Nous adressons à la famille de M. Georges de Chemellier l'expression de nos respectueuses condoléances.

X***

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

Les Espérances[1] : c'est le titre du nouveau roman que vient de publier Mlle Mathilde Alanic, un titre qu'il ne faudra pas oublier, car c'est celui d'un ouvrage qui consacre définitivement la réputation littéraire de notre sympathique compatriote.

La scène se passe... à Brie-sur-Loire, dans une ville aux prétentions artistiques et aux goûts bourgeois, qui ne ressemble certes pas à Angers, mais où l'on reconnaît pourtant des mœurs, des habitudes et des types de l'Anjou. Les personnages dont l'auteur dessine vigoureusement le portrait ou dont elle se contente d'esquisser la silhouette sont de ceux que l'on a certainement rencontrés ici ou là, soit à l'exposition annuelle de peinture, soit dans l'atelier d'un ouvrier d'art, soit dans les salons. Le milieu dans lequel ils s'agitent est un milieu provincial, désireux de briller au prix des plus durs sacrifices, capable de bien des bassesses même pour arriver à la fortune qui refuse de lui sourire, vivant d'*espérances* qui souvent ne se réaliseront jamais. Et ces milieux-là ne sont pas rares... à Brie-sur-Loire.

L'ouvrage rentre dans le cadre du roman de mœurs. L'intrigue y tient peu de place et cette intrigue est telle que le livre peut tomber entre toutes les mains.

Ce qui fait le mérite de ce nouveau volume c'est à la fois l'observation très juste des caractères, le charme des descriptions et l'agrément du style. Aussi peut-on affirmer sans crainte qu'il obtiendra le très grand succès dont il est digne à tous égards.

Sous ce titre : *De Port-Arthur à Tsou-Chima, enseignements de la dernière guerre navale*, M. le comte Marc des Courtis vient de

[1] Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Paris, Plon et Cie, 8, rue Garancière. — Angers, Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

publier, à la librairie académique Perrin et Cie, à Paris [1], un livre qui mérite non seulement d'être lu, mais qui demande à être médité.

L'auteur étudie, dans ses faits et ses conséquences maritimes, le récent conflit russo-japonais, cette guerre navale de 1904 et 1905 qui nous offre un spectacle aussi dramatique dans ses détails que celui de n'importe quelle campagne sur mer, un spectacle en même temps aux proportions inconnues. C'est la lutte meurtrière transportée à 15 ou 20.000 milles de distance, avec des navires monstres ; c'est l'entrée en jeu des vitesses nouvelles, l'emploi de centaines de torpilleurs et de la télégraphie sans fil. Et toutes ces données, si entièrement différentes des anciennes conditions, ajoutent par elles-mêmes un relief spécial au tableau de cette guerre moderne.

La guerre russo-japonaise, qui a été la ruine d'une grande marine européenne et l'exaltation d'une flotte élevée subitement du dernier degré de l'échelle à un rang considérable, doit servir de stimulant à toutes les marines du monde. « La réflexion qui s'impose aux Français doit être spécialement que leurs types de navires étaient largement représentés dans la flotte de leurs malheureux alliés, tandis que les navires japonais étaient des créations anglaises. Nous avons déjà opéré dans notre outillage certaines réformes conseillées par les victoires japonaises ; mais ces victoires ont beaucoup à nous apprendre encore. Elles doivent être pour nos constructeurs l'objet d'études les plus appliquées. A nos officiers elles montrent avec force combien la technique est nécessaire dans les nouvelles flottes de guerre. A ce point de vue, notre corps d'officiers de marine se place en bonne posture parmi les marines réputées les plus instruites ; il peut encore gagner cependant. L'importance des officiers de tir, des officiers électriciens, s'est affirmée plus que jamais ; nous n'en possédons pas assez ; il n'y a plus d'officier qui ne doive posséder désormais l'une au moins des spécialités de canonnier ou de torpilleur.

« Travaillons à fortifier notre esprit de corps dans la marine française. Ce sera toujours un des premiers gages de succès... Que tous ceux de chez nous soient « convaincus de leur mission ». C'est cela qu'étaient les Nippons... »

Après avoir développé ces considérations, M. des Courtis

[1] Un vol. in-8. Prix : 3 fr. 50 ; Angers, Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

conclut ainsi : « Mettons-nous par la pensée à la place des Russes dans leur dernier conflit maritime et recherchons les faiblesses qu'auraient pu révéler dans notre marine française les mêmes éventualités. La guerre, la vraie guerre, n'aurait-elle pas accusé quelque insuffisance dans la préparation générale? Combien de lacunes seraient apparues? Enfin n'ayons pas honte de nous instruire auprès d'une marine jeune encore et, sans rougir, de reconnaître en elle la maîtrise de l'école anglaise, tirons des conclusions et appliquons-les. » Ce doit être le fruit à recueillir de la guerre navale dont M. des Courtis a retracé les phases et cherché le côté philosophique.

Puissent ces quelques citations, qui font bien mieux connaître l'ouvrage qu'une sèche analyse, donner à nos lecteurs le désir d'étudier à tête reposée ce bel et bon livre.

Dans le numéro du 14 février de la revue *La Révolution Française*, M. Aulard, professeur de l'Université de Paris, consacre quelques lignes élogieuses à une œuvre bien angevine publiée chez MM. Germain et G. Grassin : *Un représentant de la bourgeoisie angevine à la Constituante et à la Convention : L.-M. La Revellière-Lépeaux*, par M. A. Meynier, naguère professeur au Lycée David-d'Angers.

Nous en extrayons les lignes suivantes qui mettent bien en valeur le caractère angevin du sujet :

« ...Ce qu'il y a de plus nouveau dans ce livre, ce qui a été traité avec le plus de prédilection, c'est le rôle de La Révellière-Lépeaux à la fin de l'ancien régime, ou plutôt de cette bourgeoisie angevine dont il était, suivant M. Meynier, le type. A l'aide de nombreux imprimés conservés à la bibliothèque municipale d'Angers, l'auteur a pu donner une idée détaillée et instructive de l'état de l'opinion de cette bourgeoisie à la veille de la convocation des États généraux et pendant cette convocation... Plus neuves encore sont les pages sur l'opinion publique en Maine-et-Loire d'octobre 1791 à septembre 1792. Le récit est clair, alerte, d'un ton sérieux et juste. »

A signaler encore :

L'Ordre du Croissant et ses chevaliers italiens, par M. Joseph Joûbert, notice extraite de l'*Ateneo Veneto*, vol. II, fasc. 3, 1906 ;

Digitized by Google

et, du même auteur : *Un bibliophile français, le marquis de Villoutreys, comte de Brignac*, article historique et généalogique, que le *Journal de Maine-et-Loire* a eu l'heureuse idée de reproduire dans le numéro du 29 janvier dernier.

A noter aussi :

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (février 1907), des *notes*, très fidèles et plus touchantes encore, de M. Laroche, *sur la vie de M. Henri Bourriché*, le statuaire angevin ;

Dans la *Province du Maine* (janvier 1907), le récit des *Fêtes de la canonisation de sainte Chantal, à La Flèche*, publié par M. l'abbé Uzureau.

Ch. U.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 638-7.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU MYOSOTIS

ANGERS — 41 et 43, Rue Saint-Aubin — ANGERS

GRANDE MAISON DE CONFIANCE

MODES

Ganterie, Mercerie, Bonneterie, Parfumerie, Cols, Cravates

PARAPLUIE "INUSAX"

SOUS-VÊTEMENTS HYGIÉNIQUES

SEUL DÉPOT DU BRILLANT GÉOLIN

FOURRURES

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

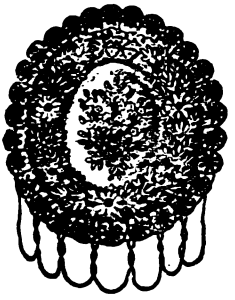

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plante seront fournis sur demande

Digitized by Google

AMEUBLEMENTS COMPLETS

E. GUILLEUX

Fabricant

ANGERS — 61, rue Létenduère — ANGERS

SALLES A MANGER — CHAMBRES A COUCHER
Meubles de Salons de tout style
15 Médailles Or et Argent
ANGERS 1895 : SEUL DIPLOME D'HONNEUR

TAPISSERIE
DÉCORATION D'INTÉRIEUR
Cheminée, Lambris, Installation de Magasin
MENUISERIE

N.-B. — Outillage perfectionné pour le travail des bois. — Entrée libre pour visiter les ateliers, les mieux installés de Province

VÉRITABLE

Guignolet d'Angers

GUÉRY & RAYER

CHERRY * TERSEC * CHARLEUSE

LUCAS ET UNDERBERG FRÈRES

Correspondants des Chemins de Fer

ANGERS, NANTES, LORIENT, SAINT-NAZAIRE, CHANTENAY

DÉMÉNAGEMENTS PAR CADRES ET VOITURES CAPITONNÉS

VOIES DE TERRE ET DE FER

FACTAGE, CAMIONNAGE, GARDE-MEUBLES

ANGERS Bureaux : Gares Saint-Laud et Saint-Serge
Quai National, 31

* TÉLÉPHONE *

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

56e Année

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1907

TOME LIV

ANGERS
[illegible] ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE

MARS-AVRIL

Les deux Histoires manuscrites de l'abbaye de Saint-Maur (1748 et vers 1702). — **Fr. Landreau** 181

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire 1792-1796) (*suite*). — **Xavier de Pétigny** 199

Au pays du soleil (*suite*). — **Albin Sabatier** 283

Chez les Étudiants. — **Gustave Jourdin** 289

Première Aumône. — **Juliette Saillant** 303

Les Seigneurs de la Béraudière. — **G. Brémond** 307

Situation de la commune de Saint-Georges-sur-Loire en l'an VI de la République. — **P. L.** 317

Écoles libres laïques à Angers, pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L.-F. La Bessière** 331

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). — **A. Cheux** 337

Chronique 341

Le Musée d'arts industriels. — Les statues tombales de Fontevraud. — Dixième Concert populaire. — Concert des Artistes musiciens. — Musique de chambre. — Les Artistes Angevins aux Salons de la Société nationale des Beaux-Arts et des Artistes français. — Assemblée générale des Médecins de France, Congrès des Praticiens. — Deux personnalités médicales angevines. — M. Louis Halphen, 2e prix Gobert. — M. J. Denais, à l'Association des Journalistes parisiens. — M. Etienne Port, Inspecteur général de l'Economat des Lycées et Collèges. — M. Rémond, Inspecteur d'Académie à Angers. — X***.

Un Glossaire étymologique et historique des Patois et des Parlers de l'Anjou. — Une méthode de mise à jour permanente du plan cadastral. — Une Étude sur la *Tour Saint-Aubin.* — Revues diverses. — **Ch. U.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

LES DEUX HISTOIRES MANUSCRITES

DE

L'ABBAYE DE SAINT-MAUR

(1748 ET VERS 1702)

Premiers essais

L'abbaye, qui pendant près de mille ans revendiqua sans conteste l'honneur d'être la première fondation bénédictine de la Gaule, d'avoir reçu la sainte Règle des mains de saint Maur lui-même, ne pouvait manquer — malgré les nombreuses catastrophes dont, au cours des siècles, ses archives furent victimes — d'attirer l'attention des historiens modernes, des savants Mauristes en particulier. L'un de ceux-ci, D. Anselme le Michel, avait été chargé en septembre 1642 par le R. P. Général de sa congrégation de parcourir les monastères, afin de rassembler les matériaux d'une histoire générale de l'Ordre bénédictin [1]. Les résultats de ses recherches, pour ce qui concerne notre abbaye angevine, sont consignés aujourd'hui dans le manuscrit latin 13.818 de la Biblioth. Nationale de Paris, fol. 257 à 274 [2] :

[1] Cf. la *Bibliothèque générale des écrivains de l'Ordre de Saint-Benoît*, par un religieux de la congrégation de Saint-Vannes (D. Jean François) membre de plusieurs académies, t. II, page 256.

[2] Le fol. 268 verso et les fol. 269 et 270 ont été laissés en blanc.

Digitized by Google

ce sont les copies de diverses translations de reliques, empruntées à quelque bréviaire monastique aujourd'hui disparu et dans lesquelles malheureusement l'ivraie s'est mêlée au bon grain ; surtout ce sont les copies ou l'analyse des chartes du Cartulaire de Saint-Maur du XIIe siècle, prêté à Dom Anselme en avril 1646 par un membre du parlement de Bretagne : *Ex Cartulario sancti Mauri ad Ligerim, quem mihi commodavit* 1646 *aprili senator curiæ Britanniæ* [1].

L'érudit religieux ne s'est pas contenté de lire ou de copier ces chartes monastiques ; il l'a fait avec intelligence, notant en marge ce qui pouvait servir à la chronologie, base de toute histoire sérieuse et, comme couronnement, dressant suivant l'ordre du temps la liste des abbés de Saint-Maur d'après ce même Cartulaire. Ce dernier travail est parfait ; nous le reconnaissons d'autant plus volontiers qu'il nous donne un double démenti. Il y a peu d'années, en effet, nous avons affirmé avec une belle assurance que l'abbé Pierre Ier, successeur de Girard vers l'an 1100, avait été « oublié par tous les historiens modernes [2] », dans toutes leurs listes abbatiales. Exception doit être faite en faveur de Dom le Michel. — De même, la solution nouvelle, que nous indiquions au sujet de *l'abbé Galéran* [3] — personnage assez énigmatique avec son titre d'abbé, à une époque où le monastère n'était qu'un prieuré — se trouve n'être pas nouvelle du tout, *nihil novi sub sole :* D. Anselme l'avait signalée dès 1646 ! double raison qui nous fait d'autant plus regretter que cet auteur n'ait pas poussé plus loin ses recherches dans les archives de Saint-Maur.

[1] Mss. 13.818 fol. 257. — A noter la date « avril 1646 », en contradiction avec D. Tassin et D. François qui font mourir le P. Anselme-le-Michel en *l'année* 1644. C'est une erreur : D. Anselme fut mis en disgrâce en 1647 et mourut vers 1655 hors de la Congrégation . (Note de mon confrère D. Dubourg).

[2] *Revue de l'Anjou*, 1905, II, p. 417 (tirage à part, p. 42).

[3] *Ibid.* p. 192-194 (tirage à part, p. 21-22).

Digitized by Google

Après lui, il faut ranger parmi les historiographes de notre monastère l'un de ses abbés, celui qui y introduisit la réforme dite de Saint-Maur : le R. P. Madelon-Claude de Sainct-Offange, dont le père Amaury, seigneur de Bouillé d'Aviré, de la Jaille-Yvon, etc., ainsi que les deux oncles Artus et François jouèrent un rôle important parmi les Ligueurs angevins [1]. Lui-même porta d'abord les armes, puis renonça à la milice du siècle pour entrer au monastère de Saint-Maur, gouverné alors par son oncle le grand Claude de Sainct-Offange. En 1624 il était « enfermier (infirmier) et profès de laditte abbaye [2] ».

Trois ans plus tard, l'oncle démissionnait et le neveu, muni des bulles pontificales et de l'autorisation du roi, recevait sa succession. en qualité d'abbé régulier.

Qu'il ait écrit des Mémoires historiques sur son abbaye avec la liste de ceux qui l'ont gouvernée, c'est ce qu'affirment D. Galand [3] et l'anonyme [4] dont il sera bientôt question. Par malheur ces mémoires sont perdus. Toutefois ils ont été utilisés — et sont ainsi passés, au moins quant à la substance — dans la nouvelle édition du *Gallia christiana* en 4 vol. in-folio, préparée par les deux frères jumeaux, Scévole et Louis de Sainte-Marthe, historiographes de France, et publiée en 1656 par les fils de Scévole [5]:

[1] Cf. *Les Sainct-Offrange* par Victor Pavie, dans la *Revue d'Anjou* 1854, p. 96-113, 227-248, 336-366 ; *Les armes, les livres... de François de S. O., ligueur angevin au temps de Henri IV*, par A. Joûbert, même revue (1891) ; C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, au mot Sainct-Offange. — M. le chevalier d'Achon, à Gennes, possède sur la généalogie de cette famille un précieux dossier, qu'il a gracieusement mis à ma disposition.

[2] D. Jausions, *Saint Maur et le sanctuaire de Glanfeuil* 1868, p. 146.

[3] Pages 11 et 17.

[4] Page 99.

[5] La première édition du *Gallia* (1626), qui n'avait qu'un seul volume, était l'œuvre de Claude Robert, archidiacre de Chalon-sur-

Digitized by Google

œuvre déjà magistrale, mais qui devait être éclipsée, au siècle suivant, par le nouveau *Gallia christiana* entrepris également par un membre de cette même famille de Sainte-Marthe. Le quatrième volume de l'édition de 1656 — uniquement réservé aux abbayes de France et des provinces voisines — consacre trois colonnes (sur deux mille) [1] au cloître de Glanfeuil. Il y est dit, entre autres choses, que la liste des abbés a été dressée à l'aide de pièces diverses communiquées par l'abbé régnant : « Cui abbatiæ præfuerunt hi quorum seriem exhibemus ex variis tabulariis et monumentis sancti Mauri, *per modernum Archimandritam communicatis* [2]. »

Cette liste, pour ainsi dire officielle, bien que ne répondant pas toujours aux exigences d'une saine critique, ne fut que trop souvent copiée avec servilité dans les années qui suivirent. On la retrouve à peu près intégrale chez l'auteur de l'*Histoire d'Anjou*, le docte bénédictin D. Barthélemy Roger, moine de Saint-Nicolas d'Angers jusqu'au jour où la réforme de Saint-Maur fut introduite en son monastère (1672), et qui mourut au moment même où il allait livrer à la publicité ses recherches de trente années sur la province d'Anjou (9 nov. 1694) [3].

Vers la même époque, un autre bénédictin, D. Michel Germain, de la Congrégation de Saint-Maur, consacrait une notice à notre monastère dans un ouvrage resté manuscrit et qui est intitulé : *Monasticon gallicanum, seu historia monasteriorum O. S. B. in compendium redacta, cum tabulis topographicis* 180, *quibus hoc anno* 1687 *constat congregatio*

Saône, cf. A. Franklin, *Les sources de l'histoire de France* 1877, pages 465 et suiv.

[1] Le volume contient 1.000 pages in-folio, à double colonne.

[2] Page 629, 2e colonne.

[3] Cette *Hist. d'Anjou* de B. Roger a été imprimée seulement en 1854 dans la *Revue de l'Anjou*, t. Ier, page 3-527. La notice consacrée à l'abbaye de Saint-Maur se trouve aux pages 229 et suiv.

Digitized by Google

sancti Mauri [1]. De cette notice, nécessairement trop brève, je doute qu'il y ait beaucoup à prendre. En tous cas, la liste chronologique des abbés, qui en forme un des principaux chapitres, est fort déparée par deux fautes grossières : les abbatiats de Guillaume de Normandie et de Guillaume de Gascogne, personnages du XIIe siècle, y sont signalés l'un en 1344 et l'autre en 1450 !

Nous arrivons, avec le XVIIIe siècle, aux *Annales ordinis sancti Benedicti* de Mabillon. En feuilletant ces six volumes imposants — dont le premier parut en 1703 et le dernier en 1739, trente ans après la mort de l'auteur [2] — on y retroudait sans peine les grandes lignes de notre histoire jusqu'au milieu du XIIe siècle, mais (il ne pouvait pas en être autrement) non sans plusieurs lacunes ou même quelques erreurs inhérentes à toute œuvre humaine. Nous arrivons aussi à nos deux chroniques manuscrites, objet de ce travail : l'une dite de l'ANONYME parce qu'elle est sans nom d'auteur, l'autre écrite par *Dom* GALAND.

[1] L'ouvrage, conservé à la Bibliothèque Nationale sous les cotes 11.818 à 11.821 du fonds latin, comprend deux volumes de texte et deux autres de planches. La notice et la planche qui nous intéressent se trouvent au fol. 257-267 du mss. 11.819 et fol. 135 du mss. 11.821.

[2] D. Mabillon mourut en 1707 après la publication du quatrième volume qui s'arrête à l'année 1066. Le cinquième fut édité en 1713 par D. René Massuet ; le sixième et le dernier, qui comprend les années 1117-1157, par D. Martène.

Digitized by Google

I

Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Maur

Par un ANONYME (D. Pierre LEJEUNE DE BONNEVAU), vers 1702

Le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Angers* de M. Albert Lemarchand [1] signale sous la cote 772 une « Histoire abrégée de Saint-Maur » sans nom d'auteur. Ce manuscrit — qui, avant la confiscation de 1790, appartenait à MM. les Sulpiciens d'Angers, comme en fait foi le cachet apposé sur le premier feuillet — se compose de 258 pages, hautes de 20 centimètres sur 15 de largeur, toutes consacrées au sujet indiqué par le titre, sauf les trente dernières [2]. La même «Histoire abrégée» et anonyme se retrouve identique, sauf d'insignifiantes variantes, à la Bibliothèque Nationale de Paris, sous le numéro 12.683 du fonds latin [3], correspondant au tome XXVIe du *Monasticon benedictinum*, entrepris jadis par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur.

[1] Vol. in-8 paru en 1863. La nouvelle édition, qui en fut donnée par M. Auguste Molinier au tome XXXIe du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, n'ajoute rien, pour ce qui nous concerne, aux indications de M. Lemarchand.

[2] L'écriture du mss. 772 n'est pas uniforme : à côté de l'écriture ordinaire, assez fine et serrée, qui s'étend aux pages 1-84, 97-177, 187-208, on en remarque une autre beaucoup plus grosse pour le reste du manuscrit, concernant les années 1450-1517 (pages 85-90), 1710-1717 (pages 177-183), et les appendices pages 213-258. Les pages 184-186 ont été laissées en blanc ; de la page 208 on passe à 213, par suite sans doute d'une erreur dans la numérotation.

[3] Elle y occupe seulement les fol. 209 à 336.

Digitized by Google

La copie d'Angers, intitulée par l'auteur *dernière et plus correcte édition* — preuve qu'il y en a eu d'autres avant elle — a été commencée le 21 octobre 1709, ainsi qu'il est dit à la fin de la préface ; mais elle a été continuée jusqu'en 1717, vraisemblablement jusqu'à la mort du rédacteur. Le texte de Paris date de 1710 et ne va pas au-delà de cette année.

Quel en est l'auteur ? Un religieux de l'abbaye ? mauriste? ou bien « ancien religieux ? » — On sait que, durant les trente dernières années du XVIIe siècle, deux communautés vivaient côte à côte à Glanfeuil : celle des réformés ou mauristes et celle de « Messieurs les anciens », qui n'avaient point adopté la réforme de 1668.— Que sait-on encore sur son compte ? que vaut son *Histoire abrégée ?* quelles sources a-t-il consultées ?... Personne, à notre connaissance du moins, n'a encore essayé de répondre à ces questions ; ni D. Jausions, qui pourtant cite assez souvent l'*Histoire manuscrite* dans son *Saint-Maur et le sanctuaire de Glanfeuil en Anjou* (1668) [1], ni Célestin Port, dans le long article du *Dictionnaire de Maine-et-Loire* (1878) relatif au même monastère, et à la fin duquel il est fait mention du manuscrit 772.

A leur défaut, nous tenterons de résoudre le problème, en consultant l'unique source d'informations qui nous reste, c'est-à-dire le manuscrit d'Angers. Or, il suffit d'ouvrir ce petit volume — dont nous avons une copie sous les yeux [2] — pour être frappé de la place importante qu'y occupe... la poésie, si l'on peut appeler de ce nom toute strophe

[1] Cf. pages 102, 133, 143, 160. Dom Jausions semble même avoir emprunté textuellement à l'anonyme le titre de la seconde partie de son livre : « Histoire abrégée de l'abbaye de Glanfeuil ou de Saint-Maur-sur-Loire », page 77.

[2] Copie exécutée, vers 1897, par mon confrère D. Ferdinand Boudoux, qui transcrivit également l'*Histoire de l'abbaye* de D. Galand, mentionnée au § 2, tandis que le vénérable P. Noël copiait le mss. 12.683 déjà signalé. A l'un et à l'autre revient ainsi une part du mérite de ce travail, si... mérite il y a.

Digitized by Google

mesurée et rimée. Notre chroniqueur anonyme était donc poète, ou si l'on veut versificateur, et encore d'un talent assez médiocre. Il a satisfait ce besoin de rimer par toute une série d'épitaphes, dont il a gratifié chaque personnage important, rencontré au cours de cette Histoire : épitaphes plus ou moins longues, toujours banales, dans lesquelles le lecteur cherche ordinairement en vain un renseignement quelconque. Voici un fragment, la moitié environ, de celle qu'il destinait à son propre tombeau. On jugera et du style et de l'intérêt qu'elle offre au biographe. Elle clôt l'*Histoire abrégée* et en forme, pour ainsi dire, la signature indéchiffrable, puisque l'auteur la fait précéder de cette petite déclaration :

« Chanteur pour tout seing et paraphe
Ne donnant que son épitaphe. » (page 208)

Arrête un peu, charitable passant,
Pour écouter ici la voix de cette bière :
Ci-gît, dit-elle, un pécheur en poussière,
Qui devrait bien être en larmes de sang...

Je fus mortel, des âmes la plus basse
Je fus, mourant, tout pénétré de grâce
Et j'en suis, mort, bien comptable à mon Dieu, etc.

Ab uno disce omnes ! Ces défauts n'ont point empêché l'auteur de réunir dans un cahier à part toutes ces épitaphes au nombre de 28, dispersées dans l'*Histoire abrégée*, depuis celle de Florus du VIe siècle jusqu'à la sienne, ou encore jusqu'à celle de D. François de la Grandière, « ancien religieux », décédé en 1713 : recueil précédé d'une petite préface appropriée au sujet et qui semble avoir joui d'un certain succès, puisque notre monastère en possède aujourd'hui encore trois copies, dont deux remontent sûrement au XVIIIe siècle [1].

[1] L'une d'elles, cahier de 38 pages, a été rencontrée avant 1841 « à Saint-Rémy-la-Varenne, chez un sieur Boucher, ancien serviteur

Digitized by Google

Poète, l'Anonyme de Saint-Maur a chanté Notre-Dame des Ardilliers dans un long récit de 500 vers, intitulé : « Acte d'offrande d'un religieux de saint Benoît, habitué à Saint-Maur, à la Très Sainte Vierge, l'auguste Marie, aux pieds sacrés de son image de Notre-Dame de Pitié, aux Ardilliers de Saumur, — avec abrégé historique, en prose mesurée, de son origine et de ses progrès miraculeux [1]. » Nous n'avons nulle envie d'analyser ici cet « abrégé historique », fût-il « en prose mesurée », c'est-à-dire en vers. Cependant nous devons noter au passage, non seulement la filiale dévotion de notre auteur à l'égard de celle qu'il appelle :

« Mère du bel amour, ô ma très tendre Mère, »

mais surtout certains détails biographiques le concernant. Ainsi il nous apprend qu'il a été consacré à Notre-Dame des Ardilliers, avant même sa naissance, par sa mère enceinte.

... Elle forme un dessein
De vous venir offrir ce qu'elle a dans son sein,
Et de son tendre fruit vous rendre hommage,
En le sacrifiant aux pieds de votre image,
Dans votre sanctuaire, où l'on vient à milliers
Vous rendre des respects, sous le nom d'Ardilliers.
Et malgré son fardeau, sa faiblesse et son âge,
Elle en fait à beaux pieds bonne part du voyage [2].

des moines », et acquise par M. Godard-Faultrier, qui, dans une plaquette sans date, en donne cette juste appréciation, cependant sans avoir l'air de se douter que ces épitaphes ne sont qu'un extrait du mss. 772 d'Angers : « Ce recueil d'épitaphes en vers français, d'un style au-dessous du médiocre, provient de la plume d'un moine du XVIIIe siècle et n'a d'autre intérêt, mais c'en est un, que celui de rappeler les principaux personnages inhumés à Glannefeuille... On trouvera dans l'*Anjou et ses monuments* (tome Ier, 1841 page 141-3.) quelques vers extraits de ce singulier manuscrit. » *Saint Maur, abbé de Glannefeuille ou Glanfeuil en Anjou* par V. G(odard) F(aultrier), page 15 et dernière.

[1] Mss. 772 d'Angers pages 226-258.

Mss. 772, page 228.

Digitized by Google

Ce dernier détail, de la mère parcourant à pied une bonne partie de la route de Saumur, n'est pas à dédaigner : il prouve qu'elle n'habitait pas extrêmement loin de cette ville et contribuera peut-être à lever le voile qui cache le nom de l'anonyme.

Celui-ci, dans le même poème, parle de sa profession monastique et *une note marginale la fixe au « jour de saint Joseph* 1670 [1] ». Voilà enfin quelque chose de net : notre auteur a émis ses vœux le 19 mars 1670, c'est-à-dire un an et demi après l'entrée des réformés à Saint-Maur. Déjà, l'Anonyme avait insinué cette même date, bien qu'en termes trop peu précis, quand il écrivait en 1709 et répétait en 1710, en tête de l'*Histoire abrégée*, cette phrase : « Un pauvre solitaire a cru ne pouvoir mieux suppléer à ces sortes de biens (spirituels) qu'en s'appliquant tout entier à rendre quelque honneur à sa grande Mère, la sainte Religion, qui lui a donné l'être religieux, *en le recevant et l'élevant dans son sein depuis plus de quarante ans* [2] ». Donc, il était entré dans le cloître (au moins comme postulant) avant 1669. Ce qui, d'autre part, se concilie sans effort avec la note marginale, plaçant sa profession au 19 mars de l'année suivante.

Il est à peine besoin de dire que le monastère où il fut reçu et élevé est celui de Saint-Maur [3] : cela, du reste, est démontré avec évidence et par la précision des détails de son *Histoire abrégée*, que seul un témoin oculaire pouvait fournir, et par la fréquence, dans cette même histoire,

[1] Mss. 772 page 249.

[2] Le texte continue : « et plus spécialement *à son abbaye de Saint-Maur, sa mère plus immédiate*, puisqu'il y fait sa demeure depuis plus de trente ans avec quelque interruption. » Les mots soulignés démontreraient, à eux seuls, que nous avons affaire à un moine de Saint-Maur-sur-Loire.

[3] Voir la note précédente.

Digitized by Google

d'expressions telles que celles-ci : *notre* abbaye [1], *nos* archives [2], *nos* abbés [3]. Cependant, l'auteur ne faisait sûrement point partie des réformés, membres de la célèbre congrégation de Saint-Maur, qui, depuis le mois de septembre 1668, occupaient l'antique cloître angevin ; lui-même le déclare en termes manifestes, quand il prend le nom de « solitaire », de « pauvre solitaire », de « religieux de saint Benoît, habitué à Saint-Maur [4] », et quand il dit, en parlant des réformés établis à Glanfeuil : « *leurs* droits [5] », et non pas *nos* droits, *leur* église [6], *leur* chœur [7], *leurs* affaires [8] : montrant bien par là qu'il n'est pas un des leurs et qu'il ne vit plus en communauté.

L'Anonyme est donc l'un de « Messieurs les anciens » — c'est ainsi qu'on les appelait d'ordinaire — supplantés en septembre 1668, et qui, après l'introduction de la réforme, restent à Saint-Maur, vivant à part dans une aile du bâtiment claustral, sous la conduite de leur propre prieur, et menant une vie d'année en année plus solitaire, à mesure que la mort décime leurs rangs. Au début, ils étaient dix : huit profès et deux novices, dont nous connaissons les noms et les fonctions, grâce à D. Galand [9]. C'étaient : D. *Urbain Foyer*, prieur depuis le 6 janvier 1659 [10] et mort un peu avant 1702 [11] ; D. *René Chevalier*, sacristain, qui, en

[1] Pages 17, 42, 88, 89, 91, 95, 109, 115, 154.
[2] Page 225.
[3] Pages 106, 109, 117, 120, etc.
[4] Cf. ci-dessus, page 189.
[5] Page 113.
[6] Page 114.
[7] Page 146.
[8] Page 130.
[9] Bibl. Nat. mss. français 18.923, pages 180 et 260
[10] Archiv. de Maine-et-Loire, H. 1636.
[11] Voir la lettre de D. Jouneaux, ci-dessous page 193.

Digitized by Google

1671, abandonna aux réformés ses droits sur la sacristie, moyennant une pension annuelle de 140 livres [1] ; D. *Gervais Goyer*, qui lui aussi, mais seulement en 1688, démissionne de son office et bénéfice de chantre en faveur des réformés [2] ; D. *René de Launay*, aumônier ; D. *Jacques Ferrand*, qui, avec l'autorisation du chapitre (de Messieurs les anciens), passe à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers et est placé comme prieur à la tête d'une de ses dépendances [3] ; D. *François de la Grandière*, profès dès le mois de novembre 1645 [4] et qui meurt en 1713, âgé de 84 ans, après soixante ans de vie sacerdotale [5] et soixante-huit de vie religieuse ; D. *Pierre de Cheverue*, qui prit l'habit le 5 août 1660 [6] ; enfin D. *Christophe du Pineau*, profès le 30 août 1665 [7]. Après eux venaient en 1668 (au moment de la réforme), les deux novices : « *Dom Pierre Lejeune de Bonnevau* » et « *Dom Louis Moreau* », qui, suivant toute apparence, restèrent à Saint-Maur dans la communauté des « anciens religieux », et même y firent, peu de temps après, profession. S'il n'en était ainsi, on ne pourrait expliquer ni cette profession du 19 mars 1670 signalée plus haut [8], ni ce titre de Dom, que leur donne le chroniqueur de 1748.

A qui de ces dix religieux faut-il attribuer l'*Histoire abrégée ?* Tout au début du XVIIIe siècle, le bruit courait qu'elle était l'œuvre de l'ancien prieur lui-même, D. Urbain Foyer. Voici, en effet, la réponse que reçut de Saint-Maur le savant Mabillon, qui, à la veille de livrer au public le

[1] Anonyme page 312, D. Chevalier mourut vers 1703.

[2] Archiv. de Maine-et-Loire, H. 1668.

[3] *Ibid.* H. 1536 fol. 23.

[4] *Ibid.*

[5] Anonyme page 180. — D. Jausions *op. cit.* page 153, et C. Port, *Dictionn.* III, 429 (2e col.), donnent à tort à ce religieux 94 ans.

[6] Archives de Maine-et-Loire, H. 1536

[7] *Ibid.*

[8] Page 190.

Digitized by Google

premier volume de ses *Annales ordinis sancti Benedicti*, avait adressé un dernier appel à tous ses érudits confrères pour en obtenir des renseignements (1702) :

« ... (Je vous expédie) un vieux bréviaire manuscrit, où nos Pères pourront lire plusieurs leçons qui font foy que saint Benoist a envoié saint Maur en France; j'ay marqué avec du papier les endroits où ils trouveront toutes ces leçons ; ils jugeront de l'antiquité du bréviaire par l'écriture, que je ne crois pas fort ancienne, estant facile à lire. *J'envoie aussi l'histoire de notre monastère, faicte, comme je croy, par feu Monsieur Foyer*, ancien prieur de ce monastère. Nos Révérends Pères en jugeront, selon leurs lumières. S'ils y trouvent des fautes, ils nous feront plaisir de les corriger[1]. »

Ainsi parlait et écrivait en 1702 Dom Jouneaux, prieur des réformés de notre abbaye. Il y a tout lieu de croire que cette histoire, envoyée à Mabillon, n'est pas différente de celle qui, recopiée en 1709 et 1710, est l'objet de la présente étude. Mais, dans ce cas, il est très évident que son attribution, dubitative du reste, à D. Urbain Foyer, doit être rejetée. Celui-ci, en effet, était mort en 1703 et n'a pu ni atteindre l'année 1709, ni faire profession le 19 mars 1670. Cette dernière raison oblige encore d'écarter les sept autres anciens religieux, déjà profès au moment de l'introduction de la réforme (septembre 1668) et, ainsi, limite le champ de notre enquête entre les deux seuls novices : Dom *Pierre Lejeune de Bonnevau* et Dom Louis Moreau.

Par malheur, l'un et l'autre sont peu connus; nous ignorons en particulier la date de leur mort et, pour voir dans le premier de ces deux anciens novices le futur chroniqueur et historien de l'abbaye, nous ne pouvons nous appuyer, à défaut de preuves formelles, que sur les deux indices suivants. D'abord la famille de Pierre Lejeune n'est pas tout à fait inconnue : elle habitait soit au château de Bonnevau,

[1] Bibli. Nat. Latin 12.683, fol. 336.

Digitized by Google

commune de Brain-sur-Allonne, soit à celui de la Furgeonnière, commune de La Ménitré [1], c'est-à-dire à une distance de la ville de Saumur assez courte pour que la mère de Pierre, se rendant à Notre-Dame des Ardilliers, pût faire à pied « une bonne part du voyage[2]» et que l'enfant lui-même pût exécuter plusieurs fois le même pèlerinage [3]. En second lieu, ce premier indice en faveur de D. Pierre Lejeune se confirme, croyons-nous, par la manière dont le chroniqueur anonyme mentionne les anciens religieux ses confrères, ne craignant point de les appeler par leur nom, *sauf quand il s'agit de Pierre Lejeune de Bonnevau*, c'est-à-dire, suivant notre hypothèse, quand il s'agit de lui-même. Il écrit, en effet :

An 1670, *le sieur Delaunay*, ancien religieux et aumônier de cette abbaye, se démet de son aumônerie en faveur des réformés, à 200 livres de pension, devant Blondeau, notaire à Saumur... An 1671, la communauté s'accommode avec *le sieur Chevalier*, ancien religieux, sacriste de l'abbaye, pour les oblations de messes de la sacristie, à 140 livres de pension... An 1673, le 1er juillet, *le sieur Ferrand*, ancien religieux et infirmier de notre abbaye, traita de son office devant Carré, notaire à Angers... An 1674, on amortit la pension *du sieur Moreau*, à lui due par le concordat (de 1668), en qualité d'ancien novice à Saint-Maur, rente qui était de 100 livres, dont on lui paya quatre années. *Aussi bien* (on amortit) *celle d'un* SECOND NOVICE, quelque temps après, *à deux années et demie, dont il se contenta.* »

[1] Cf. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*, aux mots Bonnevau et Furgeonnière.

[2] Cf. ci-dessus, page 189.

[3] Mss. 772, page 229.

« Dès que ce fruit se vit la raison avec l'âge,
Il forme le dessein d'en faire le voyage (de Saumur)
Et l'exécute enfin plus de deux ou trois fois...

Digitized by Google

Pourquoi ce « *second novice* » — bien connu cependant, puisqu'on indique le nombre et la *fraction* d'années durant lesquelles sa pension fut payée et dont il se contenta — n'est-il pas nommé explicitement, comme les autres « sieurs anciens religieux ? » Pourquoi? sinon par modestie d'auteur, parce que le susdit novice et le chroniqueur ne font qu'une seule et même personne.

On peut donc, avec beaucoup de vraisemblance, identifier l'Anonyme avec D. Pierre Lejeune de Bonnevau, qui fut ainsi le dernier représentant de la petite communauté de Messieurs les anciens — étant mort vers 1717 — de même que deux membres de la même famille, les frères Gaspard et Eustache Lejeune de la Furgeonnière, seront les deux derniers abbés commandataires de Saint-Maur avant la Révolution. Cependant, pour ne pas rompre avec des habitudes déjà prises, comme aussi pour ne pas sembler vouloir donner à notre argumentation plus de poids qu'elle n'en comporte, nous garderons habituellement à notre chroniqueur ce nom d'Anonyme sous lequel il est d'ordinaire connu.

***

Du reste, pour la juste appréciation d'un ouvrage historique, la connaissance des sources consultées par l'auteur est plus importante que le nom de ce dernier, surtout quand il s'agit d'écrivains de réputation très ordinaire. Pour composer l'*Histoire abrégée*, D. Pierre Lejeune s'est-il enfermé dans le chartrier de son abbaye, compulsant d'une main infatigable les diplômes et les bulles, feuilletant, analysant, annotant les divers cartulaires ou autres registres analogues, afin d'en extraire la trame de son récit? Hélas ! il n'en fut rien. Si l'on relève les sources signalées dans la chronique en question, on constate aisément qu'elles se bornent à peu de chose : à la *Vita sancti Mauri* pour les temps primitifs, à l'*Historia Translationis et miraculorum*

Digitized by Google

du même saint Maur pour le IXe siècle, à de trop rares allusions au cartulaire écrit vers l'an 1147, à quelques bulles, à un « vieux calendrier d'obits », maintenant disparu [1], à deux ou trois inscriptions fixées aux murs de l'église abbatiale [2], à plusieurs fondations d'anniversaires et au « Cérémonial local [3] ». Mais, ce qui est plus grave, la plupart, les plus importants des documents utilisés n'ont été connus de l'auteur que d'une façon fragmentaire, dans des ouvrages modernes, donc de seconde main. Lui-même l'avoue avec une très louable franchise : « On croit, dit-il, devoir avertir, en finissant ce mémoire (cette histoire abrégée), qu'on n'y donne que ce qu'on a promis, c'est-à-dire *un extrait, non des originaux qu'on n'a pas lus, mais seulement* (un extrait) *des mémoires, qui paraissent assez fidèles, de ceux qui les ont lus.* Ceux qui voudront voir ces originaux mêmes et quelque chose de plus ample le pourront, à l'ouverture du Chartrier, dans des manuscrits fort anciens, en parchemin, que nos mémoires assurent être soigneusement gardés [4]... »

Ainsi donc, non seulement l'auteur n'a pas *lu* les pièces originales, mais même il ne connaît leur existence que par ouï-dire. Pourtant, nous ne lui en ferons pas un crime : bien persuadés que, s'il n'a pas consulté les documents signalés, c'est parce que ceux-ci n'étaient point à sa portée, étant sans doute en la possession du seigneur abbé commendataire, René-Madelon de Sainct-Offange, 1671-1707, dont tout l'abbatiat, au dire de D. Galand, se résume en ce seul mot : « Il n'a rien fait de remarquable, que beaucoup de procès aux religieux [5] ». Précisément, en 1702 — date pro-

[1] Cf. mon article *L'abbaye de Saint-Maur du* Xe *au* XIIIe *siècle* dans *Revue de l'Anjou*, 1905, page 428 (page 53 du tirage à part).

[2] Cf. pages 91-92 du mss. 772 de la ville d'Angers.

[3] Page 109 du même mss.

[4] Mss. 772 page 225.

[5] Bibl. Nat. Latin 12.683, fol. 336. René Madelon est le successeur et petit neveu de Madelon-Claude de Sainct-Offange, signalé à la page 183.

Digitized by Google

bable ou approximative de la première rédaction de l'*Histoire abrégée* [1],— une de ces actions judiciaires était pendante entre l'abbé et les réformés ; et le R. P. Thomas Jouneaux, prieur, dut écrire à Mabillon, en quête de renseignement : « Je doute fort qu'il (l'abbé) veuille rien nous communiquer, à cause du procès que nous avons contre lui [2]. »

Toutefois, on est en droit de reprocher à l'Anonyme d'avoir été si peu explicite sur « les Mémoires de ceux qui les ont lus » (les originaux en question). Quels étaient leur date? l'auteur? leur nombre et leur étendue? voilà ce qu'il eût été utile d'indiquer. Nour croyons pourtant qu'il s'agit ici, avant tout, peut-être même exclusivement, des Mémoires adressés vers l'an 1650 au nouveau *Gallia christiana*, par l'abbé de Saint-Maur, et dont nous avons déjà parlé. Ce sont du moins les seuls cités en termes exprès dans tout le cours de l'*Histoire abrégée* [3], et il va de soi que leur rédacteur était plus que personne en situation de consulter à loisir le chartrier.

Quoi qu'il en soit de ce détail, l'œuvre de l'Anonyme ne paraît pas avoir joui d'une haute considération auprès des savants Mauristes siégeant à Saint-Germain-des-Prés. La copie, faite en 1710, leur fut sans doute envoyée ; autrement, on n'expliquerait pas sa présence dans le recueil dit *Monasticon benedictinum* [4]. Toujours est-il que cette copie fut examinée et jugée défavorablement, au grand déplaisir de l'auteur, qui s'en plaint en termes assez amères, dans une « *Réponse à la critique de ce Mémoire* [5] ». Autant qu'on peut en juger par ce dernier écrit, on reprochait à l'auteur :

[1] Cf. la lettre de D. Jouneaux, page 193.

[2] Bibl. Nat. Latin 12.683 fol. 336.

[3] « ... Abbaye (de Saint-Maur) beaucoup déchue par les commendes, les hérésies et les guerres civiles du XVIe siècle, *comme l'abbé de Sainct-Offange parle lui-même dans ses Mémoires.* »Page 99 du mss. 772.

[4] Cf. supra, page 186.

[5] Cette réponse ne se trouve que dans le mss. d'Angers p. 215-222, et non dans celui de Paris. Le texte de 1702, on s'en souvient, avait

Digitized by Google

d'avoir parlé trop longuement de la vie de saint Maur à Subiaco et au Mont-Cassin ; d'avoir admis dans son récit « bien des simplicités, qu'on refusait du reste de marquer » ; d'avoir « donné de la morale dans l'histoire... et dénigré l'état religieux », en signalant ses défectuosités ; enfin, d'avoir parlé de « l'interdit de la chapelle Saint-Séverin », lancé par l'évêque d'Angers en 1705 et que les PP. Mauristes eussent volontiers passé sous silence. A vrai dire, la plupart de ces critiques ne nous touchent guère et nous souhaiterions qu'on n'eût pas de plus graves reproches à adresser à notre chroniqueur, qui termine ainsi sa réponse :

« Au reste, on ne prétend pas qu'il n'y ait point de fautes dans notre Mémoire ; ce serait trop téméraire, puisqu'il s'en trouve dans tous les ouvrages, même dans les Pères de l'Église et, si on l'ose dire, dans l'Écriture (Sainte)... Aussi, l'auteur y en trouve-t-il lui-même, lorsqu'il se relit. Mais il se plaint seulement de ce qu'on ne les lui dit pas à lui-même pour les pouvoir corriger ; et, avec le Père de Mainbourg [1], on lui refuse cette justice qu'on n'a pas refusée à Luther » (!)

Ce premier moment d'émotion passé, le calme revint sans aucun doute, puisque l'auteur continua sa chronique jusqu'en l'année 1717. La mort vint aussi, probablement à cette dernière date ; et, avec la mort, l'oubli. Car, en 1748 Dom Galand, le nouvel historien du monastère, objet du paragraphe suivant, ignorait complètement l'*Histoire abrégée* dont nous venons de parler.

(*A suivre*). Fr. LANDREAU,
O. S. B.

été soumis à l'appréciation de Mabillon et de ses collègues. (Cf. page 193). Nous ignorons quel verdict en fut porté. Mais la *Réponse* ici mentionnée ne peut pas viser le jugement de 1702, en admettant qu'il ait existé, puisqu'elle suppose un texte racontant l'interdit de la chapelle Saint-Séverin, donc postérieur à 1705.

[1] Le père de Mainbourg fut chassé de la Compagnie de Jésus pour avoir pris la défense des libertés gallicanes (1696).

Digitized by Google

UN

BATAILLON DE VOLONTAIRES

(3e bataillon de Maine-et-Loire)

1792-1796

(*Suite*)

CHAPITRE VIII

Instruction. — Service. — Avancement

Dans les armées actuelles, l'instruction militaire est la préoccupation constante des officiers, l'objet de tous leurs soins, le but même du service. Deux années d'un travail intensif paraissent à peine suffisantes pour former des soldats et nous estimons qu'il faut des années d'études, des examens difficiles et une éducation spéciale pour constituer un corps d'officiers.

Rien de pareil en 1791. Un soldat est prêt à marcher aux frontières dès qu'il est engagé. Un brevet d'élection confère à l'officier l'aptitude de son grade. Le civisme suffit à tout. Le 3e bataillon de Maine-et-Loire eut la présomption de ses pareils.

Il était formé depuis huit jours, et nous savons qu'il s'était recruté d'éléments étrangers au métier militaire ; les officiers, la veille encore artisans ou étudiants, étaient reconnus depuis un jour, et déjà Duboys écrivait au ministre de la guerre, le 26 septembre 1792 :

..La République est menacée d'une guerre prochaine avec l'Espagne. Nous désirerions bien qu'il entrât dans vos dispositions militaires de porter le 3e bataillon de Maine-et-Loire dans un des départements méridionaux. Il n'est pas encore assez exercé pour entrer de suite en campagne, mais il pourrait être placé en seconde ligne.

Digitized by Google

Les volontaires ont appris avec enthousiasme le premier acte par lequel la Convention nationale a prononcé l'abolition de la royauté. Les cris de : Vive la République française ! ont été mille fois répétés. Tous ont juré de la défendre jusqu'à la mort... Vous nous trouverez toujours disposés à marcher partout où la défense de la Patrie nous appellerait...

On ne voit pas, en étudiant de près les archives du 3e bataillon de Maine-et-Loire, à quel moment et de quelle manière il a été instruit.

Le séjour à Angers, du 19 septembre au 14 novembre 1792, est occupé des mille soins de l'organisation et de l'habillement. Les fusils sont distribués le 15 octobre, et ils ne valent rien. Il n'est jamais donné de cartouches. On n'exécute aucun tir. Beaucoup de volontaires vont manger et coucher en ville chez leurs parents. Tous ceux qui savent un métier travaillent pour le compte du bataillon, du département ou de l'Etat. C'est à qui n'ira pas à la manœuvre, même dans la compagnie des grenadiers, élite du bataillon, où, sur quatre-vingt-quatre volontaires dont elle doit être composée, « on n'en compte déjà plus, à la fin d'octobre 1792, « que soixante, dont vingt ou trente seulement se rendent « aux exercices, tandis que les autres disent qu'ils s'enrôleront « dans la cavalerie si on les contraint de s'y rendre ».

Et, d'ailleurs, qui pouvait donner l'instruction militaire ? Les capitaines Verger et Lavigne, les lieutenants Paulé, Rideau et Chantelou, anciens sergents de l'armée de ligne, connaissaient sans doute les détails du service intérieur et le maniement des armes. Mais savaient-ils autre chose ? Etait-ce le colonel Guinut, sergent la veille et de moyens ordinaires, qui pouvait diriger trente-deux officiers et huit cents volontaires dont l'éducation était à commencer par la base ? Et Duboys lui-même avait encore bien des choses à apprendre avant d'enseigner aux autres, malgré la naïve affirmation qu'il donnait, le 27 août 1793, aux représentants du peuple « que depuis le mois de juillet 1789 il n'a pas cessé

Digitized by Google

« de se livrer à l'étude de l'art militaire et qu'il avait servi, « comme officier, dans la garde nationale d'Angers ».

Le 14 novembre 1792, le bataillon quitte Angers et se rend à Saint-Pol-de-Léon, en Finistère. Il y arrive au commencement de décembre 1792 et y reste jusqu'aux premiers jours de février 1793. Ces deux mois sont les seuls où il fut quelque peu exercé. On parlait alors d'envoyer à l'île de la Martinique un corps d'occupation, et le bataillon devait en faire partie. Le général Canclaux était chargé de tous les préparatifs de cette expédition. C'était un chef d'une expérience et de talents reconnus. Il rédigea, à la date du 19 décembre 1792, un ordre sur « l'instruction accélérée des bataillons de volontaires nationaux ».

Les exercices auraient lieu deux fois par jour, de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures, tous les officiers étant présents. L'instruction ne roulait que sur « les objets les plus essentiels et les plus pratiqués à la guerre », savoir la charge et le tir individuel, qui pourra s'étendre à faire tirer à poudre sous quelques jours, et même à la cible, la marche de flanc et en colonne sur différents fronts, et diverses évolutions très simples. Des instructeurs choisis parmi les gradés du bataillon auxiliaire des colonies furent mis à la disposition de Duboys. Nul doute que cette période fut profitable aux volontaires; mais du 19 décembre, jour où l'ordre fut envoyé, jusqu'au 7 février, jour du départ du bataillon, combien y eut-il de journées de travail ? Trop peu assurément pour instruire sérieusement une troupe.

Passé cette date, le bataillon ne fut jamais réuni. Toujours en marche et en détachements, il devient impossible de l'instruire. Le capitaine Berthelot-Grandmaison écrit, le 1er février 1794 :

Il est bien difficile de pouvoir perfectionner l'instruction quand, sur quatre-vingts ou quatre-vingt-dix hommes, on en a trente détachés dans un fort et une vingtaine au moins de garde tous les jours...

Digitized by Google

Quant à mon instruction particulière, j'ai déjà parcouru trois ou quatre fois les trois écoles de mon instruction et une fois les évolutions de lignes...

A Challans, en 1796, les détachements sont si nombreux qu'on ne peut exercer les troupes que deux fois par décade, et cela malgré les instructions du général Caffin, commandant la division du Sud, qui ordonne, à la date du 2 juillet 1796, « de ne pas laisser les troupes oisives dans leurs cantonne- « ments, de passer des inspections, de les exercer au manie- « ment des armes, aux différentes marches et à des prome- « nades militaires en empêchant de sortir des rangs. »

Ces quelques citations, un avis de Prosper Sijal, adjoint de la 4e division du ministère de la guerre, envoyant à Duboys, le 2 octobre 1793, les onze exemplaires des manœuvres de l'infanterie, avec les planches, en tout vingt-deux volumes ; un ordre du général Danican avisant Duboys de réunir son bataillon sur le « terrain le plus spa- « cieux et le plus commode de Solidor [1] » pour le faire manœuvrer en sa présence ; une note de la municipalité de Vannes au sujet d'un terrain de manœuvres et de tir forment, dans le volumineux dossier du bataillon, tout le contingent des pièces relatives à l'instruction militaire. Cette pénurie est une preuve du peu d'importance qu'on lui prêtait.

Sans doute, des volontaires incorporés en 1792 pouvaient savoir, en 1794, jalonner un camp avec des fanions, des fichets et des cordages, et dresser toutes les tentes à la fois de telle façon que, sur le coup de baguette, le camp était formé de suite. Cette manœuvre excitait l'admiration des Commissaires. Les soldats se présentaient aux revues bien habillés et propres. Ils connaissaient le service de parade et de garde dans les places. Ils n'étaient pas rompus aux

[1] Saint-Servan.

Digitized by Google

manœuvres, aux exercices du service en campagne, accoutumés au tir, choses qui font l'instruction vraie d'une troupe.

Duboys s'en rendait compte lorsqu'il écrivait, le 10 mai 1793, aux administrateurs du département du Morbihan :

...Ce ne sont pas des bataillons nouvellement organisés comme le nôtre qu'on peut diviser sans danger. Depuis six mois, nous n'avons pu parvenir encore à imprimer aux volontaires cet ordre intérieur, cette sévérité de discipline, l'ensemble et l'esprit de corps qui ne se trouvent que dans les bataillons longtemps unis et formés par l'expérience. Le nôtre, réuni tout entier dans une place, placé sous la surveillance du commandant et des officiers, parviendrait au plus haut degré de perfection et deviendrait, n'en doutez pas, un corps très utile et qui ne le céderait en rien à un autre.

Mais, divisé, vous devez le sentir mieux que personne, citoyen administrateur, le bataillon de Maine-et-Loire perd de ses forces au lieu d'en acquérir. La discipline se relâche et l'instruction militaire rétrograde...

Le bataillon est parfaitement bien composé en officiers. Mais il ne compte peut-être pas un seul sous-officier capable de diriger les volontaires. Les sergents et caporaux sont sans forces, sans connaissances et n'inspirent aucun respect à leurs subordonnés. Que pouvez-vous attendre d'un pareil corps si vous le divisez ? Rien, absolument rien.

Je réponds de la bravoure et de la bonne conduite du bataillon tant qu'il sera réuni. Mais, une fois dispersé, je ne sais que trop son impuissance. Sans doute, il renferme le principe de toutes les vertus militaires, mais ce principe n'est pas encore développé. Attendez donc qu'il le soit, et alors je vous réponds de tout...

L'appréciation portée sur le 3e bataillon de Maine-et-Loire par son jeune commandant était juste. Malheureusement, ses réclamations restent vaines et jamais le bataillon ne devait voir l'éclosion complète des vertus militaires qu'il possédait réellement.

Au surplus, l'instruction militaire n'était pas nécessaire à l'avancement, tant que dura le régime des élections.

Digitized by Google

C'est pourquoi on la négligeait tant. Nous avons déjà parlé du danger des élections militaires.

C'était une tentation trop forte pour les gens sans scrupules de pouvoir, au prix de quelques démarches, s'élever en un jour, sans transition, du rang de fusilier à celui de sous-lieutenant, lieutenant ou capitaine. Le vice d'origine suivait les intrigants dans leur carrière. « La composition « des officiers dans les bataillons nationaux écrivait le « général Biron au ministre de la guerre [1], rend presque « impossible qu'ils soient bons. L'intérêt des élections est « destructif de tout respect pour les supérieurs et de toute « fermeté envers les subordonnés. Il est rare que ces offi- « ciers jouissent de quelque considération dans la troupe, « et qu'ils soient obéis. »

Dès l'année 1793, on se rendit à l'évidence et l'avancement par élection fut combiné avec l'avancement au choix et l'avancement par ancienneté de grade, ou par ancienneté de services à grade égal. Sans discuter les avantages ou les inconvénients de ces divers systèmes, nous voulons seulement montrer leur application pratique dans notre bataillon.

Les élections des 19 et 20 septembre 1792 sortirent du rang trente-deux officiers, trente sous-officiers et trente-six caporaux.

Duboys, lieutenant-colonel du 20 septembre 1792, fut nommé chef de brigade le 30 mars 1795, à vingt-sept ans.

Des dix capitaines élus le 19 septembre 1792, un seul, Verger-Dubareau, passe adjudant-général le 6 octobre 1794 et probablement général de brigade en 1797.

Parmi les dix lieutenants élus le même jour, quatre sont arrivés par ancienneté au grade de capitaine. Ce sont Chantelou, nommé le 15 août 1793, Jubin, Mercier et Lebreton nommés tous trois aux mois de juin ou de juillet 1795.

[1] 23 août 1792.

Digitized by Google

Sur les neuf sous-lieutenants, l'un, Étienne Rogé, est élu capitaine-adjudant-major le 19 février 1794. Un autre, Montaubin, fut élu au même grade dans le bataillon des grenadiers réunis et en prit les fonctions le 27 janvier 1795, après la mort de son camarade Rogé. Quatre autres, Amiot, Lecomte, Laîné, Rideau sont passés lieutenants à l'ancienneté, ce dernier le 15 août 1793, et les trois autres en juin ou juillet 1795.

Il fallait donc trois ans en moyenne pour passer du grade de lieutenant à celui de capitaine, ou du grade de sous-lieutenant à celui de lieutenant. Les six lieutenants et les trois sous-lieutenants du bataillon qui n'ont pas eu cet avancement avaient prématurément disparu, morts, réformés, démissionnaires ou déserteurs. Il devenait ensuite difficile de dépasser le grade de capitaine. Sauf Verger, aucun de nos volontaires n'y réussit et de bons officiers comme Moreau et Gauchais, capitaines en 1792, avaient encore ce grade à l'armée du Rhin, en 1798, et sans espoir d'avancement malgré plusieurs campagnes.

Si nous suivons maintenant dans leur carrière les volontaires qui obtinrent, aux élections du 19 septembre 1792, des grades de sous-officiers ou de caporaux, ceux qui n'obtinrent aucun grade, et les recrues entrées ensuite au bataillon, nous constaterons que leur avancement fut assez rapide pour satisfaire les ambitions.

Trois bénéficient d'abord de la formation des compagnies de canonniers. Ce sont Cordier, adjudant sous-officier depuis deux mois, élu capitaine le 13 novembre 1792 ; Paimparé et Leseyeux, tous deux sergents-majors, élus dans les mêmes conditions lieutenant et sous-lieutenant. Quinze mois après, en février 1794, Paimparé passait capitaine et Leseyeux lieutenant.

Quant aux autres, dans l'espace de quatre ans, un sergent-major parvient au grade de lieutenant ; trois sergents-majors trois sergents, un caporal et un fusilier arrivent au grade de

Digitized by Google

sous-lieutenant. Un sergent-major passe adjudant. Quatre sergents, six caporaux, trois fusiliers arrivent sergents-majors ; douze caporaux et trente-trois fusiliers arrivent sergents ; soixante fusiliers sont nommés caporaux.

Au total, sur les 1.006 volontaires entrés au 3e bataillon de Maine-et-Loire, trois cent-vingt-neuf ont eu de l'avancement, soit une proportion de 33 pour cent [1] sur laquelle il ne faut pas se faire d'illusions. L'avancement s'arrêtait net aux grades subalternes, constatation qui fait mentir le dicton populaire que tout volontaire portait dans sa giberne le bâton de maréchal de France. Aucun des volontaires du bataillon ne l'y trouva.

[1] De nos jours, la proportion des soldats qui obtiennent des galons ne paraît pas dépasser 10 %.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Habillement. — Armement

La coutume a prévalu de présenter les volontaires de la République déguenillés et en sabots. Ce ne fut pas le cas pour ceux de Maine-et-Loire.

Leur habillement fut assuré par le Directoire du département au moyen de marchés passés avec des maisons d'Angers et de Nantes et, si l'on songe qu'il n'existait ni magasins, ni réserves, que tout fut créé avec un personnel nouveau, on ne saurait trop admirer l'activité et l'entente des administrateurs.

L'uniforme des volontaires fut arrêté de la manière suivante :

L'habit sera fait de drap bleu teint en pièce, ayant un collet de deux pouces un quart de hauteur et le parement de drap écarlate, revers de drap blanc, doublé en entier de ras blanc, hors les manches qui seront en toile de bonne qualité, semblable à celle des poches. Il sera garni de gros et petits boutons jaunes massifs et bien plaqués au nom du département de Maine-et-Loire, d'un passe-poil écarlate et de deux contre-épaulettes bleues cousues dans leur partie supérieure et arrêtées par le bas avec une boutonnière et un bouton jaune, portes et crochets avec leurs garnitures.

La veste sera de drap blanc avec les manches de même étoffe, ayant un parement et un petit col rouges cousus sur le drap, doublée en entier de serge blanche, garnie de petits boutons jaunes au même timbre, et les poches en toile de qualité, sans bouton à la patte.

Les deux culottes de drap pareil à celui de la veste seront à pont-levis et doublées de bonne toile, garnies de boutons de même étoffe, avec une poche au côté droit, de même toile que la

Digitized by Google

doublure. Chaque culotte sera garnie d'un entrecuisse avec de la peau blanche en chamois.

Le bonnet de police uniforme sera de même drap que l'habit, doublé d'une toile de Laval grise, avec un retroussis écarlate, surmonté d'un galon de laine jaune avec une houpette au bout, en drap aux trois couleurs.

Pour composer cet habillement, il doit être fourni une aune[1] et demie de drap bleu d'une aune de laize, deux aunes et trois huitièmes de drap blanc d'une aune de laize, un quart de drap écarlate de cinq quarts de laize, quatre aunes et demie de ras blanc, la toile, etc...

Cet habillement complet, — habit, veste, deux culottes et bonnet de police — fait sur mesure, coûtait 96 livres, 11 sols, 3 deniers, auxquels il faut ajouter 19 livres pour la façon et les fournitures.

Chaque volontaire reçut encore un chapeau et deux cocardes pour 6 livres, un pompon de 10 sols, trois chemises à 5 livres 5 sols chaque, deux cols de basin blanc et un de basin noir à 15 sols chaque, deux paires de souliers à 5 livres 15 sols la paire, deux mouchoirs de coton à 30 sols pièce, une paire de guêtres noires de 9 livres 10 sols, une paire de guêtres grises de 5 livres, deux paires de bas à 3 livres la paire, un bonnet de nuit en laine de 1 livre 18 sols, un havresac de peau de 9 livres, un sac de toile de 5 livres, une boucle de col de 9 sols, une paire de boucles de souliers à 1 livre 5 sols, deux paires de boucles de jarretières à 7 sols la paire.

L'équipement complet revenait à 193 livres 7 sols 3 deniers, dont le département faisait l'avance et que le volontaire s'engageait à rembourser par retenues sur sa solde.

On trouve aux Archives de Maine-et-Loire[2] un ordre de paiement mandaté à Tours, le 12 octobre 1792, de 160.000

[1] L'aune de Paris vaut $1^{m}194^{mm}$.

[2] Liasse 598.

Digitized by Google

livres à rembourser par le service de la guerre aux administrateurs de Maine-et-Loire, comme avances faites pour l'habillement du 3e bataillon, et un autre compte arrêté le 9 janvier 1793 et mandaté par les administrateurs Villiers et Brichet nous apprend que le département de Maine-et-Loire déboursa exactement pour la première mise d'habillement du bataillon, 146.000 livres 18 sols 6 deniers. Cette somme représente environ 760 équipements complets, confectionnés et livrés en deux mois.

En nous reportant à la nomenclature des objets dont chaque volontaire était pourvu, en comparant leurs prix avec les prix actuels, nous admettrons sans peine que l'habillement ne laissait rien à désirer, ni pour le choix des effets, ni pour leur qualité.

Les officiers étaient aussi bien tenus que leurs hommes, et, comme beaucoup n'avaient pas la fortune suffisante pour s'équiper à leurs frais, le département leur avança des fonds. Guinut emprunta 680 livres 4 sols 12 deniers ; Duboys 290 livres 8 sols ; Tharreau 400 livres 11 sols et 8 deniers Jubin 268 livres 17 sols 6 deniers ; Berthelot 240 livres 15 sols ; Verger 42 livres ; Lavigne 380 livres 1 sol 11 deniers ; Paulé 388 livres 10 deniers ; Chantelou 427 livres 17 sols ; Beauvais-Lejeune 158 livres 12 sols ; Laîné 106 livres, etc... Les sous-officiers recoururent aussi à ce moyen et l'un d'eux, le sergent-major Pelletier, s'endetta de 189 livres 12 sols 6 deniers. Le total des avances consenties par le département aux officiers s'élève à 8.604 livres 13 sols 9 deniers, dont la retenue sera faite sur la solde des preneurs à raison d'une retenue d'un cinquième de la paye journalière.

Nous pouvons donc assurer qu'à son départ d'Angers, la tenue du 3e bataillon de Maine-et-Loire était brillante et, comme nous savons que les 1er et 2e bataillons étaient partis dans les mêmes conditions, nous comprenons la réflexion qu'on prête au roi de Prusse quand il vit, à Verdun, les

Digitized by Google

volontaires du 1er bataillon : « Comment a-t-on dit qu'ils manquent de tout ? C'est la plus belle troupe de l'Europe ! »

Le Directoire du département, le Conseil d'administration du bataillon et les commandants de compagnie ne s'en tinrent pas à ce premier effort. On les voit s'occuper sans relâche de l'habillement de leurs hommes.

Par les marches, par le bivouac, par l'insouciance naturelle du soldat, les effets les plus solides sont vite hors d'usage. Dès le 7 janvier 1793, Couscher se plaint que les volontaires de sa compagnie ont perdu leurs sacs de peau et une partie de leur équipement. Le 29 avril, Bellanger demande qu'on prenne des fonds dans la caisse du district de Pontivy et qu'on fasse une retenue d'un sol par jour aux volontaires de sa compagnie pour réparer les habits, vestes et culottes qui en ont grand besoin. Le 23 mai, Cordier écrit que ses canonniers font, à Port-Louis, un travail extraordinaire et que leurs effets, déjà usés, tombent en lambeaux.

Plusieurs canonniers, dit-il, sont aux arrêts par défaut de culottes. Cette extrémité est un peu dure, mais elle est vraie. Si les Commissaires de la Convention n'étaient pas partis aussi subitement, j'ai la conviction qu'ils auraient fait habiller sur-le-champ ma compagnie. Mais rien n'est désespéré et, si le Département veut écouter la justice, il ne nous fera pas attendre longtemps...

Il réclame les 15 livres que l'Assemblée nationale accorde pour la réparation de l'habillement de chaque volontaire.

Le Conseil d'administration du bataillon s'occupait déjà de la question. Il invite le commissaire Michel à passer une revue du bataillon. « Nous allons avoir des fonds et des étoffes pour habiller les volontaires et réparer l'équipement », écrit, le 1er juin 1793, le quartier-maître-trésorier à Duboys. Vers le milieu du même mois, Verger est envoyé à Rennes pour réclamer au Commissaire-ordonnateur Peltier les effets d'habillement reconnus indispensables, lors de sa revue, par le commissaire Michel.

Digitized by Google

Au mois de juillet, Duboys obtient du département de la Loire-Inférieure, pour le détachement du bataillon qui est à Nantes, cent habits confectionnés, cent culottes, cent vestes, cent paires de guêtres et deux cents paires de souliers qu'on distribue le 19 juillet. Le drap est très gros, mais assez bon. Au même temps, le capitaine Bellanger cherchait à Pontivy, et jusqu'à Quimper, des cuirs pour les souliers. Duboys profite de son séjour à Nantes pour exposer au général en chef les besoins du bataillon. Il écrit à Guinut :

Les Commissaires de la Convention étaient ici dimanche (18 août 1793). Le général Canclaux me fit l'honneur de m'inviter à dîner chez lui avec eux et plusieurs autres officiers généraux. Je causai beaucoup avec les Commissaires sur l'état de notre habillement. Ils me dirent d'abord, à l'égard de nos canonniers, qu'ils avaient donné ordre au département du Morbihan de leur faire fournir tout ce dont ils avaient besoin et que, sur le surplus, je n'avais qu'à donner une pétition écrite et qu'ils y feraient droit...

J'avançai que, par les précédentes revues, il était constaté que sur 900 habits cent seulement étaient susceptibles d'être réparés et le surplus à remplacer ; que, depuis, nous avions reçu 150 habillements complets et que, dans l'état actuel, il nous fallait 650 habits, 650 vestes et 1.300 culottes... Il a été à peu près décidé qu'il nous serait accordé 100.000 livres, mais l'arrêté n'est pas encore pris. Ecrivez aux Commissaires à Ancenis et demandez 150.000 livres, eu égard au prix exorbitant des étoffes... Quatre cents pantalons de toile doivent m'être délivrés ce soir...

Le Conseil d'administration écrit, le 22 août, aux Commissaires. Ne recevant pas de réponse, Duboys s'adresse aux Représentants du peuple et leur écrit :

Mes précédentes lettres, celles du Conseil d'administration du bataillon sont-elles parvenues? Je ne puis le croire. Vous n'eussiez point négligé de me répondre. Il s'agissait de pourvoir aux besoins de vos frères d'armes : c'en était assez pour éveiller votre sollicitude.

J'ai remis moi-même, citoyens, à votre collègue Gillet une pétition écrite tendant à obtenir des fonds pour pourvoir à

Digitized by Google

l'habillement du bataillon. Il me promit alors qu'il allait s'occuper de suite de prendre avec ses collègues un arrêté conforme à nos demandes. Depuis, je lui ai écrit deux fois. Le Conseil d'administration vous a adressé l'état de revue qui constate jusqu'à quel point nos besoins sont pressants, et nous attendons encore la réponse.

Déjà, dans la ferme persuasion où nous étions que vous viendriez à notre secours, nous étions entrés en proposition pour traiter de l'achat des étoffes. Les prix augmentent tous les jours, des occasions favorables se présentent, et nous sommes forcés de les laisser échapper. D'un autre côté, les besoins des volontaires sont tels qu'il nous serait impossible de vous en faire une idée.

Les plaintes, les murmures éclatent de toutes parts et, s'il est dur pour moi de voir souffrir mes compagnons d'armes, j'éprouve un sentiment plus pénible encore quand je vois les méchants profiter de cette occasion pour calomnier les Représentants du peuple et atténuer, s'il était possible, la confiance qu'ils doivent inspirer. Cependant, combien n'est-il pas facile d'y remédier et de forcer au silence les malveillants.

Il ne s'agit que d'adresser, soit à l'administration du bataillon, soit au département du Morbihan, une autorisation pour faire passer dans notre caisse les sommes nécessaires à nos besoins et dont l'emploi serait fait sous la surveillance du Commissaire des guerres...

Si, par le premier courrier, nous ne recevons pas de réponse, le Conseil d'administration vient de nommer deux commissaires chargés de se rendre auprès de vous.

Enfin, les 100.000 livres sont accordées. On décide immédiatement que les fournitures seront prises à Angers. Mais tous les prix ont augmenté d'une manière incroyable.

L'habit, la veste et les deux culottes qui revenaient, tout faits, à 115 livres 11 sols 3 deniers au mois d'octobre 1792, coûteront maintenant 127 livres chez la citoyenne Joubert et 190 livres chez Bart et Bellanger. La toile est horriblement chère et de mauvaise qualité. Une chemise coûtera 9 ou 10 livres au lieu de 5 livres 5 sols, les bas 57 livres la douzaine au lieu de 36 livres. Les boutons sont à 7 livres 10 sols la garniture.

Digitized by Google

Duboys et Paimparé, délégués à Angers, marchandèrent tous les prix et finirent par acheter les fournitures nécessaires pour 500 habits que l'on fit ensuite confectionner à Vannes par les tailleurs du bataillon et ceux de la ville. Le drap avait été pris chez Bart et coûtait 39 livres l'aune. Il en aurait valu 80 à Vannes et les bas, qui valaient 57 livres la douzaine à Angers, étaient cotés 70 livres à Vannes. Tous les prix étaient en proportion. Le quartier-maître trésorier écrivait :

...Les marchandises augmentent étonnemment ; c'est une banqueroute générale. Puissent nos succès dans la Vendée ramener enfin cet équilibre si désirable entre la valeur monétaire et celle des marchandises ou choses représentées... Les souliers coûtent 12 et 15 livres. La toile, qui n'a pas une demi-aune de laize et qui se fabrique dans les manufactures, vaut jusqu'à 4 livres 10 sols l'aune. On ne sait que penser de cette excessive cherté des denrées de première nécessité [1].

Le Conseil d'administration se donna une peine incroyable pour ces négociations. Grâce à lui, à la fin de l'année 1793, le bataillon se retrouva habillé et équipé de neuf. Un fonds de réserve d'effets de deuxième catégorie était constitué, qui permit, avec des secours ultérieurs, les achats et les réparations, d'entretenir un habillement convenable.

Le compte mensuel des réparations est toujours fort élevé. Il se monte, par exemple, au mois de vendémiaire an III (septembre-octobre 1794) à 761 livres 5 sols pour la chaussure et 200 livres 11 sols pour l'habillement. Au mois de frimaire suivant (novembre-décembre) il est de 271 livres pour la chaussure et 332 livres pour l'habillement.

[1] C'est à ce moment que parut la loi, dite du maximum (29 septembre 1793) qui fixait un prix maximum pour les denrées de première nécessité (vins, cidre, bière, bois, charbon, sel, soude, savon, potasse, sucre, pain, tabac, cuirs, souliers, sabots, chapeaux, bas, étoffes de laine de toute espèce).

Le prix de la douzaine de bas, à Angers, tomba de 57 livres à 40.

Digitized by Google

Jamais, sous ce rapport, la vigilance des officiers ne se ralentit. On trouve constamment, dans leur correspondance, des demandes d'effets, et surtout de souliers. Malgré les réquisitions de cuirs qu'on faisait de tous côtés, malgré le décret du 8 décembre 1793 décidant « que tous les cordon-« niers de la République travailleront exclusivement pour « le service des armées, à compter du 21 décembre 1793 « jusqu'au 9 février 1794 », on manquait partout de chaussures. Le 3e bataillon de Maine-et-Loire souffrit comme les autres de cette pénurie, mais jamais ses volontaires n'ont réellement marché nu-pieds ou en sabots. Il reçut des magasins militaires des centaines de souliers et il existait au corps même un atelier de confection, sous la direction du lieutenant Étiambre, qui était lui-même cordonnier-bottier de profession.

Le 3e bataillon de Maine-et-Loire fut donc toujours proprement équipé. Nous l'avons vu à sa formation, au milieu de son existence, et nous le constatons à la veille de sa dislocation. Le quartier-maître trésorier écrit, le 3 avril 1796 :

Nous avons célébré, à Challans, la fête de la Jeunesse... Toute la troupe était sous les armes et dans une tenue admirable. Le général en chef de la grande division du Sud [1], qui était présent, est convenu qu'il n'existait pas dans la République un bataillon aussi bien uniformé et dont les soldats fussent aussi propres que les nôtres.

Le volontaire en guenilles nous semble donc une légende à rejeter. Le manque de règlements, d'expérience et de méthode, une décentralisation excessive, le bouleversement de toutes choses peuvent expliquer des différences de tenue d'un corps à l'autre. Mais, puisqu'il existait des procédés d'administration, des commissaires qui recevaient les demandes et y faisaient droit, des magasins d'où l'on tirait

[1] A ce moment, le général Derocque.

Digitized by Google

des effets, nous ne pouvons admettre que le 3e bataillon de Maine-et-Loire fut seul à même d'en profiter et nous croyons que les descriptions, les dessins, les gravures qui ont perpétué jusqu'à nous le type du volontaire de la République sont plus pittoresques qu'authentiques.

Nos recherches sur l'armement, bien que celui du 3e bataillon de Maine-et-Loire fût loin d'être brillant, ne nous conduisent pas non plus à l'exagération de volontaires armés de piques, de fourches et de bâtons.

L'armement d'une troupe ne se crée pas de toutes pièces comme l'habillement, et les armes ne sont pas une marchandise courante comme les étoffes. Trouver des armes fut toujours la grande difficulté des levées en masse ; on le vit bien dans la circonstance.

Les 23 et 25 juillet 1792, le Conseil général du département avait nommé des commissaires pour faire, chez tous les marchands, revendeurs et brocanteurs de la région, le recensement des fusils, mousquetons, briquets, sabres, gibernes, banderoles, poudre et plomb. Ces commissaires achetaient tout ce qui paraissait susceptible de servir aux armées et dressaient procès-verbal des approvisionnements de poudre et de plomb, dont la vente fut interdite au public [1].

Ils payaient 19 à 22 livres un fusil de munition, modèle brabançon, avec baïonnette ; 7 à 8 livres un briquet ; 8 à 14 livres un sabre ; 6 à 10 livres un briquet cuivre rouge ; 50 sols la giberne ; 24 sols la banderole de fusil ; 3 à 4 livres le baudrier. Le Conseil général fit en outre acheter à Nantes pour 8.064 livres d'équipements, gibernes et ceinturons.

Les neuf compagnies du bataillon reçurent chacune 82 fusils en deux livraisons, les 5 et 15 octobre 1792. Les capitaines en donnèrent quittance sans faire aucune objection. Mais bientôt on s'aperçoit, à l'usage, que ces fusils ramassés

[1] Archives de Maine-et-Loire, Registre des délibérations du Conseil général, folio 158 et liasse 598 *bis*.

Digitized by Google

de tous côtés sont bons à mettre au rebut. Duboys en réfère, en décembre 1792, au ministre de la guerre.

Citoyen ministre, écrit-il, nous ne pouvons tarder plus longtemps à vous mettre sous les yeux l'état dans lequel se trouve notre bataillon ; il vous suffira sans doute de vous l'exposer pour que vous vous empressiez d'y porter remède.

Organisés dans le mois de septembre dernier, nous reçûmes de l'administration du département des fusils très mal réparés, dans le plus mauvais état possible, et qui parurent bons à des hommes peu capables de les juger. Mais, depuis, examinant nos armes avec plus d'attention, nous avons reconnu qu'elles sont absolument hors d'état de servir et que, dans nos mains, elles seraient sinon dangereuses pour les hommes mêmes qui les portent, du moins absolument inutiles. Ces fusils sont, pour la majeure partie, très anciens et de modèles différents. Aucuns ne sont de calibre. Les batteries sont absolument de mauvaise qualité. Chaque jour nous fait découvrir de nouvelles défectuosités.

Vous sentez, citoyen ministre, que, quels que soient d'ailleurs le courage et la bonne volonté des volontaires qui composent le 3e bataillon de Maine-et-Loire, il leur serait impossible, avec de pareilles armes, de rendre à la République les services qu'elle a droit d'en attendre.

C'est surtout au moment où 500 des nôtres sont sur le point d'être embarqués pour la Martinique, au moment où nous sommes menacés d'une guerre avec l'Angleterre que nous avons pensé que c'était pour nous un devoir d'élever la voix. Notre demande, citoyen ministre, est bien faite pour fixer votre sollicitude.

Donnez des ordres pour faire retour des armes défectueuses que nous avons maintenant, faites-les remplacer par d'autres en état de servir et de seconder notre courage. La République n'a pas de soldats plus dignes de les porter.

Le ministre répond de s'adresser aux généraux et aux commissaires. Duboys écrit, le 23 février 1793, au commissaire Daru :

...Le bataillon que je commande n'a absolument aucun effet de campement à sa disposition et notre armement même est dans le plus mauvais état possible. Vous vous en êtes convaincu

Digitized by Google

par vous-même et je vous aurai la plus grande obligation d'en rendre compte au ministre de la Guerre.

Nous avons du courage et des bras, mais il nous faut des armes qui puissent les seconder...

Cependant quatre mois sont passés et les volontaires n'ont rien reçu. Ils s'inquiètent, écrit Couscher, de savoir si ceux d'entre eux qui ont reçu du département des fusils en mauvais état, et aujourd'hui absolument abîmés, sont obligés de les faire réparer à leurs frais. Ils décident, au mois de février 1793, d'envoyer une adresse à la Convention nationale :

Représentants du peuple français,

Les volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire ont juré de défendre la Liberté ; ils veulent être fidèles au serment que leurs cœurs ont prononcé.

Quand le danger de la Patrie nous rangea sous ses drapeaux, nous reçûmes du département des armes vieilles, mal réparées et dont l'usage serait plus dangereux pour les mains qui les portent que pour ceux contre qui elles sont destinées. Inutilement avons-nous sollicité du ministre un nouvel armement. C'est aux généraux, nous a-t-il répondu, que nous devez vous adresser. Et les généraux nous ont dit qu'ils n'avaient aucuns fusils à leur disposition !!

Voudrait-on donc nous rendre spectateurs oisifs de la lutte terrible qui se prépare? La Liberté ne nous compterait-elle plus au nombre de ses défenseurs? Ah ! malgré l'impuissance de nos armes, et dût le dernier de nous expirer dans les combats, nous volerions à l'ennemi. La mort même serait préférable à une inertie cent fois plus pénible qu'elle pour des cœurs républicains.

Nous ne vous parlerons point de notre patriotisme. Nous sommes les soldats de Maine-et-Loire, et c'est en dire assez. Nous ne vous dirons point que nous avons applaudi au grand acte de justice qui a cimenté du sang d'un tyran les fondements de l'Egalité. Chacun de nous eût aspiré au titre glorieux de tyrannicide. Et si jamais la Liberté chancelait, si les Français avaient de nouveaux maîtres, toutes les têtes royales rouleraient dans la poussière. Les volontaires de Maine-et-Loire seraient transformés en Brutus et en Scevolas !

Digitized by Google

Mais, Représentants du peuple, secondez notre courage. Des armes ! des armes ! La République n'a pas de soldats plus dignes de les porter. Nous jurons de sans-culottiser tous les peuples avant de les déposer, et c'est sur les décombres des trônes et les cendres des tyrans que nous en formerons un faisceau.

Les officiers, sous-officiers et volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire.

Cette belle tirade ne reçut pas de réponse et il fallut recourir à toutes sortes d'artifices pour armer le bataillon.

Le 14 mars, le lieutenant-général Chevigné annonce à Duboys qu'il a obtenu deux pièces de campagne qu'il lui envoie. Au mois d'avril, Duboys extorque aux autorités civiles de Rochefort-en-Terre quelques fusils, de la poudre et des cartouches. L'arsenal de Port-Louis donne vingt-cinq fusils neufs en échange d'un nombre égal des plus mauvais.

Malgré ces acquisitions, une revue d'armement passée le 18 avril 1793, à Port-Louis, pour les 5e, 6e, 7e et 8e compagnies nous apprend que la 5e compagnie avait cinq fusils bons et treize mauvais, la 6e deux bons et douze mauvais, la 7e trois bons et quatorze mauvais, la 8e deux bons et huit mauvais. Au total, dix fusils bons, quarante-sept mauvais et 385 cartouches pour 320 hommes.

Nous n'avons à Port-Louis aucun fusil qui puisse servir, écrit le capitaine Moreau le 22 avril 1793. Je pars pour Lorient voir le général Dupetit-Bois, relativement à notre armement. Lorient vient d'être incendié et on ne peut douter que ce ne soit encore un nouveau coup d'aristocratie. Jamais nous n'eûmes un plus grand besoin d'être armés...

La compagnie des canonniers semble n'avoir jamais reçu de fusils. Le capitaine Cordier écrit à Duboys, le 14 mai 1793:

...Donne les ordres les plus prompts afin que les volontaires de ma compagnie, en détachement à Rochefort, partent de suite avec le tambour. Nous venons de recevoir l'ordre du général

Digitized by Google

Dupetit-Bois de nous rendre au Port de la Liberté [1]. N'oublie pas d'envoyer le tambour. Tu sens toi-même de quelle nécessité il est que cette compagnie déjà privée d'armes ait au moins à sa tête un tambour !

Au mois de juin, Duboys essaie d'obtenir pour sa troupe des fusils provenant de la garde nationale de Vannes.

La majeure partie des hommes restés à Vannes sont sans armes, écrit le capitaine Berthelot le 16 juillet 1793. Le général Desdorides ne nous a accordé que 51 fusils qui ont été délivrés aux 50 hommes détachés à Sarzeau.

Enfin la dernière démarche de Duboys dont nous ayons connaissance fut adressée, le 11 août 1793, au général Canclaux :

Vous savez, disait-il, que le 3e bataillon de Maine-et-Loire a des armes absolument défectueuses et avec lesquelles il lui serait impossible de faire la guerre avec confiance...

Le bataillon de Seine-et-Oise, maintenant à Nantes, part, dit-on, sous peu de jours pour se rendre dans son département, sous prétexte qu'ils n'ont contracté d'engagement que pour trois mois.

Ces volontaires, lors de leur départ de Versailles, ont reçu de la République d'excellentes armes. Elles étaient destinées à foudroyer les rebelles de la Vendée, et leur destination ne doit pas changer, lors même que ceux à qui elles furent remises refusent de s'en servir... Le grand intérêt de la République, le besoin pressant de l'Armée des Côtes exigent que ces volontaires, que je n'ose qualifier du nom de Républicains, déposent ici leurs armes avant leur départ... Elles seront confiées à des hommes qui ne calculeront pas leurs devoirs envers la Patrie par la durée de leur engagement et qui ne se croiront quittes envers la République que lorsqu'il ne lui restera plus d'ennemis à combattre.

Depuis près d'un an que nous sollicitons des armes, nous n'avons pu en obtenir. Avec les nôtres, toutes défectueuses qu'elles sont, depuis six mois nous sommes continuellement aux prises avec les Brigands de l'intérieur. Pourrions-nous, sans

[1] Port-Louis.

Digitized by Google

réclamer, voir des bataillons de nouvelle formation recevoir des armes neuves et les emporter avec eux quand ils vont chercher le repos, alors que la République est, de toutes parts, environnée d'ennemis, alors que la Patrie appelle à grands cris tous ses enfants à son secours !!

Veuillez communiquer ma lettre aux citoyens Gillet et Phelippeaux, représentants du peuple. Je ne doute pas que vous ne preniez de vous-même les mesures que l'intérêt public sollicite dans cette circonstance.

Il est probable que Duboys obtint gain de cause et que l'échange des armes fut ordonné. A partir de ce moment on ne trouve plus trace de réclamations sur ce sujet. Ainsi, le bataillon fut armé au bout d'un an, et par un hasard. Sans une heureuse coïncidence, on aurait vu sans doute, longtemps encore, les compagnies se prêter leurs fusils pour constituer un détachement armé, ou marcher sans armes, un tambour à leur tête.

On voit, d'après ces résumés sur l'habillement et l'armement du bataillon, à quelles conséquences l'exposait l'inexpérience de chefs improvisés. Il faut être du métier pour s'intéresser au choix et à l'entretien des armes. Duboys et ses collègues reçurent leurs fusils comme on les reçoit dans une garde nationale, à titre d'attribut, sans réfléchir qu'ils servent à la guerre. Ils se dépensèrent ensuite en déclamations puériles que personne n'écoutait, et ce devait être, à son départ d'Angers, un singulier spectacle que cette troupe ayant sacrifié l'important à l'accessoire, bien habillée, bien tenue, mais armée de fusils qui ne marchaient pas.

Digitized by Google

CHAPITRE X

Solde

En donnant un aperçu des soldes du bataillon, nous n'avons pas la prétention d'exposer tout le système d'administration et de comptabilité. Nous voulons seulement faire connaître l'emploi pratique de la solde, les retenues dont elle était l'objet, les prix des denrées, la rareté de l'argent, les difficultés de la vie quotidienne [1].

Aucun des volontaires du 3e bataillon n'était riche ; leurs engagements le prouvent. Quelques officiers et sous-officiers avaient de l'aisance, mais la majorité n'avaient d'autres ressources que la solde. C'était pour tous une affaire capitale.

Divers décrets [2] avaient successivement amélioré la solde des officiers et de la troupe, au point qu'un simple fusilier, auquel l'*Ordonnance des Revues* du 20 juin 1788 allouait 4 sols et 10 deniers, arrivait à une solde journalière de 15 sols en 1792, au moment où se formait notre bataillon. Les appointements des divers grades et emplois étaient modifiés en proportion. Mais nous allons voir que la solde de 15 sols, grande réclame des engagements, fut fictive. Avec le système des retenues, on reprenait d'une main ce qu'on donnait de l'autre et le volontaire de la République n'a pas été plus riche que tous les soldats qui l'ont précédé ou suivi sous les drapeaux.

[1] La livre correspond au franc (exactement 0 fr. 9876). La livre vaut 20 sols. Le sol vaut 12 deniers. Le denier vaut 3 liards.

[2] Lois et décrets des 28 février, 6 et 24 juin 1790 ; 21 décembre 1792 ; 21 février, 8 avril, 11 et 30 mai, 11 juin, 7 et 23 août, 8 octobre, 30 novembre 1793 ; 29 juillet 1794.

Digitized by Google

En premier lieu, tout volontaire qui ne s'était pas habillé et équipé à ses frais devait rembourser au département ou à l'État, par retenues sur sa solde, les avances qui lui avaient été consenties. Nous savons que l'équipement complet fourni par le département de Maine-et-Loire coûtait 193 livres 7 sols 3 deniers en 1792, ce qui représente deux cent cinquante-huit journées de solde. Il coûtait 234 livres, soit trois cent quatorze journées de solde, en 1793.

Les prix variaient aussi d'un magasin à l'autre. Tel volontaire payait 7 livres une paire de chaussures livrée par le directoire d'Angers et tel autre, au même moment, ne la payait que 4 livres si elle sortait des magasins militaires de Nantes. Dans les mêmes conditions, une chemise coûtait 4 livres 3 sols ou 4 livres ; une paire de bas 4 livres, ou 2 livres 8 sols ; un sac à distributions 6 livres, ou 2 livres 16 sols ; un havre-sac 10 livres, ou 7 livres 10 sols. De pareilles différences se retrouvent dans tous les marchés passés par le Conseil d'administration du bataillon. Il en résultait, d'un prêt à l'autre, des variations qui étonnaient les volontaires. C'était un sujet constant de récriminations.

Le volontaire Pierre-Auriau, de la 4e compagnie, fait écrire, le 16 août 1793, au général Gilibert :

Mon général et bon citoyen,

Je sais que vous êtes toujours zélé à rendre service aux militaires, c'est pourquoi je me réclame à vous comme un homme au désespoir, ayant été, à Saint-Pol-de-Léon, mis dans les prisons avec plusieurs autres de mes camarades pour avoir voulu soutenir nos droits.

Nous avions été ci-devant payés à 9 sols 6 deniers, une autre fois à 8 sols, une autre à 11 sols et, dans le temps que j'ai été mis en prison, on ne voulait nous payer qu'à 7 sols 6 deniers par jour. C'est ce qui a été cause que l'on m'a mis dans les géhennes pendant l'espace de quatre mois, passant dans différentes prisons, rapport à une punition injuste que l'on voulait m'imposer. Mais Dieu y a apporté remède.

Digitized by Google

Pendant ce temps, je n'ai eu que quatre sols par jour, dont j'achetais une livre de pain. Ce n'était pas trop, avec les fers au col, et sans aucuns autres aliments.

Pendant le dit temps que j'ai passé dans les géhennes, il m'est dû ma paye, tant pour pain que pour argent, à 15 sols par jour, ce qui fait dans les quatre mois 90 livres. J'en ai fait une demande au citoyen Jubin, quartier-maître de notre bataillon. Il ne m'a remis que 46 livres et il ne veut point à présent me donner le reste. Il dit qu'il faut qu'il paye dans toutes les prisons où j'ai passé. Les prisons ne me regardent en rien à cet égard. Conséquemment, on doit me satisfaire du reste de ce qui me revient, sans aucun retard. J'ai assez souffert dans lesdites prisons.

Ainsi, mon général et bon citoyen, je vous prie de jeter un œil de compassion sur le pauvre volontaire qui est toujours zélé pour le service de la nation et qui le sera tant qu'il vivra. Ne l'oubliez pas, s'il vous plaît. C'est ce qu'il attend de vous, qui êtes un père zélé pour le soutien de ses enfants. Il est, avec tous les respects possibles, votre très humble et affectionné serviteur.

Le même jour, le volontaire Godet, de la 7e compagnie, au nom de ses camarades, présentait au même général Gilibert la réclamation suivante :

Tous les camarades vous font une répétition du mal qu'ils ont pour le service, et qu'ils font avec un grand zèle. Ils supplient instamment votre bonté d'y apporter remède le plus tôt possible, car 8 sols 8 deniers par jour ne sont pas capables de suffire, avec une livre et demie de pain très mauvais et une demi-livre de viande.

Nous avons une paire de souliers par mois, qui coûtent la somme de 10 livres la paire ; les chemises pour blanchir 5 sols ; la poudre, pommade, cire pour les souliers et rabillage des effets. Les 8 sols 8 deniers ne peuvent pas suffire.

Ainsi, s'ils se plaignent, c'est que le bât les blesse trop fort. Ils espèrent en vous ; c'est ce qui leur donne courage de toujours marcher avec honneur et patriotisme, tant qu'ils vivront.

Si nous comprenons bien le sens de cette réclamation, nous voyons que les retenues générales réduisaient d'abord

Digitized by Google

les 15 sols quotidiens à 8 sols 8 deniers, soit 14 livres par mois. Sur ces 14 livres, on en prélevait 10 pour les chaussures, puis 5 sols pour le blanchissage et quelques sols encore pour la poudre, la pommade, la cire, le fil et les aiguilles. Il restait donc au troupier, comme argent de poche, 3 livres et 10 sols par mois, soit 2 sols et quelques deniers par jour. Beaucoup de volontaires, en s'engageant, n'avaient pas fait ce calcul.

La solde des sous-officiers fut d'abord de une livre 17 sols 6 deniers par jour pour l'adjudant ; une livre 10 sols pour le tambour-maître, les sergents-majors et les sergents ; une livre 2 sols 6 deniers pour l'armurier, les caporaux et les tambours. Elle s'élève, en 1794, à 2 livres 9 sols 6 deniers pour le sergent-major ; une livre 18 sols 3 deniers pour les sergents ; une livre 7 sols pour les caporaux. Mais ce n'était pas une solde nette et on leur faisait, comme au troupier, des retenues pour amortir leur première mise d'équipement, pour l'entretenir, pour les chausser, les blanchir, les nourrir, les chauffer, et il ne leur restait pas grand argent de poche.

Quant aux officiers, leur solde primitive [1] était de 5 livres 5 sols pour le premier lieutenant-colonel ; 4 livres 10 sols pour le lieutenant-colonel commandant en second ; 3 livres 15 sols pour les capitaines ; 3 livres pour les lieutenants et le chirurgien-major ; 2 livres 5 sols pour les sous-lieutenants. Les décrets successifs, les indemnités de toutes sortes — pied de guerre, logement, fourrages, perte sur les assignats, etc... — l'ont modifiée si souvent que nous donnerons seulement, à titre d'indication, les tarifs perçus en mars 1794 et en juin 1796. A ces dates, un capitaine touchait par jour 9 livres 14 sols 5 deniers et 8 livres 6 sols 4 deniers ; un lieutenant 5 livres 8 sols 4 deniers et 4 livres 19 sols 8 deniers ; un sous-lieutenant 5 livres et 3 livres 18 sols.

Ces soldes, dans un temps ordinaire, auraient permis à la

[1] Décrets des 2 et 4 août 1791.

Digitized by Google

troupe et aux officiers sans fortune de vivre modestement. Elles devinrent insuffisantes avec la crise monétaire, le discrédit des assignats, les prix élevés auxquels montèrent toutes les denrées.

Le volontaire Chevallier, de la 6e compagnie, écrit le 29 juillet 1793 à son capitaine : « Je vous dirai aussi que le pain vaut ici (à Nantes) 5 sols la livre, la viande 20 à 25 sols la livre, le savon 40 à 45 sols la livre. »

« Les denrées coûtent, à Nantes, un prix exorbitant, écrit Duboys le 20 août 1793. » « Les volontaires réclament vivement, dit-il encore le 7 septembre 1793. Au prix où le bois est monté à Vannes, ils ne peuvent en acheter. »

« Le fournisseur, à Ambon, veut nous vendre le bois 36 livres la corde », écrit Montassier à Duboys. A Vannes, la corde de bois vaut 60 livres et le pain 9 sols la livre.

Un habitant d'Angers estime, au mois de septembre 1793, que la cherté des vivres a fait tripler la dépense de sa maison.

Le lieutenant Beauvais-Lejeune écrit, le 18 octobre 1793 : « J'ai passé par Montaigu, Saint-Amand et Mortague, où je ne trouvai que des ruines, presque sans pain ni fourrages. »

Le 18 janvier 1794, Duboys père écrit à son fils : « Je ne sais comment on est dans le pays que tu habites. Ici (à Richelieu, Indre-et-Loire) tout manque. Point de beurre, de fromage, de sardines, d'œufs, de volailles. Il n'y a plus à la boucherie que quelques vaches à 12 sols la livre. On n'a aucuns potagers. Les cochons se vendent sur pied au moins 18 sols la livre. »

Le 9 août de la même année, il lui écrit encore : « Il paraît qu'à Solidor les vivres sont rares. Je n'en suis pas surpris, puisqu'ici nous sommes dans le même cas. D'abord, nous nous sommes vus réduits à trois quarterons [1] de pain de mouture maigre ; aujourd'hui, nous sommes un peu

[1] Le quarteron, ou quart de livre, représente 125 grammes.

Digitized by Google

mieux. Mais point de viande, presque pas de beurre, de manière que les bonnes chères sont les haricots et les racines. Il n'y a plus de vin au pays. Nos récoltes de blé ne sont pas abondantes. Celles des vins nous promet l'impossible, mais l'achat des fûts nous désole. Ils coûtent maintenant jusqu'à 20 livres la pièce et ne valent rien. »

Lorsque les volontaires viennent tenir garnison à Belle-Isle-en-Mer, au mois de janvier 1794, ils peuvent à peine se procurer les objets de première nécessité. Les officiers sont obligés de prendre le pain et la viande comme le soldat. On ne trouve point de pension, même pour un prix exorbitant. Les chambres se louent depuis 24 jusqu'à 40 livres par mois.

Le citoyen Marion, de Saint-Georges-des-Levées, écrit, le 29 janvier 1794, à son fils, à Belle-Isle : « J'ai bien de la détresse, voyant que les vivres te manquent ainsi qu'à tous les autres concitoyens. »

La citoyenne Bonpoix, de Saumur, se plaint de même, le 23 mars 1794, à son fils qui est au bataillon : « Je ne puis, dit-elle, me procurer de beurre. Je suis obligée de me passer de soupe. Tout est hors de prix. Il m'en coûte beaucoup pour être fort mal. »

En juillet 1794, on fait payer à Duboys, à l'auberge de Saint-Servan, 9 livres 10 sols pour « une nuitée de cheval et un repas ». Au mois de janvier 1795, la subsistance d'un cheval coûte, à Nantes, 6 livres par jour. Elle en coûte 10 le mois suivant.

« Nous sommes arrivés ce matin à Antrain, écrit Gauchais le 16 août 1794. Les volontaires n'ont pas de pain pour la subsistance d'aujourd'hui et sont obligés d'être à la générosité des citoyens pour en avoir. Heureusement qu'ils n'en refusent pas autant qu'ils peuvent en donner, mais il est très rare. »

Un angevin écrit à Jubin, le 3 septembre 1794 : « Tout est extrêmement rare en Anjou. Croirais-tu qu'au lendemain d'une récolte on a beaucoup de peine à avoir du pain? »

Digitized by Google

Le 3 février 1795, on lit dans la même correspondance : « L'augmentation qui vient d'être accordée aux commis de l'administration des subsistances militaires me vaudra à peu près 250 livres par mois. Je puis t'assurer que, dans ce moment-ci, où toutes les denrées sont à un prix excessif, il n'y a rien de trop pour vivre. Heureusement encore si, avec du papier, nous pouvions venir à bout de nous procurer des vivres. Mais, à aucun prix, nous ne pouvons avoir de pain. Angers et ses environs sont dans la plus grande détresse et je ne sais, si cela dure encore quelque temps, ce que nous deviendrons. Il paraît qu'à Nantes vous n'êtes pas mieux approvisionnés, car nous avons reçu ce matin l'ordre de faire partir en plus grande diligence possible quarante caissons de pain et quarante milliers de farine... Le froid est excessif. On compare cet hiver à celui de 89, ce qui fait qu'il y a ici, comme dans bien d'autres endroits, un grand nombre de malheureux, car le bois est aussi rare que le pain. »

Le lieutenant Jubin écrit de Saint-Même, près Machecoul, le 16 février 1795 : « Je ne dois pas vous taire que, pour faire nos jours gras, nous n'avons que dix-huit onces [1] de grosses fèves et trois quarterons de pain très mauvais. Les soldats de la Liberté n'en sont pas moins disposés à la soutenir envers et contre tous. »

« Tout est horriblement cher dans notre pays, écrit un angevin à Duboys, le 20 mars 1795. Nous y mangeons de fort mauvais pain. Un poulet maigre vaut 6 livres au marché et un gras vaut 15 livres. Le boisseau [2] de froment vaut 25 livres, la viande 50 sols la livre. »

[1] L'once est le seizième de la livre, soit environ 31 grammes 25 centigrammes.

[2] Le boisseau de Paris vaut 13 litres. Le blé aurait donc valu 192 fr. 30 l'hectolitre. Il s'agit probablement du double-boisseau, ce qui met le blé à 96 francs l'hectolitre, prix se rapprochant de celui de Nantes au même moment.

Digitized by Google

A Challans, au mois d'octobre 1795, le vin vaut 20 sols la bouteille, en numéraire ; le beurre 24 sols la livre et tout en proportion.

Jubin écrit, le 7 novembre 1795, que le setier [1] de grain se vend à Nantes jusqu'à 100 livres en numéraire et que le pain vaut 10 à 12 sols la livre.

A ces prix, ce n'était pas avec les deux sols qui lui restaient de sa solde que le troupier pouvait améliorer son ordinaire. Il lui fallait se contenter de « l'étape ».

On appelait ainsi le système employé pour faire vivre la troupe en marche et en campagne. Dans tous les lieux de passage, un « étapier », sous la surveillance de deux conseillers municipaux, préparait les distributions. Les boulangers devaient fournir une ration de pain d'une livre et les bouchers une demi-livre de viande. Pour ces deux fournitures, on retenait aux volontaires 4 sols 2 deniers ; le surplus était payé par l'État. En campagne, la ration était augmentée de 4 onces (un quart de livre) de pain, une once de riz ou 2 onces de légumes secs fournis gratuitement par l'État, en nature ou par indemnité représentative. Enfin l'État délivrait encore, dans certains cas, le bois en nature et à raison d'une corde et un seizième par jour pour le bataillon.

Quand on vivait par « étape », les retenues pour l'habillement et l'entretien se trouvaient modifiées. Le quartier-maître trésorier nous l'explique dans une note qu'il envoyait à Duboys, le 24 mars 1793.

Tous les jours où le bataillon a reçu ou recevra l'étape, disait-il, il revient 4 sols au volontaire, 11 sols 6 deniers au caporal et 13 sols au sergent. Quand vous n'aurez point l'étape, le volontaire recevra 14 sols 2 deniers par jour, le caporal 1 livre 1 sol 8 deniers, le sergent 1 livre 10 sols. Il leur est dû en outre le pain qui doit leur être payé 2 sols 8 deniers s'ils ne le recevaient point en nature.

[1] Le setier de Paris vaut 12 boisseaux, soit 156 litres. Le blé aurait donc valu 6 fr. 41 le décalitre, ou 64 francs l'hectolitre.

Digitized by Google

On voit que la troupe avait avantage à recevoir l'étape. Quant aux officiers, on leur retenait un tel prix pour l'étape qu'ils avaient avantage à ne pas en user. Jubin l'explique dans une autre note en date du 1er juin 1793 :

Le Commissaire ordonnateur, dit-il, m'a remis un tarif de solde suivant lequel la totalité des appointements des officiers sera retenue pour les journées d'étapes. Ainsi donc les officiers ont plus de bénéfice à ne point prendre l'étape pour toucher leur solde qui est plus considérable [1]. Je les engage à ne point la prendre à partir de ce jour et à restituer le prix de celles qu'ils auraient touchées le 1er juin, en retirant les reconnaissances ou récépissés qu'ils en auraient donnés.

Plus tard, en 1795 et 1796, l'étape devint pour tout le monde le mode habituel d'existence. L'officier vécut comme le soldat, portant comme lui le sac et pratiquant, de force, la même vie frugale.

A cette époque, raconte le maréchal Jourdan, « chacun, « quel que soit son grade, ne touche que 8 francs par mois « en numéraire ; le reste de la solde est payé en assignats « dont on ne peut faire aucun usage. Réduits à l'impossi- « bilité de se procurer les objets de première nécessité, on « voit les officiers de tout grade solliciter les généraux de « leur faire délivrer, des magasins de la République, des « souliers, des chemises et même des habits destinés aux « soldats. N'ayant pas les moyens de se procurer un « domestique, les distributions étant très irrégulières et « même manquant souvent, ils sont obligés de faire ordi- « naire avec les soldats et de partager avec eux les fruits de « leur maraude [2]. »

Cette situation provenait de ce que la solde était touchée

[1] Jubin veut dire que la valeur des denrées touchées à l'étape ne représente pas une journée de solde.

[2] *Victoires et conquêtes, désastres, revers et guerres civiles des Français de* 1792 *à* 1815, par une Société de militaires et de gens de lettres. Paris, Panckouke, éditeur, 1817, t. VI, p. 12.

Digitized by Google

en assignats et de la dépréciation continue de ce papier-monnaie.

La première émission des assignats, le 1er avril 1790, fut de 400 millions. On évalue qu'il en circulait pour 2 milliards 700 millions en septembre 1792, pour 5 milliards en août 1793, pour 45 milliards en 1796. On les acceptait difficilement pour le sixième de leur valeur nominale en 1793 et pour un cinquantième en 1795. Lorsqu'ils furent annulés, le 19 février 1796, ils n'avaient plus de cours.

On comprend sans peine combien la dépréciation usuelle des assignats compliquait l'existence déjà si difficile des volontaires lorsqu'on saura que la majeure partie de leur petite solde leur était délivrée en papier. Cette assertion mérite d'être appuyée par quelques chiffres.

Du 25 septembre au 9 novembre 1792, le payeur-général d'Angers remet au quartier-maître trésorier, pour les dépenses du bataillon, 30.429 livres, dont 27.441 en assignats et 2.988 en numéraire.

Pour le prêt du 29 octobre au 8 novembre de la même année, les officiers ne touchent que des assignats. Les sergents reçoivent 3 livres 18 sols 9 deniers en numéraire et 12 livres 8 sols 9 deniers en assignats; les volontaires 3 livres 2 sols en numéraire et 4 livres 8 sols en assignats.

Il est vrai qu'on ajoute à la solde une indemnité dite « de numéraire, ou de perte sur les assignats ». Cette indemnité mensuelle est d'abord proportionnelle au grade. Nous la trouvons ensuite unifiée à 25 livres pour tous les grades. Mais, comme elle était payée en assignats, elle représentait environ 4 livres en numéraire. Ainsi, la solde réelle d'un lieutenant, en 1793, indemnité comprise, montait à 31 livres environ.

Pendant les mois de décembre 1792, janvier 1793 et les neuf premiers jours de février, il a été payé pour la subsistance du bataillon et les appointements 7.400 livres en numéraire et 46.017 livres 8 sols en assignats.

Digitized by Google

Sur la solde du mois de ventôse an IV (20 février-20 mars 1796), qui monte à 20.492 livres 6 sols 6 deniers, il n'est touché au Trésor que 2.227 livres 6 sols en numéraire, dont la répartition est ainsi faite : 16 livres pour chacun des capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, 6 livres pour chacun des gradés et soldats. Le reste, payé en assignats, n'avait aucune valeur.

Pour un rappel de solde du 4 janvier au 4 avril 1796, un capitaine reçoit 847 livres 10 sols, dont 24 livres seulement en numéraire.

Un arrêté du Directoire, en date du 12 avril 1796, établit qu'il doit être payé par jour, en numéraire métallique : au chef de brigade, une livre 3 sols 4 deniers ; au quartier-maître trésorier, une livre ; au capitaine, 16 sols 8 livres ; à l'officier de santé et au lieutenant, 13 sols 4 deniers ; au sous-lieutenant, 10 sols ; au sergent-major, 5 sols ; au sergent, 4 sols ; au caporal et au tambour, 3 sols ; au fusilier, 2 sols 6 deniers.

Or, quand on achetait, il fallait régler en numéraire.

« Je suis décidé à m'acheter un cheval dans ce pays-ci (Vannes), écrit Duboys le 30 avril 1793. Mais les maudits bretons ne veulent que de l'argent, ou vendent extraordinairement cher. »

Le 9 octobre 1795, Jubin, qui est à Challans, écrit : « Je serais réduit à vivre ici de fromage et de noix si mon hôte n'avait eu la bonté de me recevoir à sa table. On ne peut rien avoir ici sans numéraire. Encore faut-il payer plus cher qu'en 1790. Les assignats sont absolument discrédités, parce qu'il en a été répandu une grande quantité de faux provenant de Quiberon. »

Et le même écrit, le 7 novembre suivant : « Ce qui m'afflige c'est la baisse des assignats et la hausse du numéraire. On n'a pas craint de me demander, à Nantes, un louis ou quatre mille francs pour une paire de bottes. Si cela va croissant, bientôt les assignats n'auront plus nulle valeur. »

Digitized by Google

Heureux encore quand on touchait la solde en assignats, les vivres en nature et l'habillement des magasins militaires.

D'après un procès-verbal établi en Conseil d'administration tenu à Vihiers, le 22 septembre 1794, il est dû aux sous-officiers et soldats du bataillon, depuis le 1er juin 1793, 3.068 livres 8 sols.

« Depuis trois mois, le soldat est sans solde, écrit le quartier-maître trésorier à la date du 31 décembre 1795, et, néanmoins, il souffre avec courage. Dans peu de temps, je ferai le voyage de Nantes, lorsqu'il y aura de l'argent pour payer la troupe. »

« La ville de Nantes, écrit-il le 23 janvier 1796, ne recevant aucuns fonds, j'ai été obligé de venir en chercher à Fontenay pour la seconde fois. Mes camarades n'ont pas reçu d'argent depuis trois mois. »

Lorsqu'il réussit, pour une fois, à encaisser la solde du bataillon, il en parle comme d'un fait rare.

« J'ai eu le plaisir de recevoir en numéraire toute la solde qui revenait à mon corps, écrit-il le 11 février 1796. Il m'a fallu aller jusqu'à Niort pour chercher des effets. J'ai marché pendant environ vingt jours. Que les hommes froids, que les petits maîtres viennent maintenant traiter avec indifférence les défenseurs de la Patrie ! Ils ne savent pas combien il en coûte pour acquérir la Liberté. Ils ne mériteraient pas d'en jouir ! »

Le 10 avril 1796, le capitaine Lebreton est envoyé à Nantes pour chercher de l'argent et des vêtements. Il écrit que le payeur de Nantes n'a point de numéraire métallique. Le magasin de Nantes est dépourvu de tout. Quant à l'habillement des officiers, le ministre a défendu de délivrer des draps. Les habits doivent être livrés tout faits, mais il n'y en a point. Tout au plus pourrait-on toucher quelques habits communs. Les souliers qu'on distribue aux officiers sont très bien faits. Il aurait pu en avoir quelques paires s'il était resté plus longtemps.

Digitized by Google

A cette époque de grande misère, en 1795 et 1796, le 3e bataillon de Maine-et-Loire se trouvait à Challans. Toutes les réclamations des volontaires et de leurs officiers échouaient devant les cas de force majeure.

C'est une lutte ouverte avec les municipalités pour obtenir le bétail nécessaire aux distributions. Le pain est détestable et le Conseil d'administration est forcé d'admettre les explications du fournisseur garde-magasin, exposant qu'il a reçu du magasin de Machecoul, les 7 et 8 mai 1796, vingt-six quintaux d'orge mêlée d'un peu d'avoine et vingt-trois quintaux et demi de méteil composé moitié froment et moitié orge, le tout mélangé de paille, de terre et de pierres. Il a dû s'en servir pour faire le pain, faute d'autres ressources.

Les garnisons voisines ne sont pas mieux partagées.

Le citoyen Genêt, commandant la place de Saint-Gilles, fait savoir, en juillet 1796, qu'il ne peut fournir aucune subsistance aux autres, ayant lui-même la plus grande pénurie en tous genres.

Le général. Monet, commandant l'arrondissement de Machecoul, écrit, le 21 juillet 1796, à Gauchais, commandant par intérim du bataillon : « Point de nouvelles pour les permissions à accorder, point d'effets, point de solde et presque point de subsistances, voilà notre malheureuse situation. Je ne puis que gémir, comme vous, sur notre état de misère. Enfin, courage et patience et, en dépit de tous les diables déchaînés contre nous, nous viendrons à bout de notre besogne. »

Le chef de bataillon Gros, commandant le 4e bataillon de la Dordogne, en garnison à Saint-Jean-de-Monts, écrit à Gauchais, le 30 juillet 1796 : « J'ai fait occuper par la 6e compagnie quelques métairies. Les volontaires y sont logés deux par deux et leur intérêt l'exige. Comment voudriez-vous que le soldat vive, étant réuni, en cas qu'il se trouverait des casernes? Depuis plus de quatre mois, nous n'avons pas reçu un sol d'appointements. »

Digitized by Google

Jubin écrit de Challans à un ami, le 30 juillet 1796 : « J'ai été obligé d'envoyer l'adjudant-major jusqu'à Rennes pour y toucher les fonds qui nous sont dus depuis le 1er floréal (20 avril 1796). Tu penses bien que nous ne sommes pas chargés d'argent. »

Le citoyen Lefebvre, commissaire des guerres à Challans, fait savoir aux autorités militaires, le 3 août 1796, que les magasins de Saint-Gilles sont à la veille de manquer de grains. Nantes est dans une pénurie extrême et il n'y a point de secours à en espérer. Pour prévenir la disette, il serait nécessaire d'inviter les communes de nourrir les troupes jusqu'à ce que les grains provenant des domaines nationaux soient rentrés.

Telle était la situation des troupes dans les riches contrées de l'ouest de la France. Aux armées d'Allemagne, les volontaires trouvèrent la même pénurie de vivres et d'argent.

Le capitaine Gauchais écrit, le 17 février 1797 : « Nous sommes dans les gorges du Palatinat, à quinze lieues de Mayence et à quarante de Strasbourg. Le pays n'est pas riche et au milieu de montagnes inaccessibles. Il a été ruiné par la guerre. Malgré cela, le pauvre habitant est obligé de nourrir les troupes qui ne reçoivent point de vivres ni d'argent. Voilà le troisième mois que nous n'avons été payés. »

Le 19 juin 1797, le capitaine Moreau est aux environs de Landau. Il dit que l'armée est répartie sur le pays conquis, où elle vivra jusqu'à la paix. On espère alors recevoir de l'argent.

D'un autre côté, le sergent-major Pelletier fait les plus grands éloges du général Augereau, qui a fait payer quelque chose de l'arriéré.

Ainsi, tous vivent des mêmes privations, tous réclament, mais sans amertume, et continuent de servir.

C'est un lieu commun de répéter que l'État fit banqueroute en 1796, que la misère du peuple et des armées fut

Digitized by Google

extrême, que le soldat ne recevait ni solde, ni pain, ni vêtements, ni chaussures, que l'officier vivait comme le soldat. Sans nous tenir à ces généralités, nous avons cru devoir entrer dans les détails, donner des preuves, citer des chiffres qui précisent la question. Le dossier du 3e bataillon de Maine-et-Loire nous a fourni ceux que nous présentons.

Ils nous mettent en face des réalités de l'existence. Ils excusent, par la nécessité de vivre, des maraudes et des défaillances trop sévèrement jugées. Ils forcent tout esprit impartial à admirer l'abnégation et le patriotisme des soldats de la Première République.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

Opérations militaires du bataillon. Débuts de la guerre civile

Le récit des opérations militaires du 3e bataillon de Maine-et Loire nous entraînera à rappeler les principaux faits des guerres de Vendée et de Bretagne. Certes, nos volontaires y jouent un rôle modeste. Mais, comme il n'existe pas encore d'histoire impartiale et complète des guerres civiles de la Révolution, il importe de collectionner les documents qui serviront à l'écrire. Lorsque des détails secondaires sont rattachés à l'histoire générale, ils acquièrent une importance qu'ils n'ont pas par eux-mêmes et cessent d'être négligeables. C'est le seul moyen d'élucider les questions contestées.

En feuilletant le dossier du bataillon, on suit, au jour le jour, l'origine et le développement des troubles et ces lettres, écrites sans prétention, rendent aux événements leur physionomie véritable.

Ainsi nous croyons que le caractère des premières manifestations fut souvent, et à dessein, exagéré par leurs acteurs eux-mêmes, et à plus forte raison par les historiens qui les ont racontées. Telle fut la participation de la jeunesse angevine aux troubles de Rennes, en 1789.

Verger-Dubareau, pour se poser en républicain de la première heure, rappelait complaisamment, en 1794, qu'il était commissaire dans la colonne des patriotes nantais qui marchèrent, en janvier 1789, au secours de la jeunesse de Rennes contre les gentilshommes bretons. Or, les Nantais

Digitized by Google

entrèrent à Rennes aux cris de : « Vive le Roi ! Vive le comte de Thiard [1] !

La Fédération des étudiants angevins où Jubin avait le grade de « lieutenant de prévôt », et la basoche angevine, dont Duboys était membre influent, avaient voté, les 2 et 3 février 1789, des arrêtés en faveur de leurs camarades bretons « assassinés » à Rennes [2]. Duboys y faisait allusion quand il se réclamait, lui et ses amis, au mois d'avril 1794, d'être de ces « vétérans qui, dès le mois de janvier 1789, lors « des troubles de Rennes, avaient lancé le char de la Révo- « lution plus de six mois avant le célèbre serment fait au « Jeu de Paume, où les premiers représentants du peuple « jurèrent une haine éternelle à la tyrannie et préparèrent la « chute du tyran. »

Or, au mois d'avril 1789, au vif des événements, ces mêmes jeunes gens racontaient les faits d'une manière plus simple et bien plus vraisemblable. L'un d'eux écrivait, les 16 et 17 avril 1789 :

... Barbot, qui est un quasi-député aux États généraux, te dira ce qui s'est passé à Angers ; les arrêtés des étudiants en droit et en médecine, de la basoche et des jeunes citoyens ; comment nous étions tous disposés à battre les gentilshommes de Bretagne. Il te racontera comment cette guerre menaçante s'est terminée par des sauts et des gambades. Il te fera les

[1] Il est certain que Verger-Dubareau et ses camarades ignoraient les menées politiques de la cour et des trois ordres, qui ont provoqué les troubles de Rennes.

Voir les opuscules suivants :

Lettre de Rennes, du lundi 26 *janvier* 1789. — *Relation de ce qui s'est passé à Rennes les* 26, 27 *et jours suivants du mois de janvier* 1789. — *Journal de route des Nantais.* — *Journal et suite du Journal très exact de ce qui s'est passé en Bretagne, février* 1789, etc...

Ces opuscules, au nombre de douze, ont été condamnés, par arrêt du 6 mars 1789 de la Cour de Parlement, à être lacérés et brûlés comme séditieux et calomnieux.

[2] *Essai sur la Terreur en Anjou*, par C. Bourcier. *Revue de l'Anjou*, avril 1869, p. 240, 241.

Digitized by Google

détails d'une fête superbe donnée à la salle de spectacle par les jeunes gens aux députés de la jeunesse de Nantes.

Le génie de la France semble avoir pénétré tous les esprits, et, échauffant les têtes angevines, la politique est devenue l'âme de toutes leurs conversations. C'est vraiment une chose plaisante que d'entendre des savants d'un jour discuter à fond les droits de tout un peuple. En riant des autres, je m'aperçois que je ris de moi-même. Ne faut-il pas hurler avec les loups ?...

Ce n'était pas non plus une manifestation démocratique que l'empressement des jeunes bourgeois à entrer dans les gardes nationales. C'en devint une plus tard. Mais les gardes nationales comptèrent, au début, presque autant de gentilshommes que de bourgeois et davantage dans les hauts grades. Et le rôle de ces gardes nationaux dans la répression des premiers soulèvements religieux n'a-t-il pas été souvent défiguré. Lorsqu'ils furent requis par les administrations, à défaut de police, pour faire appliquer la loi sur la constitution civile du clergé et installer dans les paroisses, qui ne voulaient point les recevoir, les prêtres assermentés, leur intervention n'eut pas forcément un caractère tragique.

Deux gardes nationaux qui se posèrent, trois ans plus tard, en farouches patriotes au 3e bataillon de Maine-et-Loire, racontent ainsi une expédition du mois de mai 1791 :

La route d'Angers à Chemillé ne m'a pas dérangé. Ici (à Chemillé) un air pur et l'exercice que nous prenons servent à conserver notre santé. Se coucher de bonne heure, se lever tard, manger en bon soldat et d'un bon appétit, nous promener tout le long du jour à l'exception des heures d'exercices, voilà la vie que nous menons : c'est une vie de militaire.

Les habitants du pays nous reçoivent honnêtement. J'étais d'abord descendu chez M. Cesbron, père, le plus riche commerçant du canton. Depuis, nous sommes toujours restés, B. et moi, chez le curé de Saint-Pierre-de-Chemillé. Il nous a quittés dimanche dernier pour aller passer une quinzaine dans sa famille, de sorte que nous nous trouvons seuls avec les cuisinières qui nous arrangent notre pot-bouille. Tous les trois jours

Digitized by Google

nous allons chercher à la ville notre étape qui est de six bouteilles de vin, douze livres de pain et neuf livres de viande. Vous pensez que nous avons de quoi nous repaître largement...

Dimanche, nous devons installer les curés de Saint-Pierre et Saint-Léonard. Nous en serons quittes pour deux messes en musique. C'est un excès de dévotion qui pourra convertir les aristocrates. Les anciens prêtres ont bouleversé toutes les têtes, mais le bourg de Saint-Pierre contient néanmoins plus d'aristocrates que la ville de Chemillé. Hier, j'ai voulu prêcher nos cuisinières, qui sortirent de peur de se convertir ; elles aimeraient mieux mourir sans sacrements que de les recevoir de la main des prêtres nationaux. Partout les femmes sont la dupe des ministres réfractaires à la loi.

Espérons tout de Celui qui, seul, peut toucher les cœurs en les éclairant.

Malgré les regrets que nous arrachent les erreurs de ceux que nous nommons aristocrates, nous avons lieu de penser qu'ils ne s'opposeront point à l'installation des nouveaux curés, ce qui fait croire que nous pourrons partir...

A n'en pas douter, les troubles qui éclatèrent aux mois d'avril, mai et juin 1791 dans les districts de La Roche-sur-Yon, Les Sables et Challans, et au mois d'août 1792 aux environs de Châtillon et de Bressuire, avaient pour cause la répugnance des habitants à recevoir le clergé conformiste qu'on prétendait leur imposer [1]. Plusieurs historiens y voient les signes précurseurs du grand orage de 1793. Ils expliquent que les manifestants prévoyaient et préparaient déjà l'insurrection générale et que les violences des patriotes rendaient cette guerre inévitable. On se demande maintenant si la duplicité des brigands et l'intransigeance des patriotes n'ont pas été exagérées.

A la fin de l'année 1792, en Anjou, une partie de la noblesse, tel le comte de Dieusie, président de l'Adminis-

[1] Voir le rapport déposé à la séance de l'Assemblée législative, le 9 octobre 1791, par les commissaires Gallois et Gensonné, envoyés en mission dans la Vendée.

Digitized by Google

tration et du Directoire du département, marchait avec la bourgeoisie à l'avant-garde de la Révolution. D'autres gentilshommes avaient émigré à la suite du comte d'Artois et de ceux-là on ne parlait déjà plus. D'autres, tels d'Elbée et Charette, étaient revenus d'émigration lors de la proclamation du roi, le 12 novembre 1791. D'autres enfin, comme Lescure et Larochejaquelin, avaient quitté Paris aux troubles du 10 août. Les uns et les autres, après ces aventures, vivaient tranquillement dans leurs terres. Le plus grand nombre n'avaient jamais changé leur mode habituel d'existence. Aucun ne songeait à prendre les armes. « Ils « étaient surveillés de près par les administrations ; il leur « eût été difficile de se voir, de s'entendre, de concerter des « plans et de les mettre à exécution. On ne pouvait songer « qu'à sa sûreté personnelle en vivant dans l'isolement [1]. »

Le clergé était divisé par le schisme en deux camps bien tranchés. Le parti qui avait prêté serment à la Constitution civile se réclamait de la Loi et du Roi lui-même, qui avait reconnu la Constitution. Le parti non-conformiste se réclamait du Pape, qui avait lancé des lettres monitoriales contre les évêques constitutionnels et excommunié Talleyrand. Les vrais croyants et la masse ignorante n'admettaient que les prêtres insermentés ; les fonctionnaires et les patriotes reconnaissaient les prêtres assermentés. Pour beaucoup, le fait d'aller aux offices et de recevoir les sacrements des prêtres insermentés ou assermentés était une manifestation politique comme une autre. De cette manière, tout le pays, sans en excepter les incrédules, était divisé sur la question religieuse et cette question était la plus brûlante de toutes. Mais, supposer que le clergé ordonna la prise d'armes, c'est lui prêter une influence qu'il n'eut jamais.

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française, ou Annales des départements de l'Ouest pendant ces guerres...*, par un officier supérieur des armées de la République. Paris, Baudouin frères, 1824, I, 38.

Digitized by Google

La masse des campagnes ne se tourmentait point que le Roi et la noblesse eussent perdu une partie de leurs privilèges. Tout le monde admet aujourd'hui que les paysans n'ont jamais pensé à se sacrifier pour les leur rendre. La question religieuse les intéressait davantage ; ils tenaient à leurs bons prêtres. Mais, au fond, on ne les forçait pas à fréquenter le presbytère et l'église du jureur et les bons prêtres déguisés exerçaient toujours leur ministère. Les administrations, complices ou impuissantes, fermaient volontiers les yeux sur les messes clandestines et les pèlerinages nocturnes et cet état de choses, qui durait depuis deux ans, aurait pu se prolonger, car le soulèvement de mars 1793 n'a coïncidé avec aucune recrudescence des persécutions religieuses [1]. Il faut chercher d'autres causes au soulèvement populaire. Nul ne le prévoyait quand le bataillon quitta l'Anjou.

Duboys avait demandé son envoi aux frontières des Pyrénées. Il fut affecté à l'armée de surveillance sur les côtes de Bretagne et partit d'Angers le 14 novembre 1792. Il arriva dans les premiers jours de décembre à Saint-Pol-de-Léon, et la compagnie des canonniers à Brest.

L'armée était commandée par le lieutenant-général comte de Canclaux, officier distingué et expérimenté, en qui les troupes avaient confiance. On parlait d'une guerre probable avec l'Angleterre et d'une expédition à la Martinique ; le bataillon fut prévenu qu'il fournirait cinq cents hommes. Canclaux vint en passer la revue à la fin de décembre 1792 et fut très satisfait de la tenue des volontaires. L'embarquement était prévu pour les premiers jours de janvier 1793.

Les volontaires envisageaient avec entrain cette perspective d'une expédition lointaine.

[1] Le décret sur la déportation des prêtres insermentés, proposé en novembre 1791 et suspendu par le veto du Roi, fut publié le 26 août 1792.

Digitized by Google

... Vous craignez, écrivait l'un d'eux à ses parents, de voir votre fils s'embarquer et passer les mers. Mais si la Patrie a besoin de moi, si elle m'ordonne de suivre mon drapeau qui doit bientôt flotter sur une terre étrangère et sur un autre continent, dois-je rester sourd à sa voix et résister à ses ordres ? Non, vous ne le voudriez pas. L'honneur de votre fils vous est encore plus cher que sa vie. Vous-même vous lui écririez de faire son devoir et de mourir à son poste.

Ils se préparaient sérieusement au départ, se faisaient envoyer du linge fin, des culottes et des redingotes de nankin « pour être à la légère dans un pays aussi chaud que celui de l'Amérique » et, en attendant, passaient d'agréables instants avec les dames de Saint-Pol. « On les voit presque tous les jours et on danse deux ou trois fois par semaine. »

De temps à autre, Duboys recevait une réquisition de faire marcher la troupe pour expulser des prêtres réfractaires. Il s'empressait d'y faire droit et les volontaires exécutaient avec plaisir.

La situation était la même en Bretagne qu'en Anjou.

Les directoires de certaines villes, Morlaix par exemple, qui étaient patriotes, voyaient avec peine les administrations voisines tolérer les prêtres insermentés. On ne pouvait saisir ces réfractaires parce que les perquisitions les plus secrètes étaient divulguées, en sous-main, par des officiers municipaux. La force armée, croyant arriver à l'improviste, était signalée depuis longtemps et reçue par une municipalité et une population hostiles. Cependant, tout se bornait à des expéditions infructueuses et à des procès-verbaux de récriminations.

Ainsi passèrent les mois de décembre 1792 et janvier 1793. La déclaration de guerre avec l'Angleterre fit ajourner l'expédition de la Martinique ; le bataillon fut envoyé à Port-Louis et Lorient.

Nous sommes arrivés le 13 février à Lorient qui va devenir pour quelque temps notre garnison, écrit un volontaire. C'est

Digitized by Google

avec regret que nous avons quitté Saint-Pol-de-Léon le 9 du courant (9 février). La modicité du prix des denrées et les plaisirs que nous y avons goûtés y rendaient notre séjour très agréable. Il nous a fallu céder aux ordres du ministre qui nous destinait pour le Port-de-la-Liberté, ci-devant le Port-Louis. Les troupes que nous devions y remplacer ayant reçu des ordres d'y rester, les six premières compagnies et l'état-major ont reçu l'ordre de se rendre à Lorient, les quatre dernières sont au Port-de-la-Liberté.

On ne peut avoir un plus joli séjour que celui de Lorient, mais il en coûte cher pour y vivre et s'y loger. On a beaucoup d'occasions pour y dépenser son argent...

Un autre officier écrit que les volontaires ont été reçus et fêtés comme des dieux à Port-Louis.

Dans ces deux villes, comme à Saint-Pol-de-Léon et dans toute la région traversée pendant les étapes, aucun trouble ne s'est produit. On n'en prévoit même aucun, et il est certain que, si cette préoccupation eût existé, nous en aurions trouvé trace dans la correspondance journalière des volontaires. Mais l'idée d'un soulèvement prochain n'entre même pas dans les esprits.

Tout à coup, dans les premiers jours de mars 1793, il n'est question, dans toutes les correspondances, que d'une insurrection générale des paysans, et les causes en sont clairement indiquées.

Un membre de l'administration de Maine-et-Loire écrit, le 18 mars, à Duboys :

... Le département de Maine-et-Loire est dans ce moment livré à toutes les horreurs du trouble, de l'anarchie, ou plutôt de la guerre civile la plus sanglante dont le recrutement n'est très certainement que le prétexte [1].

Le district de Châteauneuf est le premier qui ait vu se former dans l'étendue de son arrondissement un rassemblement considérable d'hommes égarés qui parcouraient les bourgs et les vil-

[1] Cette assertion est contredite quelques lignes plus loin.

Digitized by Google

lages, sans doute conduits par des prêtres et des émigrés. Une force armée les a poursuivis et n'est parvenue que par des décharges multipliées à dissiper et mettre en fuite cette première horde de brigands. Quatre-vingt-cinq ont été faits prisonniers et sont actuellement détenus dans les tours de la citadelle.

Nous pensions que, ce premier trouble apaisé, notre département jouirait d'autant plus sûrement d'une tranquillité parfaite que plusieurs des insurgés avaient perdu la vie. Cependant, dès le lendemain, nous apprenions que le district entier de Segré était en état d'insurrection. De nouvelles forces sont aussitôt envoyées pour le faire cesser. Notre succès dans ce pays fut aussi prompt que dans celui de Châteauneuf.

Instruits que les fomentateurs de ce désordre vraiment inquiétant étaient Grandière et sa femme, ci-devant nobles, et Gastineau, ci-devant professeur en droit, si célèbre par sa protestation contre l'arrêté pris par la municipalité pour l'expulsion des ex-bénédictins de Saint-Aubin, nous les arrêtâmes.

Depuis leur translation dans les tours de notre citadelle, nous ne pouvions nous persuader que des mouvements beaucoup plus considérables éclateraient encore dans trois districts à la fois ; que Chollet, Vihiers et Saint-Florent seraient successivement au pouvoir de plusieurs mille scélérats et que tous les patriotes de ces districts périraient victimes de la férocité de tous ces aveugles suppôts du fanatisme et de l'aristocratie. Tel est cependant le sort malheureux qu'ils ont éprouvé. Et, si quelques-uns d'entre eux ont échappé à la mort, ce n'est que par la fuite et en laissant toutes leurs propriétés exposées à la plus désolante dévastation.

En vain toutes les forces de la ville d'Angers et même du département entier ont été mises en mouvement. Elles ont même, dans plusieurs endroits, été repoussées avec pertes. Une pièce de canon a été enlevée à nos frères de Saumur, une des nôtres a été brisée. Enfin, tous les détachements de cavalerie et d'infanterie n'ont dû leur salut qu'à leur fuite précipitée. Le danger est si imminent que le Directoire de notre département a fait convoquer le Conseil général et que tous ceux de district et de commune, également convoqués, sont actuellement en permanence.

Notre ville craint elle-même une irruption subite et, pour la prévenir, des ordres ont été donnés pour décheviller les ponts de Cé et de Sorges, pour intercepter toute communication. Nous

Digitized by Google

sommes réduits à attendre l'ennemi dans nos murs, bien résolus à faire la plus vigoureuse résistance. Nous doutons cependant qu'ils soient assez téméraires pour prendre ce parti, avec d'autant plus de raison que des courriers ont été dépêchés à tous les départements limitrophes et que déjà nous avons dans Saumur et dans Doué de quinze à vingt mille hommes qui se sont mêm', d'après les rapports qui nous ont été faits, rendus maîtres de Vihiers, qu'avaient pris et qu'occupaient ces brigands il y a deux ou trois jours.

Choudieu, l'un de nos commissaires envoyés par la Convention, est arrivé hier.

Ces mouvements qui nous désolent lui ont paru, ainsi qu'au ministre de la guerre auquel l'Administration avait écrit, occasionnés par le recrutement, mais incapables d'opérer une contre-révolution. Il a assuré qu'il ferait usage des pouvoirs illimités qu'il a reçus, ainsi que son collègue, pour ramener bientôt le calme et la paix.

Il a beaucoup applaudi à la mesure de sûreté que nous avons prise contre tous les ennemis intérieurs de la Révolution en les renfermant dans la chapelle et les tours de la citadelle. Là se trouvent pêle-mêle les Legoux du Plessis, les Lancrau et tous leurs domestiques, les Saumier, les Benoist, les Delaunay, les Marsaulaye et leurs femmes, des citoyens de tous états et de tout âge, des filles dévotes et des macrelles singeant la dévotion, c'est enfin l'assemblage le plus bizarre. Tous, au nombre de plus de trois cents, sont réduits au pain et à l'eau et couchent sept ou huit sur un matelas.

Telles sont les nouvelles tragi-comiques que j'ai cru devoir te participer...

Le capitaine Guignon, en congé à Vihiers, et surpris par la soudaine insurrection, écrit le 26 mars à ses camarades :

Il m'est impossible de rejoindre le bataillon dans ce triste moment. Les révoltés dévastent nos campagnes, pillent, égorgent, incendient de toutes parts. Vihiers était à leur disposition dimanche dernier (24 mars) et cette ville nous présente le tableau le plus effrayant qu'il soit jamais possible de voir.

Je fus requis par le commandant de la garde nationale de prendre les armes et je ne balançai pas à me porter un des premiers au-devant de ces malheureux brigands. J'y suis encore.

Digitized by Google

La garde nationale de Saumur se porta à Coron pour disperser les brigands qui y étaient attroupés. Elle y fut attaquée il y a eu samedi huit jours (16 mars) et obligée de se retirer à Saumur. La déroute fut on ne peut plus terrible. Elle perdit, dans cette affaire, la meilleure pièce de canon de Saumur et deux hommes.

Le dimanche matin (17 mars), la générale battit. Tous les citoyens prirent les armes. On se rendit à Doué dans la journée. On forma des détachements d'éclaireurs de l'armée, au nombre de dix ; j'en fus un. On nous donna ordre d'avancer et de découvrir l'ennemi. Nous ne pûmes le faire dans le même jour ; mais le lendemain (18 mars) nous nous portâmes vers Vihiers et n'y trouvâmes personne. Il y avait environ cinquante à soixante vedettes qui attendaient nos patrouilles pour les fusiller, mais elles ont manqué leur coup et ont fui devant nous comme des jean foutre. Nous en avons fait un prisonnier.

Le lendemain (19 mars), nous nous hasardâmes d'aller jusqu'à Coron et nous croyions n'y rencontrer personne. Nous n'étions que cinq hommes contre cinq cents au moins, qui nous ont fusillés comme des chiens et nous avons été obligés de nous retirer.

L'armée, composée de plus de dix mille hommes de gardes nationales est maintenant dans Vihiers et les environs et nous marchons demain (27 mars) vers Coron. Nous attendons le plus grand succès. Toutes nos troupes sont on ne peut mieux disposées et nous espérons que cette guerre ne sera pas aussi longue et aussi terrible que nous l'avons cru dans le principe.

Dans le Morbihan, où se trouvait le bataillon, l'insurrection avait éclaté aux mêmes dates qu'en Anjou et en Vendée, comme si tous les paysans de l'Ouest avaient obéi à un mot d'ordre. C'est que le décret du 25 février 1793, sur la levée des trois cent mille hommes, devait être appliqué dans tous les cantons au même moment, ou à des dates très rapprochées. L'annonce du recrutement produisait partout les mêmes effets.

Nous ne sommes plus à Lorient, écrit Jubin le 14 mars 1793. Le Directoire du département du Morbihan vient de nous faire venir à Vannes pour assurer l'exécution de la loi concernant le

Digitized by Google

recrutement. Aujourd'hui doit se faire le tirage. On était prévenu d'un rassemblement de paysans qui devaient se porter sur Vannes. Toute la troupe est sous les armes.

Le capitaine Verger envoyé avec un détachement dans le bourg de Caden y est arrivé le 21 avril 1793. Il « invite les garçons à se trouver le lendemain au bourg pour le tirage ». Le lendemain, en effet, les jeunes gens arrivent, mais appuyés d'un rassemblement de plusieurs paroisses voisines. Verger parlemente, décide quelques jeunes gens à venir au tirage, fait charger les autres et dissipe le rassemblement ; puis il écrit, à la date du 23 avril :

Tout est calme ce matin. Je défierais aujourd'hui trois à quatre mille brigands. Le tirage s'est effectué hier, et, comme je crois que leur rassemblement n'avait lieu que pour l'empêcher, ils se retireront sûrement ce matin

J'envoie chercher ceux qui ont tombé au sort. Je les regarde même comme intéressés à nous faciliter les moyens d'arrêter les absents puisque notre séjour ici les grève et que nous ne les ménageons pas.

Cette répugnance au service militaire s'explique si on réfléchit que le décret du 25 février 1793 fut la première conscription forcée. L'armée s'était toujours recrutée par engagements volontaires, et les milices provinciales avaient une organisation particulière. La mise en réquisition permanente de tous les citoyens français âgés de dix-huit à quarante ans, jusqu'au complément effectif des 300.000 hommes, fut une nouveauté qui surprit.

Quand ce décret fut publié, il y avait longtemps que tous les Français ayant quelques goûts militaires étaient partis dans l'armée, ou dans les bataillons de volontaires. Nous avons montré qu'il avait fallu, en Anjou, une véritable pression administrative et un système de racolage pour recruter les bataillons de deuxième levée. Les derniers hésitants partirent alors. Il ne resta dans les campagnes que des

Digitized by Google

gens absolument rebelles, par intérêt et tempérament, au métier militaire. Quand on voulut les enrôler, ils se révoltèrent contre une loi sans précédent et dont la nécessité politique leur échappait.

La révolte fut ensuite exploitée par les adversaires de la Révolution et détournée de son premier caractère, mais il est certain que l'obligation au service militaire fut la cause, et non le prétexte, du soulèvement des paysans de l'Ouest en 1793 [1].

Pendant les mois de mars, avril, mai et juin 1793, le bataillon fut employé dans le Morbihan à de petites expéditions contre les réfractaires de la circonscription.

Le 11 mars, à minuit, une réquisition du Directoire du Morbihan fut remise à Duboys, à Lorient. Le bataillon était appelé, par alerte, à Vannes pour assurer l'ordre, le jour du tirage au sort. Il partit le 12 mars, à 6 heures du matin, coucha à Auray et arriva le 13, à 10 heures du matin, à Vannes.

Une grande agitation régnait dans la ville. On disait que les paysans s'étaient soulevés comme au mois de février 1791 [2]. Le cri de : Vive le Roi ! s'était fait entendre. On n'était pas certain du civisme des gardes nationaux, ni du 109e régiment d'infanterie, qui formaient la garnison de Vannes. L'arrivée du bataillon de Maine-et-Loire, dont le patriotisme était connu, rassura les administrateurs.

[1] Dans son interrogatoire, le 9 janvier 1794, d'Elbée dit que le principe de la guerre fut de se soustraire à la levée des troupes destinées aux frontières ; il devint ensuite la défense du trône et du clergé. Voir aussi l'opinion émise par Lucas de la Championnière dans ses *Mémoires sur la guerre de Vendée*, p. 1 à 5.

[2] L'évêque de Vannes, Mgr Amelot, ayant repoussé la Constitution civile du clergé, avait été mis en surveillance par l'administration du département. Les paysans s'étaient levés pour délivrer leur évêque. Une rencontre eut lieu, le 13 février 1791, aux environs de Vannes, entre les gardes nationales et « plusieurs milliers de paysans armés », qui furent repoussés. Peu de temps après, Mgr Amelot émigra et le calme s'était rétabli.

Digitized by Google

Le 14 mars, jour du tirage, la garnison prit les armes dès sept heures du matin et se rassembla sur la place de la Liberté où elle resta, sans bouger, toute la journée. La pluie ne cessa de tomber jusqu'à trois heures après midi. Les patrouilles aperçurent quelques groupes de paysans armés. Il n'y eut aucun engagement et les rebelles disparurent.

On lit dans la « Notice biographique sur J. J. Duboys », par A. de Cesena [1], une lettre du lieutenant Jubin sur les événements du 14 mars 1793, à Vannes.

Lorsqu'on fut instruit de l'arrivée des insurgés, dit-il, on envoya contre eux de forts détachements avec des pièces de canon. Le courage des volontaires brilla dans toute son énergie, les paysans furent obligés de reculer avec pertes. Plus de trente révoltés restèrent sur le champ de bataille ; un grand nombre se retira avec des blessures profondes, emportant avec eux les baïonnettes de nos fusils que nous leur avons enfoncées dans le corps.

L'auteur ajoute que Duboys se mit en marche le lendemain à la tête d'un détachement de cent cinquante hommes, qu'il eût un cheval blessé sous lui dans une escarmouche et que, dans cette même rencontre, deux boutons de son habit furent emportés par les balles. Nous croyons ce récit très exagéré et inexact.

On apprit bientôt que les rebelles s'étaient emparés de la Roche-Bernard et qu'ils menaçaient le district de Rochefort-en-Terre. Il parut « instant de voler au secours de cette ville ». Un conseil de guerre se réunit, le 19 mars, à Vannes, sous la présidence du général du Petit-Bois [2], venu de Lorient. Duboys « proposa comme une mesure urgente de

[1] Page 16.

[2] Agathon Pinot, chevalier du Petit-Bois, colonel du 16e dragons, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, maréchal de camp le 7 septembre 1792.

Digitized by Google

faire partir sur-le-champ un détachement de cinq cents hommes avec 2 pièces de canon ». Le lieutenant-colonel Félix, du 109e d'infanterie, fut d'avis de ne rien faire, et cet avis l'emporta.

Le lendemain, 20 mars, « les brigands se portent sur Rochefort, s'en emparent , égorgent les patriotes, livrent leurs propriétés au pillage et se retranchent dans cette ville, qui devient leur place forte. » Le conseil de guerre se réunit de nouveau et décida d'envoyer un détachement de 500 hommes à Malestroit, par Elven. De vives contestations, que nous avons racontées, s'élevèrent entre Félix et Duboys. Enfin le détachement partit, le 21 mars, sous le commandement de Félix. Duboys le suivit le lendemain avec 300 hommes, et le rejoignit à Malestroit.

Il était convenu qu'on attaquerait Rochefort, le 23 mars, avec les 880 hommes réunis à Malestroit, en même temps que 500 hommes, partant de Vannes, feraient diversion d'un autre côté, par la route de Redon. Félix, au dire de Duboys, et pour faire échouer l'expédition, commença l'attaque avant que la diversion de Vannes se fût produite. Les brigands résistèrent et l'affaire fut assez chaude. La ville fut enlevée d'assaut. Le bataillon de Maine-et-Loire eut deux grenadiers et un fusilier blessés ; le lieutenant Montaubin perdit son cheval [1]. Les troupes commirent quelques pillages qui furent sévèrement réprimés. Tous les citoyens de la ville avaient fui. On lança des proclamations « pour les rassurer et les consoler de leurs malheurs ». Duboys resta à Rochefort avec les 300 hommes de son bataillon.

Une autre colonne dirigée par Laborie, lieutenant-colonel du 4e régiment d'infanterie, opérait au même moment du côté de Questembert.

[1] L'effectif du 3e bataillon de Maine-et-Loire présent à cette expédition est de huit officiers, six sergents, treize caporaux, quatre tambours, deux cent quatre-vingt-dix grenadiers ou fusiliers.

Digitized by Google

Enfin, Beysser, adjudant-général de l'Armée des Côtes, était à Redon le 28 mars, et écrivait à Duboys :

Je me suis emparé des postes de Saint-Peren et d'Anquefer. Les brigands sont dispersés et la libre communication avec le Morbihan, interceptée depuis douze jours, est rétablie. Les deux routes par Musillac et Malestroit sont ouvertes, et je vais en ouvrir une troisième car, ce matin, je prends la Gacilly... Je puis vous porter des secours et combiner à mon gré mes dispositions, étant maître des chemins, des passages et des chalands... Je compte être, le 30, à la Roche-Bernard...

Beysser avait 600 hommes et en attendait 7 à 800 autres avant deux jours.

Le 30 mars, les administrateurs du Morbihan écrivaient à Duboys que Beysser avait battu les révoltés près de la Roche-Bernard, le 29, leur avait tué 40 hommes, pris canons, boulets et munitions, et était entré dans la Roche-Bernard à 9 heures du soir, en même temps que Laborie.

Les deux petites armées, ajoutaient-ils, vont se concerter pour achever de purger le territoire de ces scélérats... Les succès que nous avons obtenus nous assurent qu'ils n'oseront pas se remettre de sitôt en campagne...

Telle fut la répression du premier soulèvement en Morbihan. On écrivait, dans les premiers jours d'avril, que tout était tranquille à Vannes et aux environs. Deux commissaires de la Convention nationale y arrivèrent le 28 mars. Huit paysans rebelles pris à Rochefort furent guillotinés à Vannes, mais on n'avait saisi aucun chef. Au dire de Lemever, accusateur public près du tribunal de Vannes, le plus marquant des prisonniers était le sieur Le Vaillant, juge à Rochefort, prévenu d'avoir fourni du grain et des subsistances aux révoltés, et d'avoir écrit une lettre au commandant des catholiques, à Rochefort. D'après les interrogatoires des prisonniers, les troubles étaient provoqués par les opérations du tirage au sort.

Digitized by Google

On signalait de nouveaux attroupements dans la forêt de la Bretêche, près la Roche-Bernard, mais on ne doute pas que Beysser, commandant dans cette partie, va les disperser et les poursuivre « dans le grand genre ».

Il y eut alerte à Lorient, le 21 avril, et on y appela un détachement des volontaires restés à Port-Louis. Le capitaine Moreau écrit, le 22 avril :

Lorient vient d'être incendié. Tout un quartier a été dévoré par les flammes ; on ne peut douter que ce soit encore un nouveau coup d'aristocratie. Depuis hier soir nous sommes sous les armes. Gauchais est parti avec un détachement de cent hommes pour secourir la ville. On est parvenu à arrêter l'incendie. On a arrêté des femmes chargées de mèches artificielles, qui se disposaient à incendier plusieurs quartiers à la fois [1]...

Tout le reste du pays était calme; mais Duboys, demeuré à Rochefort, commandant d'armes et du territoire environnant, écrivait au général du Petit-Bois que la paix des campagnes n'est qu'apparente. Il obtint de faire venir encore 100 hommes de son bataillon, ce qui porta à 400 hommes du 3e bataillon la garnison de Rochefort. Elle n'y fut point inquiétée et toute son occupation, pendant les mois d'avril et de mai, fut de démolir le château de Rochefort.

Elle envoyait aussi des détachements pour achever, dans les communes environnantes, le désarmement des campagnes, assurer le tirage au sort, arrêter les insoumis et les prêtres réfractaires et faire rentrer les impositions de 1792, dont les trois quarts ne sont pas encore payés. Nous avons ainsi des détails sur les expéditions faites à Caden, à Berric, au château de la Bourdonnaye, à Noyal-Muzillac, à Josselin, à Malestroit, à Pontivy, à Carentoir, au Faouët, expéditions

[1] D'après un rapport ambigu, en date du 5 janvier 1795, de l'administration d'Hennebont au Comité de salut public, cette tentative aurait été dirigée par un chef nommé Louis de Plumelian

Digitized by Google

de simple police, où il n'y eut jamais ni morts, ni blessés, ni même de combats.

Le 14 juin 1793, la garnison de Rochefort fut enfin relevée par le 4e bataillon de Seine-et-Marne. Duboys réclamait son rappel depuis plusieurs semaines. Rien ne justifie le maintien des détachements, vu l'état de paix des campagnes, notamment à Rochefort dont le château est démoli et où rien, désormais, ne peut attirer les brigands.

La garnison de Rochefort revint à Vannes le 15 juin et y retrouva l'état-major et le dépôt qui n'en avaient pas bougé. Les détachements de Port-Louis, Josselin et Pontivy rentrèrent aussi et le bataillon se trouva réuni à Vannes, avec deux postes à Sarzeau et Ambon, pour surveiller la côte. Par application du décret du 11 juin 1793 sur l'amalgame, il fut question d'embrigader le 3e bataillon de Maine-et-Loire avec le régiment de Normandie et un bataillon d'Indre-et-Loire, tous deux en garnison à Belle-Isle-en-Mer. Les événements firent ajourner le projet, et une partie du bataillon fut appelée en Vendée.

Le soulèvement de la Vendée avait pris des proportions inattendues. Après avoir débuté, comme en Bretagne, par des résistances locales aux persécutions religieuses et à la loi de circonscription, il avait dégénéré en guerre civile.

Les administrations départementales avaient d'abord opposé aux paysans révoltés des gardes-nationaux et des citoyens de réquisition. On avait ensuite organisé l'Armée des Côtes de la Rochelle, en groupant des bataillons de nouvelle levée, sans instruction, sans discipline, et plus nuisibles qu'utiles. L'absence totale d'une direction supérieure, les rivalités et l'incapacité des chefs avaient achevé de tout compromettre, et les Vendéens, aguerris contre de tels adversaires, étaient devenus redoutables. La victoire et la prise de Fontenay, le 25 mai 1793, avaient considérablement accru leurs ressources et leur prestige.

Digitized by Google

Les chefs vendéens commencèrent alors à s'occuper d'une organisation régulière. Un Conseil supérieur [1], installé d'abord à Saint-Laurent-sur-Sèvre, puis à Châtillon-sur-Sèvre, fut chargé de l'administration générale du pays. Le territoire fut divisé en comités de cantons et conseils de paroisses, reliés au Conseil supérieur. « Le pouvoir militaire n'entrait point dans les attributions du Conseil supérieur. Il était partagé entre d'Elbée, Bonchamps, Lescure et Larochejaquelin. Chacun commandait sa partie et n'avait point d'ordres à recevoir ; mais il était convenu qu'ils se prêteraient des secours pour la défense commune. » Ces dispositions des Vendéens n'étaient pas connues de leurs adversaires. On ne savait rien de leurs projets. On ignorait l'existence du Conseil supérieur et même les noms et la personnalité des chefs militaires. A tous, indistinctement, s'appliquaient les vagues appellations de brigands et de scélérats.

D'autre part, le général duc de Biron [2], chargé par la Convention nationale de commander toute la région comprise entre la Gironde et la Loire, était arrivé à Niort le 28 mai, et avait pris la direction des opérations militaires. Tous les généraux sous ses ordres, les Représentants du peuple, les Commissaires de la Convention, les Administrateurs des départements étaient perdus dans une confusion inextricable. Chacun rapportait les choses à son petit point de vue, s'égarait en déclamations et ne voyait rien au-delà

[1] Gabriel, évêque d'Agra, président ; Michel Désessarts, second président ; Brin, curé-doyen de Saint-Laurent ; Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers ; Boutiller des Hommelles ; Lemaignan ; Paillou ; Lenoir ; Michelin ; Thomas ; Gendron ; Bodi ; Duplessis, membres ; Carrière, procureur général ; P. Jagault, secrétaire On sait que l'évêque d'Agra était Guillot de Folleville, né à Saint-Servan et ancien curé de Dol. Voir *Guerre des Vendéens*..., I, 232, 436.

[2] Armand-Louis de Lauzun, duc de Gontaut-Biron, colonel de l'armée royale, maréchal de camp le 13 janvier 1792, commandant de l'armée des côtes de La Rochelle le 15 mai 1793.

Digitized by Google

de son étroit horizon. Il faut lire les rapports de Biron pour se faire une idée de cette triste situation.

La prise de Saumur par les Vendéens, le 9 juin, augmenta le désarroi. Ce succès des brigands parut une chose surprenante.

Les troupes républicaines se rallièrent à Tours où il y eût bientôt 17 à 18.000 hommes avec 10 généraux [1], les Représentants du peuple Choudieu, Richard et Bourbotte, les commissaires du pouvoir exécutif Grammont et Parrain, et Ronsin, adjoint au ministre de la guerre. Ces diverses autorités constituèrent, à Tours, une Commission centrale, qui se crut indépendante de Biron et de ses projets.

Or, Biron avait un plan. Il voulait rétablir les communications entre La Rochelle et Nantes et s'assurer la possession de tout le littoral entre ces deux villes. Il avait l'idée préconcue que la révolte s'alimentait par les intrigues de Pitt, l'or de l'Angleterre et les débarquements d'émigrés sur la côte, toutes choses auxquelles les Vendéens ne songeaient point. Depuis sa prise de commandement, il suivait cette fausse route. L'affaire de Saumur ne l'en détourna pas, et il continua d'appuyer les dispositions du général Boulard, qui commandait en basse Vendée.

La Commission centrale de Tours bornait ses ambitions à reprendre Saumur. Un de ses membres alla trouver Biron et lui demanda de faire marcher sur Saumur la division de Niort, conjointement avec l'armée de Tours. Biron refusa et s'en expliqua, le 16 juin, au ministre de la guerre : « Ce n'est

[1] Les généraux de division du Houx, de la Barolière, de Menou (baron de Boussay), Coustard de Massy ; les généraux de brigade Berthier (futur prince de Wagram et de Neufchâtel), Santerre, Fabrefonds, Dutruy (baron de l'Empire le 18 août 1809), Adam de Barbazan ,de Beffroy.

L'orthographe des noms et l'état-civil des généraux républicains employés dans l'Ouest pendant la Révolution a été longtemps négligé. Eux-mêmes tenaient à cacher leurs origines aristocratiques. Ne pas les rétablir enlève beaucoup de piquant à l'histoire de cette époque.

Digitized by Google

pas de continuer la campagne qu'il nous importe, disait-il, mais de la terminer positivement à une époque prochaine. Quelque fâcheux qu'il fût de laisser les Vendéens s'approcher de Tours, rien ne doit m'empêcher de porter une puissante surveillance sur les côtes et sur les villes de Nantes, la Rochelle et Rochefort. »

Pendant ce temps, le général en chef et la Commission centrale de Tours demeuraient sans nouvelles précises de l'armée vendéenne, qui resta jusqu'au 17 juin à Saumur. Quelques actions isolées et surtout la prise de Machecoul, le 10 juin, augmentaient l'incertitude. On ignorait absolument que l'affaire de Machecoul était le fait de Charette et n'avait aucun lien avec les opérations de la grande armée catholique. Les événements de Saumur attiraient toute l'attention de la Commission centrale ; Biron se préoccupait davantage de la prise de Machecoul. Le désaccord s'accentua de jour en jour.

Les chefs vendéens, après avoir élu Cathelineau généralissime de l'armée[1], décidèrent de laisser Larochejaquelin avec une arrière-garde à Saumur, pour surveiller la division de Tours, et de former de nouveaux rassemblements du côté de Parthenay, sous la direction de Lescure, pour immobiliser la division de Niort. Le gros de l'armée marcherait sur Nantes, par Angers, et les chefs pensaient limiter leurs conquêtes à la prise de Nantes et la maîtrise de la vallée de la Loire. Charette, auquel l'affaire de Machecoul avait donné de l'importance, fut invité à concourir à l'attaque de Nantes avec les rassemblements de la basse Vendée. Ainsi les brigands ne marchaient point au hasard, comme on le supposait dans les gazettes, les clubs et les rapports officiels.

L'armée catholique quitta Saumur le 17 juin, s'empara d'Angers sans coup férir et y resta jusqu'au 27. La correspondance des volontaires donne quelques détails sur ces opé-

12 juin 1793.

Digitized by Google

pérations. Une jeune fille d'Angers écrit, le 13 juin, à son frère :

... On craignait beaucoup les brigands qui se portaient sur Saumur, et on envoya des forces de ce côté-là. Je crois qu'il y avait quinze à dix-huit mille hommes, beaucoup de canons, de provisions de guerre et de bouche. Ainsi, notre ville (Angers) voyant Saumur bien gardé ne craignait guère de ce côté-là, et l'on ne s'attendait pas que les brigands pussent la prendre aussi promptement, car elle est en leur pouvoir de samedi 8 (juin).

Après avoir pris Doué, ils s'étaient portés tout de suite sur Saumur. Je ne sais si c'est la trahison de nos chefs, ou la grande quantité de rebelles qu'on dit être quatre-vingt mille ; on n'a point précisément les détails de cette prise-là. On dit qu'il y a eu des bataillons entiers qui ont refusé de se battre, surtout ceux de Paris. En vérité, je crois qu'ils sont de mèche. Ils ne sont bons que pour faire le pillage. Ton ami Barbot était du quartier-général de Saumur ; ils se sont repliés sur La Flèche, heureusement avec la caisse.

Nos administrateurs étaient bien en peine quel parti prendre, n'ayant pas de forces pour se battre. Puisque Saumur était au pouvoir des insurgés, Angers ne pouvait résister. Ils ont décidé qu'il serait mieux de fuir avec armes et bagages que de sacrifier les habitants à un combat qui serait en vain. Ainsi les membres du département, du district, garde nationale, prisonniers de guerre, canons et munitions sont partis mardi 11 (juin) au soir, et vont, je crois, du côté de Laval...[1].

Qu'il est cruel de se trouver dans notre situation ! Nous attendons les brigands de jour en jour ; peut-être seront-ils ici aujourd'hui. On dit qu'ils n'ont pas fait de mal aux habitants de Saumur ; ils n'ont pas pillé. S'ils nous faisaient la grâce de ne point venir nous voir, que nous serions aises ! Mais nous n'aurons pas tant de bonheur. Il faut s'attendre à tous les événements et nous résoudre...

[1] Les procès-verbaux des séances du Directoire du département (archives de Maine-et-Loire, 78, 79, 80) sont interrompus depuis la séance du 10 juin 1793. Ils reprennent à la date du 1er juillet, les séances se tenant à Laval.

La séance du 6 juillet se tient à Angers. Les autorités y notifient leur reprise du pouvoir.

La lecture de ces procès-verbaux suggère d'intéressantes observations sur l'état d'âme des autorités civiles d'Angers à cette époque.

Digitized by Google

Le capitaine Verger, détaché à Rennes, y apprenait des nouvelles dont il fait part à ses camarades, le 24 juin :

Des commissaires du département de la Mayenne, et bien des personnes, qui arrivèrent hier de Laval, me confirment la prise d'Angers qu'on m'avait déjà annoncée sur la route.

Tous s'accordent et assurent que, Saumur une fois pris, les corps constitués d'Angers et la force armée évacuèrent la ville et laissèrent à Gauvilliers [1], y commandant trois cents hommes, une capitulation à présenter aux brigands qu'on attendait. Ceux de Saumur ne se présentèrent pas. Mais environ cinq à six cents de ceux campés à Faye et à Rochefort (sur Loire), sachant la ville déserte, y entrèrent moitié armés de fusils et moitié de bâtons et se rangèrent sur la place de la commune dans le plus grand ordre. Ils y attendirent plus de deux heures que les aristocrates les y fussent chercher, héberger et loger. Personne ne se présenta à eux.

Cependant, ayant montré un peu d'humeur, quelques particuliers restés dans la ville s'assemblèrent, formèrent une municipalité [2] et ils furent logés. On leur fit donner une étape coucicouça. Le chef du détachement d'insurgés fit publier à la tête de sa troupe la commission de l'état-major de l'armée catholique, qui l'enjoignait de s'emparer de la place, mais avec défense de commettre aucun désordre, sous peine de mort. Cette première bande de brigands ne resta à Angers que deux soirs, vingt-quatre heures, il y a eu dimanche huit jours (16 juin).

Un plus grand nombre qui, de jour en jour, s'est accru de sept à huit mille, s'est emparé de toute la ville et de la citadelle. Ils ont arboré le drapeau blanc sur plusieurs clochers, à la citadelle du côté de la Loire, et sur toutes les portes. Plusieurs domestiques d'émigrés se sont mariés et plusieurs baptêmes se sont faits

Les brigands sont toujours à Angers avec des forces. Ils ont désarmé toutes les personnes qui avaient des armes ; ils ont rasé quelques gardes nationaux qui y étaient restés. Cependant on assure qu'ils ne pillent ni ne volent, qu'ils procurent la vie à leur personnel et qu'ils emploient tout ce qu'il est possible de

[1] Commandant de la garde nationale d'Angers, promu général de brigade le 28 juin 1793 et général de division le 30 juillet suivant.

[2] Sous la direction de La Planche de Ruillé.

Digitized by Google

moyens de politique pour gagner les campagnes et qu'ils y réussissent...

Le département de Mayenne-et-Loire et tous les districts en partie sont installés à Laval. L... qui en arrive les y a vus. J'ai vu et parlé hier à un pauvre diable de pâtissier qui était à Angers lorsque cette ville a été prise. Il a les cheveux rasés et a eu ses boutons détachés. Il m'assure tout ce que je vous dis plus haut...

La Commission centrale de Tours ne faisait point poursuivre les Vendéens. Elle tint, le 25 juin, un conseil de guerre et élabora un plan qu'elle transmit à Biron. Ce plan consistait à envoyer la division de Tours au secours de Nantes, par la rive droite de la Loire, pendant que l'armée de Niort ferait une diversion sur Saumur et viendrait garder les magasins et les approvisionnements de Tours.

Biron répondit, le 26 juin, qu'il avait, lui aussi, des magasins à protéger à Saint-Maixent et à Niort et qu'il croyait « diamétralement opposé aux intérêts de la République de compromettre la sûreté des côtes et des villes de Rochefort, la Rochelle, Niort et Saint-Maixent ». Il refusait donc de faire une diversion sur Saumur. Toutefois, reconnaissant « l'importante nécessité de marcher au secours de Nantes », il approuvait le projet d'y porter la division de Tours, et il promettait d'envoyer 3.000 hommes à Tours pour garder les magasins, après le départ des troupes.

Ces discussions profitaient aux Vendéens, qui partirent d'Angers, le 27 juin, pour attaquer Nantes. Ils avaient toute liberté d'action, Biron ayant refusé de marcher et la division de Tours s'immobilisant dans cette ville.

Nantes, menacée du côté d'Angers par l'armée vendéenne qu'on estimait à 80.000 hommes, et du côté de Machecoul par des rassemblements qu'on disait très importants, n'avait donc à compter que sur elle-même. Cette ville était agitée et divisée par les questions politiques dont nous avons parlé ; sa garnison ne dépassait pas 4.000 hommes ;

Digitized by Google

elle semblait[1] une proie facile aux Vendéens. Le général Canclaux commandant en chef l'armée des côtes de Brest, ne désespéra pas de la sauver. « Je n'ai pas 4.000 hommes, écrivait-il, le 26 juin, au général du Houx, à Tours, et j'ai à défendre Nantes presque entouré par les rebelles... Pour me tirer de cette presse, il faudrait que l'armée de Tours pût faire un mouvement en avant, en même temps que celle de Biron se porterait sur ma droite. Par ce mouvement, l'ennemi, forcé de se retirer, perdrait bientôt sa supériorité. » Or, Canclaux, ne devait recevoir aucun secours, ni de Tours, ni de Niort.

Il put, heureusement, tirer quelques troupes de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, toute cette région étant calme, et il réunit 9 à 10.000 hommes. Parmi les renforts venus du Morbihan se trouvait la compagnie des grenadiers du 3e bataillon de Maine-et-Loire, qui partit de Vannes le 26 juin et arriva, le 28, à Nantes.

Le 29 juin, Nantes fut attaquée de tous côtés, principalement dans la direction du Nord-Est. Tous les efforts de l'armée catholique échouèrent devant la courageuse résistance de la petite garnison et de la population. Les grenadiers de Maine-et-Loire, commandés par Verger, Montaubin et Paimparé y prirent part ; un sergent et deux grenadiers furent tués et cinq blessés. Les trois officiers envoyèrent à leurs camarades quelques détails sur ce combat :

Le lieutenant Montaubin écrit, le 1er juillet :

Nous avons fait la route (de Vannes à Nantes) en deux jours et demi. Le 28 juin, à 10 heures, ou même plus tard, nous étions rembarrés par les ennemis qui avaient pris Nort.

A notre arrivée (à Nantes), on nous fit le plus grand accueil et on nous apprit que l'on craignait une attaque dans la nuit. En effet, samedi (29 juin), à 2 heures (du matin) les brigands

[1] Jean-Baptiste-Camille, comte de Canclaux, major de cavalerie dans l'armée royale, général de la République et de l'Empire, sénateur et comte de l'Empire, pair de France sous la Restauration.

Digitized by Google

commencèrent une forte attaque du côté que l'on appelle les ponts et le pont Rousseau. L'attaque, qui n'était que fausse mais des plus vives, ne trompa point les généraux qui n'envoyèrent sur les ponts que les forces nécessaires.

Trois heures après, une attaque générale sur les routes de Rennes, de Paris, de Vannes et différents autres endroits se fit sentir. Toutes les forces qui étaient dans la ville, les deux compagnies qui étaient relevées (du pont Rousseau) furent répandues dans tous ces postes. Le feu, pendant vingt-quatre heures, a été des plus vigoureux. Tous les postes ont tenu bon. Ces héros que l'on dépréciait si indignement se sont comportés en défenseurs de la Patrie. Les bataillons ont montré la plus grande vigueur.

J'ai occupé pendant au moins douze heures, sans manger, le poste de Belair, qui était des plus importants ; je l'ai même commandé. Cette fusillade que j'y ai soufferte nous fait faire des retranchements, et je peux dire que dans douze heures j'en eus dix de feu. Le combat a été des plus sanglants dans ce poste. J'ai eu au moins trente hommes de blessés et quinze, ou environ, de tués. L'artillerie a eu le plus grand effet, tous nos coups ont porté. L'artillerie ennemie a été plusieurs fois démontée dans tous les postes. Enfin, le feu a duré depuis deux heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Plusieurs sorties ont été faites, toutes ont été heureuses.

Plusieurs postes sont évacués par l'ennemi. Celui des ponts et de Paris tiennent encore, ne sachant pas la perte des autres...

Les grenadiers ont montré qu'ils étaient de Mayenne-et-Loire et, lorsqu'il me fallait des hommes de bonne volonté, les grenadiers étaient toujours à la tête.

Nous avons quantité de morts et de blessés. Les ennemis ont perdu le double ou le triple de nous. Ils se défient de leurs chefs et commencent à s'ennuyer. Plusieurs prisonniers et des prises de blé et de bœufs ont été faits. Nantes est dans la plus grande satisfaction.

Des forces, dit-on, nous arrivent. Biron et Boulard marchent contre les brigands...

Le 5 juillet, le capitaine Verger écrit :

... J'arrive à Nantes le 28 juin et, deux heures après, ma compagnie de grenadiers y arrive.

Digitized by Google

Le lendemain, 29 (juin), samedi, la ville de Nantes se trouve cernée et attaquée de tous côtés, dès six heures du matin, par sept points différents. De toutes parts aussi on se défend. Mais je craignis un moment que le grand nombre des assiégeants, leur nombreuse artillerie et leur cavalerie aussi considérable ne découragent la troupe et ne facilitent aux malveillants de cette grande ville les moyens de nous jouer quelque mauvais tour. Au contraire, les troupes soldées, la garde nationale, les marins aujourd'hui canonniers de batteries, se défendirent comme des Césars.

Arrivé de la veille, je n'avais pas encore reçu d'ordres directs et, en conséquence, je profitai de cette occasion de faire à ma tête et de me porter partout où mes connaissances locales devaient me conduire pour bien frotter messieurs de l'armée catholique. J'y réussis, et plus d'une fois.

Je me bornerai à te dire que j'avais formé la vigoureuse entreprise de leur enlever deux pièces de douze, montées sur le chemin de Rennes et que j'y aurais réussi si nos batteries ne m'avaient tué deux hommes et blessé plusieurs.

Je leur avais déjà tué trois canonniers. J'avais un grand avantage sur eux et bien des moyens de me replier par des chemins détournés que je connaissais. Un de leurs chefs à cheval se trouvait au-delà d'un chemin et le chef de bataillon de la Seine-et-Oise, que j'avais avec moi, le tua d'un coup de pistolet. Cet événement fit croire à mon détachement que c'était de la cavalerie qui nous chargeait. Beaucoup sortirent du rang et, avec la ressource de quelques coups de plat de sabre, j'eus bien vite remis l'ordre...

Une heure après, je retournai à la charge et entrai dans un champ de blé où j'allai m'embusquer avec cent hommes. J'y pénètre avec une douzaine. Un grand nombre de brigands qui y étaient déjà se levèrent sur nous et firent une décharge à brûle-pourpoint qui me tua, à mes côtés, le pauvre Lepage et trois grenadiers de la Charente. Nous les vengeâmes bien. J'entre comme un furieux avec mes camarades. Nous en tuâmes quatorze à l'arme blanche et en blessâmes beaucoup. Je tombai a coups de sabre sur plusieurs que j'expédiai dans le bon genre. Je laisse aux braves camarades que j'ai eus avec moi à s'expliquer.

Les grenadiers de Maine-et-Loire se sont montrés supérieurement partout où ils ont été employés. Montaubin et Paimparé

Digitized by Google

étaient en expédition d'un autre côté. Nous avons fait de notre mieux pour mériter l'estime de l'armée et nous l'avons.

On estime qu'il y a eu quarante personnes de tuées au plus et cent cinquante à deux cents blessés. Mais les brigands ont perdu plus de sept à huit cents hommes et ont essuyé une déroute. Ils ont été bien étrillés, je t'assure. Nous n'avions pas, à Nantes, huit mille hommes de troupes, quatre à cinq mille de garde nationale ; enfin, nous n'étions pas plus de douze à quinze mille hommes, et les brigands étaient au nombre de plus de soixante à quatre-vingt mille. Il y avait, sur les routes de Rennes et de Vannes, vingt pièces de canon çà et là, vingt-cinq mille hommes et la cavalerie en réserve ; sur celle de Paris quatorze pièces, dont deux de huit, et douze mille hommes. On ne sait ce qu'il y avait du côté des ponts, sur les routes de la Rochelle, du Poitou, et le long de la Loire, des deux côtés.

J'ai eu de tués, dans ma compagnie, les sergents Lepage et Douai, les grenadiers Bordereau, Manuau et Brem. Quatre sont blessés dangereusement et deux légèrement ; deux sont déjà guéris...

Enfin le lieutenant Paimparé envoyait à son ami Jubin, le 18 juillet 1793, des échos plus lointains du siège de Nantes :

Beysser, comme tu sais, est destitué par les Commissaires de la Convention et fortement inculpé par eux, d'abord de n'avoir pas voulu faire passer des vivres et des munitions à l'armée d'Ancenis lorsque le général en chef le pressait de lui en envoyer, et de bien d'autres chefs d'accusation dont je ne me rappelle pas. Une grande partie des Nantais voient avec peine cette destitution.

Ils attribuent le salut de la ville de Nantes à Beysser seulement, tandis que Canclaux avait seul combiné les moyens de défense contre l'attaque dont il avait eu quelques connaissances secrètes et qu'il ne communiqua à personne. Les Nantais, en général, ne voient pas d'un bon œil le général Canclaux. Certes, ils ont tort, car il se conduit bien. Je l'ai vu à l'affaire du 29 (juin). Je te réponds que les balles, ni les boulets ne lui faisaient pas peur et, sans tout son sang-froid et sa manière juste de voir les choses, je le dis, les brigands eussent peut-être entré

Cependant, il faut être juste. Toutes les troupes, ce jour-là, montrèrent bien du courage et de la bravoure. C'était à qui courrait le premier sur l'ennemi, qui faisait un feu terrible de

Digitized by Google

dedans les maisons, derrière les murs, les haies, les arbres, les blés, les fossés. Ah ! mon ami, je dois un beau cierge à la bonne Vierge, car je l'ai manqué belle, et bien des fois, ce jour-là...

Dès le lendemain de leur échec, les Vendéens avaient disparu des environs de Nantes ; on ignorait ce qu'ils étaient devenus. C'était le propre de la grande armée catholique d'apparaître un jour formidable, et de disparaître sans laisser de traces.

Canclaux, toujours inquiet de sa situation, appela de nouvelles troupes du Morbihan. Le général Desdorides[1] transmit, le 1er juillet, à Duboys, l'ordre de quitter Vannes avec 400 hommes de son bataillon et de se rendre à Nantes. Le détachement fit étape, le 2 juillet à la Roche-Bernard, le 3 à Ponchâteau, le 4 à Savenay et arriva le 5 juillet à Nantes. Toutes les routes étaient libres. Duboys écrivait le 7 juillet :

... Nous sommes logés chez l'habitant. J'ignore encore quelle sera notre destination. Nous n'avons, jusqu'à ce moment, fait aucun service. J'avais exposé à Beysser que les volontaires étaient extrêmement fatigués par la route et qu'ils avaient fait vingt-six lieues en deux jours et demi, sous le poids de la chaleur la plus vive. Ainsi, on nous accorde quelque repos.

Comme on nous a trompés sur le récit de l'affaire de Nantes ! Il s'en faut bien que la perte des ennemis ait été aussi considérable qu'on nous l'avait dit. La vérité est que les révoltés n'ont pas perdu plus de trois cents hommes et que le nombre de leurs blessés n'excède pas quinze cents. Pour nous, mon ami, nous avons perdu aussi beaucoup. De tous côtés on voit des blessés. Les hôpitaux et les maisons en regorgent. Notre compagnie de grenadiers a beaucoup souffert. Nous en avons au moins quinze, tant tués que blessés...

Le quartier général des ennemis est à Angers[2]. Il y a apparence que nous marcherons de ce côté. Canclaux n'est point ici.

[1] Jean-François-Louis Picault Desdorides, fils de Louis-François Picault, écuyer ingénieur du Roi dans la généralité de Montauban.

[2] Il n'y avait aucun vendéen à Angers. Les autorités civiles républicaines y étaient rentrées depuis deux jours.

Digitized by Google

Il marche sur Ancenis, par Nort. Nos grenadiers sont sous ses ordres. Les opérations ultérieures sont enveloppées du plus grand mystère. On ne sait rien...

On voit, par ces correspondances, que personne, même les chefs de corps, n'avait aucune idée de la situation générale. Il est vrai qu'elle était très embrouillée.

Les différends qui s'étaient élevés entre Biron et la Commission avaient été soumis par les deux parties au jugement du Comité du salut public et du ministre de la guerre. Le Comité rendit, le 28 juin, un arrêté qui donnait tort à la Commission de Tours et confirmait les pouvoirs de Biron. Cet arrêté fut communiqué, le 30 juin, à la Commission. Elle décida de suspendre l'envoi de troupes à Nantes et d'attendre les ordres de Biron.

Ce général avait promis à la Commission un renfort de 3.000 hommes et il avait détaché, de Niort, la division Westermann [1] qui entra le 30 juin à Parthenay, le 1er juillet à Amaillou et le 2 à Bressuire. Westermann écrivait qu'il se rendrait ensuite à Châtillon, puis à Cholet et Saumur.

Biron exécutait cette diversion à regret et son idée préconçue le poursuivait toujours. Le 1er juillet, il écrivait encore à Boulard qu'il fallait rétablir les communications entre Nantes et la Rochelle, et reprendre les opérations en basse Vendée, de concert avec le général Canclaux. Tout surprenant que cela paraisse, Biron ignorait encore les événements de Nantes. Il les connut le 3 juillet.

Immédiatement, il donna l'ordre à la Commission de

[1] Le surnom populaire de « boucher des Vendéens » a créé à Westermann une légende qui fait oublier son histoire. Né le 5 septembre 1751, à Molsheim (Bas-Rhin), fils d'un chirurgien, engagé à l'âge de 15 ans, il quitta le service en 1773, avec le grade de sous-officier, fut nommé grand bailli de la noblesse et échevin de la ville de Strasbourg. Venu à Paris en 1772, il se lia avec Danton et reprit du service. Condamné à mort comme contre-révolutionnaire et destitué de son grade, il fut guillotiné le 5 avril 1794.

Digitized by Google

Tours d'envoyer 8 à 10.000 hommes des meilleures troupes à Nantes, par Angers. Il écrivit aussi à Westermann de suspendre son mouvement. Puis, laissant au général Chalbos le commandement des troupes de Niort, il partit pour Angers où il arriva le 4 juin.

A cette date, la situation d'ensemble des troupes républicaines était la suivante.

Les divisions de l'armée des Côtes de la Rochelle se trouvaient en basse Vendée sous les ordres de Boulard, à Niort avec Chalbos, et à Saumur avec la Barolière. Westermann était isolé, en flèche, dans le pays insurgé. L'effectif total montait à 40.000 hommes environ.

Canclaux avait tiré 8 à 10.000 hommes de l'armée des Côtes de Brest. Il en laissait 4.000 à Nantes, 2.000 à Paimbœuf, 800 aux postes de Mauves et Thouaré. Lui-même, avec 2.200 hommes, était sorti de Nantes le 3 juillet, s'était porté à Nort et de là sur Ancenis. Il avait déblayé toute la rive droite de la Loire et en gardait les passages, depuis Nantes jusqu'à Varades.

Nous sommes partis avant-hier (3 juillet) de Nantes, écrivait Verger. Nous avons bivouaqué à Gevé. Nous sommes de l'avant-garde d'une armée de dix-huit mille hommes, commandée par Canclaux. Nous nous sommes réunis hier matin (4 juillet) à une autre armée venant de Blain et autres lieux. Nous sommes à Nort, au nombre de trois mille hommes et plus, pour aller je ne sais où. Nous sommes toujours au bivouac et prêts à nous mettre en marche. On a des nouvelles que les brigands ont avancé vers Angers et Saumur et qu'ils se retirent tous de l'autre côté de la Loire (sur la rive gauche). Dieu le veuille. Nous irons les en débusquer, ou le diable les emportera...

Depuis le succès du 29 juin, le moral des troupes de Canclaux était excellent et contrastait avec celui de l'armée des Côtes de la Rochelle.

Le sergent-major Leclère, de la compagnie des grenadiers, écrit à Duboys, le 11 juillet :

Digitized by Google

... Les grenadiers de Maine-et-Loire se battent bien, mais vous les animeriez encore plus. Ce sont des diables au feu, surtout depuis l'affaire du 29 (juin). Tous désireraient vous avoir pour leur chef...

Le lieutenant Montaubin écrit, le 12 juillet :

... Nous sommes partis de Nantes deux jours après la retraite de l'ennemi. Nous l'avons poursuivi jusqu'à Ancenis, où maintenant nous sommes cantonnés. Je dis cantonnés parce que notre compagnie est comprise dans l'avant-garde ; c'est le bataillon de grenadiers qui la forme.

Le service est dur, point de repos. Huit jours de bivouac sont déjà écoulés. Nous venons d'être relevés de l'avant-garde de l'armée qui est à deux lieues d'Ancenis, du côté de Nantes. A l'instant de notre arrivée, nous recevons l'ordre d'aller relever l'autre qui est à deux lieues de l'autre côté, celui d'Angers. Vois comme on nous épargne.

Malgré tout, notre courage ne s'affaiblit pas avec nos forces. La valeur de nos troupes nous est un sûr garant de réussite.

Les nouvelles sont assez bonnes. Nous sommes ici en observation tandis que Biron, Santerre et autres généraux poursuivent les brigands sur la rive gauche de la Loire. Tout est bien combiné et si bien que, par tous les renseignements que nous avons, nos ennemis ne savent où donner de la tête...

On dit que les Cours étrangères demandent suspension d'armes pour trois ans. Si cela était, je serais de cet avis, trois ans pouvant servir à nous renforcer et nous mettre dans le cas de répondre à tous nos ennemis et de rétablir la paix.

Cependant on ne savait rien de l'armée catholique, sinon qu'elle était rentrée dans l'intérieur de la Vendée. On apprit tout à coup que Westermann avait été battu à Châtillon, le 5 juillet. Sa colonne était anéantie, ses canons et ses convois étaient pris. Niort et Saint-Maixent se disaient menacés par de grands rassemblements de rebelles.

A ces nouvelles, Biron réunit un conseil de guerre à Angers, le 9 juillet. « Tous les généraux étaient d'accord sur le plan proposé par Biron, de réunir leurs forces pour réta-

Digitized by Google

blir la communication de Nantes à la Rochelle, mettre les côtes à l'abri de toute entreprise de l'étranger et pénétrer ensuite au cœur de la Vendée... Ce plan fut combattu par les Représentants du peuple ; il fallut renoncer à son exécution... On décida qu'une colonne, partant d'Angers, bivouaquerait le 10 juillet aux Ponts-de-Cé, et le 11 près de Saint-Lambert... Elle se porterait ensuite sur Trémont et Vihiers, ou sur Chemillé et Cholet, suivant l'attitude des rebelles[1]. » La division de Niort resterait sur la défensive, et les troupes de Canclaux continueraient à surveiller la Loire.

Au jour dit, la colonne partit d'Angers, sous les ordres de la Barolière. Elle arriva le 12 juillet à Brissac. Le général décida de continuer sa marche sur la rivière du Layon, dont l'ennemi occupait la rive gauche. Le 15 juillet, il fut attaqué près de Martigné et le combat, longtemps douteux, finit à son avantage. Ce succès fut présenté comme une grande victoire.

On annonce aujourd'hui (18 juillet 1793) à Nantes, comme une nouvelle très sûre, écrivait le lieutenant Paimparé, que nous venons de remporter une victoire complète sur les brigands à Martigné-Briant, proche Brissac, en Anjou. Nous avons fait mordre la poussière à cinq ou six mille des leurs, tué un de leurs chefs nommé d'Elbée, fait prisonniers les scélérats Piron (de Marsanges) et d'Autichamp. Nous leur avons de plus pris vingt et quelques pièces de canon.

Si cette nouvelle est vraie, comme on l'annonce, je pense qu'avant un mois on ne parlera plus de brigands...

Le 17 juillet, la Barolière ordonna une marche sur Vihiers. Il y fut attaqué le soir même et mis en déroute le lendemain. On ne put arrêter les fuyards qu'à Saumur et, pour les empêcher de passer la Loire, il fallut placer du canon et de la cavalerie sur les ponts. La division de Tours se trouva

[1] *Guerres des Vendéens...*, I, 367.

Digitized by Google

dans le même désarroi qu'un mois auparavant ; on la rallia aux environs de Chinon.

La victoire de Martigné avait décidé le général Chalbos à quitter Niort avec 8.000 hommes pour joindre la Barolière. Il renonça à ce projet quand il apprit la déroute de Vihiers, revint à Niort et y resta immobile.

Les Vendéens étaient encore une fois maîtres de tout le pays, et Angers se trouvait menacé.

Le général du Houx, qui commandait dans cette ville, disposait d'environ 1.500 hommes que lui avait laissés la Barolière. Il avait aux Ponts-de-Cé un poste important qui fut enlevé par les Vendéens le 26 juillet. Le général Desclozeaux était ivre au moment de l'attaque et fut des premiers à s'enfuir. La panique se propagea jusqu'à Angers. Les autorités civiles se préparèrent à une nouvelle évacuation [1]. Rien ne pouvait empêcher les Vendéens de s'emparer d'Angers ; cependant ils ne dépassèrent pas les Ponts-de-Cé qui furent repris, le 28 juillet, par un détachement de gardes-nationaux commandé par l'adjudant-major Talot.

Ces faits étaient ainsi racontés et appréciés au moment même où ils se produisaient.

Le lieutenant Montaubin écrit le 24 juillet :

... Les bataillons de Paris, qui ont presque toujours été la cause de nos déroutes, ont encore causé celle qui a eu lieu du côté de Vihiers et Doué. Nos troupes étaient au nombre de vingt mille et les brigands n'étaient que quatre mille. Cette armée, très mal composée, commandée par des chefs inhabiles et peut-être payés pour la désorganiser, cette armée, dis-je, a été épouvantée par deux de nos caissons qui ont sauté. Un de ces bataillons de Paris formés des derniers, qui se compose d'hommes qui n'ont d'autres principes que ceux du vol et du pillage, fut un des premiers à prendre la fuite pour sauver leur pillage et mit ainsi le désordre dans l'armée, qui n'a été ralliée que le lende-

[1] Voir aux archives de Maine-et-Loire le procès-verbal de la séance du 26 juillet 1793 du Directoire du département.

Digitized by Google

main, aux environs de Tours, par l'adjudant-général Gauvilliers, qui a fait des merveilles.

Il a été affiché dans Angers que, dans ce même temps, il avait pris trente pièces de canon aux brigands. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que sur les vingt mille hommes, quinze cents donnèrent, et tuèrent au moins mille à douze cents brigands. Ce qui prouve, que si nous n'étions pas trahis et que toutes les troupes voulaient donner, nous serions, il y a longtemps, débarrassés de ces intestins ennemis.

Le département d'Angers, d'après les nouvelles, avait encore fait ses malles pour repartir. On l'a forcé de rester à son poste et, il y a deux jours, il fut publié à Angers qu'aucun citoyen ne sortirait sans de grandes et bonnes raisons...

Il y a aux Ponts-de-Cé trois cents hommes ; à Saumur cinq mille ; à Saint-Georges deux cents ; à Ingrandes deux cents, et de suite jusqu'à Nantes.

Les brigands ont attaqué, le 19 ou le 20, les Ponts-de-Cé. Ils ont été vigoureusement repoussés et, si ce qu'on nous a dit est vrai, beaucoup ont brûlé dans un château où ils étaient renfermés et où nous avions mis le feu...

Dans une autre lettre du 31 juillet, Montaubin ajoutait :

... Tu as sans doute appris que nous avons eu quelques dessous du côté de Saumur, c'est-à-dire à Doué. Dernièrement, les brigands entrèrent aux Ponts-de-Cé, nos troupes essuyèrent une dégelée. Deux cents des nôtres se sont foutus dans la rivière et se sont noyés. Les brigands ont suivi jusque vers Angers, mais la garde nationale, plus impétueuse que jamais, a été au devant et les a repoussés vigoureusement par-delà les ponts jusqu'à Brissac où ils ont été battus, non seulement par nous, mais encore par les campagnes d'Anjou patriotes qui se sont soulevées contre eux.

Angers renferme nombre de ces braves paysans qui veulent que tout finisse. « Point de généraux, disent-ils, nous ne voulons pas de gens qui noient leur raison dans le vin. » On leur fait tenir ce langage d'après l'état de soulaison où étaient les généraux aux Ponts-de-Cé.

Si tout cela est vrai, cette effervescence d'esprits échauffés pourra peut-être accélérer les choses. On dit que trente pa-

Digitized by Google

roisses patriotes d'Anjou se montent contre eux. Espérons, si cela est vrai...

Ces deux lettres étaient datées de Varades, en plein théâtre des faits. D'un autre côté, le quartier-maître trésorier Jubin, resté à Vannes, écrivait, le 30 juillet, à Duboys un résumé des nouvelles qu'il avait reçues d'Angers :

Pendant que vous êtes à attendre l'ennemi sous les murs de Nantes, disait-il, notre infortuné pays est sans cesse, et tous les jours, exposé à de nouveaux malheurs.

Il paraît que l'on craint encore beaucoup pour Angers et Saumur. Les bons citoyens ont encore évacué les villes et en ont fait emporter ce qu'ils avaient de plus précieux. Je n'ai point reçu de lettres depuis les deux derniers courriers. Mon oncle (membre du Directoire d'Angers) m'écrivait de la salle du Conseil qu'ils allaient être forcés à une nouvelle fugue...

Il paraît que depuis la déroute de notre armée on s'est borné à contenir les rebelles dans le territoire qu'ils occupent. Une lettre de Gillet, représentant du peuple, annonce qu'ils ont été repoussés deux fois aux Ponts-de-Cé.

Quand pourrons-nous donc réduire ces révoltés et rendre la paix aux départements qui souffrent de ce fléau ? Encore, s'il était le seul qui affligeât ces contrées ! Mais on redoute, pour ainsi dire, autant la visite de nos troupes que celle des brigands. Il est impossible de s'arrêter sans gémir sur toutes ces calamités. Ces reflexions devraient bien engager les vrais patriotes à rester unis pour combattre de concert nos ennemis communs...

Sauf la division Boulard, en basse Vendée, qui venait de remporter deux succès sur les rebelles, à Saint-Philbert-de-Pont-Charron le 25 juillet et à Luçon le 30, l'armée des Côtes de la Rochelle était dans une désorganisation complète.

Les généraux Biron, Boulard, la Barolière, Barbazan réclamaient leur rappel ou envoyaient leur démission. Les généraux Berthier, Rey, Chalbos, Nouvion, de Menou, Gauvilliers, Tuncq, Canier, Verteuil et Baudry étaient dénoncés comme suspects, aristocrates, royalistes, fédé-

Digitized by Google

ralistes ou « bironistes ». L'agent suprême de ces dénonciations était Ronsin, adjoint du ministre de la guerre et délégué à l'armée. Un arrêté du Comité du Salut public, en date du 26 juillet, décida « qu'il serait procédé à l'épurement de l'état-major et des commissaires des guerres de l'armée des Côtes de la Rochelle, pour leur substituer des généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé ». Le 24 juillet, Biron fut relevé de son commandement et remplacé par Rossignol. Une quinzaine de généraux, chefs de brigade ou adjudants-généraux furent bientôt suspendus ou rappelés.

La rivalité entre l'armée des Côtes de la Rochelle et celle des Côtes de Brest s'accentua. Les représentants Merlin et Gillet écrivaient, le 20 juillet, au Comité de Salut public : « Après avoir désorganisé l'armée de la Rochelle, Ronsin voulait désorganiser celle de Brest ; nous lui avons imposé silence. » Et Cavaignac écrivait plus tard au Comité et à ses collègues de Tours : « Je ne vois à la tête de l'armée des Côtes de la Rochelle que des généraux sans talent et sans expérience, le matin invisibles et l'après-dîner intraitables. Avec des généraux tels que Rossignol et Ronsin peut-on faire de bonne besogne ? Je crois qu'ils veulent prolonger la guerre : il faut que la Convention sache la vérité. »

L'armée des Côtes de Brest surveillait toujours la rive droite de la Loire. Le service s'y faisait avec beaucoup d'ordre et de zèle. La garnison de Nantes, dont faisait partie Duboys avec ses 400 hommes, fournissait des postes à Thouaré et à Mauves. Duboys commanda deux fois ces détachements qu'on relevait tous les trois jours. Des patrouilles étaient sur pied jour et nuit, pour surveiller les rebelles qu'on voyait circuler sur la rive gauche et dans les îles de la Loire. La consigne était de ne pas laisser franchir le fleuve. A Nantes même, les troupes sont écrasées de service. Tous les soldats couchent au bivouac et sur la paille. Les gardes sont de quarante-huit heures.

Digitized by Google

L'avant-garde était toujours à Ancenis et les postes avancés à Varades. Là, commandait Verger-Dubareau. Il écrit, le 21 juillet, à Duboys :

Depuis que nous avons quitté Nantes (le 3 juillet), nous avons été surchargés de service... Nous sommes avant-garde de l'avant-garde de l'armée et nous fatiguons toujours plus que d'autres...

Depuis dix jours environ, nous sommes à Varades quatre compagnies de grenadiers — du 111e régiment, de Seine-et-Marne, de la Somme et nous — vingt-cinq gendarmes et cinquante canonniers attachés à une pièce de 4. Je commande la place et j'y ai du détail dont on ne se fait pas idée. Il n'est plus de municipalité... Logement, distributions, service, correspondance, etc... tout m'est sur le corps... Je suffis à tout.

La force de la place est de trois cents hommes. J'ai cinq postes à servir, plus un bivouac de soixante hommes, des patrouilles de nuit aux environs d'ici, qui vont reconnaître des postes voisins.

Nous ne trouvons rien pour notre argent, et cependant nous sommes contents. Tout va bien et chantons de cœur : *Ça ira !*

Le poste de Varades se reliait, à Ingrandes, avec les troupes d'Angers.

En aval de Nantes, la surveillance n'était pas moins active. La navigation était protégée par dix chaloupes canonnières. Le 10 août, les rassemblements vendéens du Port-Saint-Père, commandés par la Cathelinière, attaquèrent le château d'Aux, défendu par un poste de sept cents hommes, et furent repoussés.

... Les brigands sont toujours aux portes de Nantes, écrivait Paimparé le 15 août. Hier encore, je fus à deux lieues du côté d'Indret, avec des marins. Nous en avons vu en quantité. C'est dans cet endroit qu'est situé le château d'Aux où, ces jours derniers, nous avons battu ces gueux-là.

L'armée des côtes de Brest garda pendant six semaines la rive droite de la Loire, depuis son embouchure jusqu'à Ingrandes. Aucun de ses postes ne fut surpris.

Digitized by Google

En vérité, les rassemblements vendéens qui parcouraient la Loire-Inférieure et tenaient la côte, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Saint-Gilles-sur-Vie, n'étaient pas bien redoutables. Le plus important était celui de Charette et il ne quittait guère les environs de Legé. La Cathelinière commandait dans le pays de Retz et se tenait habituellement à Port-Saint-Père. Les paroisses au sud du lac de Grand-Lieu obéissaient à de Couëtus, et celles des environs de Vertou à Lyrost de la Patouillère. Les autres chefs, tels que Savin, Joly, de la Sécherie, Vrignaud, Pajot, de Rouëran, Lapierre et les deux Guérin avaient une autorité très limitée. Ces bandes s'étaient réunies, sous la direction de Charette, pour prendre Machecoul le 10 juin. Elles avaient concouru, avec l'armée catholique, au siège de Nantes, le 29 juin, et à la bataille de Luçon, le 14 août. A part ces trois expéditions, elles agissaient indépendamment les unes des autres, ne savaient rien des événements politiques et militaires de la France et vivaient au jour le jour, tantôt dans l'abondance, tantôt dans la misère, suivant les hasards de la guerre. Elles n'avaient aucuns rapports avec les émigrés ; encore moins avec l'Angleterre, comme le croyait Biron. Tandis que les combattants de la grande armée catholique étaient encore pieux et humains et épargnaient les vaincus, les bandes de la basse Vendée étaient impitoyables.

Les mémoires de Lucas de la Championnière ont donné des aperçus nouveaux sur l'histoire des « brigands » de la basse Vendée. « A Legé, raconte-t-il [1], on ne fut longtemps occupé que de plaisirs. Plusieurs demoiselles et dames du pays vinrent habiter le cantonnement ; les jeux et les ris les accompagnaient... Le vin était toujours en grande abondance dans nos camps. Nos paysans, pour la plupart, avaient déjà pris l'esprit libertin du soldat... Plusieurs

[1] *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par Lucas de la Championnière. Paris, 1904, p. 24, 30, 36.

Digitized by Google

jeunes gens sortis de Nantes, beaucoup de domestiques surtout, attestaient les faibles moyens de la République. Loin de s'effrayer, on se livre de plus en plus à la joie... Maîtres de tout le pays, nous nous faisions un jeu de la guerre ; toujours assaillants, nous ne nous battions qu'autant qu'il nous plaisait, ou, si quelques détachements sortaient pour ramasser des vivres, nous courions sur eux, souvent en petit nombre, et notre arrivée les faisait presque toujours rentrer sans combat... Nous allions tous les jours insulter la garnison du château d'Aux, et rarement nous en venions aux mains.

« Cependant, notre tenue et nos différentes armures étaient bien risibles ; quelques fusils de chasse, la plupart mauvais, armaient nos soldats les plus redoutables ; les autres avaient des bâtons emmanchés dans un fer à peu près pointu, qu'on appelait piques. Malheur au républicain qui tombait blessé entre les mains de ces derniers ; je ne conçois pas de supplice plus cruel que celui d'être déchiré à coups de piques. Notre cavalerie présentait un spectacle encore plus ridicule : des hommes de toute taille et de tout âge, montés sur des chevaux souvent disproportionnés, avaient pour selles des bâts, pour étriers des cordes de foin, et au lieu de bottes des sabots. Le mousqueton était une fourche ou un fusil fort long attaché derrière le dos, et le sabre un couteau de sabotier ou un briquet pris sur l'ennemi. On voit par là que nos armées, qu'on croyait si nombreuses, se réduisaient à très peu de combattants... »

C'étaient pourtant ces bandes qui interceptaient les communications entre Nantes et La Rochelle. Sur elles, depuis trois mois, se concentrait l'attention des généraux républicains. On hésitait à les attaquer avec 50.000 hommes et, pendant ce temps, s'organisait la grande armée catholique. Ainsi, elles avaient rendu d'immenses services au parti vendéen.

Dans les premiers jours d'août 1793, tous les rapports

Digitized by Google

des administrations et des espions annoncèrent un mouvement général de la Vendée. On discerna que les plus forts rassemblements se portaient du côté de Luçon, tandis que des bandes moins nombreuses restaient aux environs de Vihiers pour observer les troupes de Saumur et d'Angers. On renforça la division de Luçon par des troupes tirées de Niort et on poussa une forte reconnaissance de Saumur sur Vihiers. Les généraux Ronsin et Salomon, qui dirigeaient cette reconnaissance, remportèrent un avantage, le 5 août, près de Doué.

Le 14 août, l'armée catholique, renforcée par les bandes de Charette, attaqua Luçon, où commandait le général Tuncq. Cette agression était prévue depuis plusieurs jours et des dispositions avaient été prises. Les Vendéens furent repoussés et poursuivis à huit lieues de Luçon, dans la direction du Lay. Cette victoire fit grand bruit dans la région.

Les représentants du peuple Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon (de l'Oise) et le général Tuncq rendirent compte qu'ils avaient été attaqués par plus de quarante mille hommes, qu'ils avaient pris seize canons, six caissons, des voitures de vivres, et que toute la plaine était couverte de morts.

Duboys (père) écrivait, de Richelieu, à son fils, le 27 août :

... Notre armée de Luçon fait toujours des prodiges de valeur et met l'armée catholique aux abois. On la dit maintenant, pour ainsi dire, sans ressources, manquant de munitions, de provisions de guerre et de bouche et de monde. Le gros de cette armée n'est que de sept à huit mille hommes, nos armées en ayant détruit immensément et les paysans fanatisés ayant, pour la plupart, déserté...

Toutes ces nouvelles étaient exagérées. Cependant, l'armée catholique s'était retirée sur Chantonnay et elle était fort démoralisée. Charette était revenu à Legé et restait inactif. C'était le moment, pour l'armée des Côtes de La Rochelle, de pousser ses divisions d'Angers, de Sau-

Digitized by Google

mur, de Chinon et de Niort en une marche convergente vers la division victorieuse de Tuncq. Les représentants Goupilleau et Bourdon réclamaient cette offensive ; le général Canclaux demandait à y prendre part. Mais Rossignol avait d'autres préoccupations.

Il était absorbé par sa prise de commandement et l'épuration de ses états-majors. Laissant le commandement de l'armée à Santerre, il partit de Saumur le 19 août, avec le représentant Bourbotte, pour visiter les divisions de Niort, Luçon et Les Sables. Il arriva, le 21, à Chantonnay, où il trouva les représentants Goupilleau et Bourdon et le général Tuncq. Les Représentants expliquèrent au général en chef que, le 13 août, veille du combat de Luçon, ils avaient reçu un arrêté du Comité de Salut public qui relevait Tuncq de son commandement. Ils avaient pris sur eux de suspendre cet arrêté, et la victoire du lendemain avait justifié leur mesure. Ils n'admettaient pas qu'on eût dénoncé Tuncq, qui se glorifiait moins d'avoir remporté trois victoires en dix-huit jours que d'être fils d'un tisserand. Rossignol persista à considérer Tuncq comme suspect.

Le lendemain, 22 août, Goupilleau et Bourdon publièrent un arrêté qui suspendait Rossignol de ses fonctions de général en chef et lui enjoignait de se retirer à vingt lieues des armées. Des considérants injurieux précédaient l'arrêté. Le 24 août, un second arrêté des mêmes Représentants disait que Rossignol et ses complices « seront mis en état d'arrestation pour être livrés au tribunal criminel militaire établi près l'armée des Côtes de La Rochelle, à Niort ». Le général Chalbos était chargé d'arrêter son général en chef. Le représentant Bourbotte s'y opposa.

Rossignol et Bourbotte revinrent à Tours où se réunirent, le 25 août, les représentants Choudieu, Richard, Bourbotte, Reubell et Merlin (de Thionville). Ils décidèrent que le débat serait tranché par la Convention nationale et que le général Santerre exercerait provisoirement le commande-

Digitized by Google

ment en chef. La Convention rendit, le 28 août, un décret qui annulait les arrêtés de Goupilleau et Bourdon et ordonnait à Rossignol de se rendre sur-le-champ à son poste et d'y reprendre ses fonctions.

Pendant dix jours, personne n'avait su à qui obéir et l'armée des Côtes de La Rochelle avait été paralysée. On s'explique comment les Vendéens, après une déroute, avaient le temps de se ressaisir.

Ces malheureuses discussions n'avaient pas eu d'échos à l'armée des Côtes de Brest.

Canclaux et les représentants Merlin (de Douai) et Gillet, ayant appris le succès de Tuncq et son arrivée à Chantonnay, avaient réclamé une offensive générale. « La manière hardie et pressante, écrivait Canclaux au Ministre de la Guerre, le 24 août, avec laquelle s'avance le général Tuncq ne me permet pas de rester dans l'inaction... Je vais faire un mouvement sur la route de Nantes à La Rochelle... »

La surveillance de la Loire fut confiée à des citoyens de réquisition, et cinq mille hommes de l'armée des Côtes de Brest furent réunis à Nantes pour pénétrer en basse Vendée. On avait groupé toutes les compagnies de grenadiers pour former des bataillons de « grenadiers réunis ». Verger-Dubareau fut élu, le 15 août, chef du bataillon formé par la réunion des compagnies de grenadiers du 111e régiment d'infanterie, d'un bataillon de Seine-et-Marne, d'un bataillon de la Somme et du 3e bataillon de Maine-et-Loire. Montaubin devint son adjudant-major, et le lieutenant Paulé commanda la compagnie de Maine-et-Loire. L'adjudant-général Bloss fut mis à la tête du corps d'élite des bataillons de grenadiers réunis. Duboys ne fit pas partie de l'expédition ; il avait été renvoyé, le 20 août, en Morbihan avec son détachement de quatre cents hommes.

Canclaux partit de Nantes le 26 août, et prit la route de La Rochelle. L'avant-garde rencontra un poste vendéen aux Sorinières. « Quatre coups de canon et la marche vive et

Digitized by Google

rapide des grenadiers commandés par l'adjudant-général Bloss ont fait fuir les rebelles... La fusillade a duré jusqu'à la nuit... La cavalerie vendéenne a été mise en fuite et poursuivie par le général Grouchy [1]... Les Vendéens ont été très maltraités [2]. » Verger et un grenadier de Maine-et-Loire furent blessés dans cette affaire.

Canclaux laissa le gros de sa colonne à l'embranchement des routes de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et de Montaigu-Vendée, en un endroit appelé les Naudières, où il établit un camp. L'avant-garde resta aux Sorinières, où elle fut attaquée le lendemain (27 août) par les rebelles. La victoire resta encore aux troupes républicaines. Grouchy fit un rapport très élogieux de la bravoure et de l'entrain des officiers et des soldats. Verger écrivait, le 28 août, à Duboys :

Hier au soir, à 4 heures, mon cher Duboys, sitôt mon arrivée au camp, l'adjudant-général Bloss, commandant l'avant-garde, me donna une colonne à commander. On ne faisait alors que tirailler de part et d'autre. Mon premier soin fut de me porter à tous mes postes avancés pour les reconnaître, d'établir des flanqueurs en embuscade de droite et de gauche. Je ne tardai pas à tout voir, et bien m'en valut.

Bientôt, je jugeai par la manœuvre de ces messieurs qu'ils se disposaient à nous attaquer. Je n'attendis pas qu'ils fussent en mesure. Je prévins le commandant et nous les chargeâmes vigoureusement. Ils en furent démontés. J'avançai une pièce de 6, qui fit merveille. J'y laissai une vingtaine de grenadiers et, me portant à la tête de la colonne, le bras droit en écharpe, mon pistolet dans mon écharpe et mon sabre de la main gauche, nous les débusquâmes, à l'arme blanche, d'une tranchée de huit pieds de large et cinq à six pieds de profondeur en talus, et nous en emparâmes. Après leur avoir donné une rude chasse, nous livrâmes aux flammes plusieurs maisons...

[1] Grouchy (Emmanuel, marquis de), officier de cavalerie de l'armée royale, général de la République, maréchal de l'Empire, pair de France en 1832.

[2] Lettre de Cauclaux aux administrateurs de Nantes, 26 août 1793, 9 heures du soir.

Digitized by Google

Il ne me reste que le temps de finir en ajoutant que nous n'avons que deux hommes tués et trois blessés et que nous avons tué, assassiné, presque mangé plus de trente de ces rebelles.

Tout à vous, mon bon ami. Que n'êtes-vous ici !

Le 29 août, on s'empara du château de la Bretesche et les rebelles furent poursuivis jusqu'à Vertou. Le 31, les Vendéens furent encore bousculés à Villeneuve, au bois du Breuil et auprès de Vertou.

A la suite de ces affaires, Charette, de Couëtus, la Cathelinière et Lyrost de la Patouillère convinrent de réunir leurs partisans pour enlever le camp des Naudières. Ils fixèrent leur rendez-vous au 5 septembre.

Ce jour-là, dès 6 heures du matin, on aperçut des groupes de paysans qui descendaient des hauteurs de Vertou, sur la gauche du camp. Beysser se porte au devant d'eux et les repousse jusqu'à la chaussée de Vertou. Pendant ce temps, les bandes de Charette arrivaient en deux colonnes par les routes des Sables et de La Rochelle, et attaquaient l'avant-garde, aux Sorinières. « La colonne, sur la route de La Rochelle, après une fusillade et une canonnade très vives, fut chargée à l'arme blanche par trois compagnies de grenadiers, sous les ordres du commandant Verger, et par une quarantaine de chasseurs et hussards américains. L'ennemi perdit une pièce de canon et un drapeau et fut poursuivi à plus d'une lieue. Un chef, que l'on disait Charette lui-même, ne dut son salut qu'à la vigueur de son cheval [1]. »

Grouchy, d'un autre côté, repoussait et poursuivait jusqu'à Villeneuve la colonne qui arrivait par la route des Sables. Enfin, le rassemblement de la Cathelinière, qui attaqua la droite du camp, fut aussi, et non sans peine, repoussé. On combattit jusqu'à 6 heures du soir et les

[1] *Guerre des Vendéens...*, II, 113.

Digitized by Google

troupes rentrèrent au camp pour y recevoir les félicitations du général Canclaux.

L'adjudant-général Bloss fut légèrement blessé. Il y eut trois grenadiers blessés à la compagnie de Maine-et-Loire. Verger écrivait, le lendemain, à Duboys :

... Tous ces jours derniers, nous avons été harcelés par les brigands, mais aussi nous les avons bien frottés. Dans toutes nos sorties, j'ai commandé une des colonnes.

Hier (5 septembre 1793) j'ai entrepris un de ces coups hardis qui m'a valu l'estime de tous nos braves camarades. Le camp, les avant-postes du camp général, les trois camps, l'avant-garde, l'armée entière furent attaqués sur tous les points. Une partie du camp où se tient Beysser pliait déjà bagages. Grouchy s'était porté à l'avant-garde et se trouvait engagé, de même que huit cents hommes commandés par lui et par l'adjudant-général Bloss.

J'arrive d'une expédition dont j'avais eu le plus grand souci. Montaubin m'instruit de ce qui se passe. Je me porte au secours de Grouchy. Je réussis à le dégager. Je forme une colonne des huit compagnies de grenadiers que je rallie. J'avance au pas de charge sur l'ennemi. J'avais avec moi une pièce de 6. Après avoir profité d'une hauteur pour tirer coup sur coup six coups à boulet et mitraille, je fais charger trente cavaliers au galop. Je charge à l'arme blanche et je réussis en tout.

Nous avons laissé sur ce champ de bataille plus de cinquante tués ou blessés, que nous faisons enterrer ou transporter aujourd'hui.

J'ai pris une pièce de canon de 6, anglais. Tous les généraux, Canclaux, Beysser, Vergnes, etc... vinrent hier au soir m'embrasser et me complimenter. Grouchy a été malheureusement blessé et a eu, dans la colonne qu'il commandait, de même que Bloss, au moins trente blessés et trois tués. Je n'ai eu que deux hommes de blessés à la bouche.

Grouchy, que je viens de voir dans son lit tout à l'heure, voulait que la pièce de canon entrât en ville (à Nantes), escortée par deux grenadiers de chacune des huit compagnies qui composaient ma petite colonne, et deux hussards, moi en tête, avec du laurier. Je m'y suis refusé. C'est une vérité.

Digitized by Google

Ce combat du 5 septembre découragea les bandes de basse Vendée qui rentrèrent dans leurs quartiers. Il exalta le moral de l'armée des Côtes de Brest et fit espérer des succès plus importants.

A ce moment arriva l'armée de Mayence, et les événements militaires prirent une nouvelle tournure.

Xavier DE PÉTIGNY.

(A suivre.)

Digitized by Google

AUX PAYS DU SOLEIL

Zanzibar

(suite)

Par le dédale des rues étroites, précédés de nos guides nous allons maintenant, ravis d'échapper à l'averse brûlante des rayons solaires.

Ici, c'est bien la ville arabe, toute blanche, aux portiques ogivaux, festonnés comme une dentelle de pierre ; aux portes de bois rouge brun, hérissées de clous énormes, presque aussi larges que hautes ; aux fenêtres étroites, grillagées et baneaudées comme des soupiraux de prison ; aux longs murs rugueux, sans une ouverture, auxquels des couches superposées de chaux, d'un blanc éclatant, donnent l'aspect de talus neigeux.

Çà et là, une grille de bois, peinte d'une couleur très crue, vert clair, rouge vif, bleu de ciel, jaune citron, laisse voir, au travers de ses barreaux prismatiques, des jardins minuscules où s'épanouissent des citronniers, des orangers, des manguiers, des jambousiers, des fleurs énormes aux teintes éclatantes, au-dessus desquels des palmiers grêles balancent lentement, à la moindre brise, leurs longs panaches verts.

Et, de ces jardins, trop clairsemés, nous arrivent des senteurs exquises, des parfums délicieux qui contrastent agréa-

Digitized by Google

blement avec les odeurs âcres, musquées, pestilentielles des places, des rues et des cloaques...

Par des échappées ouvertes, soudain, dans les murailles neigeuses ou dans les maisons basses, s'aperçoivent, au loin, une tour de mosquée, un minaret, une terrasse élevée aux murs crénelés, magnifiquement baignés d'une lumière d'or.

Nous sommes à présent sur une place triangulaire, où se tient un marché.

Dans un des angles de cette place, sont tassés, pêle-mêle, des ânes, des mules, des chameaux, des chèvres, des brebis et des zébus. Le long d'une haute muraille s'élèvent, en tas énormes, les caisses, les paniers, les récipients de toute nature qui ont servi au transport des marchandises étalées sur les éventaires ou posées à même le sol, sous la lumière ardente ou sous l'abri, faiblement protecteur, d'auvents en toile écrue ou en tissu de poil de chameau.

Une foule de Zanzibariens, d'Arabes, de Souahélis, de Persans, de Banyans, d'Indiens, d'Européens même, circulent autour des étalages, examinent toutes les choses mises en vente, tâtent les étoffes, goûtent les sucreries et les fruits, gesticulent, marchandent, vocifèrent dans les idiomes les plus variés, les plus disparates, les plus étranges, cependant que quelques vendeurs, coiffés de turbans, la barbe blanche descendant en longs flocons sur la poitrine nue, les yeux noyés de rêve, accroupis devant les nattes sur lesquelles sont posés des aromates, des parfums, des coquillages ouvrés, des colliers d'ambre et mille autres objets venus des cités lointaines, attendent, impassibles, les clients affairés.

Dans un coin de la place, des tambourins résonnent, des musettes jettent leurs notes criardes, des flûtes gémissent. C'est là qu'au milieu de cercles épais de spectateurs hétérogènes font leurs tours, souvent extraordinaires, les acrobates et les charmeurs de serpents.

Digitized by Google

Nous parcourons maintenant une des rues commerçantes de cette ville qui est le lieu de rendez-vous des marchands des cinq parties du monde.

Dans des salles basses et voûtées, où l'on descend par deux ou trois marches, voici les fruits exotiques de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Inde, des monceaux de mangues, de goyaves, d'oranges, de citrons, de mangoustans, d'ananas, de pastèques, d'autres fruits encore, d'espèces diverses. Des paniers de jonc contiennent des dattes, des figues, des mandarines. Une odeur étrange, faite de toutes ces odeurs mélangées, sort des caveaux. A côté s'ouvre un magasin d'épices : poivre, muscade, cannelle, clous de girofle... Ici, c'est un marchand de cafés. Là, c'est un dépôt de bois précieux ; plus loin, une boutique d'empailleur où l'on voit des spécimens de toute la faune de l'île : civettes, chats sauvages demi-singes, servals, antilopes naines, serpents d'espèces innombrables, oiseaux divers, parmi lesquels les colibris au ravissant plumage, les coucous dorés, les poules des Pharaons et les glectaros, les oiseaux sacrés.

A la suite de nos guides, nous sommes entrés dans un immense magasin, sorte de bazar, où sont réunis les objets les plus divers de l'Orient et de l'Occident.

Là se trouvent les fourrures, les tapis, les tentures, les brocarts, les velours, les satins, les soies, les mousselines, les gazes, les crépons, les rubans, les dentelles, les guipures, les plumes rares, les armes, les porcelaines, les cristaux, les bijoux, les essences, les parfums, les pierres précieuses... Ici, ce sont des plateaux de laque aux incrustations de nacre, d'argent, d'ivoire et d'or, des bronzes d'art, des éventails, des écrans, des paravents tendus de soie rouge, groseille, or, vert d'eau, sur laquelle flamboient des oiseaux fantastiques, des fleurs de rêve, des feuillages, des arabesques. Là, ce sont des robes de gaze, bleue, blanche, verte, jaune, rose, des corsages et des jupes de velours, étincelants de paillettes et

Digitized by Google

de broderies, des manteaux de brocart chamarrés d'or, des voiles de mousseline lamée d'or et d'argent, des pantalons de soie écarlate, ponceau, jaune ardent, des simarres d'or incrustées de pierreries, des cachemires doublés de fourrures, des coussins de satin, de soie et de velours, brodés d'argent, de soie et d'or ; des étoffes pour divans, avec des applications de cuivre, d'argent ou de soie, sur fond rouge, bleu, violet, cramoisi, jaune d'or, d'une fantaisie extraordinaire et d'une impeccable harmonie de tons ; des rideaux et des tapis de Perse, aux couleurs éclatantes, aux ramages fantastiques, monstres difformes, chimères extravagantes, oiseaux irréels, fleurs étranges, entrevus par quelque poète de la forme et de la couleur, dans l'ivresse du hachich...

Sur des rayons de cristal ou de bois des Indes sont rangés des buires de forme archaïque, des aiguières d'argent ou de cuivre martelé et repoussé, des coffrets de santal, des vases, des statuettes de porcelaine, de métal ou d'ivoire, des coupelles de jade ou de porphyre, mille objets artistiques en argent, en cuivre, en or et des filigranes merveilleusement ajourés, légers comme de la soie, dont leurs filets ont la ténuité.

Sur des meubles de bois précieux, incrustés de nacre, où merveilleusement sculptés, ciselés, refouillés, ajourés, sont posés des coffrets incrustés eux aussi de nacre ou de métal, ornés de fleurs ou de personnages, d'oiseaux, de papillons ou de chimères. Certains de ces coffrets sont délicatement ciselés, d'autres sont rehaussés d'arabesques aux couleurs vives, du plus délicieux effet.

De vastes comptoirs sont surchargés de cartons d'où les doigts agiles des marchands font sortir des mouchoirs, des chemisettes, des pantalons, mille objets de la lingerie féminine, adorablement brodés par des doigts de fée, blanc sur blanc, or sur blanc, argent sur azur.. ; toute la savante

Digitized by Google

harmonie des mélanges et des contrastes est déployée sous nos yeux éblouis et charmés.

C'est avec peine que nous nous arrachons au plaisir de contempler ces merveilles. D'autres, d'ailleurs, nous attendent et nous voici maintenant chez un Indien marchand d'armes.

Et ce sont, disposés avec un art très réel, sous un apparent désordre, les longs fusils à la crosse incrustée de métal ou de nacre, hérissée de clous de laiton, affectant toutes les formes ; les pistolets à pommeau de cuivre, d'argent ou d'or, les antiques masses d'armes, les glaives archaïques, les rapières, les dagues, les claymores aux poignées prestigieusement ajourées, les sabres aux lames courtes, les yatagans, les kriss ondulés, les kandjiars, les hallebardes, les angons, les arcs, les flèches barbelées, les lances, les piques, les pertuisanes, les sagaies, les poignards, les couteaux de chasse, puis les armes défensives : boucliers de peau de rhinocéros ou d'hippopotame, boucliers de cuir aux incrustations d'écaille de tortue ou d'airain ; et, parmi des objets de formes presque identiques, de provenances multiples, aux noms inconnus, les haumes, les armets, les morions, les casques, les coiffes et les cottes de mailles, les gorgerins, les plaques pectorales, les épaulières, les brassards, les gantelets, les cuissards et les jambières qui nous rappellent les armures ancestrales.

Nous visitons encore d'autres magasins, d'autres bazars, d'autres boutiques. Nous admirons les objets innombrables de cuivre, d'argent, d'or, de nacre, d'os et d'ivoire. Nous entrons chez les sculpteurs indiens où se fabriquent les poignées de cannes, de cravaches, d'ombrelles, les montures d'éventails, les éléphants d'ivoire, mille choses, extraordinairement modelées, ajourées, refouillées ; chez les vendeurs d'essence de rose ou de santal, de gingembre, d'opium, de noix de bétel et de hachich ; chez les fabricants de ces

Digitized by Google

harnais somptueux, rehaussés d'arabesques et de pierreries, où l'or, le velours, les rubis, les turquoises, les émeraudes sont royalement prodigués sur les arçons, sur les troussequins, sur les carapaçons, sur les têtières et sur les frontails ; chez les joaillers, où, sous la glace des vitrines, luisent, brillent, irradient, étincellent, flamboient le jade, l'opale, la cornaline, l'agate, la sanguine, la calcédoine, l'onyx, l'améthyste, le saphir, l'émeraude, le grenat, le rubis, le diamant... et les bijoux incomparables où s'enchâssent toutes ces pierres délicieusement pâles ou splendidement lumineuses, que des hommes de la couleur du bronze sertissent, dans une salle voisine, sous nos regards émerveillés.

Albin SABATIER.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHEZ LES ÉTUDIANTS

Goutte de Lait et Mutualité Maternelle[1]

MESDAMES,

MESSIEURS,

C'est peut-être bien osé à un simple interne en médecine de venir vous parler de la « Goutte de Lait » et de la « Mutualité maternelle », quand, les années précédentes, des conférences très personnelles et très documentées vous ont été faites sur ces œuvres par des praticiens possédant une expérience que je ne puis avoir !

Mais la jeunesse a toutes les audaces et l'on est si bienveillant pour un jeune que c'est sans appréhension que j'aborde mon sujet.

La Goutte de Lait ! Qu'est-ce donc que la Goutte de Lait?

Voilà moins de six mois, je l'avoue à ma honte, je me figurais ainsi une Goutte de Lait : Une association de personnes charitables donnant ou vendant à bas prix du lait stérilisé aux mères de famille qui en désiraient. Cette Association possédait un local. Dans ce local, je voyais des

[1] Causerie faite à l'Hôtel de Ville d'Angers, à la soirée du 20 mars 1907, donnée par l'Association des Étudiants d'Angers.

Digitized by Google

mamans pressées qui avaient laissé leurs poupons à la maison, des files interminables de flacons remplis de lait, une bonne sœur un peu vieille et sévère derrière un comptoir. J'y croyais entendre ces dialogues : « Combien désirez-vous de flacons, Madame? — Vingt, ma sœur. — Très bien : voici. — Et vous Madame? — Quinze, ma sœur, etc. »

Aussi n'avais-je qu'un enthousiasme très modéré pour ce que je croyais être une simple distribution de bon lait.

Depuis que j'ai compulsé l'intéressant, quoique volumineux rapport du Congrès international des Gouttes de Lait en 1904 ; depuis que j'ai vu fonctionner une Goutte de Lait, mes idées sur cette œuvre se sont heureusement modifiées.

Certes, il y a bien des flacons, des mamans, une bonne sœur ou une respectable dame, dans une Goutte de Lait ; mais il y a aussi une balance pèse-bébé, des poupons et un médecin.

Et alors j'ai vu que Dufour, de Fécamp, avait vraiment fait œuvre utile, je dirais même œuvre nécessaire, en fondant les « Gouttes de Lait ».

Si nous étions à l'âge d'or, où toutes les mères pourraient donner le sein à leur enfant, les Gouttes de Lait n'auraient plus de raisons d'être. Mais, hélas ! les obstacles à l'allaitement maternel sont nombreux ! Outre les incapacités physiques, qui sont rares, il faut le dire, existent de multiples obstacles sociaux qui se font surtout sentir dans la classe pauvre.

Comme le dit Variot : « L'allaitement artificiel est étroitement lié au paupérisme. Tant que les femmes seront obligées de travailler hors de chez elles pour gagner leur vie, il y aura un grand nombre d'enfants privés du sein et condamnés au biberon. »

A notre époque d'industrialisme à outrance, nombreuses sont les mères que leur travail à l'usine, à l'atelier, empêche de nourrir leur enfant.

Elles partent de grand matin, confiant le « gosse » à une

Digitized by Google

grand'mère, à la petite sœur, à la voisine. Un épicier a vendu un beau biberon avec un long tube de verre plongeant dans le récipient, suivi d'un tube de caoutchouc non moins long. On remplit le biberon avec du lait tiédi un peu, coupé d'eau non bouillie ou de tisane d'orge, de bouillon même. On donne la tétine au bébé, qui boit *tout seul* et s'endort. L'enfant a bien quelque diarrhée : « C'est les dents », dit la commère du coin. L'enfant crie bien souvent : « C'est les dents. » L'enfant a le ventre bien dur et bien gros : « C'est les dents. » L'enfant vomit : « C'est les dents. » L'enfant dépérit : « Mais il va peut-être mourir? Allons chercher le médecin ! » Le médecin arrive, regarde le bébé, regarde le biberon, hoche la tête, donne des conseils, ordonne de l'eau. L'enfant meurt tout de même. Ce n'est plus les dents : « C'est le médecin avec son eau ! » dit la vieille commère.

Que de malheureux bébés sont morts ainsi, empoisonnés par un lait mauvais ! Que de victimes épargnées si ces petits êtres, condamnés par la situation de leur mère à l'allaitement artificiel, avaient sucé du lait dépourvu de germes nuisibles, dans un flacon propre, avec une tétine propre !

On sait, en effet, que le lait constitue un excellent foyer de culture pour les microbes, qui s'y introduisent de multiples façons.

Une vache malade a du lait malade aussi, c'est-à-dire infecté.

« En supposant même que le lait soit toujours fourni « par des vaches saines et bien nourries, qu'il ne soit pas « privé à l'avance par le mouillage ou l'écrémage de la plus « grande partie de ses principes nutritifs, il renferme « souvent des germes ou microbes apportés soit par l'air « vicié, soit par les mains qui font la traite, soit par l'eau « qui sert à laver les vases, sans compter les autres sources « accidentelles d'infection [1]. »

[1] Dr Levraud, de Saumur. Rapport au Congrès de la Goutte de Lait 1906.

Digitized by Google

Puis, dans le lait comme dans tout produit organique, existent de nombreux microbes saprogènes pour en hâter la décomposition.

Dans le lait, les microbes se développent avec une rapidité extrême, « à tel point qu'un centimètre cube de lait « contiendra 9.000 bactéries deux heures seulement après « la traite et 5, 600.000 vingt-quatre heures après. De plus, « cette pullulation microbienne est favorisée par la chaleur. « M. Miquel, qui a trouvé les chiffres précédents, a démontré « que, dans le *même* lait, après quinze heures de traite, le « nombre des bactéries était, par centimètre cube, de « 100.000 à 15°, de 72.000.000 à 25°, de 165.000.000 « à 35° (Levraud). »

Donc, seul, pourrait sûrement ne pas nuire à l'enfant un lait provenant d'une vache parfaitement saine, recueilli à un pis aseptique, par des mains aseptiques, dans un récipient aseptique et consommé immédiatement après la traite — conditions tout au moins difficiles.

Il faut donc trouver un moyen plus pratique de donner à l'enfant du lait dépourvu de germes nuisibles, si l'on veut éloigner de lui ces terribles gastro-entérites qui font tant de victimes.

Variot et Dufour l'avaient bien compris quand, en 1892 et en 1894, se basant sur les découvertes de Pasteur, ils établirent, le premier à Belleville, des distributions de lait stérilisé, le second, à Fécamp, la première Goutte de Lait. Et les résultats furent si rapidement encourageants que, de tous côtés, on les imita.

Angers ne voulut pas rester en arrière ! Angers possède sa Goutte de Lait depuis quelques années. Sous le mairat de M. Charles Bouhier, le dévoué président actuel de l'Œuvre, sur la demande de personnalités médicales de cette ville, le Conseil municipal attribua 25.000 francs du legs Hérault à la fondation de la Goutte de Lait.

Malgré des difficultés de toutes sortes, grâce à la persévé-

Digitized by Google

rance des organisateurs, on réussit à grouper un assez grand nombre de souscripteurs et l'on fit fonctionner une Goutte de Lait.

Un arrangement avec l'administration de l'Asile des vieillards de Saint-Nicolas permit d'avoir du lait de bonnes vaches, stérilisé peu après la traite.

Un jeune et aimable docteur de mes amis, médecin de l'Œuvre, a bien voulu m'accompagner à Saint-Nicolas. La mère supérieure, une bonne vieille, à la voix mâle et énergique, à la lèvre supérieure un peu moustachue, parut enchantée de notre visite.

Elle nous mena d'abord voir l'étable. Nous entrons dans un vaste bâtiment rectangulaire, haut de plafond, bien éclairé, avec des murs fraîchement blanchis à la chaux. Une série de longs mugissements accueille notre entrée, mais ne nous trouble point. Quatorze vaches sont là : des bêtes propres, larges, puissantes, au pis volumineux, tout gonflé de lait ; des bêtes superbes. Au-dessus de leur ratelier : des pancartes et des noms : « Cérès, Marquise, Parisette, Thémis, Fleur-des-Prés... », j'en passe et des meilleurs. Une litière de paille, abondante, toute fraîche, repose sous les animaux.

« Les belles bêtes ! — N'est-ce pas, Monsieur, nous dit la sœur ; et, vous savez, lavées tous les jours, étrillées, brossées ; tous les ans, les murs et le plafond passés à la chaux ; la litière changée deux fois par jour. Toutes les bêtes vieilles sont abattues ; leur case désinfectée à fond. Nous avons des visites fréquentes du vétérinaire. Que faire de mieux ! Croyez-vous, Monsieur, que ces vaches soient tuberculeuses ? — Ma sœur, je vous dirai que je ne m'y connais guère : je ne suis pas vétérinaire ; mais il me semble que ces beaux animaux ne doivent souffrir d'aucune mauvaise maladie ; qu'en dites-vous, Kieffer, je crois que le facies est bon ! — Oh oui ! répondit-il,... et le retro aussi ! — Nos compliments, ma sœur ! »

L'étable de Saint-Nicolas donne, je crois, les meilleures

Digitized by Google

garanties pour l'obtention d'un bon lait ! On n'y soumet point encore les animaux à l'épreuve de la tuberculine. Des considérations pécuniaires en empêchent, paraît-il? Puis, le bacille de la tuberculose étant tué par une température de 75° maintenue pendant cinq minutes, je vois le pauvre microbe en fâcheuse position quand, pendant une demi-heure, il a subi une température de 100°.

La stérilisation de ce lait se fait à Saint-Nicolas même, dans une salle assez vaste située à quelques dizaines de mètres de la vacherie. Entrons-y. Voilà ce que l'on y voit : d'abord une jeune sœur, tout de blanc habillée, qui vient vers vous, un peu de rouge aux joues, un gracieux sourire aux lèvres ; puis une aide entre deux âges qui remplit mélancoliquement à de grands récipients de grès, fixés au mur, d'innombrables petites bouteilles surmontées d'une armature semblable à celle de nos bouteilles à bière.

Sur des étagères, le long de la muraille, reposent des paniers de fil de fer, à neuf cases, remplies chacune d'une bouteille vide, débouchée, la tête en bas.

Un comptoir, recouvert d'une blanche toile cirée, occupe le milieu de la pièce. Dessus : les paniers que l'on vient de remplir ; dessous : ceux que l'on vient de rapporter. En face, au milieu d'un des côtés : l'appareil où le lait va être stérilisé. Figurez-vous une grande marmite cylindrique, d'un mètre vingt de diamètre à peu près, en fonte — je crois — surmontée d'un couvercle épais, avec des boulons sur le côté pour le bien fixer, couvercle qu'une poulie peut soulever ou laisser retomber ; un thermomètre la traverse.

Les paniers, remplis, sont disposés dans l'appareil par couches superposées. Le couvercle s'abaisse. On le fixe et l'on chauffe. Une température de 100 degrés est maintenue pendant une demi-heure. On laisse refroidir. On s'assure qu'aucune bouteille ne laisse pénétrer de l'air. Le lait est prêt à être consommé.

Le lait est stérilisé soit pur, soit coupé du tiers ou de

Digitized by Google

moitié eau sucrée ; chaque bouteille contient tant de grammes, selon les indications fournies par le médecin à la consultation de la Goutte de Lait.

Une voiture à quatre roues, élégamment peinte en bleu, transporte alors le lait stérilisé dans les deux centres de distribution : rue de la Roë et boulevard Descazeaux.

Si la Goutte de Lait se bornait, comme je l'ai cru jadis, à distribuer ce lait stérilisé, ce serait bien, sans doute, mais ce serait peu. La Goutte de Lait, dans la pensée de son fondateur et comme on l'a définie au premier Congrès, « est une œuvre qui lutte contre la mortalité infantile par tous les moyens possibles : elle donne des conseils aux mères ; elle encourage l'allaitement maternel ; elle distribue du lait quand le sein fait défaut ou est insuffisant. »

On a prétendu que la Goutte de Lait mettait obstacle à l'allaitement maternel ; on a même prétendu qu'elle y était opposée. Jamais ! Entrez dans une salle de consultations de la Goutte de Lait : ce qui vous frappera dès l'abord, ce seront de grands tableaux fixés au mur ; sur le mieux exposé, sur le plus grand, vous pourrez lire en grosses lettres : « L'allaitement au sein est le meilleur mode d'alimentation pour les nourrissons. Une mère ne doit jamais pouvoir se reprocher de ne pas avoir tout fait pour allaiter son enfant. »

Le livret individuel que l'on distribue à chaque maman et sur lequel sont consignées les pesées, l'évolution dentaire de l'enfant, les observations du médecin, porte en première page, sous ce titre général « Conseils aux mères », le paragraphe que je viens de citer.

Mais, mise en présence d'un fait brutal, l'allaitement artificiel, la Goutte de Lait tâche de le bien diriger, de le rendre moins nuisible, tout en ne perdant pas de vue que ce qu'elle fait elle ne le fait que « faute de mieux ».

« Cette devise, dit Dufour, affirme notre rêve, notre « espérance, nos vœux en faveur du retour vers des erre- « ments meilleurs, vers le respect des lois naturelles. »

Digitized by Google

En attendant cette venue, trop lointaine et incertaine, il faut travailler à sauver les enfants élevés autrement qu'au sein, avec cette conviction profonde qu'en agissant ainsi on fait de la bonne besogne.

Pénétrons, si vous le voulez, à la Goutte de Lait, un jour de consultation.

Une première salle, carrée, vaste, avec des tableaux le long du mur ; sur ces tableaux : « L'allaitement au sein est le meilleur mode d'alimentation des nourrissons. Réglez bien les repas de vos enfants. N'ajoutez jamais rien au contenu du biberon, etc., etc. ». La salle est bien chauffée. Il fait bon. Ça sent bien un peu le poupon ! mais que voulez-vous ! Sur des bancs, une quinzaine de mamans sont assises, avec des poupons sur les genoux, sur les bras, des poupons gros, des poupons petits, des roses, des pâles, des poupons qui pleurent, d'autres qui rient, les uns suçant leur pouce, d'autres se grattant le nez ! et les mamans babillent, consolent leur mignon, leur font risette, les enlèvent en l'air et les roulent entre leurs mains en riant bien fort. C'est comique et touchant.

Nous voici dans le sanctuaire : une autre salle plus petite. Là, au milieu de la pièce, un bureau ; derrière le bureau, un jeune médecin que n'ont pas l'air d'effrayer les mille bruits assourdissants et variés qui viennent de l'autre côté. Sur le bureau, à droite, une balance pèse-bébé ; à gauche, une pile de serviettes chaudes. Devant, une respectable bonne sœur, qui prend des bras d'une jeune maman un gros garçon tout nu qui gigotte désespérément. Elle l'enveloppe dans une serviette, le pose sur la balance : « 6 kil. 200. Il a augmenté de « 200 grammes, c'est très bien. — Il prend bien son lait ; « il n'a pas de diarrhée. — Votre enfant va bien pour le « moment ; mais, comme il aurait été plus beau, Madame, si « vous l'aviez allaité. Vous n'avez pas pu, dites-vous? mais « vous avez à peine essayé. — Vous aurez plus de courage

Digitized by Google

« au second, n'est-ce pas? — Oui. — C'est une bonne parole. « Nous verrons. » Et le défilé continue.

La balance donne-t-elle un poids égal à celui de la semaine précédente ou plus faible, c'est que l'enfant souffre. Comme l'a dit très justement Variot, « la balance est le baromètre de la santé des nourrissons. » On recherche la cause, le médecin modifie la dose de lait, donne les conseils voulus, décèle une maladie qui débute et peut plus facilement l'écarter. Le médecin dicte la quantité de lait pur ou coupé à donner toutes les deux heures. On donne le panier, la maman s'en va.

Mais, me direz-vous, c'est une véritable consultation de nourrissons que vous décrivez là! C'est l'œuvre fondée par Badin ! Ce n'est plus la Goutte de Lait !

On a voulu faire des Gouttes de Lait et des consultations de nourrissons fondées par le regretté professeur Budin deux œuvres opposées, ennemies ! Pourquoi ! Les deux œuvres se complètent ! Les consultations de nourrissons s'adressent aux enfants élevés au sein ; dans les Gouttes de Lait, on consulte les enfants élevés au biberon. On y consulte aussi les enfants élevés par l'allaitement mixte, et, en province, où le travail ne peut être divisé à l'infini, je ne vois pas pourquoi les enfants nourris au sein n'y seraient pas consultés eux aussi !

« Les Gouttes de Lait, comme on l'a si bien dit au Congrès, ne sont, en somme, que des consultations de nourrissons dans lesquelles on offre gracieusement ou à bas prix aux enfants pauvres, du bon lait. »

Et, on ne saurait trop le répéter, ce sont surtout les bons conseils donnés et la bonne direction imprimée à l'allaitement artificiel qui font l'utilité réelle de la Goutte de Lait.

Comme je le disais au début de cette causerie, si, de notre temps, il y a tant d'enfants condamnés au biberon, c'est bien souvent parce que la condition sociale de la mère l'empêche de donner le sein.

Digitized by Google

A peine l'enfant mis au monde, la femme ouvrière, toute pâlie et toute faible encore, retourne au travail. Il le faut, pour vivre. L'enfant et la femme en souffrent. Une œuvre s'est créée pour remédier à cette misère : c'est la Mutualité maternelle.

L'œuvre est née des conclusions émises en 1890, au Congrès de Berlin, où dix-sept états européens représentés ont formulé ce vœu : « La mère ne pourra reprendre son travail que quatre semaines après la naissance de son enfant. »

Le 5 février 1891, la Chambre des députés discuta un article 9 de la loi sur la réglementation du travail des enfants, des filles mineures et des femmes avec M. Dron comme rapporteur et où le comte de Mun émit ce vœu : « Les « femmes accouchées ne peuvent être admises au travail « que quatre semaines après leur accouchement. » Ce vœu devenant un article de la loi, c'était créer à l'État une charge impossible à soutenir. Aussi l'État ne put-il que laisser prévoir un utile appui, ouvrant ainsi la voie aux initiatives privées.

M. Félix Poussineau, un industriel parisien, d'accord avec son collègue et ami, M. Brylinski, avec le concours des trois chambres syndicales de la couture, de la broderie, de la passementerie, fonda, en février 1891, la Mutualité maternelle. Mme Carnot prit l'œuvre sous son haut patronage.

La mutualité maternelle a été créée dans ce but : « Donner « aux mères ouvrières une indemnité suffisante pour per- « mettre de cesser tout travail et d'employer ce repos au « soin de leur enfant et d'elles-mêmes pendant les quatre « semaines qui suivent l'accouchement. »

Tous ceux qui s'occupent de choses médicales savent, en effet, que souvent le travail repris prématurément fait de ces pauvres femmes d'éternelles souffrantes ; que l'enfant, presque laissé à lui-même dans ces premières semaines où il

Digitized by Google

tient à peine à la vie, souffre plus encore de cet abandon forcé. C'est dans ce premier mois que la mort frappe le plus. Sur 100.000 décès survenus la première année, 51.650, plus de la moitié, ont lieu le premier mois.

Si la mère était là, pour nourrir son enfant, il pourrait plus sûrement franchir cette redoutable étape.

Le 19 mars 1904, la Mutualité maternelle fut fondée à Angers, par la Société des Dames et Demoiselles d'Angers, sous le patronage de l'Union mutualiste de Maine-et-Loire. M. Thiberge fut son oragnisateur et son premier président.

Peut jouir des avantages de la Mutualité maternelle toute femme mariée ou non, âgée de seize ans et domiciliée dans le département de Maine-et-Loire, qui en fait la demande et s'engage à se conformer aux statuts.

Elle doit être inscrite depuis neuf mois : payer trois francs par an.

Peuvent aussi faire partie de la Mutualité maternelle les femmes de sociétaires de toutes sociétés de secours mutuels, à condition que ces sociétés s'engagent à verser une cotisation de 1 franc par femme de sociétaire sans en excepter une, quel que soit leur âge. (Article 10 des statuts.)

Chaque accouchée reçoit pendant quatre semaines, à dater du jour qui suit l'accouchement, une indemnité de 12 francs par semaine, à la condition qu'elle s'abstienne de tout travail pendant ces quatre semaines. (Article 16.)

Cette indemnité est payée alors même que l'enfant vient à mourir avant l'expiration des quatre semaines.

D'après l'article 20 des statuts, on peut, à titre exceptionnel, prolonger l'indemnité de deux semaines, sur la demande de l'accouchée et avec certificat du médecin de l'Association. Si deux enfants naissent, l'indemnité est élevée de moitié. Si l'un des deux vient à mourir, l'indemnité continue pour le suivant.

Douze francs par semaine, ce n'est certes pas pour se procurer le superflu, cela suffit pour le nécessaire.

Digitized by Google

De plus, la Mutualité maternelle, n'oubliant pas qu'elle se doit aussi à l'enfant, encourage l'allaitement au sein en accordant une prime de 10 francs à toute sociétaire qui allaite elle-même, durant ces quatre premières semaines.

A Angers, malgré de généreux donateurs, malgré la subvention de 500 francs de la Ville, la Mutualité maternelle n'a pu encore faire tout le bien que son dévoué président voudrait lui voir faire. Il voudrait établir comme complément de l'œuvre (et cela se fait depuis longtemps à Paris et dans d'autres villes) des consultations pour les nourrissons, jugeant que la Mutualité maternelle ne ferait qu'œuvre incomplète, si, après quatre semaines, elle ne s'occupait plus de l'enfant et ne conseillait plus la mère.

Mais, me direz-vous, voilà bien des œuvres distinctes : Goutte de Lait, Mutualité maternelle, Consultations de nourrissons. Pourtant leur but est bien près d'être le même. Pourquoi les isoler ? En effet, nul besoin n'est de séparer par des fossés infranchissables ces trois œuvres ! Elles doivent marcher de pair. Pour vivre, l'enfant que sa mère allaita pendant ses quatre semaines de repos, mis ensuite à l'allaitement mixte ou malheureusement à l'allaitement artificiel, doit prendre du bon lait et doit être soumis à une surveillance médicale. Il trouvera tout cela à la Goutte de Lait, qui complétera ainsi l'œuvre de la Mutualité maternelle.

Sans doute, toutes ces œuvres ne sont pas encore complètement au point. Elles ne sont pas encore suffisamment dégagées des questions politiques et des questions de parti, qui pourtant ne devraient rien avoir à faire quand il s'agit de charité, quand il s'agit de l'enfant. Le pauvre bébé qui vagit dans ses langes a-t-il une opinion politique? est-il royaliste ou révolutionaire ? Je le crois plutôt altruiste (si c'est une opinion !). Voyez-le sucer ce bonbon ! Son premier soin n'est-il pas de vouloir vous y faire goûter !

Digitized by Google

Il me semble que toutes les querelles, toutes les luttes devraient s'arrêter devant un berceau.

Je parle peut-être là en homme qui a bien peu d'expérience de la vie ; c'est possible !!

En tous cas, permettez-moi, en terminant, de faire près de vous un chaleureux appel en faveur de la Goutte de Lait et la Mutualité maternelle. J'ai essayé de vous montrer combien était utile et élevé le but qu'elles se proposaient. Je sais qu'avant l'existence de ces œuvres les enfants s'élevaient tout de même ! Mais combien sont morts qui auraient peut-être vécu !

Le progrès nous donne chaque jour des armes nouvelles contre la maladie et contre la mort — nous ne pourrons jamais vaincre celle-ci, — c'est vrai ! Mais doit-on pour cela refuser le combat qui la fera battre en retraite pour un temps, surtout quand la vie d'un enfant est en jeu?

Non, n'est-ce pas ! et nul doute que vous vous associerez sans arrière-pensée à tous ceux, de tous les partis, qui ont commencé la bataille et qui la continuent avec toute leur énergie pour ce qu'il y a sur terre de plus charmant et de plus pur : pour l'enfant.

Gustave JOURDIN.

Interne à l'Hôtel-Dieu,
président de l'Assoiation des Étudiants.

Digitized by Google

Digitized by Google

Première Aumône

Ce jour-là, le jardin semblait désert encore :
Pas de vieillards courbés à la face incolore ;
Pas d'espiègles bambins près de la pièce d'eau,
Ni de passants rêveurs goûtant le renouveau.
J'allai m'asseoir à l'ombre et sur un banc rustique,
Sous la protection d'une Diane antique,
Quand un enfant parut, suivant son précepteur
— Vieux prêtre à cheveux blancs, à l'austère pâleur. —
Un ravissant bébé ! Cinq ans... six ans à peine...
Le visage encadré par des boucles d'ébène,
Qui tombaient sur un col éclatant de blancheur.
Il marchait, fier et droit, comme un jeune seigneur.
Ses petits doigts gantés tenaient une brioche ;
L'autre main s'enfonçait, crânement, dans la poche
D'un élégant et fin costume de velours,
Je les vis s'arrêter, après quelques détours,
Non loin de moi, sous un platane séculaire.
Le prêtre, en souriant, ouvrit son bréviaire,
Et fit signe à l'enfant de jouer. Le petit
Déposa son gâteau, n'ayant plus d'appétit ;
Puis se mit à courir, dans les feuilles nouvelles,
Après les oiselets qui secouaient leurs ailes.
Je le voyais bondir à travers le bosquet.
Soudain il se baissa, grave, et fit un bouquet
De riches boutons d'or, de roses pâquerettes.
Il eut, avec ces fleurs, de très longues causettes

Digitized by Google

Et de profonds discours. Mais... je n'entendis rien.
Je le suivais des yeux.
Or, un petit blondin,
Dont les habits troués et la figure blême
Indiquaient un enfant de la misère extrême,
— Comme on en voit, hélas ! en nos obscurs faubourgs. —
Un petit s'avançait. Oh ! je verrai toujours
Avec quel œil brillant d'ardente convoitise
Il fixe le gâteau que l'autre enfant méprise.
Un gâteau ! Songez donc... Lui qui n'a même pas
Tous les jours un morceau de pain pour son repas.
Il approche à pas lents... Déjà sa main tremblante
A saisi sur le sol la brioche odorante,
Quand le bébé vêtu de velours, frémissant,
Accourt en s'écriant : « Oh ! l'affreux mendiant !
« Comme il est sale et laid. Regardez-le, mon Père,
« Et pas débarbouillé !... Va, je te voyais faire,
« Tu prenais mon gâteau, voleur, que c'est vilain !
« Moi, je veux le donner aux cygnes du bassin,
« Et tu ne l'auras pas. Va-t-en ! »
Mais le vieux prêtre,
Devinant le chagrin du pauvre petit être,
Tourna vers son élève un visage irrité :
« Jacques, venez ici. Que vous avez été
« Méchant sans le vouloir. Cet enfant misérable
« N'a pas, ainsi que vous, tous les jours, sur sa table,
« Les mets les plus exquis. Hélas ! pauvre bambin,
« Avait-il seulement déjeuné ce matin?
« Il est sale, c'est vrai. Mais il n'a pas de mère,
« Peut-être pour laver de son front la poussière
« Et peigner ses cheveux ; pas de chaud petit lit
« Comme vous, pour dormir, quand il fait froid et nuit.
« Et vous le repoussez... vous, dont l'âme si tendre
« Est pleine de pitié, qui ne pouvez entendre
« L'histoire de Jésus sans pleurer dans mes bras.

Digitized by Google

« Mon cher petit ami, vous ne savez donc pas
« Que tous les malheureux sont des Jésus sur terre?
« Lui-même, il nous apprend ce consolant mystère :
« Quand un pauvre, dit-il, croise votre chemin,
« C'est Moi qui, parmi vous, passe en tendant la main. »

Et l'enfant écoutait cette doctrine étrange
Et sur son précepteur levait son regard d'ange,
Dans lequel le remords faisait monter des pleurs.
— Tout à coup, il saisit sa brioche et ses fleurs,
S'élance, dans la sombre allée, à la poursuite
De l'enfant en haillons qui s'enfuyait. Bien vite
Il le rejoint. Alors, il jette, suppliant,
Ses bras autour du cou du petit mendiant.
L'embrassant à plein cœur de sa bouche vermeille.
Il lui tend son offrande et lui dit à l'oreille :
« Va, je ne savais pas. Je ne le ferai plus.
« Veux-tu me pardonner, mon cher petit Jésus? »

Juliette SAILLANT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Seigneurs de la Béraudière

La noble famille de la Béraudière a joué en Anjou un rôle très important.

Son origine datait au moins d'avant la fin du XIIIe siècle. Nous en avons trouvé la preuve dans un vieux parchemin extrait des archives du château de Bouzillé. Il mentionnait l'obligation qu'avait contractée en l'an 1280 Guillaume de la Béraudière, celle d'entretenir à ses frais une lampe que ses « ancessors » avaient jadis léguée à « l'église de Cantelup (Chanteloup) [1] ».

Tout d'abord, le château s'appelait primitivement Chanteloup. Ce n'est guère avant le XVe siècle qu'on le dénomma la Coudre-Chanteloup ; plus tard, on l'appela tout simplement la Coudre.

La Seigneurie resta aux mains des aînés de la maison de la Béraudière depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1423.

Jean de la Béraudière la donna à Mathes, son fils puîné. Ce fut ce Mathes qui construisit à quelques pas de la Coudre le château de la Boussionnière, qui devint sa principale résidence.

Hardy, fils de Mathes, constitua le fief de la Coudre comme dot de Jacques, son fils cadet (1497-1540).

Hardy de la Béraudière mourut sans enfants après 1540 et laissa ses biens à son neveu Gabriel.

[1] Chanteloup, paroisse du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

A la mort de Gabriel, en l'an 1572, la Boussionnière devint la propriété des descendants de son fils aîné Thibault et la Coudre-Chanteloup celle de son fils cadet, René, qui fut la tige de la branche de ce nom.

Branche de la Coudre

Guillaume est le premier nom connu de la maison de la Béraudière. Le mercredi après la fête de saint Nicolas (1280), de concert avec ses frères et sœurs, à l'exception de « Johenne, sa sœur, il donna à monsor Penes, rector de leglese de Cantelup, une pèce de terre pour l'entretien d'une lampe jadis léguée par ses (ancesors) [1] ».

En l'an 1273, Guillaume avait épousé Anne de Ravenel. De ce mariage, il eut seulement un fils, Jean.

Jean de la Béraudière. — Ce seigneur sut se concilier la bonne grâce du roi de France, Philippe-le-Bel... Il devint conseiller du roi. En l'année 1305, Philippe-le-Bel assurait par lettres patentes le paiement d'une rente de 40 sols de Tours, que feu Guillaume de la Béraudière, et de 100 sols de Tours, que Jean de la Béraudière devaient au prieuré de Thouarcé.

Jean de la Béraudière se maria avec Marguerite du Plessis; il eut d'elle deux enfants : Sibille [2] et Guillaume.

Guillaume de la Béraudière. — Ce seigneur fut très attaché au roi de France, Philippe-le-Bel. Dans des lettres patentes données à Pont-Saint-Maxence, le roi faisait savoir que, par considération des bons et agréables services que lui rend « son ami et féal escuyer Guillaume de la Béraudière, fils de Jehan de la Béraudière, au temps où il vivait, son

[1] Nous avons donné la teneur de l'acte de fondation de cette lampe dans le style et avec l'orthographe du moyen âge. Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* ont lu cet acte dans le fascicule de septembre-octobre 1906.

[2] Sibille, femme du chevalier Jean Odard.

Digitized by Google

conseiller et maître de son hôtel, il lui donnait la terre de Saint-Hilaire, en Anjou, venue en ses mains par la forfaiture de Jehan d'Aubigny.

Quelques années plus tard, le 15 avril 1387, Louis de Sancerre, maréchal de France, donnait l'ordre au trésorier, Jean Leflamand, de payer la revue [1] de messire Guillaume de la Béraudière, chevalier, pour servir le roi dans ses guerres de Guyenne.

Guillaume avait épousé Yvonne d'Aubigné, dame de Saint-Hilaire, dont il eut deux enfants, Catherine [2] et Jean.

Jean de la Béraudière. — Vers la fin du XIVe siècle, la maison de la Béraudière a déjà acquis une très grande importance. Car, à ses titres de seigneur de la Béraudière et de Saint-Hilaire, nous voyons Jean de la Béraudière ajouter ceux de Souches (commune d'Ambillou), d'Ozay (commune de Sanzay, département des Deux-Sèvres), d'Ursay (commune de Bouillé-Loretz, Deux-Sèvres).

Chambellan du duc d'Orléans, Jean de la Béraudière épousa, vers 1375, Jeanne Carion, fille de Louis Carion, chevalier, seigneur de Noirlieu [3], de la Grize [4], et de Jeanne du Bellay.

Le 13 octobre 1397, Louis, duc d'Orléans, comte de Valois, donnait cent francs d'or à « son amé et féal chambellan Jean de la Béraudière ».

Quelques années plus tard, Jean rendait hommage au roi pour la terre de Saint-Hilaire, dont il était seigneur, et pour une rente de 125 livres tournois à toucher sur le Trésor de Paris, choses qui lui viennent de la succession de feu Guillaume de la Béraudière, vivant son père.

[1] Cette revue consistait en deux chevaliers et dix-neuf escuyers.

[2] Catherine se maria avec Stévenot de Moussy, seigneur de Peyrouse.

[3] Noirlieu, commune dans le département des Deux-Sèvres.

[4] La Grize, située sur la commune de Nueil, en Maine-et-Loire.

Digitized by Google

Jean de la Béraudière, en mourant, laissait deux enfants : Jeanne, qui devint plus tard la femme de Pierre de Maligné, chevalier, seigneur de Maligné, et Jean :

Jean de la Béraudière, seigneur dudit lieu Ursay, Sourches Chanteloup, la Taillaudière.

Vers l'an 1400, Jean de la Béraudière épousa Berthelonne Serpillon, fille de Jean Serpillon, chevalier, seigneur de la Giraudière [1].

Par ce mariage, la terre du Buignon [2] et le fief de la Taillaudière, au regard du château de la Tour, passaient aux mains de Jean de la Béraudière. Le 7 mars 1402, Jean rendait hommage à Hardy de la Porte, seigneur de Vezins, pour sa terre du Buignon ; le 18 août 1430, comme seigneur d'Ursay et de Sourches, il rendait hommage à Jean de la Haie, seigneur de Passavant [3], Chemillé et Montagu, à cour de la seigneurie d'Ursay, mouvant du château de Passavant.

Il eut de son mariage quatre enfants :

1° Jean, qui continua la branche aînée ;

2° Mathes, auteur de la branche la Boussionnière-Chanteloup ;

3° Marguerite, femme de Jean de Vallée, chevalier ;

4° Louise, religieuse à l'abbaye du Ronceray d'Angers, après avoir fourni les preuves de sa noblesse devant Hardouin, évêque d'Angers, le 17 février 1436.

Branche de la Boussionnière

Mathes, deuxième fils de Jean de la Béraudière, est l'auteur de cette branche. C'est lui qui construisit le château

[1] Paroisse de La Tourlandry.

[2] Autrefois ainsi appelé ; cette terre était située dans la commune de Chanteloup. Aujourd'hui, le nom du Buignon est totalement inconnu.

[3] Passavant, commune du canton de Vihiers.

Digitized by Google

de la Boussionnière, à quelque distance de celui de la Coudre, comme nous l'avons dit plus haut.

Nous ne connaissons rien de bien remarquable dans la vie de ce seigneur. Il fait au cours de sa vie quelques acquisitions de terre [1] qui agrandissent son domaine de la Boussionnière.

En mourant, il laissait quatre enfants : Hardy, Hardouine [2], Simonne [3], Jehanne [4].

Hardy de la Béraudière

Hardy se maria en 1543 avec Marie des Touches, fille de Guillaume des Touches, chevalier, seigneur de Puyraveau.

Louis, évêque d'Angers, le 27 avril 1464, rendait un mandement en latin pour informer sur une vente perpétuelle au profit de *Hardouino de la Béraudière, sentifero de la Boussionnière.*

Quelques années plus tard, le duc de Lorraine, sénéchal et gouverneur de la province, convoquait à Chemillé le ban et l'arrière-ban de la noblesse de l'Anjou. Hardy de la Béraudière s'y trouvait.

Il est cité parmi les cens nobles un habillement de brigandiniers du ressort d'Angers au lieu de Chemillé, devant Monseigneur le gouverneur d'Anjou.

[1] Achat des Bergerons, commune de Chanteloup. Autre achat de quelques terres touchant la Boussionnière à Hardy de Lesperonnières, seigneur de Vezins.

[2] Hardouine se maria le 16 juillet 1440 à Jacques Baudry, seigneur de la Contrie, commune de La Jumellière, en présence de Pierre et de Jehan de la Béraudière, de Jehan Pierre, de Jehan de la Grue, de Jehan du Vau, de Guillaume du Vau, de Jehan de Thorodes. Elle recevait en dot les terres de la Hougotière (paroisse de Trémentines), d'Arrelles (paroisse de Gonnord) et de la Copalière (paroisse de Chanteloup).

[3] Simonne se maria avec Jehan de Villeneuve.

[4] Jehanne épousa son cousin Philippe Serpillon.

Digitized by Google

Dans une montre des nobles de Vihiers, Maulévrier, Chemillé, Beaupréau, etc., passée les 22, 23, 25, 26 février 1471, il est désigné avec la mention suivante : « Hardy de la Béraudière a déclaré tenir tant pour lui que pour son fis 200 e de rente et servira de deux bigandines et à trois chevaux. »

Hardy mourut vers 1514. Il laissait trois enfants : Eustache, Perrette [1], Jacques [2]

Eustache de la Béraudière

Ce seigneur de la Boussionnière épousa Jehanne Bahourd, fille de Jehan Bahourd, seigneur de la Gueschère.

Il fut très aimé du roi Louis XI, qui l'appela son « féal et ami ». Le roi lui conféra le titre de chambellan et de conseiller [3].

La religion marchait de pair avec la noblesse dans la famille des La Béraudière. Un des enfants d'Eustache, Antoine, fut chanoine d'Angers et curé de Saint-Martin.

Eustache était mort avant le mariage de son fils aîné (1497) ; il laissait quatre enfants : Étienne, Antoine, chanoine d'Angers et curé de Saint-Martin, Rouline [4], Cardine [5].

Étienne de la Béraudière. — Le 18 janvier 1497, il épousait Madeleine du Chesne, sœur de Jehanne du Chesne, femme de Joachim de Daillon, écuyer, seigneur dudit lieu et des Noyers.

[1] Perrette se maria le 30 décembre 1484 à Pierre de Laboullaye, écuyer, seigneur dudit lieu et de Coron.

[2] Jacques, chevalier, seigneur de la Coudre. On ne lui connaît pas d'alliance. Sa trace se perd en 1525, époque où il est nommé dans la curatelle de son petit neveu Gabriel.

[3] Lettres patentes données au Plessis-du-Parc, le 20 février 1477, et signées M. Picot.

[4] Femme de Alain Chomard.

[5] Mariée à Louis de Châteaureuf.

Digitized by Google

Étienne de la Béraudière mourut vers 1525 ; il laissait quatre enfants : Gabriel, Marquise [1], Suzanne [2], Jeanne [3].

Gabriel de la Béraudière se mariait le 9 décembre 1527 à Renée de la Béraudière. Le 12 mars 1539, il fait, devant le lieutenant-général de la sénéchaussée d'Anjou, la déclaration de ses biens héritaux.

Nous voyons qu'ils étaient assez étendus, car l'acte mentionne qu'il y en avait sur les paroisses de Vezins, Coron, Chemillé, Yzernay et Cholet.

Le 9 janvier 1547, il rendait à Poitiers hommage au roi en la personne d'Antoine Fumée, conseiller de Sa Majesté, pour les terres de la Boussionnière et de Saint-Hilaire.

En 1567, il contribuait au ban et à l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou pour ses terres sises sur le ressort d'Angers et de Saumur, à raison de six-vingt-quatorze livres qui sont de contributions.

Gabriel mourut entre le 12 mai et le 20 juin 1572. Il fut enterré en l'église de Chanteloup, où l'on voyait encore, dans ces dernières années, sa pierre tombale portant son écusson, écartelé aux premier et quatrième à l'aigle à deux têtes, aux deuxième et troisième, à la croix fourchée de douze pointes avec cette inscription à demi-effacée : « ...La Braudière, sincur de la Bousonnière. »

A sa mort, Gabriel laissait six enfants : Thibault, Renée, mariée à Claude de la Crossonnière, seigneur de Mozé ; René [4], François, Anne, mariée à Pierre de Chambes ; Perrine, femme de Jehan de la Gaubretière, seigneur de la Roche-Allard.

Thibault, seigneur de la Grueschère. — Il fut marié

[1] Mariée à André de Portebise, écuyer, seigneur du Bois de Soulève,

[2] Suzanne, mariée à Nicolas Goulard, écuyer, seigneur de Vernière. fils de Christophe, seigneur de Vernière, et de Marie de Cronillon.

[3] Mariée avec Loup-du-Bois, seigneur de Boisayrault.

[4] René fut le chef de la branche dite de la Coudre-Chanteloup, Maumusson, Bouzillé.

Digitized by Google

comme fils aîné et principal héritier de Gabriel de la Béraudière, seigneur de la Boussonnière, à Catherine de la Crossonnière, fille de Roland de la Crossonnière, seigneur de Mozé, Concourson.

A sa mort, il laissait une fille unique, Gabrielle de la Béraudière, mariée le 26 novembre 1572 à René de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Bouzillé, fils de Jean de Vaugiraud et de Jeanne de Lespéronnière.

En 1572, Gabrielle héritait de son grand'père et devenait ainsi dame de la Boussonnière.

En 1592, elle était veuve, laissant une fille unique, Gilberte de Vaugiraud.

René de Vaugiraud, chevalier, seigneur de Bouzillé, La Haie, Bois-Chauvigné, fils de Jean et de Jeanne Lespéronnière, épousa, le 26 novembre 1572, Gabrielle de la Béraudière, l'unique héritière de feu Thibault de la Béraudière, dont elle était la fille, et de Catherine de la Crossonnière.

De ce mariage naquit une fille, Gilberte, qui se maria le 6 juillet 1599 à Jacques Rigault, seigneur de Millepied, et duquel elle eut cinq enfants : François, Olivier [1] René [2], Gillette [3], Marie [4].

Branche de la Coudre-Chanteloup, Maumusson Bouzillé

René de la Béraudière en fut le fondateur. René prit part aux guerres civiles sous le nom de capitaine de la Coudre et

[1] Reçu chevalier de Malte 29 août 1629.

[2] Seigneur de la Tremblaye.

[3] Mariée à René de Villiers, seigneur de l'Auberdière; leur fils fut reçu chevalier de Malte le 27 novembre 1647.

[4] Mariée le 29 novembre 1626 à Trajan de la Coussaye, seigneur de Porte. C'est dans leur contrat de mariage, passé au château de Bouzillé, que l'on trouve pour la dernière fois la seigneurie de la Boussionnière dans les possessions de Jacques Rigault.

Digitized by Google

fut toujours un zélé catholique. Ce fut pendant ces troubles, 1574, que le roi de France lui accorda le collier de son ordre ; peu après, il fut nommé gouverneur de Rochefort-sur-Loire (1577) [1]. A la fin des troubles, il se retira dans son petit fief de la Coudre. Il mourut avant le mois de janvier 1617 et fut enterré dans l'église de Saint-Michel de Chanteloup avec sa femme, Renée du Bois [2].

René laissait un fils, Jacques.

Jacques de la Béraudière. — D'après son extrait baptistère, Jacques naquit le 6 mai 1600, au château de la Coudre, reçut les cérémonies religieuses à Saint-Michel de Chanteloup et eut pour parrain Jacques de Tigné, seigneur de la Bastide, Jacques Rigault, seigneur de Millepied, et pour marraine Charlotte du Bois, dame de Soulaine.

Le 20 février 1620, du consentement de François du Bois, seigneur de La Ferté, ayant la procuration de sa sœur, Renée du Bois, veuve de feu René de la Béraudière, il épousa Françoise d'Escollins, fille d'Isaac d'Escollins, seigneur du Plessis de Chéné, et de feue Espérance du Chesne.

Le 24 avril 1634, il acquit, moyennant 18.000 livres, la terre et baronnie de Maumusson de M. de Saint-Jouin, qui tenait ce fief de sa femme, Mlle de Maumusson.

Le 7 novembre 1635, Louis Gouffier, chevalier, comte de Passavant, lui céda son ban seigneurial en l'église de Cléré.

Le 15 septembre 1648, Jacques fit son testament ; il demandait à être enterré en l'église de Saint-Michel de Chanteloup, près de ses père et mère.

[1] Lettre du duc d'Anjou (Henri III) à M. de la Trémoïlle pour cette nomination, 8 mars 1577 : « Mon cousin, j'ai esté adverty que le seigneur de Vauboyseau a remis au cappitaine de la Coudre la cappitanerie du château de Rochefort. »

[2] Renée du Bois était fille de Messire Antoine du Bois, seigneur d'Argonne et de Françoise de la Curée.

Digitized by Google

Il était mort avant le 18 novembre 1653 et laissait de son mariage un seul enfant : Philippe.

Philippe de la Béraudière. — Il naquit à la Coudre le 15 décembre 1420 et fut baptisé ce même jour en l'église Saint-Michel. Philippe continua la lignée. Dans sa jeunesse, il avait porté le nom de la Coudre et fit ses premières armes sous ce nom. Il fut blessé à la bataille de Thionville (7 juin) et fait prisonnier des Impériaux [1].

Depuis 1680, on ne sait plus rien de la Coudre. On trouve dans Célestin Port que la terre appartenait en 1793 à M. de Fasques, dont la femme, née Desmée du Buisson, s'était avec lui réfugiée à Saumur à l'approche des Vendéens. A la prise de cette ville, les chefs de l'armée catholique lui reprochèrent l'abandon de leur cause, ce qui le détermina à les suivre. Son unique héritière est morte en 1825, dans la ferme, seul domaine qui lui restait et qui appartenait en 1872 à Mme de Kermor. La propriété de la Coudre est actuellement entre les mains de l'honorable famille Cesbron.

G. Brémond,
Curé de Passavant.

[1] Certificat du 1er août 1639 délivré par le lieutenant-colonel du régiment de Beauce.

Digitized by Google

SITUATION

DE LA

Commune de Saint-Georges-sur-Loire

EN L'AN VI DE LA RÉPUBLIQUE

Nous avons trouvé aux Archives départementales un rapport sur la situation de la commune de Saint-Georges-sur-Loire pendant une partie de la période révolutionnaire, écrit par un habitant de la commune, nommé Gourdon, dont nous donnons une courte biographie, et adressé à M. le Commissaire central à Angers.

Il comprend la période pu 31 décembre 1797 au 9 janvier 1798.

Lecture faite de ce rapport, nous avons pensé qu'il serait intéressant de le publier afin de donner au lecteur une idée de ce qu'était, à cette époque, la situation d'une commune rurale de France.

Les notes qui l'accompagnent ont été puisées dans les Archives départementales et communales et dans les vieux registres de l'État-civil de la commune.

Présentons, tout d'abord, l'auteur :

Gourdon, Pierre-François, fils de Pierre Gourdon et de Renée Gaultier, naquit à Saint-Georges-sur-Loire, le 9 avril 1752. Il fut baptisé le lendemain [1].

[1] « Ce dixième jour d'Avril mil sept cent cinquante-deux, a été baptisé par nous soussigné, prêtre, chanoine régulier de l'abbaye et vicaire de la paroisse de Saint-Georges-sur-Loire, Pierre-François, né hier, du légitime mariage de Pierre Gourdon, tonnelier, au Viciou, en

Digitized by Google

Il était l'aîné de cinq enfants.

De son premier mariage avec Marthe Boisneau, décédée le 27 février 1783, il eut sept enfants.

Il se remaria, le 21 juin 1784, avec Jeanne-Françoise-Greneron-Ternant, fille du notaire de la juridiction du Comté de Serrant et de Jeanne Chalain, décédée le 28 novembre 1818.

Cinq enfants naquirent de ce second mariage.

Gourdon, qui fut d'abord marchand fermier et ensuite boucher en 1790, était secrétaire-greffier de la Justice de paix. « J'ai eu le bonheur, dit-il, de me faire aimer et de me faire craindre. En voici la raison : depuis vingt ans, j'ai occupé des emplois publics dans la commune où je suis né. »

Au moment de la Révolution, il organisa, le 1er mars 1793, de son propre mouvement, un bataillon désigné sous le nom de 4e bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, « composé d'hommes de bonne volonté », dont, du consentement unanime, il fut élu commandant.

Il fit, à la tête de son bataillon, pendant quatre ans, deux campagnes dans la Vendée et deux autres aux armées du Rhin et de la Moselle.

Il revint à Saint-Georges au moment de l'occupation des chouans et réorganisa une compagnie franche avec laquelle il réussit à les mettre en fuite jusqu'à leur reddition.

« Ce sont là, dit-il, les puissants motifs qui ont donné lieu à m'attirer l'estime des bons citoyens et la haine des malveillants, et, dans les uns comme dans les autres, je crois être à l'abri d'aucun moyen de reproche dans la conduite que j'ai tenue. »

cette paroisse, et de Renée Gaultier, ses père et mère. Ont été parrain François Gaultier, demeurant au Fresne, chez son père, et maraine Jeanne Gourdon, fille demeurant au Viciou, chez son père, laquelle a déclaré ne savoir signer, le parain l'ayant fait avec nous. François Gaultier, Popart de Nargis, ch. rég. » (*Archives communales. Etat-civil.*)

Digitized by Google

En l'an V, il fut nommé commissaire du Directoire et, après la Révolution, percepteur à Saint-Georges. Il occupa ses fonctions jusqu'en 1811 et mourut le 1er novembre 1814, âgé de 62 ans.

P. L.

Rapport de la deuxième décade du quatrième mois de l'An VIe de la République, sur la situation du canton de Beau-Site,[1] par Gourdon.

1° L'esprit public est bon pour les principes de la Révolution dans le général ; les anciens curés qui y ont toujours exercé le culte catholique ont donné les premiers des preuves de leur soumission aux lois républicaines[2] ; ils ne prêchent que dans les bons principes[3] ; les habitants des

[1] L'administration du district d'Angers prit, le 18 avril 1794, un arrêté ayant pour but de modifier les noms d'un certain nombre de communes placées sous son autorité. Le nom de *Beau-Site* fut attribué à la commune de Saint-Georges-sur-Loire.

[2] Le 4 août 1790, tous les religieux de l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, les RR. PP. Lenflé, prieur, Lambert Vallée, Gournay, curé, et Coudroy, vicaire, avaient déclaré à la municipalité qu'ils voulaient vivre et mourir dans le cloître.

[3] Le curé Gournay, avait continué à se servir de l'ère vulgaire, aux prônes des grandes messes, les jours de dimanches, pour faire les annonces. Le 17 thermidor an VI, la Municipalité l'invite à faire usage de l'ère républicaine et à annoncer les décades et les fêtes nationales et inviter les fidèles à s'y trouver, « en leur rappelant combien les Français ont fait d'efforts pour briser leurs chaisnes et aussi combien il est doux pour eux d'être libres ». (*Archives communales. Registre de la Correspondance.*)

Augustin-Charles-François-de-Paul Gournay, fils d'un avocat de Mayenne et frère d'un député aux États généraux, était né à Mayenne vers 1748. Il prit possession de la cure de Saint-Georges le 28 octobre 1784. Il prêta le serment et renonça dans la suite à toute fonction ecclésiastique. Il fut agent municipal jusqu'au 20 pluviôse an IV, époque à laquelle il donna sa démission. En 1802, il fut nommé curé de Notre-Dame de Mayenne et mourut au printemps de 1804 (Queruau-Lamerie).

Digitized by Google

environs s'y trouvent en plus grand nombre que dans l'ancien régime ; ce qu'il y a de corruption a été occasionné par un vicaire, nommé Coudroy, qui s'est rétracté, ensuite duquel il a été poursuivi par l'Administration qui l'a fait condamner à six mois de détention, d'après lequel il s'est rendu au Plessis-Macé, où il y exerce ses abominables projets [1].

Le peu de fanatiques qui nous restent sont domestiques, agents ou fermiers des ci-devant.

2° Les fêtes nationales s'y sont toujours célébrées et s'y célèbrent au jour qu'elles se trouvent, avec l'intérêt et la splendeur qu'elles doivent inspirer dans le cœur des républicains; notre administration emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir avec le brûlant amour d'y faire réunir en foule tout ses administrés, et moi, de mon côté, je fais ce qui est en moi pour leur inspirer l'amour de la liberté [2].

[1] Coudroy François, né à Beaugency, le 5 mars 1761, chanoine régulier et vicaire assermenté de Saint-Georges-sur-Loire, continua à signer les registres de la paroisse, en 1793, comme officier public, puis comme adjoint en l'an II. Il exerça le culte à Saint-Georges jusqu'au 1er germinal an IV, époque à laquelle il fut arrêté. A sa libération, Coudroy alla exercer le culte constitutionnel à Beaufort, où il était loin d'être populaire. Au Concordat, il fut nommé vicaire à la Trinité d'Angers et curé de Notre-Dame de Chemillé, où il est mort en 1836.

Beau-Site, le 12 floréal an V.

Le Commissaire près l'Administration du canton de Beau-Site au Commissaire central, à Angers

« CITOYEN,

« La faiste des époux a été célébrée le 10 courant, avec toute l'intelligence et le zèle qui caractérise les fonctionnaires républicains et suivant les fagultés dont le chef-lieu d'un canton républicain peut être susceptible. La cérémonie a commencé à 7 heures du matin, les gardes nationales, la troupe à pied et à cheval réuny à la place du Ralliement, réunis tous les fonctionnaires public, marchant au son d'une musique

Digitized by Google

3° L'Instruction publique. — Le citoyen Poisson, seul instituteur, est dans les meilleurs principes, quoique ex-

guerrière, au Champ-de-Mars, au pied de l'arbre de la liberté, où il a été prononcé un discours analogue à la faiste, plusieurs himes patriotiques ont été répétées, à la suite duquel on a remarché en le mesme ordre au bout occidental du bourg, où est planté l'arbre de la liberté, où d'autres hismes ont été pareillement répétés. Ensuite, dans le mesme ordre, devant la maison commune, où est pareillement un arbre de la liberté, mesme répétition. Le Président a annoncé à tous les citoyens et citoyennes que les violons étoient à leur disposition jusqu'à 9 heures du soir, que le bal ouvrirait à 2 heures dans les endroits indiqués. Le reste du jour cest passé dans le plus grand ordre. Plus de quatre à cinq cents citoyens et citoyennes ont pris part à la faiste jusqu'à 9 heures du soir. Ensuite ils se sont retirés avec l'amitié la plus fraternelle. La faiste étoit d'autant plus admirable qu'elle se trouvoit un jour de dimanche, où tous les citoyens des environs viennent ordinairement, cet endroit étant le seul des cantons voisins où des prestres soumis y célèbre le culte catholique. Il étoit admirable, dans cette faiste, de ne pouvoir y distinguer les personnes en disparité d'opinion dans le jeu et les danses, quoi qu'il y en eut beaucoup.

« Salut et respect. GOURDON. »

Beau-Site, 10 *vendémiaire an VII.*

Le Commissaire près l'Administration du canton de Beau-Site au Commissaire central à Angers

« CITOYEN,

« J'ai négligé jusqu'à ce moment de vous rendre compte du résultat de la fête mémorable du 1er vendémiaire ; je vais vous rappeler en peu de mots les brillants effets qu'elle a pu produire. L'Administration près laquelle je suis avoit préparé tous les moyens de lui procurer cette faiste avec tout l'éclat dont on pouvait attendre d'une administration républicaine qui, animée d'un brûlant désir de donner à ses administrés que tous les citoyens et citoyennes doivent être animés pour la prospérité de la République, le tout selon la localité d'une administration de chef-lieu de canton peut être susceptible. Un arc de triomphe a été élevé au Champ-de-Mars, entouré d'inscriptions analogues, au milieu étoit l'arbre de la liberté, le tout orné de verdures ; un discours a été prononcé, des hismes chantées, des évolutions militaires ont eu lieu entre la garde nationale et les militaires de la garnison

Digitized by Google

prêtre, a des talents pour instruire la jeunesse, de bons principes, son civisme est connu [1].

à pied et à cheval ; une course à pied a eu lieu, le prix du vainqueur étoit de 60 livres. Le reste du jour a été consacré à la danse jusqu'à 10 heures du soir, dans le Champ-de-Mars. Il est impossible de voir plus de jeunes citoyens et citoyennes réunis dans un chef-lieu de canton. La joie était peinte sur tous les visages ; tout s'est passé dans le meilleur ordre.

« Salut et respect. GOURDON. »

(*Archives départ.*, *L.*, 263).

[1] Poisson Louis, ex-vicaire, âgé de 28 ans, avait d'abord enseigné à Angers, rue Tournemine

« *Du 2 floréal an V.*

« *Au citoyen Poisson, instituteur de ce canton.*

« CITOYEN,

« Nous avions toujours différé à vous faire part des plaintes qu'à différentes fois plusieurs citoyens de cette commune nous avaient portées de la manière inconsciente avec laquelle vous agissiez pour l'éducation de leurs enfants ; ils se plaignent : 1° de la quantité de congés que vous leur donnez ; 2° du peu de soin que vous prenez de leur instruction ; 3° que vous les voyez se battre, se livrer aux propos les plus grossiers et les plus injurieux sans la moindre remontrance ; à votre école même, ils s'amusent à courir, à jouer, à s'arracher les cheveux ; un instituteur ne doit point perdre de vue ses élèves, surtout pendant ses classes, où devrait régner le plus grand ordre comme le plus grand calme ; 4° que vos écoles ne sont point réglées, ni les jours de congés fixés ; quelquefois, vous commencez l'école à 8 heures et souvent à 10. L'après-midi, vous revenez à une heure et souvent à trois. Pendant qu'ils vous attendent, ils se battent, ils se déchirent, jettent des pierres ; vous passez au milieu d'eux sans y faire attention, sans les reprendre, vous voyez cela d'un plus grand sang-froid que si vous n'étiez pas chargé de leur éducation. L'heure de l'étude n'est point assez longue et les congés sont trop fréquents. Depuis le 25 jusqu'au 30, ils n'ont point eu d'école et, chaque décade, vos élèves perdent deux ou trois jours, ce qui en fait douze par mois ; ils oublient, dans ces jours ce qu'ils apprennent et, avec tant de congés et si peu de temps à leur éducation, ils ne peuvent profiter, ni conséquemment satisfaire leurs parents ; ils ne devraient avoir de congés que les décadis : cela, d'abord, avait été arrêté entre nous. Nous sommes également surpris que vous affectiez de vous absenter les jours des festes nationales ; à

Digitized by Google

Une citoyenne, la femme Letheule [1], a beaucoup plus d'élèves et n'a pas les mêmes talents. Ses principes tiennent à l'ancien régime, raison pourquoi elle ne prend que 12 ou 15 sols; par suite, les gens peu fortunés en profitent. L'instituteur perçoit depuis deux jusqu'à quatre livres, et il n'y a que les plus aisés qui y envoient leurs enfants; la raison est que cet instituteur devrait avoir un logement qui lui était désigné, que le département a vendu, malgré les oppo-

différentes fois, nous vous avions écrit pour vous engager à vous joindre à nous pour la solennité de ces festes, d'y paroître à la teste de vos élèves ou précédés d'eux ; ces invitations écrites ou verbales ont été infructueuses et sans réponse ; vous n'avez même pas satisfait à la déclaration exigée par la loi de tout fonctionnaire ; nous ne pouvons vous dissimuler que cette réticence de votre part ne nous convient pas ; nous vous invitons à remplir le vœu de la loi à cet égard, très intéressant. On nous assure que le nombre de vos élèves a considérablement diminué ; cela prouve évidemment que les plaintes qu'on nous porte sont véritablement fondées. Si vous aimez votre état, nous vous engageons à vous y livrer tout entier et à vous fixer définitivement ici. Les voyages et les séjours que vous faites à Angers plus souvent que toutes les décades vous enlèvent un temps précieux à l'éducation de cette brillante jeunesse, espoir de la patrie. Secondez nos vues en tirant cette nombreuse population de l'état de nullité où elle se trouve. Elle consomme dans l'oisiveté le seul temps de la vie qui soit propre à l'instruction ; que cette relâche dans vos soins et leurs esprits qui s'abâtardisent s'émoussent et que nous voyions chasser loin d'eux l'indolence si préjudiciable et l'ignorance, fléau le plus grand et le plus affligeant d'un gouvernement. Occupez-vous de nous présenter vos vues et d'un règlement sage et nous faire part de vos intentions à cet égard.

« Salut et fraternité. »

(*Archives communales. Registre de la Correspondance.*)

Poisson fut remplacé comme instituteur en l'an VI par le citoyen Corbineau, « qui jouit d'une bonne moralité ; son civisme est connu, il préside l'amour de la patrie ; il est susceptible de donner de bons principes dans les premiers éléments de la jeunesse pour leur instruction ».

[1] En l'an VII, il y avait deux écoles de filles, tenues l'une par Marguerite Grespin, femme Letheule ; son mari était greffier de la Justice de paix ; et l'autre par Marie Huteau, femme Loiron, dont le mari était maître-serrurier au bourg.

Digitized by Google

sitions que l'Administration municipale y a mis, et a pareillement vendu une maison de charité, c'est-à-dire servant d'hôpital, où il y avait deux sœurs de charité pour traiter les malades et chargées de faire l'école aux pauvres[1]. Elles ont été renvoyées parce qu'elles ont refusé le serment. Cette maison est tombée vacante, les lits, linge et pharmacie ont été vendus. Ce bureau peut jouir de 1.000 livres de revenus annuels.

Nous venons de former ce bureau de bienfaisance, organisé de cinq membres[2], qui sont chargés de poursuivre la rentrée de cette maison ou autre équivalente, qui, aux termes de la loi vont être invités de payer cette demande qui est juste.

4° Sur la police. — Tous citoyens voyageant ou paisibles dans leurs chaumières, trouvent sûreté et protection; les patrouilles se font fréquemment tant sur les routes que dans la campagne, soit par la troupe stationnée ou par les gardes nationales que j'envoie à chaque instant dans les endroits suspects où il se pourrait faire quelque rassemblement. Rien n'y est négligé, les passeports sont strictement examinés, suivant les lois du 28 vendémiaire dernier et 10 vendémiaire an IV sur la police intérieure[3].

[1] « Une maison et jardin, situés audit Saint-Georges, joignant la maison où pend pour enseigne : *Le Chapeau-Rouge.* » Cette maison, affermée par les administrateurs du Bureau de charité, le 23 septembre 1792, pour la somme de 500 livres, fut vendue nationalement vers le mois de juillet 1796.

[2] MM. Oger, directeur de la poste ; Granger, chirurgien ; Greneron-Ternant, notaire : Beuché, notable, et O'Diette, de Chevigné. Une note de l'an VII dit qu'il existe un établissement de bienfaisance qui a été négligé depuis la Révolution. « Les administrateurs, nommés depuis plus d'un an, n'ont encore rien fait pour son rétablissement, ce qui fait que les malheureux ne trouvent ici aucun secours. » (*Archives départ.*, L., 263.)

[3] La police y est bien exercée, les citoyens habitant ou voyageant y trouvent dans l'active surveillance de la garde nationale sûreté et protection pour leurs personnes et leurs propriétés. La troupe en

Digitized by Google

Une brigade de gendarmerie, qui était établie à Beau-Site a été transférée à Ingrandes dans le temps du 18 fructidor dernier. Cette brigade était urgente à Beau-Site, vu que ce canton est au milieu et entouré de bois et forêts [1].

La recette y a été assez abondante ; l'année dernière offre quelque superflu pour le canton ; les champs pour l'an prochain ne donnent pas si bonne espérance, les temps pluvieux en sont la cause.

6° Les gardes-champêtres sont assez multipliés. Leur moralité et leur civisme offrent les succès qu'on doit attendre de leur surveillance. Le garde des bois de la nation, nommé René Daunereau, est un peu paresseux. Je ne vois aucun procès-verbal des suites de sa surveillance [2].

7° Police des cultes. — Nos ministres se conforment aux lois ; ils ne font aucuns signes particuliers. Ils sont avertis des cérémonies religieuses au son d'une petite cloche à la main, dans l'intérieur de l'église, par le servant.

Le clocher est démoli et les cloches sont descendues dans l'église au nombre de quatre des communes du canton, qui ont été retirées.

La religion qu'on se sert ne nuit point, suivant moi, aux intérêts de la République et donne une valeur réelle au commerce de la commune.

cantonnement y fait son devoir, la loi du 10 vendémiaire an IV et celle du 28 vendémiaire dernier sur la police intérieure y est strictement exécutée (Prairial an VI. *Archives départementales*, L., 263).

[1] Il est urgent de rétablir une brigade de gendarmerie en place de celle qui a été transférée à Ingrandes dans le mois de fructidor an V. Elle a été jugée nécessaire dans tous les temps par la situation et position (Prairial an VI. *Archives départementales*, L., 263).

[2] René-François Dauneau, garde-forestier, était marié à Françoise Thierry. Il est mort le 17 juillet 1808, à Petit-Gravreuil, en Saint-Georges, où il habitait.

Digitized by Google

8° *Des hospices.* — Il existe un hospice, établissement de bienfaisance qui jouit d'environ 1.000 livres de rentes, comme il est dit à l'article 3.

Nous avons deux officiers de santé qui sont instruits [1]. Mais il existe dans la commune une femme qui exerce l'art de la chirurgie, patentée, elle se mêle de tirer les cartes, séduit les esprits faibles, est dans tous les mauvais principes fanatique et séduisante, je crains qu'elle ne corrompe les habitants.

Beaucoup de personnes sont à la mendicité par suite des fléaux de la guerre. Les femmes veuves surtout.

Une nommée Huteau, veuve de Pierre Bénard, chargée de quatre enfants ; son mari, après avoir fait trois campagnes comme canonnier, ensuite a marché à la tête des colonnes mobiles comme guide, où il a été tué par les chouans ce qui met cette infortunée dans la plus affreuse détresse. Quoique des diligences ont été faites à cet égard [2].

[1] Il y en avait trois : Constant Leroy, Jacques-Louis-Marie Granger et Jean Renou. Ce dernier, ancien chirurgien, fut percepteur en 1789, procureur de la commune de Saint-Quentin-en-Mauges en 1792, soldat puis juge au tribunal militaire d'Angers en 1794, agent municipal de Chalonnes, enfin maire de Saint-Georges le 10 messidor an VIII. Le 26 pluviôse an VI, il écrivit la lettre suivante au citoyen Moreau, commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration centrale de Maine-et-Loire : « Ayant été chirurgien-major à la suite d'un bataillon, je suis dans ce moment retiré à Georges-sur-Loire, daprès un congé. Dans la journée du 11 courant, je mie mon habit de chirurgien-major, qui est habit bleu, doublure rouge, collet noir, boutonnière en or. Je fus interpellé par des habitants de Georges et traité de marguillier. Je vous seré obligé de me marqué si sete uniforme est proscrite au chirurgien. Je vous seré obligé de me répondre et de men instruire, sest ce quatant de vous seluy qui est avec fraternité, votre concitoyien, Renou, chirurgien (*Archives départementales*, L., 263).

[2] « Aujourd'hui vingt-sept pluviôse, l'an quatrième de la République française, une et indivisible, par devant moi, Augustin Gournay, agent municipal et officier public de la commune de Beaucitte, ci-devant Saint-Georges-sur-Loire, département de Maine-et-Loire, a

Digitized by Google

9° Il n'existe aucune maladie périodique, la police a soin d'empêcher les mauvaises exhalaisons en faisant éloigner les ordures.

10° Il existe depuis peu une maison d'arrêt par les soins de l'Administration. Ni gardien, ni concierge [1].

11° Les contributions foncières de l'an V ne sont pas acquittées. Je me suis occupé de la vérification des rôles. Celui de Beau-Site est redevable de 1.800 et quelques livres.

comparu Anne Huteau, femme en légitime mariage de Pierre Benard, journalier, domicilié dans cette commune, laquelle m'a déclaré que ledit Pierre Benard, son époux, a été tué par les choüans, le deux vendémiaire dernier, présente année, dans les bois du Jaulnay, commune de Saint-Augustin-des-Bois, âgé de... ans, laquelle déclaration de décès nous a été faitte en présence de Jean Plessis, le fils, métayer à l'Ornier, dite commune de Saint-Augustin-des-Bois, qui nous a déclaré que les choüans, étant arrivés dans sa maison le susdit jour, deux vendémiaire, y trouvèrent ledit Pierre Benard qui aidoit à battre les grains et y faisoit métive et que, lui ayant reproché d'avoir servi de guide, quinze jours auparavant, à une colonne de troupes républicaines, l'avoient conduit avec eux hors de sa maison, l'avoient mené dans le bois du Jaulnay, où ils l'avoient fusilié, qu'il avoit entendu le bruit des coups de fusil, et que plusieurs jours après, le corps dudit Pierre Benard avoit été trouvé dans ledit bois du Jaulnay, laquelle déclaration nous a été confirmée par Jean Plessis, le père, par Jeanne Gablotteau, femme de François Vergnaud, marchand à Beaucitte, et par François Rochard, laboureur au village de Rochefou dans cette commune, qui a vu le corps mort dudit Pierre Benard, tous témoins majeurs, lesquels ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis. — Fait à la maison commune de Beaucitte, les jour, mois et an que dessus.

« GOURNAY, officier public. »

(*Archives communales. Etat-civil*).

[1] Il existe une prison qui n'est pas susceptible de tenir des prisonniers sans qu'ils soient bien gardés. L'administration commet un, concierge au besoin. (Prairial an VI. *Archives départementales, L.* 263.)

Digitized by Google

12° Le receveur de la Régie me paraît avoir des talents, mais il tient un peu à l'ancien régime et, par ce moyen, n'a pas assez de fermeté dans son administration pour faire sûrement rentrer les fonds.

13° Le juge de paix[1] de notre arrondissement a les qualités de cœur et d'esprit nécessaires pour remplir ses fonctions. Ses assesseurs peuvent le seconder[2].

14° Les grandes routes sont en mauvais état. Les chemins vicinaux seraient susceptibles de grandes réparations pour les communications de la route qui vient de la partie du Nord à se rendre à la Varenne, chemin très fréquenté par les commerçants allant et venant de Château-Gontier, Laval, Segré, Candé[3].

15° Les forêts sont en assez grand nombre, mais notre commune appareille des bois de construction[4]. Elles promettaient beaucoup avant d'être vendues par les Administrations.

[1] Jean-Baptiste-Maurice Sortant, décédé à Saint-Georges, le 19 novembre 1810. Au moment de son décès il était huissier impérial.

[2] « Le juge de paix de notre arrondissement n'est pas tout à fait propre à des fonctions si intéressantes ; il ne traite les affaires qu'à l'auberge, où souvent l'appât de la bouteille lui donne de la partialité s'il n'était secondé par ses assesseurs ; il ne prend pas les précautions nécessaires pour la conciliation à éviter la poursuite devant les autres tribunaux qui passent sa compétence.

« GOURDON. »

(Prairial an VI. *Archives départementales, L.* 263.)

[3] Les routes et chemins étaient, en l'an VI, en très mauvais état et une note de cette époque dit que les parties essentielles des chemins vicinaux des principales communications étaient négligées.

[4] Les forêts sont en grand nombre, mais elles n'offrent aucune espérance de bois de construction, seulement de chauffage. Les coupes sont négligées par les gardes-forestiers, qui les laissent dévaster et n'y veillent pas. (Prairial an VI. *Archives départementales, L.* 263.)

Digitized by Google

16° Le commerce et l'industrie n'est pas abondant. Aucun établissement public [1].

17°Nous avons en garnison vingt-cinq hommes d'infanterie pour faire les corvées et huit chasseurs à cheval arrivés le 21. La garde nationale ne fait de service que lorsque la troupe se trouve absente.[2]

18° L'union, la concorde règne entre toutes les autorités civiles et militaires, d'une manière pour opérer le bien de la commune.

19° Deux gardes champêtres de la maison de Serrant étaient ci-devant chouans. L'Administration de Beausite ne les avait reçu qu'après toutes les formalités et qu'à la condition qu'ils ne porteraient point d'armes à feu et ont été depuis autorisés par le général et le département. Ces

[1] La principale branche du commerce est sur les lins. Aucune manufacture remarquable. Cet endroit est susceptible d'une manufacture de toile, produisant des lins de première qualité et des filasses en quantité. (Prairial an VI. *Archives dépnrtementales, L.* 263.)

[2] « Au citoyen Gourdon, commandant la garde-nationale.

« Du 14 messidor, an V.

« Nous voyons avec peine qne personne ne se prête à remplir le vœu de la loi sur l'organisation des gardes-nationales de ce canton. Les compagnies ne s'assemblent point et ne nomment point de nouveaux chefs. Cependant, cette formalité est pressante; vous n'avez pas donné des ordres précises aux capitaines d'assembler leurs compagnies, et elles n'ont rien fait. Nous vous réquérons, au nom de la loi et sous votre responsabilité, de donner les ordres précises pour que chaque compagnie fasse commander ses hommes par escouade et les rassembler au point le plus central et le plus à la commodité de tous, pour renommer de nouveaux chefs. Les officiers nommés viendront de suite ici nommer le commandant qui doit vous remplacer. Cela peut être fait pour dimanche prochain. Votre civisme nous est un sûr garant de l'activité que vous mettrez à faire exécuter la loi.

« Salut et fraternité. »

(*Archives communales. Registre de la Correspondance.*)

Digitized by Google

gardes sont Grandin et Lapierre, Aimé [1]. Ce Grandin demeure aux Essarts, à côté d'un nommé Riveron, dit l'*Espérance*, ex-capitaine de chouans au Louroux, il met l'épouvante dans l'âme des bons citoyens ; je les fais veiller ; mais je crois pour plus grande sûreté que ces deux gardes devraient être désarmés.

[1] « Lapierre est garde particulier des propriétés de Serrant. A la vérité, nous lui avons donné notre agrément, mais avec bien des difficultés et après avoir exigé de lui bien des certificats, qu'il a produit, souscrits, par des citoyens qui remplissent des fonctions publiques et qui sont généralement regardés comme patriotes, et nous ne lui avons donné qu'à la charge par lui de ne porter d'arme qu'à la paix générale. » (*Archives communales. Registre de la Correspondance.*)

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(*Suite*)

Enseignement populaire

MM. Adville et Gellerat

L'application des méthodes d'enseignement mutuel fut tout un événement ; elle marque un pas décisif dans la voie du progrès ; la routine a fait son temps; les vieilles méthodes sont abandonnées; l'instruction plus étendue est donnée gratuitement, les fournitures de classe ne sont même pas à la charge des parents.

Un institut créé à Paris, ayant pour but de former des maîtres à ce genre d'éducation, permet désormais à toutes les grandes villes de mettre en pratique ce mode avantageux.

M. Joûbert-Bonnaire, ancien maire d'Angers, grand industriel, prend à cœur de doter la ville d'un établissement de ce genre ; jusqu'ici, la municipalité s'est contentée de subventionner, pour chaque sexe, trois écoles primaires qui doivent en conséquence admettre gratuitement chacune une douzaine d'enfants. C'est bien peu. Dans une ou deux écoles, le maître n'exige à la vérité que la modique rétribu-

Digitized by Google

tion de 0 fr. 75 par mois, mais dans ce cas l'instruction est restreinte aux éléments de la lecture et de l'écriture ; il s'ensuit que le nombre des élèves qui les fréquentent est insignifiant.

M. J. Joûbert, usant de son crédit et secondé dans son dessein par M. Le Bas, le sympathique secrétaire de l'Académie, homme très autorisé en fait de pédagogie, obtient de plusieurs notables de la ville une utile coopération pour assurer les fonds indispensables à la création et à l'entretien d'une semblable entreprise ; on était alors en 1816.

Aussitôt, l'un des maîtres de l'Institution de Paris est appelé à Angers pour y organiser un établissement et l'Association a la bonne fortune de rencontrer dans M. *Adville*, le jeune arrivant, un homme érudit et d'une haute distinction. Celui-ci de son côté trouve chez un instituteur de la localité un collaborateur entendu et dévoué, M. *Gellerat*, qui ne tarde pas à réunir autour de lui, cour des Cordeliers, un très grand nombre d'enfants dont il obtient des progrès inespérés [1].

Mme *Gellerat*, l'épouse de l'intelligent directeur, ne réussit pas moins avec les nombreuses petites filles qui lui sont confiées. Un autre instituteur, M. *Guérineau*, s'établit rue Saint-Laud et a le même succès ; il est en même temps à la tête d'un pensionnat que les annuaires du département de 1833 à 1837 placent rue des Forges. La même publication pour les deux années suivantes met l'institution de M. Guérineau place du Ralliement. L'annuaire de 1840 se tait sur son compte.

Ce résultat ne s'accomplit pas sans obstacles ; un parti se montre hostile à ce genre d'éducation. Cette opposition tourna à l'avantage de la diffusion de l'instruction. La

[1] L'année suivante « l'école d'Angers parvenait à son point de perfection ; elle contenait 360 élèves », dit l'annuaire de 1818, en parlant de l'enseignement mutuel.

Digitized by Google

société, quoique recevant quelques secours du gouvernement et de l'autorité locale, était bornée dans ses moyens et ne pouvait pourvoir à tous les besoins de la population ; les antagonistes de la nouvelle institution y suppléent en fondant des écoles de Frères, de sorte que bientôt la presque totalité des enfants trouve ainsi les moyens d'acquérir les éléments des premières connaissances.

L'année 1824 est une époque funeste aux établissements d'enseignement mutuel ; sous le prétexte que le local qu'ils occupent est un bien d'Église, l'administration diocésaine tient à en disposer à son gré ; les écoles sont aussitôt licenciées [1].

Encouragé par bon nombre de sociétaires et lui-même très attaché à son institution, M. Gellerat tente les grands moyens ; il ne craint pas d'aller soumettre ses doléances au roi lui-même. Pour se présenter à la cour, l'intrépide directeur est invité par le protocole à s'astreindre au cérémonial usité en pareil cas. Il court aux étalages du marché du Temple et là, quittant son vêtement de plébéien, endosse la culotte courte, l'habit brodé, le tricorne galonné d'or et le reste. Le vaillant solliciteur rit beaucoup, dit-il, de se voir ainsi transformé et il aimait d'autant mieux à raconter le fait que sa démarche eut un plein succès [2]. Les écoles reprirent leurs cours en 1828.

Le Gouvernement de juillet se montre d'abord favorable à cette institution ; l'annuaire de 1830 dit ceci :

« Depuis la création de ces écoles, plus de quinze cents enfants de la classe indigente ont trouvé là les premiers éléments de l'instruction. Quatre cents garçons et cent soixante jeunes filles y reçoivent, en ce moment, les bienfaits de l'éducation première. Le nombre de souscripteurs s'est

[1] Annuaire statistique de Maine-et-Loire pour l'an 1834, p. 141.

[2] Je tiens ce fait de Mme Gellerat, sa femme, dans la famille de laquelle j'ai passé de quatre à cinq années (1841-1845).

Digitized by Google

augmenté dans une proportion remarquable; la ville, dans sa munificence, a, par un vote de 1.500 francs, manifesté le désir d'encourager et de soutenir cette école. On y enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et les principes du dessin linéaire. »

Une ordonnance du roi, en date du 3 décembre 1831, reconnaît ces écoles comme établissements d'utilité publique et en approuve les statuts.

Le 1er janvier 1834, un nouveau groupe se forme boulevard de Laval ; M. Lindé dirige les classes de garçons et Mlle Delanawe les classes de filles. Le nombre des élèves a doublé. La même année, un cours est établi le dimanche pour les « adultes » et, vu sa fréquentation, il ne tarde pas à avoir lieu sur la semaine dans les vastes salles de classes de ces établissements pendant les longues soirées d'hiver.

M. Gellerat succomba à la tâche ; son activité fébrile l'usa ; il mourut à 40 ans, le 8 juin 1832. Il était originaire d'Angers. Sous la République de 1848, l'Administration municipale prit à sa charge l'entretien des « écoles mutuelles » et, de plus, créa de nouveaux groupes scolaires dans les différents quartiers de la ville, la population s'étant accrue considérablement. Il n'y a plus à parler de ces établissements qui n'ont du reste jamais eu un caractère absolument privé.

Jeune officier de l'armée sous l'Empire, M. Adville Jean-Baptiste avait demandé sa mise à la retraite aussitôt l'avènement des Bourbons, puis il vint à Paris pour y suivre les cours de l'École normale d'élèves-maîtres pour l'enseignement mutuel. Muni d'un diplôme, le nouveau professeur vint, comme il est dit plus haut, s'installer à Angers où il acquit promptement une situation convenable. Homme du monde, il conquit la sympathie générale autant par ses manières distinguées que par la variété de ses connaissances.

Dès l'année suivante, le professeur s'attachait définitive-

Digitized by Google

ment à notre province en épousant une angevine. Le *Journal de Maine-et-Loire* de l'époque fait ainsi connaître l'événement :

« Le 15 octobre 1817, a été célébré, à Angers, le mariage de M. Jean-Gabriel Adville, officier retraité [1], né à Dieppe, le 5 mai 1781, avec Mlle Marie-Adélaïde Dimey, née au Grand-Montrevault, le 29 janvier 1783, fille de feu Jean Dimey et de feue Adélaïde-Andrée Bertrand de la Chesnais, son épouse. »

Mlle Dimey tenait, avec autorité, une maison d'éducation, à Angers, rue du Cornet [2].

Depuis lors, M. Adville professa, non seulement dans la maison où son union lui donnait place, mais encore dans plusieurs autres établissements similaires.

Le registre administratif consignant les autorisations accordées de tenir pension à Angers mentionne M. Adville comme ayant détenu cette faveur à la date du 28 février 1817. Le titulaire exerçait alors ses fonctions au n° 2 de la rue des Ursules, associé à M. Gravelle.

Conformément à une ordonnance royale du 2 août 1820, le même chef de pension obtenait le renouvellement de son titre le 7 mars 1821.

D'après M. C. Port — *Dictionnaire historique* — un arrêté de l'Université, du 15 novembre 1824, pris sur l'avis d'un Comité composé d'ecclésiastiques, suspendit les brevets et les autorisations obtenus par MM. Adville et Gellerat et l'Administration prétendit attribuer à la ville le local

[1] On lit dans le *Bulletin historique* de M. A. de Soland (année 1868, p. 64), « M. Viennet, doyen de l'Académie française, mort en 1863, à 91 ans, avant d'être un littérateur distingué, avait été un brillant officier d'artillerie. Il avait eu sous ses ordres, en qualité de lieutenant, un homme qui lui aussi abandonna sa carrière militaire, pour se livrer exclusivement à l'étude des sciences et des lettres ; nous voulons parler du savant bibliothécaire de la ville d'Angers, M. G Adville. »

[2] Voir l'article consacré à Mme Adville.

Digitized by Google

occupé par ces instituteurs. Il en résulta que l'école de la cour des Cordeliers fut licenciée et le local fermé.

MM. Adville et Gellerat ne se tinrent pas pour battus ; on a vu plus haut qu'ils portèrent leurs griefs jusqu'au pied du trône et obtinrent gain de cause. Après cinq années passées en réclamations et démarches, l'école ouvrit à nouveau ses portes en 1829.

L'annuaire statistique du département pour 1832 cite MM. Adville et Prin comme instituteurs tenant pension rue des Ursules[1]. La même publication pour 1842, parlant de la « Société d'Agriculture, sciences et arts », nomme comme l'un des membres titulaires M. Adville officier d'artillerie en retraite ».

Le 28 août 1848, M. Adville est nommé bibliothécaire en chef de la ville. Il remplit ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé le 9 mars 1871. M. Adville avait alors 89 ans.

[1] Le *Bulletin historique*, année 1868, publié par M. A. de Soland, dit, p. 183, « Pendant la Restauration, cette pension destinée aux jeunes gens, fut très florissante et il en sortit des élèves qui aujourd'hui occupent dans la société une position distinguée. »

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mars 1907

Moyenne barométrique : 760^{mm},80 ; minimum le 17, à 6 h. du matin, 754^{mm},00 ; maximum le 12, à 10 h. du matin, 773^{mm},55 ; écart extrême, 19^{mm},55.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 3°,66 ; des minima (sans abri), 3°,08 ; des minima (sur le sol gazonné), 2°,24 ; des maxima (sous l'abri), 12°,88 ; des maxima (sans abri), 15°,27 ; des maxima (boule noire. sans abri), 18°,99 ; des maxima (sur le sol gazonné), 19°,14 ; d'une eau de source, 6°,92 ; du mois, 8°,56.

Minimum absolu (sous l'abri), le 12, — 0°,7 ; minimum absolu (sans abri), le 12, — 1°,7 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 7, — 2°,6 ; maximum absolu (sous l'abri), le 30, 20°,4 ; maximum absolu (sans abri), le 31, 24°,6 ; maximum absolu (boule noire sans abri), le 31, 31°,0 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 31, 31°,3.

Humidité relative moyenne du mois, 68 ; minimum, 2, le 28, à 1 h du soir ; maximum, 100, le 31, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 4,10 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 1, 2, 22, 24, 28, 29, 30 ; la plus forte, 10,0 les 9, 18. Nombre de jours de soleil, 30 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 212 h. 20^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,05.

Pluie totale du mois, 18^{mm},6, en 7 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte 9^{mm},7, le 6. Evaporation, 98^{mm},50.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du NN E ; 8 jours du N-E ; 5 jours de l'E-N-E ; 1 jour de l'E ; 1 jour de l'E S-E ; 2 jours du S-W ; 4 jours de l'W S-W ; 3 jours de l'W ; 2 jours de l'W N-W ; 3 jours du N-W.

Digitized by Google

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,2. Vitesse maximum du vent le 27, à 2 h. 57m du soir, 16m,2, par seconde (vent du N-E).

Gelées les 7, 12; gelées blanches les 1, 2, 3. 4, 7, 12, 22, 23, 25, 26, 29, 30; rosée, les 1, 2, 3, 4, 5, 12, 14, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31; brouillards le 31 au matin; grêle le 11; halos solaires les 5, 17; colonne lumineuse faible le 27 à 6 h. du matin.

Apparition des papillons Rhodocera rhamni le 1re, de la Vannessa polychloros le 14. Arrivée de la fauvette à tête noire le 23; arrivée des hirondelles le 27.

Avril 1907

Moyenne barométrique : 754mm,51; minimum le 3, à 4 h. 30 du matin, 740mm,50; maximum le 23, à 10 h. du matin, 771mm,82; écart extrême, 31mm32,.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 5°,14; des minima (sans abri), 4°,66; des minima (sur le sol gazonné), 3°,90; des maxima (sous l'abri), 14°,29; des maxima (sans abri), 16°,90; des maxima (boule noire, sans abri), 21°,00; des maxima (sur le sol gazonné), 22°,70; d'une eau de source, 8°,54; du mois, 9°,78.

Minimum absolu (sous l'abri), le 19, 1°,0; minimum absolu (sans abri), le 19, 0°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 20, — 1°,0; maximum absolu (sous l'abri), le 1er, 22°,1; maximum absolu (sans abri), le 1er, 25°,4; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 1er, 29°,9; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 1er, 31°,4.

Humidité relative moyenne du mois, 74; minimum, 34, le 1er, à 4 h. du soir; maximum, 100, les 25, 26, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,08; moyenne diurne la plus faible, 3,2, le 20; la plus forte, 9,4, le 11. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 137 h. 70 environ; fraction d'insolation, 0,33.

Pluie totale du mois, 53mm,1, en 18 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope; la plus forte, 12mm,0, le 12. Evaporation, 79mm,60.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 1 jour du N N-E; 3 jours du N-E; 2 jours de l'E N-E; 1 jour de

Digitized by Google

l'E ; 1 jour du S-E ; 1 jour du SS.-E ; 1 jour du S ; 2 jours du SS-W ; 1 jour du S-W ; 5 jours de l'WS-W ; 2 jours de l'WN-S ; 1 jour du N-W ; 2 jours du NN-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^m,2$. Vitesse maximum du vent le 7, à 9 h. du matin, $18^m,3$, par seconde (vent de l'W).

Gelées blanches les 4, 8, 19, 20, 21, 28 ; rosée les 1er, 2, 5 8, 10, 14, 20, 21, 23, 28 ; brouillards les 11, 25 26, le matin ; grèle faible les 7, 9, 13, 23 ; halos solaires les 2, 3, 4, 19, 21.

Orage faible le 2 à l'E, à 3 3. 30^m du soir ; orage fort le 17 du N au S de 1 h. 30^m à 2 h. 31^m du soir.

Début de la floraison de la vigne (Chasselas), le 6.

Arrivée du coucou le 10 ; du rossignol le 11 ; de la huppe-huppe le 22 ; des martinets le 26,

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

On sait l'importance prise à notre époque moderne par l'Art industriel. A l'exemple de beaucoup d'autres villes de France, Angers possède maintenant son Musée d'Arts Industriels, oh ! bien modeste encore, mais qui, espérons-le, se développera.

L'inauguration a eu lieu le 6 avril, à l'hôtel de Chemellier, boulevard de la Mairie.

Peu de monde. Dans l'assistance on remarquait : M. Joxé, maire d Angers ; M. René Gauvin, député de Maine-et-Loire ; M. Périlhou, représentant M. le Préfet ; M. Proust, adjoint ; M. Planchenault, conseiller municipal ; M. Goblot, architecte de la ville ; MM. Legludic, Chicotteau, Gilles Deperrière, Bigeard, Dr Bichon, Dainville, Bouvet, Michel, les représentants de la presse locale, etc.

Nous désirons que le vœu exprimé par l'un des orateurs s'accomplisse bientôt et que nos compatriotes puissent voir, sans trop tarder, « s'ériger pierre sur pierre un temple du travail, qui ajoutera un nouveau fleuron à la couronne déjà si riche de la cité angevine ».

⁂

Bien que la question des statues tombales de Fontevraud semble définitivement résolue, voici la dépêche envoyée de Londres aux journaux français, le 26 mars dernier :

« M. Arnold Herbert a fait demander au ministre des affaires étrangères s'il voulait pressentir le gouvernement français pour obtenir son assentiment à la translation en Angleterre des restes et des statues des souverains Plantagenets qui sont à l'abbaye de Fontevraud. Il s'agit des sépultures de Henri II et de sa femme Eléonor de Guyenne, d'Isabelle d'Angoulême, femme du roi Jean, et de Richard Cœur-de-Lion.

Digitized by Google

« M. Runciman, répondant à la Chambre au nom du gouvernement britannique, a déclaré qu'il ne croyait pas désirable d'adresser cette requête au gouvernement français, qui pourrait difficilement l'accueillir favorablement. »

***

Dixième concert (17 mars).

Symphonie pastorale (Beethoven). Air de *Pylade* (Gluck). *Soir d'Eté* (A. Roussel). *Prélude de Tristan et mort d' Yseult* (Wagner). Air de Walther devant les Corporations (Wagner). *Méphisto-Valse* (Liszt). *Marche hongroise* (Berlioz).

M. Alfred Cortot est venu diriger notre dernier concert. On ne fera jamais à M. Cortot le reproche de conduire en métronome. Sa baguette suit plutôt les sinuosités capricieuses de l'inspiration musicale que le rythme enclos dans les barres de mesure. Mais c'est affaire aux exécutants. Pour l'auditeur, il reste seulement l'impression d'un maître très vibrant, très convaincu et d'un orchestre habile à comprendre et à suivre toutes les nuances et toutes les intentions.

L'interprétation de *La Pastorale*, à la manière allemande, toujours un peu lente à notre sens, ne nous a pas donné la joie parfaite qu'une telle œuvre mérite. Les champs manquaient de soleil ; les jeux des paysans étaient lourds et les oiseaux eux-mêmes chantaient « en élargissant » à la mode de Vienne. Peut-être, en effet, est-ce ainsi que Beethoven a compris les joies de la nature ; mais pourtant, à lire les indications du maître, que la notice analytique nous donne, il nous semble voir dans l'âme du poète une émotion profonde avec une infinie sérénité. Le calme apaisant de la nature ne lui cache pas la vie des choses et cette vie il l'a mise dans son œuvre en même temps que l'adoration recueillie devant la créateur.

C'est un hymne à la vie et, même en faisant la part de ce que le sang allemand est, dit-on, moins vif que le nôtre, un hymne à la vie ne devrait pas prendre une allure de rêverie.

Mais quel charme dans cette musique qu'on dirait éternelle! Toujours on y est pris. On affecte de dire la « Vieille Pastorale » avec un sourire sceptique et blasé et puis, quand ces strophes de lumière se déroulent, l'émotion monte en nous jusqu'à cet attendrissement que nous impose, quoi qu'on en ait, la présence de l'immanente beauté.

Digitized by Google

Le *Soir d'été* de M. Roussel ne nous a laissé ni émotion ni attendrissement. La faute en est à nous, sans doute, qui n'avons compris ni les intentions de l'auteur ni l'expression par trop vaporeuse dont il les a habillées. Nous avons peine à croire que cette recherche de l'imprécis ne soit pas un symbole de décadence.

M. Cortot est un familier de Wagner ; il se plaît à cette musique toujours un peu crispée, exaspérée jusque dans ses heures de calme où l'on sent sourdre la crise prochaine. Pour conduire le Prélude de *Tristan et la mort d' Yseult*, il faut une rare intensité nerveuse et les nerfs des auditeurs en sont ébranlés. Il serait vain de nier la puissance terrible de l'œuvre; mais, au risque de paraître paradoxal, à travers les symboles éthérés, les rêveries supra-terrestres, les évocations mystiques dont les commentateurs enguirlandent la musique de Wagner et spécialement la musique de Tristan, nous apercevons surtout la manifestation brutale d'un art concret qui frappe surtout les sens, qui ébranle la sensibilité et nous conduit à l'émotion par les grands chemins du monde extérieur. C'est de l'art monumental et gigantesque et il est très rare que cet art-là soit très pur.

Le public a remercié, par ses applaudissements, M. Cortot et l'orchestre de la peine qu'ils ont pris, l'un et l'autre, à cette exécution fatigante, mais il s'est vraiment réjoui à la *Méphisto-Valse* de Liszt et à la *Marche hongroise* de Berlioz.

Il est impossible de mettre dans un rythme plus banal plus de grâce, plus d'esprit et plus d'ironie. La *Méphisto-Valse* ainsi comprise est un bijou ravissant, une œuvre d'art, tant il est vrai que l'art s'accommode de tous les cadres.

Et jamais la *Marche hongroise* ne nous avait paru si entraînante, si pleine d'éclairs, de cliquetis, de bruits d'armes et de chansons guerrières. Un peu plus de mouvement et voilà que l'étincelle a jailli. M. Cortot nous a donné pour un moment des âmes héroïques; à la sortie les cannes, voire les parapluies, faisaient des moulinets de sabre.

Cette action réflexe sur l'attitude de la foule est une des meilleures formes du succès.

Le programme nous offrait un chanteur, M. Lupiac. C'est toujours, et sans y insister, la médiocrité dont une mauvaise chance nous a affligés cette année.

Et maintenant que sera l'an prochain?

C'est avec joie que nous avons tous appris la continuation

Digitized by Google

de notre Société et avec confiance que nous avons tous compris que M. de Romain restait l'âme de nos concerts, même après en avoir passé le fardeau matériel à d'autres épaules. Le sillon reste donc ouvert, que l'Association creuse depuis vingt-cinq ans à la suite de son Président et l'on aurait mal compris que de petites questions, de toutes petites questions, nous eussent privés des joies musicales qui sont devenues des habitudes de notre esprit.

Il nous plaira de voir, sans doute, avec M. d'Olonne une face nouvelle des choses et d'apprendre en changeant de maître. Nos vœux seraient comblés s'il apportait un peu plus d'ordre dans nos programmes, s'il tâchait de varier le caractère des morceaux offerts dans le même concert et s'il pensait pouvoir nous présenter, dans une année, une suite méthodique d'œuvres de même nature et de maîtres différents. Nous y gagnerions un goût plus sûr exercé par une critique plus facile.

Et, pour finir par un dernier vœu, nous nous associons très volontiers à celui qu'exprimait l'*Angers-Artiste* d'ajouter sur nos affiches la prière « de ne pas parler pendant l'exécution des morceaux ». Mais cette prescription devra être placardée sur la petite place derrière les loges, et puis, après avoir mis un verrou aux langues on en devra mettre un à la porte d'entrée qui bat si souvent à contre-temps avec un cri d'un chromatisme si désagréable.

***

Concert des Artistes musiciens.

L'Association professionnelle des artistes musiciens a donné, le 22 mars, au profit de la Caisse de secours, un concert auquel nous avons eu le regret de ne pas pouvoir assister.

Il faut pourtant qu'il en soit parlé ici pour témoigner à notre excellent orchestre toute notre sympathie et pour le remercier des bonnes heures que nous lui devons. Nous empruntons au *Pays-Bleu* la chronique de M. D. Lamotte, la plus complète qui ait paru dans la presse angevine :

Concert de l'Association professionnelle des Artistes musiciens. — « Ce concert qui, par l'abondance du programme, aurait pu fort bien s'intituler le 3e extraordinaire de la saison, avait attiré au Cirque, ce soir-là, une foule immense et bigarrée... le public des beaux jours et des grandes occasions, un public accueillant et de belle humeur, qui — constatons-le pour une fois avec

Digitized by Google

plaisir ! — ne ménagea ni ses applaudissements ni son enthousiasme.

« Il est vrai qu'on avait composé un menu à son goût. Il y avait du Bizet, du Massenet et du Saint-Saëns, trois Français de race pure, aimés des foules ; on n'y rencontrait pas de nom bizarre, aux sonorités inconnues ou — qui pis est ! — barbarement germanisantes. En outre, comme « hors-d'œuvre » une délicate et mignonne fillette de treize ans, déjà fêtée en novembre et, enfin, dominant le tout majestueusement, une copieuse cantate d'Alexandre Georges, pour soli, chœurs et grand orchestre.

« En fait d'œuvres symphoniques, tout d'abord l'ouverture de *Patrie*, de Bizet, vrai type de la grande ouverture de concert, page sonore, au rythme énergique, parfois noblement inspirée, d'un beau mouvement dramatique ; puis, la suite classique des *Erynnies*, musique de fougue et de charme qui s'obstine à ne pas vieillir et se laisse toujours écouter avec la même facilité, le même plaisir délicieusement sensuel ; enfin, le *Rouet d'Omphale*, cette ravissante perle, si délicatement ouvragée. De ces trois œuvres l'interprétation fut remarquable. M. Bailly — dont les divers talents ne se comptent plus — tenait le bâton de commandement. C'est un superbe kappellmeister que M. Bailly ! Il a de l'ampleur, du geste, de la précision. Il tient avec une rare autorité son orchestre en main, et cela est énorme. Avec lui, on n'a pas de déraillement à redouter. A ce point de vue, le poème symphonique de Saint-Saëns, page tout en nuances, dont le rythme fugitif et comme insaisissable pourrait vite — mal soutenu — dégénérer en désordre, fut joué et conduit avec bonheur. Jamais le rouet moqueur n'avait plus aimablement ronronné au quatuor en sourdine, jamais non plus la tragique entrée des trombones et des basses n'avait été si émouvante, jamais enfin les flûtes et les clarinettes ne s'étaient montrées aussi capricieuses, et le hautbois de M. Englebert aussi coquet. Cette exécution fut d'une finesse exquise dont il convient de louer grandement notre bel orchestre et son vaillant chef d'un soir

« Mlle L. Caffaret, que le public du 3e concert accabla d'ovations il y a quelques mois, apportait à cette ultime séance le charme de son toucher magique. Cette frêle et toute jeune pianiste qui pourrait donner la main à Mischa Elmann, le violoniste prodige, nous joua d'abord avec un mécanisme inouï, *Wedding Cake*, une

Digitized by Google

des pages, sinon les plus musicales, du moins les plus difficiles que Saint-Saëns ait écrites comme morceau de genre ; ensuite ce fut une charmante *Sonatine* de Scarlatti, puis du Schumann et du Schubert, enfin, pour terminer, une *Ballade* de Chopin, dont l'étourdissante exécution révéla un style d'une étonnante sûreté, une puissance et une maîtrise formidables. Ce fut superbe et stupéfiant, et les acclamations s'élevèrent frénétiques.

« A Mlle Caffaret succédait la personnalité, tout aussi sympathique certes, bien que d'un autre genre, mais à coup sûr beaucoup moins prodigieuse, de M. Alexandre Georges.

« M. A. Georges nous offrait de son cru deux chansons de *Miarka*, et des meilleures : l'*Hymne à la Rivière* et l'*Hymne au Soleil*, déjà chantées à Angers, d'une très originale couleur mélodique et instrumentale, puis une *Légende* bretonnante se composant d'une demi-douzaine de couplets bien naïfs, bien enfantins, et que l'on croirait tirés du Botrel des *Chansons de chez nous*, chères aux jeunes filles, si un petit accompagnement orchestral non dénué de charme ne les soulignait fort agréablement. Par exemple, je n'ai pas très bien compris, vers la fin, l'intervention assez inattendue d'un harmonium qui, de la coulisse, clame cocassement un Requiem lugubre !... M. Georges, il est vrai, fut et est peut-être encore organiste à Saint-Vincent-de-Paul, et alors tout s'explique. Quoi qu'il en soit, ces trois poèmes, délicatement chantés par Mme Marty, naguère applaudie à Angers, eurent le plus franc succès.

« J'arrive maintenant à ces fameux *Chants de guerre* dont l'annonce belliqueuse résonnait ces derniers temps à nos oreilles. Ils furent donnés pour la première fois l'an dernier aux concerts Le Rey à Marigny. Ils n'étaient pas encore revêtus de l'appareil instrumental qui ajoute à leur gloire. M. Georges menait ses combattants à l'assaut aux sons plutôt maigres d'un piano-orgue que soutenaient plusieurs paires de timbales. L'effet, bien que pittoresque, n'était pas complet. Nous eûmes l'autre soir, une impression d'ensemble ; bonne? non, médiocre, avouons-le. Cette cantate est d'abord trop longue ; elle finit par engendrer une lassitude mortelle. Mais ce qu'il y a de pis, c'est que, soit poétiquement, soit musicalement, elle ne nous révèle rien que nous n'ayons lu et entendu partout. Il y a beau temps vraiment que l'on a chanté sur tous les modes et dans toutes les langues la gloire et l'horreur des batailles, les pleurs des mères et des fiancées. M. Mariotte, auteur de cet indigeste poème, aurait dû

Digitized by Google

se rappeler les saisissantes pages d'E. Zola et M. A. Georges, l'émouvante peinture de la guerre dans l'*Attaque du Moulin.* Sa musique n'éveille en nous aucune émotion neuve. Honnêtement conçue, elle est honorablement réalisée et c'est tout. On n'y découvre à l'audition aucune des qualités essentielles qui font une œuvre grande et forte... Elle manque de souffle... Celui du patriotisme, si intense soit-il, ne suffit pas pour lui donner de la vie. C'est ce que comprit le public qui lui fit l'accueil sympathique et mesuré qui convenait.

« La salle se vida rapidement aux éclats vibrants de la *Marche de Thannhœser* que l'orchestre enleva au galop et que bien peu de personnes entendirent.

« Et, pour conclure, distribuons à foison les louanges; d'abord à l'orchestre, qui ne cessa d'être, toute la soirée, à la hauteur de sa grande tâche, ensuite à M. A. Georges, le héros de la fête qui, par parenthèse, se montra détestable général en chef, à Mme Marty qui fut une Mater dolorosa attendrissante et à Mme Jeanne Goupil une fiancée gracieuse mais bien peu émue ; puis respectivement à M. Bernard, un « bleu » à l'âme forte, à M. Berton, un récitant infatigable, à M. Fichet et sa glorieuse phalange (laquelle me parut meilleure dans ces chants guerriers que dans les chœurs de *Marie-Magdeleine!*), enfin hommage suprême à nos « élégantes », plus en voix que jamais...

« A tous, à la plupart du moins, au revoir... merci et à l'année prochaine !... »

***

Musique de chambre.— Avant de clore cette chronique, il nous reste un devoir à remplir, celui de rendre hommage au dévouement des musiciens délicats et cultivés qui ont organisé les séances de musique de chambre aux Amis des Arts.

La musique de chambre, la musique de quatuor surtout, c'est la musique pure, la plus prenante, la plus intime, la plus vraie. Elle est supérieure à l'éclat des symphonies dans le sens où les joies discrètes et sûres de l'amitié sont préférables aux effusions inconsistantes du monde. Mais, comme elle ne comporte ni bruit ni mise en scène, ni spectacle, il faut l'aimer pour elle-même, pour les joies délicieuses qu'elle donne.

C'est une bonne action artistique que de guider le goût public vers des manifestations aussi profitables. Le renom musical d'une ville devrait se juger non pas sur des concerts sympho-

Digitized by Google

niques, pour lesquels il suffit souvent de payer de son argent, mais sur la valeur de la musique de chambre que l'on y fait en payant de sa personne. C'est la meilleure école musicale, celle qui apprend à ne pas se contenter d'un bruit quelque copieux qu'on nous le donne.

Nous n'avons pas pu suivre les séances des Amis des Arts, mais les programmes que nous avons pris plaisir à étudier attestent la valeur de l'œuvre. Coralli, Bach, Haydn, Mozart, Beethoven chez les classiques et chez les modernes Dvorack, Svendsen, Brahms, Smetana, d'Indy, Debussy, c'est tout un monde offert à la curiosité et à l'étude de ceux qui tiennent vraiment à prendre le goût de la musique.

Les artistes qui ont eu l'idée de cette suite de concerts et qui l'ont soutenue de leur volonté, de leur présence et même au besoin de leur talent ont bien mérité du monde musical angevin et nous sommes heureux de leur rendre ici un public hommage. L'exemple qu'ils donnent ne peut pas être perdu.

***

Au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, nous avons relevé les noms suivants :

PEINTURE

Mlle DESBORDES-JOVAS. — *Lotus brisés.*

M. LEBASQUE. — *Après le bain.*

SCULPTURE

DESBOIS. — La *Danse*, *Sapho*, *Phryné* (statuettes) ; un cendrier et un plat dit *Plat aux Sirènes.*

JUNGBLUTH. — *Coup de vent ; la Parisienne.*

Voici la liste des Angevins qui ont exposé, cette année, au Salon des Artistes français :

PEINTURE

M. ALLEAUME (Ludovic). — *Portrait de l'auteur ; Les jeux de la Vague.*

Mme ARC-VALLETTE (Louise). — *Promenade sur les remparts de Loches.*

MM. ASSIRE (Gustave). — *Intérieur.*

BRICARD (Xavier). — *Repos.*

Digitized by Google

CESBRON (Achille). — *Fleurs jaunes ; Le torrent la Reuse* (*Jura suisse*).

CHAYLLERY (Eugène-Louis). — *Les conseils de la grande sœur ; Intérieur.*

DUCHEMIN (Daniel). — *Le soir sur la Marne.*

RICHEMONT (Alfred de). — *Prisonniers arabes : l'heure de la soupe.*

TESSIER (Louis-Adolphe). — *Le vin nouveau ; Le premier né.*

DESSINS (aquarelles, pastels, etc.)

MM. ALLEAUME (Ludovic). — *Mon Neveu au clair de lune Rêverie à la lune* (pastels).

ASTRUC (Zacharie).— *Fleurs dans un vase vénitien* (aquarelle).

CESBRON (Achille). — *Fleurs de myosotis ; Fleurs* (aquarelles gouachées).

Mlle CHAYLLERY (Gabrielle). — *Roses* (aquarelle).

SCULPTURE

M. AUBERT (Paul). — *Mireille* (statue plâtre)

M. BENOX (Alfred). — *Un vieux vigneron des coteaux de Saumur* (buste plâtre).

Mlle BRICARD (Gertrude). — *Le refuge* (groupe plâtre).

MM. CASTEX (Louis). — *Portrait du Père Rozier* (buste plâtre).

CAYRON (Louis-Maurice). — *Portrait de ma fille Louise* (buste marbre).

CHEMELLIER (Georges de). — *Le joueur de billes* (groupe biscuit).

CHESNEAU (Georges). — *Portrait de Mme C...* (médaillon bronze).

GRÉGOIRE (René). — *Portrait de Mme C. M...* (buste marbre).

HUAULT-DUPUY (Robert). — *Portrait* (buste plâtre).

L'HOEST (Eugène-Léon). — *Portraits de M. le Dr Motais* (buste plâtre) ; *de M. Malherbe* (buste bronze).

MAILLARD (Charles-Pierre). — *Lièvre aux écoutes* (bronze cire perdue).

MANNEVILLE (André de). — *Chasseresse* (statuette bronze). — *Diane à l'arc* (statuette plâtre).

MORICE (Léon). — *Le Remords* (statue chêne).

PORCHER (Eugène). — *Portrait de Mlle Madeleine Lionne* (buste plâtre).

Digitized by Google

RUILLÉ (comte Geoffroy de). — *Murat à Eylau* (statue équestre, bronze).

SAULO (Georges-Ernest). — *Bacchante* (haut relief, plâtre). — *Baigneuse surprise* (statue plâtre).

GRAVURE (en médailles)

MM. BARRABANT (Léon). — *Un cadre contenant cinq plaquettes et médailles* (fonte d'étain).

GRÉGOIRE (René). — *Un cadre contenant neuf plaquettes et médailles.*

ARCHITECTURE

MM. BAUDRY (Albert). — *La Moisson* (étude).

CESBRON (Charles). — *Etudes de cloîtres et d'églises.*

LAURENTIN (Maurice). — *En Bretagne* (dessins à la plume).

VILAIN (Marcel). — *Sienne et Florence ; En Vendée ; pochades de Bretagne et de Paris* (aquarelles).

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

MM. ALLEAUME (Ludovic). — *Soir ; Lever de lune, port de Rouen* (2 lithographies).

HUAULT-DUPUY (Valentin). — *Croquis d'Orient* (quatre gravures, eau-forte).

***

A ce mouvement considérable des médecins de France qui ont résolu de prendre en mains la réforme urgente des études médicales, deux de nos concitoyens, professeurs à l'École de médecine d'Angers, ont pris une part active. M. le Dr Motais a été chargé d'un rapport sur la réforme des études médicales au point de vue de l'ophtalmologie et M. le Dr Monprofit au point de vue de la chirurgie. M. Motais, soutenu par le Dr Cosse, le Pr Blanchard, le Dr Lefure et un grand nombre de collègues, a fait adopter un vœu qui intéresse particulièrement notre École de Médecine, demandant le maintien et le développement des Écoles préparatoires.

A propos des congrès et assises médicales de toutes sortes où leurs noms se rencontrent si souvent, il est difficile de ne pas remarquer la marche parallèle de nos deux concitoyens, MM. les Drs Motais et Monprofit, vers la grande notoriété. M. Monprofit, le premier, prend la succession de Dezanneau à

Digitized by Google

la chaire de clinique chirurgicale. Il n'existait pas de chaire pour M. Motais à l'École d'Angers; qu'à cela ne tienne ! on lui en crée une et M. Motais devient professeur de clinique ophtalmologique. Chacun des deux collègues s'impose dans son milieu : M. Motais par son traité d'anatomie de l'appareil moteur de l'œil, par l'opération de Motais; M. Monprofit par son ouvrage sur la chirurgie abdominale ; si bien que M. Monprofit préside le congrès de chirurgie pendant que M. Motais préside le syndicat général des oculistes français. Tous deux sont fort connus en France et à l'étranger. M. Monprofit dirige l'*Anjou Médical* et M. Motais l'*Ophtalmologie Provinciale*, deux organes importants de décentralisation médicale. M. Motais est membre correspondant national de l'Académie de médecine et il est logique de prévoir que M. Monprofit le sera prochainement. Enfin, au dernier congrès des praticiens, nous retrouvons MM. Monprofit et Motais, côte à côte, comme rapporteurs. De ces rapprochements intéressants on ne peut que conclure que ces deux éminents collègues ont tout ce qu'il faut pour s'entendre au moins sur ce point de faire honneur à l'École et à la ville d'Angers.

***

Nous sommes heureux d'annoncer que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a attribué le second prix Gobert, de la valeur de 1.000 francs, à M. Louis Halphen, docteur ès lettres, secrétaire de la *Revue Historique*, pour son bel ouvrage sur *Le Comté d'Anjou au XIe siècle*.

Nous prions M. Halphen d'agréer nos sincères et très vifs compliments.

***

Notre éminent compatriote M. Joseph Denais, secrétaire de l'Association des Journalistes parisiens, a présenté à la dernière assemblée générale du 16 mars 1907 un remarquable rapport sur la vingt-et-unième année de l'Association.

Ce rapport a été accueilli par des applaudissements unanimes et bien mérités.

***

Nous avons appris avec plaisir que notre compatriote, M. Etienne Port, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, vient d'être nommé inspecteur général de l'économat des lycées et collèges.

***

Digitized by Google

Par décision du ministre de l'Instruction publique, M. Rémond inspecteur d'Académie à Angoulême, a été nommé en la même qualité à Angers, en remplacement de M. Robert, nommé, sur sa demande, proviseur du lycée de Mâcon. A l'un nous adressons nos compliments de bienvenu , à l'autre nos regrets de son départ.

X***.

***

Notre sympathique concitoyen M. A.-J. Verrier, professeur honoraire, se propose de publier, en collaboration avec M. R. Onillon, instituteur au Longeron, un *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou.*

Ce travail considérable comprendra six parties : 1° une Préface explicative ; 2° le Glossaire proprement dit ; 3° des dialogues et récits en patois ; 4° le Folk-Lore ; 5° proverbes ; 6° des aphorismes et comparaisons.

Voici, d'après un prospectus qui a été envoyé récemment, le résumé de cet important ouvrage :

« I. *Préface.* — Ch. 1. Comment je fus amené à écrire ce Glossaire. — Ch. 2. De l'utilité de ce Glossaire. — Ch. 3. Quels mots nous avons admis. — Ch. 4. Notre titre est-il justifié ? — Ch. 5. De l'ordre alphabétique observé. — Ch. 6. De l'orthographe adoptée. — Ch. 7. La matière de chaque mot. — Ch. 8. Provenance, prononciation, espèce, explication, sens, exemples. — Ch. 9. L'étymologie. — Ch. 10. L'histoire. — Ch. 11. Renseignements supplémentaires. — Tables : des principales abréviations ; des noms de lieux ; des auteurs cités ; des noms de nos correspondants ou de leurs pseudonymes, etc. — Environ 10 pages.

« II. — *Glossaire proprement dit.* — Il contiendra 17.000 mots (dix-sept mille). — Chaque mot comprend le plus souvent : 1° la provenance ; 2° la prononciation ; 3° l'espèce ; 4° l'explication ; 5° les sens divers ; 6° des exemples ; 7° l'étymologie ; 8° l'histoire (citations d'auteurs). Environ 660 pages.

« III. — *Dialogues et Récits en patois.* — 150 pages.

« IV. — *Folk-Lore.* — Divisions : 1° Chansons, rondes, musique, danses ; 2° coutumes, costumes ; 3° croyances, préjugés, superstitions ; 4° culture ; 5° dictons ; 6° formulettes ; 7° histoire ; 8° jeux ; 9° langage, phrases, anecdotes, devinailles ; 10° légendes ; 11° mystifications ; 12° nourriture ; 13° pléonasmes superlatifs ; 14° remèdes populaires ; 15° seigneuries (surnoms, sobriquets) ; 16° sorciers, sortilèges ; 17° temps. — 60 pages.

Digitized by Google

« V. — *Proverbes.* — 503 numéros (souvent multiples). — 10 pages.

« VI. — *Aphorismes et comparaisons.* — 594 numéros (souvent multiples). — 10 pages.

« Il nous siérait mal de faire nous-mêmes l'éloge de notre œuvre ; elle est consciencieuse et de bonne foi. On en pourra juger par les extraits suivants. Tous les mots du Glossaire, évidemment, ne sont pas traités avec cette ampleur ; nous l'avons réservée à ceux qui offraient le même intérêt et ils sont nombreux. »

Tous les Angevins qui ne se désintéressent pas des choses de leur « petite patrie » auront à cœur de souscrire à cet ouvrage, sur lequel nous attirons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs.

Le prix de souscription au *Glossaire* a été fixé à 15 francs.

***

M. Gilles Deperrière vient de faire paraître en brochure un article qu'il avait adressé à la *Revue de Viticulture* sur le *Cadastre et son amélioration.*

C'est le développement d'une proposition excellente qu'il avait formulée en ces termes au Conseil d'arrondissement d'Angers :

« Considérant les facilités qui seraient données aux intéressés, pour les nombreux besoins d'intelligence rapide des plans du cadastre, notamment en cas d'expertises, de transactions, de mutations, etc., comme de dispositions de voies nouvelles à créer ;

« Considérant que les délais d'exécution, comme la dépense, seraient des plus réduits ;

« Le Conseil exprime le vœu qu'il soit constitué, à l'aide de clichés à faire sur toile, et de tirages sur papier mélagraphique, des doubles de toutes les feuilles des plans cadastraux de France, portant toutes les modifications qui y ont été apportées par les travaux exécutés par les administrations publiques.

« Les directions des contributions directes feraient un cliché de chaque feuille du cadastre et autant d'épreuves sur papier mélégraphique qu'il y aurait d'administrations publiques intéressées : ponts et chaussées, chemins de fer, service vicinal, etc., ayant exécuté des travaux portant modification de la configuration du cadastre.

Digitized by Google

« Chaque administration recevrait les feuilles l'intéressant et les retournerait aux directions des contributions directes avec les modifications la concernant.

« Les directions des contributions directes feraient les reports nécessaires sur les clichés, puis les tirages sur papier mélagraphique pour constituer un double à jour pour tout ce qui concerne les administrations publiques, de toutes les feuilles qu'elles possèdent.

« Les communes et le public seraient admis à solliciter, moyennant un prix à fixer et qui serait infime, des épreuves de toutes les feuilles les intéressant.

« Nul doute que toutes les administrations, ponts et chaussées, contrôle des chemins de fer, service vicinal, etc., se prêtent gratuitement au nécessaire, n'ayant que du temps à fournir.

« Seules les directions des contributions directes auraient quelques frais matériels, pour lesquels elles devraient être indemnisées.

« Le Conseil, à l'unanimité, vote le vœu qui lui est proposé par M. Gilles Deperrière, sollicite M. le Préfet d'y prendre le plus grand intérêt et le prie, en demandant au Conseil général de s'y intéresser, de proposer que l'administration des contributions directes soit chargée d'étudier les voies et moyens pour l'exécution. »

Ce vœu a été transmis au Conseil général par M. le Préfet, dont le rapport, lu par M. le duc de Caylus, est ainsi conçu :

« Au cours de la première partie de sa session, le Conseil d'arrondissement d'Angers a été saisi par l'un de ses membres, M. Gilles Deperrière, d'une méthode de la mise à jour du plan cadastral au fur et à mesure que des modifications se produisent, tout en laissant intacts les plans actuels.

« Le procédé ingénieux et pratique, ainsi présenté, a reçu l'approbation unanime du Conseil d'arrondissement, qui m'a prié de vous demander de vous y intéresser et de proposer que l'administration des contributions directes soit chargée d'étudier les voies et moyens pour l'exécution.

« Cette question est à la fois trop intéressante et trop importante pour qu'il soit utile que j'appelle sur elle votre attention, qui lui est naturellement acquise.

« J'ai transmis à M. le Directeur des contributions directes la délibération du Conseil d'arrondissement d'Angers ; le vœu émis par cette assemblée recevra de ce chef la suite qu'il comporte et dont je vous aviserai dès qu'elle me sera connue.

Digitized by Google

« Je vous prie de vouloir bien me donner acte de la présente communication. »

Nous faisons des vœux pour que le procédé ingénieux de M. Gilles Deperrière ne tarde pas à être adopté. Il peut rendre les plus grands services.

***

M. L. de Farcy vient de publier, dans le *Bulletin Monumental*, une importante étude sur la *Tour Saint-Aubin*.

Notre savant compatriote décrit, avec la précision qui caractérise tous ses travaux, les diverses parties de ce magnifique monument dont les dimensions extraordinaires, la masse imposante et l'architecture grandiose font l'admiration de tous les étrangers. Quel dommage que l'abbé Robert de la Tour-Landry, qui a fait construire le vieux clocher, n'ait pas eu le temps ou les moyens de l'achever et de lui donner le couronnement qu'il attend toujours ! Surmonté d'une flèche, le clocher de Saint-Aubin « le Riche » eût mérité d'être appelé le roi des clochers français.

***

A signaler encore :

Dans l'*Anjou historique* (mars-avril 1907) : *l'abbaye de Fontevrault* (XIIe-XVIIIe siècle) ; *les anciennes chapelles de la ville d'Angers ; l'église abbatiale et la tour Saint-Aubin, à Angers ; Mgr de Vaugirault, évêque d'Angers*, etc.

Dans la *Province du Maine* (mars 1907), par M. P. Giraud.

Dans les *Annales Fléchoises* (mars-avril 1907), la *fête de la Fédération à Denezé-sous-le-Lude*, par M. l'abbé Uzureau ; *Henri IV et le cardinal Visconti, onze lettres inédites*, par M. P. Calendini.

Le Gérant, G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1126-7.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien Bureau de Coupures de Journaux

« ..... Tout comme « Madame la Comtesse », « Joseph » (secrétaire du Syndicat des Gens de laison) était abonné à l'**Argus de la Presse** ».

Octave Mirbeau (Journal d'une femme de chambre).

L'Argus **de la Presse** se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on oudra bien lui confier.

L'Argus lit 10,000 journaux par jour.

Ecrire 14, rue Drouot, PARIS (IXe)

Adresse Télégraphique : ACHAMBURE-PARIS.

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

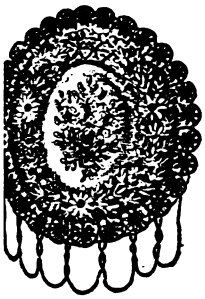

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

osition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

rbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous **renseignements** et indications nécessaires pour les soins à donner aux plante seront fournis sur demande

Digitized by Google

Imprimerie-Librairie GERMAIN et G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

VOLUMES DÉFRAICHIS

A 0 25 et 0 50

VÉRITABLE

Guignolet d'Angers

GUÉRY & RAYER

CHERRY * TERSEC * CHARLEUSE

Imprimerie-Librairie GERMAIN & G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

Viennent de paraître :

1° Séance du 21 janvier 1907

2° Séance du 20 février 1907

CHAQUE SÉANCE : 1 franc

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

56e Année

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1907

TOME LIV

ANGERS
ERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1907

Digitized by Google

SOMMAIRE

MAI-JUIN

Dévotions royales à Notre-Dame de Béhuard (1778-1821). — **Louis Calendini** 357

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) (suite). — **Xavier de Pétigny** 367

Les deux Histoires manuscrites de l'abbaye de Saint-Maur (1748 et vers 1702) (suite et fin). — **Fr. Landreau** 451

Poésies : Un vieux paysan; Pour le Vendredi-Saint. — **P. Brodu** 475

Sur les chemins de Vendée (suite). — **P. Gourdon** 477

Souvenirs d'église (suite et fin). — **A. Mauvif de Montergon** 487

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai-juin 1907). — **A. Cheux** 505

Chronique 509

Deux anciens ministres, MM. Segris et Louvet, d'après M. Emile Olivier. — L'Exposition du « Musée du peuple » à Angers. — La Société de Géographie commerciale de Nantes à Chalonnes. — Une excursion en Anjou. — Dîner de la Société artistique et littéraire de l'Ouest. — Un sonnet sur l'Anjou. — M. Thibault, directeur des chemins de fer de l'Anjou. — M. le Dr Motais et le Syndicat des Oculistes français. — M. Joseph Joûbert au Congrès des Sociétés de géographie italiennes. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, palmes académiques. — Médaille de l'Assistance Publique. — M. Grégoire, médaillé du Salon des artistes français. — M. Rousseau, lauréat du Conservatoire. — Une nouvelle de M. René Bazin traduite en espéranto. — Une toile de M. Achille Cesbron à l'Exposition d'horticulture. — Un croquis de M. Landelle à l'Exposition des caricaturistes. — Nécrologie : Sœur Sainte-Eudoxie, M. le chanoine Rivereau. — X***.

II. Baguenier-Desormeaux. *Kléber en Vendée.* — Pierre Gourdon, *Vers la Haine.* — L.-A. Hallopeau, *le Bas-Vendômois, de Montaire à la Chartre-sur-Loir.* — Pierre Gourdon, *le Pays des Mauges.* — Joseph Denais, *Lionel Bonnemère.* — Joseph Joûbert, *le Traité Franco-Siamois du 23 mars 1907*, etc. — **Ch. U.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

DÉVOTIONS ROYALES

A Notre-Dame de Béhuard

(1778-1821)

Le dimanche 18 octobre 1778, M. Gaugain « curé de l'Isle Notre-Dame de Béhuard-sur-Loire, en Anjou » lisait au prône de son église paroissiale le discours suivant de M. l'abbé Brossier, archidiacre de l'église cathédrale d'Angers :

« Nous nous sommes empressés, M. T. C. F., d'obéir aux ordres de Monseigneur notre évêque, sitôt que, conformément aux intentions de Sa Majesté, il a indiqué les prières accoutumées pour l'heureuse délivrance de notre auguste et bien aimée Reine.

« Vous vous êtes déjà unis à nous ; et de quelle efficace ne seront pas nos vœux auprès d'un Dieu de miséricorde qui abaisse de préférence ses regards sur les humbles et qui se plaît à exaucer les désirs des pauvres.

« Nous en tiendrons-nous, M. T. C. F., à ces hommages communs à tout le diocèse, à tout le royaume, tandis que nous apprenons que de tous les côtés la piété se fait un devoir de manifester à l'envi, par des pratiques particulières, son zèle, son respect, son amour pour le meilleur de tous les monarques, vraiment l'appui, le protecteur de notre sainte religion, et le père de son peuple.

« Nous avons à la confiance de nos souverains un titre qui nous est propre plus qu'à tout autre. Vous vous rappel-

Digitized by Google

lerez aisément cette époque si glorieuse où la religion d'un de nos rois (Louis XI) obtint la grâce, l'objet de tous ses vœux et de ceux de son épouse, qu'il était venu demander dans ce saint temple.

« Si la tradition de vos pères ne vous avait pas transmis d'âge en âge ce fait mémorable, les murs de ce temple, qui en conservent les monuments, ces vases sacrés dont nous nous servons dans la célébration de nos saints mystères, ces ornements même que la vétusté, malgré leur dépérissement trop sensible, nous rend si respectables vous instruiraient de la piété du monarque et de sa reconnaissance.

« Oui, M. T. C. F., dans cette église, la première du diocèse et du royaume, qui ait été dédiée à la Bienheureuse mère du Fils de Dieu, sous le titre de sa Nativité, par un de nos saints évêques (saint Maurille), aussi le premier instituteur de cette fête, Louis XI vint demander au Seigneur, par l'intercession de sa protectrice toute puissante, un fils à qui il pût transmettre le trône dont il avait relevé, affermi, étendu la gloire ; et sa prière fut écoutée.

« Quel gage, quel garant de la protection du Ciel dans la circonstance présente ! J'aime à le croire, à l'annoncer : le Seigneur daignera encore faire de ce lieu, tout petit qu'il est, l'objet de son amour et de ses regards. Il en fera la source de ses bénédictions pour tout le royaume, et par là il l'égalera aux plus célèbres. La Reine aura un Fils ; espérons-le de sa bonté ; et ce fils, accordé à nos religieuses instances, fera le bonheur de nos arrière-neveux, comme son auguste Père fait le nôtre.

« Mes sentiments, M. T. C. F., sont les vôtres même. Comme Français et comme chrétiens, nous n'avons qu'un esprit et qu'un cœur pour l'auguste Maison qui nous gouverne depuis tant de siècles.

« Nous n'interromprons point vos travaux, si précieux à la patrie, si essentiels à vos familles. Nous vous proposons de fixer à neuf dimanches consécutifs les prières que nous

Digitized by Google

avons dessein de faire. Nous célébrerons ces jours, le Saint-Sacrifice de la messe avec toute la solennité que notre médiocrité nous permet, et le soir, après vêpres, nous dirons un salut avec la bénédiction du Saint-Sacrement et l'oraison ordonnée par Monseigneur.

« Tâchons, M. T. C. F., de mériter, autant par la pureté de notre intention que par la ferveur de nos prières, la faveur qui n'intéresse, pour ainsi dire, notre religieux monarque que parce qu'elle doit faire le bonheur de l'État [1]. »

Les prières faites aux pieds de Notre-Dame de Béhuard furent exaucées et peu de temps après Marie-Antoinette mettait au monde un dauphin.

***

Cette dévotion royale envers Notre-Dame de Béhuard fut rappelée par M. Brossier à la duchesse d'Angoulême, à l'heure où elle espérait donner au trône de France un héritier. Mgr de la Fare, premier aumônier de la duchesse, répondit au pieux abbé [2] :

« *Paris*, 30 *mars* 1820.

« J'ai reçu, Monsieur l'abbé, votre lettre du 13 de ce mois et l'écrit que vous y avez joint. J'ai eu l'honneur de soumettre à Madame l'une et l'autre pièces. Cette princesse, dont la foy vive n'a besoin ni de motifs personnels ni d'exemples pour croire fermement à la toute puissance de Dieu et à l'efficacité de l'intercession de la Très Sainte Vierge, m'a autorisé à vous écrire qu'elle vous remerciait des sentiments qui vous animent et approuvait l'exécution de votre pieux dessein. Ainsi, Monsieur, renouvelez auprès de la Mère de Dieu en faveur de S. A. R. les vœux et les

[1] *Affiches d'Angers*. 6 novembre 1778, pp. 183-184.

[2] Il demeurait alors à Nantes, 10, rue Saint-Laurent.

Digitized by Google

prières que vous avez déjà faits, il y a quarante-deux ans, pour son auguste mère. Puissions-nous en voir l'heureux accomplissement. Tous les cœurs français sont intéressés à cet événement après lequel ils soupirent et qui seroit, pour la France, une source féconde de bonheur.

« Vous jugerez, sans doute convenable, de m'informer d'avance des mesures que vous aurez prises pour accomplir la neuvaine soit de jours ordinaires, soit de dimanches, du jour fixe, de l'heure où elle commencera, et se continuera, de la teneur des prières, afin que Madame puisse les connoître et se réunir, comme elle en aura sûrement la pensée, d'intention, de prières et de communions.

« Je vous prie, Monsieurs l'abbé, d'être bien persuadé de l'intérêt particulier que j'ai mis à remplir vos vues pour un objet qui m'est aussi cher, de la satisfaction que j'éprouve à vous faire cette réponse, ainsi que de l'estime et de la considération que je vous porte.

« † A.-L.-H. DE LA FARE, archevêque de Sens,
« Premier aumônier de Madame,

« Au château des Tuileries [1]. »

La neuvaine se fit régulièrement et des prières furent dites pour l'heureuse délivrance de Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême. Le 26 juillet, l'abbé Brossier informait l'aumônier de Madame de l'issue de cette neuvaine et faisait des vœux pour que le Ciel en exauce le motif. Mgr de la Fare lui faisait répondre :

Paris, 1er *août* 1820.

« J'ai reçu, Monsieur l'abbé, votre lettre du 26 juillet et la copie y jointe de celle que vous avez adressée, le 13 juin 1814, à Mgr de Périgord, archevêque de Reims.

« J'aurois désiré qu'en m'annonçant la fin de la neuvaine

[1] Lettre autographe. 2 p. in-4°

Digitized by Google

confiée à M. le desservant de la chapelle de Notre-Dame de Béhuard, vous m'eussiez envoyé la note des frais et honoraires qui doivent lui être payés. Je l'attends pour vous transmettre aussitôt, par la voye qu'il vous plaira, la somme que vous aurez allouée.

« Le moment n'est pas venu de suspendre à la voûte de la chapelle de Béhuard aucun *ex-voto* donné ou agréé par Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse d'Angoulême. Ainsi, ce n'est point le cas d'offrir à LL. AA. RR. l'hommage de votre vœu particulier. Si l'événement, que la France désire avec tant d'ardeur venoit couronner nos prières, ce seroit alors que la reconnaissance et la piété des augustes époux se manifesteroient.

« D'après votre lettre du 13 juin 1814 à Monseigneur l'archevêque de Reims, aujourd'hui archevêque de Paris, c'est à ce vénérable prélat, en sa qualité de grand Aumônier de vous fixer la chapelle royale où votre frégate le *Lys* doit être déposée.

« Quel que soit l'événement ultérieur, il me reste à vous remercier de la part de Madame de l'intention aussi religieuse que françoise que vous avez eue et du zèle que vous avez mis à l'accomplissement de cette neuvaine motivée par un si grand intérêt.

« J'ai l'honneur d'être, avec une considération très distinguée, Monsieur l'abbé, votre très humble et très obéissant serviteur.

« † A.-L.-H. DE LA FARE, archevêque de Sens,
« Premier Aumônier de Madame [1]. »

Un mois à peine après cette lettre, Gaspard-Marie Brossier recevait de la Duchesse d'Angoulême un remerciement à ses prières. Voici en quels termes Mgr de la Farce le lui annonçoit :

[1] La signature seule est autographe, 4 p. in-8°.

Digitized by Google

« *Paris*, 11 *septembre* 1820.

« J'ai reçu, Monsieur l'abbé, votre réponse à ma lettre du 1er août. J'ai eu l'honneur de la soumettre à Madame la Duchesse d'Angoulême qui, appréciant, comme vous le méritez, vos pieuses intentions pour elle ainsi que les sentiments exprimés dans votre lettre, m'a chargé de vous envoyer, de sa part, un calice doré avec sa patène, lequel rappellera, chaque jour à l'autel S. A. R. à votre souvenir et à vos prières. Je me félicite d'avoir à vous annoncer ce témoignage distingué de la bienveillance de Madame. Il va être transmis sous votre adresse à M. le Directeur de la poste aux lettres de votre ville. Vous voudrez bien le réclamer et le retirer.

« J'ai l'honneur d'être, avec une très sincère considération, Monsieur l'abbé, votre très humble et très obéissant serviteur.

« † A.-L.-H. DE LA FARE, archevêque de Sens,
« Premier Aumônier de Madame [1]. »

Cette fois encore, les prières adressées à Notre-Dame de Béhuard furent exaucées, mais en faveur de la duchesse de Berry. Le 29 septembre 1820, en effet, naissait Henri-Charles-Ferdinand-Marie Dieudonné, salué par toute la France comme l'espérance et l'avenir du trône royal.

M. Brossier continuait ses prières en faveur des altesses royales et Mgr de la Fare l'en remerciait en leur nom le 20 janvier 1821 [2]. Quelques jours après, une occasion

[1] 4 p. in-12. Ce calice fut donné par M. Brossier aux Visitandines de Blois, dont était sa nièce, sœur Marie-Anne-Joseph Brossier. Nous en reparlerons ailleurs.

[2] Lettre autographe du 20 janvier 1821, qui est une réponse du 9 décembre précédent. Dans cette réponse, Mgr de la Fare promet à M. Brossier « d'être utile à M. Camille Guibert, son petit-neveu ». Bien « qu'il ait peu de moyens, s'il se présentoit des circonstances

Digitized by Google

nouvelle se présenta d'intercéder la Vierge angevine. La famille royale prit garde de n'y pas manquer.

***

La veuve du duc d'Orléans se mourait d'un cancer. L'aumônier de Madame sollicita les prières de l'ex-archidiacre :

« *Paris*, 3 *février* 1821.

« Je viens, Monsieur l'abbé, vous faire la demande d'une neuvaine ordinaire dans la chapelle de Notre-Dame de Béhuard, à l'intention d'obtenir la guérison d'un mal au sein pour *S. A. S. Madame Louise-Marie-Adelaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse douairière d'Orléans.* Je vous prie, quand vous aurez fait toutes les dispositions nécessaires pour la neuvaine et avant de faire commencer les prières et les messes qui devront avoir lieu pendant neuf jours consécutifs, de vouloir bien me préciser d'avance les jours et heures de la célébration de la sainte messe et de la récitation des prières, afin que la pieuse princesse puisse s'unir d'intention aux actes de la neuvaine et en suivre les saints exercices, autant qu'il sera en elle.

« Pour cette fois, Monsieur l'abbé, je vous prie instamment de m'adresser la note des frais de luminaire et autres accessoires. On ajoutera, ici, les rétributions convenables pour M. le Desservant et je vous transmettrai le tout.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite confiance et de mon attachement.

« † A.-L.-H., archevêque de Sens.

« P.-S. — On désire, comme dans la précédente neuvaine que le secret soit gardé [1]. »

où il fût en son pouvoir de le faire, il les saisirait volontiers d'après sa recommandation » (4 p. pet. in-4°).

[1] Lettre autographe, 4 p. in-4°

Digitized by Google

A cette lettre, M. Brossier répondit, le 19 mars suivant, proposant un remède infaillible avec l'assurance de ses meilleures prières. Il lui fut répondu le 29 mars 1821 :

« J'ai reçu, Monsieur l'abbé, votre envoi du 19 de ce mois. Je vous remercie de la part de Madame la Duchesse douairière d'Orléans des soins que vous avez bien voulu donner à l'accomplissement de la neuvaine que S. A. S. avait désirée. Je vous ai fait passer par la direction générale de la poste aux lettres une somme de *cent cinquante francs* pour payer au triple les honoraires et dépenses de M. le Desservant de Béhuard et vous rembourser des frais de ports de lettres et de messagers que cette circonstance vous a occasionnés. Il suffira, pour toucher cette somme, de vous présenter chez le Directeur général de la poste aux lettres à Nantes, qui vous la remettra contre récépissé. Cet envoi vous arrivera au nom de Madame, duchesse d'Angoulême, parce que je me suis servi de la voye que nous employons pour elle.

« Je désire beaucoup, Monsieur, recevoir le plus tôt possible le remède indien que vous m'avez annoncé et promis, afin de le remettre à Madame la duchesse d'Orléans. Vous pourriez prélever, sur la somme cy-dessus, les frais que cette transmission pourroit demander.

« Jusqu'à présent les effets de la neuvaine ne se font pas ressentir pour Madame la duchesse d'Orléans. Nous avons eu pour Madame, duchesse d'Angoulême, quelques semaines d'espoir, mais il commence à s'affaiblir.

« Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma très sincère considération.

« † A.-L.-H., Archevêque de Sens.

P.-S. — J'attends, avec un vif empressement, le remède en question [1]. »

[1] Lettre autographe, 4. p. in-12.

Digitized by Google

Le « remède indien » devait faire peu d'effets et les prières ne servirent à la duchesse que pour la préparer à bien mourir. Elle s'éteignit doucement, le 23 juin 1821. L'éminent évêque de Sens, remerciait, un mois après, le chanoine nantais de ses prières :

« *Paris*, 18 *juillet* 1821.

« J'ai reçu, Monsieur l'abbé, vos deux précédentes lettres. Madame a approuvé vos dispositions relativement au calice qu'elle vous a donné et vous remercie de celles qui la concernent spécialement ainsi que le prince son époux. J'espère en mon particulier que les mesures religieuses que vous avez prises seront longtemps encore sans se réaliser.

« On ne pouvait employer mieux que vous ne l'avez fait la somme que je vous avois transmise de la part de Madame la Duchesse d'Orléans. La perte de cette admirable princesse m'a laissé de bien profonds regrets, que partagent tous ceux qui l'ont connue pendant sa vie.

« Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération très distinguée.

« † A.-L.-H., Archevêque de Sens [1]. »

Cette lettre est la dernière du dossier qui concerne Notre-Dame de Béhuard. D'ailleurs, l'Archevêque de Sens, créé cardinal en 1823, avait peut-être de plus pressantes occupations [2].

Louis CALENDINI.

[1] Lettre autographe 4 p. pet. in-4°. Dans une lettre, datée du 8 septembre 1821, Mgr de la Fare remerciait l'abbé Brossier d'une lettre écrite « à l'occasion de la grâce que le Roi a daigné m'accorder en me nommant commandeur de ses ordres » et lui demandait « quelque chose à la suite des prières que vous adressez, chaque jour au Ciel, pour les personnes auxquelles vous vous intéressez » (4 p. pet. in-4°). Toute cette correspondance m'a été aimablement communiquée par M. le chanoine Urseau. Qu'il en reçoive, ici, de nouveau, mes sincères remerciements.

[2] *L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation.* Edition de la *Société bibliographique*, pp. 586-587.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

BATAILLON DE VOLONTAIRES

(3e bataillon de Maine-et-Loire)

1792-1796

(Suite)

CHAPITRE XII

Opérations militaires du bataillon

La campagne de Vendée (Septembre-Décembre 1793)

Jusqu'à l'arrivée de la division de Mayence, il n'y a pas eu d'opérations méthodiques en Vendée.

L'Armée des Côtes de la Rochelle était incapable d'un effort. L'Armée des Côtes de Brest avait un effectif trop faible pour agir efficacement. L'insurrection durait depuis six mois sans qu'on eût fait une sérieuse tentative de répression.

Ainsi, la puissance des Vendéens avait toujours grandi. Leurs rassemblements de l'Anjou et du Poitou étaient suffisamment organisés pour constituer, lors des prises d'armes générales, une véritable armée, qui reconnaissait d'Elbée pour généralissime, et pour chefs principaux Bonchamps, Lescure, Larochejaquelin, Stofflet, Marigny et Sapinaud. L'autorité de Charette commençait à s'imposer dans toute la basse Vendée, apportant un sérieux renfort à la grande armée catholique.

Les républicains étaient mal renseignés sur les ressources et l'organisation de leurs adversaires. Tantôt ils méconnaissaient et tantôt ils exagéraient leur puissance, leurs relations extérieures et le caractère politique pris par l'insurrection. En réalité, la grande armée catholique n'avait de ressources que les siennes propres, mais elle possédait par elle-même

Digitized by Google

une telle valeur qu'il fallut, pour la détruire, quatre mois d'une véritable campagne, des troupes de métier et les talents d'un général comme Kléber.

La campagne de Vendée commence au mois de septembre 1793, à l'arrivée de l'armée de Mayence, et se termine au mois de décembre suivant, après la bataille de Savenay. Les volontaires du 3e bataillon de Maine-et-Loire qui y ont participé vont nous donner leurs impressions sur cette lutte héroïque.

La Convention nationale arrêta, le 1er août 1793, que la garnison de Mayence serait envoyée dans la Vendée. De grandes contestations s'élevèrent tout de suite entre l'armée de la Rochelle et l'armée de Brest, qui réclamaient toutes deux l'appoint de cette troupe d'élite. Les représentants du peuple Merlin (de Douai), Gillet, Cavaignac, Merlin (de Thionville), Reubell et Philippeaux écrivaient à la Convention que l'armée de la Rochelle était un objet de honte pour l'Europe, et que « l'armée de Mayence se trouvait corrompue et perdue dans le marais fangeux de l'état-major de Saumur [1] ». Ils appuyaient un plan, proposé par Canclaux et son chef d'état-major Grouchy et d'après lequel la division de Mayence serait dirigée sur Nantes et réunie à l'armée des Côtes de Brest. On s'avancerait ensuite sur Port-Saint-Père et Machecoul, on se réunirait à la division de Luçon et, quand on serait maître des côtes, on entrerait dans l'intérieur de la Vendée. C'était l'ancien plan de Biron.

Rossignol et Ronsin, appuyés par les représentants Choudieu, Richard, Bourbotte et Fayau, proposaient au contraire de joindre la division de Mayence à l'armée des Côtes de la Rochelle et de former cinq colonnes qui exécuteraient une marche concentrique vers l'intérieur de la Vendée. Depuis trois mois qu'on suivait cette tactique à l'armée des Côtes de la Rochelle, on n'avait pas encore compris que les Vendéens, placés au centre de la circonférence,

[1] Philippeaux au Comité du Salut public, août 1793.

Digitized by Google

avaient toute facilité pour réunir leurs forces et écraser successivement les colonnes assaillantes, trop éloignées l'une de l'autre pour se porter secours. Rossignol, Ronsin et divers agents subalternes insistaient encore sur le danger de fusionner la division de Mayence et l'armée de Brest, toutes deux gangrenées d'aristocratie et de préjugés militaires. Les généraux Canclaux, Aubert du Bayet, de Bacharetie de Beaupuy, Grouchy, Bouin de Marigny étaient des « ci-devants », et, à ce titre, suspects. L'armée de la Rochelle, au contraire, « était dans les principes » et commandée par des généraux « sans-culottes ». Son influence serait salutaire à la division de Mayence.

Le Comité du Salut public eut la sagesse d'ordonner que la division de Mayence serait réunie à l'armée de Brest et dirigée sur Nantes. Elle y arriva le 6 septembre. Un conseil de guerre, où assistaient onze représentants du peuple et dix généraux, se tint à Saumur, les 2 et 3 septembre, pour arrêter un plan de campagne définitif.

L'armée des Côtes de Brest était forte d'environ dix mille hommes, en deux divisions, commandées par Grouchy et Beysser. La division de Mayence, forte aussi de dix mille hommes, était commandée par Aubert du Bayet. Kléber avait l'avant-garde, Vimeux la première brigade, Beaupuy la deuxième et Haxo la réserve. Ces vingt mille hommes, sous la direction de Canclaux, étaient groupés autour de Nantes le 7 septembre. Canclaux les partageait en deux colonnes et une réserve.

La colonne de droite, formée par 6.270 hommes et 22 canons de l'armée des Côtes de Brest et commandée par Beysser, devait enlever Port-Saint-Père le 11 septembre, Machecoul le 12 et Challans le 13 septembre. Elle se rabattrait ensuite sur Legé où elle avait rendez-vous, le 14 septembre, avec la colonne de gauche.

Cette colonne de gauche, formée par 6.000 hommes de la division de Mayence, se porterait, par Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, sur Legé, qu'on enlèverait le 14 septembre.

Digitized by Google

Les deux colonnes réunies marcheraient ensuite sur Montaigu et Mortagne, où Canclaux espérait arriver le 16 septembre.

La réserve, avec les généraux Grouchy et Haxo, restait au camp des Naudières, près de Nantes, pour couvrir cette ville et faire des démonstrations du côté de Vertou.

L'armée des Côtes de la Rochelle concourait aux opérations en se tenant sur une défensive active. Forte d'environ 40.000 hommes aux ordres de Rossignol, elle comptait six divisions réparties sur le périmètre du pays insurgé.

La division du Houx, à Angers, devait s'avancer jusqu'au Layon, à Beaulieu et au Pont-Barré.

La division Santerre, à Saumur, enverrait un poste à Argenton-Château et se porterait à Vihiers.

La division Rey, à Airvault, s'avancerait jusqu'à Bressuire.

La division Chalbos, à Niort, viendrait à la Châtaigneraie.

La division de Luçon, commandée successivement par les généraux Tuncq, Lecomte, de Beffroy, Bard et Marceau, resterait à Chantonnay.

Enfin, la division Mieszkowsky[1] quitterait les Sables-d'Olonne, suivrait l'itinéraire la Mothe-Achard, Aizenay, le Poiré-sur-Vie, les Essarts, Saint-Fulgent et se relierait avec l'armée de Canclaux.

Toutes ces colonnes devaient être en position, le 14 septembre, aux points convenus, se relier entre elles et attendre l'issue des opérations du général Canclaux. Rossignol transportait son quartier-général à Doué-la-Fontaine.

Ce vaste plan avait peu de chances de succès et laissait à l'armée catholique toute la supériorité de sa tactique spéciale. Ses combattants, dispersés sur toute l'étendue du

[1] Ancienne division Boulard.

Digitized by Google

pays, savaient, en quelques jours, au son du tocsin et à l'appel des courriers, se réunir au point désigné par les chefs. Chacune des sept colonnes républicaines s'exposait au danger d'être écrasée par une masse supérieure. Il aurait fallu des généraux et des troupes de mérite pour réussir, au contact de l'ennemi, des attaques convergentes d'une si grande envergure. Le mauvais vouloir de Rossignol à participer au plan de Canclaux, la médiocrité des troupes, l'habileté de Bonchamps expliquent suffisamment les événements qui vont suivre.

Cependant les administrateurs de toutes les communes soumises à la République s'inquiétaient de cette prise d'armes générale. Les colonnes allaient-elles exécuter le décret publié, le 2 août 1793, par la Convention nationale, et prescrivant d'incendier les bois, les forêts et les genêts, de détruire les habitations, d'enlever les récoltes et de déporter dans les départements voisins les vieillards, les femmes et les enfants ? Déjà le passage de certains bataillons républicains causait plus d'effroi que les incursions des brigands. N'allaient-ils pas se livrer aux pires excès, sous prétexte d'exécuter les lois ?

Un arrêté des représentants du peuple, pris sur l'initiative des administrateurs du Maine-et-Loire [1] pour l'armée de la Rochelle, et sur l'initiative de Canclaux pour l'armée de Brest, précisa les droits de chacun en matière d'incendies et d'enlèvement des personnes et des récoltes. Quatre-vingt-dix commissaires suivirent les différentes colonnes et firent respecter, tant bien que mal, les personnes et les propriétés.

Le public ignorait toutes ces dispositions et les confondait avec l'application de la « levée en masse », qui eut lieu au même moment.

[1] Arrêté du 8 septembre 1793 des administrateurs de Maine-et-Loire, approuvé le même jour par le représentant du peuple Bourbotte.

Digitized by Google

La Convention nationale avait décrété, le 23 août, que tous les Français seraient mis en réquisition permanente pour les armées jusqu'au moment où les ennemis seraient chassés du territoire de la République. Les représentants du peuple crurent bon d'appliquer ce décret aux départements limitrophes de la Vendée. Ils ne faisaient pas la différence d'un « citoyen de réquisition » à un soldat instruit ; ils imaginaient que des résultats positifs allaient spontanément jaillir d'un inexprimable désordre. Canclaux fit entendre aux représentants attachés à son armée que la levée en masse serait plus nuisible qu'utile et qu'elle « donnerait aux malveillants un motif de se réunir en plus grand nombre que les bons citoyens ». Le tocsin ne fut pas sonné sur la rive droite de la Loire.

Sur la rive gauche, au contraire, Rossignol et les représentants lancèrent des proclamations et firent sonner le tocsin depuis Angers jusqu'à Niort. Des milliers de citoyens encombrèrent bientôt Angers, Saumur, Thouars, Saint-Maixent, Niort et Fontenay. On parla d'une armée de quatre cent mille hommes levée en vingt-quatre heures [1]. Toutes les masses réunies ne donnèrent pas cinquante mille hommes, presque tous sans armes [2] et ne pouvant servir à rien. Cependant le public avait confiance dans ces rassemblements informes et les confondait avec l'armée.

Un angevin écrivait, le 14 septembre 1793, à un de ses camarades du bataillon :

« ...Le son du tocsin a occasionné une levée générale. Elle s'est effectuée avec beaucoup de tranquillité. Tous les habitants des campagnes paraissent animés du meilleur esprit. Plût à Dieu que cette explosion momentanée produise l'effet, si longtemps attendu autant que désiré, de l'entière extinction des brigands d'un territoire en proie à tout ce que la guerre a de plus terrible et de plus désastreux !

[1] Barrère à la Convention nationale, séance du 25 août 1793.

[2] *Guerres des Vendéens*... II, 130.

Digitized by Google

Nous avons encore à redouter que cette expédition, qui devrait n'être qu'un coup de main, ne traîne malheureusement en longueur. Par qui nos champs seront-ils ensemencés? et comment parer à une famine pour l'année prochaine? Mais on doit tout attendre de l'impulsion d'un si grand nombre d'hommes.

Déjà on nous annonce un avantage considérable remporté du côté de Doué. L'armée angevine ne tardera pas à se mettre en mouvement. Déjà elle est organisée par compagnies. On se bat, on se tiraille journellement aux Ponts-de-Cé...

Toutes les mesures étant prises, on se donna rendez-vous, pour le 15 septembre, aux environs de Mortagne. Les mouvements devaient commencer le 9 septembre. Entre temps, la division de Tuncq, qui avait poursuivi les rebelles jusqu'à Chantonnay, après la victoire de Luçon, fut surprise, le 5 septembre, au camp des Roches, près Chantonnay, mise en déroute et repoussée jusqu'à Luçon. Cette affaire n'entrava pas l'exécution du plan général.

La marche de Canclaux s'exécuta sans difficultés. Le Port-Saint-Père fut pris le 10 septembre, Machecoul le 12, Legé le 14, Montaigu le 16 et Clisson le 17. Partout, les bandes vendéennes se retiraient sans combattre. Malgré le dire de quelques fanfarons assurant qu'on viendrait à bout des soldats de « faïence » comme des autres, les paysans du Marais sentaient qu'il y avait quelque chose de changé. Les nouveaux envahisseurs n'étaient plus les gardes nationaux et les recrues combattus jusqu'alors. Charette eut le bon sens d'abandonner son territoire et de se replier vers la grande armée catholique.

« L'entrée subite des Mayençais au Port-Saint-Père, le récit de leurs exploits, les menaces de leurs proclamations, l'incendie éclairant leur arrivée de tous côtés, glacèrent le courage dans le cœur des plus braves. Les officiers expérimentés reconnaissaient que de pareilles troupes étaient invincibles pour des paysans. Charette, incapable de se défendre avec des hommes épouvantés, n'attendit pas

Digitized by Google

l'arrivée de l'ennemi. Il évacua Legé. Le courage de tous était tellement abattu que l'armée, en fuyant vers Montaigu, fut à diverses fois épouvantée, comme si elle avait été poursuivie. Nous ne songions qu'à fuir, les Républicains ne trouvaient nul obstacle [1]. »

Mais, tandis que l'armée de Canclaux remportait de faciles succès sur les bandes de Charette, les colonnes de Rossignol étaient arrêtées par l'armée catholique. La division d'Angers fut battue, le 11 septembre, à Martigné, le 12 à Soulaine et rejetée en désordre sur les Ponts-de-Cé. L'armée catholique se porta ensuite à Doué, y arriva le 14 et arrêta la division de Saumur.

Rossignol donna l'ordre, le 16 septembre, au général Chalbos de rentrer à Fontenay et au général Mieszkowsky de revenir à Luçon. Or, ces deux colonnes, d'après le plan général, devaient se trouver à la Châtaigneraie et à Saint-Fulgent le 14 septembre. Leur retraite inquiéta vivement le général Canclaux, qui s'arrêta à Clisson. « Rossignol, dit-il, n'ayant pu remplir ses obligations, l'armée des Côtes de Brest est libre de ses mouvements. Deux partis se présentent : le premier de profiter de la terreur de l'ennemi pour se jeter sur Mortagne, mais ce serait s'exposer à trop de chances que la prudence ne permet pas de braver. Le second est d'attendre le rapprochement de l'armée de la Rochelle pour attaquer Mortagne où l'on concerterait la suite des opérations [2]. » Ce deuxième parti fut adopté. L'avant-garde fut portée à Torfou, la colonne de Beysser fut envoyée à Tiffauges, l'arrière-garde au Pallet et le reste de l'armée resta dans Clisson. Toutes les colonnes républicaines demeurèrent inactives ; les chefs vendéens surent en profiter pour remporter successivement quatre victoires.

Tandis que la grande armée catholique, jointe aux bandes

[1] *Mémoires sur la guerre de Vendée*, par Lucas de la Championnière.

[2] *Guerre des Vendéens...*, II, 153.

Digitized by Google

de Charette, venait attaquer l'armée de Canclaux, des rassemblements secondaires contirent les colonnes de l'armée de Rossignol.

Piron et Laugrenière, avec quatre à cinq mille hommes partant de Cholet, défirent, le 18 septembre, à Coron, la division de Saumur, commandée par Santerre. Le 19 septembre, le chevalier de la Sorinière, avec dix mille hommes, mit en déroute, à Beaulieu et Saint-Lambert, la division d'Angers, commandée par du Houx.

Le même jour, la grande armée catholique se présentait à Torfou. Les chefs les plus connus, les paroisses les plus braves se trouvaient au rendez-vous. Pour la première fois, les adversaires se trouvaient sérieusement en présence. Kléber fut complètement battu et, deux jours après, Beysser fut surpris et mis en déroute à Montaigu.

Le parti vendéen atteignit alors l'apogée de sa puissance. Il aurait pu grandir encore, mais les chefs ne poursuivirent pas leurs succès. Après une démonstration sur Saint-Fulgent d'où la division Mieszkowsky fut repoussée, le 22 septembre, l'armée catholique se dispersa. Chacun revint à sa paroisse, laissant aux républicains le loisir de se reconnaître.

Canclaux battit en retraite sur Nantes sans être poursuivi. Il retrouva au camp des Naudières les troupes qu'il y avait laissées. Le bataillon de grenadiers réunis commandé par Verger faisait partie de cette réserve, qui était impatiente de combattre. Le moral de l'armée fut vite remonté et on arrêta un nouveau plan de campagne beaucoup plus simple que le précédent.

L'armée de Canclaux partant des Naudières et la division Chalbos partant de la Châtaigneraie se donnaient rendez-vous à Mortagne. On n'attendait aucun autre secours de l'armée de la Rochelle. « Ce projet était hardi et périlleux avec d'aussi faibles moyens... Canclaux pensa que l'on pouvait tout entreprendre avec les soldats de Mayence et

Digitized by Google

les grenadiers de Bloss ; il ne fut pas trompé dans son attente [1]. »

L'armée partit du camp des Naudières le 25 septembre, passa par Aigrefeuille, Remouillé, Saint-Hilaire-du-Loulay et Montaigu, où l'avant-garde demeura jusqu'au 30 septembre.

Verger écrivait, le 25 septembre, à son ami Jubin :

...Tu n'es sûrement pas à savoir que l'armée que commandait le général Beysser et celle de Mayence ont été vigoureusement frottées, il y a huitaine. Aujourd'hui, nous sommes tous réunis. Nous formons un ensemble d'environ dix-huit mille hommes et je crois que la force de l'avant-garde, dont je fais partie, est bien d'environ quatre mille hommes.

Je commande en chef, depuis notre départ de Nantes, un des deux bataillons de grenadiers qui en couvrent les ailes. J'y ai obtenu ma compagnie de Maine-et-Loire ; elle y est treizième. Mes huit premières compagnies sont des meilleures troupes de ligne et de Normandie. J'ai conservé Montaubin pour adjudant-major et m'en trouve bien.

Depuis trois jours, nous sommes en observation et cantonnés près de Montaigu...

Le 1er octobre, l'avant-garde atteignit Saint-Georges-de-Montaigu et l'armée vint à Montaigu. On était au contact des avant-postes vendéens. Canclaux poussa des reconnaissances à Saint-Fulgent, Chantonnay et Sainte-Hermine et donna, le 5 octobre, l'ordre de marcher sur Tiffauges. On rencontra les Vendéens entre Montaigu et Tiffauges, à hauteur des villages de Sept-Septiers et Saint-Symphorien. L'armée de Canclaux y prit sa revanche des défaites de Torfou et Montaigu et l'armée catholique, très éprouvée, se replia sur Cholet, tandis que Charette rentrait dans son pays.

A partir de ce moment, la guerre devint plus âpre que jamais. La grande armée catholique se sentait aux prises

[1] *Guerres des Vendéens...*, II, 193.

Digitized by Google

avec un puissant adversaire qui lui déclarait une guerre à mort. Les Vendéens oublièrent leur générosité chevaleresque des premiers jours et commencèrent à ne plus faire quartier ; la rigueur des républicains s'en accrut. Quant à l'armée de Charette, on n'y avait jamais fait de prisonniers.

Verger-Dubareau est cité dans le rapport de Kléber au général en chef sur la bataille du 6 octobre. « ... Je ne puis vous rendre, disait-il, les sentiments que m'ont inspirés l'intrépide Bloss et ses grenadiers. Bloss combattait à pied au milieu d'eux et les encourageait par son exemple ; ils se sont conduits en héros et ont profondément gravé dans mon âme l'estime que méritent toujours la prudence et le courage. Celui qu'a montré le citoyen Verger, capitaine des grenadiers de Maine-et-Loire et commandant d'un bataillon de grenadiers, mérite aussi des éloges. Se portant en avant de la colonne de droite, il a tourné avec quelques grenadiers le village de la Guyonnière et y a soutenu le feu des ennemis fuyards... »

La compagnie de Maine-et-Loire perdit dans cette bataille un grenadier qui fut tué et deux blessés. Verger écrivit à Duboys, le 10 octobre :

...Le 6 de ce mois, nous avons fait une sortie sur les rebelles, réunis au nombre de vingt-cinq à trente mille et en route pour nous attaquer. Nous étions prévenus et, honnêtement, nous avons été au-devant d'eux avec quatre mille hommes. Nous les avons bien frottés et leur avons enlevé deux pièces de 8 et de 4.

Mon bataillon, toujours en avant, a plus souffert que les autres. J'ai perdu onze grenadiers et vingt-huit ont été blessés. Le rapport sur cette affaire te parviendra. On prétend qu'il y est question de ton ami....

Le soir même de la victoire de Tiffauges, l'armée républicaine apprit avec stupeur que Canclaux était relevé de son commandement, et avec lui Grouchy et Aubert du Bayet.

« Cette journée, dit Kléber dans ses mémoires, fut terminée par un événement qui fit très grande sensation dans

Digitized by Google

l'armée. Canclaux, Grouchy et Dubayet reçurent la nouvelle de leur rappel et se rendirent le même jour à Nantes. Ils furent vivement regrettés, non seulement des soldats, mais encore de tous les généraux et de tous les officiers. On eût dit qu'on cherchait à les punir de leur succès. »

Rossignol et Ronsin avaient rejeté sur l'armée des Côtes de Brest et la division de Mayence la responsabilité des précédents échecs. Sur leurs dénonciations, le ministre de la guerre avait envoyé à Tours le citoyen Caumont « pour surveiller l'esprit suspect de l'état-major de l'armée ». Des décrets parurent le 30 septembre et le 1er octobre. Les généraux Canclaux, Salomon, Rey, Gauvilliers, de Grouchy, Mieszkowsky, de Beffroy, Nouvion, Chastenier de Burac, Aubert du Bayet, de Menou et du Houx furent suspendus. L'armée des Côtes de la Rochelle, la division de Mayence, les grenadiers réunis furent groupés en une nouvelle armée, dite armée de l'Ouest. Le commandement en fut donné à un général nommé Léchelle, que les troupes ne connaissaient pas; Rossignol reçut le commandement de l'armée des Côtes de Brest et des départements au nord de la Loire.

Ces changements furent connus le 6 octobre. Canclaux quitta l'armée, « l'âme déchirée de ne pouvoir plus servir avec des républicains aussi braves [1] », et laissa le commandement au général Vimeux, qui le refusa. Les représentants Merlin et Turreau de Lignières ordonnèrent à Kléber d'assumer cette responsabilité jusqu'à l'arrivée de Léchelle.

Ce général arriva, le 8 octobre, avec le représentant Carrier et précédé d'une proclamation des représentants Hentz et Prieur, où l'on disait :

« Soldats républicains,... Le souvenir des Lafayette, des Dumouriez, des Custine qui, pour mieux voiler leur trahison, ont signalé les commencements de leur carrière par des victoires, donne à la Nation de vives inquiétudes sur les

[1] Canclaux au ministre de la guerre, 7 octobre 1793.

Digitized by Google

hommes d'une caste qui a soulevé l'Europe contre nous et qui grossit les bataillons de nos ennemis. Il n'y en a plus à la tête de nos armées ; Canclaux et du Bayet, ci-devant nobles, sont rappelés. Léchelle, homme du peuple, ancien soldat, est votre général en chef... »

Le 9 octobre, Léchelle fut présenté à l'armée par le représentant Carrier qui harangua les soldats. On entendit quelques cris de : Vive du Bayet ! Le mécontentement des troupes était visible. Elles regrettaient leurs anciens chefs et ne comprenaient pas les intrigues politiques qui se nouaient autour d'eux.

Verger écrivait, le 10 octobre, à Duboys :

...Nous venons de perdre Canclaux et Grouchy, destitués ou retirés, nous l'ignorons. J'ai perdu en eux un peu de mes amis. Montaubin te dira que, dans l'affaire dernière même, Canclaux s'approcha de moi, me prit les mains et m'adressa je ne sais quoi ; il l'a mieux entendu que moi. Grouchy et moi, nous en étions à nous tutoyer. J'étais, à l'entendre, fait pour tout prétendre. Si j'étais un ambitieux, cette perte serait grave pour moi. Je n'y perds que deux amis, j'y suis sensible. La République perd aussi.

Un nouveau général, qui sort de je ne sais où, vient de se présenter, mon bataillon sous les armes, moi au centre. J'en ai reçu des compliments. Oh ! que j'ai été bête ! Je regrettais Canclaux, et il n'a pas sorti de mon camp, avec les Représentants du peuple et les officiers généraux de Mayence, que je leur ai cherché dispute. Je leur ai fait une scène du diable. Je leur ai publiquement reproché de n'avoir pas envoyé hier des pionniers pour enterrer nos camarades étendus sur le champ de bataille, à une lieue d'ici. Je ne sais ce que cela deviendra...

Ces changements arrêtèrent pendant huit jours les opérations militaires. Kléber conserva le commandement effectif de l'armée, qui partit de Montaigu le 14 octobre, entra le même jour à Tiffauges et le lendemain à Mortagne, après plusieurs engagements assez vifs.

Verger-Dubareau eut l'occasion de s'y distinguer. « Je

Digitized by Google

remarquai, dit le général de Beaupuy un très beau feu de file commandé par le chef de bataillon Verger [1]. »

L'armée fit sa jonction, à Mortagne, avec la division de Luçon. Les deux colonnes entrèrent à Cholet, le 16 octobre ; la division Chalbos, venant de la Châtaigneraie, après avoir pris, perdu et repris Châtillon, arriva également à Cholet. Les Vendéens, découragés par cette série d'échecs, battaient en retraite vers la Loire.

Tandis qu'une partie de l'armée catholique et la multitude qui marchait à sa suite passaient le fleuve aux environs de Saint-Florent, Bonchamps et d'Elbée firent un retour offensif sur Cholet, dans la journée du 17. Ce combat, encore plus acharné que les précédents, se termina par une nouvelle défaite des Vendéens et la mise hors de cause de Bonchamps, leur meilleur général, et de d'Elbée, leur généralissime, qu'on transporta mourants, l'un à Saint-Florent et l'autre à Noirmoutier. Dès lors, aucune autorité ne s'oppose plus au mouvement irrésistible qui pousse les Vendéens à quitter leur pays. L'armée républicaine les poursuit jusqu'à Beaupréau, y entre le 18 octobre et s'y arrête.

Le lieutenant Beauvais-Lejeune, qui venait prendre un commandement à la compagnie des grenadiers de Maine-et-Loire, racontait ainsi les impressions du moment. Il écrivait, de Cholet, le 18 octobre :

...Depuis quatre jours que je cours après l'armée, je n'ai encore pu la rejoindre. J'ai passé par Montaigu, Saint-Armand et Mortagne, où je ne trouvai que des ruines, presque sans pain, ni fourrages. Je suis enfin passé aujourd'hui à Cholet.

A l'instant où je suis arrivé, il venait d'entrer dans la ville cinq mille prisonniers que les brigands, forcés de repasser la Loire, n'ont pas eu le temps d'égorger. C'est aux femmes de Saint-Florent, à ce que les prisonniers disent, qu'ils sont redevables de la vie. Elles se sont opposées à ce qu'on mît le feu à

[1] Rapport du général de Beaupuy au général en chef Léchelle sur le combat de Saint-Christophe (15 octobre 1793).

Digitized by Google

trois pièces de canon de 18, chargées et braquées sur eux à mitraille.

Il résulte des progrès qu'a faits notre armée que nous sommes maîtres de Mortagne, Montaigu, Cholet, Beaupréau, Saint-Florent et autres petits endroits. On m'a assuré que notre avant-garde était passée dans l'île de Chalonnes, à la poursuite de quatre à cinq mille brigands.

Si je dois croire le sergent Pellé, des grenadiers du bataillon, blessé et resté à Cholet, notre compagnie de grenadiers ne se monte pas à quinze ou vingt volontaires bien portants. Tous les autres ont été tués, ou blessés, ou sont restés dans les hôpitaux [1].

On m'a assuré que le Morbihan était en pleine insurrection...

Le passage de la Loire par la grande armée catholique a donné lieu à de nombreux commentaires. On le présente souvent comme un coup de désespoir exécuté sous le feu des troupes républicaines ; toute autre est la réalité.

Cette manœuvre était préméditée depuis longtemps par les chefs vendéens. D'après Lucas de la Championnière, on en parla couramment dans l'armée après la bataille de Tiffauges, le 6 octobre, et Charette émit un avis opposé, qui ne fut pas écouté. Pour faciliter l'opération, des émissaires furent envoyés sur la rive droite et, dès ce moment, on vit s'agiter les départements de la Loire-Inférieure et du Morbihan. La correspondance de Duboys nous en fournit des preuves.

Duboys avait reçu l'ordre, le 22 août, de quitter Nantes avec le détachement de son bataillon et de retourner à Vannes, en passant par Savenay, Pontchâteau et la Roche-

[1] Dans cette première partie de la campagne, la compagnie des grenadiers de Maine-et-Loire a perdu :

Le 29 juin, au siège de Nantes, 1 tué et 5 blessés ;
Le 26 août, aux Sorinières, 3 blessés ;
Le 3 septembre, à Villeneuve, un blessé,
Le 5 septembre, aux Sorinières, 3 blessés ;
Le 6 octobre, à Tiffauges, un tué et 2 blessés,
Le 17 octobre, à Cholet, 3 tués et 7 blessés.
Au total, 7 tués et 19 blessés.

Digitized by Google

Bernard [1]. Il arriva, le 4 septembre, à Vannes. Toute la région était très calme.

[1] Dans cette marche, Duboys fut mêlé à l'affaire du convoi de poudre de Pontchâteau. On crut à un coup de main des brigands. Duboys attribuait la catastrophe à un accident ou à l'imprudence d'un fumeur. Il raconte ainsi cet événement dans une lettre en date du 26 août 1793 :

« Tu sais, sans doute, l'événement malheureux qui vient d'avoir lieu à Pontchâteau, presque sous nos yeux.

« Nous étions le 23 (août) à Savenay et nous en sommes partis le 24. A trois heures du matin, un bruit horrible se fit entendre et les édifices furent ébranlés jusque dans leurs fondements. Nous ignorions la cause de cette commotion ; nous l'attribuâmes à un tremblement de terre. A 3 h. 1/2 nous dirigeons notre marche vers Pontchâteau. Nous étions à moitié route lorsqu'un courrier, la consternation et l'effroi peints sur le front, m'aborda le sabre à la main et me dit qu'un convoi de poudre, pistolets, etc..., parti du Port-de-la-Liberté (Port-Louis) pour Nantes, venait d'être attaqué par les brigands ; que déjà ils avaient réussi à faire sauter plusieurs voitures, que le bataillon de Seine-et-Oise était aux prises avec eux et que plus de deux cents des nôtres étaient hors de combat. Je hâtai la marche de mon détachement et je me mis en mesure pour prendre l'ennemi à revers, tandis que Seine-et-Oise l'attaquerait en face. Tous mes hommes étaient dans les meilleures dispositions et montraient la plus vive ardeur de combattre. Nous avancions toujours, mais avec précautions, ayant soin de faire protéger les flancs de ma colonne par des tirailleurs.

« Nous étions arrivés à environ un demi-quart de lieue de Pontchâteau lorsque nous trouvâmes la route jonchée de morts et de blessés. Les cadavres étaient amoncelés et étendus çà et là, ceux des soldats entassés et confondus avec ceux des chevaux. La force de l'explosion avait fracassé les chariots de telle manière qu'on n'en trouvait que quelques petits morceaux épars au loin. Toutes les terres des environs semblaient avoir été remuées et déplantées. Les arbres, déracinés ou brisés, n'offraient plus, au lieu de feuilles, que des lambeaux de chair suspendus, dont la teinte noire laissait apercevoir l'effet de la poudre. En portant ses pas dans les champs voisins, à peine pouvait-on placer le pied sans toucher des particules de chair. Ici, on remarquait un pied sans jambe, une main sans bras, là un crâne séparé du reste de la tête, un buste divisé des reins. Au-delà, dans un fossé, un corps entier dont la peau brûlée et noire ressemblait à celle d'un africain. Plus loin, un cadavre dont les traits difformes présentaient l'expression des douleurs les

Digitized by Google

Quelques jours après, l'adjudant-général J.-J. Avril, commandant l'arrondissement de Redon, était informé qu'une certaine effervescence se manifestait dans les cantons proches de la Loire. Il se rendit à la Roche-Bernard et écrivit, le 16 septembre, à Duboys :

...Je viens de course. J'ai mis presque toutes mes troupes en mouvement pour donner la chasse à des scélérats qui cherchaient à faire révolter plusieurs paroisses dans les districts de Blain, Redon et Savenay. J'ai remis l'ordre partout, mais les mal intentionnés ont fui. Je suis informé qu'ils se sont réfugiés dans le district de Rochefort, où il y a beaucoup de fermentation. J'en donne avis à votre département et je vais me porter sur Rochefort. Il est de mon devoir de déjouer les manœuvres des coquins qui égarent les malheureux paysans...

Si le général Gilibert trouve mauvais que j'agisse dans l'arrondissement de son commandement il sera aisé de le radoucir,

plus vives et de la mort la plus affreuse. Le feu, alimenté par les parties graisseuses, en consumait encore les différentes parties. Partout des monceaux informes de chairs et d'os parmi lesquels on cherchait vainement à deviner quelles parties avaient appartenu à un homme ou à un cheval. Toute la troupe défila, non sans horreur, au milieu de ces affreux tableaux et au travers d'un nuage épais d'une fumée noire et infecte.

« Nous arrivâmes à Pontchâteau où nous demandâmes avec empressement la cause du malheur. Personne ne pouvait nous donner de renseignements certains. Les uns disaient avoir vu l'ennemi qui avait jeté des mèches, les autres qu'il avait tiré à boulets rouges sur le convoi. Mais, d'après toutes les notes que j'ai recueillies, il paraît certain que les barriques de poudre perdaient et qu'on avait négligé de les faire réparer. Ainsi, il est probable que l'explosion a été causée par les étincelles qui jaillissaient des caissons, ou par le feu des pipes; car on m'a assuré que des voituriers et des volontaires fumaient près des charrettes. Ce qu'il y a de certain, c'est que les voitures ont fait explosion et qu'il est mort environ quatre-vingts hommes, dont quatre officiers.

« Dès le même soir, je reçus du général en chef l'ordre de convoyer le reste des voitures avec mon détachement et celui de Seine-et-Oise jusqu'au Temple. Mais alors le convoi avait continué sa route sous l'escorte de Seine-et-Oise et l'ordre ne pouvait plus s'exécuter. Le général Avril partit seulement pour diriger la marche... »

Digitized by Google

surtout quand il saura que je n'ai agi que pour le bien de la chose [1].

Vous êtes heureux d'être tranquilles à Vannes. Ici, il n'en est pas de même...

L'expédition sur Rochefort fut fixée au 11 octobre. Des colonnes partant de Vannes, la Roche-Bernard et Redon devaient parcourir tout le district de Rochefort. Elles se mirent en marche au jour convenu ; Duboys commandait la colonne de Vannes.

Le 13 octobre, l'adjudant-général Avril envoyait précipitamment de nouveaux ordres aux chefs de détachements. Il écrivait à cette date, de la Roche-Bernard, à Duboys :

...Je n'ai que le temps de vous mander qu'il se forme dans ce moment un très grand rassemblement du côté de la forêt du Gâvre, près Blain. J'y marche avec les forces réunies de La Roche-Sauveur [2] et de Redon. Tout annonce un soulèvement général depuis Nantes jusqu'à la Vilaine ; tenez-vous sur vos gardes et surveillez...

L'ennemi attaque aujourd'hui Oudon, Mauves et Varades pour tenter le passage de la Loire. Les brigands, qui sont rassemblés dans la forêt du Gâvre, doivent faire soulever le pays et marcher au secours de ceux qui auraient passé la rivière. Tout ce que je vous mande est le résultat d'avis certains que j'ai reçus des administrations qui nous entourent...

Ainsi, dès le 13 octobre, on savait par la rumeur publique que la grande armée catholique voulait passer la Loire ; on

[1] Le général Gilibert commandait l'arrondissement de Vannes (Morbihan) et Avril celui de Redon (Ille-et-Vilaine).

[2] Lors du soulèvement de mars 1793, les paysans s'étaient emparés de la Roche-Bernard et avaient tué le receveur de l'Enregistrement nommé Sauveur, qui refusa de crier : « Vive le roi ! Vive la religion catholique ».

La Convention décréta que la Roche-Bernard s'appellerait désormais la Roche-Sauveur.

(Voir n° II du *Recueil des actions héroïques et civiques des Républicains français* présenté à la Convention nationale, par Léonard Bourdon, député du Loiret.)

Digitized by Google

connaissait ses intelligences avec les habitants de la rive droite ; on précisait même que les Vendéens passeraient à Varades, et c'est en effet le point qu'ils ont choisi. L'adjudant-général Avril, qui ne disposait pas de grands moyens d'informations, savait tout cela trois jours avant les événements. Comment le général en chef de l'armée républicaine pouvait-il l'ignorer, lui qui concentrait tous les rapports, entretenait des espions, suivait depuis longtemps l'armée catholique et pouvait interroger les nombreux prisonniers qu'on faisait chaque jour ?

Or, Kléber, qui commandait en fait l'armée, puisque le général en chef Léchelle marchait à l'arrière-garde, écrit dans ses mémoires : « Le 18 octobre, vers onze heures du matin, en sortant de Cholet, nous rencontrâmes plus de quatre mille prisonniers... Nous apprîmes qu'ils avaient échappé à la mort à la prière de Bonchamps qui, expirant à la suite de ses blessures, avait demandé et obtenu leur grâce ; que l'armée rebelle, forte de près de cent mille individus, y compris quantité de femmes, d'enfants et de prêtres, passait la Loire depuis deux jours et que beaucoup étaient encore dans les îles de cette rivière... On était loin de songer que l'ennemi tenterait une entreprise aussi hardie qu'extraordinaire... »

Si Léchelle et Kléber eussent été aussi bien renseignés que l'adjudant-général Avril, ils pouvaient empêcher les Vendéens de traverser la Loire et la guerre était abrégée de deux mois. Comment n'ont-ils pas connu un fait si important ? comment aucun indice ne les a-t-il éclairés ? La guerre a de ces surprises, et surtout la guerre de Vendée, si confuse et d'un caractère tout spécial.

Aucune précaution ne fut prise pour renforcer les postes de la Loire. On se rappelle que le général Canclaux, après le siège de Nantes, avait établi un service de surveillance sur la rive droite de la Loire, depuis l'embouchure jusqu'à Varades. Le secteur de Varades avait été commandé, pen-

Digitized by Google

dant plusieurs semaines, par Verger-Dubareau, qui se piquait d'une extrême vigilance. Lorsque Canclaux releva tous ses postes, au mois d'août, pour concentrer son armée en basse Vendée, le service fut pris par des gardes nationaux et des citoyens de réquisition. La vigilance dut se relâcher. Le changement des généraux, et des deux généraux en chef, par les décrets du 1er octobre acheva la désorganisation.

« Tout était nouveau dans l'état-major de l'armée de l'Ouest. Le général Canclaux, qui étendait une sage prévoyance sur tous les points confiés à sa défense, venait d'être remplacé par un général accouru en poste et incapable de commander et de diriger de grandes opérations. Il n'avait pu prendre aucune connaissance ni des hommes, ni des choses; aussi n'avait-il donné aucun ordre. Le général Fabrefonds, autre militaire à peu près de même espèce que son chef, était à Angers chargé de la défense de la rive droite de la Loire. Il avait sous ses ordres le général Olagner à Angers et le général Moulin aux Ponts-de-Cé. Il avait peu de troupes à sa disposition et aucun moyen de communication avec le général en chef dans l'intérieur du pays [1]. »

L'adjudant-général Avril, si bien informé le 13 octobre, mit sur pied toutes les troupes du Morbihan, fit donner l'alerte aux postes sur la côte et renforcer la garnison d'Auray. Il négligea la surveillance de la Loire [2]. D'ailleurs, ses inquiétudes de ce côté s'étaient tout à fait dissipées et il écrivait à Duboys, le 15 octobre :

...Le rassemblement de Blain, dans la forêt du Gâvre n'a pas eu de suite. Deux à trois cents coquins s'étaient seulement rendus au rendez-vous. Ils ont fui devant la force armée ; huit

[1] *Guerres des Vendéens...*, II, 291.

[2] Son attention fut absorbée par la prise de Noirmoutier, le 12 octobre, par Charette. Il estimait que les rebelles, s'embarquant à Noirmoutier, pouvaient en quelques heures débarquer sur les côtes du Morbihan.

Digitized by Google

ont été arrêtés. Piron, le moteur de ce soulèvement, a été manqué. Voilà encore un projet de manqué ; il faut espérer que nous continuerons à déjouer les manœuvres de ces scélérats...

Tout va bien de l'autre côté de la Loire. Châtillon est pris et Mortagne assiégé. Toutes nos armées se communiquent...

Le commandant du poste de Varades était sans doute dans la même assurance lorsqu'il fut surpris dans la nuit du 16 au 17 octobre. « Ce poste, dit Kléber, malgré la faiblesse de sa garnison et quoique dominé par les hauteurs de Saint-Florent, pouvait défendre le passage avec des troupes aguerries, de bonnes dispositions et du sang-froid. Mais le général en chef, ou son chef d'état-major, ayant négligé de donner des instructions, aucune précaution ne fut prise. On négligea même de faire descendre sur Nantes les bateaux de la rive droite, qui servirent au transport de l'armée catholique sur cette rive. Le poste, étonné de l'attaque imprévue dirigée sur lui, se borna à tirer quelques coups de canon et à une fusillade d'environ une heure, puis il se retira et l'ennemi devint maître des deux rives. » Le malheureux commandant de Varades paya toutes les responsabilités et fut arrêté quinze jours après. Duboys, chargé de cette arrestation, reçut, le 3 novembre 1793, l'ordre suivant du général Haxo, commandant des troupes de la Loire-Inférieure :

Il est ordonné au commandant des troupes cantonnées à Blain de faire partir sur-le-champ, pour Redon, douze hommes, avec un sergent et un caporal, qui iront prendre et appréhender au corps le citoyen Hotte, ci-devant commandant à Varades, qui doit être logé chez le curé de cette paroisse, pour être amené à Nantes et déposé dans les prisons du château, dont ce sous-officier prendra décharge au concierge. Il viendra, aussitôt son arrivée, rendre compte au général de la mission portée dans le présent ordre.

Duboys fit exécuter l'ordre et y joignit une lettre pour le commandant d'armes de Redon, nommé Debegues, qui lui répondit, le 5 novembre :

Digitized by Google

...Je n'aime pas plus que vous les lâches. Mais, oh ! mon ami, ne condamnons personne sans être bien instruit des faits. Je ne connais pas Hotte. Il paraît même, d'après ce qu'en dit Merlin (de Thionville), que la chose n'est pas claire. Attendons jusqu'à la fin et nous verrons le dénouement....

Ainsi, la grande armée catholique, servie par un concours inouï de bonnes fortunes, passa la Loire dans les nuits et les journées du 16 au 19 octobre 1793, sans autres difficultés que l'encombrement des bouches inutiles qu'elle traînait à sa suite. « Elle fut estimée à plus de soixante mille combattants, sans y comprendre les prêtres, les femmes et les enfants. Elle était pourvue de trente-deux pièces de canon, dont plusieurs de 12, et des caissons à proportion [1]. » Maîtresse des deux rives, personne ne l'inquiétait. Les premiers éclaireurs républicains — un escadron de la Légion des Francs, commandé par le capitaine Hauteville — arrivèrent à Saint-Florent le 19 octobre, à 3 heures du matin. Ils y trouvèrent quelques canons, des caissons et des grains et, quand le jour parut, ils distinguèrent dans la vallée et sur les coteaux de la rive droite la masse confuse de l'armée vendéenne. On se demandait anxieusement quelle direction elle allait prendre.

Les Vendéens ayant détruit presque tous les bateaux, l'armée républicaine n'avait aucun moyen de traverser la Loire à Saint-Florent. On décida de faire passer aux Ponts-de-Cé l'avant-garde, forte de trois mille hommes et commandée par Beaupuy. Le gros de l'armée marcha sur Nantes. Un fort détachement, sous les ordres du général Haxo, fut renvoyé en basse Vendée, pour opérer contre Charette. Les grenadiers, réunis sous les ordres de Bloss, furent momentanément laissés sur la rive gauche, avec mission de pacifier le pays. Ces mouvements durèrent jusqu'au 22 octobre, sans qu'il y eut d'engagements.

[1] Mémoires de Kléber, *Guerres des Vendéens...*, II, 292.

Digitized by Google

Pendant ce temps, l'armée vendéenne était complètement libre de ses mouvements sur la rive droite de la Loire. Son invasion jetait au loin l'épouvante et, comme elle demeura plusieurs jours au repos dans la vallée, avant de prendre son parti, chacun craignait de la voir se diriger de son côté. Toutes les villes et jusqu'aux moindres cantons réclamaient des troupes pour les défendre. Angers, Nantes, Vannes, Le Mans, Tours se croyaient particulièrement menacées. Nous allons voir ce qui se passa dans le Morbihan.

Le 17 octobre, à onze heures du soir, l'adjudant-général Avril écrivait, de la Roche-Bernard, à Duboys qui commandait la garnison de Vannes :

...L'ennemi a passé la Loire à Varades. Tenez-vous sur vos gardes. Venez défendre le passage de La Roche-Sauveur ; garnissez la Vilaine... Je pars pour Blain et Nort...

Duboys envoya immédiatement à la Roche-Bernard deux cents hommes de son bataillon. Il ordonna au citoyen Laumailler, commandant des postes de surveillance sur la côte, de relever tous les hommes disponibles aux postes d'Ambon et de Sarzeau et de les envoyer à Muzillac. Il écrivit aussi au général Gilibert, à Lorient, pour lui exposer que, Vannes et toute la côte se trouvant dégarnies, il était urgent d'y envoyer un bataillon de renfort. On craignait toujours une attaque sur les côtes.

...Des bruits se répandent, écrivait Laumailler, que les brigands relégués à Noirmoutier menacent l'embouchure de la Vilaine. Ils ont à leur disposition des barques en assez grand nombre pour jeter sur nos côtes deux à trois mille hommes et ils peuvent exécuter ce projet dans les six heures. Ces détails vous font connaître qu'il est prudent de conserver une certaine force sur les côtes...

Tout étant prévu, Duboys partit lui-même pour la Roche-Bernard. Sur la route, il fut rejoint par un courrier que lui expédiaient les administrateurs du Morbihan. Ils le priaient

Digitized by Google

de hâter la marche des troupes et lui transmettaient les copies de deux lettres qu'ils venaient de recevoir.

Copie de la lettre du 18 octobre 1793 du District de La Roche-Sauveur, reçue par l'administration du Morbihan, à 4 heures du soir, le même jour.

Citoyens, un courrier extraordinaire vient de nous apporter une lettre du Conseil général de l'administration de la Loire-Inférieure, dont nous vous envoyons copie. Peut-être que les brigands se jetteront encore sur notre malheureux pays. Nous sommes absolument sans troupes. L'adjudant-général Avril est parti cette nuit, avec le peu que nous avions, pour se porter à Nort. Nous vous en prévenons, afin que vous preniez les mesures nécessaires.

A l'instant, arrive le curé de Saint-Gildas-des-Bois et un autre particulier qui nous annoncent qu'un rassemblement de neuf à douze cents hommes existe depuis deux jours dans les bois de Saint-Gildas. Ce rassemblement, au moment désigné, se grossira des habitants des campagnes qui doivent se soulever. Leur première attaque se fera sur nous ; de là sur Guérande, Le Croisic et Savenay. Nous nous attendons à eux ce soir. Nous en avons avis et nous n'avons pas un soldat. Si vous aviez des troupes disponibles, envoyez-nous-en. Il n'y a pas un moment à perdre, ou nous sommes encore une fois victimes des brigands. Ces avis sont certains. Nous n'avons besoin de troupes que pour deux ou trois jours. Il nous faut deux cents hommes et du canon.

Piron est dans le rassemblement. Le nom de Charette est souvent prononcé parmi eux et est leur mot de ralliement. On a conduit à Savenay un embaucheur sur lequel on a saisi une lettre de Charette.

Copie de la lettre du Conseil général de la Loire-Inférieure :

Nous venons d'être informés par les représentants du peuple que les brigands, chassés par l'armée de la République depuis la prise de Châtillon, Mortagne, Chollet et autres de leurs principaux repaires, ont reflué vers la Loire, ont forcé la porte de Varades et se répandent dans le nord. Nous vous recommandons la plus active surveillance, d'envoyer de droite et de gauche des jeunes gens qui puissent vous donner des nouvelles certaines de la marche et des mouvements des rebelles et de nous communiquer les nouvelles certaines qui parviendront à votre connaissance.

Digitized by Google

Nous écrivons au général Avril pour l'informer de l'événement et lui recommander de se tenir sur ses gardes. Nous pensons, au surplus, qu'il est à propos de garder le secret sur ce que nous vous annonçons, de crainte que les malveillants des campagnes ne saisissent cet instant pour exciter les habitants à se révolter.

Duboys arriva dans la soirée du 18 octobre à Muzillac et y passa la nuit. Les habitants de la Roche-Bernard l'avaient supplié de venir d'une seule traite jusqu'à eux. Ils lui avaient écrit, le 18, à onze heures du soir :

D'après les ordres du général Avril, d'hier au soir, et l'annonce du citoyen Duboys que deux cents hommes doivent arriver ce soir en cette ville, nous sommes dans la dernière inquiétude de voir un pareil retardement. Tous les habitants sont debout à vous attendre et nous avons lieu de craindre une attaque des brigands, dans le dénûment de forces où nous nous trouvons.

Veuillez donc bien accélérer votre marche et venir promptement nous tranquilliser.

Pendant ce temps, l'adjudant-général Avril avait appris que des coureurs vendéens s'étaient avancés jusqu'à Nort. C'était l'habitude des cavaliers de la grande armée catholique de courir la campagne, jour et nuit, jusqu'à une grande distance, dans toutes les directions. On croyait partout que l'armée les suivait. Le général Avril se confirma dans l'idée que le Morbihan était menacé. Il suffisait, pour le défendre, de surveiller la rive droite de la Vilaine et de garder les deux ponts qui franchissent cette rivière, à la Roche-Bernard et à Redon. Les mesures étaient déjà prises à la Roche-Bernard. Il partit pour Redon et écrivit, dans la soirée du 19 octobre, aux administrateurs du district de la Roche-Bernard :

L'ennemi est maître de Varades et d'Ancenis et à présent de Nort, d'où je me suis replié par ordre des généraux et des représentants du peuple. Blain, Savenay, Pont-Château, Guérande, etc., sont aussi évacués. On ne veut conserver que Le Croisic.

Je suis chargé de défendre la rive droite de la Vilaine.

A votre passage (à La Roche-Bernard), il y aura quatre cents

Digitized by Google

hommes et plusieurs pièces de canon. Redon sera aussi défendu. Prenez vos mesures en conséquence.

Il faut que tous les bateaux de votre rivière soient de l'autre côté de l'eau (sur la rive droite) et mouillés sous la volée des canons. Ne conservez qu'un bateau au Passage-Neuf, je le ferai garder. Tous les bateaux sur pré, de votre côté, faites-les brûler ou couler.

Faites passer de l'autre côté de l'eau le plus de blé possible, afin d'ôter à l'ennemi les moyens de subsister. On semble deviner qu'il veut se porter sur Guérande et Le Croisic. Mettez vos effets en sûreté...

Demain 20 (octobre), il arrivera quatre cents hommes au passage de La Roche-Sauveur. Deux cents bivouaqueront de l'autre côté de l'eau, ou se tiendront dans les maisons du passage. Les deux cents autres sont destinés pour Le Croisic... Faites préparer des vivres. Ces troupes viennent par bateau.

Le lendemain, 20 octobre, il compléta ces instructions en écrivant à Duboys :

Il est ordonné au commandant des troupes venues de Vannes, qui sont postées à La Roche-Sauveur, de faire repasser son artillerie de l'autre côté de l'eau et de la mettre en batterie sur la redoute de la Montagne, où il fera établir une place d'armes sur-le-champ. Pour soutenir son artillerie, il fera passer l'eau à la majeure partie de son détachement, qui tirera les vivres de la Roche-Sauveur et bivouaquera jusqu'à nouvel ordre.

D'ailleurs, pour la défense, il s'entendra avec le commandant du bataillon de Loir-et-Cher.

J'ai demandé des objets de campement. Nous aurons des tentes sous peu de jours. Il faudra tâcher de s'arranger comme l'on pourra et de se baraquer.

Ne gardez de votre côté que les bateaux nécessaires pour passer la troupe qui resterait à La Roche-Sauveur, en supposant qu'elle soit obligée de se replier.

Le 21 octobre, Duboys fut avisé que le général Gilibert venait d'arriver à Vannes avec douze cents hommes des trois armes ; que les postes d'Ambon et de Sarzeau étaient reconstitués ; que le poste de Muzillac allait être porté à deux cents hommes et qu'on lui envoyait encore un ren-

Digitized by Google

fort de soixante-six gardes nationaux d'Hennebont. Ainsi, disait-on, nos communications vont être assurées.

On apprit en même temps que l'armée vendéenne avait quitté les bords de la Loire et marchait vers le nord. Le Morbihan n'était donc pas directement menacé.

La grande armée catholique, en effet, après quelques jours de repos dans la vallée de la Loire, s'était mise en marche le 20 octobre, se dirigeant par Candé, Segré et Châteaugontier sur Laval, où son avant-garde entra dans la matinée du 23 octobre.

On n'était pas encore fixé, le 22 octobre, à l'état-major de l'armée de l'Ouest, sur la direction prise par les Vendéens. Cependant, les colonnes républicaines se mirent en marche ce jour-là.

Beaupuy partit d'Angers et marcha sur Candé. Westermann partit de Nantes dans la direction de Nort. Kléber et Chalbos, avec le gros de l'armée, partant aussi de Nantes, remontèrent la rive droite de la Loire jusqu'à Ancenis et prirent la piste des Vendéens.

Beaupuy et Westermann se rejoignirent à Châteaugontier, le 25 octobre, précédant d'un jour le gros de l'armée. Bien qu'il fût cinq heures du soir et que les troupes fussent exténuées, Westermann s'engagea sur la route de Laval, heurta les avant-postes vendéens aux landes de la Croix-Bataille et fut repoussé avec pertes jusqu'à Châteaugontier. L'armée arriva le lendemain, traversa Châteaugontier et prit position à Villiers. Les généraux passèrent la soirée à discuter les dispositions à prendre pour attaquer Laval dans la journée du 27 octobre. Mais Léchelle se refusa à toute combinaison tactique et fit aborder Laval par la grande route, en une seule colonne.

L'avant-garde rencontra les Vendéens près d'Entrammes, fut vigoureusement attaquée et rejetée en désordre sur la colonne. Toute l'armée, prise de panique, s'enfuit d'une traite jusqu'au Lion-d'Angers, où elle se rallia le 28 octobre.

Digitized by Google

Elle perdait, dans cette déroute, quatre mille hommes, dix-neuf pièces de canon, autant de caissons et beaucoup de matériel. Beaupuy était grièvement blessé et le général Bloss fut tué au milieu de ses grenadiers. La compagnie de Maine-et-Loire prit part à ce combat ; Verger y fut blessé.

La situation de l'armée de l'Ouest était critique. « Le 28 octobre, raconte Savary [1], l'armée arriva au Lion-d'Angers... Il faisait très froid, très humide ; le soldat découragé était nu et sans souliers ; on voyait des bataillons réduits à seize hommes. A peine comptait-on sept mille hommes réunis, mais la ville d'Angers regorgeait de fuyards. »

Un membre de l'Administration du département de Maine-et-Loire écrivait d'Angers, le 29 octobre, à un officier du bataillon :

...Nous avons eu deux affaires contre les brigands. Dans ces deux affaires, il y a eu deux déroutes, malheureusement. Beaucoup de blessés sont dans nos murs. Notre armée s'est repliée au Lion et s'est rendue aujourd'hui ici. Nous avons à peu près quinze mille hommes qui vont se rafraîchir pendant quelques jours et ensuite poursuivre nos ennemis...

Cette décision de ramener l'armée à Angers avait été prise d'après l'avis de Kléber. Il avait exposé que le seul moyen de rallier tous les fuyards était de les attirer dans une grande ville où chacun trouverait à se reposer et à se ravitailler. Le moral de l'armée était atteint. Léchelle, qui voulut la passer en revue, fut reçu aux cris de : « A bas Léchelle ! Vive du Bayet ! qu'on nous le rende ! Vive Kléber ! » Les représentants du peuple invitèrent Léchelle à demander un congé et il quitta l'armée. Chalbos en prit le commandement. Elle resta jusqu'au 7 novembre à Angers.

Leur victoire d'Entrammes procurait donc aux Vendéens un long répit et la maîtrise d'une grande étendue de pays. Malheureusement, ils n'avaient plus de chefs capables de

[1] *Guerres des Vendéens...*, II, 306.

Digitized by Google

concevoir et d'exécuter un plan, ni même de se faire obéir. Leur armée formait un bloc compact de quatre-vingt mille personnes environ, dont dix mille combattants, qui jamais ne se séparaient et, comme il n'existait aucune unité constituée, ni aucun tour de service, toute la masse était sur pied au premier coup de fusil et personne ne se reposait jamais. Par là, elle avait des élans magnifiques, mais était incapable d'un effort prolongé. Dépourvue de magasins, d'approvisionnements et de convois, sans réserve de munitions, sans remonte et sans argent, cette masse était errante par la nécessité de vivre. Toute combinaison militaire était interdite à cette armée qui subsistait au jour le jour. Ses marches et ses arrêts, imposés par l'obligation de ne pas périr de faim et de misère, lui enlevaient toute valeur offensive. Ainsi l'armée vendéenne, de faux pas en faux pas, allait d'elle-même à sa ruine.

Les Vendéens quittèrent Laval le 1er novembre, passèrent par Mayenne, Ernée et Fougères, où ils arrivèrent le 4 novembre. Ils y restèrent quatre jours. Leur conseil ne savait encore quel parti prendre. Ils quittèrent Fougères, le 8 novembre, dans cette incertitude, et arrivèrent à Dol le 10. Là seulement, ils décidèrent de s'emparer de Granville, de s'y retrancher et d'attendre le secours des Anglais.

Ils avaient exécuté toutes ces marches sans être un seul jour inquiétés. Les deux armées républicaines de l'Ouest et des Côtes de Brest restaient immobiles à Angers et à Rennes. Les Vendéens ne rencontraient que de faibles garnisons et de petits détachements qui s'enfuyaient à leur approche. La terreur qu'ils inspiraient se propageait au loin dans les départements de Normandie et de Bretagne et les troublaient profondément.

Le dossier du 3e bataillon de Maine-et-Loire nous a fourni quelques documents à ce sujet. Ils font connaître l'état d'âme des administrations civiles, des populations et des commandants militaires.

Digitized by Google

Après la chaude alerte provoquée par les événements de Varades, la confiance était revenue dans le département du Morbihan, quand on avait su le départ de l'armée vendéenne pour Laval.

Les Administrateurs de la Roche-Bernard mandaient, le 23 octobre, aux autorités militaires, « que les circonstances n'étant plus aussi dangereuses, on pourrait renvoyer chez eux les bateliers de la Vilaine, qui ont besoin d'ensemencer leurs terres ».

Un officier du troisième bataillon de Maine-et-Loire écrivait de Vannes, le 22 octobre :

A la nouvelle que les rebelles de la Vendée avaient passé la Loire à Varades pour se répandre dans les campagnes et y faire soulever les paysans, on a fait venir un grand nombre de troupes à Vannes et dans les environs, pour s'opposer aux incursions des brigands. Bientôt, je vous apprendrai qu'ils sont tombés sous les coups des braves défenseurs de la Patrie.

L'état-major de l'armée des Côtes de Brest, avec le citoyen Prieur, représentant du peuple, sont arrivés à Vannes. Ce dernier, par ses discours, a réchauffé le patriotisme des habitants. Vive la République ! Ça va et ça ira !

Les troupes qu'on avait mises sur pied furent employées à parcourir le pays, afin d'en imposer aux malveillants. Duboys reçut ainsi, le 24 octobre, l'ordre suivant du général Avril :

Il est ordonné à deux cents hommes du bataillon de Maine-et-Loire, qui seront commandés par le citoyen Duboys, chef de bataillon, de partir demain matin 25 octobre, avec armes et bagages, pour se rendre dans la commune de Saint-Gildas, où il y a des vagabonds et des brigands réfugiés dans les bois. Il est enjoint au commandant Duboys d'exterminer les brigands qu'il ferait arrêter et trouverait armés.

De Saint-Gildas, il pourra se porter sur les paroisses de Guenrouët, Plessé et la forêt du Gavre. Il préviendra le commandant de Blain du mouvement qu'il fera, afin que celui-ci combine aussi un mouvement sur un point opposé de la même forêt.

Digitized by Google

Le citoyen Duboys pourra être deux à trois jours absent. Au bout de ce temps, il reviendra prendre son emplacement à la Roche-Sauveur, où il attendra mes ordres, ou prendra ceux du général Gilibert.

En allant à Saint-Gildas, le citoyen Duboys passera par le bois de Lésay, le fouillera, car c'est un repaire de brigands. Il requerra les municipalités voisines d'éclaircir ce bois et d'en couper tout le taillis. Les arbres de construction doivent seuls rester sur pied. Il défendra qu'on y mette le feu.

Cette expédition terminée, Duboys reçut de nouveaux ordres lui enjoignant de se rendre à Blain et d'y prendre poste jusqu'à nouvel ordre. Pour se relier aux postes voisins de Savenay, Nort et Redon, il se conformait aux instructions suivantes du général Avril, en date du 28 octobre :

...Vous demeurerez à Blain jusqu'à ce que la garnison qui y était soit revenue de Vannes. Obligé de vous replier devant des forces supérieures, vous le ferez sur Redor

Vous voudrez bien correspondre avec les postes de Savenay, Redon et Nort. Ce dernier sera immédiatement sous vos ordres. Vous voudrez bien aller le visiter et me rendre compte de la situation...

Le mardi et le vendredi de chaque semaine, vous ferez partir de Blain deux estafettes pour moitié chemin de Redon, qui est Nozai. Là se trouveront deux estafettes de Redon. Après avoir conféré, ces estafettes retourneront à leurs postes.

Le mercredi et le dimanche, deux estafettes partiront de Blain pour se rendre à Bouvron, moitié chemin de Savenay, où elles en trouveront deux de Savenay

Le lundi et jeudi, vous enverrez à Bout-de-Bois, moitié chemin de Nort. Par ce moyen, ces postes se communiqueront et je saurai ce qui s'y passe...

Je vous recommande la forêt du Gâvre et les brigands qu'elle renferme. Point de quartier à ces scélérats. Fusillez-en autant que vous en trouverez; faites de fréquentes détachements de ce côté-là. Si vous découvrez de vieux châteaux à tourelles servant d'asile à des brigands, mettez-y le feu.

Une correspondance puérile s'établit alors entre les chefs de poste ; on en jugera par les extraits suivants

Digitized by Google

Fleury, commandant à Nort, au commandant à Blain (28 octobre).

Les citoyens du Comité de surveillance m'ont envoyé hier un exprès pour me prévenir que les ennemis ont été battus et dispersés à Laval, mais on dit que ceux qui se sont échappés se portent vers Candé, Craon, Châteaubriant et autres endroits. Je ne vous donne pas ces nouvelles comme certaines, mais j'ai envoyé l'extrait de leur délibération à Nantes et je crois que nous devons redoubler de surveillance...

Fleury, commandant à Nort, au commandant à Blain (29 octobre).

...Je croyais que c'était le citoyen Michal qui commandait encore à Blain...

Je n'ai que cent hommes avec moi et, ce qui me fâche, c'est qu'ils sont épars dans toute la paroisse qui est fort grande et qu'en cas d'alerte ils seraient longtemps à se rassembler. J'ai déjà demandé à la municipalité qu'elle me fasse avoir des lits pour les caserner ; il y a ici des maisons très commodes à cet usage. D'ailleurs, nous sommes assez tranquilles.

Comme je n'ai que quatre gendarmes, je me trouve quelquefois embarrassé pour envoyer des ordonnances, mais je ferai mon possible...

Fleury, commandant à Nort, au commandant à Blain (30 octobre).

Je vous envoie copie de la lettre que m'ont apportée les gendarmes que j'ai envoyés à Châteaubriant. Elle est conçue ainsi :

« ...Hier matin, sur les 5 heures, il nous est arrivé ici, aux environs, de cinq à six mille hommes de différents corps, accompagnés de deux représentants du peuple, d'un général et de deux adjudants-généraux, qui avaient été forcés d'abandonner Craon la veille et qui furent poursuivis par les brigands une ou deux lieues en-deçà. Toute cette troupe est repartie hier 29 (octobre). Ils ont pris la route de Rennes. Il n'y a en ce moment ici ni force armée, ni commandant [1]. »

[1] L'adjudant-général Chambertin, de l'armée des Côtes de Brest, avait réuni quelques troupes à Craon. On lui envoya, de l'armée de l'Ouest, des renforts commandés par le général Olagner, avec ordre de tenter une diversion sur Laval. Lorsqu'ils apprirent la déroute de l'armée de l'Ouest à Entrammes, les deux généraux décidèrent de

Digitized by Google

J'apprends à l'instant, par un citoyen de Châteaubriant, que ceux qui ont évacué retourneront dans leurs foyers et le bruit court que les brigands se portent vers le Maine...

On m'a rapporté de Nantes que nous avions pris deux corsaires anglais qui étaient chargés de sept mille fusils, de munitions de guerre et de bouche pour les brigands de l'île de Moutiers (Noirmoutier). Il y en eut deux autres de coulés et la frégate qui les escortait a pris la fuite...

Bigot, capitaine, commandant à Savenay, au commandant à Blain (30 octobre).

...J'ai vu avec plaisir que cette horde de scélérats avait été râclée à Laval, mais bien peiné que notre armée ait été mise en déroute. Néanmoins, il ne faut point nous déconforter. Nous viendrons à bout de ramener cette vermine à leurs devoirs et nous ferons respecter les lois, en dépit du fanatisme...

J'ai fait, samedi et dimanche, des sorties dans les paroisses de Bouvron et Cambon. J'y ai vu avec plaisir une grande tranquillité. Il n'en a pas été de même des paroisses de Cordenais et Saint-Étienne-de-Mont-Luc. J'y ai appris que le scélérat Piron existait dans ces paroisses et qu'il travaillait au recrutement. Quelque perquisitions que j'aie pu faire, je n'ai rien trouvé, mais j'espère qu'en peu de jours je découvrirai son repaire, s'il y existe comme c'est probable.

Je fais partir ce matin cent soixante hommes pour visiter les paroisses de Prinquiau et Besné, où il y a quatre prêtres réfractaires réfugiés avec plusieurs misérables, qui ont encore des armes cachées...

Je n'ai en tout que trois cent soixante hommes, compris votre détachement. Nous sommes si fatigués de service qu'à peine pouvons-nous prendre nos repas, jour et nuit en marche...

rester à Craon ; c'était le seul noyau de troupes restant dans le voisinage des Vendéens. Ils résolurent de le repousser.

Un rassemblement de huit à neuf mille vendéens commandés par d'Autichamp partit de Laval le 28 octobre et attaqua Craon.

Chambertin et Olagner se replièrent aussitôt sur Rennes et d'Autichamp revint à Laval. C'est à cette opération secondaire que font allusion les dépêches du commandant Fleury.

Les représentants du peuple dont il est parlé sont Esnue de Lavallée, qui s'était enfui de Laval à l'arrivée des Vendéens, et probablement Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire, qui marchait avec Olagner.

Digitized by Google

J.-J. Avril, adjudant-général, chef de brigade dans l'Armée de l'Ouest, à La Roche-Sauveur, à Duboys, commandant à Blain (31 octobre).

Je savais, par le représentant Gillet, l'échec que la colonne de Saumur avait éprouvé à Craon et Châteaugontier, mais le mal n'a pas été aussi grand qu'on nous l'a dit. L'armée de Mayence a tenu bon, elle a pris une position près le Lion-d'Angers. J'ignore les événements ultérieurs. Ce que je puis vous dire, c'est qu'il marche de la troupe de toutes parts sur Rennes et Vitré. Trois points, selon moi, devraient être gardés : Vitré et Fougères, pour couvrir Rennes et Saint-Malo ; Châteaubriant et les environs, pour couvrir Nantes, et Châteaugontier, pour empêcher l'ennemi de faire une trouée sur Angers.

Tenez-moi sur les avis de tout ce qui se passe dans vos environs et de ce que vous apprendriez des mouvements de l'ennemi. Informez-en aussi le général Haxo, qui commande à Nantes. Établissez bien vos correspondances avec Savenay et Redon.

Je ne puis vous envoyer de chasseurs. Ils sont en partie partis pour Rennes. Il ne m'en reste ici que vingt. A Redon, il n'y en a plus...

Souvenez-vous que Redon est votre retraite naturelle et que c'est là où il vous faudrait arrêter l'ennemi en défendant le passage de la rivière. Vous n'en viendrez pas là, je l'espère, car je doute que l'ennemi s'accule entre la Loire et la Vilaine, puisqu'il nous serait facile de le précipiter dans l'une ou dans l'autre rivière, comme ils l'ont été à Varades...

Il paraît que vous demeurerez à Blain plus que je ne voudrais. Il est à croire que la garnison, qui est allée à Rennes, ne reviendra pas de si tôt. Je ferai en sorte de vous tirer de là.

L'état-major de l'armée (des Côtes de Brest) n'est plus à Vannes ; il est à Rennes. Rossignol est à Paris. Léchelle, général de l'armée de l'Ouest, a également pris cette route...

Les représentants du peuple, à Nantes, ont confirmé ma nomination d'adjudant-général chef de brigade, dont je n'avais qu'avis. J'ai la promesse d'être incessamment nommé général de brigade. Il ne tiendra qu'à vous, mon ami, d'être mon adjoint. J'ai la faculté de le demander au ministre ; c'est à vous à voir si cela vous convient...

Fleury, commandant à Nort, à Duboys, commandant à Blain (1er novembre).

Digitized by Google

...J'ai écrit à Nantes pour avoir deux pièces de canon et dès aujourd'hui nous travaillerons aux retranchements...

J.-J. Avril, adjudant-général chef de brigade, à La Roche-Sauveur, à Duboys, commandant à Blain (1er novembre).

...Je voudrais savoir où l'ennemi se porte. Vous seul pouvez m'en donner des nouvelles certaines. Entretenez correspondance à cet effet avec Châteaubriant, Nozay et Nort et rendez-moi compte.

La conduite que vous avez à tenir est simple. Si l'armée ennemie se portait sur vous, vous vous replieriez sur Redon. A force égale, vous tiendrez bon. Le poste de Nort est sans doute très conséquent, mais, pour qu'il soit tenable, il faut que la rivière (l'Erdre) ne soit pas guéable comme elle l'est...

Mon intention serait bien d'aller à Blain, mais je ne puis bouger. Une suppression de transpiration et un débord affreux m'empêchent de monter à cheval. Je demande à être relevé pour quelque temps...

Correspondez avec le général Haxo, commandant des troupes dans le département (de la Loire-Inférieure)... J'ai renvoyé à Vannes votre drapeau et le petit détachement qui était ici...

J.-J. Avril, adjudant-général dans l'armée de l'Ouest, à La Roche-Sauveur, à Duboys, commandant à Blain (2 novembre).

D'après les avis que je reçois, il paraît que vos craintes ne sont pas sans fondement. L'ennemi est, dit-on, toujours à La Guerche et à Craon. Tenez-vous sur vos gardes, tâchez de découvrir ses mouvements et de quel côté il veut se porter. Que vos correspondances soient suivies avec Nort, Redon et Savenay, pour avertir à temps ces postes...

Devant des forces supérieures, il est impossible que vous teniez ; votre retraite naturelle est Redon. Nort peut éprouver des difficultés pour se replier sur vous, en ce qu'il peut être coupé à Bout-de-Bois, en supposant l'ennemi venant par cette route. Ne pouvant absolument tenir à Nort, à cause de la rivière, qui est guéable partout, je ne vois pour la garnison d'autres ressources que de battre en retraite du côté de Mauves, toujours en supposant qu'elle ne peut se défendre.

J'ai écrit aux généraux pour renforcer les postes...

Fleury, lieutenant au 1er bataillon du 39e régiment, commandant à Nort, à Duboys, commandant à Blain (2 novembre).

Digitized by Google

...Il est arrivé hier au soir quatre cent cinquante hommes du 109e régiment, avec deux pièces de canon et vingt chasseurs à cheval, commandés par le chef de brigade du 109e. J'ai l'ordre de partir aujourd'hui pour rejoindre mon bataillon à Nantes. J'ai donné tous les renseignements au commandant qui me relève... Il doit arriver aujourd'hui à Châteaubriant mille hommes qui doivent y tenir garnison...

Rossière et Le Gars, officiers municipaux de Nozay, à Duboys, à Blain (2 novembre).

Notre courrier venant de Châteaubriant descend de cheval (il est 4 heures du soir). Je vous envoie un extrait de la lettre du commandant de la place et des officiers municipaux (de Châteaubriant) écrite ce jour : « ...Nous recevons à l'instant notre courrier venant de Craon, lequel nous rapporte que l'ennemi a évacué cette place et s'est replié sur Laval, et que nos troupes font des préparatifs pour les y attaquer. Nous espérons qu'il va nous venir des troupes pour mettre à couvert notre place... »

J.-J. Avril, adjudant-général, à La Roche-Sauveur, à Duboys, commandant à Blain (3 novembre).

Vous devez savoir que Nort et Châteaubriant vont être garnis par des troupes de Mayenne et le 109e régiment : il fallait cela pour nous couvrir. Je ne saurais trop vous recommander de correspondre avec tous ces postes, afin de savoir les mouvements de l'ennemi qu'il importe que je sache.

J'ai demandé un aide parce que je suis malade... On va m'envoyer Lautal, un de mes camarades. Je lui donnerai Nort, Châteaubriant et Blain à défendre. Quant à vous, je vais tâcher de vous faire relever... Écrivez de votre côté au général Haxo.

Je n'en puis plus. Cette nuit, j'ai pensé crever. Si un saignement de nez n'était pas venu à mon secours, j'étais foutu. Il n'est pas étonnant que j'aie des étourdissements, j'ai le sang si échauffé ! Malgré cela, je tiendrai bon et vivrai, j'espère, pour être utile, si je puis, à mon pays. Vive la République ! Ça ira !

Debegues, commandant à Redon, à Duboys, commandant à Blain (3 novembre).

...L'ennemi a évacué La Guerche et Craon pour se retirer sur Laval. On se dispose à l'attaquer sur plusieurs points... Tout est tranquille de ce côté-ci. La plus exacte surveillance répond de notre tranquillité et la rivière (la Vilaine) bien gardée. Les postes de Nort et Châteaubriant sont renforcés et nous garan-

Digitized by Google

tissent. Si, néanmoins, comme on peut le croire, l'ennemi cherchait à foncer, vous auriez toujours votre retraite sur Redon.

Je vous fais passer plusieurs exemplaires de l'*Insurrection du peuple contre les tyrans*, qui mérite d'être propagée si l'on veut que la France soit une République une et indivisible. Espérons qu'un moment nous permettra l'un ou l'autre de nous réunir pour nous donner le baiser fraternel et plût aux dieux que ce fût le baiser de la paix générale.

Feydieu, chef de brigade, commandant à Nort, à Duboys, commandant à Blain (4 novembre).

...J'ai amené ici une force de cinq cents hommes et deux pièces d'artillerie... Il a été répandu de faux bruits sur la marche des rebelles. Je pense comme vous qu'il faut toujours nous tenir sur nos gardes et continuer tous les seconds jours la correspondance qui était établie entre mon poste et le vôtre... J'ai été infiniment occupé pour établir ma troupe et lui donner des moyens de subsistance auxquels on n'avait pas pourvu...

Quelle est la somme de vos moyens de défense et des points qui vous avoisinent? Y a-t-il de la troupe à Nozay? Il est nécessaire que nous soyions tous également instruits, afin de pouvoir prendre un parti dans tous les cas possibles.

Lettre en date du 4 novembre des habitants de Bran aux citoyens municipaux de Châteaubriant, communiquée à Duboys, à Blain.

...Nous avons eu le malheur de perdre plusieurs particuliers de notre ville et quelques-uns de nos environs, sans y comprendre plusieurs volontaires. Aucun habitant n'a été épargné. L'ennemi ne s'est point contenté de prendre des vivres. Plusieurs se sont portés à des rapines qui vont cruellement gêner plusieurs de nos habitants.

Notre ville, Châteaugontier, Laval sont absolument évacuées. Nous apprenons de plusieurs de nos concitoyens, venant de Rennes, que l'ennemi n'y avait pas passé, ni à Vitré, ni à Mayenne. C'est tout ce que nous savons et qu'il y a un rassemblement, à Rennes, de troupes patriotes de dix à douze mille hommes.

Debegues, commandant à Redon, à Duboys, commandant à Blain (5 novembre).

Il faut excuser les retards de correspondance, parce qu'il n'y a pas de cavalerie et souvent tous les gendarmes sont absents.

Digitized by Google

Hier, un jeune homme de 22 ans, originaire de Metz et domicilié ordinairement à Lorient, qui était passé à Blain avec un passeport, a été arrêté à Redon comme suspect. En voulant s'échapper, il s'est noyé dans la rivière... Il s'en faut que nous soyions aussi bien servis que les brigands en fait d'espions. Tout nous le démontre...

Souvent, je me mets l'esprit à la torture et je n'en suis pas plus avancé. Lorsqu'on m'écrit, on me dit, comme à vous : « Tenez-vous sur vos gardes ! » J'écrivis dernièrement au général Vergnes [1]. Je lui dis : Si vous ne m'envoyez pas de monde pour défendre la place qui m'est confiée, envoyez-moi des munitions. Il me répond de bien garder celles que j'ai et il m'en rend responsable. C'est une très jolie manière de refuser.

N'importe, nous ferons tout ce que nous pourrons et le génie des Républicains viendra à notre secours...

Il paraît que vous êtes instruit dans le nouveau genre de dates. Je suis de bonne foi, je n'y connais goutte...

Le Bedel, commandant à Savenay, à Duboys, commandant à Blain (6 novembre).

...Le poste qui m'est confié exige beaucoup de surveillance. Ignorant la marche des brigands qui s'étaient portés à Laval, environné de paroisses éloignées des vrais principes, je suis obligé à faire faire de fréquentes sorties pour ne pas me laisser surprendre...

Feydieu, chef de brigade, commandant à Nort, à Duboys, commandant à Blain (7 novembre).

...Je suis relevé aujourd'hui avec mon régiment par cent hommes du bataillon de Seine-et-Oise, commandés par le citoyen Carré...

La municipalité de Nozay, en permanence, à Duboys, commandant à Blain (7 novembre).

...Un courrier de dépêches venant de Rennes ce soir vient de nous apprendre à l'instant que les brigands avaient quitté Fougères et occupaient Vitré, sans savoir où ils dirigeront leur marche...

Debegues, commandant à Redon, à Duboys, commandant à Blain (8 novembre).

[1] Chef d'état-major de l'armée des Côtes de Brest.

Digitized by Google

Rien de nouveau dans mon canton, tout y est tranquille. Cependant, je n'ignore point que l'on travaille les campagnes, mais je ne puis découvrir ces beaux instructeurs...

Le général Avril est parti d'hier midi pour Lorient...

Notre poste est enfin arrivée hier de Paris et de Nantes ; il y avait trois jours qu'elle manquait. Nulle nouvelle certaine de nos ennemis...

Le général de brigade Vimeux[1], au quartier-général de Nantes, au commandant temporaire à Blain (8 novembre).

...Je n'ai pas de nouvelles officielles plus que vous de la marche des brigands. On assure cependant qu'ils étaient ces jours derniers du côté de Pontorson. Je vous engage très fort à mettre la plus grande surveillance et activité à l'égard de ce que vous demandez pour contenir les habitants des différentes paroisses qui paraissent se porter à l'insurrection, et même d'en faire arrêter les auteurs et de les mettre entre les mains des juges...

Le général de brigade Vimeux, à Nantes, au commandant temporaire à Blain (8 novembre).

Les représentants du peuple qui sont à Rennes ont écrit ici à leurs collègues, en date du sixième jour (6 novembre 1793), que les brigands sont dans Fougères et qu'ils doivent marcher sur Rennes. Je vous en donne avis pour que vous ayiez à redoubler de vigilance et de m'envoyer un exprès si vous appreniez quelque mouvement de leur part.

Le Bedel, commandant à Savenay, à Duboys, commandant à Blain (10 novembre).

Je n'ai rien d'intéressant à vous marquer. J'ignore la marche des brigands. On répand ici le bruit qu'ils ont évacué Laval et qu'ils se sont portés sur Fougères. Ils seraient alors aux portes de la ci-devant province de Normandie. S'ils sont assez fous pour entrer dans ce pays patriote, ils y trouveront leur tombeau.

Je n'ai point entendu parler de ce commandant que vous me dénonçâtes dans votre dernière lettre. J'ai donné la consigne d'arrêter les particuliers qui ne seraient point munis de papiers. Ce serait par le plus grand hasard si cet homme suspect était

[1] Le général Vimeux a remplacé le 25 octobre 1793 le général Haxo dans le commandement du département de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

pris dans le pays de Savenay. Il sera assez adroit pour éviter les places où il se trouve une force armée...

Debegues, commandant à Redon, à Duboys, commandant à Blain (10 novembre).

...Il vient d'être affiché à Rennes : « Défense de bien ou mal parler des brigands... »

Le général Vergnes n'est point en état d'arrestation, comme vous me le marquez [1]...

L'adjudant-général du Sirat, à Nantes, au citoyen Duboys, commandant le poste de Blain (10 novembre).

Le général Vimeux me charge de vous dire que vous devez rester à Blain jusqu'à nouvel ordre ; que, pour les châteaux qui avoisinent votre poste, vous devez attendre aussi des ordres pour les incendier, puisque vous ne croyez pas que les brigands veuillent jamais se porter dans cette partie, et qu'alors ce serait détruire des propriétés nationales pour le seul plaisir de détruire.

Cambray, adjudant-général, chef de brigade au Croisic, au citoyen commandant la force armée à Blain (10 novembre).

...J'ai été nommé pour remplacer le général Avril... En attendant la visite que je me propose de faire de vos postes, je vous recommande la plus grande activité pour l'arrestation des brigands et de leurs émissaires et de faire de fréquentes patrouilles.

Carré, commandant à Nort, à Duboys, commandant à Blain (11 novembre).

...Tout est tranquille dans mon endroit et ses environs... Le citoyen Vincent, général commandant les troupes de Nantes, m'a écrit que des soldats se transportent au village de Sucé, ayant à leur tête un nommé Pinar, et qu'ils se permettaient de tout piller et ravager dans cet endroit que l'on assure être bon patriote... Je vais faire marcher du monde pour savoir ce qui en est.

J.-J. Avril, adjudant-général, chef de brigade dans l'Armée de l'Ouest, à Lorient, à Duboys, commandant à Blain (11 novembre).

Il est ordonné au détachement de Maine-et-Loire, cantonné

[1] Le général reçut, le 18 novembre, sa mise en réforme, mais fut maintenu provisoirement par les représentants.

Digitized by Google

à Blain, de partir aussitôt le présent ordre reçu, avec armes et bagages, pour venir prendre poste à la Roche-Sauveur dégarni par le départ du bataillon de Loir-et-Cher.

Cette correspondance est significative. Elle montre l'abandon où les généraux en chef Léchelle et Rossignol, tout occupés de politique, laissaient leurs subalternes. C'était déjà une faute d'opposer à un ennemi qui marchait en masse de faibles cordons de troupes, qui se rompaient au premier choc. Cette faute devient plus manifeste quand on voit ces postes isolés confiés à des chefs novices, perdus dans les détails, mal renseignés, sans aucune idée de la situation générale et changés à tout moment. Nul ne doutera que les mesures de sûreté du général Avril eussent été illusoires si la grande armée catholique se fût portée en Morbihan. Or, cette éventualité était possible, et c'était même la plus vraisemblable des hypothèses. En enlevant les faibles postes qui garnissaient la Vilaine, les Vendéens auraient trouvé, comme ils l'ont trouvée dans leur marche vers le Nord, l'occasion de faciles succès qui entretenaient leur prestige et leur procuraient les approvisionnements, les armes, les munitions dont ils étaient très pauvres.

Cependant, l'armée catholique s'éloignant de plus en plus vers le haut Maine, il parut évident que le Morbihan n'avait rien à craindre. Les administrations des communes, jusqu'alors contenues par l'idée de représailles, en profitèrent pour se venger des frayeurs qu'elles avaient eues depuis un mois. L'arrivée des Vendéens sur la rive droite de la Loire avait surexcité les mécontents. Des « ci-devants », des prêtres réfractaires avaient reparu, des rassemblements s'étaient formés, les conscrits refusaient de se rendre au recrutement et les patriotes avaient été menacés. Ils avaient baissé la tête devant l'orage ; ils la relevèrent quand il fut dissipé.

Le Comité de surveillance de Blain requit la troupe de

Digitized by Google

faire arrêter tous les étrangers passant dans le district et de vérifier leurs passeports. Plusieurs suspects furent saisis, entre autres le citoyen Becdelièvre.

Le général Gilibert, commandant des troupes du Morbihan, suspect de tiédeur, fut suspendu et remplacé par Duboys. Le détachement du troisième bataillon de Maine-et-Loire quitta Blain le 14 novembre, passa par Redon, la Roche-Bernard et Vannes, où il arriva le 17. Duboys prit ses nouvelles fonctions. « Je ne puis vous blâmer d'avoir accepté le commandement temporaire de Vannes, lui écrivit le lendemain le général Avril. Vous y serez vraiment utile ; vous y confondrez l'aristocratie, comme partout où vous allez. »

L'attention de Duboys fut d'abord attirée sur le recrutement des jeunes gens de la première réquisition. Les campagnes refusaient de marcher. Les conscrits espéraient que les moyens de répression manqueraient aux autorités désorganisées par l'invasion vendéenne. Il avait déjà fallu disperser par la force un rassemblement formé, le 13 novembre, à Blain, lors des opérations du tirage.

Les membres du Comité de surveillance de Vannes étaient instruits que cinquante jeunes gens s'étaient réunis à Kerboulard, sur la route de Rennes, et se proposaient de marcher sur Vannes, dans la nuit du 18 au 19 novembre. « Si tel est leur dessein, disait le Comité, il y a lieu de présumer des intelligences étendues. »

Le maire et les officiers municipaux de Vannes écrivaient, le 18 novembre, à Duboys :

D'après le retard que les jeunes gens de campagne ont apporté à se rendre et s'unir aux jeunes citoyens de la première réquisition de cette ville, malgré l'invitation qui leur en a été faite, nous prévoyons qu'il se trouve parmi eux quelques complots ourdis par la malveillance.

En conséquence, nous vous prions et requérons de faire de suite doubler les postes, faire faire doubles patrouilles, expédier

Digitized by Google

des gendarmes ou chasseurs sur toutes les routes pour veiller à ce qu'il ne se forme aucun attroupement et afin d'assurer la tranquillité publique...

Le procureur-général-syndic du Morbihan envoyait le même jour à Duboys la réquisition suivante :

Je désirerais que tu pus déterminer sans délai, et pour demain s'il était possible, l'envoi d'une force armée à Josselin, avec une pièce de 4 et les munitions de guerre. Je t'inviterai à faire emploi pour cette mesure des républicains de l'Hérault, arrivés ce matin, et dont l'antiroyalisme est, m'a-t-on dit, vigoureusement prononcé [1]...

Il s'agit de saisir et mettre sous le glaive vengeur de la Justice des scélérats qui ont outragé le Peuple souverain en criant : « Vive le roi ! au diable la Nation ! » Le maintien de la tranquilité publique exige qu'on réprime ce commencement de révolte, à qui l'impunité donnerait peut-être des développements dangereux pour la Patrie...

Le 20 novembre, les administrateurs requéraient encore l'envoi de cinquante soldats à Arradon, pour amener à Vannes les réfractaires de la première réquisition.

Duboys ordonna d'abord de doubler les postes de Vannes, de faire enlever aux jeunes gens de la réquisition toutes leurs armes, y compris les bâtons, et de ne laisser entrer en ville ni leurs pères, ni leurs mères, ni aucun de leurs parents. Il envoya ensuite des détachements battre la campagne dans un rayon étendu.

On parlait d'un important rassemblement aux environs d'Ambon. Les batteries qui gardent l'embouchure de la Vilaine parurent menacées. On en fit retirer les provisions de poudre qu'on mit en sûreté à bord de la patache des douanes. Le 23 novembre, le poste d'Ambon fut attaqué par un rassemblement de quinze cents rebelles.

[1] Le 4e bataillon de l'Hérault, commandé par Michel Claparède, futur général de division et comte de l'Empire, pair de France en 1819.

Digitized by Google

Les détails de cette affaire sont consignés dans le rapport suivant :

Résumé de la tournée des côtes depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'à l'entrée du Morbihan, par les citoyens Lavalette [1], général de division, et Digeon, capitaine ; d'après les ordres du citoyen Tréhouart [2], représentant du peuple, Julien, commissaire du Comité de salut public, et Barère, commissaire du Conseil exécutif (11 décembre 1793).

...Dans l'insurrection du 3 frimaire (23 novembre 1793), le citoyen Poterel, commandant temporaire du cantonnement d'Ambon, homme peut-être plein de bonne volonté, mais dépourvu de connaissances militaires, fut surpris par les brigands au bourg d'Ambon, au moment où il sortait de chez lui pour assembler sa garnison. Emmené par eux dans sa chambre, le commandant de cette horde, nommé de Scie (de Silz), fit prendre ses armes et deux cents cartouches à balles qui y étaient déposées. Il put seulement sauver deux mille livres appartenant à la République, pour solde de la troupe.

Pendant ce temps, la garnison fut désarmée et on lui prit quatre-vingts fusils. Obligé de suivre les brigands, il profita, pour s'enfuir, du désordre qu'occasionnèrent parmi eux quelques boulets qui leur tuèrent plusieurs hommes. Il fut joindre de suite la garnison de Muzillac. Le lendemain, le cantonnement fut rétabli et l'ordre accoutumé dans tous les postes.

Le citoyen Poterel se plaint de n'avoir pas été averti assez à temps du mouvement des brigands, que la garnison de Muzillac connaissait déjà. Il observe, d'ailleurs, qu'il avait sous ses ordres soixante hommes de la première réquisition de Quimperlé, qui étaient sans notion aucune du service et du maniement d'armes. Il répond par là aux reproches qu'on peut lui faire de n'avoir pas tenu sa troupe prête à recevoir l'ennemi et de n'avoir pas fait ses dispositions de manière à pouvoir se retirer sur Muzillac ou sur les postes de la côte.

Les habitants de Penerf et des villages voisins s'y étaient déjà

[1] Louis-Jean-Baptiste de Lavalette d'Ésaillon, ancien officier supérieur de l'armée royale, général de la République, guillotiné le même jour que Robespierre.

[2] Tréhouart de Beaulieu, officier de marine, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention nationale.

Digitized by Google

rendus et, d'après les renseignements exacts que nous avons pris, ils paraissaient très disposés à se joindre aux défenseurs de la côte pour repousser les ennemis de la République, tant intérieurs qu'extérieurs. Cette dernière observation est confirmée par l'assurance que nous a donnée le citoyen Poterel que, dans cette révolte du 3 frimaire, il ne reconnut parmi quinze cents rebelles que trois habitants d'Ambon, qui n'y ont pas reparu depuis.

Nous pensons que le citoyen Poterel ne peut plus conserver le commandement d'Ambon ; mais, comme son patriotisme est assez généralement reconnu, on pourrait le rendre à ses fonctions premières ou au génie civil.

Le citoyen Poterel nous a remis des renseignements sur le chef de la dernière révolte, qui donneront des facilités pour prendre des criminels dont l'existence est maintenant bien connue et la présence un fléau dans ces cantons et dont nous avons donné copie au citoyen Barré, procureur général, syndic du département (du Morbihan).

Le même jour, quelques gendarmes suffirent pour disperser, du côté de Muzillac, un autre rassemblement où l'on signalait la présence d'un chef nommé Jean-Georges. Le capitaine Guérin, de la gendarmerie de Vannes, adressa le rapport suivant à Duboys, le 23 novembre :

... En conformité de tes ordres d'hier, je me portai, environ les dix heures du soir, à la hauteur de Gorvello avec le détachement dont tu m'avais donné le commandement. Là, je voulus détacher des ordonnances pour opérer ma jonction avec les détachements qui devaient être sortis de Muzillac et de Rochefort. Sur l'observation qui me fut faite que les ordonnances seraient obligées de traverser le Gorvello, j'ordonnai à trois gendarmes de se porter à l'entrée dudit Gorvello pour s'assurer s'il y avait un rassemblement, ce qui fut exécuté.

Le citoyen Maillo, l'un des trois gendarmes, s'étant porté en avant, aperçut quatre hommes armés à l'entrée du bourg. Se voyant couché en joue, il se précipita, le sabre à la main, sur ces quatre hommes armés et en sabra deux qu'il désarma. Ces quatre révoltés ayant pris la fuite, il vint me rendre compte que l'ennemi était audit Gorvello et me présenta les armes des deux qu'il avait désarmés.

Digitized by Google

Je me décidai à attaquer et j'entrai avec mon détachement au pas redoublé. L'ennemi était déjà débusqué. Plusieurs particuliers non armés furent arrêtés, lesquels dirent n'avoir point de connaissance d'aucun attroupement. Perquisition faite dans les différentes maisons, j'y trouvai bien peu d'hommes et on me dit qu'on ignorait où ils étaient.

J'envoyai aussitôt reconnaître la marche des détachements sortis de Rochefort et de Muzillac. Une dépêche du commandant du détachement de Muzillac me prévint qu'il avait été attaqué et fusillé à la hauteur de la chapelle de la Clairté ; qu'après avoir riposté à cette fusillade, il avait cru devoir se replier sur Theix, en raison de la faiblesse de son détachement, et qu'il avait perdu son cheval dans cette attaque. Je renvoyai le gendarme d'ordonnance lui porter l'ordre de me rejoindre sur-le-champ.

Les différentes vedettes que j'avais postées aux environs du bourg m'ayant prévenu qu'elles entendaient à chaque instant le son d'une cornemuse et l'ayant entendu moi-même (moyen qu'emploient aujourd'hui les révoltés pour s'assembler), le bourg étant situé dans un fond, je m'emparai d'une hauteur qui le domine et j'y laissai une garde pour faciliter ma jonction avec les autres détachements.

Ma jonction opérée, je me portai sur le château de Trémouar, en faisant éclairer ma route. Je le cernai, j'y fis perquisition et je n'y trouvai point Jean-Georges que tu m'avais ordonné d'arrêter. Je fis saisir un fermier et une fermière dudit Trémouar, qui convinrent que leurs enfants étaient absents depuis plusieurs jours, sans savoir où ils étaient.

Je rassemblai mon détachement et, en le faisant éclairer par trente tirailleurs, je marchai sur la Clairté, lieu qu'on m'avait dénoncé comme le point de rassemblement des révoltés (dans la lande, au nord de la chapelle, d'où les sons de la cornemuse nous avaient paru venir).

Arrivé environ les 4 heures du matin à la hauteur de ladite chapelle de la Clairté, n'ayant rien rencontré dans la lande et n'entendant rien qui pût annoncer un rassemblement considérable, je mis ma petite armée sur deux colonnes. Par ce moyen, je fis cerner le village et la chapelle de la Clairté. Sept hommes armés de fusils crièrent aux gendarmes qui appuyaient la colonne de droite : « Qui vive ! Êtes-vous des nôtres, nous sommes pour le roi, vive le roi ! » Ces brigands, reconnaissant leur méprise,

Digitized by Google

couchèrent en joue les nôtres. Le citoyen Martin, gendarme, est raté. Les révoltés sont désarmés et arrêtés. Je leur demande où est l'attroupement : ils me disent qu'ils n'en savent rien.

Craignant d'être attaqué, je fais mettre ma petite armée en bataille et éclairer les environs. Sur le rapport qui me fut fait que l'attroupement n'était point dans les environs, je fais mettre les sept révoltés pris les armes à la main contre un des murs de la chapelle, pour éviter tout accident et, conformément à tes ordres, je les ai fait fusiller. Cinq des autres prisonniers, qui étaient à l'opposite de la chapelle ayant voulu prendre la fuite, on a fait feu sur eux, malgré mes efforts pour m'y opposer. Enfin le désordre a été si grand que Joseph Prieur, garde national de Quimper, vêtu comme les révoltés et qui avait quitté sa section, a reçu deux coups de feu, dont il est mort en arrivant à Vannes.

Le calme rétabli, j'ai fait porter le blessé à la Trinité et l'ai fait panser. Dans ce dernier lieu, je me suis informé de quel côté l'attroupement pouvait être et, sur ce qu'on m'a assuré qu'on l'ignorait et qu'on n'avait même pas connaissance qu'il en existât, je me suis décidé, conformément à tes instructions, à faire partir les détachements de Rochefort et de Muzillac, qui se sont rendus en ce dernier lieu.

La troupe étant très fatiguée, ayant marché pendant douze heures de suite, je l'ai fait rafraîchir pendant une heure à Theix et nous avons rentré à 11 heures du matin (23 novembre), avec Julien Lohic, de Gorvello, pris s'enfuyant ; Jean Laudec, du même lieu et pour même cause ; Vincent Jego, de La Trinité-en-Sarzeau, arrêté sur sa déclaration que son fils n'était pas rentré chez lui depuis quatre jours ; et Jacquette Olliers, fermière à Trémouar, qui a deux fils qu'elle n'a pas vus depuis plusieurs jours [1].

Les esprits étaient si excités que ces affaires furent présentées comme des combats. Le général Avril, revenu à la Roche-Bernard, écrivait le 23 novembre à Duboys :

Le courrier que vous m'aviez envoyé a été arrêté cette nuit au-dessus de Muzillac. J'ai fait partir tout ce qui restait ici de

[1] En comparant ces deux rapports, il semble que les révoltés rencontrés par le capitaine Guérin aux environs de Gorvello et de la Clairté, dans la nuit du 22 au 23 novembre, sont une fraction du rassemblement qui attaqua Ambon le 23 novembre.

Digitized by Google

Maine-et-Loire, avec la pièce de canon. J'ai écrit à Redon pour que l'on se porte sur Rochefort, mais il paraît que les insurgés ne se sont pas portés de ce côté-là, mais bien du côté d'Ambon. Ce matin, on m'a assuré qu'ils y étaient au nombre de plus de trois mille. J'ai entendu tirer le canon. J'attends du renfort. Lorsqu'il sera arrivé, je marcherai dessus. J'ai expédié des courriers partout.

En écrivant au général Vimeux, commandant de la Loire-Inférieure, Avril exagérait encore et se rapportait le mérite du succès.

J'ai fait renforcer cette nuit (du 23 au 24 novembre) le poste de Muzillac. Il y a dans ce moment trois cents hommes et une pièce de canon. Ce détachement va faire un mouvement sur Noyale, principal foyer de la révolte et où l'ennemi s'est retiré après sa défaite.

Ma communication avec Vannes n'est pas encore rétablie, j'ignore ce qui se passe de ce côté-là.

L'ennemi, battu hier (23 novembre) complètement par mon détachement, s'est dispersé.

N'ayant point d'ordres à donner dans le Morbihan, je vais me borner à garder les bords de la Vilaine, en attendant les ordres des généraux et du représentant Carrier.

Duboys apprit que les rebelles s'étaient portés du côté de Questembert et Rochefort. Il vint, le 24 novembre, à Muzillac. Il était accompagné d'un nommé Peyrou, membre de la Commission administrative du Morbihan et muni de pouvoirs illimités. On venait d'apprendre que Josselin avait été attaqué par une autre bande de rebelles et que les autorités civiles de ce district s'étaient réfugiées à Pontivy. Les administrateurs du Morbihan, très inquiets, écrivaient le 25 novembre au Comité de Salut public :

Des prêtres réfractaires, des émigrés, des échappés de la Vendée, parcourent nos campagnes et excitent à la révolte. Vannes est menacé ; deux ou trois de nos forts ont été au pouvoir des brigands ; ils ont fait une tentative sur Muzillac, mais ils ont été repoussés par une faible garnison. Grâce au patriotisme

Digitized by Google

et aux talents du citoyen Duboys, jeune homme plein d'activité, nous leur résistons, mais il nous faut des forces.

Aujourd'hui, les brigands, au nombre de douze cents, se sont portés sur le château de Pinieux.

Le même jour, ils écrivaient à Duboys :

...La terreur est à l'ordre du jour. Il faut fusiller les révoltés pris les armes à la main. Des ex-nobles, des prêtres, des brigands de la Vendée se sont répandus dans la ci-devant Bretagne avec de faux passeports et y prêchent l'insurrection...

Duboys rallia, autour de Muzillac, ses détachements et ceux du général Avril. Ce général lui écrivit, les 24 et 25 novembre :

Du 24 novembre. — J'ai appris avec plaisir la réunion du détachement de Vannes avec le mien. Étant en force, rien ne vous empêche de vous porter sur les communes mutines. Faites-en un exemple qui fasse frémir les traîtres, brûlez quelques maisons, enlevez tous les grains et bestiaux et faites-les transporter ici. Je vous recommande particulièrement Noyale, non pas le bourg, où il se trouve quelques bons citoyens, mais les hameaux voisins qui en dépendent, qui sont autant de repaires de brigands. Mettez-y le feu, la Loi nous y autorise et le veut. D'ailleurs point de quartier aux scélérats qui dédaignent d'être républicains.

L'ennemi ,après sa défaite (à Ambon et Muzillac), s'est transporté par Gélotand du côté de Questembert et Rochefort. Quatorze à quinze cavaliers sortis de cette ville ont essuyé le feu de quatre-vingts à cent brigands. Il faudrait ne pas perdre de vue cette partie et y porter vos forces s'il en est besoin. Communiquez avec Rochefort.

Dès que la tranquillité sera rétablie, renvoyez-moi mon détachement. L'attaque de Noirmoutier, qui a lieu dans ce moment [1], nécessite que je renvoie au Croisic les cent cinquante hommes que j'en ai tirés. Cependant, si le bien du service exige que vous les gardiez deux ou trois jours, vous en êtes le maître.

Renvoyez-moi surtout mes braves frères d'armes de Maine-et-

[1] Le général Haxo n'attaqua pas Noirmoutier à ce moment, mais seulement le Port-Saint-Père et Machecoul.

Digitized by Google

Loire. Si vous m'en privez, je ne vous le pardonnerai jamais. Quand vous n'en aurez plus besoin, il faut que Lavigne rentre (à La Roche-Bernard) avec tout son détachement.

Communiquez souvent avec moi, faites-moi part de vos mouvements.

Du 25 novembre. — Vous auriez dû, dès hier, marcher sur Noyale et autres communes révoltées, comme je vous le mandais, mettre tout en cendres et vous emparer des grains et des bestiaux des révoltés. Cet exemple terrible en aurait imposé à tout le pays. Je vous ordonne, citoyen, de le faire de suite, je vous rends responsable de l'exécution de cet ordre. Poursuivez l'ennemi à outrance, ne faites de quartier à aucun traître.

Il ne faut pas se targuer de votre commandement temporaire dans le Morbihan, il faut agir vigoureusement et laisser la morgue de côté. De vrais républicains doivent être francs et ne doivent pas être vains. Je vous crois, citoyen, un bon officier, mais j'ai remarqué avec peine que vous ne paraissiez pas désirer d'être sous mon commandement, et c'est le tort que vous avez, surtout après la conduite que j'ai tenue pour voler au secours de nos frères du Morbihan.

Faites ce que je vous dis. Culbutez Noyale, ménagez les propriétés des bons citoyens, mais livrez aux flammes celles des scélérats qui ont pris les armes. Avant d'en venir là, sauvez les grains, fourrages, etc., qui peuvent servir à l'armée.

A Rochefort, on est fort inquiet. Portez-vous de ce côté-là. Si vous le croyez nécessaire, fortifiez la garnison de ce poste...

Il vient de me parvenir des avis certains que, hier soir, à 4 heures, il y avait un rassemblement près le moulin du Closne, à côté de Guerno, commune de Noyale, et un autre près du bois Chelimer, près de Guerno. On m'a assuré qu'ils devaient marcher sur Questembert et de là sur Rochefort.

Portez-vous de ce côté-là, dispersez l'ennemi, ne faites aucun quartier, brûlez tous les repaires de ces coquins, communiquez avec Rochefort et portez-lui secours. Autant que faire se pourra, marchez en masse, ne faites pas trop de détachements ; c'est se mettre à la merci de l'ennemi qui vous bat en détail lorsqu'on se disperse. Ne donnez aucune relâche aux brigands, vous verrez que cela les déconcertera.

Quand cette lettre arriva, Duboys avait remporté un succès. Il avait rencontré, le 25 novembre, un fort rassem-

Digitized by Google

blement au village de Couët-Bihan, entre Questembert et Muzillac, l'avait attaqué et mis en déroute. Puis, il était revenu à Muzillac. Il écrivit de suite au général Avril pour lui rendre compte de cette victoire et surtout lui faire sentir son mécontentement. C'était lui, Duboys, qui commandait en Morbihan ; il n'avait ni ordres, ni conseils à recevoir du général Avril ; il le lui dit vertement. Le général lui répondit le 26 novembre :

Ce qui m'a fâché contre vous, c'est que vous êtes resté trop de temps à Muzillac. Il fallait, après la première affaire (Ambon et Muzillac, le 23 novembre), ne pas donner à l'ennemi le temps de se rallier. Je me doutais qu'il le ferait du côté de Noyale et Questembert et voilà pourquoi je vous pressais de vous y porter. Vous me mandiez avant-hier que vous ne saviez pas où trouver l'ennemi. Votre rencontre d'hier vous a prouvé qu'il n'était pas loin. Votre conduite, citoyen, dans l'affaire d'hier, ne peut mériter que des éloges. Nos braves frères d'armes ont combattu en vrais républicains, je vous prie de les en féliciter.

Quoi que vous en disiez, citoyen, je crois ne m'être pas trompé en vous supposant un peu de présomption. Si mon langage républicain vous a déplu, j'en suis fâché ; mais croyez que je vous rendrai toujours justice lorsque vous le mériterez. Je ne fais pas de belles phrases comme vous, mais je dis loyalement ce que je pense.

Vous savez mieux que personne, citoyen, que je n'ai pas l'ambition de parvenir. Que l'on me fasse soldat ou général, il m'importe peu, pourvu que je serve ma Patrie. C'est tout ce que je demande et désire.

Dans le fait, je ne commande point dans le Morbihan, mais nous devions nous concerter et agir d'après cela ; voilà ce que je voulais et désire encore. Vous pouvez rendre compte au général en chef, à Rennes, ou à tout autre officier général qui soit dans le Morbihan, je ne m'y opposerai certainement pas. Vous pouvez faire telles dispositions que vous croirez convenables ; agissez pour le mieux et d'après les circonstances. Battez surtout les brigands, et vous serez certain de plaire à tout bon républicain.

Je viens d'apprendre une foutue nouvelle de Rennes [1]. On

[1] Les batailles de Dol, le 21 novembre 1793.

Digitized by Google

assure que notre armée a été obligée de se replier sur cette ville. C'est à vous, d'après cela, à prendre toutes les mesures pour couvrir Vannes et le pays où vous êtes dans ce moment.

Il a dû arriver aujourd'hui à Redon un bataillon et vingt-cinq cavaliers. Du côté de Malestroit, il y a aussi du monde. De ce côté-ci (La Roche-Bernard), je suis plus dégarni. Il a fallu que je tire du monde du Croisic et de Savenay. Dès que vous n'aurez plus besoin du détachement de votre excellent bataillon, vous voudrez bien me le renvoyer.

D'après son biographe [1], Duboys aurait remporté d'autres avantages sur les rebelles à Montgolerian et à Runcillac. Une dépêche du général Avril au général Vimeux [2] signale un combat livré, le 26 novembre, aux insurgés de Rochefort. « On leur a tué, dit-il, trente à quarante hommes, le reste s'est dispersé. » Il n'existe aucune trace de ces affaires dans le dossier du 3e bataillon de Maine-et-Loire, ni dans la correspondance des volontaires. En tous cas, dès la fin de novembre, il n'est plus question de rebelles. L'activité de Duboys avait réellement étouffé dans son germe une insurrection prête à éclater. Le Comité de surveillance de Vannes écrivait, le 3 décembre, à ce sujet :

...Nous fûmes instruits, le 7 de ce mois (27 novembre 1793), que les paroisses de Baden, Plœren, Plaugoumelen et Grand-Champ n'attendaient qu'un moment favorable pour s'insurger ; qu'un versement de poudres et d'armes avait dû s'opérer au village du Moustoir ; que quelques prêtres et un émigré nommé Derval, vêtu d'une veste d'un gros drap blanc, gilet et grande culotte de toile, excitaient les paysans à la révolte ; que trois de leurs agents avaient à leur disposition une somme de six mille livres en numéraire pour salarier ceux qui auraient pris parti dans l'insurrection projetée. Et aussitôt nous en informâmes le Département, en l'engageant à faire faire des perquisitions dans les campagnes ci-dessus mentionnées. Sans doute, elles n'ont pu avoir lieu, parce que la ville (de Vannes), à l'époque du 7

[1] *Notice biographique sur M. J. J. Duboys*, par A. de Cesena, page 20.

[2] *Guerres des Vendéens...*, II, 400.

Digitized by Google

(27 novembre), était dégarnie de troupes. Mais cet objet mérite attention.

Si ces campagnes sont tranquilles, c'est qu'elles ne trouvent pas l'occasion favorable, et il est indispensable de procéder à leur désarmement. Celles que nous vous indiquons sont remplies de chasseurs et leur mauvais esprit nous donne lieu de croire que les instructions qui nous ont été remises ont quelque vraisemblance. Nous les tenons d'ailleurs d'un citoyen qui habite les environs de Baden.

Nous laissons à votre zèle et à votre prudence les moyens de désarmer ces paroisses...

Les petits combats d'Ambon et de Couët-Bihan avaient fait avorter ces tentatives. On avait encore des inquiétudes pour le district de Rochefort. Duboys y envoya un bataillon de volontaires du Haut-Rhin, qui venait d'arriver à Redon; aucun rebelle ne se montra. Duboys revint à Vannes. Il y reçut, le 30 novembre, le rapport suivant du capitaine Lavigne :

Lavigne, commandant par intérim l'armée révolutionnaire du département du Morbihan, à Questembert.

Depuis votre départ, notre position est la même. La tranquillité règne dans les environs de cette ville ; j'attends vos ordres. L'armée est impatiente de rester dans l'inaction, elle demande à voler à de nouvelles victoires.

Les rebelles ne se montrent plus. Craintifs et fugitifs, ils ne trouveront bientôt plus d'asile chez les habitants des campagnes. Les communes mêmes où le foyer de l'insurrection existait s'empressent d'obéir à la Loi ; les jeunes gens de la première réquisition accourent de toutes parts aux chefs-lieux de leurs districts.

Pressez surtout la proclamation que vous et le commissaire du département aviez le projet de faire ; c'est le moment de la distribuer. Il faut profiter de l'instant où nos frères des campagnes cessent d'être trompés par les scélérats, par les espions et les vils agents des despotes.

Le citoyen Poterel, commandant des batteries à l'embouchure de la Vilaine, rendait compte, à la même date, que

Digitized by Google

tout était calme dans le district d'Ambon. Il avait fait des perquisitions et posé les scellés sur les maisons abandonnées.

...Les personnes reconnues, disait-il, pour avoir pris part à cette horde de brigands qui, dernièrement, ont inquiété ces parages, n'ont point paru au bourg (d'Ambon) depuis le 3 frimaire (23 novembre). Ils se donneront bien de garde d'y reparaître, car ils peuvent être assurés que je leur présenterais de suite une garde qui formerait leur escorte jusqu'à Vannes, avec chacun un passeport bien conditionné, qui leur fera voyager jusque sur le théâtre du citoyen Prudhomme [1].

Le lieutenant Jubin écrivait, le 30 novembre :

...Nous avons craint un instant de voir renaître en Morbihan une nouvelle Vendée. Des paysans s'étaient attroupés au nombre de plus de six mille. Ils avaient désarmé deux cantonnements, mais on en est venu à bout en montrant de la vigueur. Duboys a été nommé commandant supérieur d'une armée organisée révolutionnairement et, dans quatre jours, les brigands nouveaux ont été battus, dispersés, anéantis...

Je n'ai pas quitté Vannes et je me tiens ferme à mon poste. Il a été un instant périlleux, mais les dangers sont passés...

Les administrateurs du district de Pontivy, après avoir été très effrayés et avoir réclamé partout des troupes, refusaient de recevoir trois mille hommes amenés de Dinan par le général Tribaut.

...Nous pouvons en loger six cents au plus, écrivaient-ils le 1er décembre à Duboys. Il faudrait les répartir à Pontivy, Guéménée, Locminé, Baud, Josselin et Ploërmel, si on ne veut écraser les habitants. D'ailleurs, le canton est calme et il suffirait de deux cents hommes pour entretenir la paix...

Le citoyen Poussepin, du 3e bataillon de la 17e demi-brigade, se vantait d'avoir pacifié le canton de Josselin. Il avait changé son grade d'adjudant pour celui de commissaire du département du Morbihan, et il écrivait, le 1er décembre, à Duboys :

[1] Bourreau de Vannes.

Digitized by Google

...La manivelle tranchante a joué aujourd'hui ici (à Josselin). Deux bougres ont osé provoquer au rétablissement de la royauté, mais ils n'existent plus. J'ai trouvé une nommée de Lys, à deux lieues d'ici, dans un château dit le château d'Eu. Cette p...-là avait une correspondance suivie avec nos émigrés et encore avec ceux que nous croyons l'être et qui sont au milieu de nous.

Demain lundi (2 décembre), je me mettrai en route avec soixante braves sans-culottes du 4e bataillon de l'Hérault. Je ferai une fouille qui, je crois, sera très fructueuse... Lorsque l'affaire de la de Lys sera instruite, vous verrez clairement qu'il y avait un coup de monté...

La 3e compagnie du bataillon de Maine-et-Loire, commandée par le capitaine Couscher, fut envoyée dans le district de Grand-Champ pour désarmer les paroisses dénoncées comme suspectes au Comité de surveillance de Vannes. « Il faut que les jeunes gens de la réquisition de Baden se rendent, écrit Couscher, ou bien nous emmènerons les municipaux et leurs femmes à Vannes ». On menace d'incendier les fermes d'où les « garçons » sont absents.

...Les habitants de Baden ont encore voulu faire les difficiles, dit Couscher, quand je leur ai demandé cinquante fusils. Il m'en a fallu soixante. Enfin, j'en ai soixante-sept que je fais passer à Vannes avec six jeunes gens récalcitrants, un officier municipal qui a refusé de nommer les jeunes gens de sa frairie et qui n'a amené qu'hier (13 décembre 1793) son fils, lorsque j'eus fait arrêter ses domestiques et l'eus menacé du feu avec un autre homme qui ne sait pas où est son fils, ou n'a pas voulu le dire, le tout escorté de trois chasseurs et de dix fusiliers...

La pacification était l'œuvre de Duboys, et l'honneur lui en revint. Le département du Morbihan lui vota des félicitations. Les administrateurs écrivirent, le 1er décembre 1793, au ministre de la guerre [1] :

Le citoyen Dubois, chef du 3e bataillon de Maine-et-Loire, qui commande ici la force armée, mérite les plus grands éloges. Nous

[1] *Guerres des Vendéens...*, II, 502.

Digitized by Google

vous demandons, citoyen ministre, de le nommer adjudant-général. Les citoyens Corbigny, commissaire du ministre des affaires étrangères, et Julien, commissaire de la Convention à Lorient, joignent leurs suffrages aux nôtres pour appuyer cette demande.

L'intervention du général Avril ne permit pas à Duboys de jouir de son succès, et nous trouverons dans les faits qui vont suivre un exemple de ces rivalités de commandement qui ont compliqué et indéfiniment prolongé les guerres civiles de l'Ouest.

Le général Avril était au mieux avec le représentant Carrier, tout puissant à cette époque. Il en reçut, le 28 novembre, une Commission de « commandant supérieur dans tout le pays insurgé du Morbihan ». Duboys passait donc sous ses ordres. Avril s'empressa de le lui notifier, ajoutant toutefois : « ... Je vous laisse agir parce que je crois que vous vous en tirerez bien... » En réalité, son état de santé ne lui permettait pas d'exercer ce commandement. Il délégua ses pouvoirs à l'adjoint Chiron qui arriva, le 29 novembre, à Muzillac et écrivit à Duboys :

...Avril a reçu du représentant Carrier l'ordre de commander dans tout le pays du Morbihan, qui s'est insurgé dernièrement. Comme il est très incommodé, il m'a envoyé prendre le commandement des troupes...

Personne, ici (à Muzillac), n'a pu me donner de renseignements positifs. Je ne suis que d'hier à La Roche-Bernard et je ne suis point au courant...

Existe-t-il encore des attroupements ailleurs qu'à Ploërmel (car cette partie ne me regarde pas)? Les paysans des environs de Rochefort sont-ils rentrés chez eux ? ont-ils rendu leurs armes? Je crois que le général Tribout marche lui-même sur Ploërmel et environs. Il doit être à Pontivy. L'intention du général Avril est que je fasse rentrer à La Roche-Bernard les troupes qui en sont sorties. Il en a tiré du Croisic, qui y seraient bien nécessaires...

Notre armée s'est repliée sur Rennes. L'ennemi est à Laval et même à Vitré. Il paraîtrait que son dessein est de rentrer dans la

Digitized by Google

Vendée où, peut-être, il se connaît des ressources qu'il n'aurait point ailleurs.

D'un autre côté, il paraît qu'à la vue des préparatifs qu'on fait pour le siège de Noirmoutier, l'ennemi l'a évacué et s'est répandu, par partis, dans la Vendée. Peut-être veulent-ils opérer une jonction. Alors ils pourraient se porter aux Ponts-de-Cé, où sûrement ils ne trouveraient pas de résistance dans ce moment... Je partirai demain matin pour Rochefort...

La prise de Port-Saint-Père, Machecoul, Sainte-Pazanne et Bourgneuf, les 26 et 28 novembre, par les colonnes des généraux Jordy et Haxo avait en effet rejeté vers la Loire des partisans de Charette. On leur prêtait l'intention, qu'ils n'eurent sans doute jamais, de rallier la grande armée catholique sur la rive droite du fleuve. De là, les inquiétudes de l'adjoint Chiron et du général Avril, qui écrivait le 29 novembre à Duboys :

...L'ennemi (Charette) menace mes cantonnements éloignés. Les généraux me mandent qu'il marche sur Ancenis et Varades pour y passer vraisemblablement la Loire, ou favoriser aux autres (l'armée catholique) leur passage.

J'ai trois points à défendre : Redon, le passage de la Roche-Sauveur et Le Croisic.

Redon a très peu de monde. A La Roche-Sauveur, je n'ai de troupes que ce que j'ai tiré du Croisic ; il faut que Muzillac soutienne ce poste, c'est-à-dire le passage. Le Croisic peut se défendre très bien.

Je vous prie, citoyen, de ne pas dégarnir Muzillac. J'y ai envoyé Chiron pour y commander et se concerter avec le commissaire Le Batteux. En cas d'événements, ne perdez pas de vue le passage de La Roche-Sauveur que vous soutenez naturellement.

J'ai écrit à Rennes pour former un cordon le long de la Vilaine, depuis Redon jusqu'à Rennes, où elle est guéable dans plusieurs endroits. J'ai ordonné de rompre les gués, afin d'empêcher la cavalerie de passer. Si nous réussissons à empêcher l'ennemi de passer la Vilaine, je regarde le Morbihan comme sauvé. On viendrait toujours à bout d'assoupir les insurrections partielles...

Digitized by Google

Je crois que le général Tribout, qui va commander les forces du Morbihan [1], ferait bien de se rapprocher de Vannes. Une partie de ses troupes pourraient couvrir Vannes et la Vilaine, tandis que l'autre foutrait le tour aux révoltés de Josselin et de Ploërmel...

Si l'ennemi (l'armée catholique) passe la Loire, nous ne pourrons le vaincre cet hiver, car les repaires de la Vendée sont inexpugnables dans cette saison. S'il ne veut que favoriser le passage de ceux qui sont de l'autre côté de la Loire (les bandes de Charette), à coup sûr il nous tombera sur le corps. Dans l'un et l'autre cas, tenons-nous en garde...

Duboys faisait peu de cas des conceptions du général Avril. Sans posséder lui-même de grandes connaissances militaires, il était assez avisé pour comprendre qu'un faible cordon de troupes, le long de la Vilaine, n'en interdirait point le passage à la grande armée catholique. Il avait constitué, à Vannes, une petite armée qui avait quelque valeur pour manœuvrer suivant les circonstances, si elle restait concentrée ; il refusa de l'affaiblir au profit du général Avril. Ce dernier s'en plaignit au général Vimeux, son supérieur. Il lui écrivit, le 1er décembre [2] :

Lors des troubles de Rochefort, je fis partir d'ici (La Roche-Bernard) tout ce que j'avais de troupes ; l'ennemi fut battu. Le commandant du bataillon de Maine-et-Loire vient de me les enlever et de les emmener à Vannes. Il se dit commandant des troupes de tout le Morbihan, en vertu d'une Commission du pouvoir exécutif. Cette conduite de m'enlever mes troupes et de dégarnir le pays insurgé m'étonne beaucoup. Plaignez-vous-en au représentant du peuple (Carrier), afin qu'il mette ordre à cela...

Le caractère entier de Duboys se pliait mal à obéir aux ordres contradictoires des réprésentants du peuple, du géné-

[1] La division Tribout, venue de Brest, avait été battue à Pontorson, le 18 novembre, par l'armée catholique. Elle fut rappelée à Rennes où elle devait rester après le départ des armées républicaines (29 novembre). Elle fut ensuite appelée à garnir la Vilaine.

[2] *Guerres des Vendéens...*, II, 501.

Digitized by Google

ral Avril, du général Tribout, de l'adjoint Chiron et du commissaire Lebatteux, ancien employé de la poste de Redon, et investi récemment par Carrier de pouvoirs illimités en Morbihan. Il écrivit au général Avril que cette situation lui était insupportable et qu'il allait rendre sa Commission de commandant militaire du département. Le général Avril lui écrivit les jours suivants :

Du 1er décembre. — J'ai mandé à Prieur (de la Marne) que vous étiez bon officier et que vous vous êtes bien conduit à l'affaire de Questembert. Mais je lui ai aussi mandé qu'il aurait fallu que vous marchiez de suite sur Noyale.

Ennuyé, dites-vous, de toutes les pointilleries que l'on vous fait éprouver, vous allez remettre votre commission. Vous auriez tort, citoyen. Vous avez la confiance de vos frères de Vannes, il faut la conserver. Je crois que vous pouvez être très utile dans ce pays que vous connaissez.

Je n'ai point changé à votre égard, citoyen, c'est vous qui vous êtes oublié. Vous avez cru être indépendant de moi et avez agi d'après cela, ce que vous ne deviez pas faire. Vous deviez me faire part de vos projets, de vos plans et de vos mouvements, nous devions enfin nous concerter pour opérer le bien. Ai-je eu tort de me plaindre? Je n'en crois rien.

Vous me mandez que vous aimez mieux rester dans une position qui vous permette de remplir vos devoirs que d'être en but à la jalousie. Et quelle jalousie puis-je avoir de vous? Croyez-vous que j'étais envieux de votre commandement? N'en ai-je pas un qui vaut bien le vôtre? Pouvais-je désirer ce qui ne me convenait pas, étant pourvu? Détrompez-vous. Il paraît que vous me connaissez mal. Je vous répéterai ce que je vous ai déjà écrit : Aujourd'hui général, demain simple soldat, il m'importe peu pourvu que je serve ma Patrie.

Je n'ai point envoyé votre ordre à Carrier, mais je l'ai fait parvenir à Lebatteux...[1]

[1] L'ordre dont il s'agit ici était relatif au bataillon du Haut-Rhin. Duboys en avait disposé pour l'envoyer à Questembert et Rochefort. Le commissaire Lebatteux avait protesté et affirmé que ce bataillon lui avait été spécialement affecté par Carrier « pour parcourir révolutionnairement le district de Redon ».

Digitized by Google

Un tort que je vous reproche, c'est d'avoir emmené à Vannes les deux cents hommes de Maine-et-Loire qui étaient cantonnés à La Roche-Sauveur. Vous n'ignoriez pas que j'avais dégarni Le Croisic et Pontchâteau pour remplacer ces troupes. Puisqu'il n'existait aucun attroupement du côté de Josselin et de Ploërmel et que le Morbihan jouissait d'une tranquillité parfaite, pourquoi m'avoir enlevé le monde que j'avais loyalement fourni pour vous aider à battre l'ennemi? J'en ai plus besoin que jamais. Faites en sorte de me renvoyer nos braves frères d'armes de Maine-et-Loire. Vous devez avoir, à Vannes, beaucoup de troupes.

Je vous engage fort à laisser toujours deux cents hommes à Muzillac. Les trois cents hommes du bataillon du Haut-Rhin demeureront à Rochefort et cantons environnants. Si vous me renvoyez Maine-et-Loire, je ferai partir pour Le Croisic les cent cinquante hommes que j'en ai tirés.

Je n'ai point reçu, hier, de nouvelles de l'ennemi. Je suppose qu'il marche sur Angers, Varades et Ancenis. Toutes mes mesures sont prises pour défendre les trois points qu'il pourrait attaquer dans mes cantonnements. J'ai très peu de troupes. J'en ai demandé, on ne m'en envoie point. Je me suis adressé jusqu'à Tribout ; il ne m'a pas répondu.

Si vous voulez m'en croire, restez où vous êtes. Entendons-nous bien, concertons-nous bien et tout ira le mieux du monde. Tenez-vous prêt à me seconder et à défendre la Vilaine...

Laissons toutes les personnalités de côté, ne songeons qu'à bien servir la République...

Du 2 décembre. — Vous avez la manie d'accaparer les troupes de votre bataillon et jamais on ne vous en corrigera. Je ne vous en veux pas pour cela, parce qu'il est naturel de désirer de commander à de bonnes troupes... Je ferai comme je pourrai...

Carrier, représentant du peuple, vient de m'adresser une Commission pour parcourir révolutionnairement les départements voisins. En conséquence, je vais organiser une petite armée qui sera composée des troupes suivantes :

1° De cent hommes du 3e bataillon de la Loire-Inférieure ;

2° De deux cents hommes du 3e bataillon de Maine-et-Loire (cet article ne vous plaira peut-être pas) ;

3° De trois cents hommes que me fournira le général Tribout ;

4° De cinquante chasseurs du 15e régiment ;

5° De deux pièces de canon, etc...

Digitized by Google

Cette petite armée révolutionnaire s'organisera à Vannes, où je compte me rendre sous peu de jours. J'y commencerai mes opérations. Gare aux aristocrates, je compte les traiter sans miséricorde. Tout coupable est sûr de trouver la mort. Il n'est plus temps d'avoir de pitié avec ces ennemis, il faut qu'ils périssent et que la République triomphe...

Du 3 décembre. — ...Le commandant de Muzillac me demande s'il est sous mes ordres ou sous les vôtres. Je lui mande que j'ai le pouvoir de commander dans tous les pays insurgés du Morbihan, mais qu'il ne doit pas se refuser à exécuter vos ordres...

Trois cents hommes de l'armée révolutionnaire arrivent ici (La Roche-Bernard) demain. Cinq à six coquins seront fusillés. Dès que je pourrai organiser la force révolutionnaire que je dois commander, j'entamerai mes opérations par Vannes, rempli de contre-révolutionnaires fanatiques. L'indulgence pour ces scélérats n'est plus de saison, il faut qu'ils soient immolés, puisqu'ils sont coupables. Je prendrai deux cents hommes de votre bataillon, que le général Tribout remplacera sans doute...

Duboys réprouvait l'emploi d'une armée révolutionnaire en Morbihan. Le département était apaisé et les excès des « sans-culottes » provoqueraient sans doute de nouveaux troubles, résultat qu'obtint plus tard, en Vendée, le général Turreau, avec ses colonnes incendiaires. La violence du général Avril répugnait à son tempérament intellectuel. Il exposa la situation au représentant du peuple Tréhouart, qui séjournait alors à Vannes. Tréhouart était d'un caractère modéré et nullement sanguinaire ; il appuya Duboys. Encouragé par cet appui, Duboys affecta de ne plus connaître le général Avril et de ne rien lui répondre. Cette attitude exaspéra le général. Il écrivit à Duboys les 6 et 8 décembre :

Du 6 décembre. — J'ai désiré que nous nous entendions bien et que nous nous concertions. Dis-moi franchement si tu le veux. Je t'ai écrit plusieurs fois et tu ne me réponds pas. Je n'entends pas que tu me rendes compte, tu es chef dans ta partie, comme moi dans la mienne. Mais, au moins, correspondons. Fais-moi

Digitized by Google

connaître tes mouvements, je te donnerai connaissance de tout ce que je ferai. Faisons le bien si nous le pouvons. Servons la République en vrais sans-culottes.

Mande-moi où est Tribout. Est-ce lui qui commande dans le Morbihan, ou toi?...

Je suis assez embarrassé. Nantes ne peut absolument me fournir de troupes pour remplacer les deux cents hommes que tu m'as enlevés. J'ai été obligé de tirer cent cinquante hommes du Croisic, qu'il faut que je renvoie. Indique-moi le moyen de trouver une garnison pour La Roche-Sauveur. Je ne sais où la prendre. J'ai écrit à tous les généraux, je n'ai pas encore reçu de réponse.

Je t'ai mandé que je comptais organiser une petite armée révolutionnaire à Vannes, tu as gardé le silence là-dessus. Je me doute que cela ne plaira pas, mais il m'importe peu. Il faut que les traîtres et les monstres qu'a enfantés l'aristocratie soient anéantis ; il n'y a pas à balancer. Il faut extirper le mal jusque dans sa racine. N'es-tu pas de mon avis? Tu me répondras, oui foutre ! Hé bien ! seconde donc mes vues qui sont celles d'un bougre qui a juré une haine implacable aux ennemis de son pays.

Du 8 décembre. — Je savais que le seul nom d'armée révolutionnaire épouvantait les traîtres, les modérés et les contre-révolutionnaires dont Vannes est plein, mais j'ignorais que Tréhouart se fût laissé prévenir contre moi. J'en suis fâché sans doute, mais rien ne m'ébranlera. Ma conscience ne me reproche rien. Je suis républicain de cœur et d'âme et tant que je vivrai je le serai. Qui dit républicain dit un ennemi des tyrans et des traîtres et un ami de sa patrie, pour laquelle il doit toujours être prêt à tous les sacrifices. Que l'on me calomnie, que mes ennemis enragent de me voir faire le bien, cela m'est absolument égal. Je ne vois que mon pays qu'il faut sauver. Si j'y contribue à ma part, eh bien ! ce sera ma plus belle récompense.

Tu as eu tort, républicain, de ne pas me répondre. Je ne te blâme pas d'avoir donné copie de mes lettres à Tréhouart. Qu'y aura-t-il vu? Un bougre disposé à ne faire de quartier à aucun scélérat de contre-révolutionnaire. M'en ferait-il un crime? Il ne faut pas le supposer, il est trop bon républicain pour cela. S'il se laisse entourer d'aristocrates et de modérés, comme tu me le dis, tant pis pour lui. Je lui écris.

J'ai prévenu ce que tu me mandes. Carrier est informé de tout ; il n'a pas lieu d'être content, et il a raison.

Digitized by Google

Je t'envoie Chiron, afin de vous concerter sur le service à faire sur les confins de notre arrondissement. Je t'ai déjà répété qu'il fallait que tu restes dans le Morbihan... Je t'ai dit quelques vérités dures, mais aussi je t'ai rendu justice...

Quand je vois les ennemis de la chose publique s'agiter, comploter contre elle, mon sang s'enflamme. Mais ils auront beau faire, les jean-foutres, la Montagne les écrasera toujours. Comme tu le dis bien, allons toujours notre train, foutons-nous de cela, déclarons une guerre à outrance à nos ennemis, qui sont ceux de la République, et tout ira bien. Vive la République !

Tribout me fait passer trois cents hommes du 7e bataillon du Calvados et met à ma disposition la compagnie des canonniers de Lorient avec leur pièce. Fais filer sur La Roche-Sauveur les trois cents hommes du bataillon du Calvados... Garde à Vannes les canonniers de Lorient... Cependant, s'il arrivait qu'ils pussent être utiles, emploie-les. En fait de service, il faut aller rondement.

Je t'avouerai que j'ignorais l'arrivée de Tréhouart à Vannes. Je ne l'ai su que d'hier. Je devais lui écrire ou l'aller voir à son arrivée à Vannes. J'ai, en vérité, de la peine à croire qu'il se soit laissé persuader par des aristocrates ; il passe cependant pour un bon patriote. Si c'est celui que j'ai connu dans l'Inde, ce doit être un bon bougre. Enfin, que faire? Je ne crains rien, non, rien. Ma conduite est irréprochable, ma conscience est pure : voilà ma consolation et ce qui me flatte le plus. Que mes ennemis aboyent leur saoul, je m'en fous. J'ai juré une haine implacable aux ennemis de mon pays et aux traîtres et je ne serai pas un parjure. Adieu, continue à démasquer les coquins qui cherchent à perdre la chose publique. Sois l'ami des vrais sans-culottes. Tôt ou tard tu en seras récompensé

Je viens de recevoir encore de nouveaux pouvoirs de Carrier, qui sont beaucoup plus étendus que les premiers. Il écrit à Tréhouart pour qu'on ne contrarie pas nos opérations

Je t'ai mandé de faire filer sur La Roche-Sauveur les trois cents hommes du 7e bataillon du Calvados. Retiens-les (à Vannes) jusqu'à nouvel ordre. Retiens également les braves bougres de Lorient qui doivent venir avec moi.

En dépit des aristocrates, des modérés et de tous les sacrés jean-foutres de fanatiques, cela ira.

Adieu, écris-moi, ou je me fâche.

Digitized by Google

Cependant, la petite armée révolutionnaire s'organisait. Le général Avril écrivait à Duboys, le 9 décembre, que la première colonne, forte de trois cent-cinquante hommes d'infanterie, vingt-cinq cavaliers, deux pièces de canon et deux caissons partirait de la Roche-Bernard le 10 au matin et arriverait à Vannes le même soir. Le général réclamait encore à la garnison de Lorient seize canonniers avec leurs officiers et un détachement de dragons. Il annonçait son arrivée à Vannes pour le 12 décembre. « Malgré les contrariétés et les jean-foutre d'aristocrates, ajoutait-il, nous allons donc enfin foutre le bal aux contre-révolutionnaires. Cela ira rondement [1]. »

Les administrateurs et les bourgeois de Vannes ne savaient de quel côté se tourner. Ils avaient exagéré le danger dont les menaçait le timide soulèvement des paysans. Leurs cris d'alarme attiraient, sous la forme de l'armée révolutionnaire du général Avril, un danger bien plus grand et réel. Ils savaient très bien que Carrier et les vrais sans-culottes étaient surtout impitoyables aux riches bourgeois et aux anciens fédéralistes. Tréhouart n'oserait résister au tout puissant Carrier [2], dont le général Avril était le mandataire, et le sang allait couler à Vannes. Duboys essaya une dernière résistance.

Le général Avril avait une commission pour commander dans le pays insurgé du Morbihan. Duboys lui représenta que cette commission devenait nulle puisque le Morbihan n'était plus insurgé. Quant à lui, plutôt que de se soumettre, il partirait pour Rennes et réclamerait aux autorités supé-

[1] Il est piquant de constater que l'adjudant-général J. J. Avril accepta plus tard du roi Louis XVIII le grade de lieutenant-général, le titre de baron et la croix de Saint-Louis. Il était aussi commandeur de la Légion d'Honneur.

[2] Voir la correspondance entre Carrier, Tréhouart et le général Tribout au sujet de l'arrestation du commissaire Lebatteux, *Guerres des Vendéens...*, II, 506, 507, 508.

Digitized by Google

rieures. Ces observations firent réfléchir le général Avril, qui demanda une confirmation de ses pouvoirs. Dans l'intervalle, on connut le décret de la Convention nationale, en date du 14 frimaire (4 décembre 1793), qui interdisait aux représentants du peuple l'emploi des armées révolutionnaires. Le général Avril dut se soumettre et écrire, le 15 décembre, à Duboys :

Aussitôt que j'ai eu connaissance du décret de la Convention qui supprime les armées révolutionnaires formées en vertu de pouvoirs de représentants du peuples, j'ai écrit au Département que les troupes à mes ordres étaient dissoutes. J'ai cru devoir retourner dans mes cantonnements et, de là, me rendre à Nantes, pour remettre mes pouvoirs à Carrier, représentant du peuple.

Comme vous me l'avez observé, je ne commande pas dans le Morbihan, car mon ordre ne portait que dans le pays insurgé. Ne l'étant plus, mes fonctions cessent.

J'ai donné ordre aux troupes que j'ai amenées à Vannes de retourner à La Roche-Sauveur. Le Bas-Rhin prendra la route de Redon, par Malestroit...

Ainsi le Morbihan évita les excès de ces armées révolutionnaires qui ont ravagé tant de régions. Il en est en partie redevable au commandant du 3e bataillon de Maine-et-Loire.

Mais la crainte de l'armée révolutionnaire était à peine dissipée que se présentaient d'autres sujets d'alarme. On apprit, le 16 décembre, à Vannes, que la grande armée catholique marchait sur le département du Morbihan.

Les Vendéens étaient arrivés, le 13 novembre, sous les murs de Granville. On se demande comment leurs chefs pensaient enlever cette place, puisqu'ils n'avaient pas le moindre matériel de siège. L'inanité de leurs tentatives apparut le lendemain et, subitement, un état d'esprit nouveau agite cette masse, errante depuis un mois.

« ... Sans consulter les chefs, chacun reprend la route d'Avranches. C'en est fait désormais de l'armée catholique. La confiance dans les chefs est perdue. L'idée qu'ils ne

Digitized by Google

cherchent un port que pour s'embarquer domine tous les esprits et fait renoncer à la Bretagne comme à la Normandie. Le nombre des blessés, qui se trouve augmenté tout d'un coup, embarrasse et fait faire de tristes réflexions. Les soldats, épuisés par une mauvaise nourriture, se rappellent plus fortement leur ancienne existence ; la maladie du pays les prend et, quels que soient ou puissent être désormais les projets de leurs chefs, ils ne seront plus écoutés ; il faudra repasser la Loire[1]... »

Ce subit demi-tour avança l'heure de la rencontre avec l'armée républicaine qui les suivait de loin.

L'armée de l'Ouest, réorganisée à Angers après sa défaite d'Entrammes, avait quitté cette ville le 7 novembre. Elle était, le 10 à Laval, et le 12 à Vitré. Son effectif montait à seize mille hommes. L'armée des Côtes de Brest, forte de cinq mille hommes, était toujours à Rennes. Rossignol avait reçu le commandement en chef et décidé de réunir les deux armées à Rennes. Pour couvrir cette concentration, il fit garnir de troupes Saint-Malo, Cancale, Châteauneuf et Dinan. Le général Tribout, venu de Brest, occupait Dinan avec dix-sept cents hommes, parmi lesquels se trouvait la compagnie des canonniers du 3e bataillon de Maine-et-Loire.

D'un autre côté, l'armée des Côtes de Cherbourg, forte de six mille hommes aux ordres de Sepher, s'était mise en mouvement et arrivait, le 15 novembre, à Coutances.

L'armée de l'Ouest faisait, le même jour, à Rennes, sa jonction avec l'armée des Côtes de Brest.

Ainsi se resserrait le cercle autour des Vendéens.

Dès qu'on apprit leur départ de Granville et leur retraite sur Avranches, on pressa la marche du général Sepher. L'armée de Rossignol quitta Rennes et se porta sur Antrain. On envoya le général Tribout, avec quatre mille hommes, pour tenir le passage de Pontorson. Ce général avait de

[1] Journal de d'Obenheim.

Digitized by Google

bonnes troupes et une forte artillerie ; le défilé de Pontorson est facile à défendre. Il prit des dispositions inconcevables.

Ce fut le premier obstacle que rencontra l'armée catholique revenant, tête baissée, sur ses pas. Elle se rua sur Pontorson. Tribout s'enfuit jusqu'à Dinan, après avoir perdu beaucoup de monde et quatorze canons. Le capitaine Cordier, commandant des canonniers de Maine-et-Loire, fut tué avec trois de ses soldats. Le lieutenant Jubin racontait ainsi, le 30 novembre, le combat de Pontorson :

Les rebelles, que nous croyions bloqués par des armées puissantes, après avoir échoué dans l'attaque qu'ils ont faite de Granville pour s'en emparer, ont battu nos troupes à Pontorson, à dix lieues de Dinan. Un grand nombre de braves républicains ont péri dans cette malheureuse affaire. Nous y avions un détachement de cinquante hommes, qui a beaucoup souffert. Notre capitaine des canonniers, Aristide Cordier, y a terminé sa carrière... Une balle, en le frappant à la tête, nous a ravi à tous un ami. Ce coup a privé la République d'un de ses plus ardents soutiens. Tous ceux qui l'ont connu pleureront sa mort ; ce tribut est dû à sa mémoire...

Il existe encore dans le dossier du 3e bataillon de Maine-et-Loire la citation suivante, concernant un canonnier de la compagnie :

Le nommé Augustin, dit Cœur-de-Roy, soldat intrépide, vigoureux et agile, ne sachant ni lire ni écrire, servait à une pièce de canon dans le combat livré aux brigands, à Pontorson, le 28 brumaire (18 novembre 1793) ; vit tomber à ses côtés, pendant l'action, qui dura quatre heures, son capitaine et tous les camarades attachés à sa pièce ; continua seul de la charger et de tirer pendant plus d'une demi-heure ; au moment de la déroute qui eut lieu, eut le courage de s'atteler à sa pièce et de la traîner plus de cent pas ; entouré par les brigands et forcé de l'abandonner, ce brave soldat se précipita sur eux en frappant de droite et de gauche avec son sabre et leur arracha un drapeau qu'il rapporta à Dinan.

Ce fait fut écrit dans les temps au ministre de la guerre et il est resté dans l'oubli.

Digitized by Google

« L'affaire de Pontorson, dit d'Obenheim, parut un miracle aux Vendéens et leur rendit le courage et l'espoir. Ils partirent la nuit suivante (du 18 au 19 novembre 1793) pour Dol, où ils arrivèrent de bonne heure. »

En apprenant l'échec de Pontorson, les généraux républicains tinrent un conseil de guerre à Antrain. Kléber exposa qu'avec les troupes dont on disposait il ne fallait pas offrir de grandes batailles aux Vendéens. Une victoire comme celles de Tiffauges et d'Entrammes leur donnerait encore vingt lieues du pays et trois semaines de répit. L'armée vendéenne étant à bout de ressources et vivant sur le pays, il fallait la harceler par des colonnes légères, détruire les subsistances, arrêter les convois, l'enserrer autour de Dol par la coupure des routes, la destruction des ponts et des gués et une guerre de chicane. Ce plan fut adopté. Il aurait détruit l'armée catholique moins rapidement, mais plus sûrement qu'une bataille ; la précipitation de Westermann changea tout.

Westermann et Bouin de Marigny étaient entrés à Pontorson, après le passage des Vendéens. Ils les suivirent sur la route de Dol, arrivèrent devant cette ville vers les six heures du soir, le 19 novembre, et engagèrent un combat de nuit qui, après des chances diverses, tourna à leur désavantage. Ils se replièrent à quelque distance de Dol, sur la route de Pontorson.

Là, Westermann écrivit à Antrain qu'il « connaissait la situation des Vendéens à Dol; qu'ils sont dans la plus affreuse misère ; qu'il se propose de les attaquer dans cette ville, où il est sûr de les détruire ; enfin qu'il se mettra en marche à minuit (nuit du 20 au 21 novembre) ; qu'il attaquera à son arrivée et que, si l'on veut faire marcher une colonne par la route d'Antrain, Dol sera le dernier tombeau des rebelles. A la lecture de cette lettre, les représentants oublient les dispositions qui viennent d'être arrêtées et décident à l'instant qu'il faut faire marcher des troupes pour seconder Wes-

Digitized by Google

termann. En vain observe-t-on que Westermann proposait cette expédition dans l'ignorance des mesures qui venaient d'être prises comme les plus propres à détruire l'ennemi sans rien donner au hasard ; l'enthousiasme l'emporte, on ne répond que par le cri de mort aux brigands ! [1]... »

Une colonne part d'Antrain à minuit ; Westermann se met en route à la même heure. Les Vendéens, de leur côté, étaient partis de Dol avant le jour et avaient pris la route d'Antrain, pour rentrer dans leur pays. Il faisait un brouillard très épais. A une demi-lieue de Dol, au carrefour des deux routes d'Antrain et de Pontorson, ils apprennent qu'une colonne républicaine s'avance sur chacune des deux routes. Larochejaquelin prend la route de Pontorson avec une partie des troupes, Stofflet continue sur celle d'Antrain avec le reste. Tous deux, se soutenant mutuellement, combattent avec le même bonheur. La confusion se met dans les colonnes républicaines surprises et tournées des deux côtés. Bientôt, toute l'armée est en fuite et on ne peut la rallier qu'à Rennes. Les Vendéens, comme après leur victoire d'Entrammes, sont maîtres de tout le pays et libres de leurs mouvements.

Ils précipitent leur marche vers la Loire, traversent Mayenne le 26 novembre, et Laval le 27. Ils s'y arrêtent un jour et décident de passer la Loire aux Ponts-de-Cé. Pour cela, il fallait prendre Angers, et ce fut leur erreur de croire que cette ville ne leur résisterait pas. Cependant, ils savaient bien qu'Angers était une ville fermée, et ils avaient expérimenté devant Granville qu'un simple mur d'enceinte leur était un obstacle insurmontable. Sans s'arrêter à cette difficulté, ils passent la Sarthe à Sablé, le Loir à Durtal et arrivent à Angers dans la matinée du 3 décembre.

Pendant cette course désespérée des Vendéens vers leurs foyers, les généraux républicains réorganisaient pénible-

[1] Mémoires de Kléber, *Guerres des Vendéens...*, II, 369.

Digitized by Google

ment à Rennes leurs deux armées. Rossignol conserva le titre de général en chef, mais Marceau [1] fut chargé du commandement de toutes les troupes ; Kléber l'assista de ses conseils. On décida que Bouin de Marigny et Decaen, avec des troupes légères, se rendraient rapidement à Laval, et prendraient la piste des Vendéens. L'armée quitterait Rennes, le 29 novembre, se portant à Châteaubriant. Là, elle attendrait qu'on connût la direction prise par les Vendéens, car on ignorait encore s'ils menaçaient Angers, Saumur ou Tours. La division Tribout fut appelée à Rennes après le départ de l'armée.

En arrivant à Châteaubriant, dans la soirée du 30 novembre, Marceau, par la concordance des rapports, conjectura que les Vendéens se dirigeaient sur Angers. Rossignol était resté à Rennes. Marceau lui fit demander des ordres et ne reçut point de réponse. Il renvoya une seconde ordonnance dans la matinée du 2 décembre. Cette fois, Rossignol répondit qu'il « arriverait de sa propre personne le lendemain ». Ce même jour, les Vendéens arrivaient à Angers. L'éloignement et l'immobilité de l'armée républicaine servaient merveilleusement leur cause.

Si Angers leur eût ouvert ses portes, ils devenaient maîtres des Ponts-de-Cé. Ils repassaient tranquillement la Loire, se dispersaient, rentrant chacun chez eux, comme ils avaient fait après tous leurs grands rassemblements, et devenaient insaisissables. Dès lors, on ne pouvait plus fixer de terme à la destruction complète de la grande armée catholique. L'attitude d'Angers a réparé une faute capitale de Rossignol.

La garnison de cette ville était de quatre mille hommes, sans compter la garde nationale. Les habitants étaient

[1] François-Séverin Marceau des Graviers. Depuis quelques mois il avait abandonné ce nom des Graviers qu'il portait encore ostensiblement au mois de septembre 1792, lors du siège de Verdun.

Digitized by Google

décidés à la lutte. Les généraux Beaupuy, Danican[1] et Boucret prirent les mesures de défense. Pendant l'après-midi du 3 décembre, la nuit du 3 au 4 et la matinée du 4 décembre, les Vendéens firent de courageuses tentatives pour s'emparer de la place ; elles furent toutes déjouées. Déjà découragés, ils apprennent, dans l'après-midi du 4 décembre, que la colonne de Marigny arrive par la route de Durtal et que l'armée de Rossignol s'approche à toute vitesse par la route de Segré. Alors, ils lèvent le siège et se retirent vers Baugé.

A toutes les relations déjà connues du siège d'Angers, nous ajouterons les détails suivants qu'un membre du Directoire d'Angers adressait, le 10 décembre 1793, à un officier de Maine-et-Loire.

... La ville d'Angers s'est couverte de gloire en soutenant un siège de la part des brigands pendant près de deux jours. Ils ont été repoussés avec une perte considérable d'hommes et de plusieurs pièces de canon. La garnison, au nombre de six à sept mille hommes, avec les habitants, ont montré le plus grand courage. Les citoyennes, au lieu de se retirer dans les maisons, s'empressaient de porter, jusque sur les remparts, des cartouches, des vivres et du vin aux soldats qui n'ont pas cessé de bivouaquer pendant que l'ennemi était à nos portes.

Plusieurs citoyennes ont vu et entendu les balles, boulets et biscaïens siffler à leurs oreilles sans paraître en être affectées. Une d'elles portait sur les remparts, pour les militaires, un plat de soupe qu'elle tenait dans ses deux mains ; une balle perce le plat d'outre en outre. Elle s'écrie : Je m'en fous, il n'y a que le bouillon de perdu, la soupe en sera néanmoins bonne. Une autre tenait une bouteille à la main; une balle lui enlève le col de la

[1] Louis-Michel-Auguste Thévenet, dit Danican, marin, soldat d'infanterie, officier de cavalerie et général de brigade le 30 septembre 1793. Suspendu de son grade le 27 novembre suivant, réintégré le 22 avril 1795. Il fut un des accusateurs de Turreau, conspira avec les royalistes de Paris, fut condamné à mort par contumace, rejoignit les émigrés en Suisse, puis les royalistes du Midi. Mort en Holstein en 1848.

Digitized by Google

bouteille, et le col lui reste à la main. Elle dit aux braves militaires : Je cours en chercher une autre...

A la porte Saint-Michel où était l'attaque la plus vive pendant près de trente-six heures, quoique les deux arches du passage de la porte Saint-Michel fussent coupées, les brigands étaient descendus dans les fossés et s'étaient portés sur la porte qu'on avait fermée avec un mur à froid de plus de douze pieds d'épaisseur et faisaient tous leurs efforts pour s'ouvrir un passage. On s'aperçut de leur manœuvre. On imagine de faire, avec de la poix ou résine, du goudron et du soufre, un mélange dont on arrose des fagots de genêts auxquels on met le feu du haut du rempart, ce qui les étouffe sous la porte et tous ceux qui voulurent se sauver furent tués à coups de fusils et de biscaïens, de sorte que tous ceux qui avaient été assez braves pour cette entreprise ne revinrent pas à leurs chefs.

Ce fut à ce moment qu'on craignit pendant quelques instants. On refit un second mur, aussi à froid, qui fut fait dans deux heures de temps. Tous les habitants, hommes et femmes, charroyaient des pierres et l'ancienne clôture fut garantie par la nouvelle... On avait fait apporter le canon dans la rue Saint-Michel, en face la porte de la maison commune et une grande quantité de soldats entrèrent dans les maisons pour tirer par les fenêtres, au cas que l'ennemi eût pénétré par la porte Saint-Michel.

Les brigands se présentèrent sous nos murs le mardi (3 décembre 1793), à neuf heures du matin. Ils se portèrent du côté de la porte Cupif, qui était la partie la plus faible. Ils en furent chassés par une pièce de 36 placée sur la tour Guillou, à la Haute-Chaîne, qui battait sur la rue des Pommiers, Saint-Serge et sur les hauteurs de la Chalouère, avec plusieurs batteries de 4 et de 8 placées à la porte Cupif, sur la terrasse de Raymbault et sur les tours de Saint-Michel, qui battaient sur la rue des Pouilles, le faubourg et sur le Champ-de-Mars.

Il a été fait un feu continuel de part et d'autre pendant le premier jour, toute la nuit, et jusqu'à quatre ou cinq heures le lendemain. L'ennemi a fait le tour de la ville et est allé, à la faveur des faubourgs, jusqu'au chemin de la Liberté, à la Basse-Chaîne. Partout il a trouvé de la résistance et n'a pu pénétrer par aucun endroit. Alors l'ennemi, après avoir perdu beaucoup de monde, a commencé sa retraite par le chemin de la Flèche, d'où il était venu.

Digitized by Google

Si notre garnison eût été assez forte pour faire une sortie au moment de leur retraite, ils eussent été totalement défaits. Et si l'armée de Rennes, dont fait partie celle de Mayence et de Westermann, qui était restée plusieurs jours en station à Châteaubriant, fût arrivée un jour plus tôt, ils étaient entièrement détruits. Elle n'arriva que dans la nuit du mercredi au jeudi (4-5 décembre). Ils ont de suite marché sur eux et les ont battus entre Jarzé et Baugé et entre Baugé et la Flèche où ils ont détruit des traînards et tué plus de trois mille. Ces coquins sont exténués de faim et de misère, de sorte qu'ils périssent de froid. On en trouve dans les champs, sur les routes d'Angers, Pellouailles, Suette et Baugé une grande quantité. On en a arrêté à tout instant dans la campagne, que l'on tue aussitôt arrêtés. On a guillotiné une abbesse d'Angoulême, sa femme de chambre et deux prêtres qu'on a arrêtés sur la route. Elles ont subi leur jugement hier (9 décembre) par la Commission militaire dont Proust est président et Allain un des juges. Tous ceux qu'on arrête sont envoyés à l'hôpital, c'est-à-dire qu'ils sont fusillés sans autre forme de procès. On les conduit par le quai, derrière la maison Moreau, où il en a été massacré plus de cent.

Actuellement, le reste de cette horde de brigands se porte du côté de la Flèche et du Lude et nous avons près de vingt mille hommes qui sont à leur poursuite. Peut-être demain nous apprendrons qu'ils sont entièrement défaits.

Ils ont fait beaucoup de ravages partout où ils ont passé, soit en venant, soit en retournant. B... a été pillé de ses vêtements, chemises, volailles, pain et farine ; heureusement qu'il a sauvé ses chevaux et bestiaux qu'il avait fait passer dans les prés de Briollay, au-delà des marais. C... a été pillé de son vin et de tous ses effets et sa domestique, en voulant défendre les intérêts de son maître, a été tuée d'un coup de fusil. Tous les bourgs et villages ont été dévastés par eux. Ils ont mis le feu au château de Jarzé... La route de Rennes, par Châteaubriant, est libre, ainsi que celle de Nantes...

Les corps administratifs, le Département, le District et la municipalité, ainsi que les vétérans et la garde nationale, ont montré le plus grand courage, animés par les représentants du peuple qui, continuellement à cheval, parcouraient les rues et les remparts. Un officier municipal, nommé Lebreton, a été tué sur la porte Saint-Michel, avec son écharpe.

Digitized by Google

Nous n'avons pas perdu beaucoup de monde. Il n'y a pas cent cinquante hommes, tant tués que blessés.

Malheureusement je n'ai pu être témoin que pendant trois heures du courage qu'ont montré les habitants et la garnison. J'étais muni de mon fusil et de mes cartouches pour me porter sur les remparts, lorsqu'on me donna la commission, avec Joûbert-Bonnaire et Le Mazurier, pour accompagner le convoi de tous les papiers du District, du Département, et les caisses, qui sortirent de la ville, à 11 heures et demie, par la porte Saint-Nicolas. Nous fûmes nous mettre en station à Saint-Georges-sur-Loire, où nous sommes restés jusqu'au 13. Déjà, la canonnade était brillante de part et d'autre et, lorsque je fus forcé de partir, les boulets avaient jeté à bas des cheminées dans le Pilory et rue des Poëliers. Je vis des boulets et biscaïens se perdre dans l'eau. Sur la route de Nantes, nous entendions les coups de canon et la fusillade comme si nous y avions été et j'eusse cent fois préféré rester à Angers que d'être obligé de suivre ce convoi qui nous donna beaucoup d'embarras et d'inquiétudes pour le conserver.

La pièce de 36, placée sur le château, a mis le feu à la maison des Incurables, à la maison Choudieu, sur la Lisse, à la maison Sainte-Catherine. La maison Desneües et plusieurs sur la rue des Pommiers sont criblées. Elles vont toutes être rasées, ainsi que celles de la porte Cupif, portes Saint-Michel et Saint-Aubin et enfin toutes celles qui sont à portée de fusil...

Si les brigands reviennent sous nos murs, ils y trouveront leur tombeau, mais j'ai peine à croire qu'ils y reviennent...

Rossignol, comme il l'avait annoncé, arriva dans la soirée du 3 décembre à Châteaubriant, avec les représentants Turreau, Bourbotte et Prieur (de la Marne). Il comprit la faute qu'il avait commise en arrêtant l'armée à Châteaubriant pendant deux jours et il en jeta la responsabilité sur les retards de l'armée de Cherbourg, et sur Marceau qui aurait manqué d'initiative. Il y eut une scène orageuse entre les généraux et les représentants du peuple. Enfin, l'armée partit de Châteaubriant à minuit et arriva, le 4 décembre, sur les dix heures du soir, à Angers. La colonne de Cherbourg arriva le lendemain. Le général Sepher, qui la commandait,

Digitized by Google

venait d'être suspendu. Les généraux Vergnes, Nouvion, Westermann, Kléber, Haxo, Bouin de Marigny furent destitués. Rossignol les avait dénoncés comme suspects. Toutefois, en raison des circonstances, il fut sursis à la suspension de Westermann, de Kléber et d'Haxo.

L'armée républicaine partit d'Angers le 5 décembre, à 4 heures du soir. La division Müller et Westermann avec la cavalerie suivirent l'armée vendéenne ; la colonne de Cherbourg prit la route de la Flèche, et la division Kléber s'engagea sur la levée de la Loire. On croyait généralement que les Vendéens allaient faire une tentative sur Saumur.

En réalité, l'armée catholique marchait à tout hasard. Elle était venue à Baugé pour se procurer quelques ressources sans s'éloigner de la Loire. Elle remonta sur La Flèche en apprenant qu'une colonne ennemie s'avançait le long du fleuve. Enfin, en attendant de se décider sur un point de passage, les Vendéens vinrent au Mans où ils comptaient faire des recrues, trouver des ressources et du repos. Ils manquaient de tout, la dysenterie les décimait, beaucoup de soldats avaient jeté leurs fusils « et n'avaient plus l'air de suivre leur armée qu'en attendant une occasion favorable pour s'en échapper [1] ». Dans cette triste situation, l'armée catholique arriva au Mans le 10 décembre, s'en empara sans difficultés et s'y livra au pillage et au repos. Mais, dès le surlendemain, paraissent les avant-gardes républicaines. Après deux jours de combats et de massacres, les Vendéens, avec des pertes énormes, doivent évacuer le Mans.

Un officier du 3e bataillon de Maine-et-Loire écrit, le 17 décembre 1793 :

Vive la République ! La Liberté n'aura bientôt plus d'ennemis... Les brigands ont été défaits sous les murs de la ville d'Angers. Sache aussi que nous venons de recevoir une lettre des représentants du peuple qui nous annonce que nos soldats ont

[1] Journal de d'Obenheim

Digitized by Google

remporté une nouvelle victoire au Mans sur cette horde de brigands, qui ne savent où se cacher. On leur a pris, écrit-on, vingt-cinq pièces de canon ; il ne leur en reste plus que trois. Les rues du Mans, ajoute-t-on dans la même lettre, sont jonchées de morts. Les nouvelles des frontières sont aussi très satisfaisantes. Ainsi la République, après avoir écrasé les soldats de la Vierge Marie, qui troublaient sa tranquillité intérieure, sera bientôt délivrée de tous ses ennemis.

Qu'elle sera grande la joie de tous les habitants de notre bonne ville, lorsqu'en racontant ce qu'ils ont fait pour repousser les brigands ils diront : Et nous aussi nous avons bien mérité de la Patrie ! La Convention nationale, en faisant cette déclaration, a rendu justice à mes concitoyens. Elle ne manquera pas de rapporter dans ses annales les traits de bravoure et d'héroïsme des femmes angevines...

Les Vendéens chassés du Mans prennent la route de Laval, traversent cette ville sans s'y arrêter et se dirigent sur Ancenis. L'armée républicaine les poursuit avec toute l'activité dont elle était capable, mais les Vendéens marchaient avec une telle vitesse qu'ils prirent deux jours d'avance. Leur avant-garde parut à Ancenis le 16 décembre. On avait enlevé tous les bateaux sur la rive droite de la Loire. Ils commencèrent à construire des radeaux et à franchir le fleuve. Larochejaquelin et Stofflet, les deux seuls chefs qui eussent quelque influence, passèrent des premiers, abandonnant l'armée à son malheureux sort.

La cavalerie de Westermann, avec de l'artillerie légère, parut le 17 décembre, et aussitôt les Vendéens, abandonnant leurs préparatifs de passage, partirent d'Ancenis et prirent la route de Blain où ils arrivèrent le 18 décembre. Les chefs qui restaient avaient l'intention de gagner la région de Vitré et de s'établir dans ce pays où il se trouvait beaucoup de chouans [1]. Mais ce projet n'était connu de personne, et tout le monde pensa que les Vendéens allaient entrer

[1] Voir le rapport, en date du 28 décembre 1793, de Marceau au ministre de la guerre.

Digitized by Google

dans le Morbihan. Ce département parut sérieusement menacé.

Le général Avril, tout occupé de son armée révolutionnaire, avait perdu de vue les Vendéens et la défense du territoire dont il avait la charge. Il avait quitté Vannes le 15 décembre et était parti pour Nantes rendre compte à Carrier des difficultés qu'il éprouvait pour organiser la Terreur en Morbihan. Chemin faisant, il rencontra un courrier que lui expédiait Carrier et qui lui apprit l'arrivée des Vendéens à Laval et la direction qu'ils prenaient, par Châteaubriant, sur Ancenis. Carrier chargeait Avril et Le Batteux de pleins pouvoirs pour agir suivant les circonstances.

Immédiatement, le général Avril revint à la Roche-Bernard, d'où il expédia le même jour, 16 décembre, à Duboys, les trois lettres suivantes :

Rassemble toutes tes forces à Vannes ; tiens-toi prêt à défendre le passage de la Vilaine ; fais un appel à tous les bons citoyens pour défendre leurs foyers. Appelle à toi tous les braves du département, surtout nos frères de Lorient. Écris dans le Finistère et dans les Côtes-du-Nord ; demande des secours partout où tu croiras en trouver ; ne perds pas un moment, mon camarade.

Les brigands sont dans ce moment maîtres de Candé et Châteaubriant, ils menacent dans ce moment Ancenis.

Envoie-moi de suite deux pièces de canon, avec les munitions nécessaires ; n'oublie pas des cartouches.

Je compte sur tes soins et ton activité pour rassembler des forces imposantes. Je vais m'occuper de défendre Le Croisic, La Roche-Sauveur et Redon, les trois seuls points qui puissent tenir.

Renforce de suite Muzillac, afin que je puisse me servir des troupes qui y seraient. Fais forcer la marche au détachement que j'avais mené à Vannes (l'armée révolutionnaire.) Il faut qu'il soit ici ce soir.

Expédie un courrier à Le Batteux, dans le cas où il fût parti, afin qu'il presse sa marche sur Redon, qui est menacé.

Redouble de vigilance ; rassemble tout le monde que tu pourras ; l'ennemi, m'assure-t-on, veut entrer dans le Morbihan

Digitized by Google

par Redon et Messac, c'est-à-dire entre Redon et Rennes. Dirige tes forces de ce côté-là ; ne néglige cependant pas La Roche-Sauveur, ni les bords de la Vilaine de mon côté. Envoie-moi les secours que je t'ai demandés ; fais part à Rennes de tous tes mouvements, pour qu'on agisse de concert avec toi ; communique-les moi également, afin que je me règle dessus.

Nos armées poursuivent l'ennemi à grandes journées ; il serait bien important de pouvoir l'arrêter et de l'empêcher de passer la Vilaine, qui lui facilite l'entrée dans le Morbihan.

Si Le Batteux arrive à Redon avec le bataillon du Bas-Rhin, si les troupes qui sont à Rochefort renforcent Redon, ce poste important pourra tenir. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y ait pas un cordon formé tout le long de la Vilaine. Mais où diable prendre des troupes?

J'ai donné ordre de faire sauter le pont de Messac, de gâter et rompre tous les gués, de porter le plus de forces possible de ce côté-là. On doit naturellement supposer que l'ennemi ne peut passer que par là, ou tourner Rennes. Agissez en conséquence ; dépêchez des courriers partout pour avoir du secours ; invitez le représentant Tréhouart à se rendre à Vannes, cela donnera de l'émulation à nos troupes. Quand je serai certain des mouvements de l'ennemi, je vous en ferai part.

Croyez-moi, mon ami, prenez de grandes mesures ; ne divisez pas vos troupes ; tenez-les ; faites-les marcher en masse autant que faire se pourra, afin qu'elles puissent opposer de la résistance à l'ennemi...

...L'ennemi occupe toujours Candé et Châteaubriant. Voulant pénétrer dans le Morbihan, il le fera sans doute par Redon, ou entre Redon et Rennes, ou en tournant cette dernière ville.

Ordonnez à la force armée qui est à Rochefort de se porter sur Redon. Expédiez un courrier à Le Batteux pour qu'il presse la marche sur Redon et les gués de Messac...

Je vous le répète, appelez à vous toutes les troupes qui vous environnent et les bons citoyens des départements voisins. Mettez de la célérité à demander du secours, renforcez Muzillac, mettez-y un officier intelligent ; n'oubliez pas les batteries de la côte, recommandez qu'on s'y tienne sur ses gardes et que l'on sauve les munitions, dans le cas où l'ennemi se porterait dessus. On ne doit les détruire qu'à la dernière extrémité.

Formez une armée à Vannes pour se porter où le besoin l'exi-

Digitized by Google

gera ; envoyez de fréquents détachements pour éclairer le pays ; communiquez avec La Roche-Sauveur et Redon, pour être informé où est l'ennemi. Si besoin est, faites rompre les ponts et les communications. Enfin, ne négligez rien pour arrêter l'ennemi...

En cas d'événements, ménagez-vous une retraite sur Vannes et Lorient. Écrivez dans cette dernière ville de s'approvisionner. Faites à Vannes un amas de subsistances ; tenez-les à bord de chasses-marée, pour être transférées où le besoin l'exigerait.

Dès que vous seriez informé que l'ennemi est entré dans le Morbihan, ruinez le pays, chassez devant vous tous les bestiaux et les grains qu'on peut charroyer. Un des grands principes, en fait de guerre, c'est d'affamer son ennemi... Disputez le terrain, n'évacuez Vannes qu'à la dernière extrémité. J'ai lieu de croire qu'on ne laissera pas le Morbihan sans généraux. Au surplus, à leur défaut, faites pour le mieux ; vous n'en acquerrez que plus de gloire à vous passer d'eux...

Au reçu de ces nouvelles, Duboys ordonna de faire partir aussitôt pour Redon les troupes disponibles. Mais Le Batteux s'y opposa, prétendant qu'il n'avait d'ordres à recevoir que de Carrier et, pour affirmer son pouvoir, il décida, sans raisons, que les troupes ne partiraient que le lendemain. Duboys convoqua une réunion des administrateurs, leur exposa la situation et couvrit sa responsabilité en faisant prendre acte de l'opposition de Le Batteux. De semblables mésintelligences ont causé bien des malheurs dans les guerres de Vendée.

Le lendemain, 17 décembre, le général Avril écrivit à Duboys :

Je n'ai point de nouvelles certaines de l'ennemi. Mes éclaireurs et courriers m'ont rapporté seulement qu'il avait dirigé sa marche sur Ancenis. Venir du Mans à Laval, de Laval à Ancenis me ferait croire qu'il veut absolument passer la rivière (la Loire). Il occupe, dit-on, toujours Châteaubriant et Candé.

D'après les ordres que j'ai donnés pour gâter les gués entre Redon et Rennes, j'ose espérer que les bougres ne passeront pas. D'ailleurs, Redon va se trouver avec sept à huit cents hommes...

Digitized by Google

Le général partit dans la nuit du 17 au 18 décembre pour Redon, laissant à l'adjudant Chiron le commandement du poste de la Roche-Bernard. Un officier de canonniers, venu de Lorient, avait mis cette place en état de défense. Il estimait qu'une garnison de cinq à six cents hommes, avec trois pièces de canon, suffirait à interdire en ce point le passage de la Vilaine.

...Tous les bateaux qui étaient sur cette rivière sont ici, écrivait-il à Duboys le 18 décembre. Tous les ponts qui sont en avant de cette ville sont occupés et les bateaux coulés, de manière que la seule communication qui existe entre Redon et cette ville est par la petite route et le passage neuf.

Les brigands sont à Nort, Ancenis et Oudon et, d'après les avis, ils paraissent chercher à repasser la Loire. Ils sont dans la plus grande détresse et dans un état d'épuisement incroyable, et au point qu'une patrouille de cinq hommes du 15e régiment de chasseurs a poursuivi cinquante à soixante hommes de leur cavalerie et leur a fait sept à huit prisonniers.

Je pense, citoyen commandant, qu'il est de la plus grande importance de placer toutes vos forces à Redon, parce que, si jamais l'ennemi tentait le passage de la Vilaine, ce serait là, ou dans les environs. Ce point doit être regardé comme le boulevard de la Vilaine, parce que, ce poste pris, on ne peut plus tenir ici.

L'adjoint Chiron ajoutait, le même jour, à ces renseignements :

Je te préviens, mon camarade, que l'ennemi est en possession d'Ancenis, Oudon et Nort. Tu connais assez le pays pour savoir que nous ne devons songer qu'à disputer le passage de la Vilaine. Avril est à Redon, il m'a laissé ici.

Nous savons officiellement qu'on a fait une affreuse boucherie de ces scélérats au Mans. Ils ne doivent pas être plus de dix à douze mille. Ils tombent et périssent de faim et de maladie. La forêt du Gâvre va leur offrir un asile pour quelque temps, mais je me flatte qu'ils ne passeront pas la Vilaine.

L'intention du général Avril serait que tu envoies des troupes à Malestroit, pour soutenir Redon et en imposer aux paysans qui pourraient tenter de favoriser à l'ennemi l'entrée du Mor-

Digitized by Google

bihan. Avril a emmené avec lui toute la cavalerie ; il m'a fait espérer que tu m'en enverrais de Vannes. Il t'arrive aujourd'hui cinquante chasseurs, qui viennent de Rennes ; je les ai laissés hier à Ploërmel. Il est aussi essentiel qu'il y en ait à Muzillac pour la correspondance...

Le général Tribout, chargé de défendre la Vilaine, arriva le 18 décembre à Redon. Il parut satisfait des dispositions qui avaient été prises. Le général Avril écrivit, le 19 décembre, à Duboys :

L'ennemi paraît toujours occuper Nort. Il s'est réfugié beaucoup de brigands dans la forêt du Gâvre, qui se répandent dans les campagnes. Il a paru du côté de Plessé, à trois lieues d'ici, de cent à cent cinquante hommes de cavalerie. Voilà tout ce que je sais de l'ennemi.

Châteaubriant est occupé par une de nos colonnes. Demain, il part cent hommes pour Rochefort.

Rossignol veut que je commande dans le Morbihan, mais tu y es et cela t'appartient. Tribout est ici. Il amène avec lui quatorze cents hommes, dont cinq à six cents seront placés le long de la rivière. D'ailleurs, mes dispositions sont faites pour défendre avantageusement Redon.

Les Vendéens étaient toujours à Blain, où Westermann voulut les attaquer le 19 décembre. Il fut repoussé et se replia prudemment à quatre lieues de Blain, en attendant l'armée. Les Vendéens, épuisés de fatigue, restèrent à Blain, où personne ne les inquiéta pendant deux jours.

L'avant-garde de l'armée républicaine était à Saint-Martin-de-la-Jaille et l'armée à Saint-Julien-de-Vouvantes, le 18 décembre, quand on apprit, par les dépêches de Westermann, que les Vendéens avaient quitté Ancenis et remontaient vers Blain. On changea aussitôt la direction du mouvement et, par des chemins de traverse, l'armée républicaine arriva le 21 décembre, dans la soirée, en vue de Blain. Les Vendéens semblaient disposés à accepter une bataille, mais la nuit était venue, il pleuvait à torrents, et certaines

Digitized by Google

troupes avaient fait des marches de douze lieues par de mauvais chemins. L'attaque fut remise au lendemain.

Les Vendéens évacuèrent Blain dans la nuit (21 au 22 décembre) et gagnèrent Savenay où ils entrèrent sans résistance. L'armée républicaine les suivit aussitôt. Westermann, avec la cavalerie et les grenadiers réunis, arriva le soir même près de Savenay. Verger-Dubareau commandait le bataillon d'avant-garde.

L'arrière-garde des Vendéens tenait deux bois en avant de Savenay. Elle eut l'imprudence d'en sortir pour répondre aux démonstrations de la cavalerie de Westermann. « Je sentis, raconte Kléber, qu'il n'y avait pas à délibérer et que, pour pouvoir attaquer avec avantage le lendemain, il fallait absolument rester maître des hauteurs occupées par notre cavalerie. Je fis donc avancer trois cents des grenadiers de Bloss, avec une pièce de 8, et, les partageant en deux, je chargeai le chef de bataillon Verger d'attaquer de front, tandis que, me mettant à la tête des autres, je tournai le bois que l'ennemi venait d'abandonner. Cette manœuvre audacieuse nous réussit et les Vendéens, n'osant plus rentrer dans leur repaire, se précipitèrent dans Savenay. Nous eûmes à la vérité, quelques hommes tués et beaucoup de blessés[1]... »

L'avant-garde bivouaqua au contact de l'ennemi. La division Kléber arriva à minuit et la colonne de Cherbourg à deux heures du matin.. Chacun sentait qu'il se préparait une action décisive. Les Vendéens, épuisés de fatigue, de maladies et de privations, sans direction et sans chefs, étaient au bout de leur course. Ils étaient pris dans une impasse, entre l'armée républicaine, la mer, les marais et la Loire désormais infranchissable pour eux. Cependant, ces malheureux aux abois étaient encore redoutés.

On tirailla toute la nuit. « Le 23 décembre, à la pointe du

[1] *Guerres des Vendéens...*, II, 451.

Digitized by Google

jour, lorsque tout le monde sommeillait encore, continue Kléber, je montai à cheval avec Westermann et Canuel. Je fis avec eux une reconnaissance autour de la ville... Bientôt j'entends le canon et la fusillade redoubler. Je me porte vers l'avant-garde et je rencontre le chef de bataillon et ses grenadiers en retraite. Verger paraît pétrifié à mon aspect et, ne sachant comment justifier sa conduite, il s'écrie : Général, nous n'avons plus de cartouches ! — Eh ! me suis-je écrié à mon tour, ne sommes-nous pas convenus hier que nous les écraserions à coups de crosses ? Allons, grenadiers, retournez à la charge, je vous ferai soutenir. Je fis aussitôt avancer un bataillon du 31e régiment... Ce bataillon seconda si bien l'effort des grenadiers que l'ennemi fut, dans l'instant, repoussé sur ce point[1]... »

Verger et ses grenadiers étaient braves, aguerris par six mois de campagne, et cependant ils n'étaient pas à l'abri des paniques qu'engendrait encore le renom des Vendéens.

La glorieuse épopée de la grande armée catholique se termina, le 23 décembre 1793, sur le champ de bataille de Savenay. Depuis longtemps elle vivait sur la réputation acquise dans ses beaux jours et la supériorité morale qu'elle avait prise était demeurée sa seule force. Elle fut détruite à la bataille de Savenay et avec elle se termina la guerre de Vendée.

Maintenant commençait la chouannerie.

Xavier DE PÉTIGNY

Guerres des Vendéens..., II, 453.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES DEUX HISTOIRES MANUSCRITES

DE

L'ABBAYE DE SAINT-MAUR

(1748 ET VERS 1702)

(Suite et fin)

II

Chronique de l'abbaye royale de Saint-Maur

Par D. Jean-Martial GALLAND (1748)

D. Martial Galand, religieux de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Julien [1] vers 1702 et mort à Notre-Dame de Noyers [2] en 1766, avait fait profession, le 30 janvier 1724, au monastère de Bourgueil, qui alors faisait partie du diocèse d'Angers. Aussi ses études semblent-elles avoir eu surtout l'Anjou pour objet [3]. En 1748, le 20 avril, il mettait la dernière main à *L'histoire ou chronique de l'abbaye royale de Saint-Maur*, commencée depuis trois ans et qui, restée manuscrite, est conservée aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale sous la cote 18.923 du fonds français (jadis coté 1.067 du fonds Saint-Germain résidu). Écrit entièrement de la main de l'auteur, ce volume forme un ensemble de V feuillets et de 396 pages, mesurant 205 sur 305 millimètres. En tête, à la

[1] Diocèse de Tulle.

[2] Indre-et-Loire, arrondissement Chinon, canton de Sainte-Maure, commune de Marcilly-sur-Vienne.

[3] Outre l'*Histoire de Saint-Maur*, il a rédigé l'*Histoire ou catalogue des Evêques d'Angers*, fol. 261-343 du mss. français 18.923, et la *Chronologie des seigneurs de Craon de* 987 *à* 1738, mss. français 19.863 de la Bibl. Nat.

Digitized by Google

suite de la préface, on voit les armes coloriées de l'abbaye : d'azur à 7 fleurs de lys d'or, posées 3, 3 et 1. Les titres des principaux chapitres ou paragraphes, ainsi que les lettres initiales de chaque alinéa sont à l'encre rouge ; de même, un filet rouge encadre chaque page de ce manuscrit. De temps à autre, celle-ci est divisée en deux colonnes ; l'une pour l'histoire de Glanfeuil, l'autre pour celle de Saint-Maur des Fossés [1]. L'histoire de notre abbaye s'arrête, à proprement parler, à la page 198 ; mais l'auteur a ajouté, en appendice, de nombreuses notes ou remarques, qui occupent les pages 201 à 260, 345 à 396, entre lesquelles il a placé son *Histoire ou catalogue des évêques d'Angers*, p. 261 à 343.

Remarquons tout d'abord que D. Galand n'a point connu l'ouvrage de l'Anonyme, ce qui peut paraître assez étrange. Non seulement il ne le cite jamais, pas même dans la longue liste des ouvrages consultés par lui (page 249), mais il déclare formellement n'avoir entrepris son histoire de l'abbaye « qu'après l'abandonnement qu'en ont fait deux religieux de ce monastère (Thomas et François Lohier), distingués par leurs mérites, mais dont les mémoires sont restés dans la poussière et l'oubli [2] », ajoutant encore « qu'il aurait été à souhaiter qu'une main plus adroite et plus habile que la sienne eût travaillé à cet ouvrage ». — On le voit, pas un mot, pas une allusion à l'Anonyme, à l'*Histoire* dite *abrégée*, mais cependant complète, allant de 543 à 1717. D. Galand ne connaît que les mémoires laissés inachevés de ses deux confrères et il s'est mis à l'œuvre à cause même de cet « abandonnement ».

L'œuvre des Pères Lohier ne nous est connue que par l'unique citation qu'on vient de lire. A part ce texte, nous savions seulement que la congrégation de Saint-Maur (province de Bretagne) comptait en son sein, au second quart

[1] C'est ce qui a lieu pour les pages 24 et 25, 32 et 33, 48, 82, 85, 104, etc.

[2] Préface. — Les noms des deux religieux sont seulement en marge.

Digitized by Google

du XVIIIe siècle, trois bénédictins du nom de Lohier : Thomas, Guillaume et François, probablement frères, du moins nés tous les trois à Ploërmel, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, à peu près à la même date (1698, 1696 et 1704), profès de Saint-Melaine de Rennes respectivement en 1717, 1718 et 1722, enfin morts tous les trois seulement à quelques années d'intervalle, 1749, 1745 et 1748 [1].

Nous savions encore que le premier des trois, D. Thomas, avait, pendant douze ans, rempli les fonctions de prieur : à Saint-Mathieu Fin-de-Terre [2] 1730-1739, à Lévières (Angers) 1739-1742, à Tuffé [3] 1742-1745, *à Saint-Maur-sur-Loire* 1745-1748, enfin à Saint-Jean de Châteaugontier, alors du diocèse d'Angers, où il mourut le 22 décembre 1749. Puisqu'il a, avec son confrère D. François, entrepris une histoire de l'abbaye de Saint-Maur et que dès 1745 celle-ci gisait déjà « dans la poussière et l'oubli », il est de toute nécessité d'en placer la rédaction entre l'année 1722, date de la profession de D. François Lohier, et 1736, époque où D. Thomas inaugure ses fonctions prieurales.

On peut encore affirmer sur ce sujet : 1° que nos deux religieux s'étaient inspirés largement de l'Anonyme, en avaient même copié de nombreux passages, pour les insérer dans leur Mémoire historique ; et 2° que ce Mémoire historique ne dépassait guère le milieu du XIe siècle. En effet, pour tout lecteur tant soit peu attentif, qui voudra lire concurremment *l'Histoire abrégée* de 1709 et l'*Histoire de l'abbaye* de 1748, il deviendra bien évident que celle-ci, en maints endroits, a copié celle-là et que d'un autre côté ce travail d'imitation cesse complètement à partir de l'an 1036.

[1] Cf. la *Matricula monachorum professorum congregationis sancti Mauri in Gallia O. S. B., ab anno MDCXCVI*, in-fol. — L'exemplaire conservé à la bibliothèque de Saint-Maur indique nos trois Pères Lohier sous les nos 5.423, 5.447 et 5.687.

[2] Finistère, canton de Plougouvelin.

[3] Sarthe, arrondissement de Mamers. En 1768, Tuffé ne possédait que deux religieux.

Digitized by Google

Double phénomène qui serait inexplicable sans la rédaction intermédiaire des Pères Lohier (vers 1730) : puisque, d'une part, D. Galand affirme n'avoir pas connu l'Anonyme et que d'autre part, celui-ci, bien loin de s'arrêter à 1036, poursuit sa chronique jusqu'en 1717. Au contraire, tout s'arrange sans difficulté, si l'on admet — et pourquoi ne le ferait-on pas ? — que *l'Histoire abrégée* (de 1709) est passée en partie dans la rédaction de 1730 et que celle-ci, interrompue vers le milieu du XIe siècle, a été à son tour utilisée par l'historien de 1748.

Pour mettre la chose tout à fait au clair, il importe de citer des textes. En voici quelques-uns, empruntés à la préface de l'une et de l'autre chronique :

ANONYME	D. GALAND
Tirant de *la poussière et de l'oubli...*	Mémoires restés dans *la poussière et l'oubli...*
Les révolutions des temps, des hérésies et des guerres civiles nous ayant dérobé les titres et les plus riches monuments de son antiquité, nous ne laisserons pas de produire le reste, tout défiguré qu'il est ; en représentant les choses en historien sincère, comme on trouvera qu'elles se sont passées, le mal de même que le bien, afin de porter nos successeurs à éviter l'un et imiter l'autre.	(Passage reproduit intégralement par D. Galand, sauf une ou deux variantes sans importance.)

Après la préface se trouvent les deux titres suivants qui ne sont pas sans quelque analogie :

ANONYME	D. GALAND
Catalogue des abbés et fondateurs de Saint-Maur, pour servir de table *aux choses plus mémorables* qui s'y sont *passées sous le règne de chacun d'eux.*	*Chronologie historique des seigneurs abbés* du monastère de Glanfeuil *avec les faits mémorables passés pendant leur abbatialité.*

Digitized by Google

Lisons encore ces fragments parallèles, relatifs à des événements des IXe-XIe siècles :

ANONYME	D. GALAND
Page 47. *L'ecclésiastique Ebroin parent de Rorige...* obtint de Pépin, fils de Louis le Débonnaire..., le monastère de Saint-Maur, on ne sait à quel titre, sinon *comme protecteur, et pour empêcher qu'il retombât dans des mains qui en ruinassent le bon ordre et la discipline.*	Page 27. *Ebroin,* jeune *ecclésiastique, parent de Rorige,* demanda l'abbaye de Glanfeuil à Pépin, roi d'Aquitaine et comte d'Anjou, pour *en être le protecteur et empêcher qu'elle ne retombât entre les mains de quelque personne qui en ruinât le bon ordre et la discipline.*
Page 48. *Tant que Rorige vécut, il n'inquiéta point les moines des Fossés,* qui y demeuraient. *Mais, après sa mort, il les obligea de retourner* aux Fossés, *retenant seulement quelques-uns* d'entre eux, *pour faire l'office avec ceux qui y avaient été admis depuis le rétablissement.* Et *ceux des Fossés ne purent se maintenir, etc.*	Page 30. *Tant que le comte Rorige fut en vie, il n'inquiéta point les moines des Fossés. Mais, après la mort* du comte, *il leur ordonna de s'en retourner, à la réserve de quelques-uns, pour faire l'office* conjointement *avec d'autres qui y avaient été admis* à la profession *depuis le rétablissement. Ceux des Fossés ne purent se maintenir, etc.*
Page 56. Le même abbé Gauslin, après sa promotion aux ordres sacrés, *partit pour le Mont-Cassin, où il fut reçu* fort honorablement de l'*abbé* d'alors, nommé *Théodemar,* qui le conduisit *au sépulcre de saint Benoît* et, là, devant son sacré corps, *le confirma abbé et lui conféra* à lui *et à ses successeurs... la prévôté du Mont-Cassin et le vicariat général de tout l'Ordre de saint Benoît en France.*	Page 32. Goslin, peu de temps après, *partit pour le Mont-Cassin, où il fut reçu* par *l'abbé Théodemar,* qui le *confirma abbé de Glanfeuil* devant *le sépulcre de saint Benoît et lui conféra et à ses successeurs la prévôté du Mont-Cassin et le vicariat général de tout l'Ordre de saint Benoît en France.*
Page 61. *Hildebrand, évêque de Séez, ne pouvant pas aller recevoir les saintes reliques, y envoya son archidiacre avec des principaux de son clergé ;* lesquels, *s'étant joints aux religieux, mirent la châsse du saint dans une église de Saint-Julien.*	Page 58. *Hildebrand, évêque de Séez, ne pouvant pas aller* lui-même *recevoir les reliques du saint, y envoya son archidiacre avec les principaux de son clergé,* qui, *s'étant joints aux religieux, mirent la châsse du saint dans l'église de Saint-Julien.*

Digitized by Google

ANONYME	D. GALAND
Page 66. Enfin, après une longue désolation, un certain Odon, abbé des Fossés, *l'an* 1036, *eut quelque scrupule de voir un tel sanctuaire dans un tel état. Il le fit réparer* et *rebâtir l'église à neuf* et *dédier* derechef *sous le nom de Saint-Sauveur...* Il la fit consacrer *par Hubert, évêque d'Angers*, etc.	Page 113. Odon IV *eut quelque scrupule de voir ce saint sanctuaire en cet état*, de sorte qu'*il fit réparer* les bâtiments du monastère et *rebâtir l'église à neuf*, telle qu'on la voit aujourd'hui, *et la fit dédier sous le nom de Saint-Sauveur, l'an* 1036, *par Hubert* de Vendôme, *évêque d'Angers*, etc.

L'imitation est flagrante ; mais elle cesse entièrement après la dernière citation que nous venons de faire, relative à la consécration de l'église en l'an 1036. Nous avons déjà conclu de ce singulier phénomène que les Pères Lohier, remaniant la chronique de l'Anonyme, avaient dû arrêter leur travail vers le milieu du XIe siècle [1]. C'est, en effet, la seule explication possible de ces emprunts manifestes à l'*Histoire abrégée*, ignorée de D. Galand, ainsi que de leur interruption subite après 1036.

Par ailleurs, ces emprunts, ces coups de ciseaux dans le manuscrit de deux confrères, cadrent bien avec les déclarations du chroniqueur de 1748 : « Je me suis servi, écrit-il au début de son travail, de plusieurs auteurs qui ont parlé de cette célèbre abbaye, et ainsi je pourrais dire que je n'en suis pas (l') auteur.

...J'ai marqué à la fin de cet ouvrage tous les livres (une

[1] Il existe aux Archives de Maine-et-Loire, sous la cote H. 1.533, une courte chronique de l'abbaye de Saint-Maur, qui va de l'an 1668, date de l'introduction de la réforme, à 1717 (l'an 1717 marque aussi la fin de l'*Histoire abrégée*). Ce récit — œuvre d'un moine réformé, peut-être de Thomas ou de François Lohier, et qui a été publié par Dom Guilloreau avec d'intéressantes notes, dans l'*Anjou historique*, 1900, p. 241-247 — n'est que la reproduction écourtée de l'Anonyme, sauf quelques menus faits nouveaux et des retouches de style. Dom Galand ne l'a sûrement pas connu ; du moins, on n'en trouve pas trace dans sa rédaction.

Digitized by Google

centaine environ), dont j'ay recueilli ce qui faisait (allait) à mon sujet. J'ai compilé sur chaque matière ce que j'ai cru convenir à mon dessein dans les différents auteurs qui en avaient traité avant moi, et je n'ai pas fait de difficultés *d'employer les propres termes des auteurs* dont je me suis servi, et d'insérer dans mon ouvrage quelques extraits entiers, tels que je les trouvais... »

Rien de mieux, quand ces citations se fondent tout naturellement dans le cours du récit, et c'est le cas pour les textes empruntés aux Pères Lohier. Mais par malheur il n'en va pas toujours ainsi dans la « Chronique de l'abbaïe roïale ». Assez souvent, D. Galand compile, accumule emprunts sur emprunts, qui se changent en digression ou hors-d'œuvre et font perdre au lecteur le fil de la narration : défaut à signaler d'une façon toute spéciale pour les événements monastiques du IXe au XIIe siècle, presque sans cesse entrecoupés d'éléments étrangers, tels que l'histoire des Fossés — longuement citée, même quand elle n'a aucun rapport avec l'abbaye de Glanfeuil, — tels encore les ravages des Normands en France, en Anjou, etc.

Nous sommes en présence de matériaux, plus ou moins abondants, plus ou moins utiles, mais mal coordonnés, mal agencés : l'édifice reste à construire. L'Anonyme est moins riche, mais combien moins encombré, combien plus agréable à lire !

De plus, ces ouvrages nombreux consultés par D. Galand et dont il nous donne lui-même la liste alphabétique, pp. 249-260, ne sont, pour les neuf dizièmes, que travaux de seconde main et dont beaucoup ont seulement un rapport lointain avec l'histoire de notre abbaye [1]. Les principaux, presque les seuls à retenir, sont, outre la *Vita s. Mauri* et l'*Historia translationis* connus de tous, les *Actes capitulaires de*

[1] D. Galand les avait-il, du moins, tous à sa disposition? On peut en douter, à la manière dont plusieurs sont signalés.

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire à partir de 1668[1], le *Cérémonial* ou Coutumier du même monastère cité également par l'Anonyme, les *Registres* « *baptistaires et mortuaires de l'église paroissiale de Saint-Martin de Glanfeuil* », enfin, ce qui est peu explicite, une « quantité de bons mémoires (relatifs) à cette abbaye... que le sieur Javary, chanoine de l'insigne église d'Angers, a extraits du trésor de cette église d'Angers ». Quels étaient ces « bons mémoires ? » On peut se le demander, d'autant plus, qu'à part une ou deux fois ils ne sont jamais cités.

Dans la liste précédente, on s'attendait sans nul doute à rencontrer le *Cartulaire* de Glanfeuil, recueil de Chartes inestimable pour l'histoire des XIe et XIIe siècles. Il n'y est pas : preuve que D. Galand ne l'a point connu, ne l'a point feuilleté ni consulté *directement*. Ce qui explique pourquoi plusieurs de ses références à cette source précieuse, données au cours de son histoire, sont pour le moins inexactes[2]. D'autres, au contraire, sont rigoureusement vraies[3]. Que conclure de tout cela, sinon qu'il en est de D. Galand comme de l'Anonyme : plus d'une fois l'un et l'autre s'appuient, non « sur les originaux qu'ils n'ont point lus, mais sur les travaux de ceux qui les ont lus[4]. Du reste, lui-même l'avoue en termes assez clairs par le silence qu'il garde du Cartulaire

[1] Ce registre, qui contenait au moins 128 pages (Cf. D. Galand, p. 194), est aujourd'hui perdu. Du moins, je n'ai pu le trouver dans l'*Inventaire sommaire des Archives de Maine-et-Loire* (t. I de la série H), par C. Port.

[2] Ainsi, à la page 25, à l'occasion de la charte d'Anowareth, D. Galand renvoie au *Cartulaire*, p. 6. Or, le texte qu'il donne est celui conservé dans une vieille bible de Saint-Maur, et non pas le texte du *Cartulaire*. Des inexactitudes analogues se retrouvent aux pages 27, 34, 118, etc.

[3] Les pages 12, 10, 4, 14 du *Cartulaire* auxquelles D. Galand renvoie (*Hist. mss.*, p. 33, 115, 117, 119) sont bien celles du *Cartulaire* conservé aujourd'hui aux Archives de Maine-et-Loire, sous la cote H. 1.773.

[4] Cf. *supra*, p. 196.

Digitized by Google

dans la longue liste en question, et aussi par ce qu'il dit du bibliothécaire ou archiviste du monastère : « Je n'ai jamais pu avoir aucune instruction ni mémoires du garde-chartes de ce monastère (D. Pierre Bellanger), depuis trois ans que je lui en demande [1] » ; et encore un peu plus loin, à l'occasion d'un renseignement fourni par « un ancien officier » de Saint-Maur : « c'est tout ce que j'ai pu arracher de cet habile homme pour écrire la présente histoire [2]. » Toutefois, il dépasse, à notre avis, les limites de la vérité, comme aussi celles de la simple politesse, quand il ajoute : « Ce qui ne doit pas vous étonner, *connaissant le sujet* (D. Pierre Bellanger) *dépouillé de toutes sortes d'humanité* [3]. » Car, d'un côté, il est clair que les sources mentionnées plus haut (*Actes capitulaires*, *Cérémonial local*, *Registres de la paroisse*, Mémoires des Pères Lohier, et cette quantité de bons mémoires envoyés par M. Javary) lui ont été communiqués par les religieux de Saint-Maur ; et il n'est pas démontré, par ailleurs, que ceux-ci aient eu plus de documents à mettre à sa disposition : une bonne partie des archives anciennes étant, selon toute apparence, entre les mains des abbés commandataires, ainsi qu'il a déjà été dit[4].

Le plan adopté par D. Galand et par l'Anonyme est fort simple : ils suivent l'ordre du temps, la série « des seigneurs abbés », en y joignant « les choses les plus mémorables qui se sont passées sous le règne de chacun d'eux. » Il eût été avantageux, tout en maintenant l'ordre chronologique, d'essayer quelque division dans ce trop long espace de

[1] Préface, vers la fin.

[2] P. 116.

[3] Préface. — Le nom du religieux, traité avec si peu de ménagement, se trouve seulement en marge et encore recouvert d'un morceau de papier.

[4] Cf. ci-dessus, p. 196.

Digitized by Google

douze siècles (543-1748) ; le récit y aurait gagné en clarté et en intérêt. Nous ne pouvons suivre nos deux chroniqueurs dans cette trop longue série : le cadre de ce travail ne le permet pas ; d'ailleurs il est difficile d'analyser, c'est-à-dire d'abréger une « *histoire* (déjà) *abrégée* » ; enfin un tel résumé nous amènerait fatalement à répéter en majeure partie deux articles déjà publiés : *Les vicissitudes de l'abbaye de Saint-Maur aux VIIIe et IXe siècles* [1], et *l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil du Xe au XIIIe siècle* [2]. Force est de nous borner à quelques remarques historiques ; nous choisirons de préférence celles qui sont de nature à compléter nos deux précédentes études, renvoyant à plus tard, ou mieux laissant à d'autres le soin de traiter la période moderne de l'abbaye de Saint-Maur.

[1] Paru dans l'*Anjou historique*, 1904.

[2] Paru dans la *Revue de l'Anjou*, 1905 et 1906.

Digitized by Google

III

Quelques remarques historiques sur les chroniques de l'Anonyme et de D. Galand

1° Que pensait-on, au début du XVIIIe siècle, de la *Vita sancti Mauri ?* quelle confiance accordait-on à ce texte, sur lequel repose l'histoire des origines de notre monastère angevin ? L'Anonyme l'indique, avec trop peu de détails, en signalant d'un côté les attaques du ministre protestant Basnage qui nie l'existence de saint Maur, celles de Baillet qui, au contraire, admet deux saints de ce nom, l'un disciple de saint Benoît et l'autre fondateur de Glanfeuil, et d'un autre côté en applaudissant à la réponse de Dom Thierry Ruinart, intitulée, *Apologie de la mission de saint Maur en France :* travail consciencieux, auquel l'Anonyme s'en refère complètement, sans même prendre la peine de reproduire les arguments du savant Mauriste, et encore moins d'en discuter la valeur.

Toutefois l'exposé de notre chroniqueur pourrait être plus exact. La controverse est bien antérieure à Basnage. Bollandus en 1643, surtout Mabillon en 1668 avaient déjà mis en évidence, dans leur grand recueil hagiographique, les défauts qui déparent la *Vita sancti Mauri,* sans rejeter cependant son authenticité. Papebrock, un des principaux collaborateurs et continuateurs de Bollandus, se montre déjà plus sévère, moins optimiste (1680) : frappé de la lourde bévue de Fauste — qui place l'évêque Bertrand du Mans en 543 et lui donne Domnole pour successeur ! — il a bien envie de jeter au panier notre légende. « A la vue de ces

Digitized by Google

erreurs, écrit-il [1], je suis fortement incliné à regarder ces prolixes Actes de saint Maur comme une production d'époque tardive, semblables à ceux du martyre de saint Placide. Quelles vérités se cachent parmi tant de grossiers mensonges? il est mal aisé, peu prudent de le conjecturer. »

Cependant, le savant bollandiste n'ose pas risquer un jugement plus décisif. Bien plus, il propose une solution — toute conjecturale, d'ailleurs, c'est bien ainsi qu'il l'entend — qui sauverait au moins une partie des *Acta sancti Mauri:* ce serait de placer la venue de saint Maur en Gaule, non à l'époque de son adolescence ni du temps de saint Benoît († vers 543), mais quarante ans plus tard, du temps de Bonitus, cinquième abbé du Mont-Cassin, et au début de l'épiscopat de Bertrand (586). Dans cette hypothèse, le motif qui eût obligé saint Maur de renoncer à la fondation mancelle eût été non pas la mort de l'évêque Bertrand, comme le dit la légende, mais les démêlés de celui-ci avec la veuve de son prédécesseur [2].

Du reste, Papebrock ne traita jamais la question *ex professo*, ni avec l'ampleur qu'elle mérite. Lui-même en con-

[1] « Ego vero, dum hæc considero, vehementer impellor... ut prolixum illud de sancto Mauro scriptum merum esse sequentis ævi figmentum opiner, ei simile quod de martyrio sancti Placidi habetur; cui, quid solidæ veritatis subsit inter tot mendaciorum monstra, nequeat vel per conjecturam prudentem definiri. » Observat. præviæ nos 9 et 10, ad Vita s. Domnoli, dans les *Acta SS.*, mai, III, 605.

[2] « Nisi forte placet suspicari, paulo ante Cassinensis monasterii factam a Langobardis destructionem, id est ante annum 589, a sancto Bertegranno quidem exoratum *Bonitum*, non Benedictum abbatem, suo condisciplo Mauro, jam ætate gravi, primam trans Alpes coloniam deducendam commisisse : Maurum vero intellecta non morte episcopi, sed turbis in episcopatu suscitatis a decessoris defuncti vidua... » etc. *Loc. cit.*, n° 10, p. 605. — Le P. Henschenius, dans son *Commentaire sur la vie de saint Romain* (22 mai, *Acta SS*, t. V, p. 153, n° 3), n'ose pas se prononcer sur la valeur de la *Vita s. Mauri* et fait observer en faveur de l'hypothèse susdite que Bonitus est mort la *veille de Pâques* (note *g*), ce qui concorde assez bien avec la légende.

Digitized by Google

vient [1]. Ce soin fut dévolu, vers 1696, aux nouveaux éditeurs du Bréviaire de Paris. A cette occasion, « les gens les plus habiles et les plus versés dans l'histoire ecclésiastique examinèrent pendant plusieurs années ce qu'il serait à propos de recevoir ou de rejeter [2]. » La Vie de saint Maur fut passée au crible : toutes les erreurs, les confusions grandes ou petites, les invraisemblances historiques furent comptées, et l'on conclut à la non-valeur de ce texte. Ce qui n'empêcha point l'autorité ecclésiastique, représentée par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, de maintenir la fête et les leçons traditionnelles du 15 janvier, en l'honneur de l'abbé de Glanfeuil et du disciple de saint Benoît, toutefois en y ajoutant ce correctif que telle était du moins la croyance de beaucoup de siècles : « Maurus diaconus *qui a multis sæculis*, ut ex libro Miraculorum sancti Benedicti constat [3], *is creditus est* quem jussu beati Benedicti... » (début de la première leçon du second nocturne [4].

C'est seulement alors qu'apparurent les attaques de Basnage (1699) dans son *Histoire de l'Eglise* [5], et de Baillet (1702), les seules dont parle l'Anonyme.

***

2° Mais à côté des adversaires, à côté aussi des modérés s'efforçant de rester dans les justes limites de la vérité, il y

[1] « Sed hæc plene discutienda erunt in nova atque in duplum augenda... editione Januarii. » *Ibid.*

[2] Cf. *L'Apologie de la mission de saint Maur*, par D. Ruinart, p. 89-90, ainsi que la préface.

[3] Les auteurs du bréviaire parisien s'appuient sur les *Miracula sancti Benedicti* d'Adrevald (vers 878), parce qu'ils croyaient, bien à tort, cet ouvrage antérieur à la *Vita s. Mauri.*

[4] La seconde leçon est empruntée à la lettre d'Odon racontant à l'archidiacre du Mans la translation du corps de saint Maur à Saint-Pierre-des-Fossés. La troisième et dernière reproduit le texte même de la charte d'Enée (évêque de Paris), y compris la suscription initiale et l'annonce du sceau.

[5] 2 vol. in-fol., imprimés à Rotterdam.

Digitized by Google

avait *les admirateurs à outrance de saint Maur* et de son rôle comme propagateur de l'Ordre bénédictin en France. Tel, le général de la congrégation de Valladolid, D. Antoine Yepez († 1621), dont les volumineuses Chroniques bénédictines méritèrent d'être traduites en français par un autre supérieur de congrégation, Dom Rhetelois (de la congrégation de Saint-Vannes † 1683), et qui voit dans notre saint le fondateur de 120 monastères bénédictins et gaulois, sans compter quarante autres communautés réformées par lui[1]. Tel Bucelin dans son *Menologium benedictinum* (1655). Tel encore l'auteur de l'*Annus mariano-benedictinus*[2] qui, reprenant les idées de l'annaliste espagnol, s'écriait : « Pendant quarante ans il a illustré ce royaume (de France), créant plus de cent soixante cloîtres ; plus il fuyait les biens de ce monde, plus il en était comblé par la libéralité des princes. Aussi le roi Charles IX pouvait-il dire : Maur, avec son Bréviaire, a acquis plus de richesses à ses abbayes que tous les rois, par leurs armes, à leurs provinces[3]. »

[1] *Chronicques*, t. Ier, p. 175 (anno Domini 552).

[2] Voici le titre complet de ce curieux volume in-12 : *Annus mariano-benedictinus, sive sancti illustres ordinis sancti Benedicti, in singulos anni dies, cum suis iconibus et vitæ elogiis distributi, ab alma congregatione academica titulo beatæ Mariæ Virginis Assumptæ, in celebri Universitate Salisburgensi benedictina erecta et a S. Pontifice confirmata* (1668).

[3] « Quadraginta annis illud regnum illustravit divus (Maurus) et supra 160 cœnobia condidit ; ac quo magis illas fastidiret, eo plures regum liberalitate sibi suisque cœnobiis opes affundi vidit. Ut nonvane rex Carolus dixerit *Maurum suo Breviario plures suis cœnobiis peperisse, quam reges gladio provinciis suis acquisiissent.* » *Loc. cit.* (15 janvier). — Suivant Yepez, cette dernière parole devrait être attribuée au roi Louis XII, au lieu de Charles IX. La même idée fut reproduite, au XVIIIe siècle, dans une gravure représentant un roi de France sur son trône : à ses pieds, saint Maur lui présente un livre (Règle ou Bréviaire), pendant qu'un officier lui montre un faisceau d'armes. Une banderole contient la réponse du souverain : « *Plura Maurus precibus quam nos armis.* » Cette gravure elle-même sert en quelque sorte de commentaire et d'ornement à une carte géographique intitulée : *France bénédictine ou carte générale des abbayes et des prieurez conven-*

Digitized by Google

Nos deux chroniqueurs ont-ils connu ces pieuses et quelque peu ridicules exagérations ?

C'est tout à fait probable. En ce cas, félicitons-les de les avoir passées sous silence.

***

3° En revanche, l'un d'eux (l'Anonyme) nous signale l'existence d'un poème latin sur Florus, ce généreux seigneur mort sous le froc bénédictin, après avoir abandonné sa villa de Glanfeuil à saint Maur et à ses compagnons. Il en cite même le premier distique, à hémistiches rimées :

Floribus hic *septus*, præstabile culmen *adeptus*,
Omnia *posthabuit*, seque Deo *tribuit*

Mais pourquoi ne nous a-t-il pas copié le poème tout entier, « qu'on conserve, assure-t-il, dans un ancien manuscrit des archives de notre abbaye. ? » Ces vers eussent sans doute été le digne pendant du *Carmen de sancto Mauro*, également à hémistiches rimées, publié il y a une vingtaine d'années par les bollandistes [1].

D. Galand ajoute que le nom de Florus, à la date du 21 août — jour de sa mort, suivant la *Vita s. Mauri* [2] — se trouve dans le martyrologe de France » d'André du Saussaye [3] ; il est inscrit en outre dans beaucoup d'autres martyrologes, au dire de Bollandus [4], en particulier dans quelques

tuels de l'Ordre de saint Benoît, tant hommes que filles. Mise au jour à Norimbert, anno 1738. Elle fait partie de la collection de Peigné-Delacourt, 1869.

[1] *Catalog. cod. hagiogr. Latin*, I, p. 240.

[2] *Vita*, n° 58, dans l'édition des Bollandistes.

[3] *D. Galand*, p. 4.

[4] *Acta SS.*, janv., I, 1049 : « Eo die, in multis martyrologiis, ejus (Flori) inscriptum esse nomen. »

Digitized by Google

Auctaria ou éditions augmentées d'Usuard [1]. Etait-il aussi inscrit dans les livres liturgiques de Glanfeuil ? Du silence de l'Anonyme et de D. Galand on peut induire qu'il ne l'était pas, du moins aux XVIIe et XVIIIe siècles, et que nos deux chroniqueurs monastiques n'étaient pas mieux renseignés que nous sur le calendrier du monastère pour la période des débuts et tout le haut moyen âge. C'est du reste ce que mettent en pleine lumière et les notes marginales du martyrologe dont se servaient avant la révolution les religieux de Saint-Maur pour l'annonce des fêtes (notes qui ne disent rien de Florus) [2], et la lettre suivante du prieur, D. Thomas Jouneaux, adressée en 1702 à Mabillon [3].

« Mon révérend Père, nous n'avons aucun titre ni indice des corps des saints Antoine et Constantinien (compagnons de saint Maur) ; nous ne savons où ils sont ni où le pape Calixte les a transférés [4], nous n'en faisons aucune fête. Nous ne savons pas non plus à quel saint Séverin la chapelle qui est dans notre jardin est dédiée ; ce que je puis dire, c'est que nous chantons le répons des Abbés avec l'oraison, quand nous y allons faire la procession le jour de la Saint-Marc et le troisième jour des Rogations. *Nous n'en faisons aucune fête ni n'en avons aucune leçon* [5]. Ce monastère a été

[1] Par exemple, le martyrologium Bruxellense — écrit, à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, suivant le P. Sollier, S. J. Prolegomena, n° 233 — donne au 21 août : « Et beati Flori abbatis, discipuli sancti Mauri abbatis. »

[2] Ce martyrologe, imprimé en 1686, intéressant seulement à cause de ses notes marginales, appartient encore à l'abbaye de Saint-Maur.

[3] Lettre du 7 avril 1702, à la Biblioth. Nat., mss. latin 12.863, fol. 334.

[4] Cette translation, de l'an 1119, est mentionnée par Pierre Diacre dans la *Chronique du Mont-Cassin*, IV, 64.

[5] Cette affirmation, vingt ans plus tard, avait cessé d'être exacte. Les notes marginales dont nous avons parlé ci-dessus démontrent, en effet, que les religieux de Glanfeuil se décidèrent, peu après 1702, à faire mémoire dans leurs offices liturgiques de saint Séverin, apôtre du Norique (8 janvier) ; puis, se ravisant, ils supprimèrent cette commé-

Digitized by Google

si souvent ruiné qu'il n'a pu garder ces monuments de l'antiquité. »

***

4° Un peu plus loin, l'Anonyme insinue [1] que l'autographe de la règle bénédictine, donnée à saint Maur, fut porté à Marmoutiers vers 825-830, quand le comte Rorigon, assisté d'un moine de Tours, travaillait à relever de ses ruines le monastère de Glanfeuil. En cela, du reste, il n'est que l'écho d'une tradition monastique — affirmée avant lui par Brower [2], Mabillon [3], Ruinart [4], Martène [5], — d'après laquelle l'autographe de la règle bénédictine, conservée longtemps (*croit-on*) dans le trésor de l'abbaye de Marmoutiers, *provenait du monastère de Glanfeuil* [6]. On lisait, en effet, à la suite d'un ancien texte de la sainte Règle, copié à Fulda au XIIe siècle, la signature et note suivante :

« *Codex peccatoris Benedicti.* Væ mihi misero habenti contrariam mihi rem, qui reus in his omnibus quæ adversantur

moraison et célébrèrent la fête de saint Séverin, abbé d'Agaune (12 février), sous le rite double : « Fit duplex ob ejus reliquias et capellam a sancto Mauro in ejus honorem exstructam... »

[1] « Ce fut apparemment le moine Lambert (de Marmoutier) qui, présidant au bâtiment pour le comte, trouva dans les ruines du monastère cette Règle précieuse... » Mss., 772 de la Bibl. d'Angers, p. 40.

[2] *Fuldensium Antiquitatum*, l. 2, c. 16 (1612).

[3] *Acta sanctorum O. s. B.* Sæc. IV pars 1a, præfat. n° 98.

[4] *Apologie de la mission de saint Maur* (1702), p. 38-39.

[5] *Histoire de Marmoutiers*, I, 166. Dom Martène ne semble admettre cette tradition qu'avec une certaine réserve, puisqu'il dit : « Si nous en croyons Browerus... »

[6] La même opinion fut admise ou soutenue, plus tard, par D. Ziegelbauer, *Historia rei litterariæ ordinis s. Benedicti*, III, 7, par D. Chamard ; *Les Saints personnages de l'Anjou* (1863), etc. — Le P. Schmidt, de l'abbaye de Metten (Bavière), dont les travaux sur la sainte Règle sont bien connus, pense que le *codex Regulæ* de Tegernsee représente l'autographe de saint Benoît emporté par saint Maur ; ce qui est contesté par la *Revue bénédictine* de Maredsous (1898), p. 509.

Digitized by Google

moribus meis malis. Tu vero, horum lector, si tuam videris vitam concordare præceptis, orans pro scriptore, codicem redde domino suo. »

D'où proviennent ces paroles et quel est ce « pécheur Benoît » ? La suite du texte, due au copiste de Fulda, va nous l'apprendre :

« Hæc verba sancti Patris (Benedicti) reperta sunt in fine Regulæ, quam ipse manibus suis propriis scripsit et *sancto Mauro, cum eum ad Gallias mitteret, tradidit.* Quæ verba domnus ac venerabilis abbas N [1], cum apud Majus monasterium Turonense in eadem Regula quæ ibi pro reliquiis servatur, invenisset, rogavit sibi apud Cluniacum transmitti [2], et in hac Regula nostra, pro amore ipsius sanctissimi Patris nostri, jussit studiose transcribi [3]. »

Ce commentaire prouve sans doute la croyance du scribe de Fulda à l'autographe en question et à sa provenance angevine ; mais démontre-t-il le bien-fondé de cette opinion? Mabillon, dans son voyage en Italie, a trouvé sur le dernier feuillet d'un manuscrit du Mont-Cassin un texte tout à fait identique au précédent, sauf que l'abbé de Fulda y est remplacé par celui de Cluny [4].

[1] Mabillon, *loc. cit.*, ajoute en note : « Ruthardus scilicet, electus in abbatem anno 1075. »

[2] Pourquoi ce transfert à Cluny?

[3] Texte cité par Mabillon, d'après Brower.

[4] Voici le texte copié par Mabillon ; nous soulignons les quelques mots ne concordant pas avec la rédaction de Fulda :

« Hæc verba (id est, Codex peccatoris Benedicti...) *sanctissimi* patris Benedicti reperta sunt in fine Regulæ quam ipse propriis manibus scripsit et sancto Mauro cum ad Gallias mitteretur, tradidit. Quæ domnus *Petrus, abbas Cluniacensis*, cum ad Majus monasterium Turonense in eadem Regula, quæ ibi pro reliquiis servatur, invenisset, rogavit *sibi* transmitti. » *Iter Italicum*, nov. 1685, p. 122. — Mabillon, dans ses *Acta sanctorum ordinis s. Benedicti*, Sæc. IV, pars I, p. 741 préface p. 64), cite la lettre bien connue des deux moines de Saint-Gall qui, vers 817, de la Gaule, envoient à leurs confrères germains « regulam beati Benedicti quæ de illo transcripta est exemplari, quod

Digitized by Google

D'où vient cette identité de rédactions, attribuant les mêmes faits à des abbés de deux monastères différents ? Lequel des deux scribes a copié l'autre ? quelle confiance dès lors attacher à leur témoignage ?

D'ailleurs la première partie du texte, — la seule vraiment ancienne et importante — fait songer non pas à l'auteur de la règle bénédictine, mais plutôt à un copiste quelconque, du nom de Benoît : « *Codex peccatoris Benedicti*... (lector) *orans pro scriptore, codicem redde domino suo.* »

Mabillon lui-même en convient dans son *Iter Italicum* : « Je crains fort, dit-il, que cette clause trouvée dans l'exemplaire de Tours soit seulement du scribe, non de l'auteur [1]. » Or, cette clause écartée, la tradition — si vraiment il y a eu tradition, ce qui n'est pas démontré — n'a plus de base et il devient inutile de conjecturer, avec l'Anonyme et autres auteurs, que l'autographe de Tours ou prétendu tel provient de l'abbaye de Saint-Maur.

***

5° Enfin nous terminerons ces remarques en revenant sur la question de la dépendance de Glanfeuil relativement au Mont-Cassin : dépendance clairement établie par une bulle d'Anastase IV du 13 janvier 1154 et qui survécut peu à la sentence pontificale du 5 février 1253. Nous avons dit

ex ipso exemplatum est codice quem beatus Pater sacris manibus suis exarare ob multorum sanitatem curavit. » Où se trouvait ce codex signalé ainsi en 817? Après avoir répondu (préface n° 98) : « Il était à Tours et provenait de Glanfeuil », Mabillon se montra plus tard beaucoup plus réservé dans ses *Annales bénédictines* (l. 28, c. 83) : Ubinam, dit-il, asservaretur ille codex, Cassini an alibi? » — Dom Schmidt (*Regula* 1892, p. 6) croit avec plus de vraisemblance que le codex ici visé était celui que Charlemagne avait reçu de l'abbé Théodemar.

[1] *Iter Italic.*, nov. 1685, p. 122. — Pour le Dr Traube, ce scribe du nom de Benoît serait saint Benoît d'Aniane ; pour le R. P. Chapmann, c'est un copiste quelconque. Cf. la *Revue bénédictine* de Maredsous, 1898, p. 510.

Digitized by Google

ailleurs[1] que la plupart des écrivains monastiques — y compris bien entendu nos deux chroniqueurs, D. Galand et l'Anonyme — avaient fait remonter jusqu'au VIIIe siècle et même au delà cette union de l'abbaye angevine au grand monastère italien, grâce à trois bulles, manifestement apocryphes et indignes de toute créance (787, 863 et 1097). Nous ne reviendrons pas sur les preuves qui en ont été données. Mais il paraît utile, intéressant, de constater comment le plus grand de ces historiens monastiques, l'illustre Dom Jean Mabillon, a été amené à partager l'erreur commune et comment jusque dans son erreur il sut garder une mesure, une réserve, que ne connurent point ses successeurs. L'incident mérite d'être conté.

En 1680, Mabillon, éditant l'« Historia translationis sancti Mauri » de l'abbé Odon (*Acta sanctorum*, sæc. IV, pars 2a), eut occasion d'aborder la question qui nous occupe. Il le fit brièvement dans ses *Observationes præviæ* nos 1 et 6, car il ne savait encore, semble-t-il, de ce sujet que ce que Pierre Diacre en raconte dans la *Chronique du Mont-Cassin* au livre IVe, chapitres XVIIIe et LXVIe [2]. En ce dernier chapitre, le célèbre bibliothécaire du Cassin énumère ses nombreux ouvrages [3] et cite, entre autres, l'*Histoire de la ruine et de la restauration du monastère de Saint-Maur*, œuvre du IXe siècle, mais *que lui, Pierre Diacre a corrigée et enrichie d'un prologue* : « Historiam de eversione seu restauratione cœnobii beati Mauri [4] ex jussione abbatis Senioretti [5] emendavit, in qua et Prologum scripsit. »

[1] *Revue de l'Anjou*, 1906, I, p. 49-60.

[2] Migne, *P. L.*, t.CLXXIII.

[3] La même liste, mais moins complète, se retrouve encore dans le *De viris illustribus Casinensibus* (c. 47), œuvre également de Pierre Diacre. Édité par Migne, *P. L.*, t. CLXXIII, col. 1010-1062.

[4] Ce titre est celui-là même que l'abbé Odon donne à son opuscule.

[5] Sénioret fut abbé du Mont-Cassin de 1127 à 1137.

Digitized by Google

Quelles étaient ces « corrections », donc ces interpolations d'un auteur du XIIe siècle à un ouvrage du IXe ? Mabillon conjecture, non sans vraisemblance, que Pierre Diacre avait vu de mauvais œil dans le récit d'Odon l'intime union établie, au temps de Louis-le-Pieux, entre la prospère abbaye de Saint-Pierre-des-Fossés et le modeste monastère de Saint-Maur-sur-Loire, qui avait été relevé par elle de ses ruines, et que, cédant à l'impétuosité de son caractère, il avait biffé les passages déplaisants pour les remplacer par une autre rédaction [1]. — De fait, la preuve existe, d'une part, que Pierre Diacre faisait remonter l'union entre Glanfeuil et son monastère *à la bulle d'Adrien I et à un diplôme de Charlemagne*, pièces qu'il a même insérées dans son Regeste [2]. D'autre part, la Bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire de l'*Historia Translationis*, corrigé (vers le XIIe ou XIIIe siècle) au bon endroit, c'est-à-dire quand il est question du monastère des Fossés : à la place de ce nom, l'interpolateur a mis celui du Mont-Cassin; et il allègue, lui aussi, en faveur de sa thèse, *une bulle du pape Adrien et un diplôme de Charlemagne* [3]. La conjecture de Mabillon n'était donc pas trop téméraire. Le docte éditeur des *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* avait donc bien raison de repousser le récit du chroniqueur cassi-

[1] « Quid in hac historia emendaverit Petrus, non mihi constat, ut qui ejus correctorium non viderim. Sed tamen conjicio locum illum ubi Odo scribit Glannafolium Fossatensi monasterio regia auctoritate fuisse subjectum, Petro displicuisse ; atque, ut erat fervidi ingenii, ab eo mutatum et interpolatum fuisse. » Observationes præviæ de Mabillon, n° 1.

[2] C'est ce qu'affirme D. Gattola, *Historia abbat. Casin.* (1733), p. 303.

[3] Biblioth. Nat., mss. latin 5.344, fol. 40-42. Les lignes grattées et interpolées sont au nombre de vingt-cinq environ. Cf. *Revue de l'Anjou*, 1906. I, p. 52. Ce texte interpolé du mss. 5.344 a été copié au XVIIe siècle par D. Anselme Le Michel, qui le fait précéder de ce titre: « Pour servir à l'histoire de Saint-Maur-sur-Loyre. » Mss. latin 13.818, fol. 271-274.

Digitized by Google

nien prétendant que le pape Urbain n'avait fait, en 1907, que rétablir l'antique union du VIIIe siècle [1].

Cependant, vingt ans plus tard, le même Mabillon va modifier sa manière de voir, révoquer ce premier jugement. Le 9 novembre 1701, le savant D. Erasme Gattola, le futur historien de l'abbaye du Mont-Cassin, écrivait à D. Thierry Ruinart :

« Je vous envoie trois documents inédits du pape Urbain II, que j'ai trouvés ici ; on ne peut douter de leur authenticité, surtout s'il s'agit de celui qui soumet Glanfeuil au Cassin, puisque cette bulle (du 21 mars 1097) a été confirmée (?) par Anastase IV et Innocent III... Faites-en part à Mabillon, afin qu'il corrige dans ses *Annales* ce qu'il a publié à ce sujet (ainsi qu'on l'a vu ci-dessus) dans ses *Acta sanctorum* [2]. »

Le destinataire de cette lettre se laissa convaincre, frappé surtout par la bulle du 21 mars 1097, dont il ne vit pas la fausseté et qu'il publia aussitôt dans son *Apologie de la mission de saint Maur* (1702). « On avait cru, dit-il, que cette dépendance du monastère de Glanfeuil de celui du Mont-Cassin n'avait aucun fondement et qu'elle n'était appuyée que sur les manières de s'exprimer dont Pierre Diacre a coutume de se servir, quand il parle de son monastère, ne perdant aucune occasion d'en relever la grandeur. Mais depuis on a reçu plusieurs pièces authentiques des archives du Mont-Cassin [3]... »

[1] *Chronic. Casin.*, ch. XVIII du IVe livre. — Angelus de Nuce, éditeur de cette chronique en 1668, intitule ce XVIIIe chapitre : « Qualiter idem Papa (Urbanus) monasterium Sancti-Mauri de Glannafolio a potestate monachorum Fossatensium abstulit et sub regimine Casinensis monasterii subjugavit », bien que, seules, les quatre premières lignes du chapitre aient trait à cette question. Pour lui, c'était la chose importante, à mettre en relief !

[2] *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie...*, publiée par M. Valéry, t. III (1816), p. 122.

[3] *Apologie*, p. 27-28.

Digitized by Google

Mabillon ne semble point penser autrement que D. Ruinart, quand en 1704 il publie le tome II des *Annales ordinis sancti Benedicti* et quand un peu plus tard il rédige le tome V publié seulement en 1713 après sa mort. Dans le tome II il analyse et approuve la fausse bulle de 787 [1] ; dans le cinquième volume il réédite presque en entier celle d'Urbain II [2].

Mais en réalité était-il bien convaincu de la valeur de ces pièces ? n'avait-il aucun scrupule en les utilisant ? il est permis d'en douter. Car, tout en les éditant ou en les analysant, *il les tronque*, laisse de côté ce qui lui semble trop extraordinaire et en fait donne seulement ce qui est contenu dans *d'autres bulles authentiques*. La bulle authentique de 1154 avait établi, pour des raisons que nous avons indiquées ailleurs, que l'abbé de Glanfeuil, après son élection, serait confirmé par l'abbé du Mont-Cassin, lui promettrait obéissance et le visiterait tous les cinq ans. Les faux documents, attribués aux années 787 et 1097, rééditent ce qui précède, puis ajoutent que l'abbé de Glanfeuil doit être considéré comme le prévôt ou vicaire du Cassin dans toute l'étendue de la Gaule, *per totam Galliam*, qu'il a le pas sur tous les autres abbés sauf sur le successeur de saint Benoît, qu'il doit être consulté dans toute affaire de discipline monastique et que son monastère, avec ses dépendances *per totum orbem*, est à l'abri de toute juridiction épiscopale [3].

Que fait Mabillon, en éditant la majeure partie de la bulle de 1097, dont on vient de lire un court résumé ? Nous le

[1] *Annales*, II, p. 259 (l. 25, nº 61).

[2] *Annales*, V, p. 364-365 (l. 69, nº 84).

[3] « Sicque præpositurum Casinensem et vicariatum ejusdem Casinensis abbatis per totam Galliam accipiens, ad suum cœnobium redeat... In Casino et in omnibus cellis ejus super eum nullus Abbas sedeat, et nulli alio loco nisi tantum Casinensi subdatur. Si quid vero de ordine monastico tractandum fuerit, tam arbitrio præpositi Casinensis quam et abbatis beati Mauri disponatur... » (Bulle de 1097.)

Digitized by Google

répétons, il donne seulement la partie où sont contenus les vrais privilèges de l'an 1154 et *se tait sur les autres*. Si, par exception, il rappelle le titre de prévôt ou vicaire de l'abbé cassinien, donné à l'abbé de Saint-Maur, il supprime les trois mots *per totam Galliam* qui rendent cette prérogative excessive et qui par suite choquaient sûrement le sens historique du grand écrivain de l'Ordre de saint Benoît.

Sans doute un examen plus attentif de ces documents, ou bien une étude plus approfondie de l'histoire de Saint-Maur, auraient amené Mabillon à rejeter ces bulles aux privilèges si exorbitants. Mais, s'il avait procédé de la sorte, s'il avait dû fouiller chaque détail, il n'eût jamais élevé ce monument d'érudition monastique que forment les six volumes in-folio des *Annales ordinis sancti Benedicti*.

Cette excuse évidente ne s'applique ni à l'Anonyme, ni à D. Galand : ayant sous les yeux la fausse bulle d'Urbain II, ils pouvaient et devaient d'abord l'analyser dans toutes ses parties, la discuter ensuite avec soin en la confrontant avec d'autres pièces authentiques. Disons-le en terminant, ils n'ont su faire ni l'une ni l'autre de ces opérations élémentaires.

Fr. Landreau,
O. S. B.

Digitized by Google

POÉSIES

UN VIEUX PAYSAN

Il est demeuré vert encore à soixante ans ;
Les durs labours n'ont pas courbé sa haute taille.
Il a les doigts noueux de l'homme qui travaille,
La figure hâlée au souffle aigre des champs.

Sa main a conservé le geste des semailles —
Calme et large — son œil l'air fin des paysans ;
Mais aux tempes la vie a marqué ses batailles
En rides, et les pas sont devenus pesants.

« Arrivé sans me plaindre au terme de la vie,
Dit-il, « je n'ai jamais su la haine ou l'envie
« Et ne vois rien d'amer en mes longs jours passés ;

« Je souris aux enfants qui m'appellent grand'père,
« Croyant à Dieu, je prie ; en sa bonté j'espère,
« Et suis prêt pour le jour qu'il dira : c'est assez. »

P. Brodu.

Digitized by Google

POUR LE VENDREDI-SAINT

La troisième heure, ô Christ ! et l'Immolation
S'achève ! Sur Adam le pardon va descendre. —
Plus de quatre mille ans il avait dû l'attendre,
Accablé sous le poids de la Punition.

Chrétiens, laissons les rocs tressaillir et se fendre,
Le soleil se voiler de désolation,
Dans les tombeaux ouverts se raviver la cendre,
Prouvant, face à la mort, la Résurrection ;

Mais, comme le soldat, nous frappant la poitrine
Et contemplant Jésus dont la tête s'incline
Pour le baiser de paix,

Disons : le Fils de Dieu sauve l'homme coupable !
Vêtu de notre chair, Lui seul était capable
D'expier nos forfaits.

P. Brodu.

Digitized by Google

SUR LES CHEMINS DE VENDÉE

(suite)

Vihiers

Les Vendéens avaient échoué devant Nantes, mais ils avaient refoulé l'audacieuse incursion de Westermann. Ils étaient moins confiants qu'au lendemain de leurs premières victoires, que durant la marche triomphale dont le Bocage s'était enveloppé comme d'une frontière glorieuse. Ils gardaient quand même l'espérance de vaincre. Leur ardeur s'augmentait du désir de réparer les épreuves subies. Maîtres de leur territoire, ils entendaient le conserver intact, quelque formidable que fût l'invasion dont ils le sentaient menacé.

La Convention venait de décréter une levée en masse. Cent mille gardes nationaux, répondant à cet appel, accouraient à Saumur pour se joindre aux troupes de ligne qui s'y trouvaient réunies. Le général en chef Menou, les divisionnaires Santerre, Joly, et Chabot commandaient à cette multitude. Angers renfermait aussi des forces importantes, placées sous les ordres du vieux général Labérollière.

En un Conseil de guerre tenu à Saumur, il fut convenu que toutes ces troupes pénétreraient dans le Bocage, les unes par Doué, les autres par Brissac, et qu'avant de marcher ensemble sur Cholet elles se rejoindraient à Vihiers.

La petite ville choisie pour cet immense rassemblement avait joué un rôle important déjà dans la guerre. Située à

Digitized by Google

l'extrême limite du pays soulevé, sur la grande route qui de Saumur menait à Cholet, à Mortagne, aux Herbiers, aux Sables d'Olonne, elle devait fatalement assister à bien des marches guerrières, devenir l'enjeu de plus d'une bataille.

Les hommes de Stofflet et de Cathelineau y étaient entrés presque sans coup férir, dès le 17 mars 1793, quatre jours après la prise d'armes, le surlendemain de la première victoire de Cholet, le lendemain même du jour où, à Coron, ils s'étaient emparés de Marie-Jeanne. Le 11 avril, à l'heure précise où d'Elbée, Cathelineau et Perdriault soutenaient contre les soldats de Berruyer le « grand choc » de Saint-Pierre-de-Chemillé, un combat s'était engagé, tout près de Vihiers, entre Ligonnier et Stofflet. Nous avons vu l'armée vendéenne passer par là, les premiers jours de mai, pour se rendre à Thouars ; nous avons assisté aux escarmouches dont Vihiers fut le théâtre, le 3 et le 4 juin, avant la conquête de Saumur. Mais ce fut au mois de juillet, peu de temps après l'échec du siège de Nantes, quand les paysans étaient à peine revenus de l'éclatant triomphe remporté sur Westermann à Châtillon, que les événements se précipitèrent autour de Vihiers, en firent un champ de bataille à jamais mémorable.

Tandis que, de Saumur et d'Angers, cent cinquante mille hommes [1] se dirigent vers Vihiers, l'armée vendéenne, forte à peine de vingt mille combattants, se rassemble à Gonnord. Stofflet, La Rochejaquelein, Lescure, Bonchamps, Marigny la commandent. Il s'agit d'arrêter d'abord la marche des Angevins. Labérollière a campé à Brissac ; on veut l'atteindre sans retard.

Faisant un trop long détour, les Vendéens passent le Layon à Rablay, attaquent en plein midi les troupes répu-

[1] Ce chiffre a été contesté par plusieurs historiens. Il est peu probable, en effet, qu'une armée de cette importance ait pu se développer autour de Vihiers, dans un pays très accidenté. Dans ce nombre étaient sans doute compris des corps de réserve.

Digitized by Google

blicaines sur les coteaux qui dominent Thouarcé. Ils repoussent l'avant-garde ennemie et, bientôt, sous une chaleur écrasante, l'action devient générale dans les vignobles de Chavagnes et du village des Noyers. Les Bleus reculent jusqu'à Jouannet. Les Vendéens tiennent presque la victoire. Voulant la hâter, Marigny se jette à la tête de la cavalerie, opère un mouvement tournant entre Martigné-Briand et le château de Fline. Mais le soleil, la poussière aveuglent les combattants. Dans ces escadrons menaçants, les paysans croient voir un renfort qui vient à l'ennemi. Un mouvement de recul en résulte, accentué bientôt par la panique due à la blessure de Bonchamps. Le chef vendéen, atteint d'un coup de pistolet au coude, est tombé. Pendant que d'Autichamp l'emmène vers Jallais, ses soldats se débandent. La défaite est complète et, sous un ciel de feu, vainqueurs et vaincus se séparent, dans la commune lassitude de leur effort. Une partie de l'armée vendéenne, que La Rochejaquelein et Stofflet tentent vainement de rallier, se sauve jusqu'à Coron. D'autres paysans, n'ayant plus même la force de s'enfuir, cèdent à la soif qui les dévore, se jettent sur l'eau corrompue des fossés ou des mares et meurent victimes de leur imprudente folie.

C'était le 15 juillet. Deux jours plus tard, Labérollière, fier de cette victoire, était rejoint par les trois divisions que Menou amenait de Saumur. « Jamais masse d'hommes aussi considérable n'avait encore menacé la Vendée. » Le « grand choc de Vihiers » se préparait.

Dernier ruisseau du Bocage, le Lys prend sa source au versant oriental du coteau des Gardes. Son étroite vallée contourne des rochers abrupts, des collines s'élevant en pente douce jusqu'aux plaines du Poitou et du Saumurois. Sur l'une d'elles, la petite ville de Vihiers, coquettement assise, étale une large place, des maisons neuves, un hôtel de ville quelque peu prétentieux. L'église, élégante, est bâtie à l'extrémité du mamelon et, tandis que son chevet sur-

Digitized by Google

plombe la vallée, son clocher se lève, aperçu de très loin, parmi les champs où le pays de Vendée vient finir.

Les généraux républicains, profitant des défenses naturelles qui entourent la ville, avaient disposé leurs trois divisions sur les hauteurs. La première, établie aux moulins de Galerne, défendait le pont du Lys et servait ainsi d'avant-poste pour prévenir toute attaque du côté de Coron. La deuxième division, massée autour de la ferme de Jusalem, faisait face au chemin qui vient du Voide et de Gonnord. La troisième, cantonnée dans les champs de la Dauphinerie, aujourd'hui transformés en cimetière, dominait les campagnes qui fuient vers Maulévrier et vers Argenton-Château. La cavalerie occupait les rues de la petite ville et se tenait prête à s'élancer contre l'ennemi, quelque route qu'il eût choisie. Quarante pièces de canon, presque toutes entièrement neuves, étaient braquées dans toutes les directions. Vihiers pouvait se regarder comme une citadelle imprenable. Il n'y manquait plus que des assaillants.

Les paysans, démoralisés par leur défaite de Jouannet, avaient regagné leurs métairies. Les généraux, préoccupés de remplacer Cathelineau, dont la mort récente attristait toute la Vendée, étaient réunis à Châtillon pour l'élection du généralissime. Bonchamps soignait sa blessure au château de Jallais. Aux environs de Vihiers, il n'y avait sous les armes que six cents soldats, suisses ou allemands, passés lors des précédentes affaires à la cause vendéenne. Cette petite troupe tenait garnison à Coron.

Impatient d'employer son innombrable armée, Menou, dans l'après-midi du 17, se met à la tête de six mille hommes d'avant-garde et prend la grande route de Cholet.

Le voici bientôt sur les hauteurs du Coudray-Montbault. De là, le regard embrasse de vastes horizons. Au carrefour des routes de Cholet et de Chemillé se dresse un vieux logis du XIVe siècle, avec ses fenêtres à meneaux, ses lucarnes hautes, ses murs de briques vernissées formant des losanges

Digitized by Google

noirs sur un fond rougeâtre. En montant au sommet de l'une des tours, ou même en poussant son cheval jusqu'auprès des douves du château, le général en chef des armées républicaines put voir tout le pays tranquille et silencieux. Dans les champs qui, par étages, s'élevaient vers la Salle, comme dans ceux qui fléchissaient vers le ravin du Lys et le bourg, tout proche, de Saint-Hilaire, aucune rumeur belliqueuse ne se faisait entendre, aucun mouvement de troupes n'animait les chemins. La campagne se déroulait, immense, sous les teintes diaprées de ses cultures et de ses jachères. Il semblait que la multitude rassemblée autour de Vihiers vînt guerroyer contre un peuple en paix.

Menou, cependant, poussa vers Coron, atteignit cette butte des Hommes où les Bleus, au début de la guerre, s'étaient laissé prendre la Marie-Jeanne. Là, il se trouva soudain en face des Suisses et des Allemands, secondés de quelques paysans accourus en toute hâte des fermes voisines. La lutte s'engagea, meurtrière. Malgré les efforts multipliés du chef, bien que dix contre un, les soldats de Menou ne tardèrent pas à reculer. Lui-même, la poitrine traversée d'une balle, donna en tombant le signal de la déroute. L'avant-garde de l'armée républicaine se replia sur Vihiers, poursuivie jusqu'à la nuit tombante.

Le bruit de la fusillade, à chaque pas, faisait surgir de nouveaux combattants. Plus de douze cents paysans avaient renforcé la petite garnison de Coron. Ils se retirèrent avec prudence lorsqu'ils furent aux portes de Vihiers. Malgré leur fuite, malgré la grave blessure de leur général, les Républicains crurent qu'ils pouvaient encore crier victoire.

Mais cette escarmouche avait produit l'effet d'un appel. Comme un tocsin d'alarme avaient résonné les clameurs du combat. De toutes parts, pendant la nuit, les paysans accourent. Ils se réunissent à Coron et se décident à marcher sur Vihiers sans s'inquiéter de la formidable armée

Digitized by Google

qui les attend. Ils sont dix mille. Pour les commander, il n'y a que des officiers subalternes. On n'a pas eu le temps de courir à Châtillon prévenir les généraux. Quelque timide propose de les attendre.

— Tant pis pour eux, réplique Forestier, ils ont assez de jours pour vaincre ; qu'ils nous laissent au moins celui-là.

Et l'on investit Piron du commandement. Il en accepte la charge, en décline l'honneur. Il craint que, si les paysans connaissent l'absence des généraux, leur ardeur soit moins grande, leur confiance plus vite ébranlée ; il se prête avec une admirable modestie à cette supercherie sublime d'assumer toutes les responsabilités d'un chef tout en n'étant regardé que comme un lieutenant. Il monte à cheval. L'abbé Bernier harangue les soldats et leur donne l'absolution.

Il est midi quand la bataille commence. Menou, mis hors de combat pendant l'engagement de la veille, a cédé son commandement à Santerre. Le brasseur de bière du faubourg Saint-Antoine, dont le sinistre roulement de tambour interrompit les paroles suprêmes de Louis XVI, est à la tête des troupes républicaines. Mais il est plus difficile d'étouffer les clameurs de la Vendée en armes que la voix du Roi-martyr au pied de l'échafaud. Les trois divisions massées autour de Vihiers sont attaquées en même temps. Sur tous les points éclate une lutte terrible. Le tambour de Santerre ne dominerait plus la fusillade qui crépite et la canonnade qui gronde. Les volontaires de la Plaine, d'Yzernay, de Saint-Hilaire et de Saint-Paul-du-Bois se sont jetés sur la division qui tient les champs de la Dauphinerie ; ceux du Voide, de Montilliers, de Gonnord, de Joué, de Chanzeaux ont franchi la rivière, gravi le revers du coteau qui porte la ferme de Jusalem ; Piron, à la tête des gars de Coron, de La Salle, de Vezins, de Chanteloup, de La Tourlandry, des Gardes, attaque de front, par la grande route, la première division républicaine établie près du pont du Lys.

Digitized by Google

Surpris d'une si brusque agression, les bataillons de Santerre reculent jusque dans la ville de Vihiers. Ses hussards, qui ont parié de traverser l'armée des « Brigands », s'élancent, foulent les premières lignes des paysans sous les pieds des chevaux. Mais, comme les cuirassiers à Saumur, ils succombent bientôt, victimes d'une tactique habile et d'un feu meurtrier.

Pendant ce temps, l'aile gauche de l'armée vendéenne s'emparait de l'artillerie postée sur le plateau de Jusalem, entrait à Vihiers par les prairies de la Martinière, où est construit aujourd'hui l'hôtel de la Boule-d'Or. Malgré leur nombre considérable, les Républicains sont pris entre deux feux. Santerre lui-même, épouvanté, s'enfuit et n'échappe aux trois Vendéens qui le poursuivent qu'en faisant franchir à son cheval un mur haut de cinq pieds.

Seule, la troisième division tient encore dans les champs de la Dauphinerie. Piron la prend à revers, tandis que l'aile droite des Vendéens continue son attaque jusque-là infructueuse.

La débandade est générale. Les femmes, par leurs clameurs farouches, achèvent d'effrayer les derniers canonniers.

L'immense multitude lancée contre la Vendée était vaincue par une poignée de braves. Ses débris fuyaient vers Saumur. Trente canons, d'innombrables fusils, des munitions considérables tombaient aux mains des soldats de Piron. La petite ville de Vihiers et toute la campagne environnante étaient jonchées de cadavres.

Tout était fini quand La Rochejaquelein et Lescure arrivèrent. Ils se jetèrent au cou de Piron, le proclamèrent « le héros de Vihiers ».

Les paysans furent stupéfaits d'apprendre, après la victoire, qu'aucun général ne les commandait.

— Comment, disaient-ils à Lescure, vous n'y étiez-pas ! C'était donc Monsieur Henri?

Digitized by Google

Et d'autres, auxquels La Rochejaquelein avouait son absence, s'écrièrent à leur tour :

— Celui qui nous commandait c'était donc Monsieur de Lescure?

Après un pareil fait d'armes, le Conseil supérieur ne pouvait rester muet. Il lança une proclamation triomphante et pompeuse, déclara que « l'Éternel, vengeur des crimes, « appesantissait de plus en plus son bras sur les destruc- « teurs impies de toute Religion et de toute autorité ».

En périodes moins ronflantes, les paysans manifestaient leur joie. Tout en rentrant chez eux pour faire la moisson, ils lançaient à tue-tête aux échos du Bocage ces rimes faciles d'un des leurs improvisé poète :

Tu périras,
Maudit pataud,
Comme la chenille,
La patte en haut !

De pareils couplets, une tranquillité passagère, le loisir de faucher les épis bientôt mûrs, tels furent à peu près les seuls profits du « grand choc de Vihiers », l'un des plus étonnants succès, pourtant, de la Vendée.

Envahir Saumur, marcher sur Paris ou revenir vers Nantes, pénétrer en Bretagne, s'emparer de plusieurs ports, tout était possible dans l'ivresse de cet inconcevable triomphe, dans l'affolement de la République éperdue.

Mais les Vendéens étaient des laboureurs. Ils ne pouvaient se résoudre à oublier leurs champs. Il fallait y revenir, délaisser le fusil, aiguiser la faucille et, tandis que l'ennemi reformait ses bataillons, mettre les gerbes sous la grange.

Oh ! faiblesse et grandeur de ces immortels paysans ! L'apparente défaite de leur cause fut, à n'en pas douter, le résultat de leurs mœurs plus champêtres que militaires. Le triomphe final de la foi qu'ils défendaient, le prestige de leur

Digitized by Google

nom, la gloire si pure de leur souvenir sont dus à ce caractère qui tout de suite les distingue des ambitieux conquérants. Ils sont restés irréductibles dans la revendication de leurs droits méconnus, dans la protection du pays où ils ne demandaient qu'à cultiver leurs terres, à recueillir leurs moissons, à prier dans leurs églises. Aller plus loin, parcourir le monde, donner des lois à la France entière, c'étaient là des idées inconciliables avec la simplicité de leur dessein ; à chaque pas de leur histoire on les y trouve rebelles. Nous avons vu que le rêve naïf d'un de leurs chefs les plus populaires était de faire sacrer le petit roi Louis XVII, mais de le faire sacrer à Cholet.

Aussi, dans leur rapport fait à la Convention sur le « grand choc de Vihiers », les représentants Richard et Choudieu pouvaient écrire : « On serait tenté de croire « que les Brigands n'ont pas connu toute la grandeur de « leur victoire, puisqu'ils n'en ont retiré presque aucun « avantage militaire. »

La petite ville de Vihiers, entièrement rebâtie, ne paraît plus guère se rappeler les hauts faits dont elle fut le théâtre. Mais c'est près d'elle, hanté des souvenirs du « grand choc », les yeux fixés sur les coteaux du Lys, que le curé du Voide a écrit le récit le plus complet et le plus détaillé qui soit de la guerre vendéenne.

Peut-on quitter Vihiers sans évoquer cette figure de prêtre et d'historien? Le nom de l'abbé Deniau est lié, pour ainsi dire, à celui des héros de Vendée qu'il a fait revivre. Humble curé de village, pendant plus d'un demi-siècle il a vécu lui-même la paysanne épopée. Sous sa plume, elle a gardé cette saveur des choses que l'on conte parce qu'on les admire et parce qu'on les aime. C'est une véritable encyclopédie, cette histoire où sont entassés les faits, les anecdotes, les images et les portraits, où l'auteur relate avec la même complaisance les documents officiels, ses souvenirs de famille et les

Digitized by Google

témoignages des vieux paysans du Voide qui avaient fait la guerre. Tantôt, il parle avec la naïveté de ces collaborateurs en sabots et nous croyons entendre Louis Brard ou Jacques David nous raconter eux-mêmes leur héroïsme obscur. Ailleurs, le récit revêt la forme tranquille et sans prétention d'un bon prône dominical, un peu diffus, pendant lequel, parfois, les auditeurs d'humeur difficile s'endorment, mais que d'autres apprécient quand, sous les imperfections de la forme, ils savent découvrir un fonds utile et vrai. Puis voici que le curé du Voide se réveille et tous ses lecteurs aussi. C'est le bruit d'un « grand choc » qui produit cette merveille. En traits larges, précis, en teintes chatoyantes, le conteur nous peint la bataille avec les qualités d'un véritable historien.

Au début de cette excursion sur les chemins de Vendée, je souhaitais qu'elle fût comme l'humble préface d'ouvrages plus complets et plus savants. Puisque, en passant à Vihiers, nous venons de rencontrer le curé du Voide, je recommande à mes compagnons de route d'ouvrir son livre quand ils fermeront celui-ci.

Pierre GOURDON.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SOUVENIRS D'ÉGLISE

(suite et fin)

VIII

Plain-chant, Moines et Lutrins

Vouloir parler ici du plain-chant en savant, en artiste, ou même en simple connaisseur, serait de ma part une vaniteuse et impardonnable témérité; n'en rien dire serait une ingratitude. Je lui dois trop de jouissances et de bons souvenirs. J'ai toujours été, depuis la première aurore de ma jeunesse jusqu'au crépuscule qui se lève sur mon horizon, charmé, ému, — oserai-je l'écrire? — empoigné par la beauté de ces mélodies populaires, mais sublimes, dont l'antiquité même semble révéler au cœur l'éternité de leur objet. Le chant de la *Préface* de la Messe, que Rossini eût mieux aimé avoir écrit seul que tous ses ouvrages ensemble, est-il « la mélopée ou récitatif de la tragédie grecque? » Le prodigieux *Dies îræ*, le *chant qui délivre les morts*, est-il « celui là que l'on chantait aux pompes funèbres des Athéniens, vers le temps de Périclès? » [1] Les accents royaux du *Lauda, Sion* ont-ils retenti dans le cortège des triomphateurs de l'Egypte ou de Rome? Je l'ignore, je n'en veux rien savoir; je veux pouvoir continuer, quand ces chefs-d'œuvre frappent mon oreille, à évoquer ces grandes images, à rêver de ces vieux siècles d'art et de gloire. Ah! ne me réveillez pas! et que pas un parmi ces critiques modernes, démolisseurs de légendes, dont le libéralisme catholique a fait, hélas! pulluler l'engeance parmi les clercs, ne vienne plonger

[1] Châteaubriand.

Digitized by Google

dans mon enthousiasme le fer tranchant et froid d'une thèse louée avec empressement par tout ce qui fait profession de détester le nom chrétien!

N'exagérons rien: mes idées ne montaient pas si haut quand j'entendais, dans ma vieille église de campagne, le maître chantre Léandre Thureau, avec lequel le lecteur a fait connaissance, décrocher les notes ascendantes du *Kyrie* de Dumont en accusant chaque degré de l'échelle par un geste de la tête, comme le coq qui avale sa gorgée. Le brelan carré de chantres assis au lutrin, chapes de travers et bouches en biais, était, je l'avoue, pour me rappeler bien moins Périclès et les Athéniens que certains tableaux de genre connus de tout le monde et que la gravure et la photographie ont vulgarisés. Et cependant ils y mettaient un si bel entrain, une conviction si naïve, j'oserais presque dire un sentiment si intense de leur dignité et de la puissance de l'art qu'ils travestissaient sans le vouloir, que sous le masque grimaçant je soupçonnais déjà la beauté du modèle et commençais à me prendre pour le plain-chant de cette admiration et de cette tendresse qui durent encore. D'autres auditions, on l'admettra sans peine, m'ont permis de le connaître et de le goûter tel qu'il est.

J'aurai bientôt l'occasion de rappeler les jouissances que m'a values, sous ce rapport, la cathédrale d'Angers. Mais c'est dans d'autres enceintes plus connues et plus illustres que j'ai pu accumuler les impressions et récolter les souvenirs. Je passe sous silence, bien qu'à regret, ceux que m'a laissés la liturgie de Paris. Je l'ai vue disparaître emportant dans les plis de son pompeux manteau tant d'hymnes, tant de *proses*, tant de mélodies dont quelques-unes, en dépit de tout, lui survivront dans les traditions populaires! Mais je ne puis m'attarder sans mesure...

Et nous voici, sans autre transition, au début de notre vingtième siècle : sa Sainteté le pape Pie X vient d'im-

Digitized by Google

poser à l'univers catholique l'uniformité des chants liturgiques et les textes musicaux de saint Grégoire.

Dans les premiers jours d'avril 1901, l'un des prêtres angevins qui unissent le plus brillamment à la science de la musique sacrée le don bien rare d'écrire sur ce sujet avec charme et clarté publiait dans la *Semaine Religieuse* du diocèse un article dont la conclusion formelle, même au seul point de vue de l'art, était le vœu du retour de l'église universelle, et particulièrement de l'église d'Angers, au chant grégorien et à l'édition de Solesmes. J'en étais à méditer sur ce point, quand une circonstance se présenta, qui me permit de l'étudier à la double lumière de l'expérience personnelle et de la science d'autrui.

Le titulaire des grandes orgues de la cathédrale d'Angers, M. Alfred Delaporte, n'est pas seulement un ancien condisciple, à la maîtrise de Notre-Dame de Paris, de Charles Gounod, avec qui jadis il chantait à deux voix les versets liturgiques; il fut aussi, au temps de ma jeunesse — et de la sienne — organiste de ma paroisse natale de la Trinité, et depuis lors est devenu le professeur de musique de l'un de mes fils. La réparation de son magnifique instrument de la cathédrale lui laissait des loisirs, et il m'avait fait savoir qu'il serait heureux d'assister avec moi à Solesmes à la solennité de l'Assomption. Non seulement il se réjouissait de revoir et de toucher encore un orgue à la réception duquel il était délégué trente ans auparavant, mais il était enchanté de cette occasion, prévoyant trop aisément que ce serait la dernière, d'entendre, avec la perfection que Solesmes a rendue célèbre, l'exécution par les moines eux-mêmes de ce texte grégorien restitué et répandu par eux et dont on souhaitait ouvertement la restauration complète et la diffusion universelle.

Peut-être me sera-t-il permis d'ajouter ici que le vieux maître était bien aise de serrer la main d'un des élèves de

Digitized by Google

sa classe d'orgue auquel il témoignait, par réciprocité, le plus d'affection, en même temps que son compagnon de voyage allait revoir une fois encore, avant le départ pour l'exil, un fils bientôt condamné à s'expatrier pour crime monastique...

C'est donc l'impression commune et d'ailleurs parfaitement concordante, d'un artiste de grands claviers et d'un accompagnateur de lutrin rural que je vais m'efforcer de traduire avec fidélité.

La circonstance nous servait: à la fête de l'Assomption, célébrée par une messe abbatiale suivant le rite pontifical, s'ajoutait une profession monastique au cours même de cette messe. Nous avons en outre assisté aux vêpres, d'abord à l'abbaye de Sainte-Cécile, puis à celle des moines. C'est dire que nous avons entendu autant de plain-chant, et de plain-chant de tous les caractères, qu'on pouvait en un jour en entendre à Solesmes.

Le premier caractère qui frappe dans l'exécution de ce chant, c'est l'unité, la fusion, l'harmonie et, pour tout dire d'un mot, la discipline des voix. C'est une merveille. Pas une anticipation, pas un retard : la même tenue sur toutes les notes, le même mouvement dans tous les neumes. On croirait entendre chanter un seul homme. Et quand j'écris *chanter*, j'appuie sur le mot. Rien, même dans les notes les plus hautes — et cependant le chœur est conduit sur des dominantes élevées — qui ressemble, je ne dirai pas à un cri, mais à un effort de la voix. C'est bien le chant avec toute son ampleur et son aisance, avec sa douceur et son charme : et c'est ainsi qu'on rêverait de l'avoir entendu sur les lèvres de Fra Angelico, si en même temps que peintre il eût été chanteur.

Ce qu'il faut, pour en arriver à un pareil ensemble, de goût individuel, d'expérience et d'assouplissement, se devine sans peine : on ne travaille peut-être pas plus dans les classes du Conservatoire. Aussi, bien que tous chantent,

Digitized by Google

tous ne donnent pas le même volume de voix. Je m'amusais, en quelque sorte, à en faire la remarque au moment où les moines traversaient nos rangs, chantant en procession un répons du premier mode, d'un caractère vraiment bénédictin, c'est-à dire abondant en neumes redoublés et en intervalles disjoints. La vieille garde, le carré de Waterloo, y allait de tout le souffle de ses poumons; mais la jeunesse y mettait de la réserve et retenait son haleine, craignant peut-être que quelque note fausse, échappée par malheur, obligeât le chanteur délinquant à l'humiliation de la génuflexion publique... On ne devient pas du premier coup de la force d'un exécutant de Solesmes !

Le second trait qui s'est accusé pour nous dans la physionomie de ce chant exécuté avec une si merveilleuse concordance, c'est son expression. La pédale du grand orgue, le registre spécial de l'harmonium, ne donnent pas avec plus de sûreté et d'effet la variété cherchée dans le volume du son. Inutile de dire que cette expression ne descend jamais à l'afféterie, au chant à demi-voix, et que les moines de Solesmes ne font point entendre ces finales étouffées, ces coulées de notes étranglées, grâce auxquelles trop souvent ceux qui se piquent d'imiter ces maîtres de l'art et de suivre leur méthode rappellent par leur chant les derniers soupirs d'un cygne expirant. Là donc aussi, quelle perfection dans le sentiment de la mélodie et de sa traduction ! La notation en usage dans les livres de Solesmes peut aider en cela ceux qui en ont pénétré les secrets; mais quel que soit l'alphabet par lequel s'écrive cette langue musicale, il en faut posséder d'avance le sens et le génie pour en exprimer ainsi les délicatesses.

Deux ans plus tard, j'étais à Appuldurcombe. — Qu'eût dit autrefois, à l'oreille et au cœur d'un Français, ce nom à consonnance étrangère ? Aujourd'hui, il éveille partout

Digitized by Google

la sympathie et le respect. C'est le lieu d'exil des moines de Solesmes : c'est le refuge où les fils de saint Benoit et de l'illustre Guéranger, éclairés d'avance, par le coup d'œil perçant de leur Abbé, sur un avenir de capitulations sans profit et de persécutions sans trêve, sont allés volontairement demander à un pays étranger, mais hospitalier, — hérétique, mais respectueux des traditions nationales et de la liberté du citoyen, — le droit de continuer à s'immoler pour Dieu et à prier pour nous. Solesmes fut la Jérusalem de la Congrégation bénédictine : Appuldurcombe en est la Babylone.

Il est situé dans l'île anglaise de Wight. C'est à proprement parler un vieux château seigneurial au centre d'un parc immense entouré de murs, et tellement étendu qu'un des anciens occupants du domaine se serait donné, ai-je lu quelque part, le plaisir d'y courre des cerfs. Le village voisin, chef-lieu de la commune, porte le nom de Wroxall.

C'est déjà un étonnement pour un Français que de traverser ce village, capitale d'une commune de 600 habitants. Un restaurant à la gare, le télégraphe et la poste ; deux églises, ou plutôt deux grandes chapelles, anglicanes naturellement, d'une propreté, voire d'une coquetterie exquises ; des magasins d'épicerie, de comestibles et même de nouveautés aussi bien installés, aussi bien pourvus, aussi bien tenus qu'à Paris, car ce serait trop peu de les comparer à la province : même luxe d'aménagement et d'ordre, mêmes enseignes reluisantes, mêmes glaces aux devantures ; une école publique, modèle de l'architecture de *cottage*, semblant sortie hier de la main du maçon, et dans la cour de laquelle un coup d'œil plongeant laisse apercevoir une trentaine de fillettes de cinq à dix ans, prenant allègrement leurs ébats, vêtues de costumes de couleurs vives et gaies, avec des tabliers ornés de broderies et de rubans, et tellement propres qu'on croirait

Digitized by Google

voir une collection de modèles pour une exposition de poupées; et parmi tout cela des maisons, ou plutôt des groupes de maisons, entre un parterre et un jardin, présentant presque toutes sur leur façade principale cette disposition de galerie vitrée en forme de polygone saillant, dont le nom anglais de *bow window* s'est répandu en France avec ce système, qu'on rencontre notamment dans presque tous les luxueux hôtels modernes de Paris. Aucune de ces habitations qui ne respire l'aisance, la commodité, le confortable : rien qui blesse le plus farouche scrupule de propreté. On dirait des logis de bourgeois enrichis ou de négociants retraités. Certes, tous ces gens ne peuvent être riches : mais où sont les pauvres ? Il me faudra sans doute un autre voyage pour éclaircir ce problème. Différons en donc la solution, et marchons d'un bon pas vers le monastère.

Une allée, à travers prés, gagne la façade principale : mais elle est interceptée, et il faut gravir, pour prendre le couvent à revers. Une grande barrière en fer, une porterie, et derrière la porte le sourire d'un frère français et la langue de la patrie. Un moment d'illusion charmante me replace au vieux Solesmes ; ce n'en est pourtant que l'image : *simulata magnis Pergama.* En relevant les yeux cette illusion s'envole; je n'ai plus devant moi la vieille église abbatiale, ses voûtes et ses *saints* ; une église se dresse et s'achève : mais c'est le temple de l'exil et l'architecture d'un campement ; édifice en bois recouvert de feutre et enveloppé de zinc ondulé. Gardez-vous toutefois d'en juger sur les matériaux qui l'ont construit! Il a, non seulement un style, mais beaucoup de style, et dans l'intérieur, dont l'aspect étrange et métallique du dehors ne peut donner une idée, les cérémonies pontificales elles-mêmes trouvent un cadre dont l'ampleur et la beauté s'harmonisent sans contraste avec leurs pompes magnifiques.

Digitized by Google

J'en jugeais dès le lendemain en assistant, avec une émotion qui ne pouvait toucher dans mon cœur de fibres plus intimes, à la profession monastique de cinq religieux de chœur et d'un frère convers. Je ne puis m'étendre ici sur la beauté morale d'un spectacle digne d'une cathédrale — je ne dis pas assez — d'une basilique de Rome : je veux du moins noter, en chroniqueur fidèle, l'admiration, l'ébahissement dans lequel nous plongeait tous l'impeccable correction des cérémonies et des mouvements liturgiques pendant une fonction qui dura près de trois heures. Plutôt que de louer de mon chef le vénérable Dom Fromage qui, d'un seul coup d'œil ou d'un signe du doigt, dirigeait cette stratégie ecclésiastique avec son expérience consommée de vieux maître de chœur, j'aime mieux citer, avec sa saveur militaire, l'appréciation sommaire d'un jeune lieutenant qui était du voyage avec moi : « Eh bien ! me disait-il en sortant, en voilà un qui connaît son service intérieur ! »

Quant au chant des moines, c'est toujours et proprement un charme. Au mérite de la perfection dans l'expression et la mesure se joint, à un point étonnant, celui de la sûreté, de la virtuosité dans la lecture. A la messe du jeudi de Pâques, lendemain de la cérémonie de profession, la *Schola*, groupe de huit moines chevronnés ès-plain-chant, exécutait au milieu du chœur les chants propres de l'office. Ouvrez le Graduel bénédictin, et cherchez la Communion, du septième mode. Je la donne en six coups aux chantres les plus éclairés : eh bien, dans le chant de la *Schola*, pas une attaque fausse, pas une nuance manquée, pas un mouvement altéré ! Il est vrai que tout autour les jeunes moines, tenus à faire amende honorable à la moindre faute dans l'exécution, tombaient à genoux l'un après l'autre comme des capucins de cartes ; par moments, on eût dit que le Saint-Sacrement passait !

Digitized by Google

J'ai retrouvé depuis lors les merveilles du chant d'Eglise dans un monastère bénédictin plus antique et plus célèbre encore que Solesmes, et au cours d'une excursion en Suisse entendais, à quelques jours d'intervalle, célébrer à Einsiedeln la fête de saint Augustin et celle de la Nativité de la Vierge. Les moines de Notre-Dame-des-Ermites ne sont plus seulement des chanteurs hors de pair, des exécutants merveilleux ; ils sont des artistes consommés, mettant au service de la foi antique un génie moderne et élevant à la hauteur d'auditions recherchées l'exécution des deux messes solennelles de chaque jour. Le 8 septembre, à celle de dix heures, non seulement leur organiste, de sa console unique, faisait alterner ou parler à la fois trois ou quatre grandes orgues disséminées dans leur vaste basilique, mais un orchestre complet, dont tous les exécutants étaient des moines comme lui, unissaient leurs accords aux siens pour accompagner les voix. Tant de talents et de ressources ensemble donnaient à cette messe, en polyphonie musicale dans les chants de l'ordinaire, le plus brillant éclat : et cependant je ne dissimule pas ma préférence pour les parties propres de cet office, exécutées en plain-chant et à l'unisson, avec le seul appui d'un accompagnement d'orgue méritant de passer pour un modèle du genre, tant il alliait de largeur et de variété tout ensemble au plus scrupuleux respect de la tonalité grégorienne.

Pourquoi faut-il — si on me le laisse avouer — que les délices des oreilles aient été gâtées par le déplaisir des yeux ? L'église n'est guère, hélas ! qu'une vaste et ambitieuse machine architecturale où tout attire le regard et où rien ne le retient, produit hybride et décousu d'une alliance — c'est d'une mésalliance que je devrais dire — où la Renaissance et le style Louis XIV se sont compromis. On dirait une gageure, et l'excentricité érigée en règle. Passez avec précaution sous les corniches : il pourrait

Digitized by Google

vous en tomber sur la tête un de ces anges de plâtre qui y font de la voltige, à grand renfort de barres de fer. Ayant levé les yeux vers la fresque de la coupole centrale, j'y aperçus un énorme gril qui me livra de suite le secret du sujet, embrouillé par la multitude de personnages dont on ne voit guère que les jambes et les dessous en perspective de raccourci: c'était évidemment le martyre de saint Laurent. En cherchant à identifier les personnages, je reconnus mon erreur : c'est l'adoration des bergers ! Quant à toute la ferronnerie artistique des grilles du chœur et des chapelles, dont l'exécution a dû coûter énormément de peine et d'argent, on la dirait, avec ses lignes fuyantes et simulant la profondeur, dessinée par le crayon d'un artiste treillageur. Exemple déplorable, dans un monument aussi célèbre, d'un style de mauvais goût qui a particulièrement sévi en France aux XVIIe et XVIIIe siècles ! Les gens à bonnes intentions l'appellent simplement style *rococo*; les autres, style jésuite.

Après avoir ainsi loué le chant grégorien, entendu dans quelques-uns de ses sanctuaires privilégiés, je devrais peut-être achever en donnant, à mes impressions du jour de l'Assomption passé à Solesmes, une contre-partie dans l'aveu des appréhensions qu'inspirait, à Delaporte et à moi, la difficulté pratique d'imposer à tous les lutrins, surtout à ceux de nos campagnes, une langue musicale si nouvelle pour eux, et si fort au-dessus de leur science et de leurs ressources. Mais à quoi bon réveiller cette question et agiter ce problème ? Au moment où je retrace ces souvenirs, plût au Ciel que l'Eglise de France n'eût pas d'autre difficulté devant elle ! Elle pourrait, en dépit de nos pronostics, s'appliquer à la résoudre, et nous serions les premiers à nous y employer avec ardeur. Mais on sait trop, hélas ! quelles préoccupations, quelles tristesses, quelles luttes ajournent pour bien longtemps de telles

Digitized by Google

réformes et ont coupé court à toute discussion sur ces sujets. N'en disons pas davantage et, pour nous consoler de l'amertume de l'heure actuelle, retournons une dernière fois, au temps de leurs splendeurs liturgiques et des harmonies qui les remplissaient, sous les voûtes de la vieille cathédrale d'Angers. Elles ont retenti longtemps — de mon adolescence à mon âge mûr — de la forte voix d'un chantre que j'ai particulièrement connu et à qui je voudrais consacrer une dernière esquisse.

La *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers annonçait à ses lecteurs, en février 1904, que Mongendre venait de mourir et recommandait l'âme du vieux chantre à leurs prières. Plus d'un, qui l'avait connu, dut être surpris de lire ainsi son véritable nom. Tout le monde l'appelait Maugendre ; je faisais comme tout le monde, et la première fois que, montant chez lui, je lus sur la porte le mot correctement écrit, je crus m'être trompé d'adresse — ou d'étage. Possession vaut titre : c'est donc autour du nom et de la figure de Maugendre que je voudrais rassembler sans apprêt quelques-uns des souvenirs que je conserverai de lui.

La première fois que je le remarquai, ce fut un jour de 8 décembre, à la fête de l'Immaculée-Conception. Placé en avant du sanctuaire, et assez de côté pour que mes regards portassent jusqu'au lutrin, à la statue de sainte Cécile, de David, qui est en arrière, et au groupe des chantres debout entre les deux sur le parquet incliné, j'écoutais, avec cette avidité qu'ont toujours réveillée pour mon cœur et mon oreille les chants de l'Eglise, exécuter le Graduel de la messe. Quiconque est familier avec un lutrin s'en rappelle les paroles : *Benedicta es tu*, et sans doute aussi le texte musical, écrit dans le septième mode.

Ce n'est pas, sans doute, le pont aux ânes : je connais toutefois plus d'un chantre qui, même après des années

Digitized by Google

d'exercice, le trouve suffisamment difficile, particulièrement dans le verset *Tu gloria Jerusalem*, qui dès le second mot remonte par un ton plein à l'octave de la tonique. C'était justement ce verset que Maugendre chantait avec l'un de ses collègues. Campé de toute sa hauteur, la tête ferme, la gorge raide, comme fier de son noble métier et tout entier à son art, il lançait aux voûtes, en les remplissant de sa voix, les notes triomphantes de la vieille mélodie, sans accuser une hésitation, sans manquer un intervalle, courant au bout du morceau comme à la victoire et semblant, en vérité, animé d'un enthousiasme que je sentais malgré moi me gagner à mon tour... J'étais jeune alors, je m'enthousiasmais facilement, et les impressions de cet âge se gravent pour longtemps Je ne crois pas avoir jamais entendu depuis lors Maugendre à son lutrin sans me rappeler ce Graduel de la Conception... Allons, pourquoi ne pas l'avouer ? Le 8 décembre qui précéda sa mort de moins de deux mois, dans la stalle même du pauvre Maugendre, déjà vide, — car il ne pouvait plus se traîner à la Cathédrale, — j'assistais à cette même messe, heureux de mêler ma voix à celle des vénérés chanoines, à celles de ses anciens camarades du lutrin. Mais lorsqu'au Graduel je voulus chanter à mon tour ces notes qui m'avaient tant frappé quand je les avais jadis entendues de sa voix, je sentis, au souvenir du vieil athlète touché à mort, monter à ma gorge quelque chose qui les empêchait de passer...

Que de fois, pendant mon enfance et ma jeunesse, ne suis-je pas retourné à la Cathédrale d'Angers pour y entendre chanter le plain-chant ! Et cela, non seulement les dimanches et fêtes, où nous avions les deux Mangeon se répondant à leurs orgues, le père descendant à celui du chœur à quelques jours de moindre degré, et s'y montrant peut-être encore plus charmant et plus varié qu'à ses grands claviers ; mais aux jours ordinaires, où les chantres

Digitized by Google

auraient, comme aujourd'hui, chanté tout l'office à voix nue, s'ils n'avaient eu parmi eux l'incomparable Ferdinand Fricard.

Ah! c'était le beau temps du lutrin de Saint-Maurice! On disposait alors de ressources disparues depuis lors. Cinq chantres tous les jours, dont un, Fricard, jouant l'ophicléide; le dimanche, un sixième chantant au besoin avec eux et les appuyant d'une contrebasse. Il y avait, dans l'office quotidien, un moment entre tous auquel je me faisais fête d'assister: c'était le *Magnificat* des vêpres. Les quatre chantres, deux à deux, en alternaient lentement les versets; d'une manière continue, Fricard les soutenait et les accompagnait en leur fournissant la basse, telle qu'elle était écrite dans les vieux faux-bourdons de Paris et qu'elle est reproduite dans ceux de Delaporte. Personne de ceux qui n'ont pas entendu cette exécution pourtant si simple, où un ophicléide faisait seul les frais de l'harmonie, ne peut avoir une idée de la perfection à laquelle, en ce genre, Fricard poussait son art. Pour le mieux faire valoir, sans doute, quelle que fût la terminaison indiquée à la suite de l'antienne, chaque ton de *Magnificat* était exécuté toujours avec une finale uniforme, la plus majestueuse et la plus ornée, avec résolution sur la tonique, dans tous les modes qui l'admettent. C'est ce que Maugendre m'appelait les finales *à grande queue*. Le mot fait image, et mériterait de devenir classique.

Il y avait, me semblait-il, un ton entre tous où ils excellaient. C'était le septième: lui encore, le mode *angélique!* Lorsque la royale terminaison en G — tous les plain-chantistes me comprennent — descendait des notes élevées vers son repos, comme une déesse descendant de l'Olympe vers les mortels, s'il est permis d'employer en matière aussi sacrée une comparaison aussi païenne, Fricard, pour préparer sa descente et comme lui étendre un tapis sous les pieds, soutenait, par l'octave basse de la dominante, la

Digitized by Google

tierce et la seconde qui s'approchaient du sol; mais il savait préparer la chute de cette basse par un imperceptible *tremolo*, une sorte de *quilisma* que je n'ai jamais entendu exécuter qu'à lui seul avec une semblable virtuosité. Et quand enfin la mélodie s'était posée sur le piédestal de la tonique, quand les chantres avaient donné l'appui à leur dernière note, un écho, un soupir, sortait encore à l'unisson du magique instrument, roulait et allait s'éteindre sous les voûtes, avec tant de douceur et d'harmonie que, sans s'être fait le mot, les chantres en attendaient le dernier murmure avant d'attaquer le verset suivant. Que n'eût-il pas dit de Maugendre et de Fricard, s'il les eût connus dans leurs bons jours, ce brave chantre de campagne qui me tenait un jour un langage si plein de bienveillance pour moi, et qu'il me permettra d'avoir l'orgueil de reproduire? Il m'avait entendu, hélas! accompagner quelque plain-chant et le hacher d'un semblant de versets d'orgue en réplique; et me rencontrant quelques jours après: « Monsieur, me dit-il, j'ai bien reconnu votre jeu; vous avez ce que nous autres, en musique, nous appelons le *torcular!* » Je ne demandai pas d'explications, et m'enfuis en lui pressant la main....

Maugendre, Fricard étaient adultes quand j'étais jeune. Ils avaient donc connu, exécuté, aimé nos chants de la vieille liturgie angevine, nos airs de bravoure des hymnes et des proses d'autrefois. Quand toutes ces pièces disparurent de nos lutrins, il y en eut qu'ils regrettèrent amèrement. Je ne puis les condamner: j'ai fait comme eux. Mais leurs regrets allèrent un jour jusqu'à la conspiration: Maugendre lui-même m'en fit depuis la confidence. Il y avait jadis une prose de saint Maurice, qui se chantait à sa fête avant l'évangile. Le premier mot: *Triumphales agite...*, donne à lui seul l'idée de l'allure du texte et de la mélodie. Elle était passée, comme tant d'autres, au grenier de la liturgie romaine: les conjurés, par un coup d'audace,

Digitized by Google

tentèrent de l'en faire sortir. Le jour donc de la solennité de saint Maurice, il fut convenu qu'on l'entonnerait dès la dernière note de l'*Alleluia* de la messe, pour ne pas laisser au diacre le temps de commencer le *Dominus vobiscum* de l'évangile. Au moment critique l'honnête Fricard hésitait: « Hardi, Fricard! » dit Maugendre en lui poussant le coude: et voilà l'intonation séditieuse esquissée par l'ophicléide, et lancée par Maugendre à pleine voix. Juste ciel! ils avaient compté sans le maître des cérémonies d'alors, l'incorruptible Monseigneur Lamoureux. En entendant éclater cette contravention liturgique, je ne dirai pas que le prélat sentit se dresser les cheveux sur sa tête: personne de ceux qui l'ont connu ne voudrait m'en croire. Mais, s'approchant du lutrin avec toute la vivacité que la dignité naturelle à sa démarche et exigée par ses fonctions pouvait comporter, il réduisit rudement les délinquants au silence et au devoir. Ils ne furent plus tentés de recommencer pareilles frasques!

Oui, Maugendre aimait son art: Comment aurait-il pu en être autrement? Soixante ans de lutrin sont une seconde nature. Il n'avait pas même eu besoin d'aller jusque-là, si j'en crois un récit qu'un jeune organiste de mes amis m'affirmait tenir de Maugendre lui-même. Il avait tellement le plain-chant dans le sang et dans la voix que, lorsque sa mère mourut, assistant à l'enterrement et entendant le célébrant chanter *Dominus vobiscum*, il se surprit à lui répondre sur le même ton : *Et cum spiritu tuo!* Je n'oserais garantir l'authencité de l'anecdote; je me borne à n'en pas nier la vraisemblance.

Sa carrière de chantre fut coupée par sa carrière de soldat. Il fut artilleur; son esprit naturel, l'excellente éducation primaire qu'il avait reçue, lui valurent les galons de sous-officier. Nous réchauffions mutuellement nos souvenirs, en parlant des Alpes et de Grenoble, où il avait tenu garnison. La guerre de 1870 fit de lui, paraît-il, un

Digitized by Google

capitaine. Que fut et que fit le capitaine Maugendre? Il ne m'en a jamais rien dit, et je n'ai jamais eu la curiosité de le lui demander. Il dut avoir à tout le moins sur plusieurs de ses congénères en grade un avantage certain : celui d'avoir pu commander distinctement une manœuvre d'artillerie à tout un escadron, même quand le canon tonnait!

C'est à Lourdes que nous fîmes plus ample connaissance. Je l'y avais entraîné, avec un pèlerinage d'hommes de l'Anjou. Je le revois à mes côtés, remplissant de sa voix puissante encore, bien que déjà fatiguée par les essoufflements, les rues par lesquelles se déroulaient notre procession et nos cantiques. Parfois il se taisait tout à coup, quand nous avions une échappée de vue sur la foule, sur les bannières de nos corporations. Je tournais alors la tête, et je comprenais son silence. Il lui était tombé des larmes dans la gorge, et il en refluait au coin de ses yeux...

Depuis lors je l'ai souvent revu, alors surtout qu'il était souffrant et malheureux. J'aimais à le faire parler, à lui demander des souvenirs du passé: il avait tant vu et entendu de choses! Et, s'il en avait beaucoup vu, il n'en avait rien retenu: je veux dire qu'il laissait aller tous ses souvenirs, et ne gardait rien pour lui.

Voilà éteinte cette voix qui semblait jadis inextinguible, cette *ferrea vox* dont on a bien pu signaler les lacunes, mais dont on aura peine à retrouver l'éclat et les qualités. Ai-je dit qu'elle est éteinte? J'ai rapporté de Lourdes un meilleur espoir. Elle est retrouvée, elle est rajeunie pour toujours! Elle est mêlée, du moins l'ai-je sincèrement demandé à Dieu, aux chœurs éternels. Le vieux chantre n'a pas fini son pieux office: il ne l'a qu'ébauché. Que de *Sanctus* il lui reste à entonner là-haut! Je crois l'y voir déjà, occupant une place à l'opposé des chœurs des anges, assez loin de la *Schola* de sainte Cécile pour ne pas couvrir la voix des vierges, et sous le bâton d'orchestre de Guy d'Arezzo, qui doit bien avoir quelque peine à l'empêcher

Digitized by Google

d'anticiper sur la mesure. . Quant à saint Grégoire, il aura à faire toute l'éducation d'un néophyte en lui inculquant les principes de son rythme .., en admettant que saint Grégoire ait eu et professé un rythme. Mais c'est question trop brûlante pour être agitée ici : j'en remets la solution à la première conversation que j'aurai avec mon vieux Maugendre, — si Dieu me fait la grâce un jour de me donner une stalle de chantre à côté de la sienne en Paradis !

A. Mauvif de Montergon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1907

Moyenne barométrique : 756^{mm},32; minimum le 5, à 7 h. du soir, 747^{mm},75; maximum le 17, à 11 h. du soir, 763^{mm},90; écart extrême, 6^{mm},15.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 9°,61; des minima (sans abri), 8°,92; des minima (sur le sol gazonné), 8°,04; des maxima (sous l'abri), 18°,51; des maxima (sans abri), 20°,57; des maxima (boule noire, sans abri), 24°,29; des maxima (sur le sol gazonné), 27°,34; d'une eau de source, 10°,70; du mois, 14°,28.

Minimum absolu (sous l'abri), le 1er, 2°,6; minimum absolu (sans abri), le 1er, 2°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 1er, 1°,7; maxima absolu (sous l'abri), le 11, 27°,1; maxima absolu (sans abri), le 11, 30°,1; maximum absolu (boule noire sans abri), le 11, 34°,9; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 30, 38°,7.

Humidité relative moyenne du mois, 74; minimum, 39, les 11, 18, à 1 h. et 4 h. du soir; maximum, 97, les 13, 29, à 7 h. du matin et 7 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 7,60; moyenne diurne la plus faible, 4,0, le 27; la plus forte, 10,0 les 3, 29. Nombre de jours de soleil, 27; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 130 h. environ; fraction d'insolation, 0,27.

Pluie totale du mois, 108^{mm},5, en 15 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 27^{mm},3, le 16. Evaporation, 99^{mm},40.

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 2 jours du N N-E; 4 jours du N-E; 1 jour de l'E N-E; 2 jours de l'E S-E; 1 jour du S-E; 2 jours du S S-E;

Digitized by Google

3 jours du S; 5 jours du S-W; 6 jours de l'W S-W; 2 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,6. Vitesse maximum du vent le 23, à 5 h. 30m du soir, 28m,3, par seconde (orage très fort, vent de l'W S-W).

Gelées blanches, les 18, 19; rosée les 5, 6, 8, 10, 17, 18, 19, 20, 22, 27, 28, 31; halos solaires les 9, 11, 14, 15, 16, 25, 31; grêle les 1er, 14.

Orage fort le 14, du S S-W au N N-E, à 6 h. 32 du soir; orage très fort le 23, du S-W au N-E de 5 h à 5 h. 32 du soir; chûtes de foudre, sur les tramways, sur la Tour Saint-Aubin, et sur les paratonnerres de la Préfecture sous la forme d'une boule de feu; second orage fort du S W au N-E, de 11 h. 15 à 11 h. 40 du soir.

Arrivée du Tort-col le 15, du Loriot le 16.

Juin 1907

Moyenne barométrique : 759mm,76; minimum le 1er, à 3 h. du matin, 747mm,73; maximum le 16, à 10 h. du matin, 766mm,37; écart extrême, 18mm, 64.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 10°,89; des minima (sans abri), 10°,64; des minima (sur le sol gazonné), 9°,79; des maxima (sous l'abri), 20°,53; des maxima (sans abri), 22°,32; des maxima (boule noire, sans abri), 26°,05; des maxima (sur le sol gazonné), 32°,80; d'une eau de source, 12°,91; du mois, 16°,33.

Minimum absolu (sous l'abri), le 3, 7°,6; minimum absolu (sans abri), le 3, 7°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 3, 6°,3; maximum absolu (sous l'abri), le 20, 26°,5; maximum absolu (sans abri), le 8, 30°,4; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 8, 36°,6; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 8, 42°,9.

Humidité relative moyenne du mois, 71; minimum, 40, le 21, à 4 h. du soir; maximum, 98, le 5, à 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,47; moyenne diurne la plus faible, 3,4, le 8; la plus forte, 10,0, le 4. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 161 h. 25 environ; fraction d'insolation, 0,34.

Digitized by Google

Pluie totale du mois, 44^{mm},4, en 10 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 21^{mm},0, le 30. Evaporation, 110^{mm},20.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N ; 2 jours du N N-E ; 2 jours du S S-E ; 1 jour du S ; 1 jour du S S-W ; 3 jours du S-W ; 6 jours de l'W S-W ; 11 jours de l'W ; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6^{m},5. Vitesse maximum du vent le 12, à h. 10 50 du matin, 18^{m},2, par seconde (vent S-W).

Rosée les 3, 9, 11, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 28 ; brouillard épais le matin à 5 h, le 8 ; halos solaires faibles les 17, 18.

Orage faible le 9 de l'W S-W au N N-W de 8 h. 15 à 8 h. 38 du matin, second orage faible du S S-W à l'E de 9 h. à 9 h. 44 du matin.

Début de la floraison de la vigne le 22, milieu de la floraison le 28 (Chasselas).

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

Voici en quels termes M. Emile Olivier vient de parler de deux anciens ministres, nos compatriotes, MM. Segris et Louvet, dans l'un des derniers numéros de la *Revue des Deux-Mondes.*

« Segris était un des avocats célèbres, non seulement d'Angers mais de toute la région. De la politique il n'avait d'abord participé qu'aux fonctions administratives : conseiller municipal, adjoint au maire, conseiller général. En 1860, il fut nommé, avec le concours du gouvernement, député d'Angers. Il s'était d'abord consacré à l'étude des questions financières et des affaires proprement dites, et son opinion faisait presque toujours loi dans les matières compliquées. Quoique persuadé de bonne heure de la nécessité de transformer les institutions de 1852, il ne s'unit pas aux premières manifestations libérales. Ce ne fut qu'après les élections de 1869 qu'il se prononça et ne balança plus à s'unir à nous. Il prit une part prépondérante à toutes les délibérations des 116. C'était un auxiliaire des plus précieux, car il savait à fond les affaires et excellait à les exposer. Quoique ayant fait sa réputation au barreau, il n'avait conservé aucune des habitudes traînantes de l'avocat. D'un bond il allait au centre du sujet, de là en parcourait toutes les parties, les expliquait en une langue abondante et précise, avec un élan, une force, un accent communicatif qui entraînait.

« Tout contribuait à son action : sa physionomie ouverte dans laquelle brillait la sérénité d'une âme délicate et droite, son geste sobre, sa voix pleine. Un trait de son caractère ajoutait à l'effet de sa parole : sur les principes supérieurs, il était inébranlable et il se décidait sans aucune hésitation ; sur la conduite quotidienne, au milieu des incidents confus des luttes politiques, il était souvent perplexe, non par pusillanimité mais par scrupule ; il craignait trop d'embrasser le mauvais parti. Comme il avait longtemps hésité avant d'adopter son opinion, il était en

Digitized by Google

parlant préoccupé de se convaincre autant que de convaincre les autres, et cette préoccupation ajoutait à son éloquence je ne sais quoi de pénétrant, presque de pathétique, et un accent que les parleurs apprêtés n'ont jamais rencontré. C'était certainement l'orateur du Corps législatif qui avait le plus spontanément le don de l'émotion.

« Louvet avait été vingt-cinq ans maire de son pays, vingt ans président du Conseil général, député sans interruption de 1848 à 1870, preuve de l'estime universelle qu'il avait su gagner par une longue vie de probité, de dévouement aux intérêts de ses concitoyens. Sa diété sincère se manifestait par sa charité et par la pratique de toutes les vertus domestiques et civiques ; les affaires financières auxquelles il s'était adonné ne l'avaient pas absorbé au point de lui faire négliger la culture générale de l'esprit.

« C'était un fin lettré qui, dans ses loisirs, écrivait des pensées justes, élevées, qu'il a réunies plus tard dans un volume plein de charme au titre modeste : *Pages volantes.*

« La majorité l'écoutait comme un oracle et s'inclinait devant son expérience, son bon sens et sa ferme modération.

« L'esprit toujours inquiet des passions révolutionnaires qu'il avait entendues gronder si menaçantes dans la crise de 1848 à 1851, il avait quelque défiance d'une liberté réclamée l'outrage à la bouche, et pendant longtemps il avait hésité à s'associer au réveil législatif libéral. Même après le 19 janvier, n'ayant pas encore abandonné Rouher, ce fut sa voix qui me fit échouer à la Commission de la Presse. Cependant, trop clairvoyant pour méconnaître l'impérieuse nécessité d'une transformation, après les élections de 1869 il nous apporta son concours décidé. Son adhésion nous fut des plus précieuse, car elle entraîna un grand nombre d'hésitants. Son organe assez faible ne lui permettait pas d'obtenir les succès de la parole, mais ses discours très bien écrits se lisaient avec intérêt. »

***

Le 11 mai, M. le Maire d'Angers a inauguré, à l'hôtel de Chemellier, l'exposition du « Musée du Peuple ».

Une cinquantaine de personnes, dont plusieurs dames, assistaient à la cérémonie.

Deux discours ont été prononcés, dans cette circonstance, l'un par M. Mérodack-Jeaneau, l'autre par M. le Maire.

Digitized by Google

M. Mérodack-Jeaneau s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Préfet,
« Monsieur le Maire,
« Mesdames,
« Messieurs,

« Réunie au « Musée du Peuple », que nous inaugurons ce soir, l'intense et diverse production de l'élite artiste de tous les pays s'impose d'elle-même.

« Des rêves hautains, des idées ardentes se sont matérialisées autour de vous.

« Jetez un regard sur ces œuvres nombreuses, vous verrez que toutes furent conçues dans un immense désir de vie; vous verrez qu'elles reflètent les moindres vibrations de leur lumière génératrice.

« Dédaigneux du modèle momifié comme d'un fétiche encombrant, des artistes revendiquent leur droit d'exprimer enfin librement leurs pensées ou leurs sensations et reprennent conscience de leur rôle véritable, celui d'initiateur de la foule, dont ils sont la force primordiale.

« Car, c'est en effet — qu'on le veuille ou non — sous la seule direction de l'artiste que peut efficacement et noblement se développer l'industrie des nations.

« Or, à notre époque, le créateur est moins que jamais payé de ses efforts.

« Nous pouvons constater facilement la presque impossiblité dans laquelle il se trouve de vivre de son art.

« Sa détresse morale et matérielle est l'une des choses les plus désolantes.

« Et, certes, la lutte que nous soutenons sans trêve depuis bientôt trois années pour le rétablissement d'un équilibre social qui rendrait à l'intellectuel sa tâche de conducteur de l'artisan, en excluant de cette direction toute classe improductrice et par là même inutile, notre lutte acharnée qui déjà triomphe sera, dis-je, une œuvre humanitaire.

« Nous sommes, du reste, pleins d'espoir.

« Grâce au dévouement infatigable des correspondants que notre Union échelonne sur toute l'Europe, la parfaite entente du labeur intellectuel et du labeur manuel s'annonce en maints endroits comme l'aube fraternelle d'une société meilleure en marche vers la beauté.

Digitized by Google

« Et comment notre confiance faillirait-elle, lorsque nous nous sentons soutenus par des hommes dont nous admirons le merveilleux génie ?

« Nous savons, toutefois, combien encore d'heures pénibles il nous reste à passer, combien d'esprits bornés et malveillants il nous reste à combattre ; combien de sarcasmes incompréhensifs et bassement méchants il nous reste à entendre !

« Nous savons encore combien est puissant le malfaisant petit dieu local !

« D'admirables artistes ont érigé leur volonté au milieu des huées !

« On a ri de tous les novateurs !

« On a ri devant notre plus grand peintre matérialiste : Courbet !

« On a ri devant notre plus grand peintre idéaliste : Chavannes !

« L'un et l'autre cependant, par des portes différentes, sont entrés dans le glorieux cycle !...

« On ne peut espérer trop vite une humanité parfaite.

« Il y aura longtemps des empailleurs, retapeurs et conservateurs d'idées mortes !

« L'art, cependant, plane au-dessus des partis et des sourires !...

« Les nations seront fortes, les cités seront éclairées si elles abritent des individualités hardies que les masses ne craindront pas de suivre.

« Aux jours d'incessante activité où nous vivons, ceux qui regardent volontiers en arrière sont infailliblement en retard...

« N'est-ce pas par sa propre évolution qu'on a de l'ascendant sur les autres, et non par un commandement?

« Il est à souhaiter que la génération qui se lève n'accepte plus les sempiternelles et fallacieuses promesses qui n'aboutissent à rien.

« Au lieu de mots et d'encouragements douteux, il est probable qu'elle nous demandera un appui certain et qu'à la place de figurants elle exigera des collaborateurs énergiques.

« L'alliance de toutes nos forces, je l'espère, Messieurs, doit aider à la transformation utilitaire de l'art.

« En tout cas, j'obéis à un mouvement intérieur que je sens très élevé et qui m'est nécessaire pour demeurer en paix avec moi-même.

« Et puis, vivre pour une idée, n'est-ce pas prolonger sa vie?

Digitized by Google

« Il me reste maintenant à remercier ici le groupe si sympathique de compatriotes qui vient de m'aider spontanément avec tant d'enthousiasme : M. le Préfet, M. le Maire, M. le Dr Bichon, M. Proust, M. le Dr Barot, les Unionistes angevins, MM. Pavie, Cayron, Legendre, Hoellard, MM. les Membres de la Presse, M. Josselin et notre dévoué correspondant René-Noël Raimbault, à qui je suis heureux de pouvoir remettre, au nom de tous, cette petite abeille d'or, symbole de notre grande œuvre collective. »

M. Joxé a prononcé le discours suivant :

« Mesdames,
« Messieurs,

« Lorsque j'ai entendu prononcer les mots de Musée du Peuple, j ai compris, Monsieur le Président, que vous désiriez faire un pas de plus dans la décentralisation des œuvres artistiques et que vous vouliez, en associant à votre entreprise un plus grand nombre d'artistes, donner plus d'importance à l'exposition et aussi faciliter à nos concitoyens l'accès de ces galeries.

« Ce Musée du Peuple, ce Congrès est donc le renouvellement de l'exposition de l'Union internationale des Beaux-Arts et des Lettres que nous avons admirée en 1905.

« La ville d'Angers, Messieurs, j'ai eu l'occasion de le dire déjà, est, sinon la première, du moins l'une des premières qui, par amour de l'art, a tenté la décentralisation dont nous constatons une fois de plus les effets. Elle est fière de son œuvre et elle vous saura gré, Monsieur le Président, des efforts que vous faites pour suivre la voie tracée.

« Comme maire, intéressé par conséquent autant et plus que tout autre de nos concitoyens à ce qui est de nature à accroître la renommée de notre cité, je vous remercie très cordialement de lui avoir réservé cette exposition. Nous pouvions craindre, en effet, qu'elle fût destinée à une autre ville.

« Votre affection pour notre bonne ville d'Angers a triomphé des compétitions qui nous menaçaient; nous vous en sommes très reconnaissants. »

Ces discours ont été très applaudis. Ensuite a lieu la visite de l'Exposition. Puis sur une coquette scène ont été représentées

Digitized by Google

deux œuvres intéressantes : *La Main de Singe*, drame angoissant, à la fois fantastique et tragique, et *Trop aimé*, amusante fantaisie de Xanrof.

***

La Société de Géographie commerciale de Nantes, fondée il y a vingt-cinq ans, a célébré ses noces d'argent, le 30 mai dernier.

Le programme comportait une excursion sur la Loire, de la Possonnière à Chalonnes, pour visiter les travaux entrepris par la Société de la Loire Navigable, et une conférence-réception, le soir, chez M. Turcaud.

Une quarantaine de personnes, parmi lesquelles plusieurs dames, ont assisté à l'excursion, qui a eu lieu sous la direction de M. Louis Linyer, président de la Société de Géographie.

Parmi les voyageurs on remarquait : MM. Cuénot, ingénieur en chef à Angers ; Frémy, conseiller général de Maine-et-Loire.

Le départ eut lieu par le train de 8 heures 36. On descendit à La Possonnière et, par un sentier fleuri et embaumé, les excursionnistes gagnèrent les bords de la Loire.

A un ponton sont amarrés deux petits vapeurs pavoisés : le *Léon-Bureau* du service des Ponts et Chaussées, et *La Confiance*, appartenant à un industriel de Chalonnes, qui, profitant de l'amélioration obtenue dans le chenal, a installé un service entre Angers et cette localité.

Voici le récit de l'excursion de la Possonnière à Chalonnes, d'après le *Populaire :*

« La matinée est superbe, sous un joli ciel de printemps, tout ouaté encore des grands nuages blancs qui jettent sur le paysage d'innombrables jeux de lumière. Sur le fleuve qui étend paresseusement ses ondes, la température est exquise. C'est bien là la « douceur angevine » chantée par Joachim du Bellay, dans le célèbre sonnet où il préfère son « Loyre gaulois au Tibre latin ».

« Les vapeurs larguent leurs amarres et gagnent le large. La vue s'étend magnifique, sur les deux bords. Sur la rive droite, c'est le gros bourg de La Possonnière avec, caché dans les arbres, le vieux manoir, asile de musique et de poésie, habité par Louis de Romain, l'éminent président des Concerts d'Angers ; sur la rive gauche, c'est Rochefort ; puis, en amont, vers Savennières, voici la pittoresque île de Béhuard, dont l'antique chapelle

Digitized by Google

émerge d'un fouillis de verdure ; en aval, le pont de l'Alleu barre le fleuve de ses blanches arcades ; et tout là-bas, enfin, on distingue Chalonnes, première étape de l'excursion.

« Les vapeurs passent au milieu du nouveau chenal obtenu depuis la pose des épis et des clayonnages établis de la Pointe à Montjean, sur une longueur de 24 kilomètres. Ces clayonnages manquent quelque peu de plastique ; la beauté de la Loire n'a rien à y gagner. Souhaitons qu'au point de vue pratique ils amènent de sérieux résultats.

« M. Linyer qui, en même temps que président de la Société de Géographie est, on le sait, président de la Loire Navigable, fait les honneurs de celle-ci — un peu par anticipation — et il affirme que les résultats obtenus sont merveilleux.

« Pendant que nous filons sur les eaux indolentes, M. Linyer donne quelques renseignements intéressants. Le crédit voté par les Chambres pour les essais à effectuer sur une distance de 14 kilomètres était de 1.600.000 francs. Or, pour les 24 kilomètres qui viennent d'être aménagés, les dépenses n'ont pas atteint un million. Ceci est d'excellent augure. En effet, le Comité avait choisi pour entreprendre les essais la plus mauvaise partie de la Loire. Aujourd'hui, le chenal est entièrement transformé, — en plusieurs endroits, son cours a été en partie changé — et une porfondeur moyenne de 1 m. 5 à l'étiage a été obtenue. Les larges grèves qui existaient jadis devant La Possonnière et sur lesquelles je me souviens d'être resté ensablé, il y a une quinzaine d'années, au cours d'une promenade que je faisais sur la Loire avec des amis, ont, la chose est incontestable, complètement disparu. Pourtant, on ne peut guère, à l'heure actuelle, juger exactement des résultats. En ce moment il y a trop d'eau en Loire. Trop d'eau en Loire ! Voilà le comble de l'invraisemblance.

« M. Linyer nous promet, pour la fin de juillet, au moment des Congrès de la Loire Navigable, des expériences qui, paraît-il, seront concluantes. Attendons avec patience. Reste toujours la question du coût du remorquage et partant du prix de revient des transports. Sera-t-il moins élevé que par le chemin de fer? *That is the question !*

« A certains moments, le *Léon-Bureau* et la *Confiance* quittent le chenal et s'approchent d'une « sonnette » en train de piquer dans le sable des pieux destinés à recevoir ensuite les clayonnages

Digitized by Google

Ces pieux sont enfoncés à une profondeur moyenne de 4 m. 50. On assiste au piquage de l'un d'eux, puis les vapeurs regagnent le chenal et mettent le cap sur Chalonnes.

« Ils passent sous le pont de l'Alleu. En aval de celui-ci, la Loire se divise en deux bras. Le chenal suivait jadis celui de droite, dit de Saint-Georges. Il est maintenant désaffecté; un barrage a été établi qui renvoie la plus grande partie des eaux dans le bras passant devant Chalonnes.

« Les maisons de la petite ville, son pont suspendu, ses usines, apparaissent à un tournant du fleuve. Quelques minutes après on accoste au quai. »

Un déjeuner eut lieu. A l'heure des toasts, M. Linyer se lève. Il boit aux dames, à l'ingénieur éminent qui préside aux travaux, enfin à M. Frémy, le « père de la Loire navigable ».

M. Frémy salue la Société de Géographie de Nantes et dit combien il est heureux de la voir à Chalonnes. Il porte un toast à M. Linyer et à la prospérité de la Société.

M. Cuénot, ingénieur en chef, se félicite de ce que les membres de la Société de Géographie soient à même de constater les progrès réalisés dans la Loire. Il souhaite que les travaux, qui s'arrêtent actuellement à Montjean, puissent bientôt être continués jusqu'à Nantes.

M. Gaëtan de Wismes parle ensuite au nom de la Société académique.

M. Le Trocquer termine la série des toasts en parlant au nom de la Société de Géographie de Saint-Nazaire.

Puis les excursionnistes ont repris leur promenade et visité Montjean.

***

Le 13 mai, a eu lieu, en Anjou, une excursion organisée par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers et la Société archéologique de Nantes et de la Loire Inférieure.

Les savants nantais, guidés par le bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, ont visité Serrant, Chalonnes, Rochefort, Savennières et Béhuard.

Tous ont emporté un excellent souvenir de cette journée.

***

Le jeudi 16 mai, a eu lieu, au restaurant Lucas, à Paris, le dîner de la Société artistique et littéraire de l'Ouest, fondée par

Digitized by Google

notre regretté compatriote M. Lionel Bonnemère, sous la présidence de Mlle Sauvrezis, l'artiste et professeur bien connue.

Parmi les convives :

M. Bourgaut-Ducoudray, le célèbre compositeur ; M. de Grandmaison, député de Saumur ; MM. Duvanel, Faux-Froidure, Sauvrezis, Dr Baudoin, Jacques Pillois, Pezard, Maurice Pezard, Mlle Alice Sauvrezis, Mmes Sauvrezis, Faux-Froidure, Yvonne Detraux, Corhumel, Jouët, etc., etc.

Au dessert, Mlle Sauvrezis, présidente, a prononcé une fine et spirituelle allocution d'un joli tour littéraire, qui a été très applaudie.

Le maître Bourgault-Ducoudray, M. de Grandmaison, député, et M. le Dr Baudoiun ont ensuite pris successivement la parole, puis on s'est donné rendez-vous au prochain pîner, qui réunira, nous en sommes certains, encore plus de convives.

Il serait bon que tous ceux qui s'intéressent au mouvement artistique, littéraire et scientifique dans l'Ouest adhérassent à cette Société, grâce à laquelle toutes les bonnes volontés et tous les talents peuvent faire œuvre utile sur un terrain d'où toute politique est soigneusement bannie.

***

Notre compatriote M. A. Métérié a obtenu un premier prix au concours des *Annales* avec ce joli sonnet angevin :

Mon Anjou, vous rêvez, pensive, au bord du lit
De la Loire dormeuse où se reflète et tremble
Le décor, émergeant d'un clair fouillis de trembles,
De vos clochers d'ardoise et de vos ciels pâlis.

Vous écoutez monter un chant, qui s'affaiblit,
Des carrefours ombreux où vos filles s'assemblent,
Et vous vous demandez à quelles fleurs ressemblent
Leurs coiffes de dentelle et leurs fichus à plis.

Ma belle Anjou, ma grande sœur mélancolique,
J'aime, avec la ferveur qu'on a pour vos reliques,
Vos humbles horizons et vos calmes beautés.

Mon âme est lourde ainsi que vos granges trop pleines !
Mettez en elle un peu de vos sérénités
Et donnez à mon cœur la douceur de vos plaines...

On cite, parmi ceux de nos compatriotes qui ont obtenu des mentions au même concours : MM. Galard, P. Gourdon, Astié,

Digitized by Google

Jacquet, A. Soly, M. Poirier, Moracchini, A. Pinguet, G. Pejot, Dargelos, Gelineau, L. Thouvenin, Verrier.

***

Nous avons appris avec plaisir que M. Thibault, ingénieur, a été nommé directeur des Chemins de fer de l'Anjou, en remplacement de M. Faugères, décédé.

***

Le Syndicat général des Oculistes français, qui comprend la presque totalité des Oculistes de France, a tenu son assemblée générale de 1907, les 6 et 7 mai, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, à Paris, sous la présidence de M. le Dr Motais.

De nombreuses et importantes questions étaient à l'ordre du jour, notamment la révision de la loi sur les accidents du travail, l'admission des malades dans les hôpitaux, la suppression de la clinique des Quinze-Vingts, la création des chaires de clinique ophtalmologique dans les Écoles préparatoires, etc.

On sait que l'École d'Angers est actuellement la seule école préparatoire de France qui possède une chaire de clinique ophtalmologique. Le titulaire de cette chaire, M. le Dr Motais, pouvait mieux que personne en faire ressortir les avantages ; il a fait admettre le vœu de la création de cet enseignement dans toutes les écoles préparatoires.

***

Le sixième Congrès des Sociétés de Géographie italiennes a eu lieu, cette année, à Venise, sous la présidence du baron Trèves de Bonfili, sénateur du royaume. La majeure partie des Sociétés de Géographie de la péninsule, et plus particulièrement des régions du Nord, s'y étaient fait représenter. Notre éminent concitoyen, M. Joseph Joûbert, vice-président de la Société des Études maritimes et coloniales et délégué par la Société de Géographie de Paris pour la représenter au Congrès, a prononcé à la séance de clôture un discours dans lequel il a rendu un éloquent hommage à la science italienne et rappelé les services rendus à la géographie par les savants et les explorateurs de la péninsule. M. Joûbert a parlé notamment en termes élogieux de l'œuvre accomplie par S. A. R. le duc des Abbruzes, dont on n'a pas oublié l'expédition au pôle arctique, non plus que l'audacieuse ascension sur la cime la plus élevée du Rawenzori, ce « roi

Digitized by Google

des Nuées », dans l'Afrique orientale. Puis il a traduit les sentiments de vive sympathie de la France pour la nation sœur et l'assemblée lui a fait une chaleureuse ovation.

M. le général Brochin, commandant la 36e brigade d'infanterie, à Angers, a été nommé commandeur de la Légion d'honneur.

M. le capitaine Huberdeau, du 135e de ligne, a été nommé chevalier du même ordre.

M. E. Gilbert, pharmacien du Bureau de Bienfaisance et du Dispensaire de la rue Saint-Blaise, a été promu officier de l'Instruction publique, et M. D. Vento, licencié ès lettres, professeur à l'École des Aveugles, a été nommé officier d'Académie.

Le ministre de l'Intérieur, président du Conseil, vient d'attribuer à Mlle Mulot la médaille d'honneur de l'Assistance Publique, en récompense de ses efforts pour améliorer la condition intellectuelle des jeunes aveugles.

Nous savons d'ailleurs, par un journal de Paris, qu'à l'hôtel des Sociétés Savantes, rue Danton, 8, à Paris, le 18 juin dernier, la Société médico-psychologique appréciait vivement les procédés d'enseignement de Mlle Mulot pour les aveugles et les arriérés. Le docteur J. Voisin, médecin-chef de la Salpétrière, et le Dr Bérillon, inspecteur des asiles d'aliénés de la Seine, professeur à l'école de psychologie, se sont déclarés disposés à les expérimenter dans leurs services particuliers de la Salpétrière et de Créteil.

***

Notre compatriote M. Grégoire vient d'obtenir une troisième médaille, au salon des artistes français, dans la classe de gravure. Tous nos compliments.

***

Parmi les lauréats du Conservatoire, nous trouvons, cette année, dans la classe de violon, le nom d'un de nos jeunes compatriotes, qui a obtenu le deuxième prix, M. L. Rousseau, fils de l'antiquaire bien connu à Angers. M. L. Rousseau n'a que 20 ans. C'est un artiste de goût, un travailleur sérieux, qui occupe le pupitre de premier violon à l'Opéra-Comique. Nos chaleureuses félicitations.

***

Digitized by Google

Après Courteline, M. René Bazin vient d'avoir la traduction et l'impression en espéranto de sa charmante nouvelle intitulée : *Le moulin qui ne tourne plus.*

***

A l'Exposition d'horticulture qui s'est tenue récemment au Cours-la-Reine, à Paris, figurait une section de peinture. On y remarquait une toile de notre éminent compatriote, M. Achille Cesbron, qui était vraiment la plus belle œuvre de ce salon caractéristique.

***

On sait qu'une exposition très originale, celle des dessins dus au crayon de caricaturistes français et étrangers les plus connus, a lieu, à Paris, au Palais de Glace. Un Angevin, M. Landelle, représente agréablement notre pays, avec un amusant croquis sur papier gris.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de la sœur Sainte-Eudoxie, de la Congrégation de Saint-Charles, infirmière du Lycée David d'Angers.

Voici le discours prononcé sur la tombe de cette femme de bien par M. Gazel, proviseur du Lycée :

« Quoique les fatigues accumulées d'une longue vie de labeur eussent, depuis quelque temps, diminué les forces de celle que nous accompagnons à sa dernière demeure, personne, à la voir encore si active, si pleine d'entrain et de bonne volonté, d'un esprit si net — et qu'il me soit permis de le dire — si jeune, personne n'aurait pu supposer que la mort était là, qui allait si brusquement clore une vie modeste, il est vrai, mais utile et belle, car elle fut tout entière consacrée à la pratique du devoir professionnel, tout embellie et comme éclairée par une suite ininterrompue d'actes de bonté et de dévouement.

« Samedi encore elle vaquait, alerte et pleine — en apparence au moins — de santé, à son travail coutumier. Mais quelle trompeuse apparence ! Dimanche matin, quand je la vis dans son lit, calme et souriante encore, mais le visage creusé par les souffrances de la nuit, et pâle d'une pâleur qui l'avait vieillie en quelques heures de plusieurs années, j'eus le pressentiment du malheur qui allait arriver et la triste et invincible certitude que

Digitized by Google

l'hôte qu'on n'attendait pas encore était entré la nuit dans la maison.

« Depuis plus de 40 ans, la sœur Sainte-Eudoxie était attachée au Lycée en qualité d'infirmière. Durant ce long temps elle a prodigué ses soins à nos élèves avec une intelligence et un zèle auquel les proviseurs et les médecins qui se sont succédé au Lycée pendant ces 40 années ont rendu un unanime témoignage. C'est qu'elle avait vraiment toutes les qualités : intelligence et bonté, qui font l'excellente infirmière, la collaboratrice utile du médecin, et de bonne heure elle avait acquis les connaissances techniques que n'ont pas toujours les infirmières les plus dévouées.

« Quant à son temps et à sa peine, elle les donnait, en nature généreuse qu'elle était, sans compter. Et elle était si bonne, qu'elle pouvait impunément et sans que personne se méprît sur le fond de ses sentiments, se donner les apparences d'un peu de brusquerie sous ce masque que — par une sorte de coquetterie qu'ont parfois les natures d'élite — elle aimait à jeter sur sa bonté, si agissante, si délicate, si prompte aussi au dévouement. On démêlait sans effort le large courant de sympathie qui circulait à travers tous ses actes et les animait.

« J'en prends à témoin nos élèves, et pas seulement ceux qui, hier encore recevaient ses soins, mais les anciens élèves, ceux qui ont maintenant leurs fils au Lycée et qui me parlaient si souvent, avec un souvenir ému, de sœur Sainte-Eudoxie, qui ne manquaient pas de l'aller voir quand ils venaient au Lycée, tant les liens qui les attachaient à cette femme de bien étaient solides, tant leur reconnaissance était indéfectible, je les prends tous à témoin : la sœur Sainte-Eudoxie les soigna, les aima tous maternellement, sans s'interdire à l'occasion, le droit de les morigéner. Elle répandait également sur tous les trésors inépuisables de sa bonté, ne marquant de préférence pour personne et confondant dans un même sentiment les nombreux enfants de cette grande famille qui, tous les ans, se renouvelle, si bien qu'on peut dire d'elle, en songeant à cette génération d'élèves pour qui elle fut maternelle :

« Son cœur fut assez grand pour les tous contenir. »

« Oui, cet éloge que je me plais à lui donner, elle l'a pleinement mérité.

« Aussi l'Administration universitaire ne fut pas ingrate. En

Digitized by Google

témoignage de l'estime qu'elle professait pour cette femme de devoir, elle lui accorda une récompense dont sœur Eudoxie savait apprécier la valeur : elle lui conféra les palmes académiques. Et, je puis bien le dire maintenant que la mort a ruiné nos projets, nous nous préoccupions — tout en laissant sœur Sainte-Eudoxie dans ce qu'elle aimait tant, dans ce qui était devenu sa maison — de donner à une autre infirmière la charge de soigner les élèves, ne laissant à sœur Sainte-Eudoxie, pour tromper pieusement son besoin d'activité, qu'une fonction de pure surveillance. C'est ainsi qu'elle aurait goûté dans cette maison hospitalière le repos qu'elle avait si bien mérité.

« Mais cette femme active et énergique ne devait pas connaître le repos : elle est morte en service, la pensée pleine de ses chers enfants, et jusqu'à l'heure de sa mort c'est d'eux qu'elle s'est préoccupée. Comment la louerai-je mieux qu'en rappelant ses dernières paroles. Dimanche matin, veille de sa mort, s'oubliant elle-même, elle pressait ses compagnes d'aller donner leurs soins à un petit élève qui, certes, n'était pas bien malade. Hier, enfin — quelques minutes avant sa mort — à l'heure où les élèves ont l'habitude de monter tous les jours à l'infirmerie pour y recevoir quelques menus soins — les entendit-elle, ou sa pensée pleine d'eux la ramena-t-elle à l'objet de ses constantes préoccupations? — elle exprima le regret de ne pouvoir les servir encore ; que ceux qui, hier, montèrent à 10 heures à l'infirmerie sachent et n'oublient pas que la sœur infirmière leur a donné ses dernières pensées.

« Pour moi, qui ne la connaissais que depuis quelques mois, mais qui, la voyant tous les jours, avait vite appris à la connaître, je ne l'oublierai pas. Personne, au Lycée, n'oubliera cette excellente infirmière ; ni ses compagnes qui sont maintenant abîmées dans la douleur et qui pendant tant d'années avaient vécu avec elle, dans une intimité de tous les instants, mêlant et confondant leurs existences sœurs, ni les fonctionnaires du Lycée, ni surtout les élèves.

« La mort brutale a bien pu nous l'enlever en quelques instants, elle n'effacera pas de nos cœurs le souvenir pieux et reconnaissant que nous lui gardons tous. »

Le 14 juin dernier, ont eu lieu, en l'église Saint-Laud d'Angers, les obsèques de M. le chanoine Rivereau, doyen de la Faculté des sciences.

Digitized by Google

Les cordons du poele étaient tenus par MM. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit ; Legendre, doyen de la Faculté de théologie ; Couette et Maisonneuve, professeurs à la Faculté des sciences.

Le deuil était conduit par le frère du défunt, par M. le chanoine Rivereau, curé de Montfaucon, son oncle, et par M. l'abbé Chevalier, curé de la Poitevinière, son cousin-germain.

Dans la nombreuse assistance on remarquait : M. Baudriller, vicaire général ; Mgr Pasquier, recteur ; les professeurs et les élèves de l'Université catholique ; M. le chanoine Urseau, M. le Curé de Baugé ; M. le chanoine Goupil, supérieur, et les professeurs de Mongazon ; M. le chanoine Pinier, supérieur, et les professeurs de l'Externat Saint-Maurille ; M. le chanoine Piton, curé de Saint-Serge ; M. l'abbé Cherbonnier, curé de Saint-Léonard ; M. l'abbé Mançais, supérieur de Saint-Julien ; M. le Dr Sourice ; MM. le comte de la Morinière, André, Cordier, etc.

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

Notre compatriote M. H. Baguenier-Desormeaux, qui connaît mieux que personne aujourd'hui l'histoire de la Vendée angevine, vient de publier, sous ce titre : *Kléber en Vendée* (1793-1794) [1], un livre dont la valeur est de tout premier ordre. Je ne puis que le signaler rapidement aux lecteurs de la *Revue*, mais j'affirme très haut qu'il mérite beaucoup mieux que ce compte rendu.

L'ouvrage vaut à la fois par les documents et les notes qu'il contient.

Les documents comprennent

1° Les *Mémoires militaires* du général Kléber, qui se divisent en trois livres. Dans le livre premier, Kléber, après avoir rappelé l'origine de la guerre de Vendée, raconte les diverses péripéties de cette guerre jusqu'à l'arrivée de l'armée de Mayence. Le livre second est emprunté au *Journal* de Kléber ; il contient le récit de ce qui s'est passé en Vendée, depuis l'arrivée de l'armée de Mayence à Tours jusqu'au passage de la Loire par les Vendéens. Dans le livre troisième, c'est le même récit qui se poursuit, depuis le passage de la Loire par les insurgés jusqu'à la bataille de Savenay. Le quatrième livre, s'il a jamais été écrit, est aujourd'hui perdu

2° Les ordres du jour de Kléber, d'après son *Livre d'ordres*, depuis le 27 septembre 1793 jusqu'au 4 floréal an II (23 avril 1794).

[1] *Kléber en Vendée* (1793-1794). Documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par M. H. Baguenier-Desormeaux. Un vol. in-8° de XXXVII-565 pages. Paris, Picard, 1907 ; prix : 8 francs.

Digitized by Google

3° Des documents divers, au nombre de soixante, qui proviennent en majorité des grands dépôts publics de Paris ou de la province. Ces pièces, dont l'authenticité a été sérieusement contrôlée, sont destinées, comme le dit très bien l'éditeur, à « illustrer » le reste de l'ouvrage.

Les notes qui accompagnent les textes et, au besoin, les rectifient, sont claires et nombreuses. Quelques-unes résument de longues dissertations et précisent définitivement des points longtemps contestés. Toutes sont écrites sans parti pris. On sent que l'auteur n'a pas voulu faire œuvre de polémiste. Il s'est contenté, et ce n'est pas un mince mérite de rester historien sincère et impartial.

Ces qualités de sincérité et d'impartialité apparaissent surtout dans l'introduction magistrale où M. H. Baguenier-Desormeaux présente son travail au public ; et je signale particulièrement cette préface à ceux qui prétendraient encore qu'il n'est pas possible d'écrire sans passion l'histoire de la Vendée militaire.

C'est de la Vendée aussi, mais de la Vendée moderne, avec les idées qu'on tente d'y implanter et les dangers qui la menacent, que M. Pierre Gourdon nous parle dans un roman intitulé : *Vers la haine* [1].

Je ne ferai pas ici l'analyse de ce livre, qui sera certainement discuté, car il n'a pas été écrit pour plaire à tout le monde ; mais ce que je tiens à affirmer — et personne ne me contredira — c'est que l'auteur a un très beau et très rare talent d'écrivain et que son roman présente l'intérêt le plus passionnant.

Je pourrais citer au hasard, dans cet ouvrage, cent pages admirablement écrites. Je me contenterai de reproduire ce joli portrait de paysan vendéen.

« Mathurin Fruchaut était un de ces paysans qu'enveloppent d'un charme étrange les traditions, les influences ancestrales, que le culte de la terre ennoblit, qui restent, en dépit de révolutions sociales, la ressource profonde, la force vive, bien que silencieuse, du pays. Nulle part, peut-être, cette force n'est demeurée plus irréductible que dans les Mauges, dans cette contrée aux limites indécises dont le peuple, rebelle à l'invasion romaine, fut par le vainqueur traité de « mala gens » [2]. Après

[1] Un vol. in 8° de 352 pages. Paris, Lethielleux; prix : 2 fr. 50.

[2] Inutile de dire que je n'accepte pas cette étymologie fantaisiste du mot Mauges (Ch. U).

Digitized by Google

tant de siècles, l'injure de César reste glorieuse. Elle a par avance défini le caractère de ces hommes dont un autre conquérant dira qu'ils ont entrepris une « guerre de géants ».

« De pareils traits ne se retrouvent pas dans l'histoire d'une race, sans que ses descendants en portent, même à une époque d'effacement, l'indélébile empreinte. Arrière-petit-fils de l'un des premiers soldats de Cathelineau, de l'un de ceux qui étaient partis le chapelet au cou, le Sacré-Cœur sur la poitrine, la faux renversée pour toute arme, Mathurin Fruchaut en gardait l'indépendance presque farouche, la piété simple, l'inébranlable foi. Ces trois grandes choses avec lesquelles les guerres font des âmes de héros, vivaient chez cet homme en même temps que l'amour de la terre, en même temps que la tendresse passionnée du foyer. Il cultivait les champs que, depuis plusieurs siècles, ses pères avaient labourés aussi. L'intérieur que sa femme faisait si digne et si doux, que ses enfants égayaient de leurs rires, s'abritait sous le vieux toit de la ferme où tant d'aïeux, avant lui, avaient vécu, avaient aimé. »

Voici un livre qui sera bien accueilli des archéologues, des littérateurs et des artistes. Il a pour titre : *le Bas-Vendômois, de Montoire à la Chartre-sur-le-Loir; excursions sur les rives du Loir et de la Braye, au pays du poète Ronsard.* L'auteur, M. L.-A. Hallopeau, docteur ès sciences, directeur de la rédaction à la *Revue Scientifique*, habite le pays qu'il décrit et l'on voit, à l'accent avec lequel il en parle, qu'il l'aime de cœur.

Au moment où, de tous côtés, s'établissent des Syndicats d'initiative, qui se proposent d'attirer les visiteurs dans nos provinces et de faire connaître les sites et les curiosités qui ne figurent pas jusqu'ici sur les « billets d'excursions », il importe de doter nos régions de l'Ouest de guides précis, clairs, soigneusement illustrés, où l'histoire vraie de nos monuments ne soit pas sacrifiée à une phraséologie creuse et banale, où nos légendes et nos plus chères traditions trouvent leur place à côté des renseignements pratiques, où le désir d'instruire et d'intéresser le visiteur ne soit pas dominé par le besoin de l'exploiter.

Je signale avec plaisir le travail de M. Hallopeau à ceux qui désireraient savoir comment doit être compris et comment doit être fait un « guide du touriste et de l'archéologue ». Son joli volume peut être considéré à tous égards comme un modèle du genre.

Digitized by Google

A signaler encore :

Dans le *Correspondant* (nº du 25 avril), *le Pays des Mauges*, par M. Pierre Gourdon, où un coin de notre Anjou est évoqué avec une exactitude qui n'a d'égal que le charme du style et la délicatesse de la pensée. *L'Angevin de Paris* a reproduit plusieurs passages de cette remarquable étude, dans le numéro du 16 juin 1907.

Dans *l'Angevin de Paris* du 30 juin, un article où notre éminent collaborateur M. Joseph Denais, avec le talent et le cœur qu'on lui connaît, retrace les traits principaux de la sympathique figure de Lionel Bonnemère et attire l'attention des Angevins sur l'admirable collection que la famille de notre regretté compatriote vient de donner au Musée d'ethnographie du Trocadéro, à Paris.

Dans la *Revue française de l'Etranger et des Colonies* (mai 1907), une remarquable étude de M. Joseph Joûbert, dont le nom fait autorité depuis longtemps dans toutes les questions de politique coloniale, sur le *Traité Franco-Siamois* du 23 mars 1907.

Dans *l'Anjou historique* (mai-juin 1907), *l'Élection d'un évêque d'Angers au XVe siècle, les Cérémonies religieuses à Saumur avant la Révolution*, par M. l'abbé Uzureau, etc.

Dans *les Annales Fléchoises* (mai-juin 1907), *l'Oraison funèbre du roy Henry VIII par Le Peletier*, publiée par M. Jugé ; *la Famille Ludoise de Scarron* (fin), par M. L. Calendini ; *Henri IV et le cardinal Visconti*, par P. Calendini.

Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* (nº 73), un important article de M. P. de Farcy sur *les ex-libris manceaux antérieurs au XIXe siècle.*

Ch. U.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-QUATRIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Une Visite à l'Exposition des Amis des Arts. — **Auguste Dupouy**.. 5

La chapelle du château de la Sorinière, en Saint-Pierre de Chemillé. — **Ch. Urseau** 13

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) *(Suite)*. — **Xavier de Pétigny** 25

Jean Bodin de Montguichet. — **Paul Cornu** 109

Chez les étudiants. Une œuvre angevine. — **Gustave Jourdin**..... 113

La Chine novatrice et guerrière, par le capitaine d'Olonne. — **Léon Philouze** 123

Résumé des observations météorologiques faite à la Baumette, près Angers (janvier-février). — **A. Cheux** 137

Chronique 141

Réception du cardinal Mathieu à l'Académie française. — Le Musée de Beaufort. — Conférences de l'Universite catholique. — Conférence de M. René Bazin sur une croisière au Spitzberg. — Conférence de M. Bonnet, à l'Université populaire, sur l'Entente cordiale. — Conférence de M. Costa de Beauregard, à la salle du Quinconce. — Septième, huitième et neuvième Concerts populaires; deuxième Concert extraordinaire. — Résultats du concours artistique des Amis des Arts. — Dans les ateliers angevins de Paris : MM. Saulo, Grégoire, Dupré et Durand. — Une thèse de l'Ecole des Chartes sur Henry Arnauld. — M. René Bazin aprécié par l'*Intransigeant*. — Visite du Ministre de la guerre à Angers. — La VIIe Foire aux Vins d'Anjou. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, palmes académiques, Mérite agricole. — *Nécrologie :* M. le duc de Plaisance, M. G. de Chemellier. — X***.

A travers les Livres et les Revues : Mlle Mathilde Alanic, *Les Espérances*. — Comte Marc des Courtis, *De Port-Arthur à Tsou-Chima*. — A. Meynier, *La Révellière-Lépeaux*. — Joseph Joûbert, *L'Ordre du Croissant et ses chevaliers italiens ; Un bibliophile français, le marquis de Villoutreys* — Revues diverses. — **Ch. U.**

Digitized by Google

MARS-AVRIL

Les deux Histoires manuscrites de l'abbaye de Saint-Maur (1748 et vers 1702). — **Fr. Landreau** 181

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire 1792-1796) (*suite*). — **Xavier de Pétigny** 199

Au pays du soleil (*suite*). — **Albin Sabatier** 283

Chez les Étudiants. — **Gustave Jourdin** 289

Première Aumône. — **Juliette Saillant** 303

Les Seigneurs de la Béraudière. — **G. Brémond** 307

Situation de la commune de Saint-Georges-sur-Loire en l'an VI de la République. — **P. L.** 317

Écoles libres laïques à Angers, pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L.-F. La Bessière** 331

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). — **A. Cheux** 337

Chronique 341

Le Musée d'arts industriels. — Les statues tombales de Fontevraud. — Dixième Concert populaire. — Concert des Artistes musiciens. — Musique de chambre. — Les Artistes Angevins aux Salons de la Société nationale des Beaux-Arts et des Artistes français. — Assemblée générale des Médecins de France, Congrès des Praticiens. — Deux personnalités médicales angevines. — M. Louis Halphen, 2e prix Gobert. — M. J. Denais, à l'Association des Journalistes parisiens. — M. Etienne Port, Inspecteur général de l'Economat des Lycées et Collèges. — M. Rémond, Inspecteur d'Académie à Angers. — X***,

Un Glossaire étymologique et historique des Patois et des Parlers de l'Anjou. — Une méthode de mise à jour permanente du plan cadastral. — Une Étude sur la *Tour Saint-Aubin.* — Revues diverses. — **Ch. U.**

MAI-JUIN

Dévotions royales à Notre-Dame de Béhuard (1778-1821). — **Louis Calendini** 357

Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire) (1792-1796) (suite). — **Xavier de Pétigny** 367

Les deux Histoires manuscrites de l'abbaye de Saint-Maur (1748 et vers 1702) (suite et fin). — **Fr. Landreau** 451

Poésies : Un vieux paysan; Pour le Vendredi-Saint. — **P. Brodu** 475

Sur les chemins de Vendée (suite). — **P. Gourdon** 477

Digitized by Google

Souvenirs d'église (suite et fin). — **A. Mauvif de Montergon**..... 487

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (mai-juin 1907). — **A. Cheux**..... 505

Chronique..... 509

Deux anciens ministres, MM. Segris et Louvet, d'après M. Emile Olivier. — L'Exposition du « Musée du peuple » à Angers. — La Société de Géographie commerciale de Nantes à Chalonnes. — Une excursion en Anjou. — Dîner de la Société artistique et littéraire de l'Ouest. — Un sonnet sur l'Anjou. — M. Thibault, directeur des chemins de fer de l'Anjou. — M. le Dr Motais et le Syndicat des Oculistes français. — M. Joseph Joûbert au Congrès des Sociétés de géographie italiennes. — Distinctions honorifiques : Légion d'honneur, palmes académiques. — Médaille de l'Assistance Publique. — M. Grégoire, médaillé du Salon des artistes français. — M. Rousseau, lauréat du Conservatoire. — Une nouvelle de M. René Bazin traduite en espéranto. — Une toile de M. Achille Cesbron à l'Exposition d'horticulture. — Un croquis de M. Landelle à l'Exposition des caricaturistes. — Nécrologie : Sœur Sainte-Eudoxie, M. le chanoine Rivereau. — X***.

II. Baguenier-Desormeaux, *Kléber en Vendée.* — Pierre Gourdon, *Vers la Haine.* — L.-A. Hallopeau, *le Bas-Vendômois, de Montaire à la Chartre-sur-Loir.* — Pierre Gourdon, *le Pays des Mauges.* — Joseph Denais, *Lionel Bonnemère.* — Joseph Joûbert, *le Traité Franco-Siamois du 23 mars 1907*, etc. — **Ch. U.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1612-7

Digitized by Google

Digitized by Google

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

Le plus ancien Bureau de Coupures de Journaux

« ..... Tout comme « Madame la Comtesse », « Joseph » (secrétaire du Syndicat des Gens de Maison) était abonné à l'**Argus de la Presse** ».

Octave Mirbeau (Journal d'une femme de chambre).

L'**Argus de la Presse** se charge de toutes les recherches rétrospectives et documentaires qu'on voudra bien lui confier.

L'Argus lit 10,000 journaux par jour.

Ecrire 14, rue Drouot, PARIS (IXe)

Adresse Télégraphique : ACHAMBURE-PARIS.

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

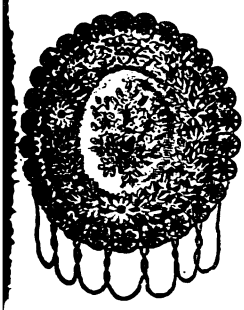

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plante seront fournis sur demande

Digitized by Google

Imprimerie-Librairie GERMAIN et G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

VOLUMES DÉFRAICHIS

A 0 25 et 0 50

VÉRITABLE

Guignolet d'Angers

GUÉRY & RAYER

CHERRY * TERSEC * CHARLEUSE

Imprimerie-Librairie GERMAIN & G. GRASSIN

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

Procès-verbaux des séances du Conseil municipal D'ANGERS

Viennent de paraître :

1° Séance du 21 janvier 1907 ;
2° Séance du 20 février 1907 ;
3° Séance du 27 mars 1907 ;
4° Séance du 24 mai 1907.

CHAQUE SÉANCE : 1 franc

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google